



J CANADA. PARL. C. DES C.  
103 COM. PERM. DE L'AGRIC. ET  
H72 DE LA COLONISATION.  
1934  
A25 Procès-verbaux et tém.  
A4

DATE

NAME - NOM





SESSION DE 1934  
CHAMBRE DES COMMUNES

---

90149  
151

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 1

---

SÉANCE DU MARDI 13 MARS 1934

---

Sujet: Classement des porcs

---

TÉMOIN:

M. L. W. Pearsall (Sous-chef du Service des ventes), ministère de l'Agriculture.

Appendice A — La production et la qualité des porcs, par provinces, 1923-1933.

Appendice B — Echelle de la différence des prix des diverses classes de porcs, en vigueur le 12 février 1934.

## MEMBRES DU COMITÉ

Président: M. MARK C. SENN

### Messieurs

Barber,	Golding,	Senn,
Bertrand,	Goulet,	Shaver,
Blair,	Hall,	Simpson
Bowman,	Hay,	( <i>Simcoe-Nord</i> ),
Bouchard,	Jones,	Smith
Boucher,	Loucks,	( <i>Victoria-Carleton</i> ),
Boulanger,	Lucas,	Spotton,
Bowen,	McGillis,	Sproule,
Boyes,	McKenzie ( <i>Assiniboia</i> ),	Stewart ( <i>Lethbridge</i> ),
Brown,	McPhee,	Stirling,
Burns,	Moore ( <i>Châteauguay-</i>	Sutherland,
Butcher,	<i>Huntingdon</i> ),	Swanston,
Carmichael,	Motherwell,	Taylor,
Coote,	Mullins,	Thompson ( <i>Lanark</i> ),
Davies,	Myers,	Totzke,
Donnelly,	Perley ( <i>Qu'Appelle</i> ),	Tummon,
Dubuc,	Pickel,	Vallance,
Dupuis,	Porteous,	Weese,
Fafard,	Rowe,	Weir ( <i>Melfort</i> ),
Garland, ( <i>Bow-River</i> ),	Sauvé,	Weir ( <i>Macdonald</i> ),
Gobeil,	Séguin,	Wilson.

Le secrétaire du Comité,

WALTER HILL.

## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI le 6 février 1934.

*Décidé*—Que les députés suivants composent le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation.

Certifié conforme.

*Le greffier de la Chambre,*

ARTHUR BEAUCHESNE.

---

*Ordonné*: Que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation soit chargé de s'enquérir de tous les problèmes que lui confiera la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de ses conclusions, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Certifié conforme.

*Le greffier de la Chambre,*

ARTHUR BEAUCHESNE.

---

MERCREDI, 7 mars 1934.

*Décidé*: Que la question de modifier les lois du classement des œufs et des porcs soit renvoyée au Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation.

Certifié conforme.

*Le greffier de la Chambre,*

ARTHUR BEAUCHESNE.

---

MARDI le 13 mars 1934.

*Ordonné*: Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français des témoignages qu'il entendra et des papiers et documents faisant partie de ces témoignages; et que soit suspendu à cet effet l'article 64 du Règlement.

Certifié conforme.

*Le greffier de la Chambre,*

ARTHUR BEAUCHESNE.

---

MARDI le 13 mars 1934.

*Ordonné*: Que le projet de loi suivant soit soumis à l'étude du Comité: Bill n° 26: Loi concernant les fruits.

Certifié conforme.

*Le greffier de la Chambre,*

ARTHUR BEAUCHESNE.

## RAPPORTS À LA CHAMBRE

### PREMIER RAPPORT

MARDI le 13 mars 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation a l'honneur de présenter son premier rapport:

Votre Comité recommande l'impression, au jour le jour, de 500 exemplaires en anglais et de 200 en français des témoignages entendus, ainsi que des papiers et documents faisant partie des témoignages; et la suspension à cet effet de l'article 64 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis,

*Le président,*

MARK C. SENN.

## PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, le 13 mars 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* MM. Bertrand, Blair, Bouchard, Boulanger, Bowen, Boyes, Burns, Carmichael, Dupuis, Fafard, Garland (*Bow-River*), Gobeil, Golding, Hall, Loucks, McGillis, Moose (*Châteauguay-Huntingdon*), Motherwell, Mullins, Pickel, Porteous, Rowe, Séguin, Senn, Shaver, Simpson (*Simcoe-nord*), Smith (*Victoria-Carleton*), Sproule, Stirling, Taylor, Thompson (*Lanark*), Totzke, Tummon, Wilson et l'honorable M. Weir (ministre de l'Agriculture, — 38.

Le président lit l'ordre de renvoi: Classement des porcs.

M. E.-S. Archibald, de la Ferme centrale d'expérimentation du Canada, appelé, invite les membres du Comité à visiter la Ferme centrale d'expérimentation, à Ottawa, pour se rendre compte du travail des différentes divisions.

Le Comité accepte l'invitation, et institue un comité composé de MM. Pickel, Totzke et McGillis pour organiser cette visite.

M. L. S. Pearsall, sous chef du Service des ventes du ministère de l'Agriculture, est alors appelé et interrogé sur le classement des porcs.

M. Pearsall accepte de placer dans les dossiers du Comité le prix de vente des porcs pour les derniers dix ans.

Le témoin accepte encore de renseigner le Comité sur les augmentations de la consommation par tête, des produits de l'industrie porcine depuis l'entrée en vigueur du classement des porcs.

Sur la proposition de M. Boyes le Comité

*Décide:* de faire rapport et de recommander l'impression, au jour le jour, de 500 exemplaires en anglais et de 200 en français des procès-verbaux et des témoignages entendus ainsi que des papiers et documents faisant partie des témoignages; et la suspension à cet effet de l'article 64 du Règlement.

Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*

WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

Le 13 MARS 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

Le PRÉSIDENT: L'assemblée convoquée ce matin a pour fin d'étudier l'ordre de renvoi émanant de la Chambre des communes relativement à la modification des lois du classement des œufs et des porcs. Toutefois, avant de nous engager dans cette étude, je veux attirer votre attention sur une lettre reçue du ministre de l'Agriculture. Il y déclare qu'il pourrait être utile aux membres du Comité de visiter la ferme d'expérimentation d'Ottawa afin de se rendre compte de ce qui s'y accomplit. Le docteur Archibald, chef de la division des fermes expérimentales du ministère de l'Agriculture, est présent, et je lui demanderais de vous dire quelques mots à ce sujet. Le docteur Archibald a, je pense, des idées bien arrêtées à soumettre au Comité.

Le docteur ARCHIBALD: Monsieur le président, messieurs: Comprenant la somme de vos occupations ces deux ou trois dernières années, l'étendue des difficultés qui attendent le député qui désire se rendre à la ferme d'expérimentation, ainsi que la facilité avec laquelle vous pouvez perdre contact avec le travail de recherche agricole, j'ai personnellement proposé au ministre, M. Weir, au mois de décembre dernier, de vous inviter, peut-être au début de la session avant que les travaux des comités ne vous accaparent trop, à passer la matinée ou l'après-midi de trois ou quatre samedis à la ferme. Si j'ai proposé le samedi, c'est que j'ai cru qu'il vous serait plus loisible de vous y rendre alors; mais venez quand vous voudrez, vous êtes les bienvenus n'importe quand. Cette proposition, le ministre a cru bon d'en parler à M. Senn, président du Comité de l'agriculture, et M. Senn, m'a invité à vous dire un mot avant que vous commenciez votre travail. La plus intense activité règne en ce temps de l'année dans les quatorze divisions d'expérimentation de la Ferme centrale d'expérimentation d'Ottawa; il s'y accomplit beaucoup de travail du plus grand intérêt, travail de recherche agricole surtout sur les problèmes vitaux et de la production, et, mais indirectement, de la mise en vente; si vous pouviez consacrer deux ou trois heures en deux ou trois différentes occasions, nous vous donnerions, je pense, au moins une idée du progrès des recherches dans ces différents domaines.

Quant au transport, nous pourrions vous être utiles si vous vouliez bien vous entendre sur l'heure précise de votre ou de vos visites. Avec nos deux automobiles, un autobus et les voitures de plusieurs de nos employés, il nous serait facile de vous transporter d'ici à la ferme et de vous ramener. Ce serait à la fois gagner du temps et, peut-être, encourager un plus grand nombre à nous rendre visite.

Toutefois, c'est un détail; l'important, c'est que vous veniez voir ce que l'on fait actuellement.

Je ne prendrai pas le temps de vous énumérer toutes les phases de notre travail; il suffit d'en mentionner quelques-unes. Vous pourriez consacrer une visite à l'élevage des animaux et de la volaille. Dans l'élevage des animaux des recherches précieuses se font sur la reproduction ainsi que sur l'alimentation, pour répondre à plusieurs besoins importants de l'est du Canada. En vous décrivant sur son travail, l'éleveur pourra encore vous mettre au courant du travail accompli dans l'Ouest et dans l'Est du pays. Les recherches actuelles sur l'alimentation des bouvillons sont hautement d'ordre scientifique. Elles portent sur

le fourrage domestique grossier et sur une couple de problèmes commerciaux. Par exemple, une provende d'avoine, qui occupe notre attention depuis longtemps, n'est que de la balle d'avoine et devrait être vendue comme balle d'avoine. Incidemment, notre genre de travail, contrairement à celui des postes de recherche du Wisconsin, a eu pour résultat qu'on vend cet article à présent comme balle d'avoine et non comme avoine, ce qui est d'une importance capitale aux laitiers de l'est du Canada qui en achètent. Ces problèmes nécessitent une attention spéciale surtout en ce qui concerne les fourrages domestiques de l'Est du pays et les recherches intenses sur les tourteaux de Soya, produit nouveau qui est appelé, je crois, à rendre d'immenses services aux éleveurs d'animaux de l'est du Canada à mesure que la culture de cette plante se popularisera.

Dans l'élevage de la truie, nous étudions le problème surtout en coopération avec la division du bétail, celui de la reproduction des pores de haut classement avec l'intention d'obtenir un porc à bacon idéal. Notre étude du problème de l'alimentation se fait encore dans ce sens avec la coopération de la division du bétail et porte sur la production d'un porc à bacon idéal.

Il y a ensuite la race ovine, et notre étude porte sur deux problèmes particuliers de l'est du Canada: celui du fourrage pour la nourriture des brebis et des pâturages et de leur amélioration et la production hâtive de l'agneau avec une quantité minime de provende de grains.

Ce sont là quelques exemples du travail qui s'accomplit à la division de l'élevage.

Dans la volaille nous accomplissons beaucoup de travail important dans les problèmes de la couvaison et de l'alimentation, souvent d'un ordre scientifique, le tout en vue d'obtenir des volailles plus pesantes et meilleures pondeuses, et, sur le marché, de la volaille à meilleur compte et plus à point. Nous nous occupons encore des concours de pontes, des qualités des poulaillers, et en coopération assez étroite avec la division de l'hygiène du bétail nous étudions les meilleurs moyens de guérir la maladie et d'enrayer la vermine. Il serait d'immense intérêt, j'ose croire, de passer une matinée ou un après-midi à se familiariser avec ces phases de notre travail, et nos employés peuvent, je pense, établir l'importance de notre travail relativement à l'élevage des animaux et de la production de la volaille pour l'Est et l'Ouest du pays.

On devrait passer un autre après-midi, je pense, à notre division des céréales et des fourrages. M. Newman, notre céréaliste fédéral, a, dans ses serres, quelques nouvelles variétés de blé prometteuses, qui arrivent au stage de la multiplication et qui possèdent toutes les qualités de précocité du blé Marquis, son rendement et sa qualité de mouture, mûrissant encore plus tôt que le Marquis, —quelque chose comme le Reward et le Garnet ou d'autres variétés qui passent pour inférieures au Marquis. Nous avons aussi de nouveaux hybrides immunisés presque rendus au stage de la multiplication. Il en est qui ont été multipliés pendant deux ans, et l'an prochain, on pourra les distribuer. Les nouvelles variétés de Reward sont presque aussi prometteuses que le Marquis.

Il y a ensuite le nettoyage, dont l'influence sera grande sur la production du grain commercial de premier choix. Il vaudrait la peine, je crois, de passer quelques instants à l'étude et à la discussion de cette influence déjà exercée dans certains centres, ainsi que du travail d'éducation des cultivateurs par le moyen des compagnies d'élevateurs à grains et d'autres canaux de distribution de graines supérieures, en vue de la production d'un grain commercial supérieur ou d'une graine de semence supérieure, selon le cas.

Dans le domaine des fourrages, il s'est accompli du travail splendide tant en recherches qu'en production, dont on a étudié les aspects plus pratiques. Dans cette division et celle de l'élevage des bestiaux sur la ferme, nous accordons une attention soigneuse aux grands problèmes du pâturage dans l'est du Canada.

Certaines phases de cette initiative se manifestent dans les serres, surtout les nouvelles variétés d'herbes dont nous espérons doter nos pâturages de l'Est. La discussion de cette entreprise serait plus profitable sur les lieux qu'ici en

comité. Il n'est probablement pas de problème plus important en matière de production de viande ou de lait ou de mouton dans l'Est canadien, que celui des pâturages.

Pour cette raison nous ferions sans doute très bien de consacrer quelques heures à visiter notre service de l'horticulture. En effet, certaines questions d'horticulture de l'Est canadien sont devenues particulièrement pressantes. Le fléchissement de la production des fruits dû à la sécheresse, à la rouille, aux cœurs subéreux et autres accidents physiologiques se fait fortement sentir dans toutes les grandes zones de pomiculture; or certains symptômes de cette nature ne s'aperçoivent jamais avant l'entreposage ou la mise en vente des pommes. Chaque année voit une plus grande déperdition, et les études de nutrition poursuivies à la division de l'horticulture, à la Ferme centrale, chez les propriétaires mêmes de vergers, aux laboratoires et même aux serres, tournent et retournent ce problème dans tous les sens. Tout autant que pour les pommes, on constate le même état de maladie physiologique et de nutrition chez les petits fruits et les légumes.

Puis surgit la question des sous-produits. Nous faisons du bon travail en ce domaine. Nous disposons d'un magnifique laboratoire et d'un personnel peu nombreux peut-être mais assez actif de chercheurs dans ce domaine de sous-produits des fruits et surtout des pommes. Les pomiculteurs, de la Nouvelle-Ecosse à la Colombie-Britannique, ne connaissent pas d'entreprise plus épineuse que celle de l'utilisation des surplus et de tous les fruits de basse qualité dans la fabrication du cidre, des liqueurs et de l'eau-de-vie ou des essences pouvant servir à renforcer le cidre des pays gros consommateurs de cette boisson, comme la Grande-Bretagne, ou encore par déshydratation, évaporation ou mise en conserve. Quel que soit le mode, nous voulons l'adopter dans nos laboratoires où nous avons des fonctionnaires compétents.

Voilà deux aspects des recherches horticoles bien dignes, à mon avis, de votre attention.

Même chose pour les autres domaines, phytopathologie, serres et laboratoires, où se scrutent les maladies des plantes. La création de variétés immunisées, céréales, pommes de terre et fruits arboricoles fait l'objet de recherches. Elle est utile dans toutes les sections au Canada et à toute personne adonnée à l'agriculture.

Je ne m'arrêterai pas à mentionner les autres services; je voulais surtout effleurer le champ d'activités de nos expérimentateurs. Nous nous attachons aux problèmes vitaux de la production et, par voie de conséquence, à la vente. Nous serions fort aises de parcourir en votre compagnie tous nos laboratoires et commenter, pour votre gouverne, les travaux effectués; vous faire visiter la ferme expérimentale, la plus complète, en somme, du continent et peut-être de tous les continents; vous pourriez, sur les lieux, présenter vos idées personnelles et vos critiques à l'occasion. Merci beaucoup, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Le Comité doit remercier le Dr Archibald de sa bienveillante invitation à constater de visu les travaux effectués à la ferme expérimentale centrale. Je propose donc la nomination d'un sous-comité peu nombreux composé de MM. Pickel, Totzke et McGillis pour organiser cette visite. Il fera rapport à notre prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: L'objet de cette séance, je l'ai déjà dit, était d'examiner le renvoi par la Chambre au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation de la question de modifier les lois du classement des œufs et des pores. Nous devrions tout d'abord voter la motion ordinaire relative à l'impression de nos délibérations, à savoir que le Comité fasse rapport et recommande l'impression au jour le jour, de cinq cents exemplaires en anglais et deux cents en français des témoignages entendus et des papiers et s'y rapportant, et la suspension à cet effet de l'article 64 du Règlement. Faites la motion.

M. BOYES: Je la propose.

M. PORTEOUS: Je l'appuie.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, puis-je vous faire une autre proposition peut-être un peu étrange mais de nature à faciliter nos travaux? Veuillez noter l'existence de deux lois distinctes à étudier; or je demanderais de les scruter séparément et ne pas les confondre dans nos délibérations et dans les rapports du Comité. Ce matin, j'ai invité M. Pearsall, chef du classement des porcs, à nous donner les grandes lignes de la loi et des règlements actuels. Le Comité désire-t-il commencer par la Loi du classement des porcs? Nous pourrions ainsi, à mon avis, hâter les travaux.

Adopté.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il s'agit en réalité de règlements sous le régime de la Loi des animaux de ferme?

Le PRÉSIDENT: Oui. Le Comité désire-t-il entendre M. Pearsall tout de suite?

Adopté.

L. W. PEARSALL est appelé.

*Le président:*

D. Voulez-vous dire quelle position vous occupez au département de l'agriculture, monsieur Pearsall?—R. Je suis chef adjoint du service des ventes. La réorganisation récente lui a confié le classement des porcs. Je fus déjà, dans l'Ontario, classer de porcs, et je le suis encore à Ottawa depuis le premier septembre.

Monsieur le président, honorable monsieur Weir, messieurs: A la demande du président, j'ai rédigé un bref mémoire sur notre classement des porcs. A noter qu'un travail aussi écourté doit de toute nécessité effleurer simplement la question, mais je me mets à votre entière disposition pour vous fournir tous les détails désirés. La lecture de ce rapport me permettra d'être plus bref et plus précis.

Le classement des porcs fut introduit en 1922, au cours d'une réunion d'éleveurs de porcs, de délégués de propriétaires de salaisons, de commissionnaires et de représentants de l'Etat convoqués à l'étude de la vente du bacon canadien sur le marché britannique en concurrence avec les pays continentaux. La conférence recommanda au département de l'agriculture le classement des porcs. Il ne faut pas conclure, toutefois, que, parce qu'elle recommandait le classement sur pieds, la conférence jugeait que c'était la meilleure méthode de classer les porcs; elle proclamait la nécessité d'un classement. Le classement sur le rail fut jugé le plus efficace mais on ne put tomber d'accord sur un système idéal de classement de ce genre pouvant s'adapter à nos conditions de mise en vente et d'abatage. Les difficultés étaient d'un ordre mécanique, compte tenu de l'usage en cours aux maisons de salaisons; et géographique, vu la nécessité de longs transports entre le lieu de provenance et celui de l'abatage.

Le classement des porcs sur pied constituait une innovation et de ce chef appelait des modifications et des améliorations occasionnelles. L'ancien système n'était obligatoire que dans la mesure où il exigeait le classement de tous les sujets et prévoyait un avantage automatique pour l'éleveur du fait de l'achat après classement par les maisons de salaisons. Or, cette prévision tomba à faux. En effet, les bouviers et les expéditeurs cherchaient souvent à tromper l'éleveur et bénéficiaient ainsi du classement volontaire. Il y eut donc réforme, et les bouviers et expéditeurs durent classer ou marquer les porcs de chaque cultivateur et régler les achats sur le classement effectué. Plus tard surgirent d'autres embarras, les bouviers et expéditeurs devant, il est vrai, acheter sur classement mais d'autre part aucune restriction n'existant sur les méthodes d'achat ou de vente par les agents à commission et les maisons de salaisons. On fit donc encore une fois volte-face et, le 30 janvier 1932, les achats durent s'effectuer sur classement.

Le classement mécanique des porcs n'en améliora pas la qualité mais constituera d'abord un mode de vente d'après la qualité puis un sens de l'orientation de la demande. Il se trouve donc nécessaire qu'en considérant le classement des porcs comme devant en améliorer la qualité, le profit à en tirer pour un sujet de qualité doive aller à l'éleveur en même temps que les instructions sur la valeur réelle de son troupeau, ce qui lui permettra de savoir s'il satisfait aux exigences de la demande.

Il est évidemment bien difficile d'établir des règles applicables à tous les états variables du marché sur l'ensemble du territoire canadien. Elles doivent plutôt servir d'éducatrices que de mesures de rigueur. Leur application ne vise pas tant l'obéissance aux stipulations de la loi là où cette dernière pourrait nuire au commerce, que le maintien de justes conditions de concurrence.

Certains aspects du classement trouvent des critiques et déplaisent à certains domaines du commerce. Il y a certainement place à améliorations et personne ne le comprend mieux que notre service affecté à sa mise en vigueur. Cette concession faite sur des détails infimes, il reste que l'idée générale du classement, justifié au non, devrait se juger sur les résultats des onze dernières années.

Le classement naquit du désir d'améliorer la qualité du porc. Je dépose pour votre gouverne, un état de la production dans chaque province, de 1923 à 1933, avec le pourcentage des sujets tombant dans chaque classement (Appendice A), et pour cette raison je n'entrerais pas dans le vif de la question.

Je l'ai dit, le classement officiel tombe à faux s'il ne sert pas de critère d'achat. Tous, d'ailleurs, l'ont utilisé, Montréal excepté. Avant la modification des règles de classement du 30 janvier 1932 exigeant invariablement l'achat et la vente sur classement, il n'existait aucune juridiction commerciale sur les procédés à suivre aux parcs à bestiaux. Cette modification assurant cette juridiction ne prévoyait pas de législation de la part de la province de Québec, et de ce chef la réglementation du classement dans cette province devient lettre morte.

Québec et l'Est ontarien sont les plus touchés par le marché de Montréal. Quelles sont les conséquences générales du procédé montréalais de classement sur le territoire y contigu en regard des autres parties du pays? Elles apparaissent au tableau comparatif ci-joint de la production et de la qualité dans l'Est ontarien et dans Québec au regard des autres provinces.

Province	Pourcentage	Pourcentage
	des sujets de choix	des sujets de choix
Alberta.. . . . .	2.4	7.9
Saskatchewan.. . . . .	4.8	11.8
Manitoba.. . . . .	8.2	17.1
Ontario (O.).. . . . .	22.6	25.5
Ontario (E.).. . . . .	13.4	9.5
Québec.. . . . .	10.9	9.3

Ce tableau n'indique peut-être pas l'amélioration apportée dans la qualité des autres classes, mais il trahit pour le moins la tendance générale.

1929 vit une modification du classement actuel des sujets de choix, à bacons et à boucherie. Il devient donc possible d'effectuer une autre comparaison du chiffre de porcs entrant dans les deux classes supérieures en ces quatre années:

Province	Pourcentage des classes de choix et des classes à bacon combinées pour 1930	Pourcentage des classes de choix et des classes à bacon combinées pour 1933
Alberta.. . . . .	27.0	40.5
Saskatchewan . . . . .	22.1	44.8
Manitoba.. . . . .	40.8	58.5
Ontario (O.) . . . . .	80.2	81.5
Ontario (E.) . . . . .	48.2	38.4
Québec.. . . . .	38.3	38.9

*Le président :*

D. Pardon, mais à ce propos pourriez-vous nous fournir le pourcentage des sujets de choix et à bacon pour tout le pays?—R. Dans un instant.

D. Parfait.—R. La tendance de la production est également éloquente pour la période 1923-1933. La production en Alberta a augmenté de 625,784, soit 154 p. 100; dans la Saskatchewan, de 291,060, soit 146 p. 100; au Manitoba, elle a diminué de 88,271, soit 56 p. 100; l'Ontario-ouest, 15,819, soit 1.31 p. 100. (A noter que ce fléchissement s'est produit surtout dans l'Ontario sud-ouest où la réduction de l'étendue ensemencée en maïs a surtout amené la diminution du nombre de pores). L'Ontario-est a fléchi de 135,697, soit 54.7 p. 100, et Québec, 26,235, soit 28.6 p. 100.

Cette analyse montre clairement que dans la zone plus directement atteinte par les conditions du marché de Montréal, la qualité fléchi pendant que de son côté la production baissa considérablement au regard des autres parties du pays.

*M. Dupuis :*

D. D'où vient cet écart entre le marché de Montréal et les autres? En quoi diffère la législation de cette province? Sauf erreur, il existe des règlements spéciaux dans Québec?—R. Mon rapport vient d'établir que nos classements ne sont pas approuvés par une loi organique dans Québec, et de ce chef ne valent pas pour cette province.

M. GOBEIL: J'aurais des questions à poser, mais je crois préférable d'attendre la fin du témoignage.

Le PRÉSIDENT: En effet.

Le TÉMOIN: Je répondrai volontiers à votre question plus tard. Le marché de Montréal détient non seulement le haut du pavé pour la vente mais aussi un système agricole général naturellement adapté à la production du porc.

Le régime actuel est fréquemment critiqué en raison de la fixation arbitraire du rabais sur les classes inférieures, parfois, dit-on, avec l'assentiment du département. L'unique écart autorisé par le département c'est la prime sur les sujets de choix fixée par les propriétaires de salaisons et les éleveurs avec l'approbation du département. D'après nos règlements, "le paiement doit être effectué d'après le classement officiel avec écart de prix entre les catégories", mais rien n'indique quel doit être l'écart entre les diverses classes.

Notre département ne s'est jamais immiscé dans les affaires d'un cultivateur ou de son agent pour ce qui regarde la vente d'une catégorie de pores au plus haut prix offert. Exception faite de la prime payée pour les sujets de choix, il appartient au commerce de déterminer la différence de prix entre les diverses catégories.

Je verse au procès-verbal, pour votre information, un état de la différence de prix entre diverses catégories sur tous les marchés du Canada, en vigueur le 12 février 1932 (Appendice B). Ces chiffres indiquent que certaines catégories de pores sont vendus à des prix plus avantageux sur certains marchés que sur d'autres, et ces différences de prix peuvent varier de semaine en semaine

dans le cas de ventes effectuées le même jour. Par exemple, à certaines époques, les porcs légers et les porcs à l'engraissement se vendent à un prix qui égale presque le prix de la catégorie des porcs à bacon, quand ils sont en demande. Par contre, quand cette catégorie constitue un excédent d'approvisionnement, le prix de vente sera bien inférieur.

Le fait que tous les autres pays expéditeurs de bacon en Grande-Bretagne classent les porcs après abattage est bien significatif. On a introduit un tel régime en Angleterre récemment. Bien qu'un régime de classement des porcs sur pied pourvoit à une sélection générale des porcs, suivant la qualité sur la base du type fini, la couche égale de chair, la qualité de la chair et la fermeté du gras qui comptent pour beaucoup dans l'appréciation de la valeur réelle des porcs ne peuvent être déterminées que par une analyse de la carcasse plutôt que du porc sur pied. Par ailleurs, les variations dans la perte du poids, l'habillage et de la méthode de pesage rendent impossible le classement des porcs d'après la limitation du poids sous un régime de classement sur pied. Tel que signalé précédemment, lors de l'établissement du classement, le classement sur rail n'a pas été jugé pratique dans les conditions qui nous régissent. L'emploi des camions comme moyen de transport et la décentralisation des abattoirs ont modifié d'une façon radicale les conditions connues en 1922 comparées à celles qui existent actuellement. Des expériences ont résolu les problèmes majeurs que posaient l'abatage et le régime de vente.

p. 100; dans la Saskatchewan, de 291,060, soit 146 p. 100; au Manitoba, de 88,271, actuellement.

En conformité des recommandations du comité mixte des commerçants de porcs, le département a, en conséquence, recommandé la modification des règlements régissant le classement des porcs de manière à autoriser le classement, l'achat et la vente facultatifs des porcs sur la base de la carcasse. Une copie de l'arrêté du conseil comportant cette modification est annexée aux règlements imprimés. Nous croyons que cette décision constitue une initiative qui assurera un service de classement plus efficace et plus intelligent.

Puis-je faire observer à votre Comité que nous apprécions l'intérêt que vous portez à un régime qui concerne d'une manière vitale tous les éleveurs de porcs. Nous voyons aussi d'un très bon œil l'étude que vous vous proposez de faire des problèmes qui se rattachent à l'amélioration de l'industrie porcine au Canada. Les exportations de bacon pendant l'année écoulée n'ont pas dépassé 25 p. 100 de notre contingent. Le nombre de porcs exportés fut d'environ 596,000 porcs sur pied tandis que le nombre total de tous les sujets de choix vendus fut de 522,509 seulement. Il est de la plus haute importance que, pendant la durée de l'accord nous nous établissions sur le marché britannique tant pour le volume que la qualité de notre produit, afin de faciliter la négociation d'autres accords à la fin de cette période. Les porcs canadiens prennent donc une importance nationale d'intérêt immédiat. Je vous remercie.

*M. Smith* (Victoria-Carleton):

D. Voulez-vous nous dire quelle provinces du Canada ont édicté une loi organique relative au classement des porcs?—R. Toutes les provinces sauf Québec.

D. Les provinces Maritimes ont-elles édicté une loi organique?—R. Oui.

*M. Fafard:*

D. Comment se fait-il que, dans nos statistiques, vous avez divisé l'Ontario en deux parties, l'est et l'ouest? N'eut-il pas convenu de prendre l'Ontario dans son ensemble?—R. J'ai tout simplement divisé l'Ontario entre l'est et l'ouest parce que les marchés de Montréal influent le plus sur l'est de l'Ontario. Belleville représente à peu près la ligne de démarcation quant à l'expédition des porcs à Montréal. Règle générale, des porcs achetés en amont de Belleville sont

expédiés à Toronto, et les porcs achetés en aval de Belleville sont envoyés à Montréal.

*M. Tummon:*

D. Comprenez-vous tout le comté de Hastings dans l'est de l'Ontario—R. Oui.

D. Mais on ne les expédie pas tous à cet endroit?—R. Cela est exact. On expédie 70,000 porcs de l'ouest de l'Ontario à Québec. On ne peut établir une ligne de démarcation très précise.

D. Vous avez donné des chiffres touchant le nombre des catégories expédiées à Montréal. Comment faites-vous ce relevé si les porcs ne sont pas classés?—R. Tous les porcs sont classés à Montréal. On ne les vendrait peut-être pas...

D. Ce sont vos représentants qui les classent?—R. On ne les vendrait peut-être pas sur la base de la catégorie. On ne les livrerait peut-être pas sur cette base; on les classe cependant.

D. Quelle proportion de porcs provenant de l'ouest de l'Ontario sont envoyés à Montréal, avez-vous dit?—R. Je ne puis vous donner ce renseignement. Je sais, toutefois, qu'au cours du premier semestre de l'an dernier cinquante-cinq mille porcs provenant d'endroits à l'ouest de Toronto ont été expédiés à Montréal.

D. Pouvez-vous nous indiquer quel pourcentage ce nombre constituerait?—R. Je dirais environ 3 p. 100.

*M. Loucks:*

D. Pour ce qui regarde la Saskatchewan? Quel est le pourcentage de porcs expédiés directement de cette province à Montréal?—R. On a expédié 9 p. 100 de la Saskatchewan à Montréal.

D. Est-ce que ce pourcentage était destiné à l'exportation?—R. Je ne saurais vous le dire.

*M. Rowe:*

D. Quel pourcentage est vendu sur la base de la catégorie—la vente sur la base de la catégorie est-elle facultative?—R. Elle est facultative. Jusqu'à l'an dernier les porcs expédiés à la Coopérative Fédérée étaient vendus moyennant une prime pour les sujets de choix. On accordait un escompte pour les lourds et les légers. Il y a environ neuf mois, ils ont tous convenu de payer une prime sur les sujets de choix, et on paie une prime sur les sujets de choix au marché de Montréal depuis neuf mois environ. Cependant, on n'accorde pas d'escompte sur les porcs de boucherie au marché de Montréal.

D. Est-ce le gouvernement fédéral qui paie la prime?—R. C'est l'acheteur ou le fabricant de salaisons; nous ne payons pas de prime.

D. Tout le régime de classement est facultatif sur le marché de Montréal?—R. Absolument.

D. Ce sont les fabricants de salaisons qui payent la prime, le département n'intervient pas?—R. Oui.

*M. Pickel:*

D. On pratique le classement sur le marché de Montréal monsieur Pearsall, surtout pour assurer les prix?—R. Qu'entendez-vous par là?

D. J'entends que le prix payé sur le marché de Montréal dépend du résultat du classement?—R. Pas nécessairement, parce qu'une très faible proportion des porcs sont vendus sur la base de la catégorie.

Q. Quelle est la différence entre les exportations de 1932 et celles de 1930?—R. De mémoire, je dirais qu'on a exporté beaucoup plus de porcs en 1932 qu'en 1930. Les exportations constituaient un gros problème national à cette époque.

*M. Dupuis:*

D. Pourriez-vous consigner au procès-verbal le prix payé chaque année pour les porcs de diverses qualités au cours des dix dernières années?—R. Je pourrais vous donner les chiffres relatifs aux marchés où on a vendu les porcs sur la base des diverses catégories. Jusqu'à il y a environ un an, les porcs de la plus haute catégorie étaient vendus à un prix uniforme à Montréal.

D. Avez-vous en main les prix de vente de chaque année depuis 1920?—R. Je pourrais vous les procurer, si vous le voulez, monsieur.

D. Pourriez-vous les consigner au procès-verbal?—R. Oui.

D. Comment établissez-vous le pourcentage entre les porcs à bacon et les porcs de boucherie?—R. Par la différence qui existe entre les catégories.

*M. McGillis:*

D. On pèse les porcs de catégories "bouchers" et "bacons" ensemble, alors comment pouvez-vous établir la proportion des bacons et des bouchers dans ce cas-là?—R. Aux marchés de Toronto, Winnipeg et Calgary, on pèse le chargement tout ensemble, sans séparer les catégories. Plus tard on les classe, puis on les compte, et on fait la répartition en ajoutant un dollar par tête pour les "bacons select", et en enlevant un dollar pour les bouchers. Ainsi il n'est pas nécessaire de peser ces catégories séparément.

D. On pèse les bouchers et bacon ensemble?—R. Ainsi que les select.

D. Je ne vois comment vous pouvez établir le pourcentage de bouchers et de bacons lorsque vous les pesez tous ensemble?—R. Par le classement.

*Le président:*

D. Puis-je vous poser une ou deux questions à ce sujet? Pouvez-vous nous décrire exactement, monsieur Pearsall, le procédé suivi lorsqu'un chargement de porcs arrive à destination?—R. A un établissement de salaisons, ou à un parc à bestiaux?

D. L'un ou l'autre? Prenez le parc à bestiaux, ou l'établissement de salaisons, si vous le préférez?—R. Tous les porcs reçus à un établissement de salaisons sont gardés séparément dans des parcs par chargement comme ils étaient à l'arrivée, et avant de les abattre on les classe par catégories. Dans certains cas...

D. Ce travail est fait par le classeur du gouvernement?—R. Oui. Le classement ne comportera peut-être pas une séparation complète, car il se peut qu'il n'y ait que deux ou trois légers dans le chargement, et à moins que le vendeur ne désire les faire peser séparément, on procédera au classement et on comptera ensuite le nombre de select, de bacons, de bouchers, et ainsi de suite; les truies, les verrats et les extra lourds sont pesés séparément, puis tout le chargement est renvoyé dans le parc en attendant le moment de l'abatage.

D. Emet-on un certificat à cet effet?—R. Oui, on émet un certificat à cet effet.

D. Comprenant toutes les catégories, ou les catégories supérieures seulement?—R. Toutes les catégories. Les vérificateurs de ces établissements n'autoriseront pas le paiement de ces porcs si ce certificat n'est pas émis.

D. Parlez-nous maintenant des parcs à bestiaux?—R. Les porcs y sont classés, mais pas tout à fait de la même manière.

*M. Bertrand:*

D. Quel est le procédé suivi à Montréal?—R. Ils sont séparés au cours du classement fait à l'abattoir,—la *Canada Packers* a un personnel de classeurs. Quelquefois les porcs expédiés aux parcs à bestiaux sont vendus en bloc. Nous n'avons pas à nous occuper du classement dans ces cas, car le courtier ne veut pas que nous les classions. Si la vente comporte le classement on séparera les porcs par catégories. Les courtiers d'ordinaire font manger leurs porcs autant qu'ils le peuvent, et ne veulent pas qu'on les dérange. Ainsi, règle générale, on classe

les porcs, avant de les nourrir, en selects, bacons et bouchers. S'il y a des lourds et des légers on les marque et les courtiers les pèsent séparément, mais il n'aiment pas que nous fassions le classement après l'alimentation des porcs. C'est ainsi que nous procédons à Montréal, car les courtiers ne veulent pas qu'on dérange les porcs après qu'on les a nourris, et sur le marché de Montréal on alimente presque tous les porcs.

*M. Smith* (Victoria-Carleton):

D. Si j'ai bien saisi vos chiffres vous avez déclaré qu'il y avait une forte diminution dans le nombre des selects mis sur le marché à Montréal; à quoi attribuez-vous cet état de choses?—R. C'est parce qu'on n'encourage pas le cultivateur à élever de bons porcs. Autrefois, les éleveurs avaient réussi à améliorer leur produit; ils avaient acheté de bons sujets d'élevage en vue d'améliorer la production, et ils obtinrent quelques succès. Mais comme la vente ne leur rapportait pas plus qu'à leurs voisins, qui vendaient des bouchers et des porcs de qualité inférieure, ils se découragèrent.

*M. Blair:*

D. Vous nous avez donné des chiffres indiquant une certaine amélioration dans la production des porcs; pouvez-vous nous dire combien on a produit de selects, et de quelle région la plus grande partie de ces selects viennent?—R. Je peux vous donner le pourcentage des selects produits dans l'ouest de l'Ontario; en prenant la partie de cette province qui s'étend de Belleville vers l'ouest, je constate qu'elle a produit 23.5 des selects l'an dernier.

D. Est-ce le chiffre de l'amélioration notée l'an dernier?—R. C'est l'augmentation depuis 1921.

*M. Totzke:*

D. Quel est le pourcentage des porcs abattus à Toronto qui sont expédiés comparativement aux chiffres de Montréal?—R. Nous n'avons pas de chiffres sur les exportations de ces établissements pris individuellement. Jusqu'à tout récemment on n'a exporté que très peu de porcs de Montréal.

*M. Mullins:*

D. Quels sont les principaux acheteurs à Montréal, et dans Ontario?—R. Les deux principaux acheteurs à Montréal sont *Wilsil's* et la *Canada Packers*.

D. Quel est le principal acheteur?—R. La *Canada Packers* est le plus gros acheteur.

D. La *Canada Packers*?—R. Oui.

D. A Montréal?—R. Oui.

D. Pouvez-vous me dire si la déclaration suivante est exacte: on rapporte que quatre chargements de porcs furent expédiés de Lethbridge à Winnipeg où ils furent nourris puis vendus à un acheteur de Montréal; ce dernier vendit 84 selects sur les lieux et expédia la balance des quatre chargements à Montréal. Rendus à destination ces porcs furent soumis à un nouveau classement, et le classeur local demanda à l'expéditeur combien il avait acheté de selects à Winnipeg, et il répondit 84; l'autre rétorqua, eh, bien moi je n'en trouve que 80 ici à Montréal. Je me demande si ces faits sont authentiques; je les ai vérifiés, on m'a dit la même chose à Toronto et à Montréal?—R. Ces faits sont-ils récents, monsieur?

D. Il n'y a pas longtemps, je ne peux pas vous donner la date exacte.

M. DUPUIS: Quel est le nom de ce classeur de porcs?

Le TÉMOIN: Si on m'indiquait la date je pourrais vérifier la chose, mais je doute fort qu'il en soit ainsi, monsieur, parce que...

*M. Mullins:*

D. Je peux fournir la preuve au Comité de l'exactitude de ces faits, car une enquête à Montréal m'a appris qu'on avait vendu les selects à Winnipeg, et que le

classeur à Montréal en avait trouvé 80 autres dans ce chargement. Messieurs, le système du classement des porcs n'est pas à l'avantage du cultivateur. Je sais ce que je dis, car j'ai cinquante années d'expérience dans les parcs à bestiaux; j'en connais le fonctionnement. Le commerce du porc est entre les mains d'un monopole, et ce monopole existe dans les parcs à bestiaux.

M. FAFARD: Comment savez-vous que cette déclaration est fondée? M. Pearsall nous a dit que la production des porcs avait augmenté aux endroits où le classement avait été établi en vertu de lois provinciales.

M. MULLINS: Je crois que ces classeurs de porcs, qui s'appliquent à l'étude de l'agriculture, devraient être envoyés à la campagne enseigner aux cultivateurs le genre de porc qu'il convient d'élever — quelques cultivateurs seulement sont renseignés sur ce point. J'y ai travaillé. Le classement est absolument à l'encontre des intérêts des cultivateurs et tout à l'avantage du fabricant de salaisons. Je n'ai pas d'intérêt dans aucune fabrique de salaisons; j'en ai eu, je l'admets; j'ai travaillé dans les parcs — j'ai discontinué, mais laissez-moi au milieu d'un troupeau de bestiaux. . .

Le PRÉSIDENT: Pardon, colonel. Le témoin est ici et je crois que nous devrions l'interroger pour nous renseigner, et cette discussion peut être remise à plus tard.

M. MULLINS: Ce que je veux démontrer c'est que si le fabricant de salaisons ou l'acheteur pouvait examiner un troupeau de porcs, il ferait comme l'acheteur au milieu d'un troupeau de bestiaux; il est de beaucoup plus avantageux de vendre un beau troupeau de bestiaux que de les laisser choisir par l'acheteur. Je le sais parce que je me suis déjà occupé de la chose. La même règle s'applique aux porcs quand on les livre à la fabrique; l'acheteur lui dit, 99 p. 100 lui disent: "Pour l'amour du Ciel, débarrassez-vous de ces classeurs de porcs; la moitié craignent d'ouvrir la bouche dans les porcheries". Je fais cette observation parce que je l'ai entendu sur tous les principaux marchés, y compris Montréal, Toronto, Winnipeg et tous les marchés de l'Ouest; il ne veulent ouvrir la bouche de crainte de ne pouvoir vendre leurs porcs et leurs autres produits, et on m'a demandé de faire cette déclaration ici, et en termes catégoriques. J'ai rempli ma mission et je ne saurais employer un langage plus ferme qu'en disant que je suis le porte-parole de 99 p. 100 des gens qui font ce commerce; on m'a demandé de taire leurs noms.

L'hon. M. WEIR: Une simple question, colonel. Le classement change-t-il les porcs dans le parc?

M. MULLINS: D'une certaine façon, quand on analyse les prix—on déduit \$2.50 ou \$1.50 sur un porc, et prenez ces déductions. Le petit bénéfice réalisé sur le porc de première qualité ne compense pas la perte sur la masse, tous ceux qui ont eu de l'expérience dans les parcs le savent; la méthode tourne à son désavantage en dernier ressort—s'il décharge ses porcs dans un enclos et dit au fabricant "je veux vendre mon chargement et j'en demande tant" que le fabricant les classe ou en fasse ce qu'il désirera. S'il n'est pas satisfait des porcs il n'a qu'à les refuser—voilà comment il convient de faire les affaires; cette méthode stimule la concurrence. Je puis aller à Montréal, Toronto ou Winnipeg; le système actuel est faux. Vous en parliez, et il est nuisible à l'intérêt du cultivateur.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne veux pas contredire une autorité reconnue comme le colonel Mullins, mais j'ai compris que ces règlements ne sont pas applicables dans la province de Québec, parce que cette province n'a pas adopté de loi organique; par conséquent, il n'est pas juste de comparer les classements à Winnipeg et à Montréal, parce qu'il n'y a pas de rapport entre les deux. Autant que je me souviens, Montréal est un marché local; il s'y fait très peu d'exportations.

M. TOTZKE: Le classement est-il fait à Montréal par les classeurs de l'Etat?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le ministre peut vous le dire; je l'ignore.

M. TOTZKE: Quelle est la différence?

L'hon. M. MOTHERWELL: La principale différence c'est qu'il n'y a pas de loi organique, que les provinces doivent autoriser le gouvernement fédéral de faire le classement; il est impossible d'appliquer la loi autrement. Toutes les provinces ont adopté des lois organiques, sauf Québec. Ces règlements ne s'appliquent pas dans cette province; elle a des règlements différents qui répondent à ses besoins. On ne saurait faire de comparaison entre Montréal et les autres marchés pour les raisons que j'ai indiquées. Cette méthode a été adoptée à cause de la demande variée à Montréal, qui en fait un marché exceptionnel, un marché domestique surtout, et je n'ai rien à dire contre cette méthode. Montréal reçoit ses porcs de l'Ouest et de la province d'Ontario quand il y a rareté dans la province de Québec. Le point saillant c'est que l'une des provinces n'a pas jugé à propos d'adopter ces règlements à cause du caractère local du marché de Montréal. Telle est la situation, je crois. Ce qui arrive c'est que, tel que l'a dit le colonel Mullins, on sépare les porcs à Winnipeg quand un wagon est dirigé sur Montréal.

Le TÉMOIN: Je puis dire en passant qu'on expédie à Montréal un certain nombre de porcs de la plus pauvre qualité achetés à Winnipeg. Ce serait folie de ma part de dire que la chose est inexacte. J'aimerais avoir l'occasion de vérifier cette rumeur qui circule dans les parcs depuis des années; nous cherchons toujours à vérifier ces choses. Je ne comprends pas comment la chose peut se produire pour les raisons suivantes: tout chargement de porcs expédié à Montréal, quand il vient d'un marché de l'Ouest, doit être accompagné d'une lettre de voiture ou d'un certificat officiel de classement indiquant que le classement a été effectué dans un parc de l'Ouest; ce chargement de porcs ne peut partir sans ces documents, de sorte que nous savons si le chargement est classé ou non. Nous avons la lettre de voiture ou le certificat officiel indiquant le classement.

*M. Sproule:*

D. Qui émet le certificat officiel?—R. Le classeur.

D. Est-il exact que les maisons de salaisons font parfois leur propre classement?—R. Un certain pour cent des classements est effectué par les maisons de salaisons. Prenons, par exemple, des endroits comme les établissements de Gunn à Toronto ou Kitchener, où deux fabriques de salaisons reçoivent ensemble des porcs et les classent; mais cela ne se fait qu'aux endroits où nous n'avons pas d'agent.

D. Cela s'applique à toutes les maisons de salaisons. S'il n'y a pas d'agent les maisons de salaisons font le classement elles-mêmes?—R. Oui. Aux établissements de la *Canada Packers* à Montréal et Toronto nous avons un agent en permanence.

D. Il est autorisé à faire le classement si le classeur n'est pas présent?—R. Ainsi que le vendeur, s'il n'est pas satisfait du classement de la maison, valable jusqu'à l'arrivée de notre agent.

D. N'est-il pas exact que si vous n'avez pas de classeur de porcs le classement est moins satisfaisant?—R. Non, monsieur; ce n'est pas exact.

D. Je crois que vous constaterez que, d'après l'expérience—du cultivateur ou de toute autre personne—le classement est moins satisfaisant?—R. Cela est exact dans la pratique, mais voici ce qui arrive: prenez le pourcentage des animaux de choix—la qualité des porcs baisse à compter du 1er septembre. Tous les cultivateurs le savent et ils expédient leurs porcs. Le temps de payer ses impôts arrive et il expédie ses produits au marché. Les porcs sont légers et le classement baisse. Prenez l'été, alors que les prix sont généralement stables, le

pourcentage des animaux de choix est plus élevé et la qualité s'améliore; mais, si le marché est variable, les prix sont moins fermes.

D. Je peux vous montrer des états indiquant qu'on a vendu des pores à raison de 25 c. de plus les 100 livres à Montréal, et les prix d'autres pores expédiés à un autre abattoir exactement au même moment accusent une différence de \$1.60 simplement parce qu'on les a classés de cette manière pour équilibrer les prix.

*M. Porteous:*

D. Quel système adopté par les maisons de salaisons dans le classement?—R. Chaque établissement a un système de classement qui lui est plus ou moins propre; tout dépend du genre de commerce qu'on y fait.

D. Il n'y a pas de catégories uniformes?—R. Il y en a pour le porc d'exportation, mais pas pour le commerce domestique, parce qu'on peut toujours dépecer une carcasse en un certain nombre de morceaux propres aux besoins domestiques.

D. Quelles sont les catégories uniformes adoptées pour le commerce d'exportation?—R. Notre ministère a récemment établi des classes-types pour l'exportation et il vous les fournira si vous le désirez.

*M. Totzke:*

D. Le témoin a-t-il déclaré que le Canada est le seul pays qui utilise la méthode du classement sur pied?—R. Je ne connais pas d'autre pays où ce système est en vigueur. Aux Etats-Unis le prix des pores est déterminé par la qualité, et ce sont les commerçants qui s'entendent à ce sujet dans les parcs à bestiaux.

*M. Porteous:*

D. Les données démontrent-elles une amélioration de la qualité des produits de porc depuis l'adoption de la loi du classement des pores?—R. Il serait assez difficile de répondre à cette question, monsieur; je ne voudrais pas essayer de le faire.

*M. Garland:*

D. Fait-on le classement des carcasses propres à l'exportation?—R. On a institué ce régime tout récemment, au cours du dernier mois ou à peu près.

D. Quelle est la principale raison invoquée pour justifier ce nouveau règlement?—R. C'est dans le but d'obtenir une qualité uniforme dans le bacon destiné à l'exportation outre-mer.

D. Aviez-vous constaté un manque d'uniformité?—R. Oui, nécessairement, car avec l'accroissement de la production l'Ouest s'y livra de plus en plus, et, comme l'indiquent ces chiffres, il a fallu tirer une plus forte partie de nos exportations de l'Ouest. Cette région produit un type et une qualité de pores qui diffèrent entièrement de la production de l'Est du Canada.

D. Avez-vous constaté que les maisons de salaisons avaient essayé d'encombrer le marché l'an dernier?—R. Que voulez-vous dire, monsieur?

D. En expédiant des produits de qualité inférieure?—R. On en a expédié beaucoup qui n'était pas propre à l'exportation. Si vous prenez les chiffres du mois de juillet dernier, par exemple, vous verrez que les exportations s'établissent à environ 8,000,000 de livres de bacon. Le nombre de pores nécessaire que représente cette production équivaut environ à la production totale des pores des catégories "select" et "bacon". Je vous ferai remarquer qu'une forte proportion des pores de cette qualité ne sont pas disponibles parce qu'ils sont abattus par des établissements non inspectés. Je ne cherche pas à excuser les maisons de salaisons. J'expose simplement la situation. Si elles étaient obligés de soulager le marché domestique d'autant, il leur fallait exporter ces pores et se contenter du prix obtenu dans les circonstances.

D. Les expéditions faites par les fabricants de salaisons l'an dernier ont causé du tort à notre marché?—R. Elles ont avili le prix de notre bacon. On peut se demander si ces exportations,—faites en vue de décongestionner le marché domestique,—leur ont été profitables. Ils ont débarrassé le marché domestique d'un fort volume de porc par ce moyen.

D. Quels sont les effets, à votre avis, de l'expédition directe par le producteur à la fabrique de salaisons, disons, en camion?—R. Voulez-vous parler d'expéditions directes en camion?

D. Du camionnage. Laissez-moi poser la question autrement. L'éleveur trouvera-t-il un plus grand profit à expédier sa marchandise au marché et à se créer ainsi un débouché qu'à la garder et courir ainsi la chance de n'en pas avoir?—R. C'est un point très discuté. Si vous prenez la province d'Ontario, par exemple, vous verrez que 45 p. 100 des porcs sont abattus en dehors de Toronto. Dans les circonstances il ne faudrait pas s'imaginer que les fabricants de salaisons iront acheter leurs porcs à Toronto. Je ne sais trop comment répondre à cette question, monsieur.

*M. Porteous:*

D. Elle n'a rien à faire avec le classement des porcs?—R. Non, c'est une question de vente.

M. GARLAND: Elle est importante.

M. PORTEOUS: L'exportateur doit se procurer un certificat avant de pouvoir exporter sa marchandise?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GARLAND: Les éleveurs de l'Ouest sont fortement d'avis que les fabricants de salaisons favorisent les expéditions directes en camion afin d'éviter la concurrence qu'ils rencontreraient sur un marché, et on peut établir le bien-fondé de cette opinion, je crois.

Le PRÉSIDENT: Environ 60 p. 100 des porcs sont expédiés directement aux abattoirs.

L'hon. M. WEIR: Cet aspect de la question est intéressant, car on semble croire que les expéditions directes en camion se font de plus en plus nombreuses.

M. GARLAND: Oui, et c'est ce qui me préoccupe.

L'hon. M. WEIR: Ce n'est pas absolument vrai. Le nombre de selectes obtenus dans les parcs à bestiaux de Toronto est beaucoup moins considérable qu'autrefois. La moyenne a déjà atteint 80 p. 100 des porcs vendus aux parcs à bestiaux, mais aujourd'hui elle ne dépasse pas 40 p. 100.

Le TÉMOIN: La proportion des porcs expédiés directement aux abattoirs n'a pas varié beaucoup. En 1922, 57 p. 100 des porcs étaient expédiés directement aux abattoirs, en 1923, la proportion est de 58.8 p. 100. Elle n'a varié que très peu au cours des dix dernières années.

M. SPROULE: Les petits abattoirs de Kitchener et de Hamilton se procurent leur approvisionnement au moyen de camions plutôt que de le prendre à Toronto.

Le TÉMOIN: Oui. C'est le moyen le plus logique.

M. SPROULE: Si ce n'était de ces petits abattoirs le cultivateur n'obtiendrait pas les prix actuels; ce sont les seuls concurrents des gros établissements.

*M. Rowe:*

D. Dans l'Ouest canadien les petits abattoirs achètent leurs porcs par l'entremise de ces établissements, et invariablement ils les paient de 15 à 25 cents plus cher?—R. Oui. Ils doivent payer pour qu'on y garde les porcs, autrement on les expédierait à Toronto.

*M. Garland:*

D. Est-ce que vos derniers chiffres ont trait au marché de Toronto ou aux expéditions canadiennes en général?—R. Ces chiffres?

D. Oui?—R. Ils s'appliquent à tout le Canada.

*Le président:*

D. Je désirerais poser une autre question. Si j'ai bien compris le colonel Mullins, on se plaint surtout de l'écart entre les prix des porcs sur pied des catégories inférieures. Vous nous avez dit, n'est-ce pas, monsieur Pearsall, que ces écarts n'étaient pas fixés arbitrairement?—R. Non.

D. Est-ce que le Comité mixte des commerçants de porcs n'est pas arbitre dans ces cas, ou n'a-t-il pas des conférences avec les propriétaires en vue d'en arriver à une entente?—R. Seulement en ce qui concerne la prime sur les porcs "selects".

D. Et non pas pour décider des...—R. C'est tout ce qu'il fait. C'est une question à débattre entre les intéressés. Si un courtier, un bouvier ou un cultivateur peut vendre des bouchers ou des porcs de toute autre catégorie à un prix plus élevé que celui qui lui est offert par le propriétaire d'abattoir, c'est son affaire.

D. Il peut se faire qu'il y ait des porcs de qualité inférieure dans le chargement que le cultivateur expédie par camion à l'abattoir, et alors il sera entièrement à la merci des fabricants de salaisons quant aux prix?—R. S'il laisse ses porcs à l'abattoir pour les faire vendre, il devra accepter l'offre de l'acheteur, mais rien ne l'empêche d'enlever ces porcs de qualité inférieure et de les vendre ailleurs s'il espère obtenir un meilleur prix. Je vous ai fait connaître les écarts dans les prix des divers marchés le 12 février. Voici maintenant le montant de la déduction. Prenons d'abord les légers: sur le marché de Calgary il y aura une déduction de \$1 le quintal; à Edmonton, \$1 par tête; à Moose-Jaw, 45 cents le quintal; à Prince-Albert, \$1.50 le quintal; à Saskatoon, 75 cents le quintal; à Winnipeg, 75 cents le quintal; à Toronto, \$1 par tête; à Montréal, 25 cents le quintal; à Hamilton, de \$1 à \$1.50 par tête. Il y a la différence suivante entre un léger maigre et un léger gras: Hamilton (A), \$1 à \$1.50; Stratford, \$1 par tête; Kitchener, \$1 à \$1.50; London, \$1 et Aylmer, \$1. Vous avez une variation dans les prix de 25 cents à \$1.50.

*M. Bertrand:*

D. Vous avez dit que l'écart dans les prix était de 25 c. à Montréal?—

R. Oui, au cours de la semaine en question.

D. N'est-il pas vrai que le marché de Montréal payait plus cher sur place que certaines autres villes du Canada, et c'est pour cette raison qu'on ne veut pas y faire classer les porcs; on préfère les vendre le mieux sans classement?—

R. Je ne crois pas que les ventes de porcs soient plus avantageuses sur le marché de Montréal que sur tout autre marché.

D. Y a-t-il un écart dans les prix?—R. Oui. L'écart entre les prix de Montréal et Winnipeg ou entre Montréal et Calgary ne représente que la différence des frais de transport et de manutention. Le marché de Montréal a acheté de 250,000 à 350,000 porcs en concurrence directe avec Toronto, Calgary ou Winnipeg. Il lui faut payer le prix en cours sur ces marchés plus les frais de transport. Lorsque les prix de Montréal dépassent ceux des autres marchés les fabricants achètent leurs approvisionnements à Winnipeg et assument les frais de transport à Montréal.

M. MULLINS: Je désirerais donner quelques explications au sujet des porcs de Lethbridge, monsieur le président. Il s'agit d'une commande locale destinée au marché domestique de Montréal, et non à la préparation de salaisons. On ne tenait aucunement aux porcs "selects", et c'est pour cette raison qu'on a vendus les 84 porcs de cette catégorie à Winnipeg. Le marché domestique est

meilleur à Montréal qu'à Winnipeg et à Toronto, car il y a quantité de petits acheteurs qui s'y approvisionnent. J'ai vu passer un chargement complet de porcs à Cobden, destiné à Montréal, et on ne les y aurait pas expédiés si on avait eu meilleur débouché ailleurs.

*M. Rowe:*

D. Pouvez-vous nous dire quelle a été l'augmentation par tête de la consommation du bacon depuis l'inauguration du système du classement?—R. Ces renseignements existent, mais je ne les ai pas en main.

D. N'est-il pas vrai que la consommation de bacon et de produits de porc accuse une augmentation?—R. Oui.

D. N'est-ce pas une preuve que le classement des porcs destinés au marché domestique a contribué à l'amélioration du produit et de la demande, car la consommation augmentera si on est assuré d'un produit de bonne qualité?—R. Oui, il en est ainsi. Avec votre permission je ferai une petite digression au sujet des marchés de Montréal. On peut difficilement établir des comparaisons de prix entre Montréal, où on nourrit et on abreuve les porcs, et Toronto, où ils sont pesés à la sortie du wagon. A Montréal on vend les bouchers et les bacons ensemble, et on cote les prix sur cette base. On expédie de grosses quantités de porcs de l'ouest de l'Ontario à Montréal. Je puis vous démontrer qu'on expédie les porcs de qualité inférieure à Montréal et les bons porcs à Toronto. Par ailleurs, il y a des endroits dans l'est d'Ontario qui sont à 300 milles plus près de Montréal que de Toronto, et cependant aux environs de Belleville et de Cobourg on expédie les porcs de bonne qualité à Toronto. Si Toronto ne payait pas plus cher les porcs de cette catégorie on les expédierait à Montréal, mais ce sont les sujets de qualité inférieure qui passent à la porte des abattoirs de Toronto à destination de Montréal. En somme on paie les bons porcs moins cher, proportion gardée, que les porcs de qualité inférieure à Montréal. On équilibre les prix de cette manière. On ne peut pas vendre le porc inférieur plus cher à Montréal que sur tout autre marché. Si un fabricant de Montréal désirait se procurer des porcs des catégories inférieures, il achèterait des bouchers et des légers sur le marché de Winnipeg et les expédierait directement à son abattoir en acquittant des frais de transport de 85 c. le quintal. Il n'est pas tenu de les acheter sur le marché de Montréal.

D. On paie les bouchers et les bacons le même prix?—R. Oui, mais les prix s'équilibrent, car le producteur reçoit moins pour les bacons et davantage pour les bouchers.

D. Par ailleurs l'acheteur de Toronto déduit un dollar du prix de ce porc. Il est ensuite suspendu au rail et c'est tout. Le charcutier qui l'achète le paiera aussi cher que tout autre porc, tandis que le fabricant a déduit un \$1 du prix d'achat. Prenons le cas d'un porc de la catégorie "boucher" pesant de 160 à 170 livres; l'acheteur enlèvera un dollar du prix payé au producteur, mais après l'abatage il ne consentira aucune réduction au charcutier local?—R. On ne vend qu'une petite quantité de porcs entiers au commerce domestique, on les dépèce. Si vous faites le dépeçage d'un "boucher", vous obtiendrez une longe, des jambons et d'autres morceaux de toute aussi bonne qualité que ceux des autres porcs à l'exception, peut-être, du bacon, mais c'est la valeur des morceaux qui détermine la valeur du porc. Il ne rapporte pas autant, parce que vous obtenez une plus faible proportion de bons morceaux à vendre au détail lorsque vous le préparez de cette manière.

*M. Sproule:*

D. Lorsque je suis allé chez moi en fin de semaine j'ai rencontré plusieurs habitants de la zone productrice de maïs, et ils m'ont demandé si on les empêcherait d'expédier leurs bouchers à Montréal. Ils m'ont laissé entendre qu'ils étaient opposés à ce projet. Vous faites erreur, je crois, en disant qu'il s'agit de 3 p. 100?—R. Je croyais que vous faisiez allusion aux porcs de l'ouest d'Ontario.

D. Je me suis peut-être trompé, mais ces gens veulent continuer à expédier leurs porcs à Montréal parce qu'on les paie plus cher, et ils prétendent que les producteurs recevront des centaines de dollars de plus, si on les laisse faire. Je comprends la situation. Les gens de l'Ouest ne sont pas renseignés sur nos facilités d'alimentation, car ils laissent les porcs libres avec le bétail, et c'est pour cette raison qu'ils ne produisent pas un grand nombre de porcs selects. Ils produisent des bouchers et des bacons qu'ils vendent à Montréal; et j'ai vu ce que ces ventes leur rapportent.

M. ROWE: Au sujet de la consommation par tête, il est important, je crois, que M. Pearsall nous fournisse ces renseignements.

D. On pourra les consigner au compte-rendu.

M. BOUCHARD: Vous ne pouvez pas attribuer cette augmentation exclusivement au classement des porcs.

*M. McGillis:*

D. Sur tous les marchés en dehors de Montréal, les porcs de différentes qualités sont pesés séparément?—R. Non.

D. On les pèse ensemble sur les autres marchés?—R. Vous voulez dire, non pas pesés ensemble, au cours du procédé de classement; mais on les vend à des prix distincts sur les autres marchés.

D. Ils sont vendus à des prix distincts; mais le classeur ne doit pas les peser séparément?—R. On ne les pèse pas séparément mais ils sont payés tant par tête.

*M. Bertrand:*

D. On établit une moyenne?—R. Non; il y a un rabais d'un dollar par tête; s'il y a vingt porcs de boucherie dans un chargement, le total est réduit de \$20.

*M. McGillis:*

D. Qui fait le classement de ces derniers afin de voir s'il y a vingt porcs de boucherie?—R. Nos classeurs.

D. Pas à Montréal?—R. A Montréal nos classeurs font le classement des porcs.

D. Ils classifient les selects en cette ville?—R. Ils procèdent au classement de tous les porcs.

D. On paye pour les selects?—R. On paye pour les selects; nous classons les porcs mais les ventes peuvent s'effectuer autrement que d'après le classement.

Le PRÉSIDENT: J'ai entendu plusieurs versions différentes à ce sujet et je suis heureux de cette explication.

*M. McGillis:*

D. L'expéditeur, — celui qui expédie les porcs à cet endroit, reçoit le même prix pour les porcs à bacon et les porcs de boucherie?—R. A Montréal.

D. Si le porc est coté à Montréal à \$9.75, alors c'est le prix payé? et un dollar pour les selects?—R. Oui, tel est le régime à Montréal.

D. Mais cela ne détermine pas le pourcentage des porcs à bacon et des porcs de boucherie qui constituent le chargement?—R. Ces porcs sont classés sans égard au fait qu'ils ne sont pas traités suivant ce classement.

*M. Gobeil:*

D. Ils ont un certain nombre de classeurs en cet endroit?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Un instant s'il vous plaît, les journalistes ne peuvent pas vous suivre. Essayons de poser une question à la fois. Continuez, monsieur Gobeil.

*M. Gobeil:*

D. Je voudrais me renseigner davantage sur la situation dans la province de Québec ou plutôt sur le marché de Montréal. J'ai reçu des plaintes relativement au classement des porcs. Je suis en faveur du classement. Je ne prétends

pas être un expert, mais c'est une question importante. Vous venez de dire que vu l'absence de lois dans Québec les règlements n'y sont pas observés. Plusieurs cultivateurs de mon comté se sont plaints qu'il leur est impossible de bénéficier de la prime d'un dollar pour les selects. Puisque vous déclarez que les règlements sont de nul effet dans Québec, voudrez-vous dire au Comité quelle est la situation des cultivateurs de Québec à cause de l'absence de ces lois et celle des cultivateurs de l'Ontario?—R. Ainsi que je vous l'ai expliqué déjà, dans la province d'Ontario, l'expéditeur ou l'acheteur qui procède à un chargement de porcs doit ou marquer individuellement les porcs de chaque cultivateur ou les classer. S'il les classe il doit assigner une classe à chaque groupe de porcs du cultivateur puis établir la classe pour le total afin de nous permettre de comparer ce résultat avec le classement définitif. Si le cultivateur a des porcs selects pour lesquels il n'a pas été payé et si nous recevons des plaintes, nous pouvons en Ontario en appeler aux tribunaux pour faire payer ces primes. Mais il nous est impossible d'en agir ainsi dans la province de Québec; si les cultivateurs se plaignent nous ne pouvons rien faire.

D. Votre province avait-elle des raisons pour ne pas adopter une loi de cette nature?—R. Pas que je sache.

*M. Tummon:*

D. En poursuivant ce point un peu plus loin, prenons un cultivateur de l'est de l'Ontario, celui qui vend ses porcs à l'acheteur; ce dernier expédie les animaux achetés sur le marché de Montréal. Il doit classer ces porcs et payer pour les selects s'il s'en trouve dans le lot, qu'il soit lui-même payé ou non à Montréal?—R. Dans le moment, il bénéficie de la prime sur le marché de Montréal.

D. Dois-je comprendre que les cultivateurs de ces douze comtés de l'est d'Ontario sont mieux rémunérés que les cultivateurs de Québec à cause du fait que les acheteurs sont obligés d'établir le classement des porcs au moment de l'achat?—R. Pas nécessairement; le total payé aux cultivateurs de Québec serait probablement le même.

*M. McGillis:*

D. Quelle est alors l'importance du classement établi par l'acheteur? Que veut dire la classe déterminée? Cela ne veut rien dire suivant la loi à Montréal, mais c'est le classement à Montréal qui sert de base au paiement et non celui de l'acheteur. Je voudrais savoir ce que vaut le classement de l'acheteur?—R. Simplement ceci: s'il classe les porcs du cultivateur à deux selects et à trois porcs à bacon sur un groupe de cinq, il devra payer deux dollars au cultivateur.

D. Mais cela ne veut rien dire à Montréal?—R. Le classement officiel. . .

M. TOTZKE: L'acheteur court sa chance.

Le TÉMOIN: S'il le désire il peut marquer les porcs; s'il ne se croit pas compétent à procéder au classement ou s'il ne veut pas se fier à son propre jugement pour établir la qualité de ces porcs, il peut marquer les porcs de chaque cultivateur et les faire classer officiellement. Plusieurs acheteurs agissent ainsi.

*M. Tummon:*

D. Mais quoique l'on dise ou quoi que l'on fasse, dans l'Ontario où des règlements existent grâce à l'intervention du gouvernement provincial, le cultivateur sera payé suivant le classement, que ces porcs soient dirigés sur le marché de Toronto ou sur celui de Montréal?—R. On devrait le payer suivant le classement.

M. TOTZKE: Il le sera s'il insiste.

*M. Tummon:*

D. Comment allez-vous exempter le cultivateur de l'est d'Ontario de se faire payer suivant le classement?—R. Nous devons accepter la situation telle qu'elle est; car si d'un côté nous avons dans l'est d'Ontario une différence établie entre

chaque classe de porc nous permettant de s'adresser aux tribunaux pour forcer les acheteurs à rajuster leurs comptes relativement aux porcs de boucherie, de l'autre, si ces mêmes cultivateurs dirigeaient leurs animaux sur le marché de Montréal, je craindrais que le tribunal ne leur donne raison si la cause était présentée de cette façon: que "les porcs à bacon et les porcs de boucherie se sont vendus au même prix sur le marché de Montréal et par conséquent j'ai payé le cultivateur suivant cette base; il n'y avait pas de différence entre ces deux catégories et je paye donc ces porcs au prix du marché pour ces deux catégories ce jour-là. J'estime que le rabais n'est pas obligatoire sur les porcs de boucherie dans un cas comme celui-là.

*Le président:*

D. En d'autres termes, si le cultivateur de l'est d'Ontario dirige ses porcs sur le marché de Montréal, il peut réclamer la prime d'un dollar?—R. Absolument.

*M. McGillis:*

D. On lui paye une prime pour les selects. Il ne peut rien réclamer pour les porcs à bacon et les porcs de boucherie?—R. Non, si l'acheteur peut établir,—je suppose que le tribunal prendrait l'attitude que si le défendeur peut établir que les porcs à bacon et les porcs de boucherie se vendaient le même prix ce jour-là et que, par conséquent, il avait payé ces porcs suivant les prix du marché.

D. Que le prix pour ces différentes qualités soit le même ou non, du moment qu'ils ont été vendus ensemble au prix courant, disons \$9.75 pour les porcs au-dessus de 160 livres?—R. Oui.

D. Vous ne faites pas de distinction entre les porcs de boucherie et les porcs à bacon; le tout est payé au même prix?—R. Ils sont classés.

D. Qui fait le classement?—R. Nos agents.

D. Mais celui qui est payé pour les porcs n'en bénéficie pas?—R. Non, pas du tout. Le classement ne sert pas de base au règlement du prix des porcs mais les porcs sont classés quand même.

*M. Thompson (Lanark):*

D. L'acheteur n'a pas besoin de donner un certificat de classement pour les porcs dirigés sur le marché ni d'envoyer son classement à votre classeur?—R. Pour chaque chargement.

D. Je le sais parce que je vends des porcs et nos acheteurs ne les classe jamais; ils marquent simplement ces porcs et vous ne savez jamais ce que vous aurez si ce n'est avant la prochaine fois que vous aurez des porcs à expédier. L'acheteur vous remet un certificat qu'il a obtenu de Montréal. Il dirige les porcs sur ce marché et peut-être qu'il y a une demi-douzaine de chargements prêts à être débarqués et le classeur est là écrivant ses chèques et ne s'occupant de personne; mais il y a un jeune homme dans le parc qui marque les animaux. Et quand tous ces porcs sont chargés; en destination de Montréal, ces gens sont assis dans le wagon-fumoir et procèdent au classement,—je sais ce que je dis,—et c'est ce classement qui est maintenu comme le classement officiel. Il n'y a pas eu de contrôle. C'est une chose impossible pour ces hommes de classer ces porcs. Nous attendons et nous obtenons un certificat la prochaine fois et ils vous disent que vous avez, disons, cinq ou six selects et ce n'est que la semaine suivante que vous en êtes payé ou bien au prochain chargement que vous conduirez au marché. C'est ainsi que l'on procède. Je sais que ces hommes classent ces porcs à vue, ils me l'ont dit, et décident: "Eh bien, nous avons tant de porcs selects et tant de porcs à bacon" et ils remplissent cette formule et cela passera parce qu'ils sont classés de nouveau à Montréal?—R. Pourquoi les acheteurs marquent-ils les porcs?

D. Pour distinguer les porcs de John Smith de ceux de John Jones?—R. Alors, ils n'ont pas besoin de classer ces porcs du tout.

D. C'est précisément ce que je dis. Mais en même temps ils disent aux cultivateurs qu'ils sont tenus à donner un certificat?—R. Tout ce qu'ils ont à

mettre sur le certificat c'est le nom du cultivateur, la marque de chaque lot et le nombre de pores.

D. Et ensuite ce rapport vous est renvoyé?—R. Je ne connais pas le district d'où vous venez, mais il y avait dans l'est d'Ontario un certain nombre d'expéditeurs qui faisaient exactement ce que vous venez de décrire, et nous avons eu recours aux pouvoirs que nous confère ce règlement pour les obliger à marquer leurs pores. Il se peut que certains acheteurs dont vous avez parlé marquent leurs pores parce que nous les avons obligés à le faire aux fins de protéger le cultivateur.

M. MCGILLIS: Mon avis est qu'il devrait exister un règlement en vertu duquel tout porc d'une catégorie autre que celle du porc à bacon ne sera pas classé avec le porc à bacon toutes les fois que le porc à bacon sert de base pour fixer le prix des pores, et que seuls les selects seront exclus et profiteront des primes. Les pores des autres catégories ne seront pas pesés avec les pores à bacon quand le prix du porc à bacon sert à déterminer les prix réguliers.

M. THOMPSON (*Lanark*): Je ne veux que l'on pense que je suis opposé au classement des pores. Je suis plutôt en faveur du classement, et je suis bien sûr que depuis que l'on procède au classement des pores on porte plus d'attention à l'alimentation. Mais la grande difficulté est celle que vous avez mentionnée il y a quelques instants, c'est la variation des prix. Si le porc vaut 9 cents aujourd'hui pourquoi ne vaudrait-il que 6 cents dans une couple de semaines, et le cultivateur se hâte, dans la crainte de voir le marché décliner, d'expédier ses pores non engraisés à point pour les vendre. Il n'agirait pas ainsi si les prix étaient plus stables.

*M. Garland (Bow-River):*

D. Au sujet des variations dans les prix de différentes qualités inférieures de pores nous n'oublions pas que M. Pearsall a dit que le prix variait de 25 cents à \$1.50 les cent livres, ou \$1 ou \$1.50 le porc,—est-ce que cela est dû à des causes auxquelles on pourrait remédier?—R. Prenons, par exemple, la ville de Kitchener où le prix du porc est réduit de \$1.50 par tête. Ils ne veulent pas de pores légers. Ils n'en ont pas même un pour cent de cette catégorie. C'est un facteur négligeable parce que les fabricants de salaisons disent simplement aux cultivateurs qu'ils n'en veulent pas et ils appliquent cette coupe pour les empêcher d'en offrir en vente. Si les salaisons désiraient en avoir la réduction serait moins forte.

D. Prenons un cas qui n'est pas aussi clair que celui-là. Envisageons l'écart qui existe entre Moose-Jaw et Calgary; 45 cents à Moose-Jaw et \$1.50 à Calgary?—R. Oui.

D. D'où provient cette différence?—R. Probablement de ce qu'un grand nombre de pores légers viennent dans la partie sud de l'Alberta, probablement du trop grand nombre de pores légers. Je ne pourrais réellement pas répondre à votre question d'une façon intelligente.

L'hon. M. WEIR: Cela est dû peut-être à l'approvisionnement des matières alimentaires et à un marché avec tendance à la hausse et que les gens voulaient en profiter.

M. GARLAND: Cet écart me semble terriblement injuste.

L'hon. M. WEIR: Supposez que les aliments fussent rares dans le sud de l'Alberta, il n'y a pas de demande pour le porc léger dans ce district. Disons qu'il y en ait beaucoup à Moose-Jaw et que les prix montent, le cultivateur désirera naturellement engraisser son porc léger pour lui donner le poids voulu afin de pouvoir utiliser ses aliments. Cette question m'a causé beaucoup de soucis jusqu'au moment de trouver la solution logique.

*M. Garland:*

D. Vous n'avez pas de remède à suggérer?—R. Remède à quoi?

D. Remède à cet écart considérable entre les prix pour les porcs de qualité inférieure?—R. Personnellement,—j'apprécie les efforts en vue de stabiliser le prix général, mais de façon générale, quel encouragement le cultivateur peut-il avoir à élever des porcs peu en demande sur le marché tels que les porcs trop légers ou trop lourds ou de pauvre qualité? Vous ne pouvez pas édifier une industrie avec des porcs de cette qualité. Personnellement, je ne vois pas qu'il mérite beaucoup de sympathie.

D. C'est une autre question. Nous ne discutons pas la question de savoir s'il a droit,—ou plutôt si on doit le punir ou en faire une victime?—R. Oui.

D. Nous étudions la question des variations dans ces différences de prix entre les deux catégories mentionnées?—R. Je ne puis répondre à cela. Si vous aviez le nombre des porcs dirigés sur ce marché et constatiez les quantités de porcs légers qui y arrivent ainsi que l'effet de ces arrivages, et le reste,—par exemple, quelquefois à Winnipeg votre porc léger se vendra au prix du porc à bacon. J'ai eu connaissance qu'il s'est vendu à un prix supérieur à celui du porc à bacon.

LE PRÉSIDENT: Voulez-vous dire, monsieur Garland, que les différences de prix pour le porc de qualité inférieure devraient être réglées de la même manière que pour les selects?

M. GARLAND: Je ne fais pas de recommandations, pas tant que nous n'aurons pas trouvé la véritable cause. Si elle résidait dans l'alimentation défectueuse, dans les conditions locales et ainsi de suite, je suggérerais quelque chose, mais il semble désirable, monsieur Senn, de réduire ces écarts lorsqu'il est possible de le faire légitimement.

D. Je voudrais savoir, monsieur Pearsall, en quelle année ce classement des porcs a commencé.—R. C'est en 1922, en octobre, je crois.

M. MULLINS: Je dirai que cette affirmation est absolument erronée. Le classement des porcs a commencé il y a trente-cinq ans. Je suis descendu à Toronto avec 4,000 porcs, venant de Winnipeg. L'acheteur me dit alors qu'il me payerait tant pour une certaine catégorie de porcs. On m'impose un bas prix sur ces 4,000 porcs et on m'apprit ce que c'était que des tondeurs. Or, le classement des porcs commença là et c'était un magnifique système pour l'acheteur. Lorsque j'ai vu celui-là passer parmi les 4,000 porcs—moi, je n'avais pas fait cela en les achetant au Manitoba—je dis à mon associé: Il vaut mieux nous en retourner. Nous sommes repartis avec \$47. C'est tout ce que nous avons rapporté. C'est là le résultat du classement des porcs. William Harris acheta son établissement il y a 35 ans. Le commerce des porcs n'était pas aussi payant alors qu'aujourd'hui. De petits établissements ont fait des millions dans le commerce des porcs. On utilise tout sauf le grognement. Le classement des porcs a commencé alors, et il s'est toujours développé. J'y suis opposé. Nous aménageons les wagons à deux étages et nous descendions la côte nord du lac Supérieur, où il n'y avait que des ponts de bois. Les porcs se butaient tout le long du chemin. Nous descendions les 4,000 porcs à North-Bay, où il n'y avait pas d'eau dans le parc. Nous les laissions aller au lac, à une distance d'un ou deux milles, puis il nous faut aller les ramener à la nage puis les faire remonter dans les wagons. Je me rappelle que sir George Bury m'avait aidé. Il était alors surintendant à North-Bay. De là, je descendis à Toronto. Je n'ai pas de rancune envers les classeurs de porcs. Pour les utiliser, le ministre peut les envoyer à la campagne enseigner aux cultivateurs quelle sorte de porcs élever pour plaire à ces messieurs les fabricants de salaisons. Il n'y a qu'un système quant au cultivateur. Mais si le ministre veut aider le fabricant de salaisons, qu'il continue à faire classer les porcs au parc à bestiaux.

*M. Blair:*

D. Pourrions-nous avoir les chiffres indiquant le nombre de selects et la proportion des différentes catégories depuis qu'on a commencé à classer les porcs?

Cela nous permettrait de voir à quel point le cultivateur a apprécié les primes qui se donnaient pour l'amélioration des troupeaux de porcs?—R. J'ai donné cela, mais pas en détail, car c'était un peu long.

*M. Fafard:*

D. Vous avez dit au début que la province de Québec était bien arriérée dans cette industrie. Je crois que les cultivateurs de la région de Montréal reçoivent un peu moins que le prix régulier pour leur bacon mais un peu plus pour leurs porcs de boucherie, n'est-ce pas?—R. En général, oui.

D. Alors, pour ce qui est des exportations, vous savez très bien que dans la province de Québec, surtout dans la région de Montréal, on n'élève pas de porcs à bacon. On élève des porcs de boucherie. Et c'est ce qu'on veut continuer à faire. Notre marché, après tout n'est pas si mauvais. Si les cultivateurs de l'Ouest envoient leurs porcs de qualité inférieure à Montréal, c'est leur affaire.

Le PRÉSIDENT: Docteur Pickel, vous désirez depuis longtemps poser des questions.

*M. Pickel:*

D. Bien que nous n'ayons pas de loi organique dans la province de Québec, l'éleveur québécois obtient une prime d'un dollar par tête pour ses porcs selects, lors de vos classements.—R. Je ne saurais vous dire dans quelle proportion. Je sais que nous recevons beaucoup de plaintes.

D. Il est censé l'obtenir?

M. GOBEL: Il l'obtient.

*M. Pickel:*

D. Oui, s'il y a classement. Dans la province de Québec, la difficulté réside dans l'application de la loi. Elle est entre les mains des fabricants de salaisons. C'est l'application de la loi qui fait défaut, comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour. J'ai cité le cas d'un commerçant qui avait amené 45 porcs qu'il classait lui-même comme selects; il était expert?—R. Ils étaient tous selects?

D. A son avis, il avait 45 selects. Il les amena à l'abattoir et le classeur, arrivant avec sa baguette, les étampa et dit: "Vous avez deux selects". Et le commerçant de répondre: "Tu m'en diras tant". Une discussion s'élève et finalement, après avoir marché de long en large en argumentant, le commerçant dit au classeur qu'il s'y connaissait en matière de classement de porcs puisqu'il avait été juge de porcs pendant un bon nombre d'années à maintes expositions, dans la province de Québec: "J'en connais plus en fait de porcs, dit-il, que vous n'en connaîtrez jamais". Ils s'échauffent tous les deux, échangèrent des mots peu parlementaires, je pense bien, et finalement, au bout d'un certain temps, ils se calmèrent et le classeur repassa les porcs et lui alloua 37 selects. J'ai la preuve de cela.—R. J'aimerais savoir les noms. Je ne crois pas une minute que la chose soit arrivée. Elle ne saurait se produire pour cette raison...

D. Je puis le prouver par des témoignages.—R. Ecoutez, monsieur, voici ce qui peut être arrivé. Votre maison peut avoir payé pour 37 selects, mais je suis parfaitement convaincu que le classeur n'aurait pas changé son classement dans une pareille proportion. Lorsqu'un classeur a porté un jugement, il doit le soutenir, car il y a tant de témoins: les commissionnaires, les cultivateurs, les fabricants de salaisons, les acheteurs de salaisons et le reste.

D. Il n'y a pas beaucoup de cultivateurs?—R. A Toronto et à d'autres endroits, il y en a beaucoup. Je ne sais dans quelle mesure cela se pratique, à Montréal, mais les représentants des cultivateurs, les commissionnaires et les agents sont là, et si nos hommes n'ont pas l'habileté de se tenir debout et de faire leur ouvrage sans peur et sans faveurs et de se constituer un prestige, ils ne peuvent longtemps garder leur emploi.

*M. Sproule:*

D. Cela ne veut pas dire que vos classeurs font un mauvais classement?—R. Je ne dirais pas cela. Le classement est assez exact.

D. Il me souvient d'une charge de pores qui, ayant subi l'expertise d'un classer, fut examinée par un autre, lequel me donna douze selectes de plus.—R. Furent-ils classés à deux endroits?

D. Oui.—R. Comment ont-ils pu être classés à deux endroits?

D. Accidentellement. Ils étaient à un endroit où ils n'étaient pas censés être, et lorsqu'on le constata, on les envoya à l'autre endroit où ils obtinrent un meilleur classement.—R. Vous avez été chanceux, voilà tout.

D. Voilà exactement ce qui a eu lieu.

*M. Pickel:*

D. M. Sproule vous a demandé quelle était l'augmentation par tête de la consommation des produits de porc depuis l'établissement du classement. Ne pensez-vous pas que le simple fait du changement de mode de vie chez le cultivateur, depuis qu'il n'a plus à faire sa propre salaison, ait augmenté la consommation par personne? Par exemple, il y a des années, on pouvait trouver dans toutes les caves de cultivateurs des barils remplis de jambons et de bacon. Cela ne se voit plus à présent et je crois que le changement de régime en est la raison. N'expliquerait-il pas aussi l'augmentation de la dépense par personne?—R. Vous parlez de la dépense par personne. Même dans les conditions actuelles, la production et l'abatage domestiques comptent. L'an dernier, nous avons tué trois millions et quelques pores dans les fabriques de salaisons, mais la production de tout le pays a dépassé un peu les sept millions. Il n'y a pas la moitié des pores qui se tuent dans les fabriques de salaisons et les abattoirs. Telle est la situation actuelle.

*M. Sproule:*

D. Où prenez-vous vos chiffres? Au ministère de l'Agriculture?—R. Au ministère du Commerce, on y fait un relevé annuel.

D. Au ministère du Commerce?—R. Au Bureau fédéral de la statistique.

D. En ce qui concerne le beurre et les œufs, croyez-vous qu'il y ait eu aussi une augmentation per capita?—R. Absolument, et la raison en est celle-ci: Aujourd'hui, lorsqu'un homme achète une douzaine d'œufs, il n'a pas peur de se voir à son déjeuner en face d'un poulet et d'avoir les œufs en grippe pendant un mois.

D. La consommation d'œufs par personne a sans doute augmenté énormément depuis qu'on a commencé à les classer?—R. Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Elle a doublé, ainsi que la consommation du beurre.

M. DUPUIS: L'ancien ministre de l'Agriculture dit qu'il en est de même du beurre. Si c'est vrai du beurre, ce doit être vrai du bacon. Que le cultivateur qui travaille dur toute la journée mange du gros lard gras, c'est très bien, mais si l'on considère la consommation urbaine, on trouve que la qualité est un facteur important. Il se consommera beaucoup plus de bacon au déjeuner lorsqu'on abandonnera le gros lard.

M. PICKEL: La quantité que le cultivateur a dans sa cave à l'insu du département figurerait dans les statistiques?

M. SHAVER: Dix millions de personnes ne peuvent consommer que telle quantité de nourriture. Si la consommation du bœuf augmente, la consommation d'autres produits doit diminuer.

Le PRÉSIDENT: Un instant, messieurs, s'il vous plaît. L'ordre de renvoi du Comité concerne un amendement aux règlements. Jusqu'ici, vous n'avez parlé d'aucun amendement ni d'aucun projet d'amendement.

M. LUCAS: Je voudrais poser une question à M. Pearsall: Nous savons que le Danemark est réputé pour son bacon. Comment le système de classement danois se compare-t-il avec le système canadien?

Le TÉMOIN: Depuis des années, on y pratique l'abatage sur rail.

*M. Lucas:*

D. Sur rail?—R. Oui, sur rail.

D. Alors, ne serait-il pas bon de suivre ici quelques-unes de ces pratiques?  
—R. Voilà pourquoi nous avons proposé l'amendement qui est joint au règlement. Nous avons des problèmes ici. Nos fabriques de salaisons diffèrent entièrement des maisons danoises. Et il y a sans doute d'autres problèmes. Nos cultivateurs aiment à toucher l'argent dès que leurs porcs quittent la ferme. Puis il y a le transport des porcs de l'Ouest canadien jusqu'à Moncton, ce qui retarderait probablement le règlement de deux semaines. Ce sont là des circonstances absolument différentes de celles qui existent au Danemark. Nous avons toutefois des endroits, comme le centre de l'Ontario, où l'on a confiance au classement sur rail, et nous voulons l'essayer. Puis il y a la question du pesage des animaux abattus. Au Danemark, le travail se fait lentement. Ici, on tue jusqu'à 650 animaux à l'heure, ce qui fait à peu près un par 5 secondes  $\frac{1}{2}$  et sans doute, il y a le problème du pesage exactement des animaux morts. Il y a certaines choses qu'il nous faut élaborer, et voilà pourquoi nous avons pris cette mesure pour aller de l'avant et essayer de voir si nous ne pouvions pas adopter cette méthode, car nous la croyons meilleure.

D. Toute la production du Danemark n'est-elle pas distribuée par coopération?—R. Pas toute, mais la plus grande proportion.

M. MULLINS: Quel doit être le meilleur juge au pays, monsieur le président, quant à savoir si le classement des porcs est satisfaisant pour le cultivateur ou non? Qui devrait le savoir?

Le TÉMOIN: Le cultivateur lui-même.

*M. Mullins:*

D. Le cultivateur lui-même?—R. Oui.

D. L'homme qui dirige les parcs à bestiaux où on amène des porcs ne doit-il pas être un peu juge?—R. Il n'est que l'agent du cultivateur.

D. Ne sait-il pas si le classement est avantageux ou non pour le cultivateur qui veut développer cette industrie ou si ce classement est dans l'intérêt du fabricant de salaisons ou du cultivateur? Pour votre gouverne, je vous dirai que 99 p. 100 sont venus me demander de les débarrasser du système du classement des porcs aux parcs.—R. Je m'y attendais.

M. MULLINS: Je ne voudrais pas, monsieur le président, vous donner à croire que je suis tout à fait opposé au classement des porcs aux parcs, mais c'est le système, et 99 p. 100 des vendeurs qui amènent des porcs dans les parcs sont opposés au classement aux parcs. Bien qu'ils n'aient pas le dire ouvertement et qu'ils aient peur de le dire au ministre, ils me l'ont dit à moi. . .

Le PRÉSIDENT: Dans un cas de ce genre, colonel Mullins, je crois que le Comité ferait bien de citer quelques-uns de ces hommes.

M. MULLINS: Vous ne pouvez pas faire cela. Ils vendent d'autres produits et ils ne parleront pas. Une délégation est venue de Montréal la semaine dernière voir le ministre. Or, l'un des délégués me disait: "Pourquoi ne vous débarrassez-vous pas de ce système inique? Il nuit aux intérêts des cultivateurs." Ils ne veulent pas aller le dire au ministre. Ils ont peur d'avoir des difficultés dans leurs ventes.

M. ROWE: Qu'en dit l'Association des Eleveurs de porcs?

M. SPROULE: Elle ne classe pas les porcs.

M. ROWE: Vous êtes dans la zone du maïs.

M. SPROULE: Je puis fournir les noms qui figurent sur une pétition. J'en ai un plein pupitre.

M. ROWE: Que vous disent les éleveurs de porcs?

Le PRÉSIDENT: Je suggérerais, messieurs, que le Comité obtienne des témoignages sous serment sur ce point. Autrement nous marchons dans l'obscurité. Je suggérerais aussi d'assigner des commissionnaires ou quelqu'un qui soit en mesure de parler.

M. GARLAND: Je suis de cet avis, monsieur le président, surtout si ces commissionnaires ne sont pas les anges d'altruisme que M. Mullins se représente. Je crois que les commissionnaires ont un œil sur le fabricant de salaisons et un autre sur le tiroir et qu'ils ont à se préoccuper des deux.

M. MULLINS: Vous avez raison, je crois.

Le PRÉSIDENT: Nous marchons dans l'obscurité et nous n'aboutissons à rien. Nous continuerons à n'avancer à rien tant que nous n'aurons pas de suggestions constructives.

M. TUMMON: Monsieur le président, il y a un instant M. Lucas a posé une question que j'avais l'intention de poser moi-même. J'ai hâte de savoir où le ministère en est rendu dans ses efforts en vue d'inaugurer le classement sur rail. Je me suis souvent demandé si la différence d'un dollar dans le prix des sélects était suffisante. C'est une question qu'à mon avis le Comité pourrait facilement étudier. On pourrait aussi examiner la question d'ajouter aussi au prix du porc à bacon et d'établir une marge dans ce sens. Il y a deux catégories de porcs que nous voulons accroître, et je doute fort qu'un dollar par porc soit suffisant aujourd'hui pour encourager le producteur à donner la nourriture voulue pour produire des sélects ou des porcs à bacon. Je crois que la question doit intéresser le Comité. La marge pourrait peut-être varier suivant les fluctuations du prix général des porcs. A propos de classement sur rail, il y a un autre point qui pourrait être étudié: tous les porcs de notre région, par exemple, sont achetés du producteur par le commerçant. Il me semble qu'on pourrait trouver quelque moyen de payer un certain prix au producteur lorsqu'il amène ses porcs. Le Comité pourrait examiner la question. Vous avez parlé de 80 p. 100. Je serais porté à aller encore plus haut que cela. Lorsqu'on les amène à l'établissement de salaisons et qu'on les classe sur cheville, je présume qu'à votre avis la rémunération supplémentaire qui doit retourner au producteur lui est expédiée par le commerçant. Il serait probablement plus avantageux pour le producteur si l'on pouvait trouver un moyen de ne pas confier ces primes aux commerçants mais de les envoyer directement de la maison de salaisons au producteur ou peut-être autrement. Cela entraînerait sans doute beaucoup d'ouvrage, mais cela empêcherait tout détournement par le commerçant de l'argent destiné au producteur. C'est un point que le Comité, à mon avis, devrait considérer.

*M. Sproule:*

D. La prime pour les sélects était de \$2, n'est-ce pas?—R. A cette époque, nous avons une autre série de classes. Nous avons les sélects et les gras lisses.

D. Mais les sélects obtenaient \$2?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous n'avons plus que cinq minutes, et je crois que nous ne pouvons pas poursuivre cette discussion plus longtemps aujourd'hui. Le Comité devrait décider ce qu'il va faire. Voulez-vous entendre un représentant des fabricants de salaisons ou un représentant des commissionnaires ou un représentant des producteurs?

M. MULLINS: Oui, M. Todd, pour un.

M. ROWE: Pourquoi, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je ne dis pas que vous devez le faire venir.

M. TUMMON: Monsieur le président, nous pourrions en parler entre nous avant de faire venir des témoins. Je crois que ce serait plus avantageux.

M. ROWE: En M. Pearsall, monsieur le président, je crois que vous avez une des plus hautes autorités du pays en matière de pores.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas à en douter.

M. ROWE: Je ne vois pas ce qu'il aurait à gagner en faisant venir qui que ce soit dans le moment.

M. LUCAS: Monsieur le président, j'ai demandé à M. Pearsall tantôt quel était le système en usage au Danemark. Il sait peut-être aussi ce qui se pratique dans d'autres pays. En lisant les nouvelles contenues dans le rapport agricole qui nous vient tous les mois, on constate que notre bacon est celui qui se paye le moins cher sur le marché britannique. On est donc porté à croire que notre mode de classement ou de préparation du bacon n'est pas à la hauteur des systèmes adoptés dans les autres pays. Nous nous efforçons d'améliorer notre manière, et si nous pouvions savoir de quelle façon on procède dans les autres pays, nous pourrions en tirer une leçon, adopter un système analogue au leur et hausser la valeur de notre bacon.

L'hon. M. WEIR: Il y a deux points à signaler au Comité avant l'ajournement. On a donné à entendre que les commissionnaires étaient dans la proportion de 99 p. 100 opposés à ce classement du bacon. J'ai rencontré les commissionnaires. Ils étaient venus de Montréal, de Toronto et de l'Ouest. Nous avons discuté franchement. Il fut entendu que si c'était leur désir il n'y aurait pas de déclaration à ce sujet. J'ai posé la question suivante: pendant un an, pensez-vous pouvoir obtenir plus d'argent des cultivateurs s'il n'y a pas de classement que s'il y en a. Et, à l'exception de deux, ils ont demandé la continuation du classement. Comme je l'ai dit, notre discussion a été très franche, et, comme M. Garland, je leur ai dit que j'avais des doutes sérieux quant à savoir s'ils étaient des acheteurs ou des vendeurs au service des maisons de salaisons. Je crois aussi que la plupart de membres du Comité aimeraient beaucoup obtenir de M. Pearsall, à une autre séance, de plus amples explications sur l'effet qui s'est fait pour en arriver au point de pouvoir avoir le classement sur rail. C'est une manière lente, et je sais que vous êtes dans la situation où j'ai été moi-même. J'étais impatient et je croyais que cela pouvait se faire tout de suite. Mais j'ai discuté la chose au long avec M. Pearsall et lorsqu'il m'a parlé du travail qui s'était fait, j'ai cru qu'il serait bon d'obtenir plus de détails sur les mesures qui ont été prises, du moins dans les trois dernières années.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'avis que nous nous réunissions de nouveau pour entendre M. Pearsall?

Adopté.

M. SPROULE: On a dit que certaines remarques concernant le classement devraient être corroborées. Je puis obtenir, pour ma part, une pétition du moins de la région que j'habite, et l'envoyer ici. Si cela peut être utile, je puis le faire.

Le Comité s'ajourne à 1 heure pour se réunir de nouveau à la convocation du président.

APPENDICE A

PRODUCTION ET QUALITÉ DES PORCS PAR PROVINCE, 1923-1933

Province	An- née	Nombre total de de porcs	Sélects	Bacon	De bou- cherie	Gras lisses	Lourds et extra- lourds	Truies	Légers et porcs à l'engrais- sement
Alberta.....	1923	406,380	2.43			72.74	3.12	13.32	4.24
	1924	632,073	2.7			75.2	4.6	7.5	3.5
	1925	646,452	3.4			67.3	2.2	14.5	3.8
	1926	604,127	5.3			71.8	3.7	4.8	8.2
	1927	544,321	5.7			70.6	4.2	3.8	7.1
	1928	586,070	6.4			68.7	6.1	8.6	3.6
	1929	681,554							
	1930	628,935	6.0	21.0	58.1		2.7		8.9
	1931	723,352	7.1	27.2	54.9		3.2		5.3
	1932	1,008,452	7.4	31.7	45.0		3.2		8.7
	1933	1,032,169	7.9	32.5	45.0		2.6		8.5
	Saskatchewan.....	1923	199,219	4.8			63.5	10.0	6.8
1924		360,858	3.1			56.3	7.5	18.1	5.8
1925		342,613	4.2			53.8	5.2	24.6	6.2
1926		278,449	5.7			59.7	9.5	6.1	10.6
1927		282,633	6.5			61.0	7.9	6.8	12.0
1928		285,644	6.4			55.6	7.4	12.0	12.1
1929		337,649							
1930		314,579	5.1	17.0	47.8		5.0		19.2
1931		398,850	8.3	27.5	33.4		6.3		18.2
1932		491,207	9.5	29.5	33.4		5.7		18.0
1933		490,299	11.8	32.9	28.2		5.1		17.5
Manitoba.....		1923	123,090	7.9			61.1	9.0	7.3
	1924	215,995	5.5			57.0	4.8	21.1	5.4
	1925	259,507	7.4			58.5	5.4	20.5	3.7
	1926	223,774	10.3			59.1	8.1	7.7	8.9
	1927	271,900	13.6			55.9	6.1	7.6	11.4
	1928	242,503	14.1			51.2	4.6	13.7	11.6
	1929	222,171							
	1930	200,131	14.4	26.5	35.6		5.3		13.8
	1931	268,710	15.7	35.8	21.8		5.4		16.2
	1932	281,402	14.6	39.1	16.7		3.5		22.7
	1933	244,377	17.2	41.3	14.6		4.5		18.2
	Ontario.....	1923	1,508,455	21.1			55.2	6.3	12.6
1924		1,771,945	22.4			55.9	3.8	11.4	3.5
1925		1,488,573	24.3			59.8	4.1	6.7	1.9
1926		1,467,120	23.0			57.9	5.6	6.4	1.5
1927		1,642,181	24.7			59.7	4.5	7.2	1.9
1928		1,518,618	24.5			60.9	2.6	7.6	1.7
1929		1,306,531							
1930		1,053,880	24.7	55.5	14.1		2.9		3.4
1931		1,121,162	23.2	53.0	16.8		2.4		3.2
1932		1,325,537	22.6	53.7	15.5		1.4		5.2
1933		1,356,939	24.2	53.7	13.3		1.2		5.4
Québec.....		1923	91,986	10.9			39.0	5.9	37.5
	1924	113,420	9.8			42.6	4.4	35.8	3.7
	1925	77,511	12.1			49.5	6.2	27.1	2.6
	1926	117,411	6.8			52.0	4.5	27.6	5.0
	1927	140,935	7.1			57.3	5.4	25.0	3.3
	1928	112,700	8.1			47.2	5.9	29.4	4.5
	1929	71,323							
	1930	82,827	9.5	28.8	31.1		5.3		22.0
	1931	111,917	6.5	24.6	37.4		5.5		24.0
	1932	74,457	7.1	25.4	37.7		3.5		23.3
	1933	65,768	9.3	29.6	38.6		3.8		16.3

## APPENDICE B

LISTE DES DIFFÉRENCES DE PRIX ENTRE LES DIVERSES CATÉGORIES DE PORCS  
EN VIGUEUR DEPUIS LE 12 FÉVRIER 1934

Marché	Primes sur les sélects	Rabais sur les porcs de boucherie	Rabais sur les lourds	Rabais sur les extra-lourds	Rabais sur les légers et les porcs à l'en- graissement
Calgary.....	\$1.00	\$0.50 le qtl	\$1.25 du qtl	\$2.00 du qtl	\$1.00 du qtl
Edmonton.....	\$1.00	\$0.50 du qtl	\$1.25 du qtl	\$2.00 du qtl	\$1.00
Moose-Jaw.....	\$1.00	\$0.50 du qtl	\$0.75 du qtl	\$1.00 du qtl	\$0.45 du qtl
Prince-Albert.....	\$1.00	\$1.00	\$0.50 du qtl	\$1.00 du qtl	\$1.50 du qtl
Saskatoon.....	\$1.00	\$0.50 du qtl	\$0.50 du qtl	\$1.75 du qtl	\$0.75 du qtl
Winnipeg.....	\$1.00	\$0.50 du qtl	\$0.50 du qtl	\$1.85 du qtl	\$0.75 du qtl
Toronto.....	\$1.00	\$1.00	\$1.50	\$1.50 du qtl	\$1.00
Montréal.....	\$1.00	.....	\$0.50 du qtl	\$1.00 du qtl	\$0.25 du qtl
Hamilton (A).....	\$1.00	\$1.00	\$1.00	30% moins	\$1.00-\$1.50
(B).....	\$1.00	\$1.00	\$2.00	\$1.50 du qt.	\$1.00-\$1.50
Stratford.....	\$1.00	\$1.00	\$1.00	\$1.50	\$1.00
Kitchener.....	\$1.00	\$1.00	\$1.00	\$1.00-\$1.50	\$1.50-\$1.00
London.....	\$1.00	\$1.00	\$1.50	\$1.50 du qtl	\$1.00
Aylmer.....	\$1.00	\$1.00	\$1.00	\$1.50 du qtl	\$1.00

Où le mot quintal ne figure pas, le rabais est par tête.

SESSION DE 1934

CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 2

---

SÉANCE DU MARDI 20 MARS 1934

SÉANCE DU JEUDI 22 MARS 1934

---

Sujet: Classement des porcs

(Aussi un rapport sur le bill n° 26 intitulé:

Loi concernant les fruits)

---

TÉMOIN:

M. L. W. Pearsall (Sous-chef du Service des ventes), ministère de l'Agriculture.

Appendice C — Consommation *per capita* de viandes, 1924-1933.

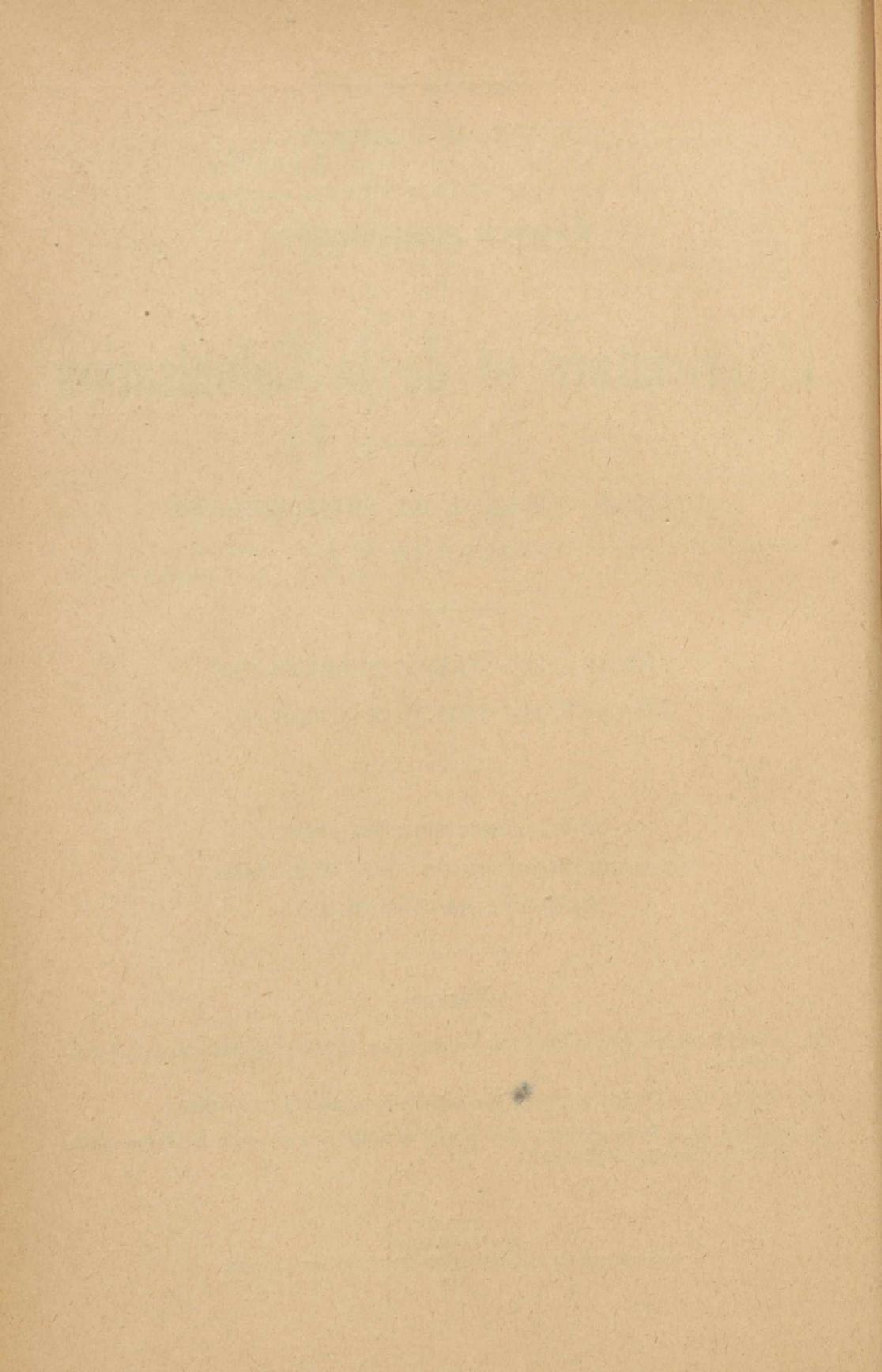
Appendice D — Prix moyens des porcs vendus aux parcs à bestiaux dans tout le Canada, 1923-1933.

OTTAWA

J.-O. PATENAUDE

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1934



RAPPORT À LA CHAMBRE

DEUXIÈME RAPPORT

MARDI le 20 mars 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation a l'honneur de présenter son deuxième rapport:

Votre Comité a étudié le bill n° 26 intitulé: Loi concernant les fruits, et rapporte ledit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*  
M. C. SENN.



## PROCÈS-VERBAL

MARDI le 20 mars 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents*: MM. Barber, Bertrand, Bowen, Boyes, Brown, Butcher, Carmichael, Fafard, Gobeil, Golding, Hall, Loucks, Lucas, McGillis, McKenzie (*Assiniboia*), Motherwell, Myers, Pickel, Porteous, Senn, Shaver, Simpson (*Simcoe-Nord*), Smith (*Victoria-Carleton*), Spotton, Sproule, Stewart (*Lethbridge*), Sterling, Sutherland, Swanston, Taylor, Thompson, (*Lanark*), Tummon, Weese, Weir (*Macdonald*) et l'honorable M. Weir, ministre de l'Agriculture—35.

*Fonctionnaires du ministère de l'Agriculture présents*: le docteur McMillan, commissaire des fruits; M. Gooderham, l'apiculteur fédéral.

Le Comité entreprend l'étude du bill n° 26 intitulé: Loi concernant les fruits, et accepte de le rapporter à la Chambre sans amendement. A une heure, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

*Le secrétaire du comité,*  
WALTER HILL.

---

JEUDI le 22 mars 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit ce jour à onze heures du matin. Le président, M. Senn, étant retenu devant le Comité spécial de la Chambre sur les Ecarts de prix, M. F. Shaver (*Stormont*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant donne lecture d'une lettre de M. L. S. Pearsall à M. Senn corrigeant une déclaration qu'il a faite devant le Comité à sa séance du 13 mars.

*Membres présents*: MM. Barber, Bertrand, Blair, Bowen, Boyes, Butcher, Carmichael, Fafard, Gobeil, Hall, Lucas, McKenzie (*Assiniboia*), Moore, (*Châteauguay-Huntington*), Mullins, Pickle, Porteous, Senn, Simpson (*Simcoe-Nord*), Smith (*Victoria-Carleton*), Stewart (*Lethbridge*), Sterling, Taylor, Totzke, Tummon, Weese, Weir (*Macdonald*) et l'honorable M. Weir, ministre de l'Agriculture—(29).

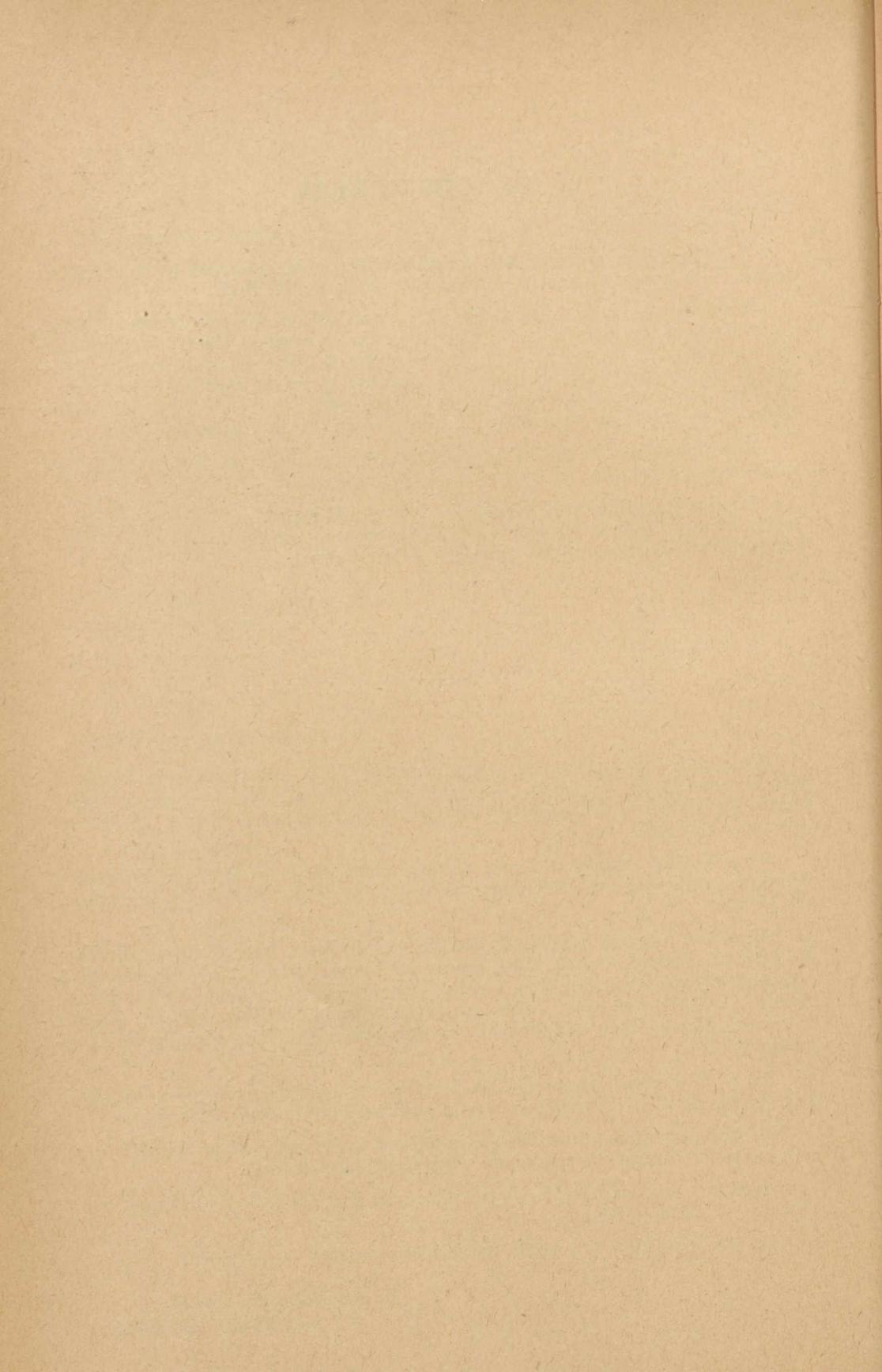
M. L. S. Pearsall, sous-chef du Service des ventes au ministère de l'Agriculture, poursuit son témoignage sur le problème du classement des pores.

Le témoin dépose des tableaux indiquant la consommation de viande *per capita* depuis la mise en vigueur du classement des viandes.

Aussi les prix moyens des pores vendus aux pores à bestiaux dans tout le Canada, de 1923 à 1933.

Le Comité s'ajourne ensuite jusqu'à convocation du président.

*Le secrétaire du comité,*  
WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, Salle 429,

Le 22 mars 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence intérimaire de M. Shaver.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Pearsall doit faire une autre déclaration ce matin au sujet du classement des pores. Deux états sont déjà déposés; l'un sur le prix moyen des pores, l'autre sur le prix moyen des pores vendus aux parcs à bestiaux du Canada, de 1923 à 1933.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, honorable monsieur Weir, messieurs: Je préférerais, ce matin, que l'étude de la question se fit plus ou moins par demandes et réponses. Je possède d'autres renseignements sur le classement à la cheville. A la dernière séance, on a proposé un amendement aux règlements permettant le classement facultatif à la cheville. Il s'agissait pour nous, en l'occurrence, d'en permettre l'essai afin d'établir si nous pouvions y parvenir, et comment y parvenir. Depuis nombre d'années, nous avons fait le classement des pores sur pieds quand ailleurs, au Danemark d'abord, puis en Suède et enfin en Hollande, on a adopté et conservé la méthode de classement à la cheville. Tout récemment, la Grande-Bretagne a emboîté le pas et l'automne dernier a adopté le classement à la cheville pour les pores à bacon consommés en Grande-Bretagne. Il y a deux commerces distincts des pores—celui du porc frais et celui du bacon. Et les règlements de classement à la cheville adoptés par la Grande-Bretagne ne visent que les pores destinés au commerce du bacon. Dans sa classification, la Grande-Bretagne a adopté les catégories A, B, C, D, et E, subdivisées en classes 1, 2, 3 et 4 d'après l'échelle des poids des qualités mentionnées, et il y a mesure précise du gras, mesure précise de la longueur de la carcasse et du reste de la carcasse stipulées pour chacune de ces diverses classes. Ces classes correspondent à celles des autres pays comme le Danemark, la Suède et la Hollande. C'est pourquoi nous avons recherché s'il est possible d'adopter pareille méthode au Canada, la croyant supérieure.

Je l'ai laissé entendre la semaine dernière, nos principaux problèmes sont d'ordre mécanique. En premier lieu, le problème de l'identification. Les autres pays ont adopté les boutons aux oreilles. Nous n'avons pu, jusqu'à dernièrement, nous procurer de boutons qui resteraient aux oreilles du porc durant l'abatage. Pour vous donner une faible idée du problème, je vais retracer brièvement les divers modèles de machines employées dans différents établissements. Divers modèles de batteuses, la machine *All Bright Nell*, la machine *Kramer*, la *Baby Boss*, la *Boss U*, la *Perrin*, la batteuse *Anco*. Mais ce n'est pas tout le problème. Prenez la même sorte de machine en usage en divers endroits. Voici une batteuse *Boss U* qui fonctionne à une vitesse de 155 r.p.m., et une autre, à 94 r.p.m.

*M. Totzke:*

D. Avec le bouton on a emporté un morceau de l'oreille?—R. Oui. L'oreille entière qui portait le bouton fut emportée, mais ce problème, nous l'avons assez bien résolu aujourd'hui. Un autre problème d'ordre mécanique s'offrait, celui de peser la carcasse. Aujourd'hui on la pèse à la cheville, mais seulement pour obtenir le pourcentage d'habillage de chaque wagonnée. La vérification a révélé des poids inexacts variant de cinq à dix livres, et nous avons visé à la précision dans la pesée. Nous avons maintenant une balance qui imprime le poids sur le bouton, et nous la croyons assez précise pour cette fin. Cela signifie que dans certaines fabriques—dont deux à Toronto, une à Winnipeg et une à Calgary—la

rapidité des opérations est telle qu'il faut deux balances, et l'on divise le rail pour faire ce travail; mais là où l'on ne pèse pas plus de 300 pores à l'heure une balance suffit. Si la rapidité est plus grande il faut deux balances pour avoir un poids exact. Ce sont quelques-uns des problèmes mécaniques qui nous ont tenus occupés ces trois ou quatre dernières années.

Nos classes d'animaux sur pieds ne peuvent s'adapter encore au classement à la cheville. Du moins nous croyons à une amélioration, et nos expériences et nos essais ont porté sur des pores abattus afin d'en trouver les classes convenables. Je voudrais retracer une partie de ces renseignements. Voici 4,015 pores, l'abatage d'une semaine dans un établissement. La plupart sont des animaux du nord-ouest de l'Ontario, mais le groupe comprend aussi neuf wagons de pores du sud-ouest de l'Ontario. Les classes régulières adoptées sont les trois classes du bacon. Vous pouvez les appeler 1, 2 et 3, ou bien maigre, très maigre et de choix. Nous nous efforçons d'en faire des produits réguliers comparables aux classes du bacon d'exportation dont je vous ai parlé la semaine dernière. Nous avons nos propres qualités d'exportation, et au nombre de ces qualités nous avons trois classes de bacon d'une échelle de poids variant de 50 à 55 livres Wiltshires, de 56 à 60 livres, de 61 à 65 livres et de 66 à 70 livres.

Ce sont les trois classes choisies, la n° 1, la n° 2 et la n° 3. Ce sont les classes de bacon d'exportation et nous nous sommes efforcés d'adopter, pour le classement à la cheville, des classes comparables à celles-là. Donc, nous avons le bacon n° 1, le n° 2 et le n° 3.

M. TOTZKE: Le témoin voudrait-il expliquer le but de ces machines?

Le TÉMOIN: Elles servent à nettoyer le porc et à enlever les soies. Une fois échaudé le porc passe par ces machines. La plupart des batteuses fonctionnent à une vitesse différente, et au cours de cette opération le porc est complètement nettoyé et débarrassé de ses soies. C'est dans cette opération que le bouton à l'oreille se perd, et c'est là notre difficulté. Si je pose ces problèmes, c'est pour montrer la variété des conditions qui nous confrontent. Notre bouton pourra résister à certaine machine en usage dans une fabrique, mais dans une autre fabrique la machine fonctionne deux fois plus vite et le bouton part. Pour fin d'identification, nous avons deux procédés—le tatouage et le bouton à l'oreille. Nous avons pratiqué le tatouage avec beaucoup de satisfaction, mais nous avons conclu qu'il ne serait pas satisfaisant vu les conditions du pays, quand on charge les pores au mauvais temps, parce que l'encre gèle, et ainsi de suite. S'il a pu donner entière satisfaction dans des conditions sous notre contrôle, nous avons pensé qu'il ne donnerait pas satisfaction dans la pratique générale du commerce. Par conséquent, nous en sommes revenus à la pratique des boutons pour en trouver qui demeureraient aux oreilles. Nous avons résolu le problème, moins en changeant de boutons qu'en corrigeant les opérations des fabriques. Voici un exemple: une fabrique qui a fait l'objet de nos expériences perdait en moyenne 43 p. 100 de ses boutons. Nous avons placé une machine dans cette fabrique, on a surveillé les pores qui y passaient, et on a noté ceux dont les boutons avaient été déchirés. La semaine suivante, après avoir modifié quelque peu le mécanisme de la batteuse et y avoir apporté certaines corrections, nous avons diminué notre perte de boutons à 2 p. 100 en une semaine, et aujourd'hui nous pensons avoir résolu le problème de l'identification.

M. LUCAS: Quelles difficultés éprouvons-nous, ici, au Canada, au sujet de ce problème, par comparaison avec celles, disons, du Danemark et de la Hollande?

Le TÉMOIN: Leurs fabriques fonctionnent à une vitesse très faible, par comparaison avec celle des fabriques canadiennes.

M. Totzke:

D. Est-ce que la distance des abattoirs, dans notre pays, n'y est pas aussi pour quelque chose?—R. Nous y avons un problème de règlement, c'est-à-dire

pour obtenir le règlement, — mais en tant qu'il s'agit du bouton même, le facteur distance n'y serait pour rien.

D. J'y voyais, dans mon idée, un empêchement à l'emploi de la méthode de classement à la cheville?—R. C'en est un. Prenez, par exemple, le cas de pores chargés en Alberta à destination de Montréal, avec un arrêt à Winnipeg peut-être, où l'on vend un demi-wagon d'animaux et le solde va à Montréal. Voilà un problème!

*M. Pickel:*

D. Qu'est-ce qu'avaient les boutons aux oreilles? Ils se détachaient?—R. Voulez-vous parler des boutons danois?

D. Des nôtres?—R. L'oreille était emportée du coup. Le bouton même y restait rivé.

Pour revenir aux normes des carcasses, nous avons obtenu deux autres classes de porc non destinées à l'exportation, que nous appellerons des carcasses de pores destinées au marché domestique.

Nous avons ces cinq classes, dont trois de bacon et deux de boucherie, qui sont divisées entre les différentes échelles de poids: de 120 à 130 livres, de 131 à 140 livres, de 140 à 165 livres, et ainsi de suite. Ces poids peuvent être comparés à ceux des classes Wiltshire de 60 à 65 livres, etc.

Je reviens à cet abatage de 4,015 pores. Comme je l'ai dit ce sont des pores du centre de l'Ontario, excepté les neuf wagons qui viennent du sud-ouest de l'Ontario. 70 p. 100 de ces carcasses allèrent dans nos classes Wiltshire n° 1, n° 2 et n° 3, et 33 p. 100 allèrent dans les classes de boucherie. Ce tableau est à peine complet attendu qu'il y en avait 6 p. 100 de légers et 3.3 p. 100 de lourds, ce qui réduirait à environ 28 p. 100 le pourcentage des carcasses classées d'après catégorie parmi les classes de boucherie.

Voici un wagon de pores de l'ouest du Canada. Il y en avait 49 p. 100 de la classe du bacon et 41 p. 100 de la classe de boucherie. J'ajouterais que ce wagon de pores de l'ouest du Canada était assez bon.

Voici un troupeau probablement plus représentatif des pores de l'ouest du Canada, de 445 têtes, et 29 p. 100 seulement allèrent dans les trois classes supérieures du bacon et 64 p. 100 dans les classes de boucheries.

*M. Totzke:*

D. Pourquoi ces 64 p. 100 y allèrent-ils? Etaient-ce des pores lourds, ou bien légers?—R. Non, la plupart des animaux types. Dans ce troupeau de pores il y avait 70 légers, carcasses de moins de 120 livres, et 8 lourds. Ce qui indiquerait que les autres ont été classés au point de vue du type et du fini.

D. Parce qu'ils n'étaient pas du type à bacon?—R. Oui, parce qu'ils n'étaient pas du type à bacon. Voici un abatage de 1,260 pores. 71 p. 100 de ces pores furent classés comme bacon. C'étaient des pores de l'Ontario, cinq wagons venant du sud-ouest de l'Ontario, et 71 p. 100 allèrent dans les trois classes du bacon. Comme je l'ai expliqué, il y a toutefois cinq échelles différentes de poids. Le produit le plus désirable à expédier est le Wiltshire de 55 à 65 livres, et dans ce troupeau de 1,260 pores il n'y en eut que 28 p. 100 tombant dans les poids voulus, bien que les carcasses aient été bonnes, de la bonne sorte, finies à point. C'étaient des légers, de 120 à 130 livres, ou des lourds, de 176 à 185 livres — ou bien trop lourds ou bien trop légers. Ils étaient du type approprié, bien faits et finis à point, malgré tout et ils se seraient vendus à escompte à cause de leur poids lors de l'envoi outre-mer.

*M. Smith:*

D. Quelles mesures le ministère adopte-t-il pour faire entrer un plus fort pourcentage de ces pores dans les classes du bacon?—R. Entendez-vous des mesures sur place?

D. Oui?—R. Nous avons plusieurs méthodes auxquelles nos classeurs consacrent une partie considérable de leur temps, à partir du commencement, et nous avons une méthode d'enregistrement prévoyant qui ressemble aux postes d'expérience du Danemark et de la Suède. Cette méthode procure une épreuve pour les animaux de pure race. On tue quatre pores de la portée. On garde un dossier du temps pendant lequel on les nourrit, et les carcasses, une fois abattues, sont coupées et marquées d'après équilibre et égalité de la chair, dans l'intention de mesurer la valeur utilitaire de ce produit, le chiffre-indice de maturité ou de croissance ainsi que la valeur utilitaire des carcasses. C'est le fondement de tout ce travail. Nous avons aussi des concours d'alimentation—connus sous le nom de concours de portées de pores à bacon pour les commerçants de pores, et les records établis sont tout à fait remarquables.

D. Quels progrès a-t-on accomplis d'année en année dans ce sens? Pouvez-vous nous donner des comparaisons entre les années?—R. Vous entendez, au sujet des progrès?

D. Quels progrès a-t-on accomplis en ce qui concerne la qualité de pores à bacon sur le marché?—R. La dernière analyse des résultats atteints par ces méthodes se trouve indiquée dans le pourcentage du classement soumis la semaine dernière. Ce n'est que de cette manière que vous pouvez évaluer les progrès accomplis.

*M. Totzke:*

D. Nous n'exportons que des carcasses de porc à bacon, n'est-ce pas? Faisons-nous quelque exportation de porc ordinaire?—R. Oui, à certaines époques, comme je l'ai expliqué la semaine dernière. Il est des périodes où le fabricant de salaisons doit exporter du porc inférieur afin d'obtenir un volume suffisant, quand il n'y a pas assez de pores de choix.

D. La demande de porc ordinaire n'est pas aussi forte que celle du porc à bacon?—R. Les qualités inférieures subissent des escomptes prononcés sur le marché de Grande-Bretagne. L'an dernier l'écart entre le prix du meilleur et du plus mauvais porc canadien était de dix à douze schellings pendant quelques semaines, à cause de la qualité inférieure du produit exporté.

D. Pour ce qui intéresse notre marché domestique, est-ce qu'il s'y vend plus de porc à bacon que de porc ordinaire?—R. Le porc à bacon convient aussi bien, et même mieux probablement à 90 p. 100 de notre marché domestique, que n'importe quelle autre sorte de porc. En fait, un nombre plus grand de fabricants de salaisons moins importants qui se contentent du marché domestique achètent les meilleurs pores. Quand je dis les meilleurs pores, j'entends le porc à bacon. Il est vrai qu'il existe un marché limité pour ce qu'on appelle le porc d'étal ou le porc léger de boucherie, aux deux extrémités, je dirais, du Dominion, à Vancouver et à Montréal.

*M. Boyes:*

D. Pour la consommation de viandes fraîches principalement?—R. Oui, le porc d'étal.

*M. Totzke:*

D. En ferait-on aussi de la saucisse?—R. Non. On les vend en carcasses. On ne les marque même pas. Ce sont des carcasses légères de 100 à 120 livres, que l'on envoie chez le boucher qui les débite lui-même.

*M. Lucas:*

D. Vous avez établi un standard d'exportation, n'est-ce pas?—R. Oui.

M. LUCAS: Est-ce que ce standard d'exportation permet à l'expéditeur d'expédier outre-mer une qualité inférieure de porc?

Le TÉMOIN: Présentement rien n'empêche le fabricant de salaisons d'exporter, comme vous le dites, une qualité inférieure de porc.

M. PICKELL: N'obtient-on aucun bacon que ce soit des pores du type boucher?

Le TÉMOIN: Oui, ils expédient outre-mer, comme je l'ai expliqué.

M. PICKELL: Pourquoi donc, à Montréal, refuse-t-on souvent d'acheter des selects quand on n'a pas en même temps tous les pores des catégories inférieures?

Le TÉMOIN: Je ne puis répondre à cette question, monsieur.

L'hon. M. WEIR: Quelle était la question?

*M. Pickell:*

D. Quelle serait la pratique du Commerce?—R. Voici la réponse: ce n'est pas une pratique précise du commerce, mais une fabrique recherche autant le volume que la qualité. On veut le choix, et si l'on n'obtient pas ces pores, d'autres les auront, et pour la maison de salaisons le volume est tout aussi important que le choix.

D. Ne prend-on pas les coupes Cumberland de ces pores des catégories inférieures?—R. Oui, on peut en obtenir un certain nombre de coupes Cumberland si les pores sont du poids voulu, mais le Cumberland est en très faible demande.

D. Que dite-vous des jambons?—R. Des jambons, oui. Voici votre problème: si vous expédiez une quantité de jambons il vous faut disposer du reste de la carcasse sur le marché local, et vous faites en sorte qu'il manque de jambons sur le marché et vos prix deviendront hors de proportion avec ce qui vous reste de vos pores. Et ainsi, vous ne sauriez édifier un commerce sur le jambon seulement. La valeur du commerce du Wiltshire lui vient de ce que l'expéditeur vend tout son porc d'un coup; au contraire, si vous expédiez des Cumberlands, il vous reste des quartiers de devant. Si vous expédiez des jambons, il vous reste des parties du centre et de devant. En fait, le marché de Cumberland est très limité aujourd'hui. En tant que le marché de Cumberlands est intéressé, il y avait d'habitude assez de demande dans l'ouest du Canada.

D. Quelle différence fait-on sur le marché anglais entre le Cumberland et le bacon de flanc choisi?—R. Cela varie. Par exemple, prenons le prix de notre bacon, l'an dernier. Sur notre Wiltshire seulement, la haute et la basse qualité, le prix sur notre meilleur bacon et le prix sur notre bacon de la plus mauvaise qualité, atteignaient des fois jusqu'à quatre schellings et d'autre fois jusqu'à douze schellings.

D. Quelle comparaison faites-vous entre le Cumberland et les qualités inférieures du select? Les prix commandés de part et d'autre ne seraient-ils pas à peu près les mêmes?—R. Oui, cela est arrivé des fois. Mais le marché du Cumberland est très limité. D'autre part, le fabricant de salaisons doit garder une partie de la carcasse et doit en disposer sur le marché domestique. On a recours au commerce du jambon quand l'occasion s'en présente, et comme le prix est juste dans la métropole, on peut vendre à bénéfices.

*M. Mullins:*

D. Pourquoi à Montréal a-t-on refusé des selects, la semaine dernière? Je comprends qu'on a mis les selects en enclos. Pourquoi le fabricant de salaisons les a-t-il refusés?—R. Le fabricant de salaisons n'a pas refusé d'acheter des pores, monsieur, la semaine dernière.

D. Ai-je été mal renseigné?—R. Comme question de fait, l'acheteur a offert \$9.65 pour ces pores. On a mis des pores sur le marché la semaine dernière à 9 cents  $\frac{1}{2}$ , avec escomptes sur les légers et les lourds, sans escompte sur les pores de boucherie et avec prime sur les selects. Les fabricants de salaisons ont offert \$9.65 pour des pores à bacon, avec prime sur les selects et escomptes sur les pores de boucherie, et les vendeurs ont refusé de les laisser aller à ces conditions. Les pores n'ont pas quitté le marché, mais telle était l'offre des fabricants de salaisons pour ces pores.

D. On m'a laissé entendre qu'il y avait bon nombre de pores à Montréal, mais que l'acheteur refusera les selects si on ne lui laisse pas avoir aussi les pores de boucherie?—R. Cette semaine le fabricant de salaisons a acheté des selects et des pores à bacon, et a acheté séparément ses pores de boucherie.

D. Mais il a refusé de le faire la semaine dernière?—R. Il a refusé la semaine dernière.

D. Il a refusé de les acheter si on ne lui laissait pas avoir les pores de boucherie?—R. Le commerçant ne les lui aurait pas laissé avoir autrement, monsieur. On a refusé de vendre ces pores à n'importe quel prix.

D. On n'a pas refusé de vendre les selects?—R. On avait reçu une offre pour la journée au prix de \$9.65; par conséquent, je ne vois pas comment vous pourriez affirmer que le fabricant de salaisons a refusé de les acheter.

D. On m'apprend qu'il en est ainsi, et M. Pickel est au courant de la situation, et que ce jour-là on n'a pas voulu acheter de selects sans les pores de boucherie?—R. Cela se peut. Cela arrive, des fois. Comme je l'ai expliqué, il pouvait s'agir du volume.

*M. Lucas:*

D. Revenons maintenant à la qualité d'exportation. Est-ce que la qualité convenue pour l'exportation permet aujourd'hui au fabricant de salaisons d'exporter des qualités inférieures?—R. Oui, il peut en exporter.

D. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait remédier à cela? Ne pensez-vous pas qu'il devrait y avoir une qualité d'exportation de convenue et au-dessous de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exportation?—R. Oui, sûrement, si nous avons assez de bons pores pour remplir nos commandes d'exportation. Mais ce serait impossible tant que nous n'aurons pas assez de bons pores pour les exigences de nos exportations. Par exemple,—j'ai touché ce point la semaine dernière—il y eut sur le marché du Canada 522,000 selects en tout. Une partie de ces selects alla dans les fabriques peu importantes pour les besoins du commerce domestique. Ces fabriques ne sont pas soumises à l'inspection et il ne s'y fait pas d'exportation. D'abondance, je dirais que 25 p. 100 des selects abattus dans ces fabriques ne convenaient pas à l'exportation.

*M. Totzke:*

D. Plusieurs fabriques, dites-vous, ne sont pas soumises à l'inspection?—R. Oui.

D. Elles ne sont pas inspectées du tout?—R. Non, quant au côté hygiénique du moins.

D. Quant au classement?—R. Oui, quant au classement. Mais c'est d'inspection hygiénique fédérale que je parle. Une fabrique ne peut exporter de viande, pas même d'une province à une autre, sans inspection hygiénique préalable.

*M. Pickel:*

D. Le seul fait d'exporter ces classes inférieures ne cause pas de tort à nos selects? Ces expéditions de pores qui n'ont pas la qualité voulue ont-elles pour effet d'abaisser les prix?—R. Je ne comprends pas votre question.

D. Je veux dire ceci: ont-elles pour effet d'abaisser les prix? Le fait d'exporter des classes inférieures n'a-t-il pas pour effet d'abaisser les prix?—R. Oui, je le crois. Nous ne devrions pas exporter de qualités inférieures.

D. Nous ne pouvons exporter uniquement des selects?—R. Nous devrions avoir assez de bons pores pour les besoins du commerce.

*M. Carmichael:*

D. Est-ce que l'exportation de produits canadiens de qualité inférieure sur le marché anglais n'est pas de nature à nuire de plus en plus à notre commerce?—R. Je suis d'accord avec vous et nous ne devrions exporter outre-mer que des

bacons n° 1 et n° 2. D'accord sur ce point. Je croyais avoir des statistiques sur nos exportations mensuelles de l'an dernier, mais je ne les trouve pas. Voici le point: si des restrictions empêchent le fabricant de salaisons d'exporter autre chose que des bacons n° 1 et n° 2 et qu'il en résulte un excédent sur la consommation domestique, alors la basse qualité reste sur notre propre marché. A tout prendre, il s'agit de savoir s'il vaut mieux exporter la basse qualité même à prix inférieur pour en débarrasser notre marché domestique, ou bien prétendre que cette exportation ne pourrait se faire.

D. N'est-il pas aussi très important de faire l'éducation du producteur canadien? Tant qu'il verra jour de se débarrasser de ses pores de qualité inférieure il verra à en élever. S'il y avait plus de différence de prix, il comprendrait qu'il s'agit pour lui de dollars et de cents et il entreprendrait bien plus vite l'élevage d'animaux de meilleure qualité.—R. Il y a différence dans les prix. Le fait d'être exporté ne veut pas dire que les prix ne sont pas plus bas.

D. Si toute exportation de qualités inférieures était défendue, les prix deviendraient encore plus bas, n'est-ce pas?—R. Ils s'abaisseraient sur le marché domestique.

D. Ces baisses atteindraient le producteur sur sa ferme et produiraient sur lui les effets probablement plus rapides que n'importe quelle autre cause?—R. J'admets très bien en principe que l'établissement de notre position sur le marché anglais, tant pour ce qui intéresse la qualité que la quantité, la qualité principalement, est un problème d'importance capitale.

D. Connaissez-vous la situation du Danemark à ce sujet?—R. Elle est très bonne. Ce pays occupe une situation très favorable. Il vend sur ce marché depuis des années. Son produit est des meilleurs. Il nous faudra du temps pour atteindre son niveau.

M. WEIR (Macdonald): Son prototype dépasse de beaucoup le nôtre.

Le TÉMOIN: Nos meilleurs pores valent les siens; mais à la quantité, ils ne les valent pas.

*M. Totzke:*

D. Il ne s'agit pas seulement de la qualité de nos produits expédiés sur le marché anglais, il y a aussi la continuité de l'approvisionnement, n'est-ce pas?—

R. Oui, et c'est toute une autre question que celle de savoir la quantité à expédier. Notre quote-part est de 280,000,000 de livres et vaut pour cinq ans. La tâche actuelle de la Grande-Bretagne consiste à régler son marché, je veux dire régler l'approvisionnement afin de maintenir les prix à un niveau uniforme. Tous les autres pays sont astreints à un contingentement. Ils savent exactement la quantité de bacon originaire du Danemark et d'ailleurs.

*M. Mullins:*

D. Cette quantité n'est pas celle que le marché anglais absorbera?—R. Nous pouvons expédier jusqu'à concurrence de 280,000,000 de livres.

*M. Totzke:*

D. Nos expéditions peuvent dépasser nos disponibilités?—R. L'an dernier, nous avons à peine atteint 25 p. 100 de notre quote-part. Si nos envois dépassent ce chiffre cette année—nos envois de l'an passé ayant atteint 75,000,000 de livres...

*M. Pickel:*

D. Avons-nous atteint ce chiffre?—R. A peu près. Notre part pour l'an prochain sera à peu près la même. Si pendant cinq ans nous ne pouvons dépasser 40,000,000 à 50,000,000 de livres de bacon, ce sera le chiffre octroyé à notre pays dans les ententes futures à ce sujet. De là l'importance de tabler sur un fort approvisionnement et sur une qualité excellente. C'est ce que je désirais montrer.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. A votre avis, notre part sera probablement réduite avant l'expiration des cinq années si nous n'atteignons pas le chiffre autorisé?

M. BOYES: On peut se demander, à ce moment, s'il ne serait pas à notre avantage d'inclure une certaine proportion de pores de catégories inférieures pour atteindre notre quotité.

Le TÉMOIN: Je discute justement ce problème avec mon interlocuteur, bien que, en principe, je partage son avis qu'il faut envoyer là-bas des sujets de première qualité seulement, d'où l'obligation d'en posséder assez pour la demande.

*M. Totzke:*

D. La situation est la même pour tout le Canada. Le type de porc élevé par tout le pays est le bacon. Le marché domestique ne demande pas, en général, d'autres variétés?—R. A propos du marché national, je voudrais bien établir ceci: la demande est limitée pour ce que l'on pourrait appeler le porc de boucherie, un bon porc léger; par ailleurs, si notre produit est exclusivement du bacon excellent, pas d'alternative. Dans ce cas, nous pouvons toujours exporter, au besoin ou si l'occasion s'en présente, ce sujet demeurant, par ailleurs, le préféré sur notre marché national. Deux chemins se présentent sans cesse à nous: si notre porc ne convient pas à l'exportation quand l'occasion nous en est offerte, nous ne pouvons en profiter. Voilà la situation imposée à notre industrie.

D. Dans ce cas, il serait sage d'habituer nos gens à élever le porc à bacon?—R. C'est ce que nous nous efforçons d'obtenir dans toute la mesure du possible.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. La demande domestique de bacon équivaut pour ainsi dire à la demande britannique; elle exige à peu près la même qualité?—R. Oui, dans la proportion de 90 p. 100.

D. En d'autres termes, nous savons apprécier le bon bacon tout comme eux et voulons bien le payer à sa valeur?—R. Oui.

*M. Porteous:*

D. Dans l'éducation à faire de nos éleveurs pour obtenir un porc de meilleure qualité, nous avons, dites-vous, beaucoup de chemin à parcourir avant de produire un sujet équivalant au danois. Combien nous faudra-t-il de temps pour le rattraper; dix ans?—R. Nous avons fait des progrès remarquables au cours des dix dernières années. Ainsi prenons Ontario: les maisons de salaisons d'Ontario accusent, pour janvier et février de cette année, un pourcentage de 27.5 p. 100 de selects, soit 71,000 ou à peu près, 8 p. 100 étaient des pores de boucherie, .9 p. 100 des lourds et 4 p. 100 des légers. Autrement dit, tout l'approvisionnement comportait les deux qualités recherchées: le bacon et le select, à 13 p. 100 près. Si nous passons à l'Ouest canadien, le tableau diffère, je l'avoue; mais les conditions y sont toutes autres. Ces trois ou quatre dernières années, de nombreux cultivateurs ont abandonné la culture pour entreprendre l'élevage du porc. L'Alberta a produit près de 400,000 pores de plus en trois ans; conclusion: nombre de cultivateurs, anciens producteurs de grains, se sont adonnés à l'élevage du porc, sans aucune expérience en matière d'alimentation et d'élevage rationnel. Cette réserve faite, les progrès obtenus m'apparaissent satisfaisants.

*M. Gobeil:*

D. Connaissez-vous le pourcentage de basons et de selects pour la province de Québec?—R. Il est d'environ 9 p. 100.

D. Et pour Ontario?—R. 27 pour les pores abattus dans cette province. Naturellement, certains pores d'Ontario sont abattus à Montréal. Les chiffres ci-dessus valent donc pour les pores abattus en Ontario.

D. Cet état de choses ne vous semble-t-il pas dû à l'absence de législation dans Québec pour imposer les règlements? N'est-ce pas là raison de l'infériorité de Québec?—R. Je le crois. J'en suis même certain.

D. La chose est d'importance. Notre pourcentage est si bas qu'il doit avoir une cause?—R. L'Est ontarien et Québec se prêtent aussi bien l'un que l'autre à l'élevage du porc que toute autre partie du Canada. En fait, leur situation est idéale à ce point de vue, car la nourriture naturelle y existe en abondance (je veux parler de la quantité de sous-produits laitiers qui manquent à l'Ouest canadien) et cependant la qualité de leurs produits est pitoyable.

D. Le marché de Montréal a-t-il son mot à dire en l'espèce?—R. Oui, une certaine partie de la clientèle de cette ville impose cette qualité inférieure.

*M. Tummon:*

D. Connaissez-vous la proportion par comtés?—R. Pardon?

D. N'avez-vous pas les chiffres par comté?—R. Pour Ontario j'ai ces chiffres.

D. Pour faire suite aux remarques de M. Gobeil, il serait fort intéressant d'étudier la situation dans tous les comtés d'Ontario expédiant à Montréal.

*M. Gobeil:*

D. Pouvez-vous répondre à M. Tummon? Que comportent les données fournies pour Québec? Visent-elles le porc expédié par Ontario sur la place de Montréal?—R. Non, mes données de la semaine dernière visent le porc élevé dans Québec.

*M. Tummon:*

D. Mais non tout le porc offert sur le marché de Montréal?—R. Non; en effet, ce marché reçoit aussi le porc élevé dans l'Ouest canadien dans une proportion de 25 p. 100, celle d'Ontario étant de 62 p. 100 et le reste venant de Québec.

*M. Boyes:*

D. 62 p. 100, dites-vous, viennent d'Ontario?—R. Oui, pour l'an dernier.

D. 62 p. 100 des sujets abattus sont venus d'Ontario?—R. Oui pour le porc des pares; mais le chiffre d'ensemble des pores abattus dans cette province dépasserait cette proportion.

*M. Gobeil:*

D. Avez-vous en mains la proportion de pores originaires de Québec au regard de celle d'Ontario? Cette dernière a fourni 71,000 selects, avez-vous dit; quel est le chiffre pour Québec?—R. Je ne l'ai pas mais je puis l'obtenir. Je vous l'ai fourni pour l'an dernier, mais je ne le connais pas pour jusqu'à aujourd'hui. Prenons le comté de Dundas, dans l'Ontario oriental; en 1923, il a fourni 18 p. 100 de selects mais est tombé à 9.5 p. 100 en 1933 et a diminué sa production de 6,700. Trois comtés seulement de l'Est ontarien ont augmenté leur production. J'ai les chiffres ici. Je ne donnerai pas le nom des comtés; je me contenterai d'indiquer les fléchissements: 1923, 20 p. 100, 1933, 7.4; 1923, 17.7, 1933, 8.6; 1923, 24.7, 1933, 14.8; 1923, 21.7, 1933, 10.9; 1923, 19.3, 1933, 8.5; 1923, 16.2, 1933, 10.8; 1923, 18.6, 1933, 5.3; 1923, 18.0, 1933, 13.0; 1923, 15.7, 1933, 13.3; 1923, 15.6, 1933, 7.3; 1923, 16.4, 1933, 8.8. Ceci pour les comtés de Dundas, Frontenac, Glengarry, Hastings, Lanark, Leeds, Lennox et Addington, Prescott, Prince-Edward, Renfrew, Russell et Stormont, tous de l'Est de l'Ontario.

M. TOTZKE: Quelle en est la cause?

M. TUMMON: Hastings y est-il?

Le TÉMOIN: Oui, sa chute est de 24.7 à 14.8.

*M. Weir* (Macdonald):

D. Le classement a débuté en 1924?—R. En 1922. La production de 1923 fut de 52,000 approximativement, et celle de 1933 de 35,000.

*M. Weese:*

D. Quel est le pourcentage pour Prince-Edward?—R. 18.0 à 13.0. La production atteint 1243 dans ce laps de temps.

M. BOYES: Et Middlesex?

Le TÉMOIN: 17.8 en 1923, et 24.4 pour 1933, soit un relèvement de 7,210.

M. BOYES: En quoi, le relèvement?

Le TÉMOIN: En production.

M. BOYES: Et pour le classement?

Le TÉMOIN: En 1923, 17.8 de selects, et en 1933, 24.4.

M. BERTRAND: Je crois vous avoir entendu dire l'autre jour que la pauvre qualité du porc amené sur le marché de Montréal par l'Est ontarien et Québec provenait de l'absence d'une législation organique dans Québec. Ce ne sont peut-être pas vos paroles mêmes, c'est du moins leur signification.—R. Le sens de mes paroles est celui-ci: la vente, telle que pratiquée sur la place de Montréal, est pour beaucoup dans la stagnation de la qualité et le fléchissement de la production dans cette partie du pays. Je l'ai dit, l'autre jour: le cultivateur n'est pas encouragé à sortir de l'élevage du porc de boucherie de qualité inférieure. Il jette un regard dans le champ du voisin et y aperçoit des sujets de bonne qualité qui ne se vendent pas plus cher.

D. Cette déclaration m'intéresse vivement; la preuve en est que je me suis rendu au Bureau de la statistique pour me renseigner sur la cote du porc offert sur la place de Montréal, ces dix dernières années.—R. Oui.

D. En feuilletant la statistique, je constate l'absence d'encouragement à produire un meilleur sujet dans ce district, situation due à ce que la cote du marché de Montréal pour le porc de boucherie, à l'époque, dépassait celle du bacon. Je cite la statistique. Si donc un cultivateur de ce district peut vendre sur le marché un porc sur lequel il n'a pas veillé avec autant de soin que sur un sujet de meilleure qualité mais dont il retirera plus de rendement, il ne sera pas encouragé à faire mieux, même après adoption d'une loi à cet effet. La situation étant telle, croyez-vous qu'une loi sera bien effective auprès de l'éleveur?—R. Je vous répondrai simplement ceci, monsieur...

D. J'ai en mains la statistique et puis vous prouver mon affirmation.—R. Vous pouvez prouver que les prix du porc à bacon et du porc de boucherie se rejoignent sur la place de Montréal.

D. J'affirme que le porc de boucherie déclassait le bacon.—R. Vous parlez des prix de la moyenne pondérée, mais la cote restera identique. La cause de l'écart avec le prix de la moyenne pondérée vient du plus gros pourcentage de porcs de boucherie, cause de la suprématie de la moyenne des prix.

D. J'invoque la statistique.—R. Oui, mais elle a trait aux prix de la moyenne pondérée, et elle est exacte sur ce point; en effet, le porc de boucherie obtient une moyenne de 5.55 et le bacon peut atteindre 5.50. Cet état de choses vient, dans le calcul du prix de la moyenne pondérée, de l'existence d'un plus haut pourcentage de porcs de boucherie que de bacons. Voici ce qui arrive sur le marché de Montréal: ces catégories ne se débitent pas au mérite, et c'est justement là la question que je veux soulever. Les porcs à bacon et les porcs de boucherie se débitent côte à côte et sont offerts au même étalage. L'offre et la demande établissent la cote moyenne. Le vendeur de bacons et de selects sur le marché de Montréal n'encaisse pas autant, toutes choses égales d'ailleurs, que l'autre. Son bénéfice est plus élevé que pour tout autre produit à cause de l'uniformité des prix, mais, toutes proportions gardées, il ne retire pas autant pour

une bonne marchandise que pour une médiocre. Ce sont les bonnes catégories qui font vendre les médiocres. En effet, offrez le bacon à part et vendez-le tel, comme nous le demandons et le proposons; offrez-le et vendez-le au mérite; faites de même pour le porc de boucherie et je sais bien que le porc de boucherie se vendra bien moins cher que le bacon. Je le répète, vente pour vente, il y aura écart.

*M. Totzke:*

D. Même à Montréal?—R. Oui.

D. Sur le marché local?—R. Oui, même là.

*M. Bertrand:*

D. Je désire bien établir ceci: les pores expédiés sur Montréal sont confondus, et bon nombre de sujets de boucherie viennent d'Ontario et même de l'Ouest canadiens?—R. Oui.

D. Ils semblent bien y venir pour y obtenir un meilleur prix que sur n'importe quel autre marché.—R. Oui; en effet, et comme je l'ai expliqué récemment, les gens de ces deux parties du pays vendent assez de bons sujets à bacon pour équilibrer la recette. En d'autres termes, ils retirent 15 cents de moins pour leur bacon et 15 cents de plus pour leur sujet de boucherie. Permettez-moi de poser la question comme ceci: j'ai en mains les données d'ensemble. Pourquoi le porc voisin du marché de Toronto, je veux dire à quelque 20 milles de Toronto, va-t-il à Montréal?

D. Parce que, selon toute apparence, la clientèle de Montréal le demande.—R. En effet; par ailleurs, d'excellents sujets à bacon plus rapprochés de 200 milles de Montréal vont à Toronto; conclusion: Toronto donne davantage pour les bons sujets.

D. Je partage absolument votre avis. Je ne m'oppose pas à la production des meilleurs sujet, si par là nous sommes en mesure de nous installer sur la place anglaise qui demande de bon bacon et de soutenir la concurrence; mais il semble par ailleurs exister sur le marché de Montréal une situation créée par la demande locale; or étant donné cette situation, je ne vois pas de grand avantage à changer tout cela et à vouloir améliorer notre produit.—R. Tout ce que nous demandons ou proposons est ceci: pour la place de Montréal créons une cloison étanche entre le porc de boucherie et le bacon au lieu de les confondre. Naturellement, la confusion du porc de boucherie avec le bacon est de nature à hausser la moyenne de qualité d'une expédition donnée de pores. Pour cette raison, nous demandons de vendre ces deux classes au mérite, je veux dire séparément.

D. J'ai approché quelques commerçants; ils m'ont affirmé préférer vendre leur bacon à Toronto mais, pour l'ensemble des sujets à offrir, préférer le marché de Montréal?—R. Oui.

M. GOBEIL: Conclusion naturelle: la province de Québec est condamnée à produire une catégorie inférieure de pores.

M. TUMMON: Le client de Montréal établit simplement une moyenne de prix pour l'ensemble de la marchandise offerte.

Le TÉMOIN: Non, il établit ses prix sur les deux catégories séparément. Jadis, c'était le cas, mais ces derniers temps, et je ne puis désigner une date précise, il a consenti à primer le select. Et c'est ce qu'il fait encore de nos jours. Il a toujours existé un écart entre le lourd et le léger. Le chiffre établi au désavantage du léger est moins considérable à Montréal que sur les autres marchés, comme le montrent les données soumises par moi l'autre jour; en effet, la demande de ce produit est légèrement meilleure sur cette place; il reste cependant que le boucher et le bacon s'écoulent ou se sont écoulés selon un prix moyen. Les deux sujets se vendaient côte à côte.

*M. Bertrand:*

D. Pouvez-vous nous donner la quantité de porcs à bacon exportés de Montréal, du marché de Montréal, à titre de porc à bacon pur et simple?—R. Non. Aucune statistique là-dessus pour chaque établissement. Jusqu'à il y a un an, Montréal n'exportait presque rien en l'espèce.

D. Pas d'exportation de Montréal? Mais alors la demande locale faisait la pluie et le beau temps sur cette place?—R. Oui. Encore aujourd'hui, la demande domestique établit les prix; toutefois, il se fait un commerce considérable de produit de choix dans cette ville. Par contre, il y existe une certaine demande de produit inférieur.

*M. Gobeil:*

D. Vous venez de dire que le select est primé sur la place de Montréal?—R. Oui.

D. Or 75 p. 100 des cultivateurs de mon comté affirment ne pas bénéficier de cette prime.—R. Je le crois, en effet, monsieur.

D. Et la raison?—R. Cette prime ne va pas dans la poche du cultivateur, et voilà. Le commerçant l'encaisse ou l'incorpore dans son prix moyen de vente.

D. Et rien ne peut forcer le commerçant à restituer la prime?—R. Rien, sinon, une loi organique.

D. C'est ce que je désirais voir bien établi; en effet, nos cultivateurs, je le sais, n'encaissent pas de prime pour le select, pas dans mon district, du moins.

*M. Weir (Macdonald):*

D. Toutes les provinces ont-elles adopté une législation organique?—R. Trois en sont privées.

D. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta l'ont-elles?—R. Toutes les provinces de l'Ouest en sont dotées, la Colombie-Britannique exceptée.

*M. Boyes:*

D. Toutes, à part la Colombie-Britannique?—R. Oui.

*M. Smith:*

D. La pratique en cours à Montréal nuit réellement à tout travail d'amélioration de nos catégories de porcs par tout le pays?—R. Oui, parce que Montréal influence tous les autres marchés. Il reçoit des porcs de toutes les provinces productrices de porcs, les provinces Maritimes et la Colombie-Britannique exceptées.

*M. Gobeil:*

D. Et l'effet est le même sur tous les marchés de la province de Québec?—R. Oui; ces derniers n'obéissent à nul autre marché que celui de Montréal.

*M. Carmichael:*

D. L'état de choses à Montréal ne nuit en rien à la qualité de notre produit d'exportation puisque cette ville n'exporte pas du tout.—R. Elle le fait depuis quelque temps.

D. Depuis que notre pays est doté d'un contingentement sur la place anglaise, Montréal a-t-il exporté?—R. J'ignore le chiffre de ses envois. De nos jours, Montréal exporte une marchandise d'une qualité assez bonne. En fait, les maisons de cette ville achètent les meilleurs sujets de l'Ouest et les expédient directement du lieu d'origine.

*M. Boyes:*

D. Et tout naturellement elles envoient leurs sujets de tout premier choix en Grande-Bretagne?—R. Oui, certainement.

*M. Carmichael:*

D. Y envoient-elles aussi leurs sujets inférieurs?—R. Non; il leur faut acheter de l'Ouest et de l'Ontario occidental pour faire leurs envois outre-mer.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. De quand date le versement de la prime de \$1 à Montréal?—R. Je le sais mais vaguement; depuis environ deux ans.

D. Ce qui indique une velléité de rapprochement vers le produit supérieur.

*M. Pickel:*

D. Depuis plus longtemps que cela?—R. Non. Toujours dans le passé, je veux dire jusqu'à l'avènement de la Coopérative fédérale, jusqu'à l'intervention d'une entente générale, la prime n'existait pas. Cette entente est-elle survenue avant il y a deux ans?

D. Depuis plus de deux ans, je le sais, les cultivateurs ont droit à la prime d'un dollar pour le select. Or j'ai toujours prétendu qu'ils ne l'obtiennent pas.—R. Les porcs vendus par la Coopérative fédérée furent toujours vendus suivant le classement à Montréal. L'accord relatif au paiement de primes sur le marché de Montréal existe, je crois, depuis deux ans seulement.

*M. Gobeil:*

D. Quand vous dites qu'on paie la prime vous voulez dire que c'est le fabricant de salaisons qui la paie au commerçant?—R. Exactement, monsieur.

D. Et nous nous plaignons que les commerçants ne versent pas cette prime de \$1 aux cultivateurs?—R. Oui.

D. C'est notre grief.

*M. Mullins:*

D. Si vous étiez à mi-chemin entre Toronto et Montréal et aviez recueilli un chargement complet de porcs à la campagne, à quel marché iriez-vous?—R. Etant donné un rapport convenable entre les deux marchés?

D. Non. Si vous étiez cultivateur et aviez un chargement de porcs, à quel marché iriez-vous, Montréal ou Toronto?—R. Cela dépendrait du rapport qu'il y aurait entre les prix.

D. Non. Vous êtes expéditeur. Quel est votre meilleur marché?—R. Parlez-vous, monsieur, de la concurrence sur le marché?

D. Je parle du meilleur marché, Montréal ou Toronto?—R. Eh bien, voici ce que disent les expéditeurs...

D. N'est-ce pas le cas? La concurrence n'est-elle pas plus vive sur le marché de Montréal que sur le marché de Toronto?—R. Absolument. Il n'y a pas de concurrence sur le marché de Toronto.

D. Voilà ce que je veux établir?—R. Oui, mais je tiens à aller plus loin et à dire ceci: parce qu'il n'existe pas de concurrence sur le marché de Toronto je ne laisse pas entendre qu'il n'y a pas de concurrence du tout. Il y a longtemps que la concurrence s'est déplacée du marché de Toronto à la campagne. Le nombre de fabriques de salaisons exploitées dans la campagne est relativement grand, et c'est là où existe la concurrence. La fabricant de salaisons de Toronto doit sortir de son domaine et faire concurrence à ces fabricants dans leur propre territoire. Le fait qu'il n'y a pas de concurrence sur le marché de Toronto ne signifie pas qu'il n'y a pas de concurrence du tout, car les fabriques de Toronto doivent faire concurrence aux fabriques, disons, de Kitchener, ou elles doivent acheter des porcs qui passent par Stratford.

D. Je parle d'un chargement complet de porcs acquis à mi-chemin entre Toronto et Montréal.

M. TUMMON: Votre chargement de porcs est à Belleville.

*M. Mullins:*

D. La concurrence quant aux diverses catégories de porcs n'est-elle pas plus vive à Montréal et le débouché à cet endroit n'est-il pas meilleur que celui d'autres marchés—Winnipeg, Toronto ou de tout autre marché?—R. Je n'en conviens pas. Je vais m'exprimer de cette façon. Je vais répondre d'abord à votre autre question. Le marché de Montréal est le dernier marché où le commerçant ordinaire veut vendre pour cette raison: il risque de subir une grosse perte ou il peut réaliser un gros profit. Le marché est exposé à des hausses et à des baisses et il préfère beaucoup accepter un prix garanti du fabricant de salaisons quand il sait qu'il réalise un certain prix défini, mais sur le marché de Montréal, il perdra peut-être soit un demi dollar le cent livres ou il réalisera peut-être un demi dollar. Quant à la concurrence sur le marché de Montréal, le marché de Montréal se prête nécessairement à la concurrence parce que l'approvisionnement local d'animaux de n'importe quelle catégorie est limité. Ce marché doit acheter 60 à 70 p. 100 de ses approvisionnements en concurrence avec Toronto, Winnipeg, Calgary ou Edmonton, et les commerçants doivent franchir ces marchés. La même situation existe pour toutes les catégories d'animaux de la ferme, parce qu'ils n'ont pas d'approvisionnement local. Sous ce rapport, les marchés de Montréal doivent toujours payer des prix qui leur permettront de transporter des porcs en passant par Winnipeg et Toronto. A cet égard, le marché de Montréal diffère de tout autre marché du Canada.

D. Maintenant, je vais vous poser cette autre question. Je ne suis pas en faveur du classement des porcs, bien que je tiens à ce qu'il soit bien compris qu'à mon avis le classeur de porcs peut faire du bon travail à la campagne en inculquant des connaissances au cultivateur sur le type de porc exigé. J'ai ici une lettre de Souris, Manitoba, qui est renversante. Je vais en lire une partie. Le classeur de porcs choisit des selectes et quand ils arrivent à Winnipeg il constate que ce sont des porcs à bacon. Cette lettre est arrivée par le courrier de ce matin.

M. TOTZKE: Est-ce un classeur de porcs du ministère qui a choisi les selectes?

M. MULLINS: Je parle du classeur de porcs.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Voulez-vous lire la lettre. Il serait peut-être préférable de consigner la lettre au compte rendu et il n'y aurait pas de malentendu.

M. MULLINS: Cette lettre vient de Souris, et voici ce qu'elle dit:

Peu de temps après l'établissement du classement, le syndicat agricole de Souris demanda au ministère d'envoyer à Souris un homme versé dans le classement qui montrerait aux cultivateurs la méthode de classement des porcs et le type de porcs que le marché exige. Il envoya un des classeurs de porcs de Winnipeg en temps et lieu. On assembla un chargement complet de porcs aux parcs à bestiaux de Souris, et deux porcs que j'avais élevés furent choisis et marqués à l'oreille. Le classeur affirma que ces porcs représentaient le type idéal et les catégories de porcs demandées. Quand on reçut les rapports, ils furent classés de nouveau à Winnipeg et inscrits comme porcs à bacon et non comme selectes.

Maintenant, il n'y a pas de prime pour le porc à bacon en tant qu'il s'agit du classement. Un membre a déclaré en cette Chambre à mon ami ici ainsi qu'à M. Porteous qu'il avait un chargement complet de porcs sur le marché de Montréal et avait dit au classeur: "Entrez et classez ces porcs pour John Smith"; il trouva 8 ou 10 — 7 ou 8 porcs selectes. Il prit le même chargement de porcs et les plaça dans un autre enclos — l'enclos n° 40, et il dit au classeur de porcs: "Allez classer les porcs de cet homme", et le classement donna 7 ou 8 selectes. Il les prit et les plaça dans un autre enclos — le même chargement de porcs — et il dit: "Classez ces porcs". Il les classa et trouva 7, 8 ou 10 selectes. Il classait tout le temps le même chargement de porcs.

M. TOTZKE: *Était-ce le même classeur?*

M. MULLINS: *Je ne le sais; mais il fit classer un chargement de porcs quatre fois et il en obtint des selects chaque fois. Je veux faire ressortir devant le Comité que cinq chargements complets de porcs furent achetés à Winnipeg sur une commande de Montréal et ils télégraphièrent en même temps de vendre les selects, et il vendit 84 selects à Winnipeg et les remplaça par un nombre de porcs de boucherie qui formeraient cinq chargements complets. A l'arrivée des chargements à Winnipeg, le classeur dit: "Combien de selects aviez-vous dans ces cinq wagons à Winnipeg?" Il dit: "Quatre-vingt-quatre." Le classeur dit: "Eh bien, je les ai examinés et je puis en trouver seulement quatre-vingts." Or, c'est la déclaration qu'on fit au docteur Pickel, et il le sait. Je ne pouvais vous dire ceci l'autre jour. Je crois lui avoir dit de rapporter la chose au ministre. Vous l'a-t-il dit?*

L'hon. M. WEIR: *Il dit, je crois, que cela se passait au début du classement des porcs en 1923, mais il déclara aussi que le classement des porcs ne provoquait pas de critiques maintenant.*

M. MULLINS: *Or, c'est une déclaration concernant le classement des porcs qu'il se propose de faire ici ou devant le Comité des écarts de prix. Je ne m'en prends pas aux classeurs de porcs, seulement je ne les crois pas nécessaires. J'ai consacré cinquante années de ma vie à ce commerce et j'ai surveillé la situation. Je me suis occupé du commerce des porcs une fois seulement. J'ai transporté 47,000 porcs à Toronto et je me suis fait rouler. J'ai appris ce qu'on entendait par porcs à griller. Je ne veux rien avoir à faire à vos selects. La seule chose dont vous parlez se rapporte à la prime de \$1 qui est payée au cultivateur, mais quand ils prennent les porcs "de boucherie", le cultivateur touche jusqu'à \$7 par chargement. Les fabricants de salaisons ne demandent pas ceci. Ils ne demandent pas l'élimination des classeurs. Je m'occupe de mes cultivateurs et des requêtes que je reçois de ma circonscription. Maintenant, pour ce qui concerne l'habillage du porc vous pouvez utiliser le classeur de porcs. Le ministre n'a pas besoin de s'en défaire parce qu'on peut les utiliser de cette façon, je crois. Ce sont des étudiants de collège d'agriculture et ils devraient être en mesure de dire au cultivateur quelle variété de porcs il peut élever. Or, le porc à bacon sert à produire un bon morceau Cumberland. Le jambon provenant d'un porc à bacon est bien supérieur au jambon d'un morceau Wiltshire. Examinez quelquefois un morceau Wiltshire. Il n'a pas l'apparence du jambon bien fourni qui provient du porc à bacon, et on vend et exporte ce porc à bacon à titre de morceau Cumberland, et ce produit est en assez bonne demande outre-mer. Je me trouvais sur le marché à bacon en Angleterre et j'ai vu vendre des morceaux Wiltshire et des morceaux Cumberland, et j'ai constaté qu'il existait un endroit qui constituerait un bon marché pour le morceau Cumberland. Cependant, il n'existe pas de prime pour le porc à bacon. Je crois que vous pouvez vous débarrasser des classeurs et les envoyer à la campagne enseigner aux cultivateurs ce qu'ils doivent élever et ce que le marché demande. C'est mon opinion. Je puis me tromper. On peut me reprendre. Si je me trompe, je vais changer d'attitude. J'ai consacré cinquante ans de ma vie à ce commerce et j'ai suivi l'application de ce régime, et je crois qu'il est de l'intérêt des cultivateurs et des agriculteurs de ce pays qu'on discontinuë de classer les porcs.*

M. TOTZKE: *Vous n'êtes pas intéressé au marché d'exportation.*

M. MULLINS: *Oui, je le suis.*

M. TOTZKE: *Vous savez qu'il n'y a pas moyen de maintenir et d'améliorer notre marché d'exportation si nous n'avons pas de classement, si nous ne pouvons fournir des porcs de la qualité demandée; c'est pour cela que je suis en faveur du classement.*

M. MULLINS: *Quand vous parlez du marché d'exportation, il y a des établissements au sein de l'Angleterre qui prendront des porcs de Montréal pour*

des viandes grossières. Il existe toutes sortes de débouchés en Angleterre pour ce bacon. Je sais que nous voulons vendre ce qu'il y a de mieux dans certaines régions, mais ils peuvent utiliser cette autre catégorie de porcs dans les zones manufacturières de l'Angleterre.

M. TOTZKE: Cela suffira-t-il?

M. MULLINS: Ils ne veulent pas un Wiltshire. C'est un produit canadien; ce n'est pas un produit Wiltshire. Il est vrai que nous pouvons maintenir la qualité de notre Wiltshire qui est vendu à titre de Wiltshire, mais l'autre produit est vendu à un prix inférieur et ils peuvent l'expédier et l'écouler sur le marché du bacon. Je ne puis répondre à cette question d'une manière plus précise. La même chose s'applique à un troupeau de bestiaux grossiers. Vous pouvez aller sur le marché de Liverpool ou dans Leeds ou Yorkshire et vous pouvez mettre ces bouvillons grossiers en vente et le bétail de choix est envoyé à Londres. Ainsi, vous avez deux débouchés pour les bouvillons et deux débouchés pour les porcs plus grossiers.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: M. Pearsall désire faire une déclaration en réponse aux affirmations de M. Mullins. Je ne pense pas que nous puissions accepter comme preuve l'affirmation que le colonel Mullins a faite relativement à ce qu'un monsieur de l'Ouest lui a dit, parce que ce monsieur n'est pas ici pour témoigner.

M. MULLINS: Il est ici cet après-midi.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Ce sont des oui-dire touchant ce qui est survenue il y a plusieurs années et nous ne pouvons leur donner le poids qu'on donnerait au témoignage d'un monsieur qui comparait devant le Comité. Je voudrais que vous permettiez à M. Pearsall de faire cette déclaration.

Le TÉMOIN: Je tiens à donner cette explication. Je m'en remets entièrement au Comité. Tout d'abord, pour ce qui concerne l'affirmation du colonel Mullins, je crois que les stipulations de notre accord avec la Grande-Bretagne relativement à la quotité exigent que tout notre bacon soit de bonne qualité. Quant à la déclaration concernant les résultats du classement à diverses époques, je ferais bon accueil à tout témoignage rendu devant ce Comité qui serait de nature à prouver cet avancé, car je ne crois pas qu'on devrait faire de telles affirmations concernant le classement des porcs à moins qu'elles ne soient vraies.

Prenez le marché de Montréal, il est comme tout autre marché. Les parcs à bestiaux ont un registre où on inscrit le déchargement de tout wagon ainsi que le nombre des porcs et des bestiaux. Il en est de même pour les camions. Ce registre est gardé au bureau du parc à bestiaux. Notre classeur a une liste complète des récépissés de ce parc, dressée au jour le jour. Si on classait les porcs de nouveau, il aura des registres de classement applicables à plus de porcs que les récépissés n'en indiquent. Va-t-il se tenir là et tolérer ce régime? Tous les porcs de ce parc sont comptés. Voici un chargement de 75 porcs. S'il classe un chargement de porcs deux fois, il a un certificat de classement supplémentaire.

M. Boyes:

D. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le plaidoyer que le colonel Mullins a fait au nom de ses cultivateurs de l'Ouest. Cela sera peut-être l'affaire de ses cultivateurs de l'Ouest, mais je suis persuadé que cela ne donnera pas satisfaction aux producteurs de porcs de l'ouest d'Ontario dont nous avons entendu parler en termes si élogieux devant ce Comité. J'ai écrit à un cultivateur marquant de Middlesex, ma circonscription, où nous élevons des porcs depuis un grand nombre d'années, et je vais vous lire un court exposé qui vous donnera quelques aperçus sur ce que les gens de l'ouest de l'Ontario pensent du classement des porcs.

M. MULLINS: Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas eu quelque chose à faire à ce sujet? N'a-t-il pas contribué quelque argent à ce sujet?

M. WEIR (*Macdonald*): Il s'agit de travailler ensemble. Je ne tiens pas à savoir qui paie ou qui est responsable de l'avancement général du travail. Il est tout à l'honneur du gouvernement fédéral d'avoir participé au mouvement. Je parle de la production de ce chargement complet de porcs qui a fait concurrence à Toronto, et les gouvernements fédéral et provinciaux ont surtout régi l'entreprise. Maintenant, je regrette de n'avoir pas été présent à la séance de la semaine dernière, car quelques-unes des remarques que je vais faire maintenant porteront peut-être sur des questions discutées dans le temps. Tel que je comprends la situation, on essaie actuellement de substituer ce qu'on appelle communément le classement à la cheville au classement ordinaire sur pied. Je voudrais poser cette question: le ministère de l'Agriculture estime-t-il que le classement à la cheville engagera autant le cultivateur à améliorer la qualité que le régime actuel? On s'en éloigne davantage. Et voici un autre facteur d'une grande portée: quels dossiers avons-nous qui indiquent comment la qualité des porcs classés—c'est-à-dire classés sur pied—après l'abatage et le classement à la cheville, se maintiendrait en regard des différents marchés auxquels ils étaient destinés? Ce classement à la cheville a un aspect que je ne comprends pas très bien. Je crois qu'il comporte un problème d'ordre mécanique qu'on éprouvera de la difficulté à résoudre. Nous savons tous qu'un grand nombre de porcs seront transportés à grande distance. On m'apprend qu'on se propose de payer un prix uniforme lors de l'achat des porcs, et une certaine rémunération supplémentaire sur la base des catégories. Je puis concevoir qu'on enverra les porcs chaque mois sur les marchés libres, mais je crains que si nous avons un chargement complet de porcs de première qualité du Manitoba comportant une forte proportion de selects, et qu'ils subissent des heurts et sont contusionnés en route vers d'autres marchés, ils perdent leur rang au point de vue du classement. C'est ce que je crains au sujet du classement à la cheville; d'abord, la difficulté de toucher le prix convenu, et ensuite le problème résultant des meurtrissures et contusions que subira le porc vif avant d'être classé, à cause des longs parcours.

Le TÉMOIN: Je crois avoir discuté la question du règlement, l'autre jour. Nous reconnaissons que cette question pose un problème, mais nous n'avons pas l'intention de nous engager dans cette voie et de bouleverser tout notre régime du jour au lendemain. Nous nous proposons de prendre les porcs qui sont classés de manière à s'adapter au classement à la cheville à des centres locaux de l'Ontario. Quant aux porcs du Manitoba qu'il s'agit de classer, nous nous rendons compte que pour le moment il ne saurait être question de soumettre au classement à la cheville les porcs transportés à longue distance. Ce classement est absolument facultatif.

Quant aux contusions, nous spécifierons dans les règlements régissant les classements que les contusions n'entreront pas en compte quand il s'agira de déterminer la qualité d'un animal, parce que vous ne devez pas imputer les contusions au cultivateur quand vous ne savez pas où les contusions ont été causées. Elles peuvent se produire à la station de chargement, en route ou aux parcs à bestiaux, ou encore dans les enclos du fabricant de salaisons.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ou sur la ferme.

Le TÉMOIN: Ou sur la ferme. Pour l'heure, on ne tiendra absolument aucun compte des contusions quand il s'agira d'établir la classe. Voici un porc select d'un type et d'une conformation convenables, et le seul fait qu'il est contusionné ne constituera pas un défaut de la carcasse.

M. WEIR (*Macdonald*): Qui paiera la prime?

Le TÉMOIN: C'est ce que dit le fabricant de salaisons maintenant.

M. LUCAS: Quelle répercussion cela aura-t-il sur le bacon sur le marché d'exportation?

Le TÉMOIN: On ne pourrait l'exporter.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas grand'chose à dire, mais je voudrais examiner un ou deux points touchant le marché de Montréal et les remarques du colonel Mullins, car la critique du colonel Mullins est quelque peu fondée. Toutefois, je tiens à signaler au Comité que les circonstances régissent nécessairement tout genre de service qui dépend du jugement humain, et peu importe que vous fassiez allusion aux juges des foires ou aux juges de la Cour suprême du Canada, vous trouverez des gens qui s'adresseront au Conseil privé afin d'obtenir une décision définitive, et s'il existait un organisme supérieur à ce tribunal vous les verriez s'adresser à cet organisme plus tard. Non, il ne faut pas chercher la perfection nulle part quand il s'agit de l'être humain. Eh bien, tenant compte de ce fait, je ne crois pas qu'il existe de grande différence entre le jugement du classeur de porcs et le jugement des juges qui président à la foire. Nous avons ce que nous appelons des animaux de classe qui sont envoyés à tel ou tel endroit, suivant le moindre caprice, et voilà une question avec laquelle nous avons mis beaucoup de temps à nous familiariser quand il s'est agi du classement du grain. Le sort peut vous être défavorable un mois, et il vous favorisera peut-être le mois suivant; ainsi, vous pouvez compter sur un traitement équitable dans une période de dix ans. Si vous êtes le seul individu ayant des porcs à la cheville, le classement ne vous sera pas défavorable, mais si vous y aviez des produits continuellement vous auriez votre part des décisions favorables et défavorables. Par conséquent, vous constateriez qu'on vous traite d'une manière équitable en général.

A mon avis, monsieur le président, la situation qui existe à Montréal durera tant que vous n'aurez pas de loi organique applicable aux catégories fédérales. Je crois qu'on se tire merveilleusement bien d'affaire à Montréal vu que les provinces n'ont pas édicté de loi à l'appui du régime du classement. On s'améliore, on paie le commerçant autant qu'on le payait au début; on expédie des morceaux Wiltshire, ce qui prouve qu'on a un débouché pour le meilleur produit. On ne s'est pas départi de la pratique démodée qui consiste à acheter des produits sur la base d'un prix uniforme, et c'est la raison pour laquelle on confond les selects avec les porcs à bacon. Il y a une légère amélioration même sans la loi qui s'impose. Vu le marché local important, on trouve inévitablement un marché domestique pour les produits hors classe, les porcs plus légers ou même les porcs lourds. Cela résulte du fait qu'il n'existe pas de loi organique et que la demande varie beaucoup. La ville compte une forte population, au delà d'un million d'âmes, un dixième de la population entière du Canada. Cela signifie qu'il y a une grande diversité, aussi sont-ils en état de payer un prix un peu plus élevé pour les porcs hors classe. Je n'ai pas de doute que la situation qui existe à Montréal s'améliorera; elle n'est certainement pas décourageante parce que le marché à cet endroit est quelque peu différent du marché régulier auquel nous songeons. Maintenant, pour ce qui regarde les marchés moins importants dont le témoin a parlé. Prenez le cas de Schneider, de Kitchener. C'est un des plus ardents partisans du classement. Il exporte peu. Son marché est surtout domestique. Il exige le meilleur produit qu'il peut obtenir du cultivateur, et Toronto lui fait concurrence. Je crois que le témoin a rendu un bon témoignage à ce sujet, qu'il a fait une déclaration précise quant à la concurrence qui existe chez les fabricants de salaisons de moindre importance, comme ceux que nous comptons à Kitchener. Schneider envoie même du bacon à Ottawa, parce que c'est un produit de haute qualité. Vous ne pouvez transformer un porc à l'épaule courte en un porc de haute qualité. Cela est inhérent à la race, et nul fabricant de salaisons au monde ne peut accomplir des miracles avec un porc de qualité inférieure.

*M. Smith:*

D. Quelle différence y a-t-il entre les frais de production d'un porc de basse qualité et ceux d'un porc de haute qualité?—R. Quelle est la différence entre les

frais de production d'un porc de haute qualité et ceux d'un porc de qualité inférieure? Vous pouvez discuter la question à ce point de vue: des essais à des fermes d'expérimentation ont établi qu'il existe peu de différence entre les frais de production, d'un porc du type à lard de bonne race et ceux d'un porc à bacon de bonne race.

D. Alors, pourquoi ne pas produire des pores de meilleure qualité?—R. Voici le problème qui existe au pays: nous avons très peu de pores du type à lard de bonne race. Les pores qu'on élève sont surtout des pores de races croisées, et le porc à bacon de bonne race. On élève cette variété de pores dans l'ouest de l'Ontario. On produit non seulement de bons pores mais on augmente la production. J'en conclus que les cultivateurs sont satisfaits. J'ai assisté à une assemblée de 145 producteurs de pores tenue à Toronto il y a environ un mois, et on y posa cette question: pourquoi n'obtiendrions-nous pas plus de primes pour nos pores selectifs? J'ai répondu: "Vous êtes ceux qui les produisez." Quelle différence y a-t-il entre la production d'un bon porc et celle d'un porc à bacon ou d'un porc de boucherie? On répondit à l'unisson: "Il n'y a pas de différence du tout." Donc, pourquoi augmenter la prime sur une base artificielle? Je crois que cela constitue l'explication de la production plus faible de l'est de l'Ontario. Ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui abandonnent la production, nonobstant le fait qu'ils peuvent exiger les plus hauts prix au Canada.

*M. Lucas:*

D. Monsieur Pearsall, n'est-il pas reconnu en général que le Danemark a été notre principal concurrent en ce qui concerne la production de pores à bacon de haute qualité?—R. Oui.

D. N'est-ce pas aussi un fait que le Canada, de tous les pays expédiant du bacon au marché anglais, est celui qui a touché le plus bas prix l'an dernier?—R. Oui, parfois.

D. Prenez toute l'année.—R. Voici ce que je veux faire ressortir: je veux établir que nous sommes à la remorque de ces autres pays sous le rapport de la production de bacon de haute qualité. J'ai probablement mentionné cela déjà. En janvier 1933, il y a un an, le prix du bacon canadien, prix minimum et prix maximum, atteignait 44 à 48 schellings. Je devrais avoir les données concernant la quantité totale expédiée ces mois-là, mais elle se chiffrait à environ 3,000,000 de livres. Pendant les mois de juin et de juillet, nous avons augmenté nos exportations à environ sept et huit millions; il y eut un mois où nous avons expédié 8,000,000 de livres. La semaine du 8 juin, le prix le plus bas fut de 50, et le prix le plus élevé de 62, un écart de 12 schellings sur 50 schellings, ce qui indiquait une qualité inférieure.

*M. Totzke:*

D. Il s'agissait de bacon canadien?—R. De bacon canadien.

D. A combien se vendait le bacon danois?—R. Je n'ai pas les prix, mais j'imagine que le prix le plus élevé était d'environ 74. Voici dans quelle situation nous nous trouvons. Nous avons seulement une certaine proportion de bacon de bonne qualité; nous n'avons pas assez de bon bacon. Malheureusement il faut reconquérir notre rang sur le marché anglais. Bien souvent ces pays ne tiennent pas compte des circonstances. Lorsque nous rencontrons un détaillant qui vend du bacon suédois, nos agents essaient de l'intéresser au bacon canadien. Il nous faut reconquérir notre rang sur le marché anglais pour y écouler nos produits, et c'est ce qui explique en quelque sorte l'écart entre les prix. Il n'y a pas une différence de 12 schellings dans la qualité du bacon danois et de notre bacon.

D. La différence est plutôt dans le nom?—R. Oui. Dès que nous aurons établi nos débouchés et que nous disposerons d'une production régulière, comme vous le disiez, nous éprouverons moins de difficultés à obtenir de meilleurs prix.

*M. Smith:*

D. Avez-vous bien dit que non seulement la qualité du bacon que nous expédions sur le marché anglais est un facteur important, mais qu'après la période de cinq ans le volume disponible jouera un rôle prépondérant dans les négociations futures?—R. Absolument. C'est pour cette raison que nous devons estimer tous les six mois la quantité de bacon propre à l'exportation. Le gouvernement anglais doit être renseigné à ce sujet afin de pouvoir maintenir le niveau des prix; et par conséquent nous devons lui communiquer le chiffre probable de nos exportations, ce qui lui permet d'établir la part des autres pays. Si notre production nous permet d'expédier en moyenne 50,000,000 de livres de bacon, il est inutile de demander qu'on nous attribue une quotité de 100,000,000 de livres. Il est important d'établir le volume de nos exportations aussi bien que la qualité.

*M. Boyes:*

D. Vu la hausse actuelle des prix du porc, ne croyez-vous pas que nous augmenterons sensiblement notre production cette année?—R. Oui; les prix actuels du porc comparés à ceux des autres animaux sont tellement favorables qu'il y aura certainement un accroissement considérable de la production des pores.

*M. Smith:*

D. J'aimerais à vous poser une autre question. Eu égard à la situation des différents pays producteurs de bacon qui nous font concurrence, ne sommes-nous pas dans une situation aussi favorable que celle de tout autre pays au monde, vu que nous disposons d'une abondance de grains grossiers qui nous permet de produire les pores à aussi bon compte que nos concurrents?—R. Evidemment, monsieur. Notre situation est idéale. Nous récoltons des grains très bien adaptés à la production du genre de pores demandé. Les districts qui fournissent ces grains ne manquent pas des sous-produits laitiers nécessaires.

M. GOBEL: Me permettez-vous quelques observations sur le point soulevé par M. Motherwell? Je ne doute pas que Montréal soit un excellent marché, un meilleur marché que tout autre endroit au Canada à cause de sa forte population, mais il me semble que l'on devrait adopter une loi qui permettrait au gouvernement de s'assurer que cette prime est versée au cultivateur. Vous n'avez rien à voir aux prix des pores de qualité inférieure. J'insiste sur ce point, car j'ai reçu un grand nombre de plaintes des cultivateurs de mon comté. Il est vrai que je ne suis pas un éleveur de pores, mais les cultivateurs de la province de Québec ont beaucoup souffert du manque d'une mesure de ce genre, et je prierais le ministre de l'Agriculture d'insister fortement auprès de la province de Québec afin qu'on y adopte cette loi. Je ne veux pas faire de politique au Comité, ni traiter cette question au point de vue politique. Si nos cultivateurs ne touchent pas la prime sur leurs selects, on devrait adopter cette mesure afin qu'ils puissent la recevoir. Si nous considérons le nombre de selects produits dans la province de Québec, il faut en conclure qu'il y a là une anomalie. Nous avons perdu du terrain. En 1923, la proportion des selects était de 10.9 p. 100, tandis qu'en 1933, dix ans plus tard, elle est descendue à 9.3 p. 100.

L'hon. M. WEIR: En ce qui concerne la province de Québec, on n'a pas beaucoup demandé au cultivateur d'améliorer le genre de porc produit tant que le commerce d'exportation n'a pas atteint le développement actuel. Telle est la situation, je crois. Cependant, si ma mémoire ne me trompe pas, j'affirmerai qu'il n'y a pas de province au pays où l'on a tant fait au cours des deux ou trois derniers mois en vue d'améliorer la race. N'est-ce pas, monsieur Pearsall?

Le TÉMOIN: Oui.

L'hon. M. WEIR: C'est le but visé par les associations de cultivateurs, tant fédérales que provinciales; toutes veulent améliorer les sujets de reproduction le plus possible, elles veulent se procurer des truies de races appropriées et les distribuer chez les cultivateurs eux-mêmes. Ces efforts contribueront beaucoup à l'amélioration de la qualité de notre bacon d'exportation et le gouvernement provincial le constatera et se rendra compte de son importance. Cette situation est attribuable à un état de choses qui a surgi au cours des deux dernières années. Que font nos classeurs de porcs? Ils répartissent simplement les porcs dans leurs catégories respectives, et ainsi lorsqu'on les vend les cultivateurs des districts ruraux, peu importe leur éloignement, peuvent se rendre compte des prix de chacune de ces catégories. Il n'en serait pas ainsi si l'on vendait les porcs à un prix uniforme. La vente d'après le classement a suscité des difficultés entre les commissionnaires et les autres intéressés et les fabricants de salaisons. Il y a eu des difficultés de ce genre à Montréal récemment, mais nous nous efforçons d'y faire vendre tous les porcs d'après le classement. Vendredi et samedi de la semaine dernière, nous avons discuté la question avec des adversaires de ce système. Les commissionnaires, y compris le président de la Halle aux bestiaux, qui sont venus discuter la chose à mon bureau avec certains de mes fonctionnaires ont fait la déclaration suivante: nous ne demandons que le classement des porcs en catégories distinctes et l'autorisation de vendre chacune de ces catégories séparément. En un sens, c'est une chose assez difficile à faire.

M. TOTZKE: Sur le marché de Montréal?

L'hon. M. WEIR: Oui. Nous avons communiqué immédiatement avec les représentants des fabricants de salaisons à Montréal; nous les avons fait venir à Ottawa, et ils ont accepté ce mode de vente. Ils ont dit qu'ils y consentiraient, si l'on croyait que les conditions particulières du marché de Montréal rendaient la chose nécessaire. La question nous semblait réglée, mais il y a encore de petites difficultés à résoudre, et ceux qui ont demandé la vente d'après le classement, craignent de ne pas pouvoir disposer facilement de certaines catégories de porcs.

M. MOORE: Les commerçants?

L'hon. M. WEIR: Non, les commissionnaires, plutôt que les commerçants. Voici un point important. Nous admettons tous que le Danemark et la Suède produisent le meilleur bacon au monde, et les habitants de ces pays sont unanimes à déclarer que c'est le classement et l'application sévère du classement qui leur a permis de s'emparer des marchés mondiaux. Leurs normes de classement sont beaucoup plus sévères que les nôtres. Les porcs des diverses catégories ne diffèrent en poids que de quelques livres seulement. La différence est beaucoup moins considérable que chez nous.

Si ces pays ont atteint le sommet à la suite de ce classement, comme ils le prétendent, nous ne sommes pas en trop mauvaise posture. Les classeurs de porcs reconnaissent volontiers qu'ils ne sont pas infallibles. Le classement d'une douzaine de porcs en basons et en selects n'est pas chose facile. Il n'y a pas de norme pour distinguer l'un de l'autre. A ce sujet rien ne m'indigne autant que la moindre insinuation sur le compte des fonctionnaires du gouvernement,—qui veulent le plus grand bien de l'industrie du porc,—à l'effet qu'ils favorisent de quelque façon les établissements de salaisons. Ils peuvent se tromper, mais je sais qu'ils sont sympathiques aux producteurs.

La production du porc au plus bas prix possible est un autre point important. A la suite d'une longue campagne d'éducation et en face de nombreuses critiques, les fonctionnaires de ce ministère ont inauguré, il y a quatre ou cinq ans, avant ma nomination au poste de ministre de l'Agriculture, un système ou une méthode d'enregistrement perfectionné concernant la production des porcs, qui permet de choisir les meilleurs sujets de reproduction. Une truie, par exemple, donne une portée d'un certain nombre de porcelets, et on note le

degré de croissance en une période déterminée. Ainsi un cultivateur qui se procurera des sujets de reproduction venant de cette truie sera parfaitement renseigné sur leur valeur, ce qui était impossible sous l'ancien système de reproduction. Nous devons beaucoup de gratitude aux fonctionnaires qui ont inauguré ce nouveau système en dépit d'une opposition quasi insurmontable, et maintenant les demandes de stations d'essais affluent de partout et démontrent combien on apprécie ce travail. A ce sujet, j'ajouterai qu'aujourd'hui nos cultivateurs savent mieux où se procurer des pores de reproduction avec ce système. Nous avons été très heureux, messieurs, d'entendre le témoignage de M. Pearsall, car je suis certain que ses connaissances pratiques et l'intérêt qu'il porte à cette question vous ont profité.

M. GOBEL: Je me réjouis d'entendre le ministre nous dire que non seulement les autorités fédérales, mais les cultivateurs également, s'efforcent d'améliorer la qualité de leurs pores. Cependant, monsieur le ministre, si la vente des pores de choix ne rapporte pas une prime au producteur, il perdra tout intérêt à l'amélioration de la qualité de ses pores, et c'est pour cette raison que l'on devrait adopter une loi autorisant le gouvernement à appliquer ce régime.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Messieurs, nous approuvons tous les paroles de l'honorable M. Weir au sujet de M. Pearsall. Il nous a fait un exposé clair et précis de la question du classement, et il nous a communiqué une foule de renseignements. Etes-vous suffisamment renseignés sur cette question, et voulez-vous que nous passions à la question du classement des œufs à la prochaine séance du Comité? Si vous ne désirez pas entendre d'autres témoins au sujet du classement des pores, nous étudierons le classement des œufs à la prochaine séance.

A une heure, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la demande du président.

## APPENDICE "C"

## CONSOMMATION DE VIANDE, PAR TÊTE, AU CANADA

Année	Bœuf	Porc	Mouton et agneau
	Lvs.	Lvs.	Lvs.
1924.....	70.02	87.71	5.20
1925.....	70.21	72.47	5.01
1926.....	70.19	75.23	5.99
1927.....	68.76	81.43	6.11
1928.....	67.33	82.48	6.46
1929.....	66.57	79.65	6.87
1930.....	65.79	72.93	6.92
1931.....	57.93	83.49	7.04
1932.....	56.02	91.79	6.97

1933 pas encore disponible.

APPENDICE "D"

PRIX MOYENS DES PORCS VENDUS AUX PARCS A BESTIAUX PAR TOUT LE CANADA, 1923-1933

MONTREAL. Prix cotés, N. & A. (P.S.W., antérieurement à 1930)

Catégories	Prix moyen 1933	Prix moyen 1932	Prix moyen 1931	Prix moyen 1930	Prix moyen 1929	Prix moyen 1928	Prix moyen 1927	Prix moyen 1926	Prix moyen 1925	Prix moyen 1924	Prix moyen 1923
	\$ c.										
Sel.....	6 38	5 21	7 64	12 59	12 73		11 18	13 81	13 46	9 71	10 69
Bac.....	5 88	4 80	7 18	12 17	12 09						
Bouchers.....	5 80	4 85	7 12	11 78	11 75						
Epais lisses.....					12 93	11 00	10 72	13 54	13 10	9 16	9 95
Lourds.....	5 39	4 47	7 00	11 26	12 50		10 61	13 71	13 25	8 97	9 63
E. lourds.....	5 19	4 39	6 72	10 51	12 24		10 54	14 19	13 25	9 12	9 75
De boucherie.....					12 70		10 55	13 38	12 95	9 23	9 95
L. et d'eng.....	5 86	4 67	7 10	11 80	12 11		10 60	14 30	12 60	9 07	10 30
Truies n° 1.....	4 29	3 58	5 27	9 67	10 39	9 62	8 00	10 82	10 45	6 36	8 00
Truies n° 2.....	4 35	3 26	5 15	9 42	10 00	8 48	8 00	10 63	10 45	6 11	7 46
Grossiers.....							11 14		12 13		
Verrats.....							5 08		6 50	4 00	5 39

TORONTO. Prix cotés, P.S.W. (N. & A., antérieurement au 1er mai 1924).

Sel.....	6 17	5 19	7 94	12 81	12 86	11 09	11 05	14 71	14 12	9 93	10 53
Bac.....	5 54	4 66	7 39	12 32	11 98						
Bouchers.....		4 11	7 09	11 94	11 55						
Epais lisses.....					12 38	10 51	10 35	13 32	12 85	9 10	9 76
Lourds.....		3 74	6 15	11 14	12 13	10 03	9 65	12 93	12 36	8 23	8 99
E. lourds.....	4 29	3 28	5 66	10 84	11 07	9 40	8 78	12 25	11 90	7 11	8 26
De boucherie.....					11 19	9 44	9 36	12 13	11 75	7 97	9 20
L. et d'eng.....		3 96	6 57	11 09	11 01	9 98	9 24	12 61	12 15	7 94	8 84
Truies n° 1.....	3 96	2 72	4 67	9 46	7 55	8 04	7 41	10 06	10 00	6 10	6 48
Truies n° 2.....	3 27	2 66	4 11	8 37	8 67	6 69	7 58	10 14	10 10	6 69	6 76
Grossiers.....	3 26	2 70	3 51	8 06	8 97	8 41	6 47	9 26	8 95	5 73	5 94
Verrats.....	0 85	1 32	2 51	6 54	6 70	4 98	4 89	7 71	6 38	3 66	4 25

WINNIPEG. Prix coté, N. & A.

Sel.....	5 36	4 32	6 53	11 22	11 18	9 60	10 08	13 23	12 55	8 35	9 57
Bac.....	4 81	3 86	6 09	10 51	10 40						
Bouchers.....	4 30	3 44	5 91	10 68	10 10						
Epais lisses.....					11 00	9 20	9 62	12 17	11 31	7 66	8 64
Lourds.....	4 42	3 36	6 07	9 71	10 57	9 20	9 10	11 89	10 70	6 52	7 79
E. lourds.....	3 84	2 72	4 76	8 89	9 86	9 20	8 22	11 37	8 70	6 02	6 94
De boucherie.....					11 10	8 69	8 84	11 54	10 15	7 20	8 00
L. et d'eng.....	4 34	3 25	5 32	11 12	10 68	8 98	9 55	12 67	9 23	6 25	8 51
Truies n° 1.....	3 93	2 74	4 47	8 14	9 04	8 33	6 63	8 78	7 35	3 98	4 87
Truies n° 2.....	3 13	2 32	3 79	7 90	8 10	7 45	7 03	9 68	9 33	6 26	6 68
Grossiers.....	2 56	1 86	3 24	6 57	7 50	6 50	6 84	9 38	9 00	5 42	5 60
Verrats.....	1 80	1 27	2 75	5 41	6 14	6 59	5 36	6 40	4 26	2 69	3 65

## COMITÉ PERMANENT

## APPENDICE "D"—Fin

CALGARY. Prix coté, P.S.W. (N. &amp; A., antérieurement au 15 avril 1924)

Catégorie	Prix moyen 1933	Prix moyen 1932	Prix moyen 1931	Prix moyen 1930	Prix moyen 1929	Prix moyen 1928	Prix moyen 1927	Prix moyen 1926	Prix moyen 1925	Prix moyen 1924	Prix moyen 1923
	\$ c.										
Sel.....	5 15	4 10	6 75	11 18	11 55	9 70	10 86	13 86	12 70	8 03	8 72
Bac.....	5 64	3 63	6 09	10 91	10 29						
Bouchers.....	4 02	3 08	5 71	10 57	9 88						
Epais lisses.....					11 33	9 24	10 32	12 48	11 40	7 18	8 17
Lourds.....	3 40	2 85	5 39	9 24	10 27	8 63	9 24	11 81	10 32	5 81	7 45
Ex. lourds.....	3 25	2 45	5 02	10 12	9 27	8 63	8 08	11 52	9 58	5 81	6 07
De boucherie.....					10 63	8 89	9 47	12 56	9 94	7 34	7 43
L. et d'eng.....	4 04	2 89	6 22	10 45	10 03	8 10	10 74	13 13	9 63	6 80	8 31
Truies n° 1.....	3 07	2 41	3 93	7 90	7 80	7 99	7 76	10 27	9 09	5 66	6 30
Truies n° 2.....	2 65	2 09	3 50	7 07	7 35	7 34	6 75	9 10	8 37	5 01	5 46
Grossiers.....	2 27	2 36	3 04	6 22	6 67	6 63	5 95	7 89	7 40	5 12	5 67
Verrats.....	1 75	1 51	2 24	4 02	3 19	3 00	3 00	3 00	2 87	2 87	2 95

EDMONTON. Prix coté, N. &amp; A.

Sel.....	5 08	3 87	6 25	11 16	11 36	9 58	10 68	13 34	12 60	8 09	9 57
Bac.....	4 54	3 41	5 57	10 57	10 06						
Bouchers.....	4 02	2 95	5 17	10 41	9 73						
Epais lisses.....					10 10	9 36	10 09	12 20	11 33	7 39	8 70
Lourds.....	3 38	2 67	5 03	9 36	10 18	8 96	9 14	12 03	10 40	5 94	6 78
E. Lourds.....	3 16	2 29	4 69	8 43	9 04	9 27	8 23	11 47	9 96	5 39	6 77
De boucherie.....					10 31	9 27	9 55	11 91	10 22	7 42	8 07
L. et d'eng.....	3 91	2 65	4 81	10 19	10 80	9 23	10 05	11 60	8 89	6 78	8 17
Truies n° 1.....	3 07	2 19	3 54	7 94	7 78	8 22	7 66	9 61	9 34	5 61	6 98
Truies n° 2.....	2 68	1 90	3 23	6 99	7 10	7 50	6 57	8 53	8 48	4 87	5 79
Grossiers.....	1 90	1 54	2 56	6 08	6 77	6 55	6 16	7 73	8 33	4 09	5 75
Verrats.....	2 10	1 33	2 29	4 32	3 40	4 00	4 46	4 65	3 60	3 00	3 00

PRINCE-ALBERT. Prix coté, N. &amp; A.

Sel.....	5 19	3 96	6 38	10 94	11 26	9 69	9 73	12 67			
Bac.....	4 71	3 48	5 70	10 55	10 19						
Bouchers.....	4 20	3 05	5 60	10 40	9 81						
Epais lisses.....					10 77	9 32	9 28	11 73			
Lourds.....	4 23	2 99	5 58	9 77	10 22	9 00	8 58	11 74			
E. lourds.....	3 43	2 30	4 57	8 53	9 78	9 24	7 67	11 76			
De boucherie.....					10 79	9 09	9 03	11 24			
L. et d'eng.....	3 31	2 19	4 93	10 11	10 09	8 72	8 67	11 01			
Truies n° 1.....	3 37	1 92	3 83	7 43	8 62	7 86	6 55	9 90			
Truies n° 2.....	2 58	1 71	3 82	6 91	7 81	9 22	6 55	10 41			
Grossiers.....	3 17	1 64	3 76	7 03	8 66	7 70	6 39	9 11			
Verrats.....	1 98	1 26	2 52	4 65	5 95	5 66	5 06	4 83			

MOOSE JAW. Prix coté, N. &amp; A.

Sel.....	5 19	4 01	6 27	11 22	11 09	9 32	10 72	13 52			
Bac.....	4 71	3 52	5 85	10 77	10 18						
Bouchers.....	4 20	3 06	5 65	10 38	9 79						
Epais lisses.....					11 01	9 21	9 79	12 38			
Lourds.....	4 23	2 99	5 50	9 69	10 47	9 00	9 11	11 94			
E. lourds.....	3 43	2 28	4 56	8 58	9 75	9 53	8 18	11 34			
De boucherie.....					10 84	8 63	9 87	11 79			
L. et d'eng.....	3 31	2 69	5 07	10 24	9 63	8 44	9 58	12 33			
Truies n° 1.....	3 37	1 98	3 77	7 56	8 35	7 98	6 80	9 74			
Truies n° 2.....	2 58	1 64	3 01	6 93	7 48	7 51	6 80	9 24			
Grossiers.....	3 17	2 42	4 43	7 51	7 66	6 54	6 18	8 64			
Verrats.....	1 98	1 01	2 27	4 63	5 24	4 86	4 54	5 62			

SESSION DE 1934

CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 3

---

SÉANCE DU VENDREDI, 11 MAI 1934

---

Sujet: (Bill n° 53) Loi modifiant la loi des grains du Canada

---

TÉMOINS:

M. J. D. Fraser, inspecteur en chef de la Commission des grains.

M. C. M. Hamilton, membre de la Commission des grains.

APPENDICE A.—Liste des membres de l'Association des exportateurs de grains de Vancouver.



## PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, le 11 mai 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* MM. Barber, Bowman, Bouchard, Bowen, Boyes, Burns, Carmichael, Davies, Donnelly, Dubuc, Garland (*Bow-River*), Gobeil, Golding, Hall, Loucks, Lucas, Motherwell, Mullins, Myers, Perley (*Qu'Appelle*), Pickel, Porteous, Séguin, Senn, Shaver, Simpson (*Simcoe-Nord*), Smith (*Victoria-Carleton*), Spotton, Stewart (*Lethbridge*), Stirlin, Totzke, Vallance, Weese, Weir (*Macdonald*), et l'honorable M. Weir (*ministre de l'Agriculture*)—35.

*Présents:* L'honorable H. H. Stevens, ministre du Commerce, M. J. D. Fraser, inspecteur en chef de la Commission des grains, M. C. M. Hamilton, membre de la Commission des grains.

Le Comité passe à l'examen du bill n° 53, intitulé: Loi modifiant la Loi des grains du Canada. Sur la proposition de M. Davies il est résolu que les témoignages entendus par le Comité seront rapportés et imprimés au jour le jour.

M. J. D. Fraser (inspecteur en chef) est appelé et interrogé sur les effets du projet de loi sur le classement du blé Garnet.

M. C. M. Hamilton, membre des grains, rend aussi témoignage sur le même sujet.

Le Comité s'ajourne ensuite jusqu'au mercredi 16 mai, à onze heures de l'avant-midi.

*Le secrétaire du Comité,*  
WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429.

Le 11 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

Le PRÉSIDENT: Cette réunion a été convoquée pour l'examen du bill n° 53, tendant à modifier la loi des grains du Canada. Le ministre chargé de piloter ce bill a une brève déclaration à faire au sujet des amendements proposés.

L'honorable M. STEVENS:

Monsieur le président et messieurs, l'on se rappellera qu'il y a deux ans la question du classement du blé Garnet a fait l'objet d'une enquête de la part du même comité. A cette époque, il fut décidé d'établir des catégories distinctes pour ce blé. Par ces modifications proposées à la loi, nous ne voulons pas commettre d'injustice à l'égard des producteurs, mais nous désirons plutôt protéger et sauvegarder la réputation du blé canadien et en faciliter la vente sur les marchés du monde. Depuis les dernières réunions du Comité, nous avons reçu plusieurs plaintes au sujet de la qualité du blé du Nord n° 2, reçu de Vancouver. Je n'ai pas l'intention de les lire au long, mais simplement d'en citer quelques-unes afin de vous démontrer que la question est vraiment importante.

La Commission des grains, en présence des plaintes des minotiers, des exportateurs et d'autres acheteurs, au sujet de la présence de blé Garnet n° 2, a proposé d'établir des catégories distinctes pour cette variété afin de faciliter la vente du blé canadien.

Les marchés pour la vente du blé canadien dans le Royaume-Uni et les autres pays sont en danger, si nous ne tenons pas le blé Garnet séparé du blé du Nord n° 2. Les expéditions faites par le port de Vancouver contenaient une forte proportion de blé Garnet, qui est surtout cultivé dans la partie septentrionale de l'Alberta et de la Saskatchewan, et c'est ce qui a fait baisser le prix du grain à Vancouver.

Je me propose aussi de vous citer un certain nombre de lettres et de rapports provenant de chimistes employés par les minotiers. Vous pourrez vous rendre compte de l'attitude des acheteurs de blé canadien au sujet du mélange de Garnet avec les autres variétés de blé qui, jusqu'à ces dernières années, formaient le gros de notre production.

La première communication que je vous lirai sera une lettre de l'*Incorporated National Association of British and Irish Millers, Limited*, en date du 28 juillet 1933. Elle fut adressée à M. E. B. Ramsay, président de la Commission des grains, à Winnipeg:

"Cette question a été examinée par mon comité spécial et j'ai reçu instruction de vous informer que les membres de l'association continuent de manifester un vif mécontentement au sujet de la quantité de blé Garnet contenu dans le blé n° 2, du Nord Manitoba, que nous avons reçu au cours de la présente saison.

L'on m'a aussi demandé d'insister auprès de vous pour que cette question soit réglée avant l'adoption des nouveaux types. Si elle ne l'est pas et si les blés du Manitoba continuent de nous arriver mélangés avec une aussi forte proportion de blé Garnet, nous craignons que le résultat en soit défavorable à la vente du blé canadien, surtout si l'on tient compte du fait que l'on a recommencé à offrir du blé russe en vente dans ce pays."

Lettre de l'Association des minotiers de Glasgow, en date du 9 novembre 1932:

“ Depuis le début de la présente saison, les meuniers ont reçu de toutes parts des plaintes disant que la farine est tendre, ne lève pas pendant la fermentation. En réalité, les boulangers leur ont fait savoir qu'ils ne les croient pas quand ils prétendent employer uniquement du blé du Manitoba. Ce qu'il y a de plus troublant, c'est que certains blés ont donné d'excellents résultats à tous les points de vue, tandis que d'autres expéditions censées être de la même catégorie, ne révélaient pas toutes les qualités ordinaires des blés du Manitoba. Vu que les minotiers n'emploient pas de blé d'une catégorie inférieure au n° 2, cette expérience a été alarmante.

On a finalement découvert que dans presque tous les cas de plainte, il se trouvait du blé Garnet en quantités diverses dans les expéditions reçues, et plus la quantité de blé Garnet était importante, plus les qualités boulangères de la farine en souffraient.

C'est pourquoi notre association est d'avis qu'en permettant le mélange de blé Garnet avec les catégories reconnues de blé du Manitoba, le Canada met gravement en péril la réputation universelle de ses blés durs et porte les acheteurs à leur substituer les blés russes.”

---

Lettre de Svenska Kvarnforeningen, Stockholm, Suède:

“ Plusieurs de nos minoteries nous rapportent que le blé canadien est de qualité inférieure depuis quelques années. Quelques-unes ont exprimé l'opinion que certaines expéditions de blé n° 2 du Manitoba, venant de la côte du Pacifique, contiennent du blé Garnet, dont la qualité diffère beaucoup de celle du blé n° 2 du Manitoba.

---

Lettre de F. H. Palmer, commissaire canadien du commerce à Oslo, en Norvège, citant un passage d'une lettre de MM. Kvarnaktiebolaget J.G.S., de Norrköping, Suède, qui comptent parmi les plus importants minotiers de la Suède:

“ Nous vous signalons que les dernières expéditions de blé n° 2 du Manitoba, provenant de la côte du Pacifique, ont été si peu satisfaisantes, qu'il a fallu vendre ce blé ailleurs. La cause s'en trouve dans la mauvaise qualité des livraisons de blé du Manitoba. L'analyse de ce blé indique une teneur assez bonne de protéine, mais les expériences de boulangerie donnent de mauvais résultats, en ce sens que la pâte coule et le pain perd sa saveur. Il est évident que le gluten ne peut pas retenir les gaz de la fermentation.

Nous en avons recherché la cause et nous sommes maintenant d'avis que les livraisons de blé du Manitoba, dont la qualité du gluten était si médiocre, consistaient en blé du type Garnet.”

---

Lettre du consul général du royaume de la Suède, à Montréal:

“ La qualité inférieure du blé reçu a obligé les minoteries suédoises importatrices de revendre le blé qu'elles avaient acheté. Cette revente n'a cependant pas été faite sans une perte considérable. En outre, cette situation a porté les minoteries à acheter leur blé dans d'autres pays plutôt qu'au Canada.”

---

La lettre suivante vient de Vancouver. Elle porte la date du 9 février 1934 et les signataires des maisons d'exportation suivantes:

Louis Drefus & Company.  
Bunge North American Grain Corporation Canadian Agency,  
Limited.  
Continental Grain Company.  
Hall Grain Company, Limited.  
Canada Grain Export Co. Ltd.

Vu la gravité de la situation qui s'est développé à la suite de l'adoption du système actuel de vente du blé Garnet, cette Association, qui s'occupe uniquement de la vente du blé canadien à l'étranger, croit devoir vous exposer certains faits.

Nous savons que vous êtes personnellement, de même que votre Commission des grains, au fait de l'histoire de cette variété de blé et de la critique à laquelle elle a donné lieu, au point que le Comité d'agriculture de la Chambre des communes s'en est ému et a fait une enquête approfondie sur toute cette question, en avril et en mai 1932. A la suite de cette enquête, nous avons compris que l'on allait adopter un classement distinct pour cette variété de blé. Nous avons aussi l'impression que votre Commission des grains allait prendre une décision dans le même sens. En vérité, on était convaincu en Europe, pendant l'été de 1932, qu'à partir du 1er août 1933, le blé Garnet allait être classé séparément.

Nous n'avons pas l'intention de rechercher pourquoi une preuve aussi convaincante en faveur d'un classement séparé n'a pas suffi à amener l'adoption d'une loi apportant les modifications voulues à la méthode de classement du blé. Nous nous bornerons à exposer sommairement la situation actuelle qui, si elle ne change pas, semble vouloir s'aggraver chaque année et finira par faire un tort énorme à la bonne réputation du blé canadien sur les marchés du monde.

L'examen de la preuve apportée au comité de l'Agriculture en 1932 fait voir clairement pourquoi le blé Garnet est cultivé presque exclusivement dans certaines régions de l'Alberta qui sont, naturellement, à cause de l'avantage des taux de transport vers l'ouest, tributaires des ports du Pacifique. Il est donc évident que ce problème est beaucoup plus important pour Vancouver que pour Winnipeg et les ports de l'Est.

Vous savez qu'à la suite de l'enquête du comité parlementaire et de l'enquête personnelle faite en Europe par la Commission des grains, le département de l'inspection du grain a reçu défense de classer sous le n° 1 du Nord, ou sous le n° 1 dur, les échantillons contenant du blé Garnet. Comme une forte partie du blé Garnet, au point de vue de la couleur, du poids par boisseau et de son apparence générale, pourrait sans cela être classé parmi le n° 1 du Nord, il est résulté de cette restriction que le blé Garnet a été classé pour ainsi dire complètement comme blé n° 2 Nord. Le port de Vancouver ne recevant presque pas d'autre blé que celui de l'Alberta, vous ne serez pas étonné d'apprendre que les expéditions de blé n° 2 Nord provenant actuellement de Vancouver contiennent de 70 à 80 p. 100 de blé Garnet. Il est résulté de cette situation que le blé n° 2 Nord se vend ici en petites quantités à raison de 5½ à 6c. de moins que le n° 1 Nord. Nous avons raison de penser que s'il n'y avait pas eu une rareté de blé de qualité inférieure cette saison-ci, l'écart eût été encore plus considérable. Par contre, à Fort-William, où le blé de la Saskatchewan et le blé Marquis prédominent, l'écart n'est que de 3c. par boisseau.

Le blé n° 2 du Nord-Manitoba étant le type de blé canadien le plus connu sur les marchés étrangers et employé plus généralement que toute autre catégorie de blé canadien, la perte de réputation de cette catégorie

autrefois la plus populaire est devenue une question d'importance nationale. Malheureusement aussi, il en résulte une perte directe et considérable pour les producteurs de l'Alberta, dans le cas du blé Marquis comme dans celui du Garnet. Les producteurs de blé Garnet en souffrent, à notre avis, parce que le blé Garnet pur se vendrait, en vertu de ses propres mérites, plus cher que le mélange de Garnet et de Marquis exporté actuellement à l'étranger sous la dénomination n° 2 Nord. Les producteurs de blé Marquis en souffrent d'autre part, parce qu'il est inévitablement mélangé avec du Garnet aux éleveurs régionaux et aux éleveurs des têtes de ligne aux ports maritimes.

Les minotiers étrangers ne font pas nécessairement d'opposition au blé Garnet lui-même. Ils prétendent simplement (comme les minotiers canadiens) qu'il possède des caractéristiques de mouture différentes et que s'il est mélangé dans des proportions indéterminées et variables avec du blé Marquis, les résultats de la mouture ne sont pas satisfaisants. La situation s'est aggravée à cause du prix plus élevé des blés du Manitoba relativement aux autres blés.

Les minotiers étrangers demandent bien naturellement qu'on leur permette d'acheter le blé Garnet séparément pour qu'ils puissent faire eux-mêmes les mélanges qui répondent à leurs besoins. Ils soutiennent également qu'un classement imposé par la loi devrait être exactement uniforme, sans égard à l'expédition par Montréal ou Vancouver. Ils sont d'avis, avec raison croyons-nous, que l'inspection du grain devrait être faite en vue d'obtenir ce résultat. Ils ne devraient pas avoir à demander aux vendeurs de quel port l'expédition a été faite. Le certificat d'inspection du gouvernement devrait constituer une garantie d'uniformité de la qualité.

A part toutes les raisons que nous venons de mentionner, il est malheureux et tout à fait inutile que les producteurs de blé de la partie de l'Alberta bénéficiant (à cause de leur situation géographique), pour le blé d'exportation, de prix de transport plus avantageux pour l'expédition par les ports du Pacifique que par Fort-William, se trouvent complètement privés dans certains cas de cet avantage naturel, à cause de la perte qu'ils doivent subir en exportant leur blé n° 2 Nord par leur débouché naturel.

L'Association en est venue à la conclusion bien arrêtée que le classement séparé du blé Garnet offrirait les avantages suivants:

1. Nous croyons que, sauf pour une brève période d'introduction, le Garnet n° 1 commanderait, par son propre mérite, un prix plus élevé, ou tout au moins égal, sur les marchés étrangers que le prix obtenu actuellement pour le blé n° 2 du Nord-Manitoba, d'après le classement en vigueur.
2. Les producteurs de blé Marquis recevraient la pleine valeur de leur produit et profiteraient entièrement de leur proximité des ports de la côte du Pacifique.
3. Le blé Nord expédié par le Pacifique aurait des qualités de mouture tout à fait égales au blé de même catégorie expédié par les ports de l'Atlantique.
4. L'excellente réputation du système d'inspection du grain canadien et de l'autrefois fameuse catégorie n° 2 du Nord-Manitoba seraient de nouveau reconnue sur les marchés étrangers, pour le plus grand avantage de toutes les catégories de blé du Manitoba.

Nous vous prions respectueusement de faire adopter les amendements voulus à la loi des grains et à promulguer les règlements nécessaires pour effectuer le classement séparé du blé Garnet aussitôt que possible.

Nous pouvons ajouter en conclusion que les vues énoncées ci-haut et le texte même de cette lettre ont reçu aujourd'hui l'approbation unanime de l'assemblée générale de notre association. A titre de renseignement, nous annexons à cette lettre la liste des membres de notre association.

(Cette lettre porte la signature des firmes mentionnées au début.)

---

M. H. Horace Ward, analyste et chimiste conseil anglais, qui renseigne un grand nombre de minoteries anglaises sur la qualité du blé, envoie depuis un an au Conseil national de recherches des copies de ses rapports confidentiels. M. Ward nous a permis de les divulguer au Comité. A titre de renseignement, nous ajouterons que M. Ward fait toutes les quinzaines des rapports confidentiels aux minotiers de la région de Liverpool sur les récents arrivages de blé.

Je vous citerai le suivant, en date du 22 mars 1933:

Voici ce que dit M. Ward:

La présence de blé Garnet dans le blé du Manitoba comprenant du Marquis et d'autres variétés offre un désavantage sérieux, pas à proprement parler à cause de son peu de force, mais surtout parce qu'il est difficile à préparer et à moudre, de sorte que dans un mélange de blé du Manitoba et de blés tendres, sa force ne peut se développer et il ne forme pas aussi bon liant pour les blés tendres que les autres variétés de blé du Manitoba.

D'après moi, ce blé devrait être classé séparément pour qu'on puisse, comme on le fait pour le blé Durum, lui faire subir un traitement approprié avant de le mélanger aux autres espèces de froment. Il serait alors beaucoup plus utile aux meuniers qu'il ne l'est actuellement, quand il est mélangé avec le blé du Manitoba.

Le 15 septembre 1933:

La présence de blé Garnet dans le n° 2 expédié de Vancouver est en grande partie la cause de la variation dans la qualité.

Le 26 janvier 1934:

Le changement le plus important provient de l'augmentation des exportations de blé du Manitoba de Vancouver par rapport aux exportations des ports de l'Atlantique, surtout en ce qui concerne les catégories 2 et 4, qui sont décidément de moins bonne qualité que celles venant des ports de l'Atlantique, pour ce qui est des propriétés de mouture et de panification. On peut toujours reconnaître ces catégories inférieures de blé du Manitoba à leur forte proportion de grains foncés et vitreux, en grande partie de la variété Garnet, et on y remarque souvent un mélange de blé amyliacé.

Il s'est produit un changement marqué dans l'apparence et la force des arrivages récents de blé du Manitoba, surtout dans le cas des expéditions de blé n° 2 faites de Vancouver; ce changement provient sans doute du fait que le blé de la nouvelle récolte commence à arriver en plus grandes quantités. Plusieurs expéditions de blé n° 2, venant de Vancouver, sont composées de variétés foncées et à grains durs, contenant une forte proportion de Garnet.

Ces blés sont nettement inférieurs pour ce qui est du liant. Si l'on a ajouté du n° 2 de Vancouver dans la mouture et que la force de la farine s'en est trouvée amoindrie, il faut en voir là la cause.

La force de cette catégorie particulière du n° 2 est tellement différente de la même catégorie expédiée par les ports de l'Atlantique, que l'on pourra éprouver des difficultés sérieuses dans la fabrication de la

farine, en passant d'une catégorie à l'autre. Une variation dans la qualité d'une catégorie importante comme le n° 2 du Manitoba peut avoir des effets très graves.

Il faut certainement s'assurer de la force de chaque consignment de blé avant de l'ajouter à la mouture.

Si un nouvel arrivage de blé a une apparence très foncée et contient plus de grains de blé amyloacé que la moyenne, employez-le avec prudence et ne l'ajoutez qu'en très faibles quantités jusqu'à ce que le degré de force soit connu.

Dans les achats à terme, procurez-vous des blés expédiés par l'Atlantique autant que possible, car ils valent bien un léger supplément de prix. Le 23 février 1934.

Les blé du type Manitoba sont décevants, à cause de la quantité de plus en plus grande de blé Garnet qui rentre maintenant dans cette catégorie; même le n° 6 en contient. On ne peut maintenir une qualité suffisante qu'en prenant une quantité de plus en plus grande des blés de Vancouver. Mieux vaut, de beaucoup, s'en tenir au n° 1, lequel ne comprend pas, ou ne comprend guère de blé Garnet. Une mouture de n° 1 peut être relativement moins dispendieuse, à teneur égale, qu'une autre où entreraient de plus grandes quantités de n° 2 et de n° 3. Je ne puis trop insister sur l'avantage marqué qu'il y a à s'en tenir au n° 1, mêlé à une certaine proportion de n° 4 pour assurer la fermentation. Une telle mouture ne coûtera pas plus cher, sinon autant, qu'une autre faite exclusivement de n° 2.

L'examen préliminaire des premiers échantillons des blés du type Manitoba expédiés par l'Atlantique a révélé que ce sont d'excellents blés, et l'arrivée d'échantillons pour le commerce par l'Atlantique a confirmé ces constatations. Le désavantage vient de la présence de blé Garnet dans les envois de Vancouver et les renseignements reçus du Canada ou d'ailleurs semblent indiquer qu'il s'en trouvera aussi dans les envois de l'Atlantique. Dès que les blés de l'Atlantique reviendront sur le marché, nous en ferons l'examen immédiat, notant surtout quelles variétés composeront les envois. Si ceux de l'Atlantique contiennent du blé Garnet autant que ceux de Vancouver, l'avenir du type Manitoba semble compromis. Le 10 avril 1934.

Dès qu'il sera possible d'acheter des blés de l'Atlantique, il ne faudra pas hésiter à les prendre de préférence à ceux de Vancouver, même si le prix en est plus élevé. Cette affirmation ne s'applique pas au type n° 1, car, dans cette catégorie, il n'y a guère de différence entre les blé de Vancouver et de l'Atlantique, vu que le blé Garnet n'y entre pas encore.

---

On nous a assuré que le froment de cette variété trouvera plus facilement preneur quand il sera mis à part. La situation du marché, en Angleterre et sur le continent européen, devient de plus en plus grave.

Le blé canadien jouit d'une haute réputation dans les marchés du monde. A l'époque actuelle, — où il y a excédent de blé, — le Canada serait mal avisé d'offrir aux importateurs une catégorie de froment qui ne leur plaît pas.

Nous avons parmi nous l'un des membres de la commission des grains, M. C. M. Hamilton et l'inspecteur en chef de cette commission, M. J. D. Fraser. Ils sont ici pour aider le Comité de leurs lumières; ils répondront donc avec plaisir, j'en suis sûr, à toutes vos questions.

M. VALLANCE: Dans l'intérêt de la précision, nous devons de toute nécessité vérifier certaines affirmations de M. Fraser, par exemple, s'il est bien exact que

la production totale de l'Ouest comprend 14 p. 100 de blé Garnet. A cet effet, je désire poser quelques questions à M. Fraser.

M. J. D. FRASER, inspecteur en chef de la commission des grains est appelé.

*M. Vallance:*

D. Veuillez me dire, monsieur Fraser, pour quelle proportion le blé Garnet entre dans la production totale de l'Ouest Canadien?

M. BOWMAN: Est-il entendu que l'exposé de M. Stevens sera consigné au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le TÉMOIN: Environ 14 p. 100 du blé soumis à l'inspection, puis-je dire.

*M. Vallance:*

D. Affirmeriez-vous, monsieur Fraser, que 80 p. 100 de ce froment est expédié de Vancouver?—R. 80 p. 100 de ce froment est expédié de Vancouver.

D. Parce qu'il est cultivé plus particulièrement dans le nord de l'Alberta?—R. Oui.

D. Et le nord de la Saskatchewan?—R. L'ouest de la Saskatchewan.

*M. Garland:*

D. Pouvez-vous nous indiquer les chiffres de la production dans chaque province?—R. Non.

D. Sont-ils plus élevés pour l'Alberta que pour la Saskatchewan?—R. Oui.

*M. Vallance:*

D. A votre avis,—mais je ne sais s'il vous est possible de répondre à cette question,—la mise en culture du blé Garnet a-t-elle permis d'étendre la zone du blé dans les deux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta?—R. Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question en toute connaissance de cause. La zone de production du blé s'est sûrement étendue vers le nord.

D. Permettez-moi de vous poser cette question: Dans l'exercice de vos fonctions d'inspecteur en chef, avez-vous constaté que, dans le nord de ces deux provinces, la qualité du froment est meilleure qu'auparavant, depuis le début de la culture du blé Garnet?—R. Tout dépend de ce qu'on entend par qualité.

D. Prenons votre classement. Vous répartissez les qualités entre diverses catégories. Le blé est-il d'une catégorie supérieure à ce qu'elle était avant l'adoption de la variété Garnet?—R. Une catégorie supérieure?

D. Oui.—R. Oui.

L'hon. M. WEIR: Il y en a davantage du type n° 2.

Le TÉMOIN: Du type 20.

*M. Vallance:*

D. Seriez-vous disposé à affirmer que la variété Garnet joue probablement un grand rôle par rapport au relèvement de la qualité du blé moissonné dans ces régions septentrionales?—R. Oui.

D. A votre titre d'expert, vous partagez l'opinion exprimée par le ministre. Pensez-vous que nous causerions un préjudice au producteur du blé Garnet en décidant de créer une catégorie distincte pour cette variété, comme d'aucuns nous y invitent?—R. Naturellement, cette question relève en définitive des producteurs eux-mêmes. Nous ne savons guère ce qui pourrait se produire. Je ne puis exprimer aucune opinion qui ne se fonde sur les renseignements obtenus des meuniers canadiens. Ils n'aiment pas la variété Garnet, ni les mélanges où entre ce blé. Quant à la métropole, je ne puis guère me former d'opinion sur la foi de lettres semblables à celles qu'a lues le ministre. J'ai vu moi-même certaines de ces lettres qui ne m'étaient pas adressées...

D. Vous avez assez confiance en ces gens pour dire qu'ils font autorité dans ce commerce?—R. Oui. Cela ne fait pas de doute, pensé-je.

D. Le seul point sur lequel je veux faire la lumière, monsieur le président, est que les producteurs actuels de la variété Garnet ne subiront aucun dommage, et le Comité doit en saisir l'importance. La statistique citée ici indique que notre production se compose, dans la proportion de 86 p. 100, de blé Marquis. Il serait pour ainsi dire tragique, que les 14 p. 100 de la production sèment la perturbation dans notre commerce, comme d'aucuns le prétendent, parce que le froment expédié de Vancouver se vend moins cher que le blé chargé à Montréal. Si telle est la vérité, nous devons le déplorer. Mais je voudrais qu'elle fût bien établie avant que le Comité prît une décision.

*M. Donnelly:*

D. Monsieur Fraser, depuis quand avons-nous du blé Garnet au Canada?—R. Depuis 1926, environ. Mais il a peut-être été introduit au pays en 1925.

D. La quantité de cette variété récoltée au pays a-t-elle augmenté d'une année à l'autre?—R. Elle se maintient assez bien, depuis quelques années. Pendant un certain temps, elle a augmenté très rapidement.

D. Depuis combien d'années se maintient-elle?—R. A peu près depuis quatre ans.

D. Dans quelle partie du pays récolte-t-on surtout ce blé?—R. Dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta.

D. Savez-vous pourquoi on l'y cultive?—R. Sauf erreur, parce qu'il mûrit plus vite que les autres variétés, évitant ainsi le gel.

D. Depuis deux ou trois ans, la récolte du blé Marquis n'a-t-elle pas été fortement déficitaire dans les Prairies proprement dites?—R. Oui.

D. La région de culture du blé Marquis n'a-t-elle pas subi une sécheresse grave?—R. Oui.

D. N'est-ce pas de là que vient l'augmentation du pourcentage de la variété Garnet? Ce relèvement ne tient-il pas à la pénurie de blé Marquis dans les grandes plaines et à l'augmentation du froment récolté dans les régions septentrionales?—R. Oui, ces deux faits peuvent avoir contribué à relever le pourcentage.

D. Ils ont pu contribuer à relever le pourcentage?—R. Un certain élément intervient, ne l'oublions pas. Dans les élévateurs du nord et d'autres régions, du blé se trouve entreposé depuis deux ou trois ans, et c'est peut-être du blé Garnet qui en sortira plus tard.

D. Ne pensez-vous pas que, si les cultivateurs des Prairies proprement dites,—si nous pouvons employer cette expression,—moissonnaient la quantité habituelle de blé Marquis, le pourcentage de la variété Garnet serait moins élevé?—R. Oui, sans doute, à moins que la récolte du blé Garnet n'augmente dans le nord.

D. Constatez-vous, à l'heure actuelle, une augmentation de la quantité de blé tacheté?—R. Non, je ne le pense pas; il y en a autant qu'auparavant.

D. N'est-ce pas parce que les gens cultivent du Garnet, qui récoltaient autrefois du blé tacheté?—R. Oui, je pense que cette évolution a fait disparaître une partie du tacheté.

D. Les meuniers du continent américain détestent-ils le blé tacheté plus que la variété Garnet, ou bien détestent-ils le Garnet plus que le tacheté? Lequel méprisent-ils le plus?—R. Je ne saurais dire; je ne le sais pas.

D. Ils aiment le blé tacheté?—R. Non.

L'hon. M. MOTHERWELL: Personne ne l'aime.

*M. Donnelly:*

D. La plupart des meuniers qui, à vous entendre, détestent le blé tacheté, voient le Garnet d'un bon œil, à mon sens. La variété Garnet a comblé les desiderata, du moins en bonne partie, et vous conviendrez que l'une des raisons

de la culture du blé Garnet dans le nord, à la place du type Marquis, tient à ce que les habitants de ces régions veulent se débarrasser du blé tacheté. N'est-ce pas exact?—R. Oui, tel est le motif qui anime les producteurs.

*M. Bowman:*

D. Connaissez-vous la proportion de la variété Garnet récoltée au Manitoba?—R. Non; nous n'avons pas la statistique par provinces.

D. Pouvez-vous établir la comparaison entre le rendement du blé Garnet et celui de la variété Marquis, dans la partie septentrionale des deux provinces de l'Ouest?—R. Nous n'avons aucune donnée de cette sorte.

D. Pour votre part, n'avez-vous pas quelque connaissance à ce sujet?—R. J'ai eu connaissance de diverses statistiques, mais il y a divergence d'opinion. Dans certaines régions, le blé Marquis produit autant que le Garnet; ailleurs, il n'en est pas ainsi.

D. Les cultivateurs du Manitoba septentrional, puis-je affirmer, prétendent que le type Garnet produit bien plus que le Marquis. C'est pourquoi, il y est si en faveur.—R. Oui.

D. Le pourcentage de 14 p. 100 dont vous parlez doit comprendre une certaine quantité de blé autre que le Garnet auquel serait mélangé du blé Garnet dont on ne pourrait le distinguer?—R. Ces 14 p. 100 doivent comprendre quelque mélange. De fait, nous trouvons rarement un envoi composé d'une seule variété.

D. Vous dites que la quantité récoltée est restée à peu près constante depuis quelques années?—R. Oui; au 30 avril de cette année, elle représentait un pourcentage d'environ 14 p. 100 du total. L'an dernier, elle était d'environ 16 p. 100 et de 24 p. 100, l'année précédente. Il y a trois ans, sauf erreur, elle était aussi de 16 p. 100.

D. Savez-vous si des districts entiers de certaines régions septentrionales des trois provinces de l'Ouest, en particulier, cultivent beaucoup le blé Garnet?—R. L'inspection semble révéler qu'on y cultive beaucoup la variété Garnet.

*M. Garland:*

D. Quels sont ces districts, monsieur Fraser?—R. La partie septentrionale du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

D. Vous pouvez affirmer catégoriquement que la plus grande partie du blé qui y est moissonné est de la variété Garnet?—R. Je n'affirme pas que cette région produit en très grande partie du blé Garnet. Je crois qu'il existe des districts dans cette région où l'on moissonne surtout du blé Garnet.

D. Existe-t-il un district, à votre connaissance, où l'on ne cultive que la variété Garnet?—R. Pas que je sache.

M. GARLAND: Monsieur le président, je désire poser une question qui devrait peut-être s'adresser au ministre du Commerce plutôt qu'à M. Fraser. La voici: Si nous créons une nouvelle catégorie pour le blé Garnet, pourrions-nous espérer trouver un débouché pour cette variété de blé, à l'heure actuelle? Quelqu'un connaît-il l'existence d'un marché pour ce blé Garnet?

L'hon. M. STEVENS: La question est fort importante et pertinente. Il est difficile d'y répondre catégoriquement; elle nécessite quelque explication. L'expérience acquise au ministère, les données reçues de diverses sources, les renseignements que nous avons recueillis, tout nous porte à croire, comme le disait M. Ward, que, si ce blé était mis à part pour que les acheteurs sachent bien ce qu'ils achètent, les meuniers eux-mêmes trouveraient un autre blé susceptible d'être mélangé avec celui-là. Ils pourraient ainsi créer un bon débouché pour le blé Garnet. Je ne l'affirme pas, mais nous croyons que cela pourrait se produire.

Les minotiers anglais en particulier, comme ceux du continent européen d'ailleurs, emploient un grand nombre de variétés pour composer leurs moutures.

M. VALLANCE: Leurs mélanges.

L'hon. M. STEVENS: Leurs moutures. L'ennui qui se produit à l'égard de notre Manitoba n° 2 vient de ceci: Au lieu d'être en mesure d'acheter de ce type de blé assurés d'obtenir une certaine variété, les minotiers ne savent jamais s'ils ne recevront pas du n° 2 auquel serait mêlé du blé Garnet ou bien un n° 2 composé surtout du type Marquis, lequel constitue un produit entièrement différent. Quand ils s'en servent dans leurs moutures, ils obtiennent un résultat différent de celui qu'ils escomptaient. C'est l'incertitude où ils sont à ce sujet qui les ennuie. Les renseignements que nous obtenons, dans les conversations ou autrement, nous apprennent que beaucoup de minotiers anglais hésitent à acheter le blé canadien, sauf du type n° 1, à cause de l'instabilité du type n° 2. Nous éprouvons de ce fait une difficulté réelle. Mais, à mon avis,—quelle que soit la valeur de cet avis,—si nous mettions le blé Garnet dans une catégorie à part, une grande quantité de ce blé rentrerait dans le type n° 1, car il se prête fort bien au classement. M. Fraser pourrait vous renseigner beaucoup mieux que moi, probablement, mais, sans doute, aurions-nous du blé Garnet n° 1, du Garnet n° 2 et du Garnet n° 3. Ce type serait probablement mieux vu sur le marché qu'à l'heure actuelle où il sert au mélange de la catégorie n° 2. Je suis persuadé qu'il serait avantageux pour les producteurs de cette variété qu'elle fût mise dans une classe à part.

M. GARLAND: Alors, monsieur le président, nous pouvons considérer, pour l'heure, que le ministre répond: Non, actuellement, il n'y a pas de marché pour le blé Garnet.

L'hon. M. STEVENS: Oh! non, ce n'est pas du tout ce que je veux dire. Si je voulais répondre de cette manière, je dirais: Oui, il existe un marché.

M. GARLAND: Où?

L'hon. M. STEVENS: En Europe et en Grande-Bretagne. M. Garland comprendra que personne ne peut répondre catégoriquement à cette question. Il faut tenir compte de bien des éléments. Je ne suis pas sûr, et personne ne peut l'être à mon sens, que le classement à part du blé Garnet en modifierait le prix dans un sens ou l'autre.

M. GARLAND: N'a-t-on pas fait des expériences, il y a quelques années?

L'hon. M. STEVENS: Oui. Il faudrait procéder à une véritable expérience de mouture. Des expériences ont eu lieu, mais, dans l'opinion générale, elles ne portaient pas sur des quantités assez considérables.

M. GARLAND: Nous avons eu assez d'expériences quant à la qualité. Je veux parler d'envois d'essai en Europe.

L'hon. M. STEVENS: Oui, il y a eu de ces envois, mais ils n'étaient pas assez considérables.

M. GARLAND: Par conséquent, il y a encore des points obscurs à l'égard du blé Garnet.

M. VALLANCE: N'avait-on pas expédié 7,000 boisseaux?

M. HAMILTON: Environ 7,000 boisseaux, répartis en lots de 500.

M. GARLAND: Je comprends, comme le dit le ministre, qu'il puisse exister quelque incertitude. Mais, depuis cinq ans, la proportion du blé Garnet par rapport à l'ensemble de la production a été constante; elle n'a pas augmenté durant cette période, par rapport au total.

L'hon. M. STEVENS: Dans la catégorie n° 2, la proportion de la variété Garnet n'a pas été constante. Si nous pouvions maintenir cette proportion à 10 p. 100, il ne se poserait aucun problème. Mais M. Fraser pourrait vous dire, je crois, que certains envois renferment jusqu'à 40 ou 50 p. 100 de Garnet.

M. GARLAND: Je crains que cette façon d'agir ne nuise aux producteurs de blé Garnet.

M. PERLEY: Vous avez dit que les minotiers canadiens soulèvent certaines objections. Quelle est la principale de ces objections?

M. FRASER: Elle tient à la différence dans les qualités de mouture de la variété Marquis et de la variété Garnet.

M. PERLEY: Cette différence ne vient-elle pas surtout de la basse teneur en protéine du grain?

M. FRASER: Non, je ne le pense pas. La différence entre la mouture composée de blé Garnet et celle où entre la variété Marquis réside en ceci que le mélange de la première est plus lent.

M. PERLEY: Si les meuniers canadiens ont des motifs sérieux pour refuser le blé Garnet, n'en résultera-t-il pas que tout ce blé devra chercher un débouché à l'étranger?

M. FRASER: Oui.

M. PERLEY: D'où, nouveaux ennuis pour le commerce d'exportations.

M. FRASER: Oui.

M. GARLAND: N'est-il pas vrai que, dans l'ensemble, la teneur en protéine de la variété Garnet est fort élevée?

M. FRASER: On le récolte surtout dans le nord et tous les blés moissonnés dans le nord ont une assez faible teneur en protéine.

M. GARLAND: Le blé Garnet n'a-t-il pas une haute teneur en protéine, comparativement aux autres variétés moissonnées dans certaines parties de ma région?

M. FRASER: Dans le nord, oui. Mais, pour les blé du centre et du sud, les expériences ont révélé que la teneur en protéine du blé Garnet est en général inférieure.

M. GARLAND: Si nous adoptions une loi dans le sens projeté, comment serait-il possible, du point de vue technique, de séparer le blé Garnet des autres variétés, puisque, vous venez de l'avouer, nulle part on ne cultive exclusivement le Garnet?

M. FRASER: Les inspecteurs agirait comme ils le font maintenant pour séparer ce blé du type n° 1 Nord.

M. GARLAND: N'est-il pas vrai que l'adoption d'une telle loi ferait redoubler les protestations contre la variété Garnet et que les inspecteurs seraient tentés de mettre dans une catégorie inférieure tout mélange contenant même une petite quantité de Garnet?

M. FRASER: Naturellement, si la loi était adoptée, le bureau d'étalonnage des grains, dans l'Ouest, formerait sans doute des échantillons-types pour le classement du blé Garnet. Je dois penser que l'échantillon du type Garnet n° 1 pourrait contenir une certaine proportion d'un autre blé rouge du printemps.

M. GARLAND: Le bureau d'étalonnage doit avoir étudié cette question. Pourriez-vous communiquer quelques renseignements au Comité sur les pourcentages que ce bureau autorisera?

M. FRASER: A ma connaissance, le bureau n'a jamais étudié la question au point d'établir ou de fixer des types. Moi-même et mon personnel, nous avons rédigé et soumis au bureau des définitions, si je puis dire, des types Garnet n° 1 et n° 2; nous étions d'avis de permettre l'adjonction de 5 p. 100 d'un autre blé rouge du printemps, pour la catégorie n° 1 et de 10 p. 100 pour la catégorie n° 2.

M. GARLAND: Vous proposez-vous de changer la proportion du blé Garnet dans les mélanges de blé Marquis, après l'adoption de cette loi, ou la laisseriez-vous en l'état actuel?

M. FRASER: Tout dépendra des définitions de la loi même.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur Garland, M. Fraser ne me paraît pas avoir saisi la portée de votre question, car il a sûrement changé la composition de la catégorie n° 2.

M. FRASER: Tout dépendra de la définition de la loi des grains.

L'hon. M. STEVENS: Je n'aime pas à interrompre, monsieur Garland, mais nous commettrions une erreur en n'allant pas au fond de la question. Voici la question de M. Garland, à mon sens: Si la loi est adoptée, la catégorie n° 2 pourra-t-elle renfermer autant de blé Garnet qu'à l'heure actuelle? Vous feriez mieux de poser cette question sans ambiguïté.

M. FRASER: Certes non.

M. GARLAND: Par conséquent, il faut modifier la loi à cet égard.

M. FRASER: Le projet consiste en effet à modifier la loi.

M. GARLAND: Après quoi, le bureau d'étalonnage fixera la composition des mélanges.

M. FRASER: Non pas pour le n° 2 Nord. La définition fixera ce point.

L'hon. M. STEVENS: Ce point sera déterminé par un texte législatif, c'est-à-dire par l'article suivant dont j'ai demandé la lecture, soit l'annexe 1 de la loi à l'article 2.

M. DONNELLY: Par exemple, si j'apportais à un élévateur du blé Marquis avec lequel serait mélangé du blé Garnet dans la proportion de 20 p. 100, les employés de l'élévateur pourraient-ils déterminer cette proportion?

M. FRASER: Certains le pourraient.

M. DONNELLY: Mais pensez-vous qu'un employé ordinaire en serait capable?

M. FRASER: Je n'entretiens pas assez de relations avec les acheteurs des campagnes pour me prononcer.

M. PERLEY: Les commerçants de grains le pourraient. J'ai acquis quelque expérience à cet égard. L'acheteur incapable de se prononcer sur ce point ne m'achèterait pas de blé.

M. GARLAND: L'article relatif à l'annexe I dont a parlé le ministre se lit: "L'annexe de ladite loi est modifiée par la substitution des mots "Marquis ou équivalent au blé Marquis" aux mots "blé rouge du printemps d'une bonne qualité pour la mouture" dans le n° 2 du Nord-Manitoba, sous la rubrique d'ordre général intitulée "Variété des grains".

Si vous placez le blé Garnet dans des catégories à part, comment pourrez-vous autoriser le mélange d'une quantité quelconque de cette variété avec le grain du type n° 2?

M. FRASER: A l'annexe I, dernière colonne portant le titre "blés d'autres catégories", la loi permet d'en ajouter 3 p. 100 au blé n° 2 Nord.

M. GARLAND: Vous ne toucherez pas à cette disposition?

M. FRASER: Je ne le pense pas. Ainsi, il serait toujours possible d'ajouter une certaine quantité de Garnet.

M. GARLAND: En d'autres termes, la proportion ne changera pas, sous le régime de la loi?

M. FRASER: Telle est ma façon de voir.

L'hon. M. STEVENS: Non, non. M. Garland ne saisit pas. C'est très compliqué. Personne n'a à rougir de ne pas saisir du premier coup le détail technique de cette question. Je crois pouvoir l'expliquer. La modification apportée à la loi a un double objet: Elle ajouterait à l'article des mots qui nous permettraient de faire entrer du blé Garnet dans cette catégorie. L'article suivant renferme l'annexe où sont énumérées les diverses catégories que vous connaissez bien. D'après le texte actuel de l'annexe, la variété n° 2 du Nord-Manitoba comprend le blé rouge du printemps se prêtant bien à la mouture. Mais on notera que, dans celle du blé dur n° 1 du Manitoba et dans celle du n° 1 du Nord-Manitoba, il ne peut rentrer que du blé Marquis ou son équivalent.

Eh bien, nous avons l'intention de modifier la composition de la catégorie n° 2 pour qu'elle comprenne du blé de même genre que le n° 1 du Nord ou le n° 1 dur, mais non pas de même qualité. Malgré cette modification il sera toujours permis de mêler aux blés du type n° 2 d'autres variétés dans la proportion de 3 p. 100.

M. VALLANCE: D'autres blés équivalents au Marquis?

L'hon. M. STEVENS: Non, pas nécessairement. Par exemple, l'annexe autorise le mélange de 3 p. 100 d'autres variétés. Tout le monde doit convenir que cette proportion de 3 p. 100 ne peut avoir beaucoup d'effet. Mais il y a un changement, monsieur Garland. A l'heure actuelle, à cause des proportions autorisées, le blé Garnet pourrait atteindre à 80 p. 100.

M. GARLAND: Quelle proportion en est maintenant permise dans le n° 3?

M. FRASER: 100 p. 100; dans le n° 2 aussi.

M. GARLAND: Le nouveau règlement ne permettra pas une proportion aussi élevée.

M. FRASER: Non, pas pour le n° 2.

M. GARLAND: Et, quant au n° 3?

M. FRASER: Aucun changement à cet égard.

M. GARLAND: Vous êtes bien sûr qu'il n'y a aucun changement à la catégorie n° 3?

M. FRASER: Oui. Le type n° 2 seul est modifié.

M. GARLAND: En d'autres termes, il peut se trouver 80 p. 100 de la variété Garnet dans la catégorie n° 3?

M. FRASER: Oui, je le pense.

M. GARLAND: Dans la catégorie dite n° 3 Nord?

M. VALLANCE: Quel sera l'effet de cette modification dans les marchés étrangers, quant au type n° 3? C'est la catégorie normale. Dans mon pays, on vend surtout le n° 1 et le n° 2. Mais, en Angleterre et sur le continent européen, où le n° 3 constitue vraiment la catégorie-type ou normale, vous allez créer de la perturbation.

M. FRASER: Je n'envisagerais pas la question de ce point de vue. En créant des types, n° 1 et n° 2, pour le blé Garnet, nous y ferons rentrer probablement 90 p. 100 de tout le blé de cette variété, quantité qui n'ira plus dans la catégorie n° 3.

M. C. M. HAMILTON est appelé.

M. C. M. HAMILTON: Monsieur le président, honorables ministres, Messieurs, j'ai sous les yeux un court exposé que j'ai fait taper à la machine et que je me propose de lire, si vous voulez bien me le permettre.

La question de la création de catégories distinctes pour le blé Garnet a été l'objet d'une étude approfondie. Le comité de l'Agriculture et de la Colonisation l'a examiné à fond à la session de 1932. Comme on peut facilement se procurer le compte rendu de ses délibérations, point n'est besoin d'entrer maintenant dans les détails. Il suffira de rappeler qu'après de nombreuses séances et l'audition de témoins choisis parmi divers groupements, le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation présentait, le 19 mai 1932, les avis dont le texte suit:

Eu égard aux témoignages entendus, dont copie est annexée au présent rapport, votre Comité soumet les avis suivants:

Votre Comité est d'avis que la loi des grains soit modifiée de façon à rendre effective, pour l'année agricole 1933-1934, le vœu de la Commission d'établissement des grains pour les provinces de l'Ouest, autant que ce vœu se rapporte au classement du blé Garnet comme il appert du

rapport annuel de la Commission des grains pour l'année 1931. Il est entendu que cette modification à la loi aura force et vigueur pour l'année agricole 1933-1934, à moins que ladite Commission, tenant compte des témoignages entendus par votre Comité de même que des conditions qui existeront à cette époque, n'établisse, pour le classement du blé Garnet moissonné durant l'année en question, des échantillons types différents de ceux qu'indiquait ledit rapport de 1931.

Votre Comité est en outre d'avis que mille exemplaires du présent rapport et des dépositions à l'appui soient imprimés sous forme de livre bleu, pour être distribués aux producteurs de blé Garnet afin qu'ils soient mieux au courant du changement projeté dans la loi des grains.

Pour se mieux renseigner sur la façon de voir des meuniers européens, le président de la Commission des grains, M. E. B. Ramsay, se rendit en Europe à l'automne de 1932. Les données qu'il recueillit concordaient, dans l'ensemble, avec le rapport de M. L. H. Newman, céréaliste du Dominion et du docteur F. J. Birchard, chimiste chargé de la direction du laboratoire de la Commission où se font les recherches relatives aux grains. Ces deux hommes avaient fait le voyage d'Europe, en 1929, pour surveiller l'expédition d'une cargaison de blé Garnet faite à titre d'essai. En ces deux occasions, les délégués du gouvernement canadien se rendaient en Europe afin de se rendre compte avec exactitude de l'opinion des minotiers européens à l'égard du blé Garnet. Chaque fois, ils constatèrent que la plupart favorisaient le classement à part de la variété Garnet.

Au retour du président de la Commission, la commission d'étalonnage des grains pour les provinces de l'Ouest se réunit en séance extraordinaire afin d'examiner la question de la création de types particuliers pour le blé Garnet. La réunion eut lieu le vendredi, 27 janvier 1933. Le comité y adopta ce vœu:

Il y aurait lieu de modifier la loi des grains, à la présente session du Parlement, de façon à permettre le classement distinct du blé Garnet, et à laisser à la Commission des grains le soin de fixer la date où ce classement entrera en vigueur, mais le Comité est d'avis qu'il devrait être réalisé le plus tôt possible, et au moins pour la manutention de la moisson de 1934.

L'état de choses existant en 1933 ne semblait pas permettre la création de catégories distinctes pour le blé Garnet assez tôt pour la mise sur le marché de la récolte de cette année-là. La commission d'étalonnage des grains se réunit le 17 octobre 1933. Elle ne modifia pas la décision arrêtée en janvier de la même année. Par conséquent, pour donner suite aux vœux de la commission d'étalonnage des grains et du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, le projet de loi actuel tendant à la modification de la loi des grains a été déposé.

Monsieur le président, voilà, me semble-t-il, un résumé exact de l'histoire de cette affaire. La Commission des grains n'a jamais réclamé avec énergie le classement à part du blé Garnet. Nous ne sommes pas législateurs, ne possédant que l'autorité que nous confère la loi des grains. Mais nous croyons de notre devoir de signaler au ministre du Commerce, quand l'occasion s'en présente, tous les renseignements que nous recueillons sur la vente du blé canadien, ou toute autre question relative à la manutention de la récolte canadienne. Pour vous indiquer la façon de voir de la commission sur le sujet à l'étude, je puis vous renvoyer au rapport de la commission pour l'année 1933. Ce rapport au ministre est daté du 8 janvier 1934. A la page six, sous le titre: "Modifications à la loi des grains", je vous signale cet alinéa:

La Commission a continué à étudier l'effet du mélange de blé Garnet avec le n° 2 du Nord-Manitoba. Nous convenons, en somme, que le blé Garnet devrait être classé à part, mais, à cause du bas prix actuel du blé et des difficultés où se débat le producteur de blé, nous sommes d'avis

qu'il ne serait peut-être pas opportun de modifier la méthode de classement, à la présente session du Parlement.

Tel est l'avis que la commission exprimait au ministre du Commerce le 8 janvier 1934, tout récemment par conséquent.

L'hon. M. MOTHERWELL: "La présente session" signifie cette session-ci.

Le TÉMOIN: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le ministre n'agit donc pas conformément à l'avis de la Commission.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas tout. Je mentionne ce fait pour indiquer que la Commission n'a pas insisté outre mesure pour obtenir le classement à part du blé Garnet. Mais, depuis, la Commission a reçu certains documents. Monsieur Stevens, vous devez en avoir les copies qui vous en ont été remises hier. Pouvez-vous me les passer? La Commission a reçu certaines communications qu'elle a cru devoir signaler au ministre. Par suite de l'examen de la question, des renseignements additionnels recueillis par la Commission; à cause des nouvelles expressions d'opinions que nous a fait connaître le conseil national des recherches scientifiques, lequel a reçu au cours de l'an dernier des rapports de chimistes anglais spécialisés dans les questions de mouture; et aussi, comme l'a indiqué le ministre, des lettres reçues d'exportateurs de Vancouver et d'autres sources; à cause de tous ces faits, dis-je, qui se sont produits depuis le début de l'année, nous avons jugé à propos de déposer le projet d'amendement à l'étude, lequel tend à la création de types distincts pour le blé Garnet. Veuillez m'excuser une minute: je vais tâcher de trouver les lettres en question. Ah! les voici.

La première est en date du 16 février 1934. Elle porte la signature de M. H. Horace Ward, chimiste analyste et conseil d'Angleterre. Elle porte cette suscription: M. W. F. Geddes, Commission des grains, laboratoire de recherches sur les grains, 876 Edifice de la bourse des grains, Winnipeg (Man.). Elle était donc adressée directement aux directeurs du laboratoire de recherches sur les grains maintenus par la Commission. Je crois devoir lire cette lettre:

CHER MONSIEUR GEDDES,

J'ai lu votre fort intéressante lettre et je constate avec plaisir que vous trouvez quelque intérêt à mes rapports.

Je m'ébahis de voir que la variété Garnet se glisse dans les blés de l'Atlantique. C'est fort grave. Les minotiers anglais cessent d'acheter des blés de Vancouver à cause des ennuis qui résultent de la variété Garnet. A l'heure actuelle, ils sont forcés d'en prendre, mais ils se précipiteront sur les blés de l'Atlantique dès l'ouverture de la saison. Vous comprenez les difficultés que nous éprouvons du fait du blé Garnet. Il faut le mélanger avec de grandes quantités de blé mou de la Plata, en particulier des types anglais. A moins de laisser attendrir longuement le blé du Manitoba, avant de le mélanger avec les blés anglais, les meuniers ne peuvent réduire le Garnet dur en farine sans endommager les farines de blés plus mous. Dans bien des cas, une bonne partie du Garnet va aux rebuts.

Je suis forcé de conseiller à tous les meuniers du pays d'éviter autant que possible les blés de Vancouver de toute catégorie autre que le type "1".

A mon sens, vous ruinerez complètement le commerce de blé canadien en notre pays si vous laissez entrer du blé Garnet dans toutes les catégories.

Certains envois de blé n° 4 me paraissent ressembler beaucoup à un mélange de blé Garnet avec de ce froment qui constituait l'ancienne caté-

gorie n° 6, de sorte qu'on peut de moins en moins compter sur ce type pour le mélange avec le n° 1 en vue d'améliorer la fermentation,

Pourquoi ne peut-on pas classer le blé Garnet à part? Dans ce cas, il trouverait son emploi dans les minoteries anglaises, car, traité à part et recevant une humidité suffisante lors du conditionnement, il se mout fort bien et donne une farine très convenable.

Voilà qui répond, jusqu'à un certain point, à la question de M. Garland.

En outre, ayant subi une humectation préliminaire, il serait fort utile pour le mélange avec le blé anglais humide dans les saisons où les blés anglais se moissonnent mal. (Normalement, deux saisons sur trois.) La légère humectation préliminaire du Garnet permettrait à ce blé d'absorber rapidement l'humidité du blé anglais.

Nous nous servions autrefois du blé Karachie à cette fin, mais, depuis quelque temps, ce type a disparu du marché.

Quant aux qualités de fermentation, nous déterminons les propriétés diastasiques par l'épreuve ordinaire à la levure...

L'auteur décrit ensuite le procédé employé.

Le minotier anglais doit répondre aux exigences des boulangers. Parmi ces derniers d'aucuns emploient le procédé de fermentation en quatre heures, d'autres les procédés à huit heures, de sorte qu'il leur faut une assez grande tolérance de fermentation.

En Ecosse, on emploie davantage le procédé de fermentation pendant la nuit entière, mais, dans bien des cas, on a tendance à raccourcir cette période. Dans les notes sur la tolérance de fermentation dans l'acception que nous donnons à ce terme, vous verrez comment nous procédons pour surmonter ces difficultés.

Quant à nos épreuves d'ordre général, à mon sens, c'est la seule méthode qui puisse indiquer les divers éléments de puissance...

C'est là un sujet technique, qui intéresse les chimistes occupés aux recherches sur les moutures. Voilà l'un des documents reçus par la Commission depuis le dépôt de son rapport annuel, et soumis au ministre.

*M. Davies:*

D. Puis-je vous demander qui est ce M. Ward; qui représente-t-il?—R. Cette lettre indique qu'il est chimiste analyste et conseil. Il donne des avis à un grand nombre de minoteries anglaises sur la qualité des blés.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Qui est M. Geddes?—R. Chimiste, directeur du laboratoire de la Commission. M. Geddes a envoyé la lettre en question à la Commission et nous l'avons communiquée au ministre. Après une conversation entre le président et le ministre, nous avons décidé de présenter les projets d'amendement à l'étude.

D. Quel est le nom de l'auteur de la lettre?—R. H. Horace Ward.

*M. Vallance:*

D. Dans le rapport annuel de la Commission des grains que vous avez lu, j'ai noté ces mots: "La Commission a continué à étudier l'effet du mélange du blé Garnet avec le n° 2 du Nord-Manitoba. Nous convenons, en somme, que le blé Garnet devrait être classé à part, mais, à cause du bas prix actuel du blé et des difficultés où se débat le producteur de blé, nous sommes d'avis qu'il ne serait peut-être pas opportun de modifier la méthode de classement, à la présente session du Parlement". La situation a-t-elle changé? Si l'avis de la Commission, exprimé dans ce rapport, se fondait réellement sur cet état de choses, peut-on dire que la situation a changé au point que l'exposé contenu dans le rapport ne correspond plus à la réalité?—R. Non, je ne pense pas que l'état de choses

en question ait beaucoup changé. Mais il semble que la nécessité des modifications à apporter à la loi soit plus urgente que nous ne le pensions lors de la rédaction du rapport.

*M. Bowman:*

D. Vous l'avez rédigé avant d'avoir reçu la lettre que vous venez de lire?—R. Oui. J'ai une autre lettre, dont j'aimerais à donner lecture aussi. Elle porte la signature de M. E. L. Lewis, de Charlton et Bagshaw, *Corn Exchange*, 9 Brunswick Street, Liverpool, Angleterre. Elle est en date du 10 avril 1934. Elle est aussi adressée à M. W. F. Geddes, laboratoire de recherches sur les grains du Dominion, et elle se lit:

Je vous suis fort obligé de l'envoi de votre septième rapport annuel, lequel j'ai lu avec beaucoup d'intérêt.

Je lis dans les journaux d'aujourd'hui que votre Chambre des communes a été saisie d'un projet d'amendement à la loi des grains dont l'objet est de classer à part le blé Garnet. Cette mesure serait excellente, pensons-nous, car nous prônons cette méthode depuis un certain temps et nous avons demandé à vos représentants, qui sont venus ici il y a un an ou deux, s'ils ne vous serait pas possible de l'adopter.

Vous comprendrez facilement qu'en notre pays, où nous recevons de toutes les parties du monde du froment, qui la plupart du temps ne possède pas la force du type Manitoba, les minotiers ne veulent pas de blé où entre le Garnet, surtout si le froment de cette variété est mélangé avec celui du type Marquis ou Reward, mettons. Votre n° 2 du Manitoba expédié récemment de Vancouver se composait pour ainsi dire uniquement de Garnet. Il en est résulté un abaissement considérable du prix de cette catégorie. Certains meuniers, même, ne veulent pas du tout acheter de n° 2 de Vancouver. D'un autre côté, des catégories inférieures, surtout le n° 4 et le n° 5, ont été en demande à cause de leurs propriétés de fermentation. En ces derniers temps, toutefois, le Garnet s'est glissé dans ces catégories et de la part d'une des plus grandes minoteries du pays, on nous disait l'autre jour encore qu'elle n'achèterait plus de n° 4 du Manitoba, parce que cette catégorie renferme trop de Garnet et qu'elle prendrait du n° 5. Cependant, les cargaisons suivantes de la catégorie n° 5 renfermaient aussi du Garnet, de sorte que ces gens ne savent plus où ils en sont.

Je vous écris assez longuement sur ce sujet, car je suis persuadé qu'il sera à votre avantage, comme au nôtre, que le blé Garnet n'entre pas dans les types ordinaires, mais soit mis sur le marché à part. L'ennui que nous éprouvons à l'égard du Garnet est qu'il nécessite un traitement différent de celui de vos autres types. En le mêlant aux autres blés, les meuniers ne peuvent lui faire subir ce traitement sans endommager les autres variétés.

Je recevrai toujours vos rapports avec plaisir, car ils sont fort intéressants et utiles.

Cette lettre nous est parvenue, vous l'avez constaté, après le dépôt au Parlement des projets d'amendement à la loi des grains. Mais, c'est à cause de nouveaux exposés de la question reçus à la Commission et de données qui lui furent communiquées, et après des conversations avec le ministre, que nous avons cru bon de présenter les modifications projetées.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Quelle est la date de cette lettre?—R. La dernière est datée du 10 avril 1934.

D. Quelle était la date de l'autre?—R. Le 16 février 1934

*M. Bowman:*

D. Je n'aime pas à vous interrompre, mais M. Fraser a affirmé que les meuniers du Canada cessent d'employer le blé Garnet dans leurs moutures. Est-ce exact?—R. Je crois que les meuniers du Canada n'ont jamais vu le blé Garnet d'un bon œil. Bien qu'ils s'en servent plus ou moins, ils l'évitent autant que possible. Le ministre, sauf erreur, a, dans ses dossiers, une lettre où M. Black, président de la maison *Ogilvie Flour Milling Company*, approuve la décision prise en vue de la création de catégories particulières pour le blé Garnet.

D. Comme nos minotiers peuvent choisir en toute liberté, ou à peu près, le blé offert en vente au Canada, il s'ensuit donc que la plus grande partie du blé Garnet se vend à l'étranger?—R. Cette déduction semble s'imposer, oui.

D. Quelle proportion du blé Garnet est transformée en farine au Canada?—R. Environ un cinquième, sans doute. Cinquante millions de boisseaux seraient donc consommés au pays et 200 millions, exportés.

D. Je veux dire moulu au pays?

Le PRÉSIDENT: Il y en a davantage.

Le TÉMOIN: Oui, moulu, c'est vrai. Je ne pourrais vous éclairer sur ce point.

M. VALLANCE: 75 millions de boisseaux, pensé-je.

Le TÉMOIN: Je ne saurais dire.

L'hon. M. STEVENS: Ce doit être moins de 75 millions de boisseaux.

*M. Bowman:*

D. Aussi bien pour la consommation domestique que pour l'exportation?—R. Oui.

*M. Donnelly:*

D. D'après la dernière lettre que vous avez lue, si j'ai bien saisi, les minotiers se plaignent autant de la présence du blé Garnet dans les catégories n° 3 et n° 4 que dans le n° 2, n'est-ce pas?—R. En tout cas, ils se plaignent de la présence du Garnet dans le n° 3 et le n° 4. Ils ne s'en plaignent pas autant que pour le n° 2, mais ils s'en plaignent tout de même.

D. Mais vous n'avez pas jugé qu'il valait la peine de modifier les dispositions de la loi relatives à la catégorie n° 4?—R. Nous avancerons suffisamment en faisant un pas à la fois.

D. Bien qu'ils se plaignent plus amèrement du type n° 4 que du type n° 2, comme cette lettre semble l'indiquer, vous modifiez la composition de la catégorie n° 2, mais ne conseillez pas de changement au n° 4?—R. Je ne crois pas pouvoir modifier de beaucoup mon affirmation. En faisant un pas à la fois, on avance: nous donnons aux minotiers une nouvelle catégorie à choisir, laquelle ne renfermera pas d'excédent de blé Garnet.

*M. Carmichael:*

D. Je désirais soulever un point qu'a touché M. Donnelly. A l'heure actuelle, le blé Garnet entre dans la composition du type n° 2 en grande quantité et nuit à notre commerce européen. Il peut se présenter un ennui que nous avons déjà éprouvé en 1928: Nos blés Marquis et Reward peuvent être de qualité inférieure. En 1928, dans ma région, ces blés ont été entièrement classés dans les catégories 3, 4 et 5. Le projet d'amendement empêcherait le blé Garnet d'entrer dans la catégorie n° 2. Si une année, nos blés Marquis et Reward ne dépassent pas catégories 3, 4 et 5, nous encombrerons ces catégories de tout le blé Garnet: le problème qui se pose maintenant se présentera donc de nouveau. A mon sens, la mesure législative projetée n'est pas complète. Je suis certainement en faveur du classement à part du blé Garnet. Je demeure

dans une région qui produit le blé Marquis pour ainsi dire à l'exclusion de tout autre et, je le répète, je suis favorable au classement à part du blé Garnet. Mais, à mon avis, si nous empêchons le blé Garnet d'entrer dans la catégorie n° 2, nous devrions également empêcher de le classer dans toute catégorie où entre du blé Marquis ou du blé Reward.—R. Si vous me permettez de faire l'exposé auquel je songe, je vais m'efforcer de répondre jusqu'à un certain point à ces paroles. Je puis dire à M. Carmichael dès maintenant, toutefois, que, lorsque nous avons abordé l'examen de la question, nous pensions à interdire la catégorie n° 3 aussi bien que le n° 2 au blé Garnet mais, après plus ample informé, nous n'avons pas cru bon d'accomplir cette réforme entièrement, du moins à la session actuelle. J'avais l'intention d'aborder ce point un peu plus tard.

*L'hon. M. Weir:*

D. Quel pourcentage de Garnet entre dans la catégorie n° 4?—R. Je ne pense pas que nous le sachions.

M. FRASER: Pendant une année comme celle dont parle M. Carmichael, le blé Garnet pourrait entrer dans la catégorie n° 4 pour une proportion de 100 p. 100. La catégorie n° 4 pourrait être composée uniquement de blé Garnet.

M. VALLANCE: Non, ne serait-ce pas le contraire sous le régime du classement actuel? C'est-à-dire que la catégorie n° 2 renfermerait exclusivement du Garnet, parce que...

M. FRASER: Nous parlons du n° 4.

L'hon. M. STEVENS: La question portait sur le n° 4.

M. FRASER: Oui. Certains lots de n° 4 pourraient bien être composés uniquement de Garnet. Il y en aurait moins dans d'autres, il va sans dire.

L'hon. M. WEIR: Dans l'ensemble, quelle serait la proportion?

M. FRASER: Tout dépend.

L'hon. M. WEIR: Pour l'ensemble d'une année, quelle serait cette proportion?

M. FRASER: Je puis difficilement répondre à cette question.

L'hon. M. WEIR: Elle ne serait pas très forte, n'est-ce pas?

M. FRASER: Non, certes. Il y a très peu de n° 4.

*M. Donnelly:*

D. Pour revenir au sujet soulevé par M. Vallance, les années où les gelées arriveraient de bonne heure, le Marquis serait gelé, mais non pas le Garnet. Ce dernier blé serait-il classé dans des catégories à part?—R. Il y aurait des catégories distinctes.

D. Le classement se ferait d'après la méthode actuelle, et non pas suivant la méthode projetée?—R. Les signataires d'un ou deux des lettres lues ici formulent des plaintes contre le n° 4. Cette année, cette catégorie comprendra surtout du blé Garnet, car la gelée a exercé ses ravages dans le nord, c'est-à-dire dans la région de la Rivière-la-Paix et, en général, les régions septentrionales où se cultive le Garnet.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que vous permettiez à M. Hamilton de terminer son exposé.

Le TÉMOIN: La question du pourcentage du Garnet dans la catégorie n° 4 n'a pas autant d'importance qu'à l'égard des catégories 1, 2 et 3, puis-je dire à M. Weir.

L'hon. M. WEIR: Une bonne partie de cette variété rentre dans le n° 2?

Le TÉMOIN: Oui. On n'a pas procédé aux épreuves de croissance pour les catégories inférieures au n° 3, mais chacun sait que notre blé est d'une qualité

élevée depuis trois ou quatre ans, de sorte qu'on ne trouve pas beaucoup de Garnet dans le n° 4.

*M. Vallance:*

D. On le reconnaîtrait aussi bien dans le n° 4 que dans le n° 2?—R. Sans aucun doute.

D. Pourquoi diriez-vous qu'on ne peut l'apercevoir dans le blé du type n° 4, quand M. Fraser affirme qu'il est si bien reconnaissable qu'on peut le distinguer des autres dans le n° 2?—R. Il a dit qu'on ne peut le reconnaître dans le n° 4.

D. Le ministre vous a posé une question au sujet des proportions. Vous dites qu'on ne peut distinguer ce blé des autres parce qu'on n'en a pas cultivé?—R. J'ai dit qu'on ne l'a pas recherché dans le n° 4.

D. On ne l'a pas cultivé?—R. On ne l'a pas recherché dans les catégories inférieures au n° 1 dur et n° 1 Nord. Les inspecteurs ne s'en préoccupent pas, puisque le mélange en est permis dans ces catégories.

L'hon. M. WEIR: Pensez-vous que 75 p. 100 du Garnet a été classé dans la catégorie n° 2?

Le TÉMOIN: Je ne puis que me livrer à des conjectures à cet égard.

M. FRASER: C'est aussi mon avis.

L'hon. M. WEIR: Pensez-vous que le blé Garnet moissonné depuis quelques années est entré dans la catégorie n° 3 dans la proportion de 75 p. 100?

Le TÉMOIN: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur Fraser, vous avez dit, sauf erreur, que le Garnet est classé dans la catégorie n° 4 parce qu'il a gelé, au Nord. Qu'est-il arrivé aux autres variétés cultivées dans les mêmes régions?

M. FRASER: Elles ont gelé également.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, un peu plus.

Le TÉMOIN: Qu'il me soit permis de traiter brièvement du projet d'amendement contenu dans le bill pour que nous en saisissions bien la portée. Le bill à l'étude ne tend pas à créer par voie législative des catégories distinctes pour le blé Garnet. Le projet consiste à donner au bureau d'étalonnage des grains pour les provinces de l'Ouest le pouvoir d'établir des types pour le blé Garnet ou toute autre variété de grain. Cette façon de procéder peut prêter à la critique. D'aucuns se demanderont pourquoi—puisqu'on veut créer des catégories distinctes pour le blé Garnet—nous ne le ferions pas par la voie législative, afin que le Parlement sache exactement à quoi s'en tenir. Nous pensons que les types en vue donneront satisfaction, car ils ressemblent fort à ceux des catégories 1 et 2 de blés durs rouges du printemps. Mais, vous le comprendrez sans peine, il est plus facile de modifier un type d'ordre commercial qu'un type statutaire.

*M. Garland:*

D. Le Garnet n'est-il pas aussi un blé dur rouge du printemps?—R. Oui.

D. Oui. Soyez donc prudent, car nous faisons tort au blé Garnet dans nos délibérations.—R. Les auteurs des définitions ne s'expriment peut-être pas avec clarté, mais tels sont les termes employés. Les catégories statutaires de blés rouges du printemps comprennent tous les blés rouges du printemps récoltés dans l'Ouest et énumérés à l'annexe I. Les autres sont aussi des blés rouges du printemps, il va sans dire, mais ils rentrent dans des types d'ordre commercial et non statutaire. Telle est la distinction essentielle. Et voilà pourquoi nous avons cru à propos de confier ce soin au bureau d'étalonnage des grains pour les provinces de l'Ouest au lieu de tendre au même résultat par le moyen d'une loi, à l'heure actuelle. Si les types fixés ne donnent pas satisfaction, nous pourrions les modifier avec moins de retard; s'ils sont satisfaisants, et si le Parlement le juge à propos, il pourra leur donner force de loi à une session subséquente. Je m'arrête

quelque peu au bureau d'étalonnage des grains pour les provinces de l'Ouest afin de donner au Comité une idée des gens qui en font partie, de sorte que vous pourriez juger si vous pouvez avoir assez de confiance en cet organisme pour lui confier ces fonctions. En vertu de la Loi des grains, les variétés n° 1 dur, n° 1 Nord, n° 2 Nord, n° 3 Nord et n° 4 Nord sont d'ordre statutaire. Le Bureau des étalons des grains possède le pouvoir de fixer d'autres types dans des circonstances déterminées. Très souvent, le bureau établit un type n° 5, un autre du n° 6 et un troisième dit blé d'engrais. Parfois, il crée une catégorie spéciale, quand le blé d'une moisson donnée présente certaines particularités, comme par exemple si la récolte est faite de blé très gros, lourd, et gelé, mais mûri. Ou bien, s'il s'agit de blé grêle et léger, endommagé par la rouille, mais cependant d'une haute teneur en protéine, le bureau peut créer une catégorie pour répondre à ce besoin particulier. Nous ne déléguerions donc pas de pouvoirs extraordinaires au bureau d'étalonnage en l'autorisant à fixer des types distincts pour le blé Garnet ou toute autre variété, si on le juge à propos. En vertu de l'article 25 de la loi des grains, le comité d'étalonnage des grains pour l'ouest se compose ainsi: "Les commissaires (c'est-à-dire les trois membres de la Commission des grains), l'inspecteur en chef des grains, les présidents des tribunaux d'appel des grains ci-dessous mentionnés, le chimiste en chef du personnel de la Commission et le céréaliste du Dominion sont membres d'office du comité de l'Ouest et la Commission doit nommer ou voir à faire nommer comme membres, parmi les personnes qui consentent à agir en cette qualité et qui en ont les aptitudes, un représentant des minotiers de farine de blé, quatre représentants des producteurs de grain de l'Alberta, cinq des producteurs de grain de la Saskatchewan, trois des producteurs de grain du Manitoba et un des producteurs de grain de la Colombie-Britannique". Voilà comment se compose le comité de l'Ouest pour l'étalonnage des grains. Si le Comité le désire, je pourrais vous donner la liste des membres actuels de ce comité. Mais, s'il ne tient pas à retarder ainsi ses délibérations, je me bornerai à dire que la Commission s'est efforcée de donner aux provinces la représentation la plus large possible. D'aucuns ont demandé, sauf erreur, si les producteurs de blé Garnet sont représentés dans ce comité. Je puis répondre à cette question en indiquant que l'un des représentants des producteurs de la Saskatchewan est M. George Canfield, qui demeure au nord-ouest de la ville de Prince-Albert.

L'hon. M. WEIR: Il cultive du blé Reward.

Le TÉMOIN: Oui, probablement

L'hon. M. MOTHERWELL: Et il ne fait partie du comité que depuis peu de temps.

Le TÉMOIN: Oui, en effet. De l'Alberta, vient M. George Bennett, membre du conseil d'administration du syndicat du blé de cette province. Il demeure à l'est d'Edmonton et, pensé-je sans en être sûr, il cultive lui-même du blé Garnet. En tout cas, il demeure dans cette région: ses amis et ses voisins sont parmi les producteurs de blé Garnet de l'Alberta.

M. GARLAND: On me dit que M. Bennett cultive du blé Reward.

Le TÉMOIN: Depuis que le comité a abordé l'étude de cette question, il y a deux ans, un grand nombre de cultivateurs de toute la région septentrionale des provinces des Prairies se sont efforcés d'abandonner la culture du Garnet pour se mettre à celle du Reward ou d'une autre variété plus avantageuse.

M. GARLAND: Voilà justement la question. Si le projet d'amendement est adopté, à mon sens, nous ferons tort, dès l'abord, aux cargaisons expédiées de Vancouver, jusqu'à ce que la distinction des types soit techniquement possible. Quand on y sera arrivé et que des envois se composeront uniquement de blé Garnet, il n'en sera plus ainsi, sauf pour de très petites quantités. Il serait plus juste, attendu que les semailles sont terminées, de prévenir les cultivateurs que, l'an prochain, nous proscrirons le Garnet, pour leur permettre de se rejeter sur la culture du Reward. Intervenir maintenant, c'est-à-dire après les semail-

les, ce serait causer un préjudice considérable aux nombreux producteurs de Garnet de toutes les parties de l'Ouest.

Le TÉMOIN: C'est un point que le comité devra étudier avant de prendre une décision.

*M. Donnelly:*

D. Dans les lettres que vous avez reçues, et dont les auteurs se plaignent du classement, condamne-t-on surtout les envois de l'Atlantique ou ceux du Pacifique?—R. Surtout ceux du Pacifique.

D. Avez-vous reçu des plaintes au sujet des blés de l'Atlantique?—R. Nous avons reçu des récriminations à l'effet que le blé Garnet fait son apparition dans les envois de l'Atlantique.

D. De quoi vos correspondants se plaignent-ils surtout?—R. A propos du blé Garnet?

D. Oui.—R. Qu'il ne se mout pas bien; qu'il doit se moudre de façon différente; que le mélange en nécessite des procédés différents.

D. Ils ne se plaignent pas de sa qualité boulangère?—R. Oui, je crois. Il n'y a pas de doute, à mon sens, que le Garnet n'est pas d'aussi bonne qualité boulangère que le Marquis ou le Reward, sauf dans certains cas.

D. Les auteurs de certaines lettres, ai-je remarqué, affirment qu'ils n'ont aucunement à se plaindre de sa qualité boulangère, mais d'autres disent le contraire. Comment expliquez-vous ces divergences d'opinion?—R. Eh bien, vous ne l'ignorez pas, le blé varie d'une année à l'autre, et d'une région à l'autre, surtout à cause de la composition du sol et des conditions climatiques. Une certaine quantité de Garnet donnera d'excellents résultats, ce qui peut se produire dans toute variété, de fait. Mais un autre lot ne sera pas si avantageux.

D. Possédez-vous des données sur la proportion de gluten que renferme le blé Garnet?—R. Nous en avons recueilli en grand nombre. Par malheur, je ne crois pas en avoir beaucoup sous les yeux, aujourd'hui. Je possède plusieurs expressions d'opinion sur ce sujet. D'une façon générale, sauf dans le nord où le Marquis peut produire des grains amyliacés, lesquels ont une faible teneur en protéine, peut-être de 8 p. 100 seulement, cultivé dans les mêmes circonstances à côté du Reward, l'un des nouveaux blés, même dans le nord, le blé Garnet a une teneur en protéine presque toujours inférieure à celle du Reward.

M. DONNELLY: Monsieur le président, j'ai soulevé ce point car il importe que nous possédions des données sur la teneur en gluten des blés dont nous parlons, afin de mieux juger de la nature du blé Garnet. Si j'ai bien saisi le sens de certaines lettres lues au Comité par M. Stevens, leurs auteurs en critiquent la qualité boulangère; mais d'autres le trouvent d'une force très satisfaisante. Nous devrions recueillir tous les renseignements possibles à cet égard.

L'hon. M. STEVENS: Docteur Donnelly, pour y voir bien clair, reconnaissons que les critiques ne tiennent pas surtout à la qualité boulangère du blé Garnet. L'on se plaint surtout de son comportement,—c'est le mot qu'on emploie—qui exige un autre procédé que celui servant aux autres blés.

M. DONNELLY: Voilà précisément ce que je signale, monsieur le président. Ce n'est pas la qualité "boulangère" du Garnet, c'est son comportement, qui exige un peu plus de temps pour bien adapter ce blé à la mouture. Voilà à quoi se résume la plainte.

M. CARMICHAEL: J'ai cru que vous alliez nous dire que la Commission concluait soit à la modification de la catégorie 2. . .

Le TÉMOIN: J'y arrive, monsieur Carmichael.

M. CARMICHAEL: Vous n'y êtes pas encore?

Le TÉMOIN: Non.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous n'avez pas fini?

Le TÉMOIN: Non.

M. CARMICHAEL: Je serai heureux d'entendre votre opinion à ce sujet.

Le TÉMOIN: J'allais commenter les articles de la loi. Voyons l'article 1er: il y est proposé, à la treizième ligne, d'ajouter "ou variétés". Lorsque la Commission a étudié l'opportunité d'établir des classes séparées pour le blé Garnet on n'était pas bien sûr que le comité de l'Ouest chargé d'établir l'uniformité des grains fût réellement compétent, selon les termes existants de la loi, d'en agir ainsi. Voilà la raison d'être de cet article 1er.

Il modifie l'article 26 de la loi où il est prescrit que la Commission "doit faire préparer des échantillons-types d'essai des classes statutaires de grain de l'Ouest et des types marchands qu'il semble à propos d'établir, vu la probabilité que la récolte comprendra une quantité importante de certaines classes ou variétés..."

Or, apparemment il existe une certaine incertitude touchant la compétence qu'aurait le comité de l'Ouest quant à la création de catégories spéciales à l'intention de différentes variétés; c'est pourquoi l'on a ajouté les mots "ou variétés". A l'article 2 on demande si nous allons dégager le Garnet de la catégorie n° 2 ou n° 3. Voici ce que propose l'article 2:

Est modifié la première annexe de ladite loi par le retranchement des mots "Blé rouge de printemps de bonne qualité pour la mouture" dans le Blé n° 2 du Nord-Manitoba, sous la rubrique principale "Variété de grain", et leur remplacement par les mots "Marquis ou égal au Marquis".

Or la loi porte, à la première annexe, où ces catégories sont décrites, "N° 1 dur", sous la rubrique "Variété", "Marquis ou égal au Marquis"; N° 1 Nord, Marquis ou égal au Marquis; le N° 2 du Nord-Manitoba, "Blé rouge de printemps de bonne qualité pour la mouture". Or le Garnet et un nombre d'autres variétés pourraient se ranger là-dessous. Un échantillon de blé pourrait être en même temps du Garnet de 100 p. 100 et appartenir à la catégorie N° 2 Nord. L'on veut rayer cela et y substituer "Marquis ou égal au Marquis"; cette dernière description ferait exclure le Garnet et la catégorie N° 2 du Nord-Manitoba. Mais voilà; on peut nous demander "Pourquoi ne changez-vous pas aussi la catégorie n° 3 Nord", qui est un peu inférieure au N° 2, en remplaçant "blé de printemps de bonne qualité pour la mouture" par "blé de printemps de moyenne qualité pour la mouture"? Eh bien, il entre là—dedans bien des considérations. Je puis avouer franchement que je ne suis pas trop convaincu que le blé Garnet, classé séparément, commande autant que le blé N° 2 Nord au début, tant qu'il n'aura pas fait connaître sa valeur, à l'essai,—je n'en suis pas sûr.

*L'hon. M. Weir:*

D. Pourriez-vous nous indiquer quelle est là-dessus l'opinion des commerçants de grains?—R. Quant à savoir quel prix il pourrait rapporter,—vraiment je ne saurais dire quel est l'avis des gens de ce commerce; mais je ne serais pas, moi-même trop confiant qu'il rapporterait autant que le N° 2 Nord; seulement nous convenons que, du point de vue du cultivateur, le blé Garnet a des avantages prononcés. Il mûrit plus tôt que la plupart de nos autres blés; il donne un fort rendement et dans les régions septentrionales il devient rarement tacheté et ne produit pas d'amandes trop féculentes. Du reste, les temps sont durs et nous avons le souci de ne pas frapper plus qu'il ne faut les producteurs de grain. Je répète ce que j'ai dit au début, si l'on s'achemine vers un but l'on peut fort bien se contenter d'une étape à la fois. Je me rends bien compte de ce qu'ont signalé M. Carmichael et quelques autres. Il existe un danger réel si la récolte souffre du gel ou de quelque autre cause, nous aurions très peu de blé supérieur au N° 3 Nord, donc peu de blé qui ne serait pas mélangé de Garnet; seulement nous savons dans l'Ouest que si nous effectuons ce changement maintenant nous gagnons une étape, nous accomplissons quelque chose. Je n'abonde pas dans le sens de M. Vallance quand il affirme que le N° 3 est la

catégorie qui détermine le prix, qui établit le standard du blé canadien sur les marchés d'Europe.

M. VALLANCE: Une mise au point: Vous conviendrez que la récolte de l'Argentine est écoluée selon le "F.A.Q.", c'est-à-dire l'équivalent de notre n° 3. Il faut faire face à la concurrence non pas du n° 3, pas plus que du n° 1 ou du n° 2, mais bien du "F.A.Q." d'Argentine, qui équivaut à notre n° 3. Voilà la raison de mon propos.

Le TÉMOIN: En 1928 je me suis trouvé en Angleterre, à Manchester, à Liverpool et à Londres, et lorsque j'ai visité les divers établissements du commerce des grains je crois avoir fait la remarque, quand j'ai vu le blé d'Argentine, qu'il ressemblait à notre n° 3; mais ce n'est pas lui qui établit le standard de votre blé canadien en Angleterre. Je crois que c'est plutôt le n° 1 Nord. Je crois que sans contredit, la prime consentie au blé canadien sur le marché anglais représente la différence entre le n° 3 Nord et le blé de la Plata, le blé d'Argentine, et notre n° 1 Nord. Je ne suis pas enclin à agréer cette assertion.

M. Vallance:

D. Permettez-moi de vous poser cette question: Dans quelle catégorie entre la plus forte proportion de notre blé canadien?—R. Je n'ai pas les chiffres relatifs aux diverses classes, d'une année à l'autre. Il est probable que depuis trois ou quatre ans une proportion considérable de notre blé ait été classée n° 1 dur, n° 1 Nord et n° 2 Nord.

Le PRÉSIDENT: Il ne nous reste que cinq minutes, monsieur Hamilton.

Le TÉMOIN: Je pourrai terminer, je pense. Je crois avoir répondu assez amplement à la question touchant l'inopportunité de l'exclure de la catégorie n° 3 aussi bien que du n° 2. Vous savez qu'en ce moment nos éleveurs, tant dans les centres qu'à la campagne, regorgent de grain. Sans doute les compagnies qui exploitent le grain vont-elles le déplacer le plus tôt possible vers les têtes de ligne; et il se peut que cette opération soit effectuée avant l'inauguration de ces diverses catégories. Selon l'usage établi, le gérant de l'éleveur de terminus délivre un récépissé d'entrepôt attestant la livraison, à son éleveur, de telle quantité de blé de telle classe; et il s'engage à rendre la même quantité de blé de la même classe. Donc ce que l'on propose frappe les exploitants d'éleveurs; si le Garnet est exclu de deux catégories, au lieu d'une seule, ces exploitants seront doublement atteints.

M. VALLANCE: Ils peuvent souffrir une petite perte aussi bien que les cultivateurs.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas à moi de défendre les intérêts des éleveurs de tête de ligne; seulement je répète que si l'on se contente d'avancer d'une étape à la fois vers un but déterminé l'on réalise des progrès réels.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il fait une bonne pêche, celui qui prend un poisson à la fois.

Le TÉMOIN: La dernière récolte nous a donné 8.23 p. 100 de n° 1 dur du Manitoba; 46.78 p. 100 de n° 1 Nord; 29.49 p. 100 de n° 2 Nord; et 8.5 p. 100 de n° 3; voilà assurément une récolte de qualité supérieure.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais il ne faut pas tout attribuer au Garnet.

Le TÉMOIN: Non. Je crois que nous avons assez discuté la question de la quantité. Je puis ajouter que j'ai ici un relevé indiquant la quantité relative, et je crois que l'analyse faite par M. Newman, céréaliste fédéral, indique suffisamment la quantité du grain qui entre dans nos premières catégories, 1, 2 et 3 Nord. Il ne me reste qu'une question à aborder, l'opportunité de confier le classement au service de l'inspection; elle est très importante à mes yeux.

Je me souviens que voilà quelques années j'ai lu un rapport où l'on contestait la compétence de M. Fraser et de ses hommes de distinguer le blé Garnet des autres variétés, et de le classer; mais l'épreuve conduite il y a plus de deux

ane, et dont le compte rendu fut soumis à ce comité, voilà deux ans, indique clairement que le service de l'inspection réussit très bien ce classement. J'ai ici un rapport de M. Newman.

L'hon. M. WEIR: Des exploitants d'élevateurs de campagne?

Le TÉMOIN: Non pas: des inspecteurs, des inspecteurs publics.

L'hon. M. WEIR: Le mélange se fait dans les élevateurs de campagne?

Le TÉMOIN: Oui, puisque le grain serait expédié par wagonnées.

L'hon. M. WEIR: Si on savait le distinguer aux élevateurs de campagne; seulement le blé serait mêlé à diverses autres sortes de blé avant d'arriver au point d'expédition.

Le TÉMOIN: Oui. Si cela arrive, le producteur doit prendre ses précautions pour en assurer la séparation; et si l'exploitant de l'élevateur de campagne n'a pas la précaution...

L'hon. M. WEIR: Le pourrait-il, une fois qu'il aurait accepté livraison du blé? Vous savez qu'une bonne partie du blé se livre quand il pleut, ou qu'il neige, ou pendant la nuit...

Le TÉMOIN: Il y aura des mélanges assurément; la tâche sera difficile pour les élevateurs de campagnes. Je tiens à lire un passage de la lettre de M. Newman. M. Newman est le céréaliste fédéral et la lettre est adressée au président de la Commission, à la date du 13 octobre 1933:

Encore une fois il est intéressant de noter que votre service d'inspection réussit d'une façon remarquable à exclure le Garnet de la catégorie n° 1. Il est intéressant de noter également qu'il entre presque deux fois autant de Garnet dans le grain qui part de Vancouver que dans les cargaisons qui quittent Fort-William.

Reste la dernière question, celle de trouver un débouché pour le blé Garnet ou d'aider à son écoulement. Voici une conclusion du président de la Commission: Je crois que c'est à la suite de son observation et de ses conversations avec les meuniers et les négociants, lors d'un voyage en Angleterre à l'automne de 1932, qu'il a jugé opportun d'expédier une quantité considérable de blé Garnet aux Iles britanniques et au Continent pour y subir de véritables essais de mouture. Il est vrai qu'en 1929 on y avait expédié quelque 7,000 boisseaux, mais les envois étaient plutôt faibles, ne dépassant pas 500 boisseaux, ce qui suffirait simplement à tenter une expérience. Mais l'on projette,—je ne sais si le ministre y a consenti encore,—qu'une forte quantité, 16,000 ou 20,000 boisseaux, soit allouée à une minoterie qui mêlerait ce grain au blé de production locale et au blé de provenance étrangère, dans la proportion de 20 p. 100 de Garnet, ce qui donnerait une quantité de 100,000 boisseaux, et constituerait une véritable épreuve de mouture. Tout cela ne se ferait pas à perte: le gouvernement canadien ne serait pas obligé d'en solder tous les frais parce que les meuniers seraient disposés à payer ce blé selon ce qu'il leur rapporterait.

C'est à peu près tout ce que j'avais à dire. M. Fraser et moi nous assisterons aux réunions du Comité et nous serons heureux de fournir tout renseignement qu'on pourrait nous demander. J'ai cru opportun de communiquer ces renseignements au Comité aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Weir veut faire un énoncé.

L'hon. M. WEIR: Quiconque écoutait les dépositions de ce matin pouvait en déduire qu'il n'existe qu'un seul aspect à tout ce problème. Cela nous rappelle l'autre enquête alors que le président de la Commission des blés a affirmé que le prix touché fournissait une preuve concluante, ce qui m'a paru, alors, influencer un bon nombre des membres du Comité; et cependant, presque immédiatement après, l'écart entre le n° 1 et le n° 2 s'est bien amoindri. Je veux simplement dire ceci: Si nous optons pour le classement nous ne devons rien admettre qui

nuise à la réputation de notre blé sur les marchés du globe. La preuve recueillie ici démontre la prépondérance du blé Garnet dans les expéditions de Vancouver. L'écart entre les nos 1 et 2 à Vancouver, par exemple, est moindre pendant sept mois que l'écart entre les nos 1 et 2 à Montréal.

Il me semble qu'advenant l'adoption de catégories distinctes pour le Garnet, ce qu'il y a de plus important c'est d'établir des preuves irrécusables à l'intention des cultivateurs de l'Ouest canadien, à part les lettres de meuniers et de marchands qui, dans leurs dépositions antérieures, ont démontré qu'ils y gagneraient quelque peu si le Garnet était classé séparément. Je crois donc que nous ne saurions trop user de circonspection; avant de nous décider nous devrions convoquer ici, coûte que coûte, ceux qui font le plus autorité en la matière.

Le TÉMOIN: Je puis dire que j'ai un relevé complet des cotes des nos 1 et 2 Nord à Vancouver et à Winnipeg, entre le 1er septembre 1931 et le 31 mai 1932, que je pourrais verser au dossier, si vous voulez.

L'hon. M. WEIR: Je vous suggère, monsieur Hamilton, de nous fournir ces données à partir de 1925, tant pour Winnipeg que pour Vancouver.

Le TÉMOIN: Je ne puis pas remonter jusque-là.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il que cet état soit consigné au compte rendu?

M. DONNELLY: Oui; je crois que ces renseignements sont précieux.

Le PRÉSIDENT: Très bien: nous allons l'inclure.

TABLEAU INDIQUANT POUR CHAQUE MOIS DES ANNÉES 1824 À 1931 LES COTES DU BLÉ Nos 1 ET 2 NORD À WINNIPEG ET À VANCOUVER

(Bureau fédéral de la Statistique, division de l'agriculture)

—	Cotes de Winnipeg			Cotes de Vancouver		
	Base, Fort-William et Port-Arthur			N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart			
1924	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau
Janvier.....	96.5	93.5	3.0			
Février.....	99.7	96.7	3.0			
Mars.....	98.0	95.0	3.0			
Avril.....	98.3	95.2	3.1			
Mai.....	104.4	100.9	3.4			
Juin.....	114.0	110.5	3.5			
Juillet.....	135.3	131.7	3.6			
Août.....	143.5	137.3	6.2			
Septembre.....	142.2	138.6	3.6			
Octobre.....	159.6	155.2	4.4			
Novembre.....	164.0	158.7	5.3			
Décembre.....	172.7	167.4	5.3			
Moyenne.....			3.9			

TABLEAU INDIQUANT POUR CHAQUE MOIS DES ANNÉES 1924 À 1931 LES COTES DU BLÉ Nos 1 ET 2 NORD À WINNIPEG ET À VANCOUVER

(Bureau fédéral de la Statistique, division de l'agriculture)

	Cotes de Winnipeg			Cotes de Vancouver		
	Base, Fort-William et Port-Arthur			N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart			
	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau
<b>1925</b>						
Janvier.....	196.2	189.9	6.3			
Février.....	196.4	191.0	5.4			
Mars.....	176.3	171.3	5.0			
Avril.....	155.9	151.3	4.6			
Mai.....	182.4	179.2	3.2			
Juin.....	171.3	167.2	4.1			
Juillet.....	162.0	158.8	3.2			
Août.....	167.5	163.9	3.6			
Septembre.....	137.5	134.7	2.8			
Octobre.....	127.0	124.6	2.4			
Novembre.....	142.2	138.7	3.5			
Décembre.....	157.0	153.2	3.8			
Moyenne.....			3.6			
<b>1926</b>						
Janvier.....	156.5	151.0	5.5			
Février.....	154.7	149.3	5.4			
Mars.....	148.4	142.9	5.5			
Avril.....	156.9	150.7	6.2	157 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	151.8	5.8
Mai.....	153.8	149.5	4.3	152 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	147.7	5.0
Juin.....	153.1	148.9	4.2	149 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	144.9	4.9
Juillet.....	159.6	154.2	5.4	Opérations de la Bourse suspendues du 8 juin au 1er sept. 1926		
Août.....	151.0	146.3	4.7			
Septembre.....	143.8	138.5	5.3	143 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	139.1	4.0
Octobre.....	143.5	139.6	3.9	144 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	141.5	3.3
Novembre.....	141.0	136.2	4.8	141 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	134.8	6.5
Décembre.....	133.4	129.2	4.2	136	132.6	3.4
Moyenne.....			4.9			4.7
<b>1927</b>						
Janvier.....	135.7	130.9	4.8	138	134.2	3.8
Février.....	139.7	135.1	4.6	141 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	138.6	5.1
Mars.....	142.7	137.6	5.1	143 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	139.7	4.1
Avril.....	145.1	141.2	3.9	145	141.3	3.7
Mai.....	155.8	152.3	3.5	155 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	151.7	3.8
June.....	161.1	156.9	4.2	159	134.5	?
Juillet.....	162.1	158.3	3.8	Opérations de la Bourse au comptant suspendues du 7 juin au 30 août		
Août.....	159.9	154.9	5.0	142 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	137.1	4.5
Septembre.....	145.1	140.9	4.2	138 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	134.7	3.9
Octobre.....	144.1	137.1	7.0	139 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	132.9	6.8
Novembre.....	145.1	138.2	6.9	141 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	135.3	5.9
Décembre.....	140.6	135.4	5.2	145 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	140.2	5.0
Moyenne.....			5.0			4.4
<b>1928</b>						
Janvier.....	142.8	136.7	6.1	148 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	139.9	8.3
Février.....	142.6	136.9	5.7	147 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	136.9	10.2
Mars.....	148.1	142.8	5.3	152 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	142.3	8.9
Avril.....	156.3	151.5	4.8	157 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	151.2	5.9
Mai.....	157.2	150.7	6.5	156 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	147.5	8.8
Juin.....	142.6	137.5	5.1	145 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	135.4	10.4
Juillet.....	130.9	127.1	3.8	134 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	125.2	9.5
Août.....	118.8	115.9	2.9	118.1	111.2	6.9
Septembre.....	117.0	111.9	5.1	115.3	110.2	5.1
Octobre.....	123.7	117.0	6.7	121.4	117.9	3.5
Novembre.....	120.9	115.8	5.1	120.2	117.0	3.2
Décembre.....	117.1	113.5	3.6	118.0	115.3	2.7
Moyenne.....			5.0			7.0

TABLEAU INDIQUANT POUR CHAQUE MOIS DES ANNÉES 1924 À 1931 LES COTES DU  
BLÉ Nos 1 ET 2 NORD À WINNIPEG ET À VANCOUVER

(Bureau fédéral de la Statistique, division de l'agriculture)

	Cotes de Winnipeg			Cotes de Vancouver		
	Base, Fort-William et Port-Arthur			N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart			
	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau
1929						
Janvier.....	120.9	116.7	4.2	121.6	118.8	2.8
Février.....	127.9	124.5	3.4	129.1	126.6	2.5
Mars.....	127.0	123.6	3.4	125.4	123.3	2.1
Avril.....	112.8	119.6	3.2	120.5	118.4	2.1
Mai.....	113.3	110.2	3.1	111.3	108.0	3.3
Juin.....	118.3	115.3	3.0	116.3	113.4	2.9
Juillet.....	159.9	156.9	3.0	154.0	151.0	3.0
Août.....	158.0	154.4	3.6	156.2	154.0	2.2
Septembre.....	149.5	146.6	2.9	145.6	142.6	3.0
Octobre.....	141.4	138.4	3.0	138.5	136.0	2.5
Novembre.....	133.0	130.3	2.7	133.7	130.8	2.9
Décembre.....	137.8	135.0	2.8	137.3	134.3	3.0
Moyenne.....			3.2			2.7
1930						
Janvier, en entrepôt.....	130.5	127.6	2.9	130.1	127.3	2.8
Février.....	117.4	114.1	3.3	117.5	107.2	?
Mars.....	106.2	103.3	2.9	105.6	104.2	1.4
Avril.....	109.8	106.8	3.0	108.7	106.6	2.1
Mai.....	107.9	105.6	2.3	107.1	104.3	2.8
Juin.....	103.2	100.5	2.7	102.7/0	99.0	3.0
Juillet.....	95.1	92.8	2.3	94.7	91.7	3.0
Août.....	92.5	90.6	1.9	91.4	88.8	2.6
Septembre.....	78.1	75.8	2.3	65.9	74.1	1.8
Octobre.....	72.5	69.8	2.7	71.5	68.8	2.7
Novembre.....	64.4	62.0	2.4	64.6	61.4	3.2
Décembre.....	55.4	52.6	2.8	56.3	52.8	3.5
Moyenne.....			2.5			2.6
1931						
Janvier.....	53.9	51.2	2.7	54.5	51.6	2.9
Février.....	59.3	57.0	2.3	61.1	58.0	3.1
Mars.....	56.7	54.4	2.3	57.2	53.3	3.9
Avril.....	59.7	57.2	2.5	57.4	54.2	3.2
Mai.....	60.6	57.8	2.8	59.5	56.3	3.2
Juin.....	60.8	57.7	3.1	58.7	62.2	6.5
Juillet.....	57.3	54.3	3.0	55.4	50.5	4.9
Août.....	55.1	51.0	4.1	52.9	48.3	4.6
Septembre.....	53.6	49.5	4.1	52.3	46.8	5.5
Octobre.....	59.9	54.5	5.4	57.6	51.7	5.9
Novembre.....	67.1	61.6	5.5	65.3	58.3	7.0
Décembre.....	60.6	56.1	4.5	60.9	54.7	6.2
Moyenne.....			3.5			4.7

TABLEAU INDIQUANT POUR CHAQUE MOIS DES ANNÉES 1932, 1933 ET 1934 JUSQU'À DATE LES PRIX AU COMPTANT DU BLÉ N<sup>os</sup> 1 ET 2 NORD À WINNIPEG ET À VANCOUVER

(Bureau fédéral de la Statistique, division de l'agriculture)

—	Cotes de Winnipeg			Cotes de Vancouver		
	Base, Fort-William et Port-Arthur			N <sup>o</sup> 1 Nord	N <sup>o</sup> 2 Nord	Ecart
	N <sup>o</sup> 1 Nord	N <sup>o</sup> 2 Nord	Ecart			
	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau	le boisseau
1932						
Janvier.....	59.9	55.7	.....	61.3	55.4	.....
Février.....	63.2	59.2	.....	63.4	58.6	.....
Mars.....	62.9	59.0	.....	62.6	57.4	.....
Avril.....	62.6	58.8	.....	60.7	56.5	.....
Mai.....	62.9	59.3	.....	60.5	52.7	.....
Juin.....	55.1	51.9	.....	52.6	49.5	.....
Juillet.....	54.7	51.7	.....	51.6	48.8	.....
Août.....	56.3	53.5	.....	53.9	51.4	.....
Septembre.....	51.9	49.5	.....	49.6	48.3	.....
Octobre.....	48.2	46.4	.....	45.8	44.8	.....
Novembre.....	46.7	45.2	.....	46.2	45.1	.....
Décembre.....	42.4	39.9	.....	43.2	41.4	.....
Moyenne.....	55.6	52.5	3.1	54.3	50.8	3.5
1933						
Janvier.....	44.2	42.0	.....	45.3	45.8	.....
Février.....	45.6	43.9	.....	45.9	44.6	.....
Mars.....	49.2	47.3	.....	49.1	47.0	.....
Avril.....	53.6	51.9	.....	52.4	50.0	.....
Mai.....	63.3	62.0	.....	61.4	59.5	.....
Juin.....	66.8	65.3	.....	64.8	63.0	.....
Juillet.....	83.4	81.0	.....	82.2	79.5	.....
Août.....	73.4	71.3	.....	61.6	68.6	.....
Septembre.....	67.2	65.1	.....	64.9	62.5	.....
Octobre.....	60.5	57.8	.....	57.3	54.0	.....
Novembre.....	63.7	60.9	.....	61.7	57.6	.....
Décembre.....	62.7	57.3	.....	59.8	55.3	.....
Moyenne.....	61.1	58.7	2.4	58.87	57.1	1.8
1934						
Janvier.....	65.0	62.0	.....	64.7	59.9	.....
Février.....	65.6	62.6	.....	65.7	59.5	.....
Moyenne.....	65.3	62.3	3.0	65.2	59.7	5.5

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 MAI 1932

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
1931						
1 septembre	53 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	49 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{8}$
2 "	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{3}{8}$
3 "	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{3}{8}$
4 "	52	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	49	4 $\frac{1}{2}$
5 "	52 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	49 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$
8 "	—	—	—	52 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$
9 "	51 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{3}{8}$	4
10 "	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	52	49 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$
11 "	52	47 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	54	49 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$
12 "	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	52	48 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$
14 "	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53	48 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$
15 "	51 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	4
16 "	52 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	4
17 "	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	4
18 "	51 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	4
19 "	51	45 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	52	48 $\frac{1}{2}$	4
21 "	52 $\frac{1}{2}$	47	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	50	3 $\frac{3}{8}$
22 "	54 $\frac{1}{2}$	49	5 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{3}{8}$
23 "	53 $\frac{1}{2}$	48	5 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{3}{8}$	50 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{3}{8}$
24 "	53 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{3}{8}$	51 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{3}{8}$
25 "	53	48 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{3}{8}$
26 "	53	48	5 $\frac{1}{2}$	54	51	3 $\frac{3}{8}$
28 "	52 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	54	50 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{3}{8}$
29 "	52 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$
30 "	52 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	54	50 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$
1er octobre	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{4}$	49 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{4}$
2 "	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	4
3 "	52 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	54	50	4
5 "	51 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	49	4 $\frac{1}{2}$
6 octobre	52 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$
7 "	51 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{7}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{3}{4}$
8 "	52	46 $\frac{7}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{1}{8}$	5
9 "	53	48 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	51	5 $\frac{1}{4}$
10 "	54 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	6	57 $\frac{1}{2}$	52	5 $\frac{1}{2}$
13 "	55 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	6	59	52 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$
14 "	55 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	6
15 "	55 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	6
16 "	56	50 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	59	52 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$
17 "	56 $\frac{1}{2}$	51	5 $\frac{1}{2}$	60	53 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$
19 "	58 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$
20 "	59	53	6 $\frac{1}{2}$	—	—	—
21 "	60 $\frac{1}{2}$	54	6 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{4}$
22 "	59 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{4}$
23 "	61	54	6 $\frac{1}{2}$	62	57 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{4}$
24 "	62	56 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	63	58 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{4}$
26 "	61 $\frac{1}{2}$	54	6 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
27 "	63	56 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	59	5 $\frac{1}{2}$
28 "	63 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	5
29 "	64	57 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
30 "	66	60 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	69	63	5 $\frac{3}{4}$
31 "	68 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{4}$
2 novembre	—	—	—	72	65 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{4}$
3 "	69 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	6 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{4}$
4 "	71 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	6 $\frac{1}{2}$	72	67 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
5 "	71 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{3}{8}$	7 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
6 "	71 $\frac{1}{2}$	64	7 $\frac{1}{2}$	73	67 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
7 "	70	63	7 $\frac{1}{2}$	72	67 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
9 "	70	63	7 $\frac{1}{2}$	72	66 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
10 "	67 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$	7 $\frac{1}{2}$	69	64 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
12 "	65 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	67	62 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
13 "	63 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$	65	59 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
14 "	61 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{4}$	7 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
16 "	64	57	7	66	60	5 $\frac{1}{2}$
17 "	66 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{3}{4}$	68	63	5 $\frac{1}{2}$
18 "	64 $\frac{1}{2}$	58	6 $\frac{3}{4}$	66	61	5 $\frac{1}{2}$
19 "	66 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{8}$	6 $\frac{3}{4}$	68	62	5 $\frac{1}{2}$
20 "	63	56 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{3}{4}$	65	59	5 $\frac{1}{2}$
21 "	64	57 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{3}{4}$	66	60	5 $\frac{3}{4}$

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 MAI 1932—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
1931						
23 novembre	62	55½	6½	64½	58½	5½
24 "	63½	56½	6½	65½	59½	6
25 "	60¾	54	6¾	63½	57½	6
26 "	59	53	6½	62½	56½	6
27 "	58	51¼	6¾	60¼	54½	5½
28 "	57¾	51	6¾	60	54	5½
30 "	60¼	53¼	7	62½	56½	6
1 décembre	61	54¾	7	63	57½	5½
2 "	60½	53½	6½	61½	56	5½
3 "	60¾	54¼	6½	62	56½	5½
4 "	61	54½	6½	62	56½	5½
5 "	62½	55½	6½	63½	57½	5½
7 "	61	55	6½	62	57	5½
8 "	60	54¾	6½	61	56	4½
9 "	59	53¾	6	59	54	5
10 "	59	53	6	59	54	4½
11 "	60	54	6	59	55	4½
12 "	61¼	55¼	6	60¼	56¼	4
14 "	61½	55½	6	60	56½	3¾
15 "	63½	57½	6	62½	58½	3¾
16 "	62½	56½	6	61½	57½	4
17 "	59	53	6	—	—	—
18 "	61½	55½	6	60	56	4
19 "	60	54	6	60	56	4
21 "	59	53	6	59	55	4
22 "	60½	54½	6	59	55	4
23 "	—	—	—	59	55	4
24 "	60½	54½	6	59	55	4
28 "	60½	54¼	6	58½	54½	4
29 "	61	55	6	60	56	4
30 "	61	55¼	6	60	56	4
31 "	61	55	6	60	56	4
1932						
4 janvier	60	54	6	59	56	3
5 "	61	55	6	59	56	3½
6 "	62	56	6	60	56½	4
7 "	62	56	6	61	57	4
8 "	61	55	6	60	56	4
9 "	61	55	6	59	56	3½
11 "	61	55	6	60	56	4
12 "	61	55	6½	60	55	4½
13 "	61	65	6½	59	55	4
14 "	61	54	6½	59	55	4
15 "	61	54	6½	59	55	4
16 "	62	55	6½	—	—	—
18 "	63	56	6½	61	57	4½
19 "	62	55	6½	60	56	4
20 "	62	56	6½	60	56	4
21 "	62	55	6½	60	55	4
22 "	62	55	6½	59	55	4
23 "	61	55	6½	59	55	4
25 "	61	55	6½	59	55	4
26 "	60	54	6½	58	54	4
27 "	61	54	6½	59	54	4
28 "	61	54	6½	59	54	4
29 "	62	56	5½	61	56	4
30 "	61	55	5½	60	55	4
1 février	62	56	5½	60	56	4
2 "	61	55	5½	60	56	4
3 "	61	56	5½	60	56	4
4 "	61	56	5½	60	56	4
5 "	61	55	5½	60	55	4
6 "	61	56	5½	60	56	4
8 "	61	56	5½	60	56	4
9 "	61	56	5½	60	57	4
10 "	61	56	5½	61	57	4
11 "	62	57	5½	61	57	4

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 MAI 1932—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
12 février 1932	62½	57	5½	61½	57½	4
13 "	64½	59½	5½	64½	60½	4
15 "	63½	58	5½	63	59	4
16 "	65	59½	5½	64½	60½	3½
17 "	64	58½	5½	63½	59½	3½
18 "	64½	59½	5½	64½	60½	3½
19 "	65½	60½	5	65	61½	3½
20 "	65½	60½	5	64½	61	3½
22 "	65½	60	5	65	61½	4
23 "	65½	60½	5	65	61½	4
24 "	—	—	—	66	62	4
25 "	67½	62½	5	67½	63½	4
26 "	66½	61½	5	—	—	—
27 "	66½	61½	5	66	62	4
29 "	65½	60½	5	65	61	4
1 mars	64½	59	5	64½	60½	4
2 "	65½	60½	5	65	61	4
3 "	65½	60½	5½	65	61	4
4 "	65½	60½	5½	65½	61½	4
5 "	65½	60	5½	66	62	4
7 "	65½	60	5½	65½	61½	4
8 "	65½	60	5½	66	62	4
9 "	65½	60	5½	66½	62½	4
10 "	66½	61	5½	66½	62½	4
11 "	65½	60	5½	65½	61½	4
12 "	65½	60	5½	65½	61	4
14 "	63½	58	5½	64	60	4
15 "	63½	58	5½	64	60	4
16 "	63	58	5½	63	59	4
17 "	63	57	5½	63	59½	4½
18 "	60½	55	5½	—	—	—
19 "	59	53	5½	59½	55½	4½
21 "	60	55	5½	61	57	4
22 "	—	—	—	59	55	3½
23 "	58	53	5½	59	55	3½
24 "	58	53	5½	59	55	3½
26 "	57	52	5½	58	54	3½
28 "	58	53	5	59	55	3½
29 "	59	54	5½	60	56	3½
30 "	60	54	5½	60	57	3½
31 "	59	54	5½	60	56	3½
1 avril	58	53	5½	59	56	3½
2 "	60	56	4	62	58	3½
4 "	61	56½	4½	62½	58½	3½
5 "	60	55	4½	61	58	3½
6 "	60	55	4½	61	58	3½
7 "	60	55	4½	61	58	3½
8 "	58	54	4½	60	56	3½
9 "	60	56	4	61	58	3½
11 "	62	58	4	63	60	3½
12 "	63	59	4	64	61	3½
13 "	62½	58½	4	63	60	3½
14 "	63½	59½	4	65	61	4
15 "	62½	58½	4	64	60	4½
16 "	61½	57	4	63	59	4½
18 "	61	57	4	63	59	4
19 "	62	58	4	64	60	4½
20 "	61	57	4	63	59	4½
21 "	61	57	4	63	60	3½
22 "	60	56	4	62	59	3½
23 "	60	56	4	62	58	3½
25 "	60	56	4	63	59	3½
26 "	60	56	4	62	59	3½
27 "	60	56	4	62	58	3½
28 "	58	54	4	60	56	3½
29 "	58	54½	3½	60	56	3½
30 "	58	54	4	60	56	3½

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 MAI 1932—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
1932						
2 mai	59 $\frac{1}{8}$	55 $\frac{1}{8}$	4	61 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{3}{4}$
3 "	58 $\frac{3}{8}$	54 $\frac{1}{8}$	4	60 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{3}{4}$
4 "	59 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	3	61 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{8}$	3 $\frac{3}{4}$
5 "	58 $\frac{5}{8}$	54 $\frac{3}{8}$	4	61 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{3}{4}$
6 "	59 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{1}{2}$	4	62 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{3}{8}$	4
7 "	60	56 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{5}{8}$	58 $\frac{5}{8}$	4
10 "	60 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{8}$	59 $\frac{1}{8}$	4
11 "	60 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{4}$
12 "	59 $\frac{5}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{5}{8}$	58 $\frac{5}{8}$	4
13 "	60 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{7}{8}$	59 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{2}$
14 "	60 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{7}{8}$	58 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{2}$
16 "	60 $\frac{5}{8}$	57 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	63	59 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$
17 "	61 $\frac{1}{8}$	58	3 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{8}$	60 $\frac{1}{8}$	3 $\frac{1}{2}$
18 "	60 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{4}$	59 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{1}{2}$
19 "	60 $\frac{5}{8}$	57 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{2}$			
20 "	61 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	60	3 $\frac{1}{2}$
21 "	61 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	64	60 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{2}$
23 "	62 $\frac{1}{8}$	59	3 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{2}$
25 "	62 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{5}{8}$	60 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{2}$
26 "	61 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{4}$	60 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{2}$
27 "	61 $\frac{3}{4}$	58 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{5}{8}$	60 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{2}$
28 "	61 $\frac{5}{8}$	58 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{7}{8}$	60 $\frac{7}{8}$	3
30 "	60 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{7}{8}$	59 $\frac{7}{8}$	3
31 "	60 $\frac{1}{2}$	57	3 $\frac{1}{2}$	62	59	3
1 juin	59 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{1}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{1}{8}$	3
2 "	58 $\frac{5}{8}$	55 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{7}{8}$	3
3 "	Fête du roi-Congé...					
4 "	54 $\frac{3}{8}$	51 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{3}{4}$	53 $\frac{3}{4}$	3
6 "	53 $\frac{5}{8}$	50 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{5}{8}$	52 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{4}$
7 "	53 $\frac{7}{8}$	50 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{4}$	56	52	3 $\frac{1}{4}$
8 "	52 $\frac{7}{8}$	49 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{4}$	54 $\frac{7}{8}$	51 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{4}$
9 "	52 $\frac{1}{2}$	49	3 $\frac{1}{4}$	54 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{4}$
10 "	53 $\frac{1}{4}$	50	3 $\frac{1}{4}$	55 $\frac{1}{4}$	52 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
11 "	53 $\frac{3}{8}$	50 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{4}$	55 $\frac{3}{8}$	52 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{4}$
13 "	52 $\frac{3}{4}$	49 $\frac{3}{4}$	3	55	51 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
14 "	51 $\frac{3}{4}$	48 $\frac{3}{4}$	3	53 $\frac{3}{4}$	50 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
15 "	52 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	3	55	51 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{4}$
16 "	52 $\frac{1}{4}$	49 $\frac{1}{4}$	3	55 $\frac{1}{4}$	52	3 $\frac{1}{4}$
17 "	51 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	3	54	50 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
18 "	51 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	3	53 $\frac{7}{8}$	50 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{4}$
20 "	51 $\frac{1}{4}$	49 $\frac{1}{4}$	3	54 $\frac{1}{4}$	51 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
21 "	51 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	3	54 $\frac{3}{8}$	51 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{4}$
22 "	52	49	3	54 $\frac{5}{8}$	51 $\frac{5}{8}$	3
23 "	51 $\frac{5}{8}$	48 $\frac{5}{8}$	3	53 $\frac{5}{8}$	50 $\frac{5}{8}$	3
24 "	51	48	3	53 $\frac{7}{8}$	50 $\frac{7}{8}$	3
25 "	51 $\frac{1}{8}$	48 $\frac{1}{8}$	3	54 $\frac{1}{8}$	51 $\frac{1}{8}$	3
27 "	51 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	3	53 $\frac{3}{8}$	50 $\frac{3}{8}$	3
28 "	51 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	3	53 $\frac{5}{8}$	50 $\frac{5}{8}$	3
29 "	51	48	3	53 $\frac{7}{8}$	50 $\frac{7}{8}$	3
30 "	50 $\frac{5}{8}$	47 $\frac{5}{8}$	3	53 $\frac{1}{8}$	50 $\frac{1}{8}$	3
2 juillet	50 $\frac{3}{8}$	47 $\frac{3}{8}$	3	53 $\frac{3}{8}$	50 $\frac{3}{8}$	3
4 "	51	48	3	53 $\frac{5}{8}$	50 $\frac{5}{8}$	3
5 "	50 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{7}{8}$	50 $\frac{7}{8}$	3
6 "	51 $\frac{1}{8}$	48 $\frac{1}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{8}$	51 $\frac{1}{8}$	3
7 "	51 $\frac{3}{8}$	47 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	50 $\frac{3}{8}$	3
8 "	51 $\frac{5}{8}$	48 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{3}{8}$	51 $\frac{3}{8}$	3
9 "	51 $\frac{7}{8}$	47 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{5}{8}$	50 $\frac{5}{8}$	3
11 "	50 $\frac{1}{2}$	47	3 $\frac{1}{2}$	53	50	3
12 "	50 $\frac{3}{8}$	46 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{3}{8}$	49 $\frac{3}{8}$	3
13 "	50 $\frac{5}{8}$	47	3 $\frac{1}{2}$	53	50	3
14 "	50 $\frac{7}{8}$	46 $\frac{7}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{5}{8}$	49 $\frac{5}{8}$	3
15 "	50 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{7}{8}$	50 $\frac{7}{8}$	3
16 "	50 $\frac{3}{4}$	47 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{4}$	50 $\frac{1}{4}$	3
18 "	50 $\frac{5}{8}$	47 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	50 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{4}$
19 "	51 $\frac{1}{4}$	48 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{4}$	50 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
20 "	51 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	3	54 $\frac{3}{8}$	51 $\frac{3}{8}$	3 $\frac{1}{4}$
21 "	51 $\frac{5}{8}$	48 $\frac{5}{8}$	3	54 $\frac{5}{8}$	51 $\frac{5}{8}$	3
22 "	51 $\frac{7}{8}$	48 $\frac{7}{8}$	3	54 $\frac{7}{8}$	51 $\frac{7}{8}$	3

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 MAI 1932—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
23 juillet 1932	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3
25 "	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
26 "	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3	57 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
27 "	56 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3	59 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	56 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
28 "	56 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	53 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	3	59 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	56 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
29 "	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
30 "	55	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
2 août	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3
3 "	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	56	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
4 "	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
5 "	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3	57 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>
6 "	57	54	3	59 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	56 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>
8 "	57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	57	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
9 "	56	53	3	58 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
10 "	57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
11 "	56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	53 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	58 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
12 "	55	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
13 "	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	52	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
15 "	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	53	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
16 "	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3
17 "	54	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	56 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3
18 "	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	56 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
19 "	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3
20 "	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	48 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
22 "	51 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	48 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	3
23 "	52	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
24 "	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
25 "	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
26 "	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>
27 "	52	50	2	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
29 "	54 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	52 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	2	56 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
30 "	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	53	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
31 "	52	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	52	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
1 septembre	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
2 "	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
3 "	53	52 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
6 "	53	52 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
7 "	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>
8 "	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
9 "	52	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>
10 "	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	53 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	51	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
12 "	49 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	48 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	52	49 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
13 "	49 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	48	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
14 "	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
15 "	49	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	49	2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>
16 "	48	46 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	48	2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>
17 "	48	46 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	48 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
19 "	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	46 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	48 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	2
20 "	48	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	48	2
21 "	49	48 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	51 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49	2
22 "	48 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	48	3 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49	1 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>
23 "	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2
24 "	48 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	48 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
26 "	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
27 "	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	47	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
28 "	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	47 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	48	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
29 "	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
30 "	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
1 octobre	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
3 "	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
4 "	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	47 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
5 "	46 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	45 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1	48 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	46 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
6 "	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	48 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	46 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
7 "	46	45	1	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
8 "	45 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	44 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	1	48 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	45 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
11 "	45 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	44 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2
12 "	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	46 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>
13 "	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	45 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	1	48 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	46	2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 MAI 1932—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
14 octobre..... 1932	46 $\frac{1}{8}$	45 $\frac{1}{8}$	1	48 $\frac{1}{8}$	46 $\frac{1}{8}$	2
15 ".....	45 $\frac{3}{8}$	45	3/4	48 $\frac{1}{8}$	46 $\frac{1}{8}$	2
17 ".....	45 $\frac{3}{8}$	45	3/4	48 $\frac{1}{8}$	46 $\frac{1}{8}$	2
18 ".....	45 $\frac{3}{8}$	45	3/4	48 $\frac{1}{8}$	46 $\frac{1}{8}$	1
19 ".....	45 $\frac{3}{8}$	45	3/4	48 $\frac{1}{8}$	46 $\frac{1}{8}$	1
20 ".....	45 $\frac{3}{8}$	45	3/4	48 $\frac{1}{8}$	47	1
21 ".....	46	45	1	49	47 $\frac{1}{2}$	1
22 ".....	46	45	1	49 $\frac{1}{4}$	48	1
24 ".....	46	45	1	49	47 $\frac{1}{2}$	1
25 ".....	44 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1
26 ".....	43 $\frac{1}{2}$	41 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1
27 ".....	45	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	1
28 ".....	45 $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	48	46 $\frac{1}{2}$	1
29 ".....	44	42 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{8}$	1
31 ".....	44	43 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	45	1
1 novembre.....	43	42 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{3}{8}$	44	1
2 ".....	44 $\frac{1}{8}$	42 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	46 $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{8}$	1
3 ".....	44 $\frac{1}{8}$	42 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{1}{8}$	1
4 ".....	44 $\frac{1}{8}$	43 $\frac{1}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{1}{8}$	1
5 ".....	45 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{4}$	1
7 ".....	47 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	1	48	46 $\frac{3}{4}$	1
8 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1	47 $\frac{1}{4}$	46	1
9 ".....	45 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1
10 ".....	45 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1
12 ".....	47	46	1	48	46 $\frac{1}{2}$	1
14 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1	47 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	1
15 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1	47 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	1
16 ".....	46	45 $\frac{1}{2}$	1	47 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	1
17 ".....	45 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1
18 ".....	45 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1
19 ".....	47 $\frac{1}{4}$	46	1 $\frac{1}{4}$	47 $\frac{1}{4}$	46 $\frac{1}{4}$	1
21 ".....	47	45 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1
22 ".....	48 $\frac{1}{4}$	47 $\frac{1}{4}$	1	47 $\frac{3}{4}$	46 $\frac{3}{4}$	1
23 ".....	47 $\frac{3}{8}$	46 $\frac{3}{8}$	1	46 $\frac{3}{8}$	44 $\frac{3}{8}$	1
24 ".....	47	46	1	46 $\frac{3}{8}$	45	1
25 ".....	46 $\frac{3}{8}$	45 $\frac{3}{8}$	1	46 $\frac{3}{8}$	44 $\frac{3}{8}$	1
26 ".....	47	46	1	46 $\frac{3}{8}$	45	1
28 ".....	46 $\frac{3}{8}$	45 $\frac{3}{8}$	1	46 $\frac{3}{8}$	44 $\frac{3}{8}$	1
29 ".....	46 $\frac{1}{4}$	45 $\frac{1}{4}$	1	46	43 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{4}$
30 ".....	46	44 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	44 $\frac{3}{4}$	43 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$
1 décembre.....	47	45 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	44	1
2 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45	1 $\frac{1}{2}$	45	43 $\frac{1}{2}$	1
3 ".....	45 $\frac{3}{8}$	44 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	42 $\frac{3}{8}$	1
5 ".....	46 $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	42 $\frac{1}{8}$	2
6 ".....	45 $\frac{3}{8}$	43 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	42 $\frac{1}{8}$	2
7 ".....	45 $\frac{1}{4}$	43 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	44 $\frac{1}{2}$	42	2 $\frac{1}{2}$
8 ".....	45 $\frac{1}{8}$	43 $\frac{1}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{4}$	41 $\frac{1}{8}$	2 $\frac{1}{4}$
9 ".....	45	43	2	44	41 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
10 ".....	45 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$	2	44 $\frac{1}{2}$	42	2 $\frac{1}{2}$
12 ".....	45	43	2	44 $\frac{3}{8}$	41 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
13 ".....	43 $\frac{1}{2}$	41 $\frac{1}{2}$	2	42 $\frac{3}{8}$	40 $\frac{1}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
14 ".....	43	41	2	42 $\frac{1}{4}$	39 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{4}$
15 ".....	42 $\frac{3}{4}$	41	1 $\frac{3}{4}$	41 $\frac{3}{8}$	39	2 $\frac{3}{8}$
16 ".....	40 $\frac{3}{8}$	38 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	39 $\frac{3}{8}$	36 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
17 ".....	42	40 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	40 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
19 ".....	41 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	40	37 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
20 ".....	40 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	39 $\frac{3}{4}$	37 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{4}$
21 ".....	41	39 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	40 $\frac{1}{8}$	37 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$
22 ".....	40 $\frac{1}{4}$	39	1 $\frac{1}{4}$	40 $\frac{1}{4}$	37 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{4}$
23 ".....	41	39 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	41 $\frac{1}{4}$	38 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{3}{4}$
24 ".....	41 $\frac{1}{2}$	40	1 $\frac{1}{2}$	42	39 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
27 ".....	40 $\frac{1}{2}$	38 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	40 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
28 ".....	40 $\frac{1}{2}$	38 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	40 $\frac{1}{2}$	38	2 $\frac{1}{8}$
29 ".....	41 $\frac{1}{4}$	39 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	41 $\frac{1}{4}$	39	2 $\frac{1}{4}$
30 ".....	42 $\frac{1}{4}$	40 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	41 $\frac{3}{8}$	39 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
31 ".....	42 $\frac{3}{8}$	40 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$	41 $\frac{3}{8}$	38 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT  
ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À  
WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 MAI 1932—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
1933						
3 janvier.....	42 $\frac{1}{2}$	40 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	42	39 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
4 ".....	44 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
5 ".....	45	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	41 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
6 ".....	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{5}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	45	42 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{1}{2}$
7 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45	1 $\frac{1}{2}$	45	43 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$
9 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{1}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	42	2 $\frac{1}{2}$
10 ".....	47	45 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	46	43 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
11 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	43	2 $\frac{1}{2}$
12 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	42 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
13 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$	41 $\frac{7}{8}$	2
14 ".....	45	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$	41 $\frac{1}{2}$	2
16 ".....	44 $\frac{1}{2}$	42 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	42	40 $\frac{1}{2}$	2
17 ".....	44 $\frac{1}{2}$	43	1 $\frac{1}{2}$	43	41 $\frac{1}{2}$	2
18 ".....	44 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	43	41 $\frac{1}{2}$	2
19 ".....	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44	42 $\frac{3}{4}$	2
20 ".....	45 $\frac{5}{8}$	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	43	41 $\frac{1}{2}$	2
21 ".....	44	43	1 $\frac{1}{2}$	43	43	2
23 ".....	45 $\frac{5}{8}$	43	1 $\frac{1}{2}$	43	41	2
24 ".....	45 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	42 $\frac{1}{2}$	2
25 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44	42 $\frac{3}{4}$	2
26 ".....	45 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44	43	2
27 ".....	45 $\frac{1}{2}$	43	1 $\frac{1}{2}$	44	42	2
28 ".....	44	43	1 $\frac{1}{2}$	44	42	2
30 ".....	45 $\frac{5}{8}$	43	1 $\frac{1}{2}$	44	44	2
31 ".....	45 $\frac{1}{2}$	44	1 $\frac{1}{2}$	44	42	2
1 février.....	45 $\frac{1}{2}$	44	1 $\frac{1}{2}$	44	42	2
2 ".....	45 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44	42	2
3 ".....	45	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44	42	2
4 ".....	45	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	44	42	2
6 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{3}{4}$	2
7 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	43 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$
8 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{5}{8}$	44	1 $\frac{1}{2}$
9 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{5}{8}$	43 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
10 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{4}$	43 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
11 ".....	46	45	1 $\frac{1}{2}$	46	44	1 $\frac{1}{2}$
13 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	44	1 $\frac{1}{2}$
14 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{2}$	43	1 $\frac{1}{2}$
15 ".....	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{5}{8}$	44	1 $\frac{1}{2}$
16 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	46 $\frac{1}{2}$	44	1 $\frac{1}{2}$
17 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	46 $\frac{1}{2}$	44	1 $\frac{1}{2}$
18 ".....	46 $\frac{1}{2}$	45	1 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
20 ".....	46	44 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	46 $\frac{1}{2}$	44	1 $\frac{1}{2}$
21 ".....	46 $\frac{3}{8}$	45 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	47	45 $\frac{5}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
22 ".....	46 $\frac{3}{8}$	45	1 $\frac{1}{2}$	47	45 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
23 ".....	46 $\frac{3}{8}$	44 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
24 ".....	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	46 $\frac{3}{4}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
25 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{5}{8}$	43 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{2}$
27 ".....	45 $\frac{5}{8}$	44	1 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{5}{8}$	43 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{2}$
28 ".....	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{3}{8}$	2	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
1 mars.....	46 $\frac{3}{8}$	44 $\frac{1}{4}$	2	46 $\frac{3}{8}$	44 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$
2 ".....	46 $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{4}$	2	46	44 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{4}$
3 ".....	47	45	2	46 $\frac{3}{4}$	45	1 $\frac{1}{4}$
4 ".....	48 $\frac{3}{4}$	46 $\frac{3}{4}$	2	48 $\frac{3}{4}$	46 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{4}$
6 ".....	50 $\frac{3}{4}$	48 $\frac{3}{4}$	2	50 $\frac{3}{4}$	48 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{4}$
7 ".....	49 $\frac{7}{8}$	47 $\frac{7}{8}$	2	49 $\frac{7}{8}$	47 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{1}{4}$
8 ".....	48 $\frac{7}{8}$	46 $\frac{7}{8}$	2	48 $\frac{7}{8}$	46 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{1}{4}$
9 ".....	49	47	2	49	48	1 $\frac{1}{4}$
10 ".....	50	48 $\frac{3}{4}$	2	50	48 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{1}{4}$
11 ".....	50 $\frac{1}{2}$	48	2	50 $\frac{1}{2}$	49	1 $\frac{1}{4}$
13 ".....	49 $\frac{3}{4}$	47 $\frac{3}{4}$	2	49 $\frac{3}{4}$	48	1 $\frac{1}{4}$
14 ".....	49 $\frac{1}{2}$	47	2 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{4}$
15 ".....	50 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{5}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{3}{8}$	49	1 $\frac{1}{4}$
16 ".....	53	50 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	53	51 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$
17 ".....	50 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$
18 ".....	49 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	48	1 $\frac{1}{4}$
20 ".....	49 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	49 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{4}$
21 ".....	48 $\frac{3}{4}$	46 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{4}$	48 $\frac{3}{4}$	46 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{4}$
22 ".....	47 $\frac{1}{4}$	45 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$	47 $\frac{1}{4}$	45 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{8}$

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 Mai 1932—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
1933						
23 mars	48 $\frac{3}{8}$	46 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{3}{8}$	46 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{7}{8}$
24 "	48 $\frac{3}{8}$	46 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{3}{8}$	46 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{7}{8}$
25 "	48 $\frac{3}{8}$	46 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{3}{8}$	47 $\frac{1}{8}$	1 $\frac{3}{4}$
27 "	48 $\frac{3}{8}$	45 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{7}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	46 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$
28 "	49 $\frac{1}{8}$	46 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{8}$	47 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$
29 "	48 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	2	48 $\frac{1}{2}$	47	1 $\frac{1}{2}$
30 "	48 $\frac{1}{2}$	45 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{1}{2}$	46 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
31 "	48 $\frac{3}{8}$	46	2 $\frac{3}{8}$	49	47 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$
1 avril	49	46 $\frac{5}{8}$	2 $\frac{3}{8}$	49 $\frac{5}{8}$	47 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{3}{4}$
3 "	49 $\frac{1}{2}$	46	2 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{3}{4}$
4 "	49 $\frac{1}{2}$	46	2 $\frac{1}{2}$	50	48 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{3}{4}$
5 "	50	47	2 $\frac{3}{8}$	51	49 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{4}$
6 "	50 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{3}{8}$	51 $\frac{1}{2}$	49 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$
7 "	49 $\frac{3}{8}$	47	2 $\frac{3}{8}$	50 $\frac{3}{8}$	49	1 $\frac{3}{4}$
8 "	49 $\frac{3}{8}$	47 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{3}{8}$	48 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{3}{4}$
10 "	49 $\frac{3}{8}$	47 $\frac{1}{2}$	2	50 $\frac{3}{8}$	48	1 $\frac{3}{4}$
11 "	51 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$	52 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{4}$
12 "	50 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{3}{8}$	2	51 $\frac{3}{8}$	49 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{4}$
13 "	51	49 $\frac{3}{8}$	2	52 $\frac{1}{2}$	50	1 $\frac{3}{4}$
14 "	Vendredi Saint					
15 "	51 $\frac{1}{2}$	48 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{3}{8}$	52 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{5}{8}$	1 $\frac{3}{4}$
17 "	50 $\frac{7}{8}$	48 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$
18 "	51 $\frac{1}{8}$	49	2 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{4}$	50 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{3}{4}$
19 "	52 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{1}{2}$	2	54	52 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{3}{4}$
20 "	53 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	2	55 $\frac{1}{2}$	53	1 $\frac{3}{4}$
21 "	53 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	53	1 $\frac{3}{4}$
22 "	56 $\frac{1}{2}$	54	2 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$
24 "	59 $\frac{1}{8}$	55 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{8}$	58	1 $\frac{3}{4}$
25 "	56 $\frac{3}{8}$	53 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
26 avril	56 $\frac{3}{8}$	54 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{1}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
27 "	55 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	2	56 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{5}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
28 "	54 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	2	55 $\frac{3}{8}$	54	1 $\frac{1}{2}$
29 "	58 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
1 mai	58	55 $\frac{5}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
2 "	59 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{5}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
3 "	60 $\frac{1}{2}$	59	2 $\frac{1}{2}$	62	60	1 $\frac{1}{2}$
4 "	61 $\frac{1}{2}$	59	2	63	61 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
5 "	64	61 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
6 "	63	60 $\frac{5}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
8 "	Congé—Jour de mai					
9 "	60 $\frac{5}{8}$	58 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{7}{8}$	60 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
10 "	60 $\frac{1}{2}$	59	1 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
11 "	63	61 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
12 "	63 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
13 "	63	61 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	65	63 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
15 "	62 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
16 "	62 $\frac{1}{2}$	60	1 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{2}$
17 "	62 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{1}{4}$	64 $\frac{3}{8}$	63	1 $\frac{1}{2}$
18 "	61 $\frac{3}{8}$	59	1 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$
19 "	60 $\frac{5}{8}$	58 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
20 "	59 $\frac{5}{8}$	58 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	61	1 $\frac{1}{2}$
22 "	58 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{8}$	59	1
23 "	60	58 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	1
25 "	59 $\frac{7}{8}$	58 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{4}$	62 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{8}$
26 "	60 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{3}{8}$	2	62 $\frac{3}{4}$	61 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$
27 "	62 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$	2	65	63 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{1}{8}$
29 "	62 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	2	64 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$
30 "	63 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	2	65 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$
31 "	62 $\frac{3}{8}$	61	1 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$
1 juin	62 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	63	1 $\frac{1}{8}$
2 "	61 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{8}$
5 "	61 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{8}$
6 "	60 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	62 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{8}$
7 "	60 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	60	1 $\frac{1}{8}$
8 "	60 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$	62 $\frac{1}{2}$	60	1 $\frac{1}{4}$
9 "	61 $\frac{3}{4}$	60	1 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$
10 "	62	60 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$	64	62 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$
12 "	62 $\frac{7}{8}$	61 $\frac{5}{8}$	1 $\frac{1}{4}$	64 $\frac{7}{8}$	63 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{8}$

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1931 JUSQU'AU 31 MAI 1932—Fin

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
13 juin 1933	62 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{3}{4}$	64 $\frac{5}{8}$	63 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{8}$
14 " "	62	60 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{7}{8}$
15 " "	62	60 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$
16 " "	61	60 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{8}$
17 " "	62	61 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{8}$
19 " "	64	62 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{7}{8}$
20 " "	63	61 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{8}$
21 " "	65	63 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{3}{4}$	67 $\frac{1}{8}$	65 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{3}{8}$
22 " "	65	63 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$	67	65 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
23 " "	67	65	2	68 $\frac{1}{4}$	66 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{7}{8}$
24 " "	68	66 $\frac{3}{8}$	2	69 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
26 " "	73	71	2	74 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$
27 " "	77	75 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	79 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{1}{2}$	2
28 " "	73 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	2
29 " "	71 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$	72 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$
30 " "	71 $\frac{1}{4}$	69	2 $\frac{1}{4}$	72 $\frac{1}{2}$	70	2 $\frac{1}{4}$
3 juillet	78 $\frac{1}{8}$	75 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{5}{8}$	79 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	3
4 " "	78	76 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{5}{8}$
5 " "	78	75 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	79 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{5}{8}$
6 " "	78	76 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	79 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
7 " "	79 $\frac{1}{2}$	77	2 $\frac{1}{2}$	80 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$
8 " "	81 $\frac{1}{8}$	78 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	82 $\frac{3}{8}$	79 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$
10 " "	82	80 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{4}$	83 $\frac{3}{8}$	81 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{4}$
11 " "	86	84 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	88	85 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$
12 " "	86	84 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	88 $\frac{3}{8}$	85 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{4}$
13 " "	87	84 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$	88 $\frac{1}{2}$	86	2 $\frac{1}{2}$
14 " "	89	86 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	91	88 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{4}$
15 " "	91	88 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{5}{8}$	92 $\frac{1}{2}$	90 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{4}$
17 " "	91 $\frac{7}{8}$	89 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	93 $\frac{3}{8}$	91 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{4}$
18 " "	92	90 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	94	91 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
19 " "	85 $\frac{3}{8}$	83 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{8}$	87 $\frac{1}{2}$	83 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
20 " "	77	74 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{2}$	76	2 $\frac{1}{2}$
21 " "	76 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{4}$
22 " "	71 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$
24 " "	74 $\frac{3}{4}$	71 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$	76 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{4}$
25 " "	78 $\frac{3}{4}$	76 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$	81 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
26 " "	82	79 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	83 $\frac{3}{8}$	81 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
27 " "	86 $\frac{3}{8}$	84 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	88 $\frac{3}{8}$	85 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$
28 " "	79 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$	81 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$
29 " "	78	75 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{3}{8}$
31 " "	77	74 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{3}{8}$

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG

1933						
1 août	86	83	3	87 $\frac{3}{8}$	85	2 $\frac{1}{8}$
2 " "	82 $\frac{3}{8}$	79 $\frac{1}{2}$	3	83 $\frac{3}{8}$	81 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{8}$
3 " "	82 $\frac{7}{8}$	79 $\frac{1}{2}$	3	83 $\frac{3}{8}$	81 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{8}$
4 " "	79	76	3	79 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
5 " "	80 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{3}{8}$	3	81 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{3}{8}$	2 $\frac{1}{8}$
8 " "	77 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{3}{8}$	3	78 $\frac{3}{8}$	76	2 $\frac{1}{4}$
9 " "	78	75	3	79 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$
10 " "	78 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	3	80	78	2
11 " "	74 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$	3	76 $\frac{3}{8}$	74	2 $\frac{1}{8}$
12 " "	68 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	3	70 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{8}$
14 " "	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3	68 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{7}{8}$
15 " "	67 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	3	69 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{7}{8}$
16 " "	66 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	3	68 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	2
17 " "	68 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{3}{8}$	3	70 $\frac{3}{8}$	69	1 $\frac{7}{8}$
18 " "	66 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	3	68 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{7}{8}$
19 " "	67 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	3	69 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{7}{8}$
21 " "	67	64	3	69 $\frac{1}{4}$	67 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{7}{8}$

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
1933						
22 août.....	67 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	69 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	68	1 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>
23 ".....	66 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	69	67	2
24 ".....	66 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	68 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	66 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2
25 ".....	67	64	3	69 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	67	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
26 ".....	68	65 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	70 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	68 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
28 ".....	67	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	69 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	67	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
29 ".....	66	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	68	66 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
30 ".....	67	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	69	67	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
31 ".....	66	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	68 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	66 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
1 septembre.....	67	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	69	67	2
5 ".....	67	65 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	69	67	1 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>
6 ".....	67	65 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	69	67 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
7 ".....	67	65 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	69 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	67	1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
8 ".....	67	65 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	69	67	1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
9 ".....	67	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	69 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	67	1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
11 ".....	67	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	69 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	67 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
12 ".....	67	65 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	69 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	67	1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
13 ".....	67	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	69 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	67	2
14 ".....	63	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	66 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	64	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
15 ".....	64	62 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	66	64	2
16 ".....	65	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	68 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	66 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2
18 ".....	67 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	65	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	69 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	67 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2
19 ".....	67 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	65 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	70	68	2
20 septembre.....	66	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	68 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	66 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2
21 ".....	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	62 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	67 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	65	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
22 ".....	63	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	65 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
23 ".....	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	66	64	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
25 ".....	64	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	67	65	2
26 ".....	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	59 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	64 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	62 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
27 ".....	60	58	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	63	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
28 ".....	58	56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
29 ".....	59	57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	62	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
30 ".....	59 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
2 octobre.....	58	56	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	59	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
3 ".....	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	58	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
4 ".....	57	54 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	59	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
5 ".....	57	54 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	59	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
6 ".....	56	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	59	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
7 ".....	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
10 ".....	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	58	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
11 ".....	56	53	3	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
12 ".....	55 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	52 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	3	60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
13 ".....	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	55	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
14 ".....	51	48 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	53	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
16 ".....	52	48 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	54	51 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	3
17 ".....	54 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	51 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	54 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>
18 ".....	55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	51 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58	54 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>
19 ".....	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3
20 ".....	56	53 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	59 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3
21 ".....	58 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	54 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3
23 ".....	61	58 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3
24 ".....	60	56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3
25 ".....	62 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	58 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	65 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	62 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3
26 ".....	61	57	4	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3
27 ".....	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3
28 ".....	60	56	4	62 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3
30 ".....	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	4	62	59	3
31 ".....	59 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	61 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	58 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	3
1 novembre.....	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	4	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3
2 ".....				64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
3 ".....				64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
4 ".....	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
6 ".....	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	4	62 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
7 ".....	60	56	4	62 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
8 ".....	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	4	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61	3
9 ".....	62 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	58 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	4	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61	3
10 ".....	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	4	66 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	63 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
11 ".....	61 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	4	64 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	61	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
13 novembre 1933	62	58	4	64 $\frac{7}{8}$	62 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{3}{8}$
14 "	63 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	4	65 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
15 "	62 $\frac{7}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	4	64 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{4}$
16 "	64 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{3}{4}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{3}{4}$
17 "	63	59 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
18 "	62	58 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	64	61 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
20 "	63	59 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{3}{4}$
21 "	63 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{3}{4}$
22 "	63 $\frac{7}{8}$	59 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{4}$	61 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{3}{4}$
23 "	62 $\frac{7}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	63	60 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
24 "	63 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{4}$	60 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
25 "	62 $\frac{1}{2}$	58	4 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	3
27 "	60 $\frac{3}{4}$	56 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{4}$	57 $\frac{1}{2}$	3
28 "	59 $\frac{1}{2}$	55	4 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{7}{8}$	56 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
29 "	60 $\frac{7}{8}$	56 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	61	58 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{4}$
30 "	60 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	57	3 $\frac{1}{2}$
1 décembre	59 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{3}{4}$
2 "	58 $\frac{1}{2}$	54	4 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{3}{4}$
4 "	58 $\frac{7}{8}$	54 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{4}$	3
5 "	59 $\frac{1}{4}$	55 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{4}$	3
6 "	59 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{8}$	3
7 "	59 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	3
8 "	60 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	3
9 "	59 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{4}$	57 $\frac{3}{4}$	3
11 "	60 $\frac{7}{8}$	56 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{1}{8}$	3
12 "	60 $\frac{7}{8}$	56 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{1}{8}$	3
13 "	60 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	3
14 "	59 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{4}$	56 $\frac{3}{4}$	3
15 "	59 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	3
16 "	59 $\frac{3}{4}$	54 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{4}$	56 $\frac{3}{4}$	3
18 "	58 $\frac{7}{8}$	54 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{7}{8}$	55 $\frac{7}{8}$	3
19 "	58 $\frac{3}{4}$	54 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{4}$	3
20 "	59	54 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	3
21 "	58 $\frac{3}{4}$	53 $\frac{7}{8}$	4 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{7}{8}$	55 $\frac{7}{8}$	3
22 "	58 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	58	55 $\frac{3}{4}$	3
23 "	59 $\frac{1}{4}$	55 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{4}$	3
27 "	60 $\frac{3}{4}$	56 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	61	58 $\frac{3}{4}$	3
28 "	61 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	3
29 "	61 $\frac{3}{4}$	57 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{4}$	60 $\frac{3}{4}$	3
29 "	60 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	61	58	3
30 "	61 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	3
2 janvier 1934	61 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	3
3 "	61 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{8}$	59 $\frac{1}{8}$	3
4 "	62 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{8}$	59 $\frac{1}{8}$	3
5 "	62 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{4}$	59 $\frac{3}{4}$	3
6 "	63	58 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	63	60	3
8 "	62 $\frac{3}{4}$	57 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	59 $\frac{3}{4}$	3
9 "	62 $\frac{7}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{7}{8}$	59 $\frac{7}{8}$	3
10 "	63 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{8}$	60 $\frac{1}{8}$	3
11 "	63 $\frac{1}{4}$	58 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{4}$	60 $\frac{1}{4}$	3
12 "	64 $\frac{1}{8}$	59 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{8}$	61 $\frac{1}{8}$	3
13 "	65 $\frac{1}{4}$	60 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{4}$	62 $\frac{1}{4}$	3
15 "	67 $\frac{1}{8}$	62 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{8}$	64 $\frac{1}{8}$	3
16 "	66 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
17 "	66 $\frac{3}{4}$	62	4 $\frac{1}{2}$	67	64	3
18 "	65 $\frac{7}{8}$	61 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{3}{4}$	3
19 "	66 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
20 "	65 $\frac{7}{8}$	61 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{3}{4}$	3
22 "	65 $\frac{3}{4}$	60 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{3}{4}$	62 $\frac{3}{4}$	3
23 "	65 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	3
24 "	65 $\frac{3}{4}$	60 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{3}{4}$	62 $\frac{3}{4}$	3
25 "	64 $\frac{3}{4}$	59 $\frac{3}{4}$	5	64 $\frac{3}{4}$	61 $\frac{3}{4}$	3
26 "	65	60	5	65	62	3
27 "	65 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66	63	3
29 "	66 $\frac{7}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{8}$	64 $\frac{1}{8}$	3
30 "	66 $\frac{3}{4}$	61	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{3}{4}$	3
31 "	66 $\frac{1}{2}$	61	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG—Suite

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
1934						
1 février	67	61 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{3}{4}$	64 $\frac{3}{4}$	3
2 "	66 $\frac{1}{2}$	61	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
3 "	66 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	67	64 $\frac{1}{2}$	3
5 "	66 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
6 "	66 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
7 "	65 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
8 "	65 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
9 "	65 $\frac{1}{2}$	59	5 $\frac{1}{2}$	66	63	3
10 "	65 $\frac{1}{2}$	59	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	3
12 "	65 $\frac{1}{2}$	59	5 $\frac{1}{2}$	66	63	3
13 "	64 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	3
14 "	65 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	6	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	3
15 "	65 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	6	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	3
16 "	65 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	6	65	62	3
17 "	65 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	65	62	3
19 "	65 $\frac{1}{2}$	59	6 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	3
20 "	64 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	3
21 "	64 $\frac{1}{2}$	58	6 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	3
22 "	64 $\frac{1}{2}$	58	6 $\frac{1}{2}$	64	61	3
23 "	64 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	64	61 $\frac{1}{2}$	3
24 "	64 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	64	61	3
26 "	64 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{2}$	64	61 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
27 "	65 $\frac{1}{2}$	59	6 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
28 "	65 $\frac{1}{2}$	59	6	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
1 mars	65 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	6	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
2 "	67 $\frac{1}{2}$	61	5 $\frac{3}{4}$	66 $\frac{1}{2}$	64	2 $\frac{1}{2}$
3 "	67 $\frac{1}{2}$	61	5 $\frac{3}{4}$	67	64 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
5 "	68 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	67	64 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
6 "	68	62 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	64	2 $\frac{1}{2}$
7 "	67 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	66	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
8 "	67 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
9 "	68 $\frac{3}{4}$	63	5 $\frac{3}{4}$	67 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
10 "	69	63 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{4}$	67 $\frac{1}{2}$	65	2 $\frac{1}{2}$
12 "	68 $\frac{7}{8}$	63	5 $\frac{7}{8}$	67 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{1}{2}$
13 "	68	62 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	64	2 $\frac{1}{2}$
14 "	67	61 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
15 "	66 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
16 "	66 $\frac{1}{2}$	61	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63	2 $\frac{1}{2}$
17 "	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
19 "	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62	2 $\frac{1}{2}$
20 "	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	65	62	2 $\frac{1}{2}$
21 "	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	63	2 $\frac{1}{2}$
22 "	66 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	66	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
23 "	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	63	2 $\frac{1}{2}$
24 "	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
26 "	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
27 "	65 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	63	2 $\frac{1}{2}$
28 "	61 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$
29 "	66	60 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
31 "	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
2 avril	66 $\frac{1}{2}$	60	5 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
3 "	77 $\frac{1}{2}$	60	6	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
4 "	66 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	6	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
5 "	66 $\frac{1}{2}$	60	6	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
6 "	65 $\frac{1}{2}$	59	6	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
7 "	65 $\frac{1}{2}$	59	6	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
9 "	65 $\frac{1}{2}$	59	6	66	63	3
10 "	66 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	6	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
11 "	66 $\frac{1}{2}$	60	6	67	64	3
12 "	65 $\frac{1}{2}$	59	6	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
13 "	65 $\frac{1}{2}$	59	6	66 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	3
14 "	64 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62	3
16 "	64 $\frac{1}{2}$	59	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	3
17 "	63 $\frac{1}{2}$	57	5 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	3
18 "	63 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	3
19 "	62 $\frac{1}{2}$	57	5 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	3
20 "	62 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	61	3

TABLEAU COMPARATIF DES COURS DE CLÔTURE À LA BOURSE AU COMPTANT ET  
DES ÉCARTS ENTRE LES BLÉS N° 1 ET N° 2 NORD À VANCOUVER ET À WINNIPEG  
—Fin

Date	Cours de clôture			Cours de clôture		
	Vancouver			Winnipeg		
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart	N° 1 Nord	N° 2 Nord	Ecart
			cents			cents
21 avril 1934	63 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{4}$	62 $\frac{1}{2}$	3
23 " "	63	57	5 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	3
24 " "	62 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	3
25 " "	62 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{2}$	5	64 $\frac{1}{4}$	61 $\frac{1}{4}$	3
26 " "	62	58	4 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	3
27 " "	62	57	4 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	3
28 " "	62 $\frac{3}{8}$	58	4 $\frac{1}{2}$	65	62	3
30 " "	62	58 $\frac{3}{8}$	4 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	3

M. DONNELLY: Le ministre, je pense, a dit une chose fort importante: que les tableaux devaient remonter avant 1925, avant l'usage du blé Garnet.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le ministre intéressé, M. Stevens, est un homme fort occupé, vous le savez. Nous pourrions peut-être nous réunir mercredi prochain, sinon avant, pour que le ministre soit présent.

M. VALLANCE: Pouvons-nous nous réunir sans le ministre? Sa présence est nécessaire à l'enquête sur les écarts des prix, je le sais, mais elle l'est ici, aussi. La présente enquête a autant d'importance que l'autre, du moins pour certains d'entre nous.

Le Comité s'ajourne à 1 heure 5 jusqu'à convocation du président.

## APPENDICE A

Liste des membres de l'Association des exportateurs de grain de Winnipeg:

Canada Grain Export Co. Ltd.; Bunge North American Grain Corporation, Canadian Agency Ltd.; James Richardson & Sons, Ltd.; Smith-Murphy, Milroy Ltd.; Midland Pacific Terminal Limited; Continental Grain Co. (Canada) Ltd.; Continental Grain Co. Inc.; Continental Grain Co.; F. W. Rudolph; Louis Dreyfus & Co.; Grain Growers Export Co. Ltd.; Kerr Gifford & Co. Inc.; Hall Grain Company Limited; Earle & Stoddart Ltd.; Sanday & Co. Ltd.



SESSION 1934

CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

---

MERCREDI 16 MAI 1934

FASCICULE n° 4

---

Sujet, bill n° 53

Projet de loi modifiant la Loi des grains du Canada

---

TÉMOINS:

M. J. D. Fraser, inspecteur en chef de la Commission des grains.

M. C. M. Hamilton, commissaire de la Commission des grains du Canada.

OTTAWA

J.-O. PATENAUDE

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1934



## PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

16 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* MM. Barber, Bertrand Blair, Bowen, Boyce, Brown, Carmichael, Davies, Donnelly, Dupuis, Fafard, Garland (*Bow River*), Gobeil, Golding, Hall, Loucks, Lucas, McGillis, McKenzie (*Assiniboine*), Moore (*Châteauguay-Huntingdon*), Motherwell, Mullins, Myers, Perley (*Qu'Appelle*), Pickel, Porteous, Séguin, Senn, Shaver, Simpson (*Simcoe-Nord*), Smith (*Victoria-Carleton*), Spotton, Sproule, Stewart (*Lethbridge*), Stirling, Swanston, Taylor, Totzke, Tummon, Vallance, Weese, Weir (*Macdonald*), l'hon. M. Weir (*ministre de l'Agriculture*)—44.

*Sont présents:* L'hon. H. H. Stevens, ministre du Commerce; M. C. M. Hamilton, commissaire, membre de la Commission des grains du Canada; M. J. D. Fraser, inspecteur en chef de la Commission des grains.

Le Comité aborde l'étude du bill 53, projet de loi modifiant la Loi des grains du Canada.

M. Dupuis propose la formation d'un sous-comité composé de membres de l'Ouest du Comité qui étudierait la question du classement particulier du blé Garnet et ferait rapport au Comité.

La motion est rejetée par 19 voix contre 4.

Sur la motion de M. Carmichael, il est résolu qu'un sous-comité de sept membres du Comité soit nommé pour décider quels témoignages on sollicitera, en tenant compte des témoignages donnés à l'enquête précédemment tenue sur le sujet par le comité, en 1932.

Le président désigne ensuite les membres suivants comme devant faire partie d'un sous-comité à cette fin: MM. Carmichael, Vallance, Loucks, Perley, Davies, Motherwell et l'hon. M. Weir.

Le Comité lève ensuite la séance pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*

WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE 429.

Le 16 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit à 10 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Senn.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à l'œuvre. Nous étudions le bill 53 et la question en délibération est l'article 1 et l'article 2 du projet de loi. M. Stevens a un bref exposé à faire et M. Motherwell veut également faire un exposé.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président et messieurs, encore une fois, que le Comité comprenne bien que je ne tiens pas à entrer dans une discussion sur la valeur intrinsèque du blé Garnet. En présentant le bill, je n'ai qu'un mobile: donner suite à l'avis supposé de la Commission des grains et de mon département, et je ne vise qu'une fin: maintenir comme il sied le renom du blé canadien à l'étranger. Tel est le point de vue auquel je me place. Avant de donner lecture d'un autre document que j'ai reçu à mon bureau, cette semaine, je dirai au Comité, qu'après mûre réflexion, je suis convaincu en ma qualité de ministre du Commerce que le très haut renom du blé canadien est exposé à une atteinte irrémédiable, si nous ne prenons pas des mesures pour sauvegarder sa qualité. Et, à mon sens, l'adoption du présent projet de loi est essentielle pour atteindre cette fin.

Hier, le 14 mai, nous avons reçu un rapport de M. McGillvray, l'un des meilleurs commissaires du commerce à notre service. Il est en fonction à Rotterdam, et Rotterdam est l'un des principaux centres d'où notre blé est expédié sur le continent européen. Et M. McGillvray est l'un de nos commissaires du commerce les plus expérimentés, les plus sensés, les plus sûrs et les plus compétents. Nous n'avons pas le moindre sollicité son avis et cela fait partie intégrante de son rapport régulier. Je vais vous le lire et libre à vous d'en penser ce que vous voudrez:

Les importateurs de grain de Rotterdam se plaignent de ce que les arrivages de blé n° 2 Nord expédiés par le Pacifique accusent, au cours de la présente saison, une teneur en gluten moindre que les années précédentes. La teneur en gluten du blé de même catégorie n'est pas insuffisante, quand il est expédié par l'Atlantique. En conséquence, les acheteurs ne veulent pas du blé n° 2 du Manitoba quand il est expédié par le Pacifique et la cote de ce blé est inférieure de 4 à 4½ c. à celle du blé de même catégorie expédié par l'Atlantique. La différence dans la qualité de gluten des autres catégories du Pacifique par comparaison avec celles de l'Atlantique est moins prononcée que dans le cas du n° 2.

J'ai en main une autre communication que la Commission des grains a reçue et j'en donne lecture pour une raison que je voudrais graver dans l'esprit des membres du Comité,—et si les représentants des journaux sont présents, je préférerais qu'ils ne mentionnent pas la chose,—il s'agit de la tendance qu'ont les grandes minoteries en Grande-Bretagne, corps d'une influence et d'une puissance énormes, à faire un moindre usage des blés canadiens. Le rapport est ainsi conçu:—

Les minoteries anglais s'appliquent résolument à engager les boulangers écossais. . .

Et, soit dit en passant, je ferai, remarquer que la boulangerie écossaise est l'une des plus grandes clientes qui utilisent les blés canadiens.

... à engager les boulangers écossais à abandonner ce qu'on appelle la "panification de longue durée" pour adopter celle de "courte durée". Dans cette dernière, on peut utiliser un mélange de farine fabriquée avec du blé australien, argentin, russe et toute sorte de variétés de blé non désignées, avec un faible pourcentage de blé du Manitoba, pour obtenir la cohésion nécessaire. C'est le genre de farine fabriquée par les minoteries anglaises, et nous leur faisons concurrence en fournissant aux boulangers une farine du Manitoba forte et pure, essentielle dans le procédé de "longue durée". . .

Et on peut faire remarquer qu'il s'agit de la panification de longue et courte durée mentionnée ici, l'autre jour. Il est indiscutable que la question de blé est en jeu. . .

... vous pouvez donc voir qu'il n'est non seulement dans notre intérêt, mais encore dans celui de tous les producteurs de blé canadiens, aussi des minoteries canadiennes, qu'il n'y ait rien qui fasse fléchir le boulanger dans sa détermination de continuer l'usage d'une farine forte.

Autrement dit, à continuer l'usage de la catégorie de blé qui donne une farine d'une forte valeur boulangère.

M. VALLANCE: Puis-je demander au ministre d'où il extrait cela?

L'hon. M. STEVENS: Oui, cela vient de Snodgrass. Je laisse au Comité le soin de régler la question sous sa propre responsabilité. Pour ma part, je m'efforcerai encore une fois de laisser dans l'esprit des membres du Comité l'impression que, dans mon exposé, je ne mentionne pas la valeur de telle et telle catégorie de blé, mais nous sommes d'avis après mûre réflexion, que si nous n'avons pas à ranger le blé Garnet dans une catégorie distincte et à le laisser de lui-même conquérir son propre rang, nous portons atteinte au haut renom du blé dur canadien sur les marchés de l'univers, et, pour ma part, je ne porterai pas la responsabilité de maintenir cet état de choses, car cette considération m'a frappé, il y a deux ans. Je viens donc vous dire qu'en ce qui me regarde, c'est mon dernier mot; au Comité de prendre la décision de son choix. Il est inutile que je siége ici. M. Fraser, l'inspecteur en chef, est ici, et M. Hamilton sera ici, et pour ce qui concerne la Commission des grains, ces messieurs peuvent répondre à n'importe quelle question technique qu'il vous plaira de poser sur le classement. Je ne puis répondre davantage à ces questions. Je laisse la chose entre vos mains et libre au Comité de la régler comme il le jugera à propos.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Stevens. Je puis dire au Comité qu'il est regrettable que le procès-verbal de la dernière séance ne soit pas encore imprimé. Il y a eu retard, mais il sera dans vos cases, dans le courant de la journée. Maintenant, M. Motherwell aimerait à faire un exposé.

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je ne veux pas faire un discours, mais comme plusieurs autres membres, je m'efforce d'aborder la question avec liberté d'esprit, c'est-à-dire, s'il est possible d'aborder avec une parfaite liberté d'esprit un sujet sur lequel on avait auparavant des idées presque arrêtées. A l'instar du ministre qui vient de se retirer, je ne provoquerai, je l'espère, aucune discussion, étant donné les occupations de la plupart d'entre vous. La situation est trop grave au pays pour que nous nous querellions au sujet de ces questions importantes. Il est bien préférable pour nous de rechercher des points sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord, si c'est possible, et en voici un. La question est très importante pour un bon nombre de cultivateurs de l'Ouest, surtout de la partie nord des provinces des prairies. Cette année seulement, d'après le chiffre estimatif de la récolte donné par M. Fraser, 340 millions de boisseaux, nous aurions à écouler

environ 47 millions de blé Garnet. Cela doit intéresser un très grand nombre de cultivateurs. Je ne discuterai pas tant les qualités ou les lacunes du blé Garnet, en tant que blé de minoterie, que la façon dont le projet de loi tend à régler la question en la renvoyant au Bureau des étalons des grains. Cela a joliment l'air de se décharger sur autrui d'une responsabilité et d'une décision à prendre. La question n'est-elle pas trop importante pour qu'on la renvoie pour la deuxième, sinon la troisième fois, au même tribunal? Les remarques de M. Hamilton m'ont frappé, l'autre jour, quand il a dit que la Commission des grains a recommandé le 8 janvier qu'on ne prenne aucune décision au sujet du blé Garnet, au cours de la session. Puis on lui a signalé des témoignages supplémentaires, dont une pièce porte la date du 10 avril. Je signale au Comité le fait que le dépôt du bill date du 9 avril; le témoignage supplémentaire est donc arrivé un peu tard. L'autre témoignage supplémentaire a été donné le 16 février, et par un chimiste représentant plusieurs minotiers, n'est-ce pas?

M. HAMILTON: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Sur ce sujet nous tenons plus au témoignage des minotiers qu'à celui des chimistes. On peut obtenir d'un chimiste à peu près n'importe quel rapport; cela dépend de quelle phase de la question il traite. Je puis vous apporter le témoignage d'un chimiste attestant qu'un mélange de blé Marquis et de blé Garnet donne une farine plus satisfaisante qu'une farine de l'un ou l'autre. Je ne sais trop si nous sommes fondés à accepter pareil avis de préférence à tel autre. Vous voyez que de semblables attestations ne valent pas grand'chose, la version d'un chimiste sur une question de ce genre. Depuis quatre ans ou peut-être cinq ans, le blé Garnet est en butte à une forte propagande, surtout de la part de l'Association des minotiers du Canada. M. Short est le président de l'association, je pense, ou l'était. Et, fait fort significatif, M. Short est apparemment parti en tournée de Vancouver, en février, et immédiatement après son départ, un avis défavorable au blé Garnet a été émis, ou vers cette époque: on redoute que si le Garnet entre pour une trop large part dans les exportations partant de ce port, cela ne soit au détriment du port. Puis nous constatons la présence du même M. Short à Calgary, où il commence par dire aux cultivateurs des prairies qu'il n'est pas équitable de mélanger les beaux blés du sud avec le blé de qualité inférieure du nord, surtout le Garnet, et il décrit le sort des cultivateurs du sud qui sont surchargés et portent sur leurs épaules le fardeau de ceux du nord. Il emploie cette image partout, des prairies à Montréal, et puis une grande partie de ses commentaires sont publiés dans le *Northwestern Miller*, à Chicago.

Tel est le genre de propagande qui a précédé l'intervention du ministre saisissant la Chambre de l'affaire. Mais passons. Je ne puis aucunement prouver que l'une se rattache à l'autre, mais c'est une coïncidence fort significative que le dépôt de quelques-uns des témoignages supplémentaires qui justifient cette mesure soit postérieur à l'inscription du projet de loi au Feuilleton, et l'autre manifestation s'est produite simultanément avec le voyage de plaisir de M. Short à travers le continent, au cours duquel il a attiré l'attention sur les cultivateurs affligés du sud qui, après avoir subi les ravages des sauterelles et de la sécheresse, doivent supporter le fardeau des agriculteurs du nord. Ce qu'il y a de déplorable, c'est que le cultivateur du sud n'a rien à vendre, et voilà pourquoi le blé Garnet est exporté en masse.

Et qui allons-nous saisir de l'affaire? Le Bureau des étalons des grains. Et quand je parle du Bureau des étalons des grains, je rappelle au Comité que j'ai été l'un de ses membres pendant vingt-cinq ans, j'en connais joliment le fonctionnement et il renferme plusieurs bons hommes. Mais ils se sont déjà prononcés sur cette question en 1931, après ce que les avocats appellent une enquête *ex parte*. Celui qui auparavant s'était déclaré disposé à rendre témoignage était

M. Newman. Il reçut avis de convocation de la réunion de 1931 de la manière accoutumée, et il n'y avait aucune indication qu'on discuterait la question. J'ai vingt-cinq ans d'expérience au service de la Commission et je sais que chaque fois qu'elle a été saisie d'une question particulière, mon avis de convocation en faisait toujours mention, de sorte que je ne manquais pas d'assister à la réunion, si la question m'intéressait. M. Newman a reçu l'avis de convocation l'invitant à la réunion de 1931, mais pas la moindre mention n'était faite du blé Garnet. La réunion eut lieu sans M. Newman. Sachant qu'il avait quelque chose à dire, ils ont procédé sans lui et se sont prononcés contre le Garnet et en faveur du classement distinct de ce blé.

Tels sont les faits. M. Newman les confirmera en donnant son témoignage. Je parle en grande partie de mémoire, mais je sais qu'il en est ainsi et que c'est exact. Tel est le Bureau qui, en n'entendant qu'une version et à l'aide de ses seules connaissances personnelles, s'est prononcé sur la question du blé Garnet, sans recueillir le témoignage de l'autre partie. C'est le même jury, à l'exception d'un seul membre, c'est le même Bureau des étalons des grains, et si j'ai bonne mémoire,—qu'on me corrige, si je me trompe,—ce corps a déjà été saisi deux fois de l'affaire. Le Bureau des étalons des grains a été saisi de la question en 1932.

M. HAMILTON: C'est exact. Au retour de M. Ramsay de la Grande-Bretagne, on a renvoyé de nouveau la question au Bureau des étalons des grains.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pour que le Bureau représente mieux tous les intérêts, deux messieurs dont on a mentionné ici les noms, l'autre jour, M. Canfield et M. Bennett, ont été nommés membres du Bureau, dernièrement, peut-être depuis la dernière réunion tenue par le comité à ce sujet, en 1932.

M. HAMILTON: Juste après.

L'hon. M. MOTHERWELL: Apparemment, c'était pour donner des représentants à la zone de culture du blé Garnet. Mais quels représentants lui a-t-on donnés?—M. Canfield est un producteur de blé Reward et l'un des membres de l'Association des producteurs de graines de semence, un concurrent des producteurs du Garnet, et non l'un de leurs représentants. Il a été adjoint à la Commission d'étalonnage des grains pour que le jury soit mieux composé et plus équitable. On ne se contente pas d'avoir soumis la même question deux fois au même tribunal, le projet de loi tend à la renvoyer pour une troisième fois au même jury. Parmi les membres du Comité de l'Agriculture il y a des avocats et nous sommes toujours heureux qu'il en soit ainsi, et ces messieurs savent que lorsqu'on interjette appel d'un tribunal à un autre, la cause ne revient pas devant le même tribunal avec des témoignages supplémentaires seulement, ce qui empire plutôt les choses. Qu'en pensez-vous d'une pareille pratique? Cependant, c'est ce qui est proposé dans le projet de loi. Je puis dire que le ministre du Commerce n'a pas approfondi la chose. M. Hamilton est l'un de mes amis d'enfance. J'ai joué à la balle avec lui lorsqu'il portait la culotte. C'est un de mes amis. Des personnes poussent même la malignité jusqu'à dire que je ne suis peut-être pas étranger à sa nomination. Mais passons. J'ai encore de l'amitié pour lui et le sentiment ne dicte pas mes paroles. J'aimerais mieux le couvrir que critiquer ses paroles. Mais c'est ainsi qu'on a agi au sujet du Bureau des étalons des grains, non pour la deuxième fois, mais pour la troisième fois.

M. HAMILTON: Permettez-moi de tenter une rectification sur ce point. On n'entend pas saisir le Comité de l'Ouest relatif aux types de grains de la question de décider s'il faut ou non placer le blé Garnet dans une catégorie à part, à moins que le Comité ne le décide. Ce n'est pas cette proposition qu'énonce le bill. On propose de saisir le comité de l'établissement de catégories, non relativement au classement distinct du Garnet, mais pour décider s'il y aura une, deux ou trois catégories.

L'hon. M. MOTHERWELL: De quoi? Du Garnet?

M. HAMILTON: Oui, du Garnet, et pour définir ces catégories.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est assurément fendre les cheveux en quatre. C'est le genre de tribunal avec lequel nous avons affaire. M. Stevens dit qu'il s'en lavera les mains complètement. C'est ce qu'il a fait en saisissant de la chose le Bureau des étalons des grains.

M. LUCAS: N'appartient-il pas au Comité de régler ce point?

L'hon. M. MOTHERWELL: Assurément. Le Comité est chargé de l'étude du projet de loi. Si nous nous prononçons en faveur de son adoption, cela relève du Comité, cela va de soi. Mais le Comité a déjà étudié le classement distinct du blé Garnet et a fait rapport à ce sujet mais le rapport n'a jamais été approuvé. Je vous rappelle simplement que vous êtes maîtres de décider si le bill sera adopté ou non, ou si le Bureau des étalons des grains sera le tribunal qui réglera la question. Je vous dirai en toute franchise ce que j'en pense: le renvoi de la question au troisième tribunal pour la troisième fois avec une adjonction de membres qui l'empire et fait qu'il représente moins les producteurs de Garnet me semble une proposition tout à fait insultante. Je n'ai jamais entendu pareille chose. Vous connaissez tous le vieux dicton: accuser sa majesté Satan et puis le juger en enfer. On procède joliment de la même manière en renvoyant au même tribunal une question sur laquelle il s'est déjà prononcé deux fois. Je ne discute pas ce matin les qualités ou les défauts du Garnet. Cela ne me regarde pas. Je dois assister à une autre réunion qui pour moi offre autant d'importance que le blé Garnet, mais je révoque en doute cette méthode et je proteste très vigoureusement contre le renvoi de la question pour la troisième fois au même tribunal; cela empire les choses.

M. HAMILTON: Permettez-moi de lire un extrait de l'exposé dont j'ai déjà lu quelque chose. Je ne parle pas sans préparation; j'ai rédigé un aide-mémoire et j'en extrais des passages. Il porte: "Pour transmettre les observations du comité de l'Ouest relatif aux étalons des grains au Comité de l'Agriculture et de la Colonisation, le présent projet de loi est présenté." Pour transmettre les avis du comité de l'Ouest au Comité de l'Agriculture et de la Colonisation le présent projet de loi est présenté.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui. On n'a jamais adopté les avis du comité. Son rapport est mort sur la table. Il n'a pas plus d'utilité que le poulet trouvé mort au poulailler le matin. Il est mort sur place, vraiment mort, et vous voulez le ressusciter aujourd'hui. Il empeste peut-être. Si nous le ressuscitions, nous pourrions peut-être le rétablir et le faire adopter par la Chambre des communes. Non. Voici l'avis que vous avez donné, monsieur Hamilton. Lisez-le vous-même. Il est daté du 8 février, et le dossier est si peu convaincant qu'il fera un objet de risée au Comité. La situation était mauvaise auparavant, elle empirera énormément si vous renvoyez l'affaire pour la troisième fois au Bureau des étalons des grains qui est un peu plus mal composé, qui représente un peu moins tous les intérêts.

C'est ce que je fais valoir auprès de vous, en toute équité pour le Comité, non aux membres libéraux du Comité, parce que ce serait inutile, ils sont si peu nombreux, mais aux conservateurs et à tous les membres du Comité, abstraction faite de leur parti. J'en appelle de l'injustice de la proposition de choisir un tel tribunal. Il renferme plusieurs bons hommes. J'en connais plusieurs, mais l'homme du nord est un producteur de Reward. J'exhorte tous les membres à ne pas placer le Comité pour la troisième fois dans l'incapacité de faire adopter par la Chambre des communes ce qu'il va préconiser. Prenons des mesures défendables à la Chambre des communes et devant le monde entier, et ne prenons pas une décision sur laquelle des mesures ultérieures s'appuieront sans avoir été soumises à la Chambre des communes et sans avoir été adoptées par elle. C'est l'appel que je vous adresse, ce matin. Nous traiterons ensuite la question du blé Garnet, celle de ses avantages ou désavantages, mais la façon de procéder proposée par le projet de loi est telle que je l'ai décrite.

J'ai eu une entrevue avec M. Stevens, il y a un mois environ, et je lui ai demandé: "Cela veut-il dire que vous renvoyez la question au Bureau des étalons des grains?" Il a répondu: "Oui". J'ai dit: "Monsieur Stevens, aucun membre du Bureau ne représente la partie nord de la Saskatchewan, le nord des provinces." Il dit: "J'y verrai." Il discuta la chose avec le Bureau des étalons des grains et m'en reparla environ une semaine après. Il dit: "Un homme du nord fait déjà partie du Bureau". J'ai répondu: "Fort bien; la composition du comité paraîtra un peu plus équitable". Je constate que le membre nommé est un producteur de Reward et non de Garnet. Si vous prenez une décision à cet égard et décidez de renvoyer l'affaire à ce tribunal, vous ne pourrez sûrement pas défendre votre conduite devant la population, si ce tribunal ou jury,—c'est ce qu'il sera,—est récusable. On présente la même question pour la troisième fois, avec un homme de plus seulement. Imaginez-vous ce qui arrivera s'il est récusable; pas un seul membre ne serait autorisé à siéger à ce sujet. J'espère, monsieur le président, que je n'ai pas commencé une controverse. On m'a accusé de coopérer avec les conservateurs plutôt que de faire le contraire. Je me suis efforcé de coopérer avec eux.

M. MYERS: Je vous demande pardon. En qualité d'homme de l'Est, le blé ne m'intéresse pas du tout, mais l'agriculture canadienne en général m'intéresse; je ne parlerai donc qu'un instant. Evidemment, il s'agit de savoir s'il faut inclure le blé Garnet dans le n° 2. Vous ne préconisez pas le renvoi de la question au Bureau des étalons des grains.

L'hon. M. MOTHERWELL: Assurément non.

M. MYERS: En ce cas, quel corps voulez-vous en saisir?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je veux que le Gouvernement reconnaisse ses obligations comme pour tout le reste, et je veux qu'il procède comme il a fait pour les autres catégories réglementaires.

M. MYERS: Vous voulez dire notre Comité.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est bien cela.

M. MYERS: A mon sens, cela regarde les producteurs de blé de l'Ouest eux-mêmes et les producteurs de blé de l'Ouest qui font partie du Comité. Le Comité s'occupe de la chose depuis trois ans, à l'œuvre et réglons la question.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous avez parfaitement raison, c'est le fond de l'affaire. La difficulté réelle, c'est que deux ministres s'occupent de l'agriculture. En voici un. J'appuie encore M. Weir comme il y a deux ans, comme au sujet du bill concernant l'office des produits naturels. Il y a deux chefs au département de l'Agriculture, telle est la difficulté. Un chef penche d'un côté, et l'autre, de l'autre. Comment les autres peuvent-ils prendre une décision?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre! un à la fois, s'il vous plaît.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je suis obligé de m'en aller. Je vous remercie. M. Myers a soulevé une question fort importante. Il demande comment un comité composé d'un grand nombre de membres de l'Est peut rechercher la solution d'un problème de l'Ouest, quand nous sommes nous-mêmes divisés à ce sujet. Le Gouvernement a établi sous sa propre responsabilité les autres grandes catégories; pourquoi ne le fait-il pas aussi à ce sujet?

M. VALLANCE: Pour la gouverne de nos collègues qui n'étaient pas membres de la Chambre avant 1930, je puis rappeler que lors de la dernière refonte de la Loi des grains, nous avons siégé pendant plusieurs semaines à ce sujet. Le comité ne comprenait que deux membres de l'Ouest. Le gouvernement a pris alors cette initiative. Je suis tout à fait de votre avis, monsieur Motherwell; c'est lui qui doit fixer les catégories, et non le Bureau des étalons des grains.

L'hon. M. WEIR: Les libéraux tiennent un "caucus", ce matin, je pense, et je promets que mon exposé ne durera pas plus de cinq minutes, car je sais que certains membres désirent assister à la réunion. Voici la question à régler: je crois,

ainsi que M. Myers l'a dit, qu'il est peut-être opportun de former un sous-comité composé de membres de l'Ouest.

La question en délibération est la suivante: la présence du Garnet dans le blé n° 2 est-il au détriment de ce dernier? De quelle épreuve disposons-nous pour nous en assurer? Nous avons reçu des lettres de minotiers et de nos commissaires du commerce et nous sommes tous d'accord pour reconnaître, j'en suis sûr, la consciencieuse exactitude de leurs déclarations. Si la chose est indubitable, l'important pour nous, c'est de montrer aux producteurs de Garnet par des preuves irrécusables qu'il en est ainsi. De quelle autre façon pouvons-nous mesurer cette disparité? Somme toute, la meilleure pierre de touche, c'est le prix payé pour le blé n° 1 et n° 2.

DES MEMBRES: Très bien! très bien!

L'hon. M. WEIR: Sans doute ce faible écart,—et je vais faire consigner ceci,—l'écart anormal entre le n° 1 et le n° 2 à Vancouver est dû à la prépondérance du Garnet dans le n° 2. En janvier 1932, l'écart entre le n° 1 et le n° 2 était de 4.24 à Fort William, et de 5.9 à Vancouver. L'épreuve de provenance a indiqué au cours de cette année 64 p. 100 dans le n° 2 Nord à Vancouver. Nous avons siégé ici au printemps de 1932, je pense, alors que notre Comité a adopté les avis que la Chambre n'a jamais approuvés. Mais que constatons-nous ensuite? En juin 1932, la marge à Fort-William entre le n° 1 et le n° 2 était de  $3\frac{2}{10}$  cents à Vancouver, elle était seulement de  $3\frac{1}{10}$  cents. Je consigne ces chiffres, parce que je ne veux pas prendre le temps de les lire tous. Suivons les statistiques et, chaque mois, de juin à décembre, la marge entre le n° 1 et n° 2 a été plus considérable à Fort-William qu'à Vancouver, où le n° 2 contenait plus de Garnet qu'à Fort-William. L'écart était si faible à Vancouver qu'au mois d'octobre il n'était que de 1 cent par boisseau, tandis que l'écart entre le n° 1 et le n° 2 à Fort-William et à Port-Arthur était de  $1\frac{8}{10}$  cents.

	Base des cours de Winnipeg, Fort-William et Port Arthur			Cours de Vancouver		
	N° 1 nord	N° 2 nord	Ecart	N° 1 nord	N° 2 nord	Ecart
	par boiss.	par boiss.	par boiss.	par boiss.	par boiss.	par boiss.
<b>1932</b>						
Janvier.....	59.9	55.7	4.2	61.2	55.4	5.9
Février.....	63.2	59.2	4.0	63.4	58.6	4.8
Mars.....	62.9	59.0	3.9	62.6	57.4	5.2
Avril.....	62.6	58.8	3.8	60.7	56.5	4.2
Mai.....	62.9	59.3	3.6	60.5	52.7	7.8
Juin.....	55.1	51.9	3.2	52.6	49.5	3.1
Juillet.....	54.7	51.7	3.0	51.6	48.8	2.8
Août.....	56.3	53.5	2.8	53.9	51.4	2.5
Septembre.....	51.9	49.5	2.4	49.6	48.3	1.3
Octobre.....	48.2	46.4	1.8	45.8	44.8	1.0
Novembre.....	46.7	45.2	1.5	46.2	45.1	1.1
Décembre.....	42.4	39.9	2.5	43.2	41.4	1.8
Moyenne.....	55.6	52.5	3.1	54.3	50.8	3.5
<b>1933</b>						
Janvier.....	44.2	42.0	2.2	45.3	43.8	1.5
Février.....	45.6	43.9	1.7	45.9	44.6	1.3
Mars.....	49.2	47.3	1.9	49.1	47.0	2.1
Avril.....	53.6	51.9	1.7	52.4	50.0	2.4
Mai.....	63.3	62.0	1.3	61.4	59.5	1.9
Juin.....	66.8	65.3	1.5	64.8	63.0	1.8
Juillet.....	83.4	81.0	2.4	82.2	79.5	2.7
Août.....	73.4	71.3	2.1	71.6	68.6	3.0
Septembre.....	67.2	65.1	2.1	64.9	62.5	2.4
Octobre.....	60.5	57.8	2.7	57.3	54.0	3.3
Novembre.....	63.7	60.9	2.8	61.7	57.6	4.1
Décembre.....	62.7	57.3	5.4	59.8	55.3	4.5
Moyenne.....	61.1	58.7	2.4	59.7	57.1	2.6

L'hon. M. MOTHERWELL: Etait-ce en 1932?

L'hon. M. WEIR: Oui, en 1932. Je ne prétends pas du tout qu'on ne puisse expliquer pourquoi, même avec une prépondérance de Garnet, l'écart a été plus mince à Vancouver qu'à Fort-William; mais s'il existe une explication, le Comité y a sûrement droit.

Des MEMBRES: Très bien! très bien!

L'hon. M. WEIR: Voici la deuxième façon de constater l'inégalité de traitement: on dit que les minotiers établissent une distinction préférentielle contre notre blé parce que le n° 2 contient du Garnet. A part la différence de prix, comment vont-ils manifester la disparité? Par l'achat de blé d'autres pays exportateurs. Et cela apparaîtra par la mesure selon laquelle ils sont disposés à payer aux pays exportateurs un prix plus élevé que pour le blé canadien, et qu'ils ne payaient avant que notre blé contînt du Garnet. Le raisonnement est juste aussi, je pense. La Commission des grains, de concert avec les négociants en blé, devrait être en mesure de dire s'il en est ainsi ou non; c'est-à-dire si les minotiers établissent une distinction défavorable à notre blé, au point d'être disposés à payer plus cher le blé étranger qu'ils ne le faisaient dans le passé.

Il existe un autre moyen de preuve: les minotiers disent, quelques-uns de nos minotiers et des minotiers du Royaume-Uni, qu'ils ne veulent pas de notre blé n° 2, parce qu'il contient du Garnet. Pouvons-nous en avoir la preuve exacte, en obtenant des attestations sous serment des minotiers et des négociants, quant à la quantité de blé n° 2 qu'ils achètent, par comparaison avec ce qu'ils achetaient auparavant?

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien! très bien!

L'hon. M. WEIR: Je tiens ce langage, parce que tout ce qu'il nous faut, c'est la connaissance des faits pour juger si notre blé est ou non l'objet d'une inégalité de traitement.

J'ai une autre note: les commissaires des grains peuvent-ils nous indiquer les plaintes dont notre blé a été l'objet, l'an dernier? S'il y a eu des plaintes contre le n° 1? La question est soulevée et le renseignement pénètre jusqu'aux cultivateurs. Je crois savoir que toutes les douze ou quinze critiques exprimées devant le Bureau des étalons des grains visaient notre blé n° 1 qui contiendrait trop d'amidon, et s'il en est ainsi, cela explique la diminution de l'écart entre le n° 1 et le n° 2.

Une autre considération et j'ai fini: il nous faut des renseignements précis, dis-je, car l'élément argent est l'élément vraiment capital au sujet du blé. J'ai lu ce matin un exposé de M. Newton, du Conseil des recherches. Et à juger par la nature de ses paroles, il a fait une étude sérieuse de la question et on devrait lui demander de venir ici exposer pour notre gouverne ce qu'il a appris. Voici la déclaration qu'il a faite à Winnipeg, devant le Board of Trade, pas plus tard que le 6 avril de cette année:

Et le blé que l'on cultive dans le nord devrait comprendre une variété de bonne qualité, comme le Reward, et non le Garnet fatalement attrayant, lamentablement décevant.

C'est une affirmation très catégorique et si elle est bien fondée, en toute justice, les cultivateurs du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta doivent apprendre sur quelle preuve positive elle s'appuie.

Je propose que le Comité se réunisse dans une semaine ou dans dix jours, de sorte que la Commission des grains aura amplement le temps de résoudre les difficultés auxquelles nous nous heurtons. Et alors nous pourrons décider, ou aujourd'hui, si cela vous agréé, s'il y a lieu de constituer un sous-comité composé de députés de l'Ouest.

M. DUPUIS: La remarque de l'ancien et du présent ministre de l'Agriculture nous intéresse tous. A titre de député de l'Est, je m'intéresse fort à ces questions, mais plutôt au point de vue théorique que pratique. De plus, le Comité

a tant de questions d'intérêt général à étudier qu'il est préférable de renvoyer la question à un sous-comité. Je propose, appuyé par M. Smith, qu'un sous-comité, composé de tous les membres venant des trois provinces centrales de l'Ouest, soit constitué pour étudier la question et faire rapport à notre Comité, à ce sujet.

M. MYERS: Monsieur le président, avant que le Comité ne soit saisi de la motion, j'ai une meilleure proposition à faire. Je suis d'avis, ainsi que le ministre l'a dit, que le facteur déterminant dans une affaire comme celle-ci, est le facteur argent. Etant donné les écarts de prix indiqués par le ministre, nous devrions laisser la question en suspens pour encore au moins un an, et nous verrions ainsi quelle tournure prendra le côté financier de la chose.

M. TUMMON: Monsieur le président, en ma qualité de membre de l'Est, je ne prétends pas être un grand connaisseur au sujet du blé. Il y a certaines choses que je ne puis concilier dans mon esprit. D'abord, prenons pour exemple la différence de prix. Je m'explique peut-être la situation quand les minotiers ont une certaine quantité de n° 1,—probablement plus de n° 1 que de n° 2,—et qu'ils ont besoin d'une certaine quantité de n° 2 pour le mélanger avec le n° 1. Il peut en résulter facilement un très faible écart entre le prix du n° 1 et du n° 2. Par ailleurs, j'ai agité une autre question dans mon esprit, et c'est que si le blé Garnet est aussi bon qu'on le prétend, on ne devrait pas redouter son classement. Pour ma part, je veux connaître tous les faits et je veux voter intelligemment, et je ne puis voter intelligemment sans prendre connaissance d'une partie du dossier. Et comme M. Vallance, je ne crois pas que le ministre devrait venir ici et nous dire de faire ceci et de faire cela, audition faite des témoignages. A mon sens, nous devrions suivre l'avis du ministre de l'Agriculture et appeler ici des témoins,—tous les autres comités assignent des témoins et cela entraîne des frais. Le Comité a autant d'importance que n'importe quel autre comité de la Chambre. Faisons de même. Renseignons-nous et mettons-nous en mesure de régler la question dans un sens ou dans un autre.

M. CARMICHAEL: Nous oublions, je pense, qu'il y a deux ans, nous avons écouté, de jour en jour, en ce comité, des témoignages sur la même question. J'ai regardé dans mon tiroir, ce matin, et j'ai encore une pile de procès-verbaux des dépositions recueillies devant le comité de l'Agriculture, au sujet du classement du blé Garnet. Deux années plus tard, allons-nous recommencer?

M. DAVIES: Vous constateriez peut-être qu'une partie de ces témoignages sont périmés au point d'induire en erreur.

M. CARMICHAEL: J'ignore si les témoignages sont exacts ou non. Je ne vois aucun avantage à revenir à la procédure suivie il y a trois ans. Et le renvoi de la question à un comité composé de membres de l'Ouest ne me semble pas non plus le bon parti à prendre, monsieur le président. Les députés de l'Ouest auront beau se prononcer sur le fond de la question, au mieux de leur connaissance, la question intéresse aussi les députés de l'Est. Il ne s'agit pas d'assurer au producteur de Marquis ou de Garnet un peu plus pour leur blé n° 2; il s'agit de protéger le renom du Canada sur les marchés mondiaux, ou du blé qu'il exporte, quand c'est un fait que le Garnet représente 14 p. 100 de notre production et les autres variétés: le Marquis, le Reward, le Renfrew et autres, 86 p. 100. A juger par les témoignages que nous avons entendus ici, à la dernière audience et aujourd'hui, nous porterions préjudice à notre réputation sur les marchés mondiaux en continuant ce que nous avons toléré depuis deux ans.

Je n'ai pas de données sous la main sur ces écarts entre les prix à Fort-William et Vancouver quant au n° 2 Nord, mais je ferai remarquer ceci: depuis deux ans, le prix du blé Dur n° 1 accuse sur le n° 1 Nord un accroissement de 2 à 5 et à 6c. par boisseau. Ce matin, la différence entre le blé Dur n° 1 et le n° 2 Nord est de 4c. par boisseau. Il y a trois ou quatre ans, le prix du Dur n° 1 et du n° 1 Nord était le même. Je ne puis apporter de témoignage d'expert

à ce sujet, mais j'ai l'impression intime que le présent état peu satisfaisant du n° 2 Nord y est pour quelque chose, et que le Dur n° 1 a changé de position et est maintenant l'équivalent de ce qu'il avait coutume d'être, le n° 1 Nord, et que nous avons maintenant un n° 1 Nord équivalant à ce qu'était le n° 2.

M. FRASER: Permettez-moi de faire remarquer que le n° 1 Nord ne contient pas de Garnet; le Garnet n'entre pas dans ce tableau.

M. CARMICHAEL: Peut-être que notre Dur n° 1 et notre n° 1 Nord sont en train de s'inscrire dans la catégorie représentée auparavant par le Dur n° 2 et le n° 1 Nord.

M. VALLANCE: Est-ce exact, M. Fraser?

M. FRASER: Je dirai qu'il n'en est pas ainsi.

Le PRÉSIDENT: M. Carmichael a-t-il fini son témoignage?

M. CARMICHAEL: J'ai soulevé la question, c'est quelque chose qui s'est produit depuis deux ou trois ans. Et la raison pour laquelle nous avons modifié la Loi des grains du Canada, depuis quelques années, c'est qu'il n'y avait pas d'écart entre le Dur n° 1 et le n° 1 Nord, et certains d'entre nous ont pensé qu'il devrait exister une catégorie différente. Ce matin, la différence est de 4c. Il y a lieu de noter la différence. Au Comité de régler la question et nous devrions la régler au cours de la présente session. Je ne vois pas l'utilité d'appeler des témoins pour qu'ils relatent ce qu'ils nous ont dit il y a deux ans.

Le PRÉSIDENT: Avant le prochain témoignage, permettez-moi de dire que nous avons déposé sur la table plusieurs copies des procès-verbaux des témoignages recueillis il y a deux ans; les cinq premières audiences, les témoignages rendus par M. Ramsay, alors commissaire, M. Newman, du ministère de l'Agriculture, M. Tory, du Conseil national des recherches, M. Newton, de l'université de l'Alberta, et M. Fraser. Ces copies sont à la disposition des membres du Comité qui tiennent à les consulter. En tout cas, il serait sage, il me semble, de ne pas revenir sur les témoignages déjà rendus et de nous borner à recueillir de nouvelles données sur ce qui s'est produit entre la dernière séance et la présente.

M. VALLANCE: M. Fraser tient à faire un exposé maintenant, je pense.

M. FRASER: C'est à propos du fait que le Dur n° 1 est aujourd'hui du même poids que le n° 1 Nord. Notre Dur n° 1 est aujourd'hui bien supérieur à ce que notre n° 1 Nord a jamais été. La raison pour laquelle nous avons du blé n° 1 depuis trois ou quatre ans, c'est à cause de la sécheresse. De ce fait, notre blé est devenu plus dur, plus fort et plus rouge qu'à l'époque où la pluie était abondante. Sur les marchés mondiaux, notre blé Dur n° 1 reçoit aujourd'hui le même accueil que les années précédentes. Je considère que le n° 1 Nord est toujours le n° 1 Nord.

M. VALLANCE: Au point de vue statutaire?

M. FRASER: Oui.

L'hon. M. WEIR: Mais il subira l'influence de l'autre, donnant le même genre de blé, du fait de la sécheresse?

M. FRASER: Je dirai ceci en ce qui regarde notre blé n° 1 Nord; nous n'avons pas exclu strictement le blé Garnet de notre blé n° 1 Nord. A l'heure actuelle, notre blé du Nord en renferme une proportion de 3 à 3½ p. 100, de sorte qu'il n'est pas strictement libre de blé Garnet. Nous avons fait cela parce que notre blé n° 2 Nord pourrait en contenir 100 p. 100. Je ne sais pas si nous devrions fournir ces renseignements au marché mondial, car, d'après les témoignages que nous avons entendus, il semblerait que l'on croie que notre blé n° 1 Nord est libre de blé Garnet.

M. DONNELLY: Je désire poser une question à M. Fraser. Est-il en mesure de dire au Comité pour quelle raison—on entend dire que le Garnet représente 14 p. 100 de tout le blé récolté au Canada,—on déclare ici que le blé n° 2 Nord,

qui est expédié par la côte du Pacifique, contient jusqu'à 80 p. 100 de Garnet tandis que le blé expédié par la tête des Grands lacs renferme une proportion de 50 à 60 p. 100 de ce blé? Comment cela peut-il se faire si le Garnet représente à peine 14 p. 100 de tout le blé que nous récoltons dans l'ouest du Canada?

M. FRASER: Il est probable que 90 à 95 p. 100 du Garnet classé est mélangé avec le n° 2 Nord et constitue une catégorie; il ne s'étend pas à tout le classement; il ne sert qu'à constituer une catégorie, et cela représente une moyenne de 35 à 40 p. 100. Et vu que la majeure partie de ce blé est expédié par la route de Vancouver, il s'ensuit tout naturellement que le pourcentage est élevé sur la côte du Pacifique et plus bas à la tête des Grands lacs.

M. DONNELLY: Est-ce que cela veut dire que la qualité du blé Garnet tend à s'améliorer tout le temps—qu'une très faible quantité de ce blé est de qualité inférieure?

M. FRASER: Oui; la qualité de ce blé tend à s'améliorer.

Le PRÉSIDENT: Je désire appeler votre attention sur le fait que le Comité est saisi d'une motion. Il serait peut-être plus sage à mon avis de disposer de cette motion avant de poser d'autres questions d'ordre technique.

M. DAVIES: J'approuve les remarques du ministre de l'Agriculture ainsi que la motion dont le Comité est saisi. Cependant, je le crains fort, je ne puis approuver les observations qu'a faites M. Carmichael. Je ne tiens pas un seul instant à resasser toutes les dépositions qui ont été données en 1932. Tous ceux qui sont au fait du rapport soumis en 1932 se rappellent que l'une des fortes raisons avancées à cette époque pour que le Garnet fut classé séparément, c'était le mélange d'où résultait le blé n° 2 Nord expédié du port de Vancouver. Et maintenant, nous constatons que la situation a été renversée depuis cette époque et, avec le ministre de l'Agriculture, je conviens que nous devrions savoir pourquoi on a fait valoir cette raison dans le temps puisque la situation est tout autre à l'heure actuelle. Pour ma part, je ne crois pas qu'il se trouve une autre question qui intéresse plus mes commettants que celle dont le comité est présentement saisi. Je ne crois pas qu'il soit inexact de dire que le Garnet est cultivé sur une vaste échelle dans toutes les régions où l'on récolte du blé au nord de la Saskatchewan septentrionale et au-delà d'un rayon de 25 milles à partir d'Edmonton, en tant qu'il s'agit de la circonscription d'Athabaska; dans nombre de régions, l'on cultive le blé Garnet exclusivement. Je sais pertinemment qu'au nord de la Saskatchewan septentrionale, l'on rencontre des régions innombrables où l'on ne récolte que le blé Garnet. De plus, je dois faire observer que les producteurs de blé Garnet du nord de l'Alberta sont d'avis qu'ils ne sont pas convenablement représentés, au Bureau des étalons des grains. On a mentionné le fait que M. George Bennett fait partie de ce Bureau. Je ne saurais dire si c'est exact ou non, mais, à la dernière réunion de ce Bureau, l'on a donné à entendre que M. Bennett lui-même cultive le blé Reward; en tout cas il ne vient pas d'une région où le Garnet est cultivé. Plus que cela, si je m'en souviens bien, il est l'un des administrateurs de la Coopérative du blé de l'Alberta laquelle, de même que les deux autres syndicats du blé, s'est prononcée ouvertement en faveur du classement séparé du blé Garnet. Il s'ensuit donc que M. Bennett est prévenu et qu'il n'est pas en mesure d'agir loyalement au nom des producteurs du Garnet. Qui songerait à nommer aux fonctions de président d'une Association libre-échangiste un membre du conseil de direction d'une association conservatrice de Toronto? Il s'agit d'une situation essentiellement semblable quant à la question de savoir jusqu'à quel point M. George Bennett est en mesure d'agir au nom des producteurs de blé Garnet.

Et maintenant, pour ma part, je ne désire nullement retarder les délibérations du Comité. D'ailleurs, je ne crois pas que les producteurs de blé Garnet insistent pour qu'il soit classé avec le blé n° 2 Nord; cependant, à mon avis, ils ont le droit d'exiger que les témoignages que l'on pourrait faire valoir à l'appui

du système de classer séparément ce blé soient très clairs. En somme, les cultivateurs du nord de l'Alberta cultivent actuellement le blé Garnet pour l'excellente raison que le gouvernement fédéral leur a dit de le faire. Dans l'Alberta septentrional, il se trouve une région où le gouvernement a fait distribuer du blé de semence Garnet, il y a une quinzaine d'années. Le gouvernement a dit aux cultivateurs que ce blé est bon et je soumets respectueusement que l'on ne devrait rien faire pour le déprécier ou empêcher sa culture à moins que l'on n'établisse très clairement qu'il y a lieu de le faire. Et je pense, surtout après l'exposé que le ministre a fait, ce matin, que la preuve n'est pas suffisante de ce chef.

M. PERLEY: J'ai acquis quelque expérience en ce qui regarde la culture et la vente du blé Garnet; à mon titre d'exploitant d'élévateur, j'ai aussi acheté de grandes quantités de Garnet au cours des quinze ou vingt dernières années—c'est-à-dire depuis que le blé Garnet est écoulé sur le marché. Or, je ne puis voir quelle fin utile on pourrait servir en ressassant toute cette affaire. Il y a deux ans, nous avons entendu ici une preuve complète sur les divers aspects de la question. J'ai fait partie du sous-comité qui s'est occupé d'entendre les dépositions et de préparer le rapport. Or, la preuve a établi d'une façon très concluante que le blé Garnet devrait faire l'objet d'un classement séparé. J'avais dans l'idée à cette époque, et je crois encore que le rapport concluait que la question serait remise à l'étude au bout de deux ans. Cela donnerait aux producteurs de blé Garnet l'occasion de semer quelque autre variété de froment. Je crois que les producteurs de blé Garnet se livrent à la culture du blé Reward, lequel est peut-être également hâtif et d'aussi bonne qualité. Je crois que la preuve qui a été faite ici, lors de la dernière réunion du Comité, démontre suffisamment que nous devrions prendre cette année les mesures que l'on propose d'adopter sous le régime de ce bill. En ce qui regarde les écarts de prix, j'ai acquis quelque expérience touchant l'achat du grain et ces écarts de prix ne signifient rien, car il s'agit d'une situation qui varie d'année en année et qui dépend de la qualité de la récolte. Dans l'Ouest, nous nous sommes trouvés en face de situations où l'écart de prix entre le blé n° 1 et le blé n° 4 s'est contracté par suite de la qualité de la récolte. Je soutiens donc que, d'année en année, les écarts de prix s'écartent du type accepté suivant la qualité du blé.

L'hon. M. WEIR: Puis-je interrompre, M. Perley, et faire observer que l'écart de prix dont j'ai parlé avait trait à la récolte de 1932. Il ne s'agit pas d'une différence d'année en année.

L'hon. M. PERLEY: Vous avez pris la récolte de 1931-1932; vous pourriez avoir une situation absolument différente.

L'hon. M. WEIR: En quoi?

L'hon. M. PERLEY: Eh bien, il peut arriver que les écarts de prix soient plus faibles une année que l'autre. Il peut arriver une année qu'une très forte proportion de la récolte de blé soit de première qualité et que pour des fins de mélange, etc., le blé de seconde qualité soit fortement en demande. Les minoteries demanderaient le blé de cette qualité, de sorte que l'écart de prix entre le n° 1 Nord et le n° 2 se contracterait. Ou encore, vous pouvez vous trouver en face de la situation contraire. La majeure partie de votre récolte étant classée de seconde qualité, le blé n° 1 pourrait être fortement en demande. Je crois que M. Fraser peut vérifier mon assertion, à savoir que d'année en année les écarts de prix varient par suite de la qualité de la récolte.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je propose que nous disposions de cette motion dont le Comité est saisi. M. Dupuis a proposé, appuyé par M. Smith, qu'un sous-comité, composé des députés de l'Ouest qui font partie de ce Comité, soient constitué pour examiner cette question et faire rapport. Or, puis-je le faire

observer au Comité, il va de soi que tout rapport qui est fait par le sous-comité doit être adopté par le comité principal avant qu'il soit soumis à la décision de la Chambre des communes; il s'ensuit donc que tous les membres du Comité en seront responsables jusqu'à un certain point et assumeront leur part de responsabilité en appuyant l'attitude prise. Mais en voilà assez pour vous faire voir quelle est la situation et c'est au Comité qu'il appartient de décider la question.

M. TUMMON: Monsieur le président, j'ai fait la proposition que l'on sait, je n'avais nullement dans l'idée de revenir sur nos pas et de ressasser les témoignages qui ont été donnés, il y a deux ans passés. J'avais dans l'idée de compléter la preuve à venir jusqu'aujourd'hui. Dans un grand nombre de cas, les témoignages donnés il y a deux ans, peuvent être absolument désuets aujourd'hui. En réalité, j'estime que la question de savoir si oui ou non nous entendrons des témoignages jusqu'à une certaine limite devrait être décidée par le scrutin avant de régler le sort de la motion dont le Comité est saisi. Si l'on juge à propos d'entendre des témoins, l'on devrait, à mon avis, les interroger devant le Comité de l'agriculture au complet.

M. BOYES: A titre de représentant de l'Est du Canada que le blé Garnet n'intéresse peut-être pas autant que mes collègues, sauf en tant qu'il s'agit de la bonne réputation générale du blé canadien, je suis d'avis que nous n'avancerons guère l'expédition des affaires en renvoyant cette question à un sous-comité. Etant donné que l'affaire devra revenir devant le Comité principal quoi qu'il arrive, il serait peut-être sage de continuer à suivre la même procédure et, ainsi que le président l'a proposé, d'entendre les dépositions; c'est-à-dire de nombreux témoins par rapport à ceux qui ont été entendus il y a deux ans; évitons la répétition des anciens témoignages mais faisons comparaître de nouveaux témoins devant le comité principal au lieu de constituer un sous-comité.

M. LOUCKS: Je ne pense pas retarder les délibérations du Comité. Je partage l'avis de l'orateur qui m'a précédé, mais je ne crois pas que nous devrions diviser le comité. Je viens de l'Ouest et je suis d'avis que nous devrions entendre la preuve qui est soumise au Comité quant à la valeur de ce blé. Nous sommes passablement d'accord, je le crois, car, c'est le comité général qui doit assumer la pleine responsabilité, en somme; ce serait une perte de temps, à mon avis que de diviser le Comité.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous prêts à vous prononcer sur la motion, messieurs? Vous avez entendu le texte de la motion qui propose qu'un sous-comité composé des représentants de l'Ouest soit constitué pour examiner la question. Quels sont ceux qui sont en faveur de la motion? Quels sont ceux qui sont contre? Je déclare la motion rejetée. A mon avis, maintenant, vous devriez décider si oui ou non vous désirez entendre les témoins. Si oui, il serait peut-être sage de nommer un sous-comité pour régler la question de la convocation des témoins.

M. CARMICHAEL: En deux mots, voici ce que j'ai à dire sur cette question. Je n'ai pas d'objection à entendre d'autres témoignages concernant les développements qui se sont produits au cours des deux dernières années; cependant, il serait nécessaire que nous sachions très précisément quelle est la nature des dépositions que nous avons entendues, il y a deux ans passés; nous serions alors en mesure de décider quels sont les nouveaux points à élucider pour nous faciliter la tâche. Si vous examinez cet aspect de la question, m'est avis qu'il y a bien peu de nouveau sauf en ce qui regarde les écarts de prix que l'honorable M. Weir a mentionnés. Vous vous rendrez compte qu'il y a bien peu de faits que l'enquête d'il y a deux ans n'a pas révélés qui pourraient nous être de quelque utilité.

Le PRÉSIDENT: Il est douteux, je le crois, que le comité général s'occupe de cette question. Ne croyez-vous pas qu'un sous-comité devrait examiner la

question? Le Comité pourrait peut-être lui donner l'instruction d'éviter la répétition de témoignages déjà entendus. Je fais cette proposition pour tâcher de faciliter le travail du Comité.

M. CARMICHAEL: Pour moi, monsieur le président, nous procéderions d'une façon plus réglementaire si vous faisiez décider par un sous-comité sur quels points porteront les témoignages, avant de constituer un sous-comité, lequel devra s'occuper de la convocation des témoins. Si nous décidons de convoquer des témoins, nous nous engagerons encore dans le même sentier que nous avons suivi il y a deux ans. Je propose que le président nomme un sous-comité pour décider quels sont les points de la preuve qu'il faudrait faire ressortir et que nous n'avons pu mettre au jour, il y a deux ans.

M. VALLANCE: A ce propos, puis-je vous faire observer, monsieur le président, si vous faites cela, qu'il n'y a qu'un seul point à faire ressortir. Il s'agit de savoir si oui ou non ce blé doit être mis à part et classé par lui-même. Voilà le point. En second lieu, il s'agit de savoir comment on pourra obtenir les renseignements nécessaires pour arriver à une conclusion et décider s'il y a lieu ou non de le faire. Voilà la question en jeu, monsieur le président.

M. SWANSTON: Pour décider cette question quels sont ceux qui sont en meilleure posture que les représentants de l'Ouest

M. VALLANCE: Il ne m'appartient pas de le dire. Cependant, lorsque nous avons révisé la loi des grains,—je laisse aux deux représentants de l'Est qui faisaient partie du comité le soin de corroborer mes paroles et nous étions très contents de les voir siéger avec nous,—toute la responsabilité est retombée sur les épaules des députés de l'Ouest et je crois que nous avons accompli une excellente tâche.

Quoi que ce soit très charmant de voir les représentants de l'Est siéger à nos côtés et discuter cette question,—c'est une véritable éducation pour eux,—je propose qu'ils prennent leurs mesures pour assister aux séances maintenant qu'il est entendu que le problème sera étudié par le comité général. Je suis d'avis également que le Comité siège plus régulièrement qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Pour ce qui est des députés de l'Ouest, ils peuvent siéger tous les deux jours.

M. DAVIES: J'appuierai la motion de M. Carmichael.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu lire le texte de la proposition de M. Carmichael; prête-t-elle à discussion? La motion pose la constitution d'un comité disons de cinq membres; qu'en dites-vous monsieur Carmichael?

M. CARMICHAEL: De trois ou cinq membres.

Le PRÉSIDENT: Qu'un comité de trois ou cinq membres soit constitué afin de décider quelle sera la preuve additionnelle à soumettre au Comité de l'Agriculture.

M. CARMICHAEL: La preuve additionnelle qui ne couvrira pas le champ qui a été couvert il y a deux ans.

M. DAVIES: Je refuse d'appuyer cette proposition; ce n'est pas là la motion primitive.

M. CARMICHAEL: Parfaitement. Voici où je veux en venir: En entendant les témoignages, il n'y a pas lieu de revenir sur les faits qui ont été mis au jour, il y a deux ans. Si, depuis deux ans, de nouvelles preuves qui doivent être portées à la connaissance du Comité ont surgi, nous devons assurément entendre ces dépositions. J'avais dans l'idée qu'un sous-comité comprenant de trois à cinq membres pourrait décider quels sont les points qu'il faudrait soumettre au Comité et de nature à nous procurer des renseignements que nous n'avons pas à l'heure actuelle.

M. VALLANCE: Quiconque est au fait de la question sait fort bien que la situation n'a pas changé depuis deux ans. La preuve que vous avez en ce

moment et qui fut faite il y a deux ans, est suffisante pour que vous tiriez séance tenante les conclusions qui en découlent. Depuis deux ans, il n'y a rien de nouveau que vous puissiez mettre au jour concernant le blé Garnet. Le cultivateur est exactement dans la même situation.

M. PERLEY: Rien autre chose que la question des écarts de prix. Voici ce que je propose: Nous avons ici même, dans cette salle, l'un des plus gros exportateurs de grain de l'Ouest Canadien, M. Sydney Smith, de Winnipeg. Je propose donc qu'il soit appelé à rendre témoignage, non pas aujourd'hui peut-être, mais si vous convoquez d'autres témoins concernant les écarts de prix, je propose qu'il soit convoqué.

M. MULLINS: Monsieur le président, je partage l'avis de l'orateur qui m'a précédé. Il y a ici deux ou trois hommes pratiques qui, à ma connaissance, s'occupent du commerce de grain à Winnipeg; je ne m'explique donc pas pour quelle raison vous ne pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires afin de vous prononcer sur la question actuellement mise en délibération par le Comité. Ces messieurs sont des marchands de grain et ils sont bien au fait de la situation; ce sont des hommes honnêtes et consciencieux et j'ai la certitude qu'ils seraient en mesure de fournir au Comité tous les renseignements nécessaires.

M. DAVIES: Monsieur le président, j'en appelle au règlement. Le Comité est déjà saisi d'une motion que nous n'avons pas encore décidée.

Le PRÉSIDENT: Je tentais de rédiger convenablement le texte de cette motion. M. Carmichael, j'ai rédigé à la hâte un texte que vous approuverez peut-être. Voici: M. Carmichael propose qu'un sous-comité composé de cinq membres du comité de l'Agriculture et de la Colonisation soit constitué afin de décider quels sont les témoins qui devront être convoqués en tenant compte des dépositions qui ont été données sur cette question, au cours de l'enquête que ce comité a tenue, en 1932.

M. GOBEIL: Est-ce que cela marquera la fin des délibérations pour aujourd'hui, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je ne saurais le dire d'une façon certaine. Ce texte est-il suffisamment précis, monsieur Carmichael.

M. CARMICHAEL: Il n'est pas aussi précis que le mien; cependant, il me va parfaitement du moment qu'il est bien compris qu'il répond aux désirs du Comité. J'ai dans l'idée non seulement les témoignages que nous avons déjà entendus mais d'éviter aussi le double emploi.

Le PRÉSIDENT: Je préférerais que vous libelliez le texte vous-même.

M. CARMICHAEL: Certains membres du Comité sont d'avis, semble-t-il, que nous devrions entendre les témoignages des gens de l'Ouest qui sont ici, en ce moment. Si cela est de nature à satisfaire le Comité, à savoir entendre les dépositions de ces gens et d'en rester là, il est inutile de mettre cette motion aux voix.

Le PRÉSIDENT: Ces messieurs sont-ils prêts à rendre témoignage aujourd'hui, sans avis au préalable? Cela me va parfaitement.

M. GARLAND: La conclusion à tirer des observations de M. Carmichael, c'est que nous allons entendre les témoignages d'experts concernant le commerce du grain et, après cela, la preuve sera close.

Des MEMBRES: Pas du tout.

M. GARLAND: J'ai cru qu'il avait laissé entendre que cette procédure lui conviendrait si c'est là la seule preuve entendue. J'ai pensé qu'il avait fait cette assertion en vue de la réfuter. Or, je le déclare, si nous devons entendre les représentants du commerce de grain, je vais protester; de fait, je prétends que le Comité a le droit d'entendre les témoignages des producteurs qui sont directement intéressés à la culture du blé Garnet.

M. LOUCKS: La seule question qui nous intéresse a été répétée à maintes reprises. Nous désirons nous rendre compte si la culture du blé Garnet est préjudiciable à l'exportation du blé canadien. Pour moi, nous avons déjà des preuves suffisantes pour nous convaincre qu'il en est ainsi. En sus de cela. Je ne suis pas du tout d'avis d'exclure ceux qui ont acquis de l'expérience et qui ont fait l'exportation du blé, c'est-à-dire les marchands de grain de Winnipeg qui sont ici et pourraient rendre témoignage à cet égard. A mon avis, cette question devrait être réglée d'une manière ou d'une autre, séance tenante. Le Comité a conduit une enquête, il y a deux ans, et les témoignages entendus m'ont convaincu que la culture du Garnet est préjudiciable à l'exportation de notre blé. Il est temps d'agir selon moi; nous devrions faire quelque chose dès la présente session. On l'a déjà dit, si le blé Garnet ne peut s'appuyer sur sa propre valeur, il doit y avoir quelque chose qui ne va pas; d'autre part, si cette variété de blé vaut quelque chose, nous voulons qu'elle soit cultivée par les producteurs des régions septentrionales. Je suis pris entre deux feux. On cultive le blé Garnet dans ma circonscription. D'autre part, cependant, ainsi que la preuve faite ici l'a établi, si la culture de cette variété de froment est préjudiciable aux importations étrangères, m'est avis qu'il est temps de prendre des mesures; de fait nous devons porter quelque attention aux importateurs, à ceux qui désirent acheter notre blé. Etant donné que la présente session, tire à sa fin, je ne vois pas pourquoi le Comité passerait son temps à recueillir les dépositions de gens venant de toutes les parties de l'Ouest canadien. A cet égard, je ne crois pas du tout que nous allons causer des ennuis aux producteurs des régions septentrionales de la Saskatchewan et de l'Alberta. D'après les renseignements que je reçois, le blé Reward peut remplacer avec avantage le Garnet. Personne ne soulève d'objection de ce chef.

A la lumière de la preuve que nous avons, le blé Reward est favorablement accueilli partout en Europe. Les producteurs ont été avertis, il y a deux ans; nous avons donc eu deux ans pour y songer. Les producteurs de blé Garnet ont eu un délai de deux ans et, à cette heure, ils devraient certainement commencer à se mettre en mesure de substituer le blé Reward au blé Garnet. Je voudrais bien que l'on en finisse avec cette question.

L'hon. M. WEIR (*Melfort*): Je désire relever une observation qu'a faite M. Loucks, à savoir qu'il doit y avoir quelque chose qui ne va pas au sujet du blé Garnet, si l'on craint qu'il ne puisse être écoulé à moins d'être mélangé. Mais il y a une chose dont il faut tenir compte. Il peut très bien se faire que le Garnet ne nuise en rien au blé n° 2 Nord; il est peut-être un blé d'aussi bonne qualité. Mais, quelle répercussion résulterait du fait de le mettre à part, à titre de blé distinct, dans l'esprit des gens qui l'achètent depuis quelque temps? Je suis d'avis que ce sous-comité devrait se mettre sérieusement à l'œuvre et décider quels sont les points que nous devons élucider à fond; il faudrait aussi faire savoir d'avance aux témoins quels sont les renseignements que nous nous attendons à obtenir d'eux. J'estime que c'est là la procédure à suivre, afin que nous soyons en mesure de fournir aux cultivateurs les raisons indiscutables pour lesquelles nous adoptons de pareilles mesures; pourquoi nous plaçons le blé Garnet dans une classe distincte. Sinon, qu'on leur permette de continuer la culture de cette variété de froment. Le moins que nous puissions faire selon moi, à l'égard d'une question qui intéresse à ce point des milliers de cultivateurs, c'est que le sous-comité examine avec soin la preuve dont nous avons besoin et fasse savoir d'avance aux témoins que nous convoquerons la nature des renseignements que nous désirons obtenir d'eux; après cela, nous déciderons en connaissance de cause.

M. CARMICHAEL: Relativement à la motion que j'avais l'intention de présenter, le Comité verra peut-être d'un bon œil la constitution d'un sous-comité de cinq membres pour décider quels sont les points supplémentaires de la preuve à faire ressortir et qui n'ont pas été mis au jour, il y a deux ans.

Le PRÉSIDENT: Cela vous va-t-il? Quel est celui qui appuie votre motion?

M. DAVIES: J'ai appuyé la motion. Cela me va du moment qu'il est bien compris que la proposition n'exclut pas la preuve découlant des témoignages qui ont été rendus auparavant en ce qui regarde les écarts de prix.

Le PRÉSIDENT: Cela constituerait une nouvelle preuve. Etes-vous prêts à vous prononcer sur la motion?

M. TUMMON: La motion signifie-t-elle, si elle est adoptée, que le sous-comité, après avoir décidé quels sont les points à élucider, pourra procéder et convoquer des témoins? Ou encore, devra-t-il faire rapport au comité?

Le PRÉSIDENT: Si vous le voulez bien, nous allons d'abord prendre le vote sur la motion. Etes-vous prêts à vous prononcer sur la motion, messieurs?

M. TUMMON: Je crois que la question que j'ai soulevée devrait être réglée avant que la motion soit mise aux voix. J'ai demandé si la motion de M. Carmichael signifie que le sous-comité décidera d'abord quels sont les points à élucider et fera ensuite rapport au Comité pour adoption.

M. CARMICHAEL: Oui.

M. TUMMON: C'est parfait.

Le PRÉSIDENT: Voilà qui est bien compris, je le crois. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion lèvent la main.

Adoptée.

Je propose donc les noms de MM. Carmichael, Loucks, Perley, Vallance et Weir (*Melfort*). Est-ce que ces noms sont acceptés? Je pense qu'il serait peut-être préférable d'élargir les cadres de ce sous-comité, s'il doit décider quels seront les témoins à convoquer.

M. VALLANCE: Puis-je faire une proposition? Trois représentants de la Saskatchewan font partie du sous-comité. Je propose que l'on nomme à ma place un représentant de l'Alberta. Il s'agirait que M. Percy Davies fît partie du comité.

M. CARMICHAEL: Je propose que M. Davies fasse partie du sous-comité.

M. VALLANCE: Voilà ce que je propose avec la permission du Comité.

M. PERLEY: La composition du comité me paraît être partielle. Je vais me retirer et laisser M. Vallance; vous pourrez alors appeler M. Davies à en faire partie.

M. VALLANCE: Nous avons quatre représentants de la Saskatchewan. Je remercie beaucoup M. Perley. Je crois que M. Loucks et le ministre devraient faire partie du comité; nous pourrions aussi nommer un représentant du Manitoba.

Le PRÉSIDENT: Où est M. Motherwell?

L'hon. M. WEIR (*Melfort*): Je propose que l'on ajoute deux membres de plus au personnel du sous-comité, à savoir MM. Davies et Motherwell.

Le PRÉSIDENT: Cela vous irait-il si nous ajoutions deux noms et portions à sept le nombre des membres du sous-comité?

Adoptée.

Le sous-comité comprendra donc les noms qui suivent: MM. Carmichael, Davies, Motherwell, Loucks, Perley, Weir (*Melfort*) et Vallance. Je suppose en tout cas que les deux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta sont celles qui s'intéressent le plus essentiellement à cette question.

M. VALLANCE: Une question, monsieur le président. Je suppose que le premier nommé est celui qui convoquera les réunions du comité.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CARMICHAEL: Je propose que ces fonctions soient assignées au ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. WEIR: Je propose qu'elles échoient au membre qui est nommé le premier.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le sous-comité ferait mieux de se réunir et d'élire un président.

M. MULLINS: Quelqu'un du Manitoba fait-il partie du sous-comité?

Le PRÉSIDENT: Je ne le crois pas.

M. MULLINS: On récolte certaines quantités de blé Garnet au Manitoba. Je propose que l'on ajoute le nom de M. Beaubier.

M. BEAUBIER: Je ne fais pas partie du comité.

M. SWANSTON: Je propose que le comité comprenne quatre partisans du blé Garnet et trois partisans du blé Marquis; il serait préférable d'y ajouter un membre indépendant venant des autres provinces.

L'hon. M. WEIR: Quels sont les partisans du blé Garnet?

Le PRÉSIDENT: Cela vous irait-il d'appeler M. Weir (*Macdonald*), Manitoba, à faire partie du comité?

M. VALLANCE: J'ai dans l'idée que si vous élargissez davantage les cadres du comité tous les membres en feront partie.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! vu qu'il n'y a rien d'autre chose au programme, nous allons lever la séance; nous nous réunirons sur convocation du président du moment que le sous-comité sera prêt à faire rapport.

Le comité s'ajourne à onze heures cinquante minutes jusqu'à convocation du président.

SESSION 1934  
CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT  
DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

---

SÉANCE DU VENDREDI 18 MAI 1934  
FASCICULE N° 5

---

Sujet: Bill N° 53

Loi modifiant la Loi des Grains du Canada

---

TÉMOINS:

Dr L. H. Newman, céréaliste du Dominion.

M. Sidney G. Smith, président de la *Reliance Grain Company, Winnipeg.*

OTTAWA  
J.-O. PATENAUDE  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1934



## PROCÈS-VERBAL

VENDREDI, le 18 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* MM. Barber, Bertrand, Blair, Bowen, Boyes, Brown, Carmichael, Coote, Davies, Donnelly, Dupuis, Gobeil, Golding, Loucks, Lucas, Motherwell, Mullins, Myers, Perley (*Qu'Appelle*), Pickel, Senn, Shaver, Simpson (*Simcoe-Nord*), Smith (*Victoria-Carleton*), Spotton, Sproule, Stewart (*Lethbridge*), Stirling, Totzke, Vallance, Weese, Weir (*Macdonald*) et l'honorable M. Weir, ministre de l'Agriculture.—29.

Le Comité entreprend l'étude du bill n° 53 intitulé: Loi modifiant la loi des grains du Canada.

Le docteur L. H. Newman, le céréaliste du Dominion est alors appelé et interrogé sur la nature des amendements proposés.

M. Sidney G. Smith, président de la *Reliance Grain Company*, de Winnipeg, est aussi appelé et interrogé sur le projet de loi.

Le sous-comité, nommé à une réunion antérieure dans le but de déterminer les passages de la preuve à relever intéressant le bill n° 53, présente son rapport, et,

Sur la proposition de M. Coote le Comité décide que le rapport du sous-comité soit adopté et imprimé dans le procès-verbal des témoignages.

Le Comité décide aussi d'entendre, mardi prochain, le témoignage du docteur T. W. Grindley, chef de la division de la Statistique agricole, Bureau national des recherches, ainsi que du représentant de la *Co-operative Wholesale Society*, Montréal.

Le Comité s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à onze heures du matin.

*Le secrétaire du Comité,*  
WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429.

Le 18 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. Nous allons nous mettre à l'œuvre immédiatement.

A l'ajournement, lors de notre dernière réunion, il fut décidé que le Comité se réunirait sur convocation du président à la suite du rapport du sous-comité qui avait été constitué afin d'examiner la question concernant la convocation des témoins. Je demande à M. Carmichael de faire un exposé concernant les mesures que le sous-comité a prises.

M. CARMICHAEL: Monsieur le président, j'ai préparé un exposé et j'en ai fait tirer quelques exemplaires pour le bénéfice des membres du Comité qui désirent s'en procurer tôt ou tard. Certains membres du Comité désirent peut-être vérifier cette liste. Voici le texte de mon exposé:—

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS LES MEMBRES DU COMITÉ,

Votre sous-comité s'est réuni jeudi, le 17 mai, afin de décider quels sont les passages supplémentaires de la preuve qui devraient être soumis au Comité en rapport avec le projet de classer séparément le blé Garnet et qui ne l'ont pas été, il y a deux ans. Tous les membres étaient présents. Étaient aussi présents: M. Hamilton, de la Commission des Grains; M. Fraser, l'inspecteur en chef et le docteur L. H. Newman, le céréaliste du Dominion. Le Comité recommande que l'on pourrait peut-être entendre des témoignages supplémentaires sur les questions qui suivent:

1. Les variétés de blé, ainsi que la quantité et le classement, qui sont utilisés par les minotiers canadiens dans leur mélange de mouture.
2. Les quantités de blé du nord n° 1 et n° 2 que nos minotiers ont achetées durant la période comprise entre les trois ou quatre dernières années.
3. De quelle façon la quantité du blé n° 2 Nord soutient la comparaison avec la quantité de blé d'autre qualité dans les stocks reportés durant chacune des quatre dernières années.
4. Le prix du blé du n° 2 Nord au Canada en comparaison du prix payé en Argentine et en Australie pour le blé de même qualité au cours de chacune des quatre dernières années.
5. L'écart du prix entre le blé n° 1 Nord et le n° 2 à Vancouver/comparativement au prix payé à Fort-William ainsi que les raisons possibles.
6. Le résultat des essais de culture d'échantillons de blé, expédié surtout par la voie des ports du Pacifique et de l'Atlantique respectivement.
7. Le rendement relatif du blé Reward, du Marquis et du Garnet à différents endroits.
8. L'amélioration de la qualité et de la pureté du blé Marquis et la possibilité de remplacer le Garnet par d'autres variétés appropriées.

Votre Comité a pensé qu'un représentant de l'Association des minotiers pourrait répondre aux questions comprises sous les numéros 1 et 2; le docteur W. T. Grindley, aux questions nos 3 et 4; M. Sidney T. Smith, de Winnipeg, à la ques-

tion n° 5 et le docteur Newman, aux questions comprises sous les numéros 6, 7 et 8.

Quoique votre Comité n'eût pas reçu instruction de suggérer quels sont les personnes qui devraient être appelées à témoigner de nouveau, nous avons jugé à propos de recommander de convoquer les personnes dont les noms suivent à titre de témoins: Le docteur L. H. Newman, céréaliste du Dominion; le docteur W. T. Grindley, chef du service de la statistique agricole; le docteur H. M. Tory, président du conseil de recherches, afin qu'il fasse rapport plus particulièrement sur les qualités d'entreposage de la farine fabriquée avec le blé Garnet; M. Sidney T. Smith, de Winnipeg, Man., à titre de représentant des exportateurs; le président du syndicat de blé de la Saskatchewan et le président du syndicat de blé de l'Alberta, à titre de représentants des producteurs de blé; M. John B. Fisher, de la *Scottish Co-operative Wholesale Society*, de Winnipeg, Man., ainsi qu'un représentant des Associations coopératives d'Angleterre, de Montréal; ces deux derniers témoins représentent les importateurs; et enfin, un représentant de l'Association des minotiers.

Le tout respectueusement soumis.

A. M. CARMICHAEL.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez entendu le rapport du sous-comité. Sans aucun doute, il a été examiné avec soin. Désirez-vous adopter le rapport afin que nous puissions expédier le travail du Comité?

Adopté.

Et maintenant, messieurs, nous avons ici, ce matin, M. Newman, céréaliste du Dominion, qui est prêt à faire un exposé de la situation au Comité, à moins que quelque membre ne désire que nous entreprenions un autre travail. Est-ce le désir du Comité d'entendre M. Newman?

M. L. H. NEWMAN est appelé

Je demanderai au Comité de permettre autant que possible à M. Newman, aussi bien qu'aux autres témoins, de faire tout d'abord un exposé de faits. La plupart des membres seront en mesure de prendre des notes et, si vous désirez poser des questions, elles peuvent être réservées jusqu'au moment où le témoin aura terminé sa déposition; vous aurez alors la liberté de poser toutes les questions que vous voudrez. M. Newman m'informe que la lecture de son principal mémoire ne prendra guère plus que de dix minutes à un quart d'heure.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, dans le témoignage que j'ai rendu il y a deux ans et que l'on trouvera à la page 37 du 2e volume, j'ai parlé du pourcentage de blé Garnet que l'on rencontre dans le blé n° 1 Nord et n° 2 Nord, expédié par Vancouver et par la route des ports de l'Atlantique. Si vous vous reportez à cette page, vous constaterez que nous avons enregistré une moyenne de 61.23 p. 100 de Garnet dans le blé n° 2 Nord expédié du port de Vancouver et de 37.36 p. 100 dans le même blé expédié par voie des ports de l'Atlantique.

Votre sous-comité m'a demandé de vous présenter les renseignements que nous avons recueillis depuis cette date.

La plupart des membres du Comité, je le crois, savent que nous sommes en coopération très étroite avec la Commission des grains qui recueille des échantillons des cargaisons de blé qu'elle nous envoie pour les essais de culture afin que nous obtenions des renseignements indiscutables quant aux pourcentages réels que l'on trouve dans les différentes variétés; de fait, d'aucuns croient qu'il est difficile de dire précisément à quelle variété appartient tel ou tel grain de blé. Nous faisons donc ces essais de culture et je vais vous résumer d'une manière aussi brève que possible les résultats de ces essais. Je ne sais si oui ou non vous pouvez suivre très bien les indications inscrites sur ces graphiques que j'ai fait placer sur le mur. Si oui, vous voudrez bien prendre note tout d'abord que les car-

gaisons de blé n° 2 Nord, expédiées de Vancouver, renferment en moyenne un pourcentage plus élevé de Garnet que celles qui sont expédiées par la route des ports de l'Atlantique. Ce graphique-ci a trait exclusivement à la récolte de 1932; cependant, quelque singulier que cela paraisse, les récoltes de 1930, 1931 et 1932 se ressemblent beaucoup. Ainsi que je l'ai établi, le blé n° 2 Nord de la récolte de 1930, expédié du port de Vancouver, renfermait en moyenne un pourcentage de Garnet de 61.23 p. 100; d'autre part le même blé de la récolte de 1931 contenait du Garnet dans la proportion de 64.4 p. 100 et celle de 1932, 65 p. 100.

Chacun de ces points sur les graphiques montre le pourcentage de Garnet trouvé dans une cargaison de blé. Il y a 50 points inscrits sur chacun de ces deux graphiques et les noms des navires sont écrits au bas. Voici un navire (il l'indique), le *Rushpool*, dont la cargaison, provenant de la récolte de 1932, révèle le plus faible pourcentage de Garnet parmi toutes les cargaisons qui furent expédiées de Vancouver, soit 44.6 p. 100. Vous remarquerez que c'est la cargaison du *Cressington Court*, qui contenait le plus fort pourcentage de Garnet, soit 86.5 p. 100.

Quoique les pourcentages du Garnet dans les cargaisons de blé n° 2 Nord expédiées de Vancouver, accusent certaines fluctuations, elles ne sont pas aussi fortes que celles que nous relevons touchant le blé expédié des ports de l'Atlantique et voilà, à mon avis, un point assez significatif.

Cette situation s'explique peut-être en partie du moins, par le fait que les cargaisons de blé expédiées de Fort-William sont transbordées plus à l'est sur des bâtiments de mer. J'imagine toutefois qu'avec cette variation des pourcentages du Garnet dans le blé n° 2 Nord, expédié de Fort-William, il est très probable que l'on relève des écarts prononcés dans les cargaisons lorsqu'elles arrivent outre-mer. Je puis me tromper, mais je conçois à peine que cette courbe (il l'indique) pourrait s'adoucir beaucoup. De fait, les échantillons de la récolte de 1930 provenaient de cargaison de blé arrivant à Liverpool et nous avons constaté là bas que les fluctuations étaient à peu près les mêmes, ainsi que nous l'avons antérieurement expliqué. Par occasion, nous constatons que les mêmes fluctuations,—c'est-à-dire les fluctuations concernant la teneur en Garnet des cargaisons de blé n° 3 Nord, expédiées par les ports de l'Atlantique,—sont beaucoup plus prononcées que dans les cargaisons du blé de même qualité expédiées via les ports du Pacifique.

Quelle leçon devons-nous tirer de ces graphiques? On nous dit qu'il n'y a presque pas eu de plaintes concernant le blé n° 2 Nord, expédié par voie des ports de l'Atlantique; cependant, nous constatons en réalité que certaines cargaisons contiennent du Garnet dans une proportion de 60 p. 100 tandis que le pourcentage moyen est de 34 p. 100. Le pourcentage moyen, c'est vrai, est plus bas que la proportion relevée dans les cargaisons expédiées par Vancouver, mais, néanmoins, certaines cargaisons contiennent des quantités appréciables de Garnet et elles accusent des fluctuations considérables. Est-il sage de conclure de ces faits que l'acheteur de la métropole est prêt à accepter sans se plaindre le n° 2, expédié via les ports de l'Atlantique, qui contient du Garnet jusqu'à concurrence de 60 p. 100? Si non, nous devons conclure qu'il n'objecte pas très sérieusement à ces fluctuations. Je le répète, nos renseignements couvrent les trois campagnes de 1930, 1931 et 1932. Les échantillons de la récolte de 1933 que M. J. D. Fraser, l'inspecteur en chef du grain, nous a fait parvenir sont actuellement en terre; nous aurons des données sur ces échantillons en temps et lieu; cependant, il n'y a pas lieu de croire que les pourcentages seront sensiblement modifiés. Nous constatons donc qu'au cours de quatre années culturales nous avons expédié outre-mer le blé n° 2 Nord renfermant une forte proportion de Garnet tant par la route des ports de l'Atlantique que par celle des ports du Pacifique. Or, il y a lieu de supposer que nous aurions reçu des plaintes en bien plus grand nombre qu'on ne l'a fait si ce blé était susceptible de soulever des objections. En réalité,

le nombre de plaintes que nous avons reçues est négligeable si l'on tient compte du grand nombre de gens qui font la manutention de notre blé. De plus, je n'hésite pas à le dire, s'il nous fallait comparer le nombre de plaintes, qui ont été faites au cours des quatre dernières années, avec celles que nous avons reçues au cours de la période antérieure à la culture du blé Garnet, nous nous rendrions compte que les quatre dernières années soutiennent victorieusement la comparaison. De fait, je suis d'avis que notre blé n° 2 Nord qui est expédié des régions septentrionales, à l'heure actuelle, est de meilleure qualité qu'il n'était avant l'entrée en scène du blé Garnet étant donné qu'il élimine pour ainsi dire un grand nombre de variétés qui étaient véritablement de qualité inférieure.

J'ai aussi par devers moi les données concernant 55 cargaisons de blé n° 1, 29 cargaisons de blé n° 2, 4 cargaisons de blé n° 3 et 6 cargaisons de blé n° 4, provenant de la récolte de 1932 et qui furent expédiées à une minoterie de la métropole, avec laquelle nous avons grandement coopéré. J'ai des gens qui suivent ces cargaisons jusqu'à destination et qui les surveillent avec beaucoup de soin; ces gens recueillent des échantillons et nous les envoient pour qu'ils servent à nos essais de culture. En ce qui regarde ces cargaisons, nous constatons que le blé n° 1 ne contient en moyenne qu'un pourcentage de 3 p. 100 de blé Garnet; il s'agit de cargaisons expédiées par la route de Vancouver.

M. DONNELLY: Combien de cargaisons?

Le TÉMOIN: Cinquante-cinq.

L'hon. M. MOTHERWELL: En quelle année était-ce?

Le TÉMOIN: La récolte de 1932. Pour ce qui est des cargaisons de blé n° 1, il y a lieu de faire observer que notre service d'inspection est remarquablement efficace pour en exclure le blé Garnet, ainsi que M. Hamilton l'a signalé l'autre jour. En réalité, la proportion du Garnet dans aucune des cargaisons de blé n° 1 n'a jamais excédé 9 p. 100 dans l'ensemble.

Dans les 29 cargaisons de blé n° 2, expédiées du port de Vancouver, il se trouvait en moyenne un pourcentage de Garnet de 42 p. 100; les 4 cargaisons de blé n° 3 en contenaient dans la proportion de 35 p. 100 tandis que les 6 cargaisons de blé n° 4 avaient une teneur moyenne de Garnet de 33 p. 100.

En ce qui regarde le blé n° 3, expédié par la route de Vancouver, nous constatons que l'écart va de 19 p. 100 à 69 p. 100, soit un pourcentage en moyenne de 43.6 p. 100. Ces chiffres ont trait à des échantillons prélevés par M. Fraser sur la récolte de 1932. Pour ce qui est des trois cargaisons expédiées de Fort-William, la proportion varie entre .3 p. 100 et 66 p. 100; je le répète, les fluctuations entre les diverses cargaisons dans ce cas-ci furent plus prononcées qu'en ce qui regarde les cargaisons expédiées par la route des ports du Pacifique.

M. DONNELLY: Est-ce bien .3 p. 100?

Le TÉMOIN: Oui; relativement aux cargaisons de blé n° 3 Nord, expédiées de Fort-William, la proportion va de .3 p. 100 à 66 p. 100.

Lorsque nous examinons ces chiffres, il faut bien se rendre compte qu'il y a autre chose que la variété du blé pour expliquer cet état de choses. Pas de plaintes pour en parler au sujet des cargaisons qui sont expédiées par la route des ports de l'Atlantique; quelques plaintes sont reçues concernant les cargaisons expédiées du port de Vancouver, à l'effet que le blé contient un très fort pourcentage de Garnet; ce blé provient en grande partie des régions septentrionales. En dernier ressort, vous constaterez, je crois, que cette question se relie de très près avec la teneur en protéine du blé cultivé dans les régions septentrionales, indépendamment de la variété du moins jusqu'à un très haut point. Le blé Garnet, c'est vrai, est cultivé en très grande partie dans les régions septentrionales à cause de sa maturation hâtive; cependant, dans le nord, la plupart des variétés ont une tendance à fournir une plus faible teneur en gluten. Les observations que j'ai faites à venir jusqu'ici semblent appuyer la manière de voir de ceux qui se prononcent contre le classement séparé du blé

Garnet à cette heure. D'autre part, il y a certains renseignements que notre département désire présenter et qui offrent quelque appui, semble-t-il, aux tenants de la thèse contraire. Nous voulons tout simplement présenter toutes les données que nous possédons pour la bonne gouverne du Comité, afin que les membres puissent user de leur meilleur jugement lorsqu'il s'agira de décider la question.

Lorsque j'ai rendu témoignage devant le comité de l'Agriculture, il y a deux ans passés (volume 2, page 33 du compte rendu des dépositions), j'ai déclaré ce qui suit :

Les arguments avancés à l'appui du classement séparé du blé Garnet sont incontestablement très forts, cependant il y a un autre aspect à cette question; et je suppose que le Comité désire envisager tous les aspects du problème. Voilà pourquoi, ce matin, je me propose d'être le champion de la thèse contraire, c'est-à-dire, de soutenir que le moment n'est pas tout à fait propice pour adopter une pareille mesure.

Et je n'ai pas tout à fait la certitude, messieurs, que l'instant soit propice actuellement, mais j'estime qu'il est de beaucoup plus propice qu'il y a deux ans, pour des raisons que je vais exposer.

En 1932, les producteurs de blé Garnet n'avaient guère le choix quant aux variétés de froment. La production du blé Reward, une autre solution possible, était augmentée à cette époque; cependant, nous n'avions pas de grandes quantités de grains de semence de disponible et, en ce temps-là, le blé Reward n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. J'ai expliqué, je crois, que notre département, à cette époque-là, faisait tout son possible afin d'améliorer les qualités du Reward, d'en faire la meilleure variété de blé que nous pouvions produire et de découvrir les meilleures méthodes de faire les semailles et le reste, de façon à augmenter le rendement. Nous savions que le Reward était un blé d'excellente qualité, surtout pour les régions septentrionales, à cause de sa très forte teneur en gluten; de fait, le Reward est la seule variété de blé que nous ayons actuellement qui peut retenir ses qualités jusqu'à un certain point dans les régions septentrionales. En conséquence, nous avons actuellement par tout le Nord-Ouest de grandes quantités de blé Reward pour la semence et nous avons constaté, ainsi qu'un bon nombre de producteurs s'en sont rendu compte eux-mêmes, qu'en semant le blé Reward à raison d'environ 2 boisseaux à l'acre, il y a un moyen d'accroître le rendement d'une façon appréciable.

J'ai préparé à votre intention un état des résultats que nous avons obtenus à nos stations d'expérimentation de Beaverlodge, Fort-Vermillon, Lacombe et Scott, au cours d'une période de neuf années, et je crois que cela vaut la peine de citer les chiffres. A notre ferme de Scott, nous constatons une différence d'environ deux boisseaux seulement par acre, en faveur du Garnet sur le Reward. Il y a toutefois un sérieux écart à Lacombe, soit 8 boisseaux, en faveur du Garnet sur le Reward; à Fort-Vermillon, l'écart est d'environ 3 boisseaux et, à Beaverlodge, il n'y a pas d'écart appréciable, pour ainsi dire. Les deux variétés mûrissent à peu près vers le même temps. Le Reward est plus fort en paille et l'on a constaté aussi qu'il s'adapte mieux aux régions ondulées, étant donné que vous pouvez laisser votre récolte sur pied sur les élévations où elle mûrit naturellement plus hâtivement en attendant la maturation du blé dans les endroits plus bas, sans que le grain se détériore pour la peine. Il va de soi que cela n'est pas exact dans le cas du blé Garnet. Avec les méthodes de culture éminemment perfectionnées qui sont en honneur sur nos fermes d'expérimentation, vous constaterez que le rendement n'accuse pas d'écarts considérables; généralement parlant, toutefois, nous avons constaté qu'en pleine campagne le blé Reward ne vient pas aussi bien que le blé Garnet. D'autre part, nombre de cultivateurs se sont rendus compte que, si le sol est plutôt mal préparé, ils peuvent encore espérer une récolte passable avec le blé Garnet tandis qu'avec le blé Reward ils ne récolteront presque rien. Quoi qu'il en soit un bon

nombre de cultivateurs constatent que s'ils cultivent convenablement leurs terres et sèment le blé Reward dans un sol bien net à raison d'environ 2 boisseaux par acre, ils obtiennent en réalité de très belles récoltes. Voilà le rayon d'espoir et d'aucuns estimeront peut-être que dans ces conditions, le classement séparé du blé Garnet n'offrirait pas de si graves inconvénients. Il est sûr et certain que ce classement eût donné lieu à de très sérieux inconvénients, il y a deux ans passés.

Il y a un autre facteur qui, suivant moi, contribuera peut-être à nous faire atteindre le but visé—le blé Marquis. Ce blé constitue encore notre variété type. Il y a une couple d'années, nous avons inauguré le système de prélever des échantillons des chariots de ferme aux élévateurs et de faire des essais de culture afin de déterminer la composition du blé au point de vue de la variété. L'année dernière, nous avons cultivé à 22 endroits différents, dans les trois provinces des Prairies, des échantillons provenant de 5,000 cultivateurs—pour être exact, de 5,216 cultivateurs. Nous avons visité ces lopins et nous avons classé le grain en le déclarant de bonne qualité, de qualité médiocre ou de mauvaise qualité suivant sa convenance à titre de grain de semence. Or, nous nous sommes rendu compte que 40 p. 100 de ces cultivateurs cultivent une variété de grain de semence qu'ils devraient mettre au rancart. Les échantillons en question ont été prélevés à 294 élévateurs de district; cependant, à chacun de ces élévateurs de district, nous avons trouvé des grains de semence de première qualité et qui est récolté par certains agriculteurs en vue; mais, néanmoins, la chose n'est guère connue par les voisins de ces producteurs. Je le ferai observer en passant, notre projet vise à mettre ces gens en relation par l'intermédiaire des exploitants d'élévateurs afin de diminuer le nombre de cultivateurs qui sèment du blé de qualité inférieure. Cela m'a grandement intéressé lorsque je me suis rendu compte qu'un très fort pourcentage de ces cultivateurs, qui croyaient produire du blé Marquis, récoltent une variété de blé qui n'est pas du tout le Marquis. Ces cultivateurs récoltaient un mélange où prédominaient certaines variétés de Fife rouge de lente maturation de sorte qu'ils devaient naturellement y perdre tant au point de vue du classement que du rendement.

Nombre de producteurs de blé Garnet se sont livrés à la culture du blé susdit, mais ils l'ont abandonné à cause des risques que cette culture comportait; ils n'auraient pas fait cela s'ils avaient eu sous la main le véritable blé Marquis. Vu qu'il était à notre connaissance qu'il y avait dans l'Ouest des grandes quantités de grains de semence de cette nature, nous avons commencé à développer, il y a cinq ou six ans, une variété supérieure de blé Marquis et, en conséquence, nous disposons maintenant de fortes quantités de grains de semence de cette variété. Par exemple, nos stations "gronomiques à Indian-Head, à Swift-Current et à Scott, à l'heure actuelle, produisent exclusivement cette variété de blé Marquis. Nous avons distribué de grandes quantités de ce grain aux producteurs de grains de semence enregistrés, qui ont fait tout leur possible pour remettre en honneur la culture du blé Marquis de bonne qualité. De fait, l'un des problèmes importants dans l'Ouest, à cette heure, c'est de rétablir sur une base solide la culture du blé Marquis ou d'un blé de ce type. Or, je suis d'avis que d'ici à deux ou trois ans, l'exécution de ce programme contribuera à relever sensiblement le niveau général de la qualité du blé qui est cultivé dans les vastes régions de l'Ouest et nous diminuerons d'autant les emblavures consacrées à la culture de variétés de blé du même genre que le Garnet.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Ce blé a-t-il la même tendance à devenir tacheté?—R. Il s'agit d'un blé Marquis type, très pur et très uniforme; il n'y a pas de différence essentielle sous ce rapport, je le crois.

D. Il n'y aura guère de différence entre ce blé et l'ancien Marquis type ou le Reward?—R. Aucune différence entre ce blé et le Marquis type, sauf qu'il reste probablement plus longtemps constant.

J'ai présenté dans ce graphique (il l'indique) ce que nous avons constaté en réalité, l'été dernier, en faisant la visite de ces lopins de terre. A titre d'exemple, prenez l'un des endroits septentrionaux, Blaine-Lake; là-bas, nous avons 240 lopins ensemencés avec des échantillons prélevés à 12 élévateurs; 24 p. 100 de ces échantillons étaient réellement de bonne qualité; 30 p. 100 étaient peut-être de bonne qualité et 46 p. 100 très médiocre, à tel point qu'il n'y a même pas à songer qu'on puisse l'utiliser comme grains de semence.

Vous noterez aussi le pourcentage des différentes variétés de grains, point par point. Nous avons constaté que, dans les régions septentrionales, le Garnet perd du terrain très sensiblement; cependant, une très forte proportion du blé cultivé dans ces régions provient de cette variété.

L'hon. M. WEIR: Dites-nous quelles sont les variétés de blé que l'on cultive là-bas.

Le TÉMOIN: En moyenne, dans les 294 districts où il y a des élévateurs, nous nous sommes rendu compte que 45 p. 100 des gens cultivent le blé Marquis; 16.7 p. 100 cultivent le blé Reward; 27.6 p. 100, le blé Garnet; 5 p. 100, le blé Red Bobs et 3.9 p. 100 seulement, d'autres variétés. En d'autres termes, ces variétés c'est-à-dire le Marquis, le Reward, le Garnet et le Bobs,—représentent pour ainsi dire 90 p. 100 des variétés de blé qui sont cultivées dans l'Ouest à l'heure actuelle. La situation est bien différente de ce qu'elle était il n'y a pas encore un si grand nombre d'années, alors que plusieurs variétés étaient cultivées par tout l'ouest et que l'on avait toutes les sortes de mélanges et de rebuts; cependant, ces variétés de blé de maturation hâtive ont fait disparaître beaucoup de ces graines de mauvaise qualité et, de ce chef au moins, nous leur devons des remerciements. Il est peut-être à propos que je dise aussi quelques mots sur une autre question. Pour les régions du nord du Manitoba et de la Saskatchewan où la rouille a exercé de terribles ravages, nous aurons prochainement, j'en ai la certitude, un blé hâtif et réfractaire à la rouille lequel, mûrira quelques jours après le blé Reward qu'il surpasse de beaucoup quant au rendement. Si ces espoirs se réalisent, les producteurs de Garnet auront une solution de plus, à leur choix. Je pourrais également mentionner les noms d'un certain nombre de variétés de blé hâtif qui promettent beaucoup; nous faisons des essais de culture, à l'heure actuelle, et à mon avis il se trouvera au moins une couple de variétés qui remplaceront probablement le Garnet. En réalité, ce n'est plus qu'une question de temps, je le crois, avant que le Garnet et le Reward ne passent à l'histoire. Pour moi, ces nouvelles variétés de blé sont de nature à faire naître l'espoir dans l'esprit des producteurs des régions septentrionales et offre une solution au problème que crée la culture du Garnet. En réalité, il semblerait que le problème se ramène à ceci: La question se réglera-t-elle d'elle-même sans bouleverser ou modifier notre système de classement; ou encore, donnera-t-on une solution plus prompte au problème si l'on décide de classer séparément le Garnet? Il va de soi que c'est au Comité qu'il appartient de décider.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous remercie d'avoir écouté aussi patiemment les observations du docteur Newman sans poser de questions. Avant que vous commenciez à interroger le docteur Newman, je tiens à vous faire savoir que nous avons ici M. Sidney Smith, de la halle aux grains de Winnipeg; or, le Comité recommande qu'il soit aussi appelé à rendre témoignage. Voudrez-vous bien tenir compte de ce fait lorsque vous interrogerez le docteur Newman.

M. CARMICHAEL: Il serait peut-être à propos, monsieur le président, que l'on entende ce témoignage, avant d'interroger le docteur Newman; les questions sont compliquées.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire faire témoigner M. Smith immédiatement, avant d'interroger le docteur Newman?

M. CARMICHAEL: Oui; car le sujet est embrouillé et les questions à poser cadreront plus ou moins avec les 8 points qui sont énumérés dans le rapport des sous-comités; or, nous espérons que M. Smith sera en mesure de répondre à l'une de ces questions.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est là une excellente suggestion, si le Comité y consent. Le docteur Newman est ici et vous pourrez l'interroger plus tard. Avec l'assentiment du Comité, nous allons appeler M. Smith.

M. SIDNEY G. SMITH, président de la *Reliance Grain Company*, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous donner vos nom et prénoms ainsi que votre occupation?

Le TÉMOIN: Sidney G. Smith, président de la *Reliance Grain Company*.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une déclaration à faire, monsieur Smith?

Le TÉMOIN: Eh bien! monsieur le président, je suis venu à Ottawa sans savoir que je serais appelé à témoigner devant le Comité; je ne l'ai appris qu'hier. Je n'ai donc pas préparé de mémoire par écrit concernant les détails des écarts de prix qui se sont produits au cours des deux ou trois dernières années. J'ai remarqué, hier, que M. Weir a cité en détail les écarts de prix; cependant, je n'ai pas sous la main les détails exacts concernant les écarts de prix à Fort-William et à Vancouver; j'essaierai toutefois de répondre aussi bien que je suis en mesure de la faire à cette "question n° 5"; je traiterai d'une manière générale la question des écarts de prix; de quelle façon ils se produisent et les raisons de leur existence.

Au cours des deux ou trois dernières années, si vous avez suivi les cotes, vous avez remarqué que l'écart a varié,—disons entre le blé Nord n° 1 et n° 2, puisque ce sont là les deux qualités de grain que mentionne la question,—et ces écarts ont été parfois insignifiants et très considérables à certains moments, surtout à Vancouver. L'écart peut être un peu plus considérable là-bas parce que le prix de livraison du blé n° 2 Nord comparé à celui de Winnipeg est de 3 cents plus bas que le n° 1; donc, si l'écart est aussi considérable que cela, il y a une prime sur le blé n° 1 Nord qui constitue un écart fixe pour livraison.

Et maintenant, nous prendrons à titre d'exemple l'écart entre le blé n° 1 Nord et le n° 2: A mon avis, que ce soit à Vancouver ou à Fort-William, cet écart dépend surtout de la qualité de la récolte tant au Canada que dans les autres pays. Si nous produisons surtout une récolte de bonne qualité, disons du blé n° 1 Nord, nous aurons de grandes quantités de ce blé et de faibles approvisionnements de blé n° 2 Nord. Or, en commençant par Vancouver, s'il arrive qu'il y ait là-bas de grandes quantités de blé n° 1 Nord et de plus faibles approvisionnements de n° 2, il s'ensuivra tout naturellement que la demande pour le n° 2 diminuera l'écart du prix entre le n° 1 et le n° 2. D'autre part, il peut arriver que les approvisionnements de blé n° 1 Nord soient faibles tandis que le n° 2 est en grandes quantités; la demande pour le n° 2 Nord pourrait avoir pour effet de diminuer l'écart de prix par rapport au n° 1. Et dans les deux cas, la situation serait la même à Fort-William; voilà qui expliquerait dans une certaine mesure la variation de l'écart de prix. Et maintenant, à Vancouver, il arrive parfois que les gens achètent du blé en vue de l'utiliser plus tard; ainsi que vous le savez, le blé expédié par voie de Vancouver n'est rendu sur le marché d'exportation—à sa destination—que six semaines ou deux mois après la vente et l'expédition. Les importateurs de blé à terme achètent deux mois d'avance le blé qu'ils veulent utiliser. La chose se pratique plus au port de Vancouver que dans les ports du littoral de l'Atlantique où les importateurs achètent le blé pour usage immédiat—ils s'approvisionnent au fur et à mesure—et ils préfèrent acheter le blé qui est expédié par les ports de l'Atlantique que celui qui l'est par Vancouver. De plus, il faut également tenir compte de la question du prix de

transport. Pendant les mois d'hiver, ainsi que vous le savez sans doute, un plus fort volume de marchandises est expédié par le port de Vancouver que par les ports de l'Atlantique; du moins, c'est durant cette période, alors que la navigation sur les Grands lacs est fermée, que le port de Vancouver fait les meilleures affaires. En ce qui regarde la question des frais de transport, si les tarifs étaient abaissés par la route de Vancouver, le blé expédié de ce port serait en grande demande; cependant, avec les prix de transport à bon marché par voie des ports de l'Atlantique, qui ont été en vigueur l'hiver dernier, c'est là un facteur prédominant pour créer une plus grande demande pour notre blé. Voilà donc la situation qui a existé au cours des six ou huit derniers mois,—elle existe depuis plus longtemps que cela, mais je m'en tiendrai plus particulièrement aux six ou huit derniers mois,—en ce qui regarde l'achat de notre blé outre-mer. La situation a été telle que les importateurs ont fait leurs achats de blé "pour usage immédiat"—selon l'expression consacrée—C'est ce que nous appelons le blé vendu et livré à bord de navires nommément désignés—aux ports du littoral de l'Atlantique au lieu d'acheter le blé dont la livraison est plus lente. Ils ont acheté au fur et à mesure ou pour des fins de mélange quelconque. Point n'est besoin de dire au Comité que notre blé doit, jusqu'à un certain point, servir au mélange afin d'améliorer la qualité du blé de provenance étrangère. La quantité qu'ils achètent varie selon la qualité du blé qu'ils reçoivent d'autres pays, et naturellement, cela influe sur les prix, ainsi que d'autres choses. Ces derniers six mois, ils ont acheté plutôt en vue du mélange, au fur et à mesure, disons-nous. Ils n'ont pas acheté par contrat de blé dont livraison serait effectuée ultérieurement. Voilà une des raisons qui expliquent pourquoi l'écart s'est accentué à Vancouver au cours des derniers six mois. C'est là, dois-je penser, une des raisons. Je ne sais pas si je me suis expliqué aussi clairement que j'aurais dû le faire. Les explications que j'ai données à ce sujet ont peut-être manqué d'un peu de suite, mais voici quelles sont les principales raisons: La qualité du blé cultivé; la demande, soit du blé de disponibilité immédiate ou de livraison ultérieure et les prix de transport aux ports de l'Atlantique et du Pacifique.

A présent, je me demande si je devrais en dire un mot, mais le docteur Newman a parlé de la qualité et du mélange du blé Garnet, et de tout cela; il vous a fait un exposé précis de la question. Alors, j'imagine que vous ne tenez pas à ce que je vous en parle au point de vue des écarts de prix.

Le PRÉSIDENT: Nous aimerions connaître votre avis, monsieur Smith.

Le TÉMOIN: Je vais vous donner alors un aperçu général de ce que nous ont appris nos acheteurs de Hambourg, d'Amsterdam et des ports du continent, lors de mon passage là-bas, il y a un an ou deux, ainsi que cette année, lorsque notre gérant de New-York y est allé. Il dit n'avoir jamais entendu mentionner le nom Garnet dans un seul de ces pays. Les plaintes au sujet du blé Garnet viennent surtout du Royaume-Uni, qui achète beaucoup de notre blé. Mais il ne nous est jamais venu de plainte des ports du continent, du moins, on ne nous à pas fait de reproche au sujet du blé Garnet; et ces gens achètent une importante quantité de blé n° 2 Nord, lequel, il est vrai, leur est expédié d'ici en majeure partie des ports de l'Atlantique, mais parfois de Vancouver. Nous avons constaté, cependant, qu'au Royaume-Uni, lorsqu'il s'agissait de notre pays, on préférerait acheter du blé provenant de ports de l'Atlantique; et cela nous l'expliquons par cette première raison qu'on tenait à obtenir le blé de disponibilité immédiate et de livraison rapide; on ne tenait pas à se lier par des contrats pour livraison à terme. Lors de mon passage là-bas, nous avons eu des entretiens avec diverses personnes au sujet du blé Garnet et incontestablement les acheteurs du Royaume-Uni estiment que le blé Garnet n'est pas aussi bon pour la mouture lorsqu'il est mélangé avec d'autres blés, vu qu'il faut le traiter différemment. Ce sont là les seuls reproches que l'on a faits. Nous n'avons entendu aucune plainte de la part des acheteurs du continent. Ainsi que je le disais, je n'en ai jamais entendu parler par un seul de ces acheteurs.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres observations à faire à propos des autres questions à l'étude, monsieur Smith.

Le TÉMOIN: Je croyais que vous désiriez que je m'en tienne surtout au n° 5.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres renseignements à demander?

*M. Vallance:*

D. En chiffres ronds, quelle est la proportion de votre commerce d'exportation avec le Royaume-Uni?—R. L'année dernière, nous avons exporté, par l'entremise de notre maison, plus de blé en Europe qu'au Royaume-Uni. Les acheteurs du Royaume-Uni ne cessaient de nous dire que le blé de l'Argentine était meilleur marché et nous avons fait plus d'affaires sur le continent. Nous avons fait d'assez bonnes affaires au Royaume-Uni, un gros chiffre d'affaires même.

*M. Brown:*

D. Je suppose alors, à en juger par ce que vous avez dit au sujet de la cause des écarts, qu'il ne nous serait pas très facile d'en venir à 12/1 des conclusions exactes quant à l'effet réel qui a résulté de la présence du blé Garnet; ou de la quantité de Garnet dans un échantillon donné ou prélevé sur une quantité donnée. Les causes qui influent sur les écarts sont tellement nombreuses que nous ne pourrions en venir à une conclusion quant à l'effet que le blé Garnet pourrait exercer sur les écarts?—R. D'aucuns étaient d'avis que si le blé n° 2 Nord a accusé un écart marqué à Vancouver au cours des derniers six mois, c'était parce qu'on pratiquait à cet endroit un plus grand mélange de blé Garnet; mais chose curieuse, il n'en a pas été ainsi au cours de périodes antérieures; partant, je ne saurais dire quel effet le mélange du blé Garnet avec le blé n° 2 Nord a eu sur l'écart, car celui-ci—a tellement varié pendant le temps que nous avons pratiqué ce mélange, soit au cours des trois ou quatre années où ce blé Garnet fut mêlé au blé n° 2 Nord, et c'est pour les raisons que j'ai indiquées, dois-je croire, que les écarts ont varié à ce point.

D. Nous devrions peut-être l'ignorer complètement lorsqu'il s'agit d'en arriver à une décision à ce sujet. Voilà qui me semblerait être l'effet de ce que vous avez dit?—R. Naturellement, nombreux sont ceux qui, ainsi que je viens de le dire, croient que cette forte proportion de blé Garnet dans le blé n° 2 Nord à Vancouver accentuerait l'écart. Comme je le disais, c'est là un aspect de la question, et cependant, d'autre part, nous savons que pendant les deux ou trois années où il y avait du blé Garnet à cet endroit, l'écart, pour le n° 2, comparativement au n° 1, a été fort restreint. A juger par la déposition du Dr Newman, je crois conclure que le mélange du blé s'est pratiqué à Vancouver,—dans une forte proportion, pendant deux ou trois années.

*M. Carmichael:*

D. Depuis combien d'années faites-vous affaires sur le continent?—R. Depuis une trentaine d'années.

D. Avez-vous constaté là-bas qu'au cours des trois ou quatre dernières années, il existait, comparativement au passé, une divergence d'opinions au sujet du blé de la classe n° 2?—R. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit, soit que, sur le continent, nous n'avons eu aucune plainte au sujet du blé Garnet.

D. Je ne voulais pas parler d'une variété en particulier; je parlais, d'une façon générale, de la qualité de notre blé de la classe n° 2; les plaintes au sujet de sa qualité ont-elles été aussi nombreuses que dans le passé?—R. Non, je ne dirais pas cela. Voici ce que je dirais, et cela va sans dire, il en est souvent ainsi au sujet du grain, surtout parmi les acheteurs européens: L'acheteur européen se plaint toujours, peu importe ce qu'on lui livre; lorsqu'il reçoit une marchandise de meilleure qualité, il n'en dit jamais un mot, mais qu'il ait ou non lieu de se plaindre, il prétendra toujours que la marchandise n'est pas aussi

bonne que la dernière, ou autre chose de ce genre. Je dis que directement nous n'avons pas reçu plus de plaintes, au cours des trois ou quatre dernières années, que nous n'en recevions dans le passé. C'est ce que je ne dirais pas lorsqu'il s'agit du continent. Mais, comme vous le savez, nous avons reçu de nombreuses plaintes du Royaume-Uni au sujet du blé Garnet.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Ces plaintes viennent-elles plus des minotiers écossais que des minotiers du Royaume-Uni?—R. A mon avis, elles venaient d'un peu partout, monsieur Motherwell.

D. Nous constatons que les minoteries écossaises, et peut-être les coopératives anglaises dont un bon nombre font moudre du blé exclusivement canadien, se plaignent de ce que la couleur de ce blé n'est pas aussi bonne qu'elles le souhaiteraient; par ailleurs, d'autres minotiers mêlent le blé canadien à d'autres de façon à obtenir la couleur qui leur va le mieux?—R. Oui, la farine est de couleur un peu plus foncée.

D. Nous du Canada,—surtout les cultivateurs,—tenons à plaire à nos clients de Grande-Bretagne, ainsi qu'à tous nos autres clients, y compris nos propres minotiers, si la chose nous est possible; et nous sommes prêts à tout mettre en œuvre pour cultiver les qualités de blé que nos clients et nos minotiers exigent; mais, comme vous venez de le dire, peu importe ce que vous produisez, il y en aura toujours qui se plaindront et voudront autre chose,—mais j'imagine que c'est simplement dans la nature de l'homme. Or, vous avez tant d'autres sortes de blé canadien que tout simplement le n° 2; s'ils ne pouvaient obtenir ce qu'ils recherchent dans le blé n° 2, ils pouvaient assurément l'obtenir dans le n° 1, le blé dur n° 1, ou dans le n° 3, le n° 4 et ainsi de suite jusqu'au n° 6 si vous voulez, avec toutes les subdivisions et les types multiples; en un mot, toutes ces qualités variées tel que le blé dur n° 1, même le n° 1 gourde, carié. Je n'ai jamais pu m'expliquer pourquoi nos minotiers verraient d'un œil différent cette aversion prononcée (*scunner*) contre notre blé n° 2. Je ne sais pas si vous avez assez d'écossais en vous pour savoir ce que le mot signifie?—R. Oh! oui, je sais très bien ce que cela veut dire.

D. Je ne vois pas pourquoi nous devrions accepter cette manifestation de dégoût (*scunner*) au sujet de notre blé n° 2, lorsqu'il existe tant d'autres qualités dont ils peuvent s'approvisionner? Ce qui m'intrigue surtout, monsieur le président, c'est de savoir pourquoi ils ne prennent pas le blé n° 1 Nord; nous en avons en abondance. Il est arrivé des moments où tout le monde semblait vouloir en acheter le moins possible, et n'acheter que du blé n° 2 Nord, et pour une raison quelconque, on continuait d'acheter du blé n° 2 Nord, au point que ce blé devenait parfois un des blés les plus recherchés sur le marché anglais. Vous vous rappelez la difficulté que nous avons eue au sujet de blé n° 2 Nord lorsqu'il était mêlé avec ce blé Marquis tacheté?—R. Je ne sais rien de cela, mais je sais qu'au cours des trois ou quatre dernières années le blé n° 2 Nord n'a cessé d'être recherché de façon très soutenue dans certains milieux.

D. Cela ne serait-il pas naturel, monsieur Smith, lorsque vous avez un blé n° 2 Nord qui, dans l'ensemble, est en réalité un mélange de blé dur n° 1, de blé n° 1 Nord et de blé n° 2 Nord? On dit qu'il est composé en moyenne de 60 p. 100 de blé Garnet et—des autres blés qui y entrent, le Marquis, le Reward,—soit en réalité un mélange composé de blé dur n° 1, de blé n° 1 Nord et de blé n° 2 Nord; par conséquent, l'acheteur obtient une meilleure valeur pour son argent qu'en achetant le n° 2 d'autrefois. N'est-ce pas là une des raisons qui font que ce blé est recherché à ce point?—R. C'est possible; ainsi que je le disais, la demande a été fort soutenue tout de même.

D. Avez-vous entendu des gens, sur le Pacifique, trouver à redire du blé n° 2 à cause de son apparence,—il y en a beaucoup qui lui trouvent une bien meilleure apparence qu'au blé n° 1, et que cela était de nature à créer de la confusion parfois parmi les commerçants.—R. Je n'ai jamais entendu cela dans

le cas qui nous occupe, mais je l'ai entendu dire et je l'ai vu moi-même, sans doute, et j'ajouterai que le blé Garnet est un blé de fort belle apparence.

D. Je crois que cela suscite parfois des ennuis au service d'inspection?—  
R. M. Fraser devra répondre à cette question.

D. Nous attendrons jusqu'à ce qu'il soit convoqué. A propos des plaintes, je crois qu'il y doit y avoir du feu là où il y a tant de fumée. Vous rappelez-vous les plaintes portées en 1927 et en 1928, ainsi qu'en 1925 et 1926, par les diverses organisations, les minotiers et le *Liverpool Corn Exchange*, au sujet de la qualité inférieure de notre grain, de ses taches et de toutes sortes de déchets blancs qu'il contenait?—R. Oui, je me souviens de la chose, mais de façon générale.

D. Pensez-vous que les plaintes étaient plus nombreuses à cette époque-là qu'aujourd'hui.—R. Je ne crois pas qu'elles étaient en plus grand nombre. La plupart des plaintes de ce temps-là provenaient du Royaume-Uni, comme aujourd'hui.

D. A peu près la même chose?—R. Oui, il y a toujours eu des plaintes de cette nature.

D. J'imagine qu'en toute probabilité il y en aura toujours. Comptez-vous que le jour viendra où l'on ne se plaindra plus?—R. Ce sera l'âge d'or.

D. Nous devrions l'atteindre d'aussi près que possible, ne croyez-vous pas? Si je croyais que ces plaintes étaient d'ordre général et motivées je prendrais tous les moyens voulus pour les faire cesser, mais de la façon dont les choses sont conduites aujourd'hui, avec les améliorations successives des blés, il y a lieu de prévoir que la difficulté se réglera avant peu d'elle-même. Cependant, pour ce qui est de l'autre sujet de plaintes. . .

M. COOTE: N'avez-vous pas le registre des plaintes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Voici le rapport du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, pour 1928. C'est le même comité, mais avec un personnel différent; le comité est cependant le même. Voici la correspondance. Vous savez ce qu'est M. Urquhart. Il est secrétaire du *Liverpool Corn Exchange*, et l'année dont il s'agit fut suivie de trois autres au cours desquelles nous avons eu beaucoup de plaintes,—1925, 1926 et 1927,—et les choses s'aggravèrent au point que M. Urquhart reçut de son bureau de direction l'ordre d'écrire cette lettre. Il s'agit d'une longue lettre, et je ne la lirai pas en entier.

Il est incontestable qu'au cours des deux dernières années—1926-1927 et 1927-1928, la qualité et l'état des cargaisons de blé canadien se sont fort détériorés, surtout dans le cas du blé du Manitoba de la catégorie n° 3 Nord et mes directeurs ne sauraient accepter l'explication que la mauvaise qualité du blé reçu dans ce pays et sur le continent est exclusivement attribuable à la température.

A cette époque il n'y avait presque pas, sinon du tout, de blé Garnet:

Il saute aux yeux que l'échantillon type du blé du Manitoba n° 3 Nord de 1927 est de beaucoup inférieur au type correspondant de 1925. Mes directeurs font observer qu'il est essentiel de chercher à maintenir un type de blé uniforme d'une année à l'autre et que si le Canada a une récolte de qualité inférieure, le blé devrait être classé en conséquence.

Et chose certaine, cela se passait avant le blé Garnet. Or, ce que je viens de lire se trouve au milieu de la lettre; je cite maintenant un passage de la fin de la lettre:

Nos marchands et nos meuniers ont, depuis une année ou deux, perdu beaucoup d'argent pour avoir eu confiance dans le mérite et le caractère impartial des certificats de grain du gouvernement canadien, et mes directeurs disent sans réserve que si l'on ne veut pas que cette confiance

soit ébranlée davantage, le Canada fera bien de reviser son mode de classement et d'en faire disparaître les défauts manifestes.

J'ajouterai qu'à la suite d'enquêtes prolongées en 1929 et en 1930, nous avons réussi à le faire. Sans doute, vous avez entendu parler du mélange des grains?

Le TÉMOIN: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cette coutume a été abolie par un texte de loi et, aussi si je ne me trompe, dans la pratique. Naturellement, nous visions à améliorer la situation et je crois qu'il y a réellement amélioration. La lettre pour suit:

Vu que la présente lettre vise plus que la plainte relative à la cargaison de l'*Albertic* et étant donné que l'affaire est de cette importance, j'ai reçu de mes directeurs l'ordre d'en transmettre copie au premier ministre du Canada, comptant que le gouvernement prendra sans tarder les mesures voulues pour effectuer des changements qui concorderont avec la manière de voir du meilleur client que le Canada ait pour son blé d'exportation et en même temps seront approuvés par ses producteurs de blé, ses minotiers et ses marchands. (Signé) F. W. G. Urquhart, secrétaire.

A cette époque, le premier ministre du Canada était l'honorable M. King et, cela va sans dire, la chose m'intéressait, de très près même. Je m'occupai de l'affaire; et de fait, en 1928, je fis moi-même un voyage en Europe et au Royaume-Uni afin de voir, comme nous disons parfois, "what was the matter with Hannah", et je constatai qu'elle avait de nombreux griefs et qu'il y avait un grand nombre d'Annes, non seulement dans le Royaume-Uni, mais par toute l'Europe,—des exemples déplorables de mélange du blé avec toutes sortes de déchets qui le rendaient impropre à la fabrication de la farine. Il fallait que quelqu'un subisse les conséquences de ces exportations. M. Hamilton, qui m'accompagnait durant une partie du voyage, a vu ce que j'ai vu et à notre retour au Canada, pour ma part, je ne m'attardai pas et m'appliquai à mettre ordre à cela. Le Parlement y remédia; ce comité y mit ordre immédiatement après que cette lettre eut été reçue par le très honorable M. King. Cette lettre est du secrétaire de la plus importante halle aux blés de l'univers. Le *Corn Exchange* de Liverpool contribue plus que d'autres à établir notre prix courant, et M. Urquhart, connu par tout le commerce mondial du blé, jouit de la confiance universelle; voici ce qu'il écrivit à M. King:

Mes directeurs désirent vous assurer qu'il ne transmettent pas de plaintes avant d'avoir procédé à une inspection minutieuse des cargaisons et avoir acquis la conviction que les importateurs ont lieu de se plaindre. Ils ont refusé, en maintes circonstances, de tenir compte des plaintes, lorsque, après enquête, ils eurent constaté que les griefs, tout en étant loin d'être insignifiants, n'avaient pas la gravité suffisante pour motiver leur intervention. Dans le passé, les plaintes étaient espacées, mais depuis l'automne de 1926 elles sont devenues fort nombreuses et la confiance que l'on reposait dans les certificats canadiens a été fort ébranlée.

Mes directeurs constatent que par tout le Royaume-Uni et sur le continent les marchands deviennent fort mécontents au sujet de l'arrivée de blé faisant l'objet de "certificat définitif"...

M. DONNELLY: En quelle année cela se passait-il?

L'hon. M. MOTHERWELL: 1926 et 1927.

M. DAVIES: Quelle date porte cette lettre à M. King?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le 15 février 1928.. La lettre fut déposée sur le bureau dans le temps. Je poursuis:

...et à moins que la situation ne s'améliore, ils ont la certitude qu'un fort mouvement se déclencherà pour faire cesser ce genre d'affaires et exiger que les achats se fassent sur échantillons réguliers, tout comme la chose se pratique avec d'autres pays, tels que l'Argentine et l'Australie.

Vous savez que nous avons lieu d'être fiers de notre système de classement, surtout parce que nous nous conformions scrupuleusement aux certificats, et ce au point que les gens achètent notre blé sur certificat sans avoir même vu le grain. Ils disent qu'il leur faut tant de n° 1, ou de n° 2 ou de n° 3, et ils s'attendent à recevoir le blé demandé; il n'y a pas de différends à régler lorsqu'il s'agit de grain acheté sur certificat.

Le TÉMOIN: Le grain doit être en moyenne conforme à l'échantillon.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, mais il y a un bureau auquel vous soumettez des différends quand il s'agit de blé acheté sur un échantillon de moyenne raisonnable, comme en Argentine et en Australie. Par conséquent, il faut se conformer rigoureusement aux certificats. C'est ce qui fait l'objet de leurs plaintes,—la dérogation aux certificats: il y avait trop de variétés; c'était de la sale marchandise,—du blé tacheté, du blé Marquis à grains jaunissés; c'est ce que c'était,—du blé provenant en bonne partie de la région septentrionale, mais parfois du sud et récolté sur une terre en deuxième récolte. Il y avait aussi d'autres raisons. Il y avait un blé blanc du printemps appelé blé "de qualité",—précisément l'opposé de ce qu'il était,—qui s'y trouvait mêlé parfois.

Le TÉMOIN: Et ces années-là, il y avait beaucoup de blé gourde.

L'hon. M. MOTHERWELL: Les meuniers des coopératives écossaises et anglaises, presque tous les membres de halles aux blés que je rencontrai au Royaume-Uni, tant en Irlande, en Angleterre qu'en Ecosse, ainsi que sur le continent, faisaient les mêmes récriminations,—notamment à propos de la quantité d'impuretés, de déchets, de criblures et de noyaux blancs qui entraient dans notre blé, à cette époque-là. Point n'est besoin de discuter maintenant cette question du mélange, mais nous savons que la chose se pratiquait couramment parmi les marchands de blé et chacun rivalisait avec l'autre pour voir quelle quantité de matières pouvait passer pour du blé.

Le TÉMOIN: Mais, vous le savez, il leur fallait obtenir du service d'inspection un certificat pour ce grain.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le sais, et à certains moments, je me demandais comment ils obtenaient, à Fort-William, un certificat pour ces cargaisons. Je me le demandais. Il me fait plaisir d'apprendre que ceux qui étaient là à cette époque n'y sont plus. Je parle de Fort-William, parce que cela n'a rien à faire avec M. Fraser. Il délivre le certificat et, comme David Horne et M. Searl, il appartient à la catégorie de ceux qui, semblables à la femme de César sont à l'abri de tout soupçon,—seulement, il y a cette différence de sexe. C'est là l'état de choses où nous en étions à partir de 1912 jusqu'à 1918, et c'est ce qui nous a inquiétés au Canada le jour où les faits ont été mis à jour.

M. SPROULE: Monsieur le président, ne pensez-vous pas que le Comité a autre chose à écouter? D'autres peuvent vouloir interroger le témoin.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je fais voir quelle était la situation à l'époque où notre gouvernement était aux affaires, ainsi qu'antérieurement. Je ne vois rien d'injuste en cela, monsieur Sproule; et je n'ai pas l'intention non plus de reprendre mon siège avant que cela me convienne. Je voulais simplement faire observer, monsieur Smith, qu'à cette époque il y avait des plaintes sérieuses, et c'est là le compte rendu de ces griefs. Ces griefs ont été redressés grâce au travail de ce comité de l'Agriculture, aux recommandations duquel le parlement a donné

suite sans la moindre dérogation, ce qui fait l'importance du Comité pour effectuer des réformes s'il lui est possible d'entendre les dépositions voulues. Et comme on l'a déjà fait constater, nous avons ces preuves. Il serait trop long de raconter comment nous en sommes arrivés à cet état de choses, mais il est survenu. La situation s'accroissait depuis douze ou quinze ans jusqu'au jour où il fut ainsi, et on y remédia ensuite.

D'aucuns disent que l'on se plaint aujourd'hui de notre blé, et ces plaintes existent. En Ecosse, où une bonne partie du blé moulu est exclusivement de provenance canadienne, les minotiers se trouvent presque dans la même position que ceux du Canada, à cette différence cependant que là-bas on peut remédier à la couleur en se procurant d'autres blés, chose que les meuniers du Canada ne peuvent faire. Maintenant, d'une façon générale, étant exportateur, vous êtes au courant des plaintes formulées au cours des années en question.

Le RÉMOIN: Oui.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Mais vous trouvant sur le continent vous n'en entendiez pas autant parler?—R. Nous savions très bien ce qui se passait.

D. Diriez-vous alors que les plaintes n'étaient pas aussi nombreuses ni aussi sérieuses qu'elles l'étaient; reçoit-on des plaintes aujourd'hui de la part de M. Urquhart? Je n'ai jamais eu de communication directe avec M. Urquhart, mais il nous vient du Royaume-Uni des plaintes au sujet du blé Garnet mêlé au blé n° 2 Nord.

D. C'est incontestable. Vous avez reçu ces plaintes de la part de chimistes, —surtout de chimistes?—R. De meuniers de par tout le Royaume-Uni.

D. De chimistes représentant les minoteries?—R. Oui.

D. Je conviens que ceux qui moulent du blé excessivement canadien ont lieu de se plaindre à cause de la couleur et c'est cette difficulté que nous voulons surmonter, s'il y a moyen. Comment pourrions-nous réduire ces plaintes au minimum? Nous avons entendu la déposition du Dr Newman et si ces plaintes sont sérieuses je ne vois pas pourquoi il y en aurait parmi nous qui tiennent à ce blé Garnet au point de ne pas chercher à faire cesser le tort qu'il nous fait si nous sommes certains qu'il nous nuit; c'est ce que l'on a fait à la suite d'autres révélations. Ceux qui ont remédié à cet état de choses dans ce comité ont autant à cœur aujourd'hui de supprimer toute difficulté lorsque la chose est possible. Puis-je, à ce sujet, vous faire cette question, monsieur Smith? Vous avez entendu la déposition du Dr Newman?—R. Oui.

Q. Après ce qu'il a dit, êtes-vous d'avis que si le blé Garnet était complètement éliminé vous auriez alors un blé aussi riche en gluten et aussi acceptable pour ce qui est de la qualité d'ensemble du grain du Pacifique, que vous obtiendriez dans le cas du grain de l'Atlantique?—R. Je crois que le blé cultivé dans la région septentrionale peut être considéré moins riche en gluten que celui du sud, et lorsque nous avons de très mauvaises récoltes dans le nord de nos provinces, il s'ensuit que la teneur moyenne en gluten est plus faible à Vancouver; de même elle serait inférieure, à Fort-William, qu'au cours des années où ce blé est de culture générale par tout le pays, de quelque variété qu'il soit.

D. C'est bien. Maintenant, le docteur Newman a dit que des cargaisons expédiées de l'Atlantique contenaient 60 p. 100 de blé Garnet, et M. Hamilton a fait voir qu'il s'en glissait dans le blé expédié de ces ports de l'Atlantique. Il en a été ainsi depuis 1928. Il était plus facile de se plaindre au sujet de Vancouver, car on pouvait appliquer le reproche au blé cultivé dans le Nord, au blé provenant, disons, de la région de la rivière la Paix, région par excellence pour la culture du grain. Or, cette région du Nord est à se peupler par des cultivateurs du sud qui en ont été chassés par la sécheresse, les sauterelles, et que sais-je, et affluent au nord pour y cultiver le blé Garnet ou la variété de

blé qui convient le mieux à la région. Nous les retrouvons, et ils nous disent qu'ils ne peuvent ranger leur blé dans les classes du Manitoba. Voilà l'idée. Vous pouvez créer une classe distincte. Si la chose pouvait se faire de façon pratique j'imagine que ce serait la solution au problème, mais pour ce qui est d'un classement distinct dans le passé, la chose a tué cette variété. Le blé du Manitoba était renommé au point que tout ce qui n'était pas de cette variété était mal vu, même si aujourd'hui on cultive au Manitoba peu de blé qui soutienne avantageusement la comparaison avec celui que l'on cultive dans la Saskatchewan et l'Alberta; mais le blé du Manitoba, proprement dit, jouit d'une si grande faveur que si vous donnez un autre nom à une variété de blé il est mal vu du public acheteur. Autant vaut de suite nous rendre compte du fait que du moment où vous rangez le blé Garnet dans une classe distincte, vous pouvez en faire votre deuil. Avec un si grand nombre de fermiers qui cultivent le blé Garnet, il nous faut aussi tenir compte de leur manière de voir à ce sujet. Avez-vous intérêt, ou sommes-nous intéressés, monsieur Smith, à protéger ceux qui cultivent ce blé?—R. Parmi les marchands de grain de Winnipeg, que je représente ici de façon officieuse, je sais que les avis sont partagés. A Winnipeg, les marchands ont toutes les raisons du monde de souhaiter le bien des producteurs en ce sens qu'ils comptent sur eux pour constituer leur clientèle. Les avis sont partagés. Il en est qui sont d'avis que le blé Garnet devrait être rangé dans une catégorie distincte, parce que, selon eux, si le blé Garnet est aussi bon que le croient la plupart des partisans de cette variété, si on créait une classe n° 1 et une classe n° 2 pour le blé Garnet, ce classement distinct aurait naturellement pour conséquence de nous fixer sur son prix, sa valeur et la demande dont il peut être l'objet. Ceux qui sont de cet avis prétendent ce que ce serait le moyen de savoir ce qui en est en réalité. Cela ferait ressortir que le blé Garnet vaut plus ou moins que les autres, selon la faveur dont il jouirait sur les marchés mondiaux.

D. Quelle serait la conséquence logique pendant une ou deux années, d'ici à ce que le blé Garnet soit connu?—R. Il serait difficile de dire quel en serait le prix. C'est là une chose qui nous a intrigués. Il faudrait savoir quel accueil on lui ferait parmi les importateurs.

D. Qu'est-ce qui arrive, dans le cours ordinaire des choses, lorsqu'une marchandise inconnue est lancée sur un marché?—R. Naturellement, une fois les classes établies, la marchandise cesse d'être un produit inconnu.

D. Il le sera jusqu'à son inscription officielle. Si vous avez une nouvelle classe de blé Garnet n° 1 ou de blé Garnet n° 2, peu importe lequel,—vous avez dit vous-même qu'il n'était pas connu sur le continent,—ce blé ne sera-t-il pas ce qu'il est encore si vous l'appellez du Garnet n° 1?—R. A mon sens, voici ce qui arrivera. Je parle de l'argument avancé par ceux qui croient que le blé devrait être classé distinctement et de ce qui arriverait, d'après eux. Une fois les blés Garnet n° 1 et n° 2 classés distinctement,—les gens de la Métropole connaissent le blé Garnet, règle générale, et ceux du continent doivent en savoir quelque chose, même s'ils ne nous en parlent jamais,—la première chose qui arriverait, à mon avis, c'est que l'on enverrait là-bas des échantillons types, comme on le fait toujours, et les gens sauraient ce qu'ils peuvent compter recevoir dans un envoi de blé Garnet n° 1 et n° 2, après avoir vu les échantillons types.

D. Je ne crois pas. Si nous nous en tenons exclusivement à l'apparence physique de l'échantillon type, le blé vient en tête de la liste?—R. Chaque année, en ce qu'il s'agit d'échantillons types, notre teneur en protéine et gluten varie à tel point que les importateurs d'outre-mer ne savent pas, lors des premiers arrivages, ce qu'ils auront au juste, et il en serait de même dans ce cas-ci.

D. Vous ne croyez pas que ce serait bien grave, alors,—le prix inférieur que rapporterait le blé Garnet une fois classé séparément?—R. Je ne suis pas prêt à dire ce qui en serait, monsieur.

D. Ce serait une simple conjecture?—R. Oui, une simple conjecture.

D. C'est probablement le cas, et personne ne saura au juste avant de faire l'essai du blé?—R. Je crois qu'ils auraient des échantillons types, et ces gens de la Métropole ont beaucoup d'expérience.

D. A présent, cette région du nord est à la fois importante et de vaste étendue. Vous n'entendez jamais parler de sauterelles et de rouille là-bas, et on n'y a pas plus de gelée hâtive qu'à maints autres endroits plus au sud. J'ai vu cette région exempte de gelée à l'époque où le sud était gelé, et il me déplairait que l'on fasse inutilement du tort à ces cultivateurs du nord. A part cela, je suis absolument désintéressé à ce sujet. Je m'intéresse à toute la Saskatchewan ainsi qu'à tout le Canada, et je ne cultive pas de blé Garnet. Voici ce que je vais vous demander: en toute justice pour ces cultivateurs, considérant qu'on les a dit être à la charge des cultivateurs du sud qui récoltent le blé Reward et le blé Marquis, et étant donné qu'en tout probabilité, le prix du blé Garnet sera moins élevé pendant une couple d'années après qu'on l'aura rangé dans une classe distincte, serait-ce là une solution équitable de la difficulté,—nous avons déjà entendu parler de primes au blé, primes peut-être motivées et nous ne tenons à rien faire de nature à accroître les stocks de blé dans le moment,—mais serait-il avantageux de procéder ainsi pendant une année ou deux, supposant que le blé Garnet fasse l'objet de deux classes distinctes, car l'Etat de qui, dirons-nous, cette question relève, pèse le grain, le classe et il dirige tout le commerce du grain du pays, rendant ainsi le plus grand service d'ordre social dont un gouvernement puisse se charger,—en justice, dis-je, aux agriculteurs du nord qui cultivent ce blé créé, comme d'autres variétés nouvelles, par le gouvernement fédéral, serait-ce une solution, demanderai-je en vue d'indemniser partiellement les producteurs des pertes qu'ils pourraient subir pendant une année ou deux à la suite de l'établissement de classes distinctes?

M. VALLANCE: J'aurais une question à vous adresser, monsieur Motherwell. Quelle est la production annuelle, en moyenne, de blé Garnet, ainsi que la production moyenne de blé Marquis dans les deux cas dont vous parlez, c'est-à-dire, dans le cas du cultivateur du sud et dans celui du cultivateur du nord? Dans votre proposition, il est question d'une prime. Vous demandez si la chose pourrait se faire,—accorder une prime à un cultivateur du nord qui récolte peut-être de 20 à 25 boisseaux par acre, par opposition à celui qui en récolte seize. Je suis de ceux dont la récolte moyenne est de seize boisseaux.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ajouterais que cela pourrait ne s'appliquer qu'à ceux qui cultivent du blé Garnet aujourd'hui. Cela aura pour effet de dissuader d'autres de commencer la culture du Garnet, mais on pourrait, j'imagine, n'accorder la prime qu'à ceux qui, en ce moment, cultivent le blé Garnet. C'est là un simple avis que je vous soumets.

M. BROWN: On ne devrait pas compter que le témoin réponde à cela.

Le TÉMOIN: Je ne saurais répondre à cette question; il y a tant de ramifications et de détails.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. J'ai simplement mis la question sur le tapis à titre de solution éventuelle. L'Etat a créé ces deux blés nouveaux qui sont remarquables à certains points de vue. Du fait d'avoir agi ainsi, l'Etat assume une certaine part d'obligations et il a aussi pris sur lui de diriger tout notre commerce de grain.

Tous les ans il vote les fonds à cette fin et dédommage à l'aide des droits qu'il exige pour le classement et le pesage. Or, si le même Etat entend dire que ce blé n'est pas tout à fait ce qu'il doit être à certains égards; qu'il cause des ennuis à quelques-uns de nos meilleurs clients d'Angleterre, et d'Ecosse surtout,

et qu'il leur fournira un blé convenable,—et M. Newman nous a dit que de nombreuses nouvelles variétés étaient en voie de création,—enfin, que si on n'intervient pas et si certaines gens ne sont pas trop difficiles, la difficulté s'aplanira d'elle-même. Ne serait-ce pas agir avec plus de justice à l'endroit de ceux qui actuellement cultivent du blé Garnet que de leur dire qu'ils ne peuvent plus se servir de cette précieuse appellation, "Manitoba"? Par tout l'univers, le blé du Manitoba a la réputation d'être un blé de tout premier ordre, mais on ne pourra plus y mêler du blé Garnet. Le même Etat qui a encouragé ces fermiers à cultiver le blé Garnet devrait assurément user d'un peu plus de ménagement à leur endroit. Je vous fais part de cette idée pour que vous l'examiniez, et que la chose entre dans vos attributions ou non, vous pourriez y réfléchir et nous faire profiter de vos réflexions. Toutefois, voici ce que je voulais savoir de vous: êtes-vous d'avis, après avoir tenu compte des autorités que l'on vous a citées, par exemple, M. Urquhart, que les plaintes sont nombreuses aujourd'hui; et avez-vous eu connaissance d'une seule plainte de la part de ce M. Urquhart au cours des quatre dernières années?—R. Je n'ai pas les plaintes circonstanciées ici, mais nous en avons reçu en grand nombre, et je crois qu'il en viendra toujours, surtout du Royaume-Uni. Je crois que celles que vous avez mentionnées,—naturellement, je ne veux pas entamer la discussion avec vous,—étaient exagérées par le meunier, et ce dans l'intention d'en tirer davantage pour son argent.

D. Précisément?—R. L'acheteur cherche toujours le plus possible pour son argent.

D. Sans doute, il en est ainsi; et il se peut fort bien qu'en réalité nos mineurs soient animés du même esprit aujourd'hui?—R. Non.

D. Vous savez ce que l'on dit de la vache du meunier; elle est toujours en parfait état. Mais par ces temps difficiles, la nature humaine ne serait-elle pas la même parmi nos meuniers, en ce sens qu'ils désirent acheter à meilleur compte qu'ils ne le font aujourd'hui?—R. Cela se pourrait.

*L'hon. M. Weir:*

D. Pourriez-vous nous dire, monsieur Smith, quel est le point de vue des marchands de grain au sujet de la vente à double prime du blé Garnet si on le rangeait dans une classe distincte?—R. Nous avons discuté la chose, mais tant que nous ne saurons pas ce que les types de qualité réglementaire devront être, tant que cette question ne sera pas tranchée et que les étalons n'auront pas été arrêtés, nous ne saurions dire au juste même à quel prix nous devrions débiter lorsqu'il s'agit de livraisons à terme. Nous tenons, de même que tous les marchands non seulement tiennent et sont disposés à collaborer, mais coopéreront de tout cœur, à toute démarche entreprise à ce sujet; mais ils ne sauraient guère, tant que les étalons n'auront pas été établis et que tout n'aura pas été concentré, fixer un prix de livraison pour une seule de leurs ventes à terme; mais ils pourront le faire après cela.

D. Supposons qu'il est décidé de ranger le blé dans une classe distincte cette année, combien de temps, une fois cette décision annoncée, faudrait-il aux marchands de grain pour faire connaître leur avis au sujet de la vente à double prime? Il y a une couple d'années, la chose avait été sur le point d'être affichée, n'est-ce pas?—R. Oui, il en était question.

D. Quel prix avait-on en vue, vous souvenez-vous? Je crois qu'il s'agissait de 8 cents, n'est-ce pas?—R. Je ne me souviens pas au juste, mais je crois que l'écart était de 5 cents de moins sur le blé n° 1 Nord et de 3 cents de moins sur le blé n° 2 Nord. M. Evans pourrait peut-être vous le dire.

M. EVANS: Je crois que l'écart était de 8 cents à ce moment-là,—il y a deux ans.

D. Il y a deux ans?—R. J'allais dire que cette année, lorsque nous discutions la chose, avec toute la concentration d'esprit possible, il fut question d'écarts

variant de 2 cents à 5 cents, dois-je croire; et nous pensions qu'un écart de 3 cents serait équitable.

*L'hon. M. Weir:*

D. De moins que pour le n° 2?—R. Oui, de 3 cents pour le n° 2 au dessous du Garnet n° 1, et de 3 cents pour le Garnet n° 2 au dessous du blé n° 2 Nord.

*M. Vallance:*

D. Cela voulait dire que le blé Garnet n° 1 correspondrait au n° 2 Nord.

*L'hon. M. Weir:*

D. Lequel, à votre avis, rapporterait le prix le plus avantageux pour le producteur; le maintien du n° 2 dans le blé du Nord avec le Marquis et sans Garnet; ou le blé n° 2 Nord avec le blé Garnet, tel qu'on le cultive?—R. Nous savons par expérience ce qu'est le premier, et nous savons comment nous pouvons en disposer. Nous n'avons aucune expérience qui nous mette en mesure de savoir comment nous pourrions le vendre dans une classe distincte.

D. Non, non; je veux parler du blé n° 2 Nord auquel serait mêlé du Marquis, comment avant l'avènement du Garnet; ou du n° 2 Nord auquel serait mêlé du blé Garnet, comme à l'heure actuelle; quel est le meilleur blé n° 2 cultivé dans le Nord au point de vue de la vente? Voici ce que j'ai à l'idée: pensez-vous que c'est un meilleur blé n° 2 pour vendre avec un mélange de Garnet que le Garnet ne serait s'il était dans une classe distincte, la conséquence étant que le prix du blé Garnet fléchirait pendant une année ou deux et qu'ensuite cela aurait pour effet d'engager les gens à cultiver du blé Marquis, ce qui serait encore plus dommageable pour notre n° 2 que de continuer à mêler du blé Garnet. Saisissez-vous ma question?—R. Oui, je pense savoir ce que vous voulez dire. Vous pouvez envisager la situation telle qu'elle existe à l'heure même au point de vue du prix. . .

D. Avec le Garnet cultivé dans le Nord, nous avons du blé n° 2 mêlé de Garnet. S'il était exempt de Garnet nous aurions du n° 2 mêlé de Marquis, peut-être,—les gens pourraient même avoir recours au blé Reward ou blé Marquis, selon le rendement,—mais cet aspect de la question y serait pour quelque chose?—R. C'est chose difficile à dire.

D. Vous ne sauriez en juger par la demande antérieure à l'avènement du Garnet, car les plaintes étaient nombreuses à cette époque?—R. Vous noterez qu'avant la création du blé Garnet les écarts étaient même plus accentués, entre les blés du Nord nos 1 et 2, d'après cette liste que vous avez ici, qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cela s'explique en partie par le fait que nous avons l'avantage de prix d'un niveau plus élevé, et naturellement, la proportion de l'écart des valeurs était plus forte. Aujourd'hui même, on s'aperçoit que les meuniers de ce continent,—nous ne vendons pas de blé séparé à l'étranger; il est exporté, règle générale, d'après notre certificat,—mais la plupart du temps les meuniers de ce pays-ci achèteront du blé Marquis n° 2 Nord, exempt de Garnet, et le paieront plus cher qu'ils ne paieront le blé mêlé de Garnet.

D. Serait-ce le blé du Nord, ou du blé du Sud?—R. Ils achèteront du blé du sud, en bonne partie; il y a moins de Garnet, cela va sans dire, et ils paieront plus cher, pour l'avoir séparé, qu'ils ne paieront un blé du Nord n° 2 auquel on aura mêlé du Garnet dans ce pays-ci. Les minotiers de la Métropole n'ont pas cette faculté; ils reçoivent les deux ensemble. Je ne saurais dire si c'est là la réponse à votre question.

D. Non, pas tout à fait. Ce qui m'intéresse c'est la qualité de notre blé n° 2 Nord cultivé dans le Nord avec du Marquis, était un blé de plus mauvaise apparence, au moins. A présent, avec le Garnet qui y est mêlé, c'est un blé de meilleure apparence?—R. Oui.

D. Par conséquent, il me semble que les meuniers seraient peut-être plus désireux de l'acheter,—je voulais parler exclusivement du blé du Nord mêlé de blé Garnet,—que si on enlevait le blé Garnet. Le paieraient-ils plus cher que s'il y avait du Marquis dans ce blé?—R. Je dois me borner à ce que les meuniers du Canada font; ils m'achèteront que du blé Marquis et du blé Reward provenant du Nord.

D. Du nord?—R. Du nord; ils l'achètent à meilleur compte, lorsqu'il est séparé, que ne leur coûterait un mélange général de Garnet.

M. VALLANCE: Monsieur Weir, ne pensez-vous pas que vous pourriez avoir la réponse à la question que vous avez adressée à M. Fraser? J'allais lui demander s'il y avait aujourd'hui, dans le blé n° 2 provenant du nord, plus de blé Garnet qu'autrefois.

M. FRASER: Je n'ai pas avec moi de chiffres à ce sujet et il est assez difficile de remonter à six ou sept ans en arrière. Parlant de mémoire, je crois qu'avant l'introduction du blé Garnet, une bonne partie du blé provenant du nord était du blé n° 2 Nord, surtout au cours d'années sans gelée.

M. VALLANCE: Alors, pour ce qui est du classement, le Garnet n'a rien ajouté. A votre avis, nous pourrions encore l'obtenir en cultivant du blé Marquis.

M. FRASER: Pourvu que la saison soit favorable et qu'on le laisse raisonnablement s'améliorer.

Le PRÉSIDENT: Et que dites-vous du rendement?

M. FRASER: Naturellement, je ne saurais dire,—je crois que le rendement du Garnet serait d'un plus fort pourcentage.

*M. Vallance:*

D. Je n'ai qu'une question à poser à M. Smith: il s'agit des plaintes dont nous nous occupons en ce moment; on dit qu'il y a trop de Garnet dans le blé n° 2, et c'est ce dont on se plaint de toutes parts; comme exportateur,—et si vous ne tenez pas à répondre à cette question, je ne vous y obligerai pas,—croyez-vous que votre commerce d'exportation y gagnerait, que celui-ci s'en trouverait plus facile et amélioré,—car je suis de ceux qui croient que si nous pouvons améliorer votre commerce d'exportation, le producteur finira par en bénéficier,—le jour où le blé Garnet sera rangé dans une classe distincte; en résulterait-il une amélioration pour votre commerce?—R. Je ne crois pas que le commerce s'en trouverait mieux ni que cela ajouterait à la quantité du blé exporté, car, à mon avis, le blé Garnet atteindrait un prix donné, et les gens l'achèteraient,—soit à un prix plus élevé ou à un prix inférieur,—et nous vendrions à peu près la même quantité de blé, à ce que je puis voir. Aujourd'hui, nous vendons, dois-je croire, tout le blé qui peut-être exporté du Canada. Tenant compte du prix et de la qualité des récoltes d'autres pays,—dans une année où la qualité est bien mauvaise dans d'autres pays,—notre blé sera recherché malgré tout et le prix en haussera.

D. Votre situation ne se trouve-t-elle pas améliorée si on le range dans une classe distincte?—R. Non.

*M. Davies:*

D. Aurait-on raison, monsieur Smith, de dire que vous représentez une des plus importantes maisons d'exportation du Canada?—R. Oui.

D. Auriez-vous objection à nous dire combien de boisseaux de blé vous exportez?—R. Aucune objection particulière. Pour ce qui est des maisons canadiennes, le commerce d'exportation du blé canadien se fait en bonne partie de quelques sources; car, par les temps difficiles que nous avons traversés, un bon nombre d'exportateurs ont dû renoncer aux affaires. Il peut y avoir trois ou quatre importantes maisons d'exportation canadiennes, et à part cela il y a d'im-

portantes maisons du continent, telles que celle de Dreyfus et d'autres qui font un gros commerce de grain. Je ne saurais dire, au juste, ce que nous exportons comparativement à d'autres, vu que je n'en ai pas fait le calcul jusqu'à l'année dernière.

D. Pourriez-vous le dire au pied levé?—A. Au pied levé, dirais-je, nous en avons exporté, — il y a deux ans, nos exportations atteignirent le neuvième de l'ensemble; et je crois que, comprenant notre agence de New-York, nos exportations représentent à peu près du neuvième au septième du chiffre global.

D. La quantité serait alors d'environ 20,000,000 de boisseaux?—R. Oui.

D. Et vous exportez directement à celui qui transforme notre blé en farine, au Royaume-Uni et sur le continent?—R. Nous exportons directement à des agents. Nous avons des agents par tout le continent; nous les avons depuis des années, ainsi qu'au Royaume-Uni; des agents qui négocient les ventes entre nous-mêmes et les meuniers, soit à titre de principaux ou d'agents.

D. Supposons maintenant que le chiffre de 20,000,000 de boisseaux soit à peu près exact, pouvez-vous donner au Comité une idée de la quantité de ce blé que vous exportez du port de Vancouver, et de la proportion qui est expédiée des ports de l'Atlantique?—R. Je n'ai pas apporté ces chiffres, et ne pourrais même pas le dire en chiffres ronds. Je pourrais vous procurer ce renseignement plus tard, mais je ne saurais même le dire à peu près. Nous avons fait des affaires à Vancouver et nous en faisons un peu continuellement.

D. Mais vos exportations se font surtout par les ports de l'Atlantique?—

R. Nous faisons un gros chiffre d'affaires sur l'Atlantique, oui.

D. Pouvez-vous nous donner une idée de la quantité du blé exportée sur le continent comparativement à ce qui est vendu au Royaume-Uni?—R. Je pourrais difficilement le dire dans le moment, car, ainsi que je l'ai déjà dit, je ne m'attendais pas à comparaître devant le Comité et je n'ai pas réuni ces données; mais nous faisons un assez gros chiffre d'affaires avec le Royaume-Uni, bien que, si je ne me trompe, le gros de notre commerce se fasse sur le continent.

D. Effectivement, vous avez dit, monsieur Smith, — et j'ai noté vos propres paroles, — que "l'écart entre le 1 et le 2, l'écart entre les diverses classes, dépend en bonne partie de la qualité de la récolte", vous avez parlé des prix de transport qui parfois diminuent entre un port et l'autre. J'imagine que si les prix du transport de Vancouver en Europe fléchissaient, les ports de l'Atlantique remanieraient leurs prix de façon à les faire correspondre au taux de faveur; c'est ce qui arrive habituellement, n'est-ce pas?—R. Pas nécessairement. Voici comment les choses se passent; aux ports de l'Atlantique, il arrive beaucoup de ce que nous appelons de tonnage transatlantique.

D. Je comprends ce que vous voulez dire?—R. Il faut remplir ces cales de quelque chose. Les arrivages de navires cabotiers sont irréguliers, car, pour une raison ou l'autre, ils obtiennent des chargements; pour cette raison nous obtenons, à certains moments, de bas prix sur l'Atlantique, surtout pour les expéditions de New-York, où l'on nous accorde des taux très bas vu le grand nombre de navires entrant dans ce port, et, pendant la saison de navigation il y a souvent beaucoup d'espace utilisable sur les navires en services sur le Saint-Laurent.

D. J'apporterai un peu plus de précision à cette question: La différence entre les prix de transport des ports de l'Atlantique et ceux de Vancouver ne dépendrait-elle pas en grande partie de la demande, ne serait-ce pas là le facteur dominant?—R. Je le dis de nouveau, je croirais que pendant les derniers six mois les acheteurs étaient portés à acheter le blé le plus rapproché qu'ils font venir de ports de l'Atlantique; et à ne pas acheter de quantités sensiblement plus fortes qui arrivent plus tard. Je ne dis pas que c'est cela exclusivement, mais cela entrerait pour quelque chose.

D. Peut-on dire, de façon générale, que la qualité aura, à la longue, un effet marqué sur le prix?—R. Oui.

D. A présent, il me semble que la plupart reconnaissent que le classement distinct du blé Garnet serait suivi immédiatement d'un fléchissement du prix de ce blé comparativement aux blés d'autres classes?—R. Je ne vous ai pas bien compris.

D. Je pense qu'on est en général d'accord à reconnaître, que le classement distinct du blé Garnet serait immédiatement suivi,—dans un an ou deux, à tout événement,—d'une baisse proportionnée dans le prix de ce blé. Supposant que cela soit, serait-il désobligeant de dire que les meuniers de Grande-Bretagne en bénéficieraient sensiblement au point de vu financier?—R. En réalité je ne crois pas que l'établissement de classes distinctes pour le blé Garnet provoquât une baisse marquée du prix. Je ne le crois pas. Je crois que la valeur de ce blé, s'il est rangé dans une classe distincte, se révélera sous peu, et si ce blé valait autant que quelques-uns parmi nous le pensent, il trouverait des acheteurs et en peu de temps il se vendrait proportionnellement au blé de l'autre classe; tout comme le blé n° 2 Nord se vend en proportion par rapport au n° 1 et ainsi de suite.

D. Devant le comité de 1932, M. Ramsay a donné à entendre qu'il ne serait pas étonné de voir ce fléchissement atteindre jusqu'à 8 c.; et à en juger par les discussions à la Halle aux grains de Winnipeg on prévoyait un écart variant de 3 à 8 c.?—R. Lors de discussions ultérieures que nous eûmes lorsque la question fut mise sur le tapis il y a quelque temps, nous constatâmes une grande divergence d'opinions; les uns croyaient même qu'il en coûterait peut-être 2 c., tandis que de l'avis d'autres le prix aurait pu être de 6 c.; par conséquent, nous nous trouvions fort embarrassés pour dire ce que l'écart devait être exactement. Mais nous comptons qu'après un certain temps la chose se réglerait d'elle-même.

D. Dans tous les cas, s'il y a fléchissement le meunier anglais pourrait bénéficier considérablement de cette baisse au début, n'est-ce pas?—R. Si le prix baisse ce serait parce qu'il n'en veut pas. Le prix ne baisserait pas si, à son avis, le blé vaut quelque chose, car il en achèterait, voyez-vous. C'est pour cette raison que nous pensons qu'advenant un classement distinct, la difficulté s'aplanira d'elle-même.

D. J'entends, pendant la période d'ajustement?—R. Peut-être, pendant la période d'ajustement.

D. Il pourrait en bénéficier largement?—R. S'il l'achète au-dessous de ce qu'il vaut, il en bénéficiera assurément.

D. S'il achète des cargaisons expédiées de Vancouver et dont la moyenne est de 65 p. 100, s'il continue d'utiliser ce blé, et s'il l'achète à bien meilleur compte, il pourra faire de gros bénéfices au cours de la période d'ajustement?—R. Mais il faut tenir compte de ce facteur, monsieur Davies, que si le blé Garnet est rangé dans une classe distincte, le mélange de ce blé ne se fait pas tout à fait de la même manière que dans le cas des blés Marquis et Reward; et il en est qui croient que le blé Garnet, s'il était conditionné séparément, se vendrait plus cher. Je ne saurais dire s'il en serait ainsi ou non.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Avez-vous déjà vu un blé classé séparément qui ait subsisté plus de trois ou quatre ans?—R. Oui.

D. Lequel?—R. Le Durum.

D. Ce n'est pas du blé à mouture; tout le monde sait que c'est un blé destiné à des fins spéciales?—R. Je n'ai jamais vu d'autre blé classé séparément.

D. Que faites-vous du Fife blanc, du blé Quality et du blé Quota?—R. Ces blés étaient de ceux qui ne se vendaient pas beaucoup.

D. Le Fife blanc était très recherché?—R. Je ne crois pas.

D. Mais oui?—R. On a cessé complètement de l'utiliser. Les blés dont vous parlez sont peu de chose comparativement à la culture du blé Garnet.

D. Je les mentionnais simplement à titre d'exemples?—R. Je dirai ceci, que les marchands ne penchent guère dans un sens ou dans l'autre; ils diffèrent beaucoup d'avis entre eux à ce sujet.

*M. Vallance:*

D. Que penseriez-vous de commencer par l'offrir, comme blé de classe distincte, au prix actuel du blé n° 2 Nord, alors que nous verrions combien on en achèterait à ce prix d'essai?—R. Dès que nous serons fixés sur les types, nous serons en mesure de faire quelque chose dans cet ordre d'idées; car je ne crois pas que les marchands tiennent à être mis dans l'obligation de dire ce que seraient ces écarts, ce qui les exposerait à des reproches. Nous tenons à ce que la valeur marchande du blé soit fixée le plus tôt possible. Si ces classes distinctes sont créées pour le blé Garnet, il faudra peu de temps, dois-je croire, pour que la demande en détermine la valeur de façon précise.

M. LUCAS: Si vous fixez le prix à 3 ou 4c. le boisseau plus bas que dans le cas des blés du Manitoba, ne dites-vous pas à ces gens d'Europe que le blé ne vaut pas autant; il s'ensuit qu'ils ne voudraient pas en acheter. A présent, si vous supposez que le blé Garnet est aussi bon pour la mouture, pourvu toutefois qu'il soit moulu sans mélange, pourquoi ne pas débiter au même prix que celui des autres blés, et voir si les gens d'Europe et du Royaume-Uni l'achèteront à ce prix-là?

M. BROWN: Il me semble qu'il y a là un aspect de la question que quelques-uns des préopinants ont oublié lorsqu'ils se disaient d'avis qu'il faudrait le mettre au même prix. Nous avons déjà supposé que le blé Garnet, en le rangeant dans le n° 2, n'est pas égal au n° 1.

M. VALLANCE: Seulement comme mélange.

M. BROWN: Nous avons reconnu que le blé Garnet n'est pas aussi bon que le Marquis ou le Reward n° 1, en disant qu'il ne peut se vendre plus cher que le n° 2. Partons de ce principe.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est très bien.

M. BROWN: M. Davies nous a parlé des meuniers anglais qui y gagneraient en l'achetant. Or, ils n'y gagneront que si le prix du n° 1, se vendant séparément, descend au-dessous du prix actuel du n° 2; ce serait à cette seule condition, soit que le prix du n° 1 descende au-dessous de ce que le prix du Garnet n° 1 serait dans le cas où on le classerait séparément,—au-dessous du Marquis ou du Reward du n° 1 Nord; alors que naturellement, le meunier anglais y gagnerait; mais ce ne serait qu'à cette condition. Si j'ai bien compris M. Smith, il a donné à entendre que l'écart du prix,—c'est-à-dire la différence entre le Garnet n° 1 classé séparément,—ne serait peut-être pas inférieur au prix du n° 2. Maintenant, s'il en est ainsi, il n'y a rien de différent pour le producteur. Tâchons de reconnaître ce que nous avons déjà fait, lorsque nous avons supposé que le Garnet n'est pas égal au blé n° 1 Nord en affirmant qu'il ne peut être mêlé qu'au n° 2. Que ce soit là notre point de départ.

M. PERLEY: Dans ce cas, vous ne faites pas le moindre tort au producteur.

M. BROWN: Aucun, à moins que l'écart ne soit plus accentué que cela.

M. DAVIES: M. Smith a dit que si le blé Garnet était classé séparément, le temps viendrait où il commanderait un certain prix. Il a appuyé sur ce point. Après un certain nombre d'années, nous constatons que le prix du n° 2, expédié de Vancouver, l'emporte sur le prix du n° 2 expédié de ports de l'Atlantique. Je dirais alors que le temps, dans ce cas, fait voir qu'ils paient une prime pour le Garnet expédié de Vancouver.

M. CARMICHAEL: Cela étant, le blé Garnet, expédié de Vancouver serait, s'il est classé séparément, d'un prix supérieur à celui du blé Marquis.

Le PRÉSIDENT: Je ferai observer que tout cela participe plutôt de la nature d'un débat que d'un témoignage. Il est près d'une heure. Que penseriez-vous de faire venir les témoins?

M. VALLANCE: Avant cela, j'aimerais à dire au Dr Newman qu'il a fait une déposition complète et intéressante à ce point que nous n'avons pas cru devoir l'interroger; j'espère qu'il ne s'en formalisera pas.

Le PRÉSIDENT: Le Dr Newman sera ici pour répondre aux questions que les membres du Comité désireront lui faire.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà qui est très élogieux pour vous, Dr Newman.

*Le Dr Donnelly (à M. Newman):*

D. Lors de votre inspection de ces chargements de wagon, y avez-vous constaté un mélange important de Garnet et d'autres blés?—R. Le blé Garnet était passable, c'est à peu près le plus pur des blés de l'Ouest.

D. Ce n'est pas ce que je veux dire; lorsque vous avez fait l'essai de ces wagons que vous aviez là, je suppose que vous y avez trouvé du blé Garnet, du blé Reward et du blé Marquis; y avait-on mêlé beaucoup de Garnet; le mélange du blé Garnet était-il considérable?—R. On mêle de plus en plus le Garnet et le Reward, mais on ne pratique pas ce mélange encore autant.

D. Je n'avais en vue que la proportion de ces blés?—R. Lors du prélèvement de ces échantillons aux élévateurs, nous y avons constaté beaucoup de mélange; une certaine proportion de blé Marquis, une certaine quantité de Reward, et ainsi de suite.

D. Je le conçois, lorsqu'il s'agit de blé provenant d'un élévateur. Je voulais parler du blé Garnet pris sur les fermes, obtenu directement du cultivateur lui-même—du mélange tel qu'il entre dans l'élévateur?—R. Non, il n'y en a pas beaucoup encore; le plus grand mélange de la part du cultivateur lui-même se pratique au sujet du Marquis.

*M. Brown:*

D. J'allais interroger le Dr Newman au sujet de la qualité du Marquis; constatez-vous quelque différence quant à sa résistance à la rouille?—R. Non, pas du tout.

Le PRÉSIDENT: M. Smith et le Dr Newman ont droit à des remerciements de la part du Comité. J'étais sur le point de demander à M. Carmichael quels nouveaux témoins seraient convoqués, ou peut-être préférez-vous laisser cela aux soins du greffier.

M. CARMICHAEL: Nous avons deux autres témoins du district, le Dr Tory et le Dr Grindley.

Le PRÉSIDENT: Que pense-t-on d'interroger le Dr Tory et le Dr Grindley mardi, et dans l'intervalle on pourrait prévenir M. Brouillette et les autres témoins qui viennent de l'extérieur. Il nous faudra partager notre temps entre eux et probablement avoir une autre réunion jeudi. Un de ces témoins doit venir de Montréal, mais je crois qu'on pourrait le faire venir en bien peu de temps; ensuite, il y a un représentant de l'*English Co-operative Society*. Nous laisserons à M. Carmichael et à son comité le soin de faire venir ces témoins; le Comité, dois-je croire, jugera cela satisfaisant.

M. CARMICHAEL: Je ne crois pas que le Comité juge qu'il faudrait agir de cette façon. A mon avis, le fait même d'en faire la proposition dépassait ses attributions. Il serait préférable de s'en rapporter à la décision du président et du secrétaire.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Merci, messieurs.

Les témoins se retirent.

Le Comité se sépare à une heure de l'après-midi, pour se réunir de nouveau le mardi 22 mai 1934 à onze heures de l'avant-midi.

SESSION DE 1934

CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 6

---

SÉANCE DU MARDI 22 MAI 1934

---

Sujet: Bill N° 53

Loi modifiant la Loi des Grains du Canada

---

TÉMOINS:

Dr W. T. Grindley, chef du service de la statistique agricole.

M. R. T. Jackson, *Co-operative Wholesale Society*, Montréal.

M. L. H. Newman, céréaliste du Dominion.

OTTAWA  
J.-O. PATENAUDE  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1934

L'agriculture et la colonisation

—

Le développement de l'agriculture est la base de la colonisation.

—

Il faut encourager les colons à cultiver le sol.

—

La culture du café est la plus profitable.

—

Il faut aussi développer l'élevage.

—

Le commerce est également important.

## PROCÈS-VERBAUX

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, le 22 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit ce jour à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* MM. Barber, Bertrand, Bowman, Bowen, Boyes, Brown, Carmichael, Davies, Donnelly, Dupuis, Gobeil, Golding, Hall, Jones, Loucks, Lucas, McGillis, McKenzie (*Assiniboia*), Moore (*Châteauguay-Huntingdon*), Motherwell, Mullins, Perley (*Qu'Appelle*), Pickel, Porteous, Séguin, Senn, Shaver, Simpson (*Simcoe-Nord*), Smith (*Victoria-Carleton*), Stewart (*Lethbridge*), Stirling, Taylor, Totzke, Tummon, Vallance, Weese, Weir (*Melfort*), Weir (*Macdonald*) — 38.

Le Comité entreprend l'étude du bill n° 53 intitulé: Loi modifiant la loi des grains du Canada.

Le docteur W. T. Grindley, chef du service de la Statistique agricole est appelé, interrogé et congédié.

M. R. T. Jackson, acheteur de blé de la *Co-operative Wholesale Society of Montreal*, est appelé, interrogé et congédié.

*Présents:* M. J. D. Fraser, inspecteur en chef de la Commission des grains de Winnipeg; M. C. M. Hamilton, commissaire, de la Commission des grains de Winnipeg.

Il est ordonné que le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan et M. John B. Fisher, de la *Scottish Co-operative Wholesale Society*, de Winnipeg, soient entendus mardi prochain, le 29 mai.

Sur motion de M. Davies, il est résolu que les renseignements sur lesquels la *Co-operative Wholesale Society* a basé ses raisons motivant l'exclusion du blé Garnet n° 2 du Nord soient soumises dans un mémoire à ce Comité.

Le Comité s'ajourne jusqu'au mardi, 29 mai, à onze heures du matin.

*Le secrétaire du Comité,*  
WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

Le 22 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Nous sommes prêts à commencer le travail de ce matin. Il a été compris, à notre dernière assemblée, que nos témoins d'aujourd'hui seraient le docteur Grindley et un représentant de l'*English Co-operative Society*. Je suis heureux de dire que tous deux sont présents. Nous entendrons d'abord le docteur Grindley. Ses déclarations se rapportent particulièrement aux questions 3 et 4 des suggestions du Comité. Le docteur Grindley a quelques tableaux qui seront distribués parmi les membres.

### QUANTITÉS DU BLÉ N° 2 NORD REPORTÉ AU CANADA LE 31 JUILLET 1930-333

Le tableau sommaire suivant montre le report total du blé canadien au pays à la date du 31 juillet 1930-1933, inclusivement, ainsi que le montant et le pourcentage touchant lesquels les statistiques du classement sont disponibles:

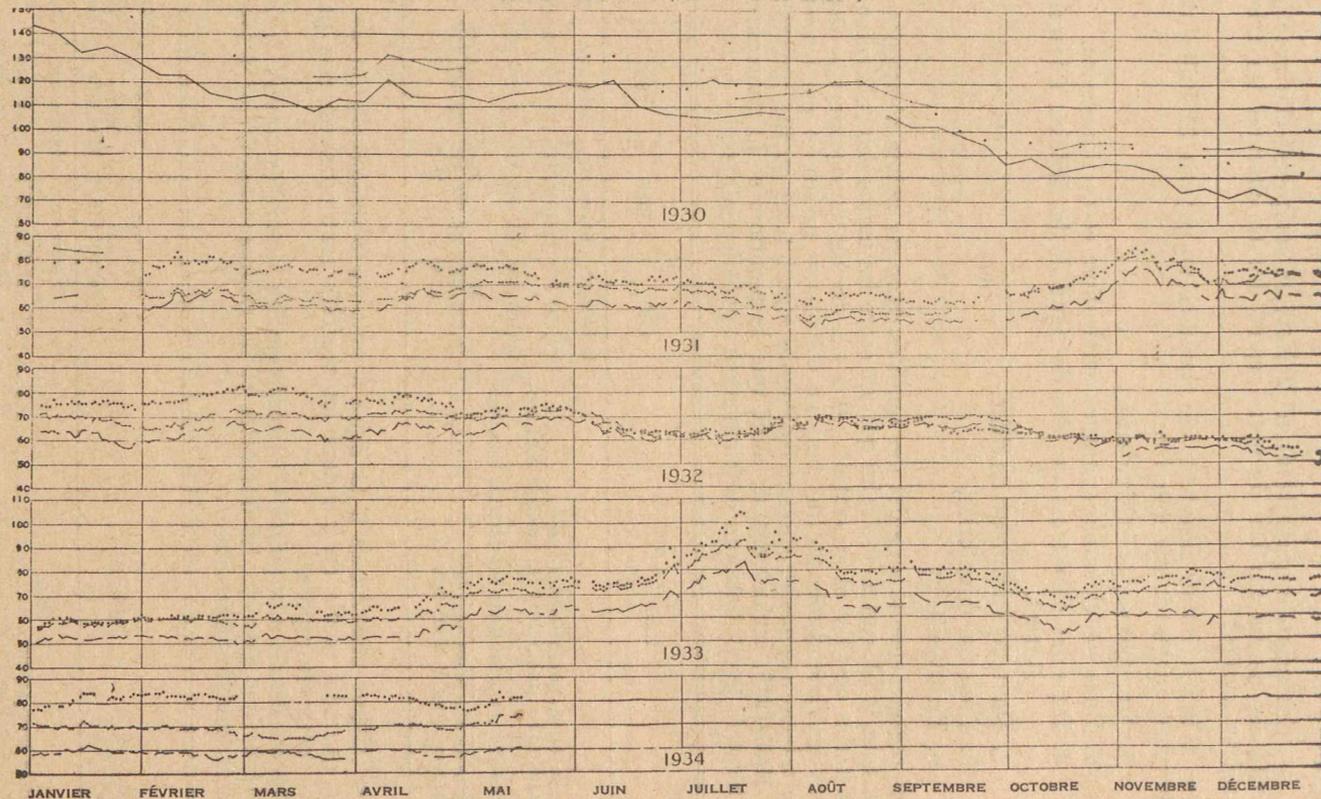
	1930	1931	1932	1933
	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux
(1) Report total du blé canadien au pays.....	111,094,912	134,078,963	131,844,806	211,740,188
(2) Quantité totale du blé dont les variétés sont connues.....	68,716,509	105,204,096	112,129,718	187,176,928
(3) Pourcentage du total dont les variétés sont connues ( $\frac{\text{---}}{\text{(2)}} \times 100$ ).....	61.8	78.5	85.0	88.4
(4) Quantité du n° 2 Nord dans (2).....	15,770,801	26,798,252	44,147,830	30,392,663
(5) Pourcentage du n° 2 Nord dans (2).....	23.0	25.5	39.4	16.2

Plus en détail, aux points d'entreposage, les quantités totales de blé dont les variétés sont connues, les quantités et les pourcentages du n° 2 Nord dans les totaux, sont les suivants:

	Quantités totales de tout blé	N° 2 Nord-Manitoba	Pourcentage du n° 2 Nord dans les totaux
Juillet 31	boisseaux	boisseaux	boisseaux
1930			
Fort-William-Port-Arthur.....	36,746,147	7,933,149	21.6
Vanvouver, New-Westminster et Victoria.....	7,652,353	2,387,535	31.2
Elevateurs terminaux publics de l'intérieur.....	2,808,006	769,832	27.4
Elevateurs de l'Est.....	21,510,093	4,680,285	21.8
Totaux.....	68,716,599	15,770,801	23.0

Juillet 31	Quantités totales, de tout blé	N° 2 Nord- Manitoba	Pourcentage du Nord n° 2 dans les totaux
1931	boisseaux	boisseaux	boisseaux
Fort-William-Port-Arthur.....	45,701,835	12,226,142	26.8
Élévateurs terminaux du littoral du Pacifique.....	9,583,311	2,947,600	30.8
Élévateurs terminaux publics de l'intérieur.....	1,424,986	450,554	31.6
Élévateurs terminaux particuliers, minoteries et élévateurs ruraux.....	34,149,352	8,467,161	24.8
Élévateurs de l'Est.....	14,344,612	2,706,795	18.9
	105,204,096	26,798,252	25.5
1932			
Fort-William-Port-Arthur.....	48,683,128	18,734,303	40.1
Élévateurs terminaux du littoral du Pacifique.....	9,705,288	3,283,415	33.8
Churchill.....	2,290,508	1,304,690	57.0
Élévateurs terminaux publics de l'intérieur.....	102,412	20,790	20.3
Élévateurs terminaux particuliers, minoteries et élévateurs ruraux.....	33,508,492	12,191,181	20.3
Élévateurs de l'Est.....	17,839,890	8,613,471	48.3
Totaux.....	112,129,718	44,147,850	39.4
1933			
Fort-William-Port-Arthur.....	61,361,463	3,480,307	5.7
Élévateurs terminaux du littoral du Pacifique.....	9,354,528	2,850,870	30.5
Churchill.....	2,430,283	971,944	40.0
Élévateurs terminaux, publics et semi-publics de l'intérieur..	2,003,654	309,167	25.4
Élévateurs terminaux particuliers, minoteries et élévateurs ruraux.....	77,855,091	18,110,195	23.3
Élévateurs de l'Est.....	34,171,909	4,470,180	13.1
Totaux.....	187,176,928	30,392,663	16.2

**PRIX C.A.F. DU BLÉ À LIVERPOOL**  
**EN CENTS PAR BOISSEAU EN**  
**ARGENT CANADIEN AUX TAUX COURANTS D'ÉCHANGE**  
**DE JANVIER 1930 À DATE (SOURCE "BROOMHALL")**



**LÉGENDE**  
 CANADIEN NORD N° 2..... ○○○○○○  
 ROSAFÉ ARGENTIN..... - - - - -  
 AUSTRALIEN..... —————

Le Dr T. W. GRINDLEY est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, la première question qui m'a été posée est le numéro 3:

Comment la quantité du n° 2 Nord se compare-t-elle avec la quantité des autres qualités de notre report durant chacune des quatre dernières années?

Les états relatifs au report du blé canadien au pays le 31 juillet des quelques dernières années incluent le blé:

1. Aux mains des cultivateurs.
2. Dans les élévateurs ruraux, particuliers et de minoteries.
3. Dans les élévateurs de tête de ligne de la division d'inspection de l'Ouest.
4. Dans les élévateurs de l'Est.
5. Dans les minoteries.
6. En transit.

Les renseignements au sujet des qualités dans ces points d'entreposage concernent tout le blé autre que celui qui est entre les mains des cultivateurs, dans les minoteries de l'Est et en transit. Il n'y a pas de renseignements disponibles touchant les classements du blé dans les élévateurs ruraux et particuliers.

Le tableau sommaire suivant indique le report total du blé canadien au 31 juillet 1930-1933, inclusivement, ainsi que le montant et le pourcentage touchant lesquels les statistiques du classement sont disponibles:

	1930	1931	1932	1933
	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux
(1) Report total du blé canadien au pays.....	111,094,912	134,078,963	131,844,806	211,740,188
(2) Quantité totale du blé dont les variétés sont connues.....	68,716,599	105,204,096	112,129,718	187,176,928
(3) Pourcentage du total dont les variétés sont connues.....	61.8	78.5	85.0	88.4
(4) Quantité du n° 2 Nord dans (2).....	15,770,801	26,798,252	44,147,850	30,392,663
(5) Pourcentage du n° 2 Nord dans (2).....	23.0	25.5	39.4	16.2

Les chiffres mentionnés à la ligne 5 sont les pourcentages du n° 2 Nord dans la quantité totale du blé dont les variétés sont connues; non pas de la quantité totale du report.

Plus en détail, aux points d'entreposage, les quantités totales de blé dont les variétés sont connues, les quantités et les pourcentages du n° 2 Nord dans les totaux, sont les suivants:

Juillet 31	Quantités totales de tout blé	N° 2 Nord-Manitoba	Pourcentage du n° 2 Nord dans les totaux
	boisseaux	boisseaux	boisseaux
1930			
Fort-William-Port-Arthur.....	36,746,147	7,933,149	21.6
Vancouver, New-Westminster et Victoria.....	7,652,353	2,387,535	31.2
Elévateurs publics de l'intérieur.....	2,808,006	769,832	27.4
Elévateurs de l'Est.....	21,510,093	4,680,285	21.8
Totaux.....	68,716,599	15,770,801	23.0

31 juillet	Quantités totales de tout blé	N° 2 du Nord-Manitoba	Pourcentage du n° 2 Nord dans les totaux
1931			
Fort-William-Port-Arthur.....	45,701,835	12,226,142	26.8
Élévateurs du littoral du Pacifique.....	9,583,311	2,947,600	30.8
Élévateurs publics de l'intérieur.....	1,424,986	450,554	31.6
Élévateurs particuliers, minoteries et élévateurs ruraux.....	34,149,352	8,467,161	24.8
Élévateurs de l'Est.....	14,344,612	2,706,795	18.9
Totaux.....	105,204,096	26,798,252	25.5
1932			
Fort-William-Port-Arthur.....	48,683,128	18,734,303	40.1
Élévateurs du littoral Pacifique.....	9,705,288	3,283,415	33.8
Churchill.....	2,290,508	1,304,690	57.0
Élévateurs publics de l'intérieur.....	102,412	20,790	20.3
Élévateurs particuliers, minoteries et élévateurs ruraux.....	33,508,492	12,191,181	36.4
Élévateurs de l'Est.....	17,839,890	8,613,471	48.3
Totaux.....	112,129,718	44,147,850	39.4
1933			
Fort-William-Port-Arthur.....	61,361,463	3,480,307	5.7
Élévateurs du littoral du Pacifique.....	9,354,528	2,850,870	30.5
Churchill.....	2,430,283	971,944	40.0
Élévateurs terminaux de l'intérieur publics et semi-publics.....	2,003,654	509,167	25.4
Élévateurs particuliers, minoteries et élévateurs ruraux.....	77,855,091	18,110,195	23.3
Élévateurs de l'Est.....	34,171,909	4,470,180	13.1
Totaux.....	187,176,928	30,392,663	16.2

QUANTITÉS EN POSSESSION DES CULTIVATEURS

Les stocks de blé en possession des cultivateurs, le 31 juillet, sont calculés sur la base des rapports présentés par les correspondants agricoles. Dans tout le Canada, les quantités des quatre dernières années sont les suivantes:

	Boisseaux
31 juillet 1930.....	5,326,000
31 juillet 1931.....	19,459,400
31 juillet 1932.....	7,495,800
31 juillet 1933.....	12,340,000

On peut se faire quelque idée du classement de ces quantités dans les provinces de l'Ouest par l'état des inspections de l'ancienne récolte aux points d'inspection primaire durant les mois d'août et septembre suivant la date de l'état (soit le 31 juillet). A cette fin, le report des fermes dans les trois provinces de l'Ouest est indiqué séparément de la manière suivante:

	Boisseaux
31 juillet 1930.....	4,365,000
31 juillet 1931.....	17,804,000
31 juillet 1932.....	5,829,000
31 juillet 1933.....	11,026,000

Les pourcentages du n° 2 Nord, en ce qui concerne les inspections en août et septembre de l'ancienne récolte sont les suivants:

	Pour cent
Août et septembre 1930.....	36.1
Août et septembre 1931.....	29.6
Août et septembre 1932.....	35.7
Août et septembre 1933.....	24.9

Les proportions élevées sont dues au fait que le report du blé des cultivateurs de l'Alberta a été plus considérable depuis quelques années. Les autres provinces ont été plus atteintes par la sécheresse qui a sévi et ont nécessairement livré leurs récoltes avant le 31 juillet, pour lesquelles elles ont touché de l'argent.

Depuis que les cultivateurs ont une tendance à garder les qualités inférieures pour l'alimentation du bétail et vendre les meilleures qualités, on peut en conclure justement que les proportions du n° 2 Nord relativement aux reports des fermes seraient quelque peu moindres que les pourcentages indiqués ci-dessus.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous interroger le Dr Grindley à ce sujet avant qu'il passe à la quatrième question?

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Nous désirons savoir touchant ce tableau si le volume du blé n° 2 Nord, à la côte du Pacifique a été moindre parce qu'il n'aurait pas été demandé. Y a-t-il eu un report plus considérable du n° 2 Nord du Pacifique, que des autres qualités, ou sur l'Atlantique?—R. Si vous consultez l'année 1933, le pourcentage du n° 2 Nord dans les élévateurs de Fort-William, Port-Arthur et dans ceux de l'Est a été beaucoup plus bas que d'habitude, et, de plus, bien moindre qu'il l'était dans les élévateurs du littoral du Pacifique.

D. Oui, il est de 5.7?—R. C'est exact.

D. Et dans les élévateurs du Pacifique il était de 30.5, à Churchill, de 40 p. 100, et ainsi de suite. N'y a-t-il pas d'autres éléments concluants à cet égard? Le n° 1 a-t-il été spécialement demandé? Il y a une quantité relativement petite du n° 1 Nord aux élévateurs du Pacifique, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est juste.

D. Par conséquent, il y aura une forte demande, qui fera prime, et il nous sera très difficile de faire face à cette demande.

Le PRÉSIDENT: Nous allons prier le Dr Grindley d'expliquer ses déclarations relatives à la quatrième question.

Le TÉMOIN: Question n° 4: "Le prix canadien touchant le n° 2 Nord comparé aux prix de l'Argentine et de l'Australie pour une qualité semblable durant chacune des quatre dernières années."

*Question n° 4:* Le prix canadien touchant le n° 2 Nord comparé aux prix de l'Argentine et de l'Australie pour une qualité semblable durant chacune des quatre dernières années."

Comme vous le savez probablement, il est presque impossible d'obtenir des prix comparatifs, pour plusieurs années de suite, qui ne soient pas sujets à la critique. Ni l'Argentine ni l'Australie n'ont établi des classements comme pour le blé canadien. Le blé de l'Argentine est vendu en grande partie selon le territoire de son origine et son poids par boisseau, des échantillons servant surtout à déterminer le prix. Le Rosafe, d'un poids de 63 à 64 livres, est son meilleur blé, mais il n'y a que dans des saisons exceptionnelles qu'on pourrait l'appeler "semblable" à notre n° 2 Nord.

Le blé de l'Australie n'est pas classé et il est vendu sur échantillons de bonne qualité moyenne. Le prix du blé australien est fixé d'après les états qui le produisent. Le blé des terres sèches de l'Australie occidentale a été récemment mieux coté, et il compte peut-être au nombre du meilleur blé de minoterie. Nul blé australien, cependant, ne peut se comparer avantageusement avec le n° 2 Nord, au point de vue de la qualité. En réalité, le blé de la plus haute qualité de l'Argentine et de l'Australie est comparé d'habitude avec les classes canadiennes inférieures au n° 2 Nord.

Vous avez un graphique indiquant les prix c.a.f. de trois catégories de blé livré à Liverpool, de quatre qualités, à partir de janvier, dont les prix c.a.f. ont été considérés comme ayant plus de valeur que les cotes des divers pays.

On ne peut obtenir une série de prix au comptant pour l'Argentine et l'Australie touchant une classe déterminée, durant toute l'année.

Les séries miméographiées et le graphique concernant les prix c.a.f. des premières expéditions à Liverpool du n° 2 Nord du Canada (expéditions de l'Atlantique), du Rosafe de l'Argentine et du blé de l'Australie f.a.q. bonne qualité moyenne. Les renseignements sont partiels jusqu'en février 1931, et rien de mieux que des cotes hebdomadaires. Il y a plusieurs lacunes, cependant, de sorte que les véritables comparaisons datent de février 1931. Les conversions en monnaie canadienne ont été faites aux taux courants du change. A partir du 1er janvier 1932, les prix du n° 2 Nord sont indiqués pour les expéditions de l'Atlantique et de Vancouver séparément. C'est la première fois que Broomhall les a cotés ainsi. Le graphique ne contient que les séries de prix du n° 2 Nord, expéditions de l'Atlantique.

Commentant brièvement les séries, je dirai que les prix de l'hémisphère méridional tendent à se relever en regard des autres prix du blé après la saison active des expéditions. Cet hémisphère a pour habitude de faire des expéditions considérables de février à août environ; son blé est ensuite plus difficile à obtenir.

Comme vous le constaterez en consultant les tableaux et le graphique devant vous, il y a des écarts notables de prix entre ces différentes espèces de blé. Normalement, cependant, le n° 2 Nord se vend au plus haut prix et le Rosafe de l'Argentine, au plus bas. Le blé australien atteint parfois un prix plus élevé que notre n° 2 Nord. Il n'y a pas que la qualité qui détermine le prix; beaucoup dépend des méthodes de vente des divers pays, lesquelles varient selon les saisons et les années. Par exemple, depuis que l'espace des élévateurs est limité dans l'Argentine, ce pays est forcé de vendre librement après les récoltes. Je vous ai mentionné les prix en détail. Si cela peut vous intéresser, j'ai préparé quelques moyennes sur une base annuelle.

Dans la période de onze mois, de février à décembre 1931, les simples moyennes des cotes sont:

	En cents par boisseau
No 2 Nord (Expéditions de l'Atlantique) . . . . .	72.8
Rosafe de l'Argentine . . . . .	62.0
Blé australien . . . . .	60.8

Ainsi le n° 2 Nord se vendait de 6 cents le boisseau de plus que le blé australien, et 10c. 8 de plus que le Rosafe de l'Argentine.

Durant l'année civile 1932, les simples moyennes des cotes étaient:

	En cents par boisseau
No 2 Nord (Expéditions de l'Atlantique) . . . . .	68.3
No 2 Nord (Expéditions de Vancouver) . . . . .	66.8
Rosafe de l'Argentine . . . . .	62.5
Blé australien . . . . .	66.1

Le n° 2 Nord de l'Atlantique valait 1c. .5 de plus que les expéditions de Vancouver, 2c. .2 de plus que celles de l'Australie et 5c. .8 de plus que le Rosafe de l'Argentine.

Le n° 2 Nord de Vancouver avait une valeur de 0c. .7 plus élevée que le blé d'Australie et de 4c. .3 de plus que le Rosafe de l'Argentine.

Les écarts ont été bien moins sensibles durant les sept derniers mois de l'année que de janvier à mai. Le Canada avait d'abondantes provisions à cette époque, et il y avait une concurrence inaccoutumée entre les prix.

Durant l'année civile 1933, les simples moyennes ont été les suivantes:

	En cents par boisseau
No 2 Nord (Expéditions de l'Atlantique) . . . . .	73.3
No 2 Nord (Expéditions de Vancouver) . . . . .	70.3
Rosafe de l'Argentine . . . . .	60.5
Blé australien . . . . .	69.6

Le n° 2 Nord de l'Atlantique valait 3 cents de plus que celui de Vancouver, 3c. .7 de plus que celui de l'Australie et 12c. .8 de plus que le Rosafe de l'Argentine.

Le n° 2 Nord de Vancouver se vendait 0c. .7 de plus que le blé de l'Australie, et 9c. .8 de plus que le Rosafe de l'Argentine.

A presque tous les jours du marché en 1933 le n° 2 Nord du Canada a été mieux coté que les meilleurs qualités du blé de l'Argentine et de l'Australie, avec des écarts plus notables dans la dernière partie de l'année.

Du 1er janvier au 17 mai 1934 les simples moyennes des cotes ont été:

	En cents par boisseau
N° 2 Nord (Expéditions de l'Atlantique) .....	81.1
N° 2 Nord (Expéditions de Vancouver) .....	77.1
Rosafe de l'Argentine.....	58.5
Blé australien .....	69.3

Le n° 2 Nord de l'Atlantique était coté à 4 cents de plus que le blé expédié de Vancouver, à 11c. .8 de plus que celui de l'Australie et à 22c. .6 de plus que le Rosafe de l'Argentine.

Les prix du blé canadien ont fait hautement prime au-dessus des autres catégories durant l'hiver et au début du printemps, et cette prime n'a baissé que légèrement depuis l'ouverture de la navigation sur le Saint-Laurent. Les bas prix du blé de l'Argentine reflètent beaucoup le système de vente de ce pays.

M. BROWN: Quelles conclusions faut-il tirer de ces constatations?

Le TÉMOIN: Je préfère n'en pas tirer moi-même. j'ai voulu fournir les prix bruts, et s'il est des moyennes qui seraient utiles au Comité je les calculerai volontiers.

M. DAVIES: Je me demande si le docteur Grindley sera assez bon de dire s'il sait quels éléments porteraient les acheteurs d'outre-mer à payer plus cher pour le n° 2 Nord de l'Atlantique que pour celui de Vancouver. Je comprends la quantité de gluten contenue dans le n° 1 Nord expédié de Vancouver en regard du blé qui est exporté des plaines méridionales de la Saskatchewan et du Manitoba.

Le TÉMOIN: Je pense que cette question concerne plutôt l'exportateur; mais je crois raisonnable de penser que le blé n° 2 de l'Atlantique soit expédié en plus grandes quantités des plaines du sud que le n° 2 Nord de Vancouver, et, par conséquent, il contiendrait plus de gluten.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela a toujours été.

M. DAVIES: Serait-ce là une raison pour que la n° 2 de l'Atlantique soit plus cher que le n° 2 de Vancouver.

Le TÉMOIN: Je le crois.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne doute pas que si nous avions plus de temps pour étudier ces déclarations nous ne puissions en profiter.

Le PRÉSIDENT: Le docteur Grindley sera disponible plus tard.

Le TÉMOIN: J'ai ici un état intitulé "Cotes du blé c.a.f. Liverpool, chaque mercredi, en cents le boisseau, monnaie canadienne au taux courant du change, de janvier 1930 à janvier 1931", que je remets au Comité.

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE MERCREDI, EN CENTS LE BOISSEAU, MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE JANVIER 1930 À JANVIER 1931.

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada	Rosafe de l'Argentine	Australien
1930			
Janvier—			
1.....	-	142.4	-
8.....	Non coté	140.2	-
15.....	Non coté	132.8	-
22.....	-	134.4	-
29.....	-	129.8	147.0
Février—			
5.....	-	123.6	-
12.....	-	123.4	Non coté
19.....	-	116.0	Non coté
26.....	132.0	113.2	-
Mars—			
5.....	139.2	115.0	-
12.....	-	111.8	-
19.....	-	107.6	122.6
26.....	-	112.8	122.6
Avril			
2.....	-	112.4	123.8
9.....	Non coté	121.2	132.0
16.....	Non coté	114.6	129.6
23.....	-	114.0	126.4
30.....	-	114.8	126.8
Mai			
7.....	-	112.4	-
14.....	Non coté	115.8	Non coté
21.....	Non coté	116.4	Non coté
28.....	-	119.4	-
Juin			
4.....	132.0	118.8	-
11.....	132.0	121.6	Non coté
18.....	-	110.8	Non coté
25.....	117.0	107.2	-
Juillet			
2.....	118.2	106.2	-
9.....	120.0	105.6	-
16.....	119.4	106.8	114.0
23.....	120.0	108.0	115.2
30.....	120.0	107.2	116.4
Août			
6.....	117.6	-	117.0
13.....	-	-	121.2
20.....	-	-	121.3
27.....	-	107.2	116.4
Septembre			
3.....	-	102.0	112.8
10.....	107.1	102.3	110.1
17.....	100.5	98.1	-
24.....	96.9	94.5	-
Octobre			
1.....	91.5	86.1	-
8.....	95.7	88.5	-
15.....	-	82.6	92.7
22.....	93.9	-	95.1
29.....	93.2	86.1	95.6
Novembre			
5.....	93.3	85.9	95.1
12.....	-	83.1	-
19.....	86.1	74.2	-
26.....	89.7	75.9	93.3

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE MERCREDI, EN CENTS LE BOISSEAU, MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE JANVIER 1930 À JANVIER 1931.

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada	Rosafe de l'Argentine	Australien
1930			
Décembre			
3.....	87.3	71.8	93.3
10.....	—	75.5	94.1
17.....	82.1	70.7	92.2
24.....	—	—	91.1
31.....	—	62.3	89.9
1931			
Janvier			
7.....	78.4	64.1	85.3
14.....	79.2	65.4	84.0
21.....	77.3	—	83.3
28.....	—	—	—

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU, MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE.

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada	Rosafe de l'Argentine	Australien
1931			
Février			
2.....	74	59½	65½
3.....	74½	59½	64½
4.....	77½	60½	64½
5.....	77½	60½	64½
6.....	77	60½	64½
7.....	77½	61½	64½
9.....	79	63½	66
10.....	81½	65½	66½
11.....	83½	66	68½
12.....	81½	65½	66½
13.....	78½	63	65½
14.....	78½	63	66
16.....	80	64½	66½
17.....	78½	65½	67½
18.....	79½	66	66½
19.....	79½	64½	66
20.....	81½	65½	67½
21.....	81½	66½	68½
23.....	80½	65½	67½
24.....	79½	65½	67½
25.....	78½	64½	67½
26.....	79½	64½	66
27.....	76½	63	65½
28.....	76½	62½	65½
Mars			
2.....	76½	61½	65½
3.....	74½	61½	64½
4.....	75½	61½	62½
5.....	75½	60½	62½
6.....	75½	61½	62½
7.....	75½	60½	62½
9.....	76½	61½	—
10.....	77	63	63½
11.....	77	62½	64½

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU  
 MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE JANVIER 1931  
 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE.

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada	Rosafe de l'Argentine	Australien
1931			
Mars—Fin			
12.....	77 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{4}$	65 $\frac{1}{2}$
13.....	78 $\frac{1}{8}$	63 $\frac{3}{4}$	64 $\frac{1}{2}$
14.....	77	63	63 $\frac{1}{2}$
16.....	76 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{1}{2}$
17.....	75 $\frac{1}{4}$	61 $\frac{1}{2}$	63
18.....	75 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{8}$	63
19.....	76	61 $\frac{7}{8}$	63
20.....	76	61 $\frac{7}{8}$	64 $\frac{1}{2}$
21.....	76	61 $\frac{7}{8}$	64 $\frac{1}{2}$
23.....	76	61 $\frac{7}{8}$	63 $\frac{1}{2}$
24.....	73 $\frac{5}{8}$	59 $\frac{3}{8}$	63
25.....	74 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{3}{8}$	63
26.....	75 $\frac{1}{8}$	59 $\frac{1}{8}$	63
27.....	75 $\frac{1}{8}$	59 $\frac{7}{8}$	63
28.....	75 $\frac{1}{8}$	59 $\frac{1}{2}$	63
30.....	74 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	63
31.....	74	58 $\frac{3}{4}$	63
Avril			
1.....	74	59 $\frac{1}{8}$	63
2.....	73 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{5}{8}$	63
7.....	74 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{5}{8}$	63 $\frac{1}{2}$
8.....	73 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{5}{8}$	63 $\frac{1}{2}$
9.....	73 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{1}{8}$	63 $\frac{1}{2}$
10.....	74	61 $\frac{7}{8}$	63 $\frac{1}{2}$
11.....	74 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$
13.....	76 $\frac{1}{2}$	63	64 $\frac{1}{2}$
14.....	70 $\frac{5}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$
15.....	75 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{5}{8}$
16.....	77 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$
17.....	77 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	66
18.....	78 $\frac{7}{8}$	66 $\frac{1}{4}$	67 $\frac{1}{8}$
20.....	80 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{1}{8}$	68 $\frac{1}{8}$
21.....	78 $\frac{7}{8}$	66 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{8}$
22.....	79 $\frac{3}{8}$	66	67 $\frac{1}{2}$
23.....	78 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{8}$
24.....	77 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{4}$	66 $\frac{5}{8}$
25.....	76 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{4}$	66 $\frac{5}{8}$
27.....	75 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{5}{8}$
28.....	75 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{5}{8}$
29.....	76 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{8}$	68 $\frac{3}{8}$
30.....	75 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{8}$	68 $\frac{3}{8}$
Mai			
1.....	76 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{7}{8}$	69 $\frac{1}{8}$
2.....	76 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{7}{8}$	70
4.....	77 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{5}{8}$	70
5.....	78 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{5}{8}$	70 $\frac{5}{8}$
6.....	77 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{7}{8}$	71 $\frac{3}{8}$
7.....	78 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{5}{8}$	72 $\frac{1}{8}$
8.....	76 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{3}{8}$
9.....	76 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{3}{8}$
11.....	77 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{1}{8}$	71 $\frac{3}{8}$
12.....	77 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{3}{8}$
13.....	78 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{4}$	71 $\frac{3}{8}$
14.....	77 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{4}$	71 $\frac{3}{8}$
15.....	76 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{3}{8}$
16.....	76 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{3}{8}$
18.....	75 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{5}{8}$	71 $\frac{3}{8}$
19.....	74 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{7}{8}$	70 $\frac{5}{8}$
20.....	73 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{7}{8}$	69 $\frac{7}{8}$
21.....	74 $\frac{1}{2}$	65	69 $\frac{7}{8}$
22.....	72 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{7}{8}$	69 $\frac{1}{8}$
26.....	70 $\frac{3}{8}$	63	69 $\frac{1}{8}$
27.....	72 $\frac{1}{2}$	63	70
28.....	70 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{8}$
29.....	70 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{4}$	69 $\frac{1}{8}$
30.....	70 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{8}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU.  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE FÉVRIER 1931  
JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE.

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada	Rosafe de l'Argentine	Australien
1931			
Juin			
1	70 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{8}$
2	70	61 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{8}$
3	70 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{8}$
4	70	61 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{3}{8}$
5	72 $\frac{1}{4}$	61 $\frac{5}{8}$	68 $\frac{3}{8}$
6	73 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{8}$
8	73 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{8}$
9	62 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{8}$
10	71 $\frac{1}{2}$	62	69 $\frac{1}{2}$
11	71 $\frac{1}{8}$	61 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
12	71	61 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
13	72 $\frac{1}{4}$	61 $\frac{5}{8}$	68 $\frac{1}{2}$
15	71 $\frac{1}{2}$	61	68 $\frac{1}{2}$
16	71 $\frac{3}{8}$	61	68 $\frac{1}{2}$
17	70 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{4}$	67 $\frac{3}{4}$
18	70 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{4}$	67 $\frac{3}{4}$
19	70	60 $\frac{1}{2}$	67
20	70	60 $\frac{1}{2}$	67
22	72 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{4}$	68 $\frac{5}{8}$
23	73 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{4}$	68 $\frac{5}{8}$
24	72	61	67 $\frac{5}{8}$
25	73 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{5}{8}$	68
26	71 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
27	72 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	67 $\frac{1}{2}$
29	72 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{4}$	67 $\frac{3}{4}$
30	73 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{1}{4}$	69 $\frac{1}{8}$
Juillet			
2	70 $\frac{1}{2}$	61	67 $\frac{1}{8}$
3	72	62 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{8}$
4	71 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{8}$
6	70 $\frac{1}{2}$	61	67 $\frac{1}{8}$
7	70 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{1}{2}$	67
8	70 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{3}{8}$	67
9	70	59 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{1}{2}$
10	70	59 $\frac{3}{8}$	67
11	68 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$
13	67 $\frac{1}{2}$	57	64 $\frac{1}{2}$
14	66 $\frac{1}{2}$	57	64 $\frac{1}{2}$
15	66 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$
16	67 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$
17	69 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$
18	69 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$
20	69 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$
21	68 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{4}$	62 $\frac{1}{4}$
22	68 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{4}$	60 $\frac{1}{2}$
23	67 $\frac{3}{8}$	57	60 $\frac{3}{8}$
24	66 $\frac{1}{4}$	57	60 $\frac{5}{8}$
25	66 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{3}{8}$	61
27	63 $\frac{3}{8}$	56	60 $\frac{1}{2}$
28	64 $\frac{1}{8}$	55 $\frac{7}{8}$	59 $\frac{1}{4}$
29	65	56 $\frac{1}{2}$	60
30	66 $\frac{1}{2}$	57	60 $\frac{1}{8}$
31	64 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{8}$
Août			
4	63 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{3}{8}$
5	63	54 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$
6	62	53 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$
7	62	52 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{5}{8}$
8	64 $\frac{5}{8}$	54 $\frac{1}{2}$	57
10	63 $\frac{3}{8}$	53 $\frac{3}{8}$	67
11	66 $\frac{1}{4}$	55 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{3}{8}$
12	65 $\frac{3}{8}$	54 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{8}$
13	66 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{4}$
14	65 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{4}$
15	65 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{1}{4}$	59 $\frac{1}{4}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU, MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE.

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord de Canada	Rosafe de l'Argentine	Australien
1931			
Août—Fin			
17.....	66 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{8}$	59 $\frac{1}{8}$
18.....	65 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{3}{8}$
19.....	65 $\frac{5}{8}$	55 $\frac{5}{8}$	58 $\frac{5}{8}$
20.....	65 $\frac{7}{8}$	54 $\frac{7}{8}$	58 $\frac{7}{8}$
21.....	65 $\frac{7}{8}$	55 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{7}{8}$
22.....	66 $\frac{1}{8}$	54 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{8}$
23.....	66 $\frac{1}{8}$	54 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{1}{8}$
25.....	65 $\frac{3}{8}$	54 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{8}$
26.....	65	55 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{8}$
27.....	65 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{8}$
28.....	64 $\frac{5}{8}$	54 $\frac{5}{8}$	57 $\frac{5}{8}$
29.....	64 $\frac{7}{8}$	55 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{7}{8}$
31.....	63 $\frac{7}{8}$	55 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{7}{8}$
Septembre			
1.....	63 $\frac{3}{8}$	54 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{7}{8}$
2.....	63 $\frac{1}{2}$	55	58
3.....	62 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{5}{8}$	58
4.....	62 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{1}{2}$
5.....	62 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
8.....	62 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
9.....	62 $\frac{3}{8}$	53 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{2}$
10.....	61 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{2}$
11.....	62 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$	58
12.....	63 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$	58
14.....	62 $\frac{1}{8}$	54 $\frac{7}{8}$	58
15.....	62	54	59
16.....	61 $\frac{3}{8}$	54 $\frac{3}{8}$	—
17.....	62 $\frac{3}{8}$	54 $\frac{3}{8}$	—
18.....	62 $\frac{1}{2}$	54	—
19.....	62 $\frac{1}{2}$	55	—
22.....	62 $\frac{1}{2}$	55	—
23.....	64 $\frac{3}{8}$	55	63 $\frac{7}{8}$
Il n'y a pas de rapport pour la fin de septembre à cause des cotes irrégulières du sterling.			
Octobre			
1.....	66 $\frac{5}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$
2.....	65 $\frac{5}{8}$	56 $\frac{5}{8}$	65 $\frac{5}{8}$
3.....	65 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$
5.....	65 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$
6.....	66 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$
7.....	66 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{5}{8}$
8.....	67 $\frac{3}{8}$	58	—
9.....	67	58 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{3}{4}$
10.....	66 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{4}$	68 $\frac{1}{2}$
13.....	68 $\frac{7}{8}$	60	68 $\frac{7}{8}$
14.....	68 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{3}{8}$
15.....	68 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{7}{8}$	68 $\frac{1}{2}$
16.....	68 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{2}$
17.....	68 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{8}$
19.....	69 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{3}{8}$
20.....	71 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	—
21.....	72 $\frac{1}{2}$	62	—
22.....	72 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{7}{8}$	—
23.....	72 $\frac{1}{8}$	62	—
24.....	73 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	—
26.....	75 $\frac{1}{8}$	65	—
27.....	73 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{7}{8}$	—
28.....	75 $\frac{1}{8}$	66 $\frac{3}{8}$	—
29.....	75 $\frac{1}{2}$	67	—
30.....	77	67 $\frac{1}{2}$	—
31.....	80	70	—
Novembre			
2.....	81 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{1}{2}$	—
3.....	—	75 $\frac{1}{8}$	—
4.....	83 $\frac{1}{8}$	73 $\frac{3}{8}$	80 $\frac{1}{8}$
5.....	84 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{3}{8}$	81 $\frac{1}{2}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU, MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE.

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada	Rosafe de l'Argentine	Australien
1931			
Novembre—Fin			
6.....	83 $\frac{3}{4}$	75 $\frac{3}{4}$	81 $\frac{1}{4}$
7.....	85 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{4}$	81 $\frac{3}{4}$
9.....	83 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	81
10.....	85	76	81 $\frac{5}{8}$
12.....	81 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{1}{2}$
13.....	79 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{1}{4}$	78 $\frac{3}{4}$
14.....	77 $\frac{1}{4}$	69 $\frac{3}{4}$	76 $\frac{3}{4}$
16.....	76 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{3}{4}$	76 $\frac{3}{4}$
17.....	81 $\frac{1}{4}$	72 $\frac{1}{4}$	77 $\frac{1}{4}$
18.....	81 $\frac{1}{4}$	72	77 $\frac{3}{8}$
19.....	79 $\frac{1}{4}$	70 $\frac{1}{4}$	78
20.....	79 $\frac{3}{4}$	70 $\frac{3}{4}$	78 $\frac{1}{4}$
21.....	76 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$
23.....	77 $\frac{1}{4}$	70 $\frac{1}{4}$	76 $\frac{1}{4}$
24.....	76 $\frac{1}{4}$	69	75 $\frac{3}{4}$
25.....	76 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{4}$	75 $\frac{3}{4}$
26.....	73 $\frac{3}{4}$	65 $\frac{3}{4}$	73 $\frac{3}{4}$
27.....	72 $\frac{3}{4}$	64 $\frac{3}{4}$	72
28.....	71 $\frac{1}{4}$	63 $\frac{1}{4}$	71 $\frac{1}{4}$
30.....	71 $\frac{1}{4}$	63 $\frac{1}{4}$	70
Décembre			
1.....	72 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{5}{8}$	68 $\frac{5}{8}$
2.....	80	68 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$
3.....	75 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	71
4.....	75 $\frac{3}{8}$	64	70
5.....	75 $\frac{3}{8}$	64	70 $\frac{1}{2}$
7.....	76 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
8.....	76 $\frac{1}{4}$	64 $\frac{1}{4}$	71
9.....	76 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{5}{8}$
10.....	73 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{3}{4}$	71 $\frac{5}{8}$
11.....	74	63 $\frac{3}{4}$	71 $\frac{1}{2}$
12.....	77	65 $\frac{1}{4}$	74 $\frac{3}{8}$
14.....	76 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{3}{8}$	75 $\frac{1}{4}$
15.....	76	66 $\frac{1}{4}$	75 $\frac{3}{8}$
16.....	77 $\frac{3}{4}$	67	76 $\frac{3}{8}$
17.....	75 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	74
18.....	74 $\frac{1}{4}$	64	72 $\frac{3}{8}$
19.....	76 $\frac{1}{4}$	67	74 $\frac{1}{4}$
21.....	76 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{1}{4}$
22.....	75	65 $\frac{1}{2}$	75
23.....	75 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	75
24.....	74 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{1}{4}$	74 $\frac{1}{4}$
28.....	75 $\frac{3}{4}$	65 $\frac{1}{4}$	74 $\frac{3}{8}$
29.....	75 $\frac{1}{4}$	66	75 $\frac{1}{4}$
30.....	75 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{1}{4}$	73 $\frac{3}{4}$
31.....	74 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{4}$	71 $\frac{1}{2}$

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de d'Argentine	Australien
1932				
Janvier				
4.....	75	73 $\frac{1}{4}$	64	71 $\frac{1}{4}$
5.....	74 $\frac{3}{8}$	72 $\frac{3}{8}$	64	71 $\frac{1}{4}$
6.....	74 $\frac{7}{8}$	72 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{1}{4}$	69 $\frac{1}{4}$
7.....	77	74 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	70
8.....	76 $\frac{1}{4}$	74 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{3}{4}$
9.....	76 $\frac{3}{8}$	73	63 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{3}{4}$
11.....	75 $\frac{5}{8}$	72 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	70
12.....	76 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{1}{4}$	63 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{3}{4}$
13.....	75 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{3}{4}$	61 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{3}{4}$
14.....	76 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{3}{4}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1932				
Janvier—Fin				
15.....	75 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{4}$	70 $\frac{1}{2}$
16.....	75 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{3}{4}$
18.....	75 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$	63	68 $\frac{1}{2}$
19.....	76 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
20.....	75 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	63	68
21.....	76 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	60	68
22.....	76 $\frac{1}{2}$	72	60 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
23.....	75 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
25.....	75 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
26.....	75 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
27.....	74 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{4}$
28.....	74 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{4}$
29.....	74 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{4}$
30.....	74 $\frac{1}{2}$	71	59 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{4}$
Février				
1.....	75 $\frac{1}{2}$	71	59 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{4}$
2.....	75 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	60	66 $\frac{3}{4}$
3.....	75 $\frac{1}{2}$	72	59 $\frac{1}{2}$	66
4.....	76	72	60 $\frac{1}{2}$	66
5.....	75 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	60	66 $\frac{1}{2}$
6.....	75 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	60	66 $\frac{1}{2}$
8.....	76	73	61 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
9.....	76	74	61 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
10.....	76	74	61	68
11.....	76 $\frac{1}{2}$	74	61 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
12.....	77	74 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
13.....	77	74 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
15.....	79 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
16.....	78 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
17.....	79 $\frac{1}{2}$	77	65 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
18.....	78 $\frac{1}{2}$	77	64 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
19.....	79 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
20.....	80 $\frac{1}{2}$	78	66 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
22.....	80 $\frac{1}{2}$	78	—	—
23.....	81 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	—
24.....	81	78 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	—
25.....	81 $\frac{3}{4}$	79 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
26.....	82 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	73
27.....	81 $\frac{1}{2}$	79	66 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
29.....	81 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
Mars				
1.....	80 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
2.....	79 $\frac{3}{8}$	78	65 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
3.....	79 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
4.....	79 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{3}{4}$
5.....	79	78 $\frac{1}{2}$	64	71
7.....	79 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{5}{8}$
8.....	80 $\frac{3}{8}$	80	65	72
9.....	81 $\frac{1}{8}$	79 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{3}{8}$	72 $\frac{3}{4}$
10.....	82	80	66	72 $\frac{3}{4}$
11.....	81 $\frac{1}{8}$	—	66	71 $\frac{1}{2}$
12.....	81 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
14.....	81 $\frac{1}{8}$	78 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
15.....	79 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{4}$
16.....	79 $\frac{1}{4}$	76 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{3}{4}$
17.....	79 $\frac{1}{4}$	76 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{3}{4}$
18.....	78 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
19.....	77	73 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
21.....	75 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	62	69 $\frac{1}{2}$
22.....	76 $\frac{1}{2}$	74	62 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
23.....	74 $\frac{1}{2}$	72	59 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
24.....	76	73 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
29.....	75 $\frac{1}{2}$	72	61 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
30.....	75 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
31.....	76 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{2}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1932				
Avril				
1.....	76 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	62	70 $\frac{5}{8}$
2.....	75 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{3}{8}$
4.....	77	74 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{4}$	71 $\frac{1}{4}$
5.....	76 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
6.....	76 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
7.....	75 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{7}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
8.....	76 $\frac{1}{2}$	73	64 $\frac{1}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
9.....	76 $\frac{1}{2}$	73	64	71 $\frac{1}{2}$
11.....	76 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
12.....	78 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{3}{8}$	72 $\frac{1}{2}$
13.....	79 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$	67	72 $\frac{1}{2}$
14.....	78 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{5}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
15.....	79	75	67	72 $\frac{1}{2}$
16.....	78 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{1}{2}$
18.....	77 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	73
19.....	76 $\frac{1}{2}$	74	65 $\frac{5}{8}$	72 $\frac{1}{2}$
20.....	77 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	66	72 $\frac{1}{2}$
21.....	76 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{3}{4}$	65	71 $\frac{3}{4}$
22.....	77	74 $\frac{1}{2}$	66	71 $\frac{1}{2}$
23.....	75 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	65	71 $\frac{1}{2}$
25.....	75 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
26.....	74 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{4}$	69
27.....	75 $\frac{1}{2}$	74	64 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{1}{2}$
28.....	74 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{4}$	64 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{1}{2}$
29.....	71	70 $\frac{1}{4}$	62 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
30.....	71 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{8}$
mai				
2.....	70 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{5}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
3.....	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{4}$	63 $\frac{1}{4}$	69 $\frac{3}{8}$
4.....	71	69 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{3}{8}$
5.....	71 $\frac{1}{2}$	—	63 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
6.....	71	—	63 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$
7.....	72 $\frac{1}{2}$	—	64 $\frac{1}{4}$	69 $\frac{3}{8}$
9.....	72 $\frac{1}{2}$	—	64 $\frac{1}{4}$	70
10.....	72 $\frac{1}{2}$	—	65 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{2}$
11.....	73 $\frac{1}{2}$	—	66 $\frac{1}{2}$	71
12.....	73 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{4}$	67 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
13.....	72 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{1}{2}$
17.....	73 $\frac{1}{2}$	72	66 $\frac{1}{2}$	71
18.....	73 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{3}{8}$
19.....	73 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{3}{4}$	67 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
20.....	72 $\frac{1}{2}$	72	66 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{3}{8}$
21.....	74	72 $\frac{3}{4}$	68 $\frac{3}{8}$	72 $\frac{1}{2}$
23.....	73 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$
24.....	75 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$
25.....	73 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$
26.....	74	72 $\frac{5}{8}$	68 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$
27.....	74 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	69	72 $\frac{1}{2}$
28.....	74 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$	72 $\frac{1}{2}$
30.....	73 $\frac{1}{2}$	72	69	73 $\frac{1}{2}$
31.....	72 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{7}{8}$	68 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$
Juin				
1.....	71 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{7}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
2.....	71 $\frac{1}{2}$	70	67 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
3.....	70 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
4.....	70 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
6.....	67 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	71 $\frac{1}{2}$
7.....	66 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
8.....	66 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{5}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
9.....	63 $\frac{1}{2}$	—	62 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
10.....	63 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
11.....	65	63 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	67
13.....	65 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
14.....	64 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{5}{8}$	63	65 $\frac{1}{2}$
15.....	63 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{5}{8}$	64 $\frac{1}{2}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
 MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
 FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE  
 (Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1932				
Juin—Fin				
16.....	64 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{8}$	64 $\frac{1}{2}$
17.....	64 $\frac{3}{8}$	64	62	64 $\frac{1}{2}$
18.....	63	62 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$	63
20.....	63 $\frac{5}{8}$	63	61	63
21.....	64	63 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{3}{8}$
22.....	63 $\frac{1}{2}$	62	59 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$
23.....	63 $\frac{3}{8}$	62	59 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$
24.....	63 $\frac{1}{2}$	62	59 $\frac{5}{8}$	61 $\frac{1}{2}$
25.....	63 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{7}{8}$	61 $\frac{1}{2}$
27.....	63 $\frac{5}{8}$	62 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$
28.....	62 $\frac{5}{8}$	62	63	61 $\frac{1}{2}$
29.....	63	62	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$
30.....	62 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$
Juillet				
1.....	62 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$	63	61 $\frac{1}{2}$
2.....	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{7}{8}$	61 $\frac{1}{2}$
4.....	62 $\frac{1}{2}$	61	61	61 $\frac{3}{8}$
5.....	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$
6.....	62 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$
7.....	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{8}$
8.....	64	62 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$
9.....	64	62	63 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$
11.....	63 $\frac{1}{2}$	61	62 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{8}$
12.....	61 $\frac{1}{2}$	60	61 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{3}{8}$
13.....	61 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
14.....	62 $\frac{3}{8}$	61	62 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{7}{8}$
15.....	62 $\frac{3}{8}$	61	62 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{7}{8}$
16.....	62 $\frac{7}{8}$	62 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$
18.....	63	62	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{2}$
19.....	63	61 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{2}$
20.....	61 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	62
21.....	64	62 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{2}$
22.....	63 $\frac{5}{8}$	61	62 $\frac{1}{4}$	61 $\frac{3}{8}$
23.....	64 $\frac{1}{2}$	32 $\frac{1}{2}$	63	63
25.....	64 $\frac{7}{8}$	63	62	63 $\frac{3}{8}$
26.....	64 $\frac{5}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	63	64 $\frac{1}{4}$
27.....	67	65 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$
28.....	69 $\frac{1}{2}$	67	65 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$
29.....	69 $\frac{7}{8}$	68	66 $\frac{1}{8}$	67 $\frac{3}{8}$
30.....	68 $\frac{3}{8}$	67	65 $\frac{3}{8}$	68
Août				
2.....	68 $\frac{1}{8}$	66 $\frac{1}{2}$	65	68 $\frac{1}{2}$
3.....	66	64 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$
4.....	66 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{7}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
5.....	66 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	64	66 $\frac{3}{8}$
6.....	67 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$
8.....	70	68 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{2}$
9.....	70 $\frac{1}{2}$	69	68 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
10.....	68 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
11.....	69 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{7}{8}$	67 $\frac{3}{8}$	70 $\frac{1}{2}$
12.....	68 $\frac{3}{8}$	68	67 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
13.....	68 $\frac{3}{8}$	38 $\frac{1}{2}$	66	70
15.....	67 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
16.....	68 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{8}$
17.....	68 $\frac{3}{8}$	37 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	70
18.....	67 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{7}{8}$	66 $\frac{7}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
19.....	66 $\frac{3}{8}$	66	66	68 $\frac{3}{8}$
20.....	65 $\frac{3}{8}$	64	65	68 $\frac{3}{8}$
22.....	64 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{3}{8}$	68
23.....	64 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$
24.....	64 $\frac{7}{8}$	—	65 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
25.....	64 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{3}{8}$
26.....	64 $\frac{7}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{7}{8}$	68
27.....	65	64 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{7}{8}$	67 $\frac{3}{8}$
29.....	65 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$
30.....	67 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$
31.....	66 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
 MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
 FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE  
 (Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1932				
Septembre				
1	65 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{2}$
2	65 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
3	66 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
5	67 $\frac{3}{8}$	67	65 $\frac{7}{8}$	69 $\frac{1}{4}$
6	67 $\frac{3}{8}$	67	65 $\frac{7}{8}$	69 $\frac{1}{4}$
7	67 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{1}{4}$	66 $\frac{1}{8}$	69
8	66 $\frac{3}{8}$	65	66	69
9	65 $\frac{3}{8}$	65	66	69
10	66 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{7}{8}$	66 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{4}$
12	65 $\frac{7}{8}$	65	66 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{4}$
13	63	63 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
14	64 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{1}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
15	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{7}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
16	63	63 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
17	62 $\frac{5}{8}$	62 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
19	63	62 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{8}$
20	63 $\frac{1}{4}$	62 $\frac{1}{2}$	64	70
21	63 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	70
22	64 $\frac{3}{8}$	65	66 $\frac{1}{4}$	70 $\frac{3}{8}$
23	63 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{8}$
24	63 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{1}{2}$	69
26	64	63	66	69
27	63 $\frac{7}{8}$	62 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{3}{8}$
28	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{3}{8}$
29	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
30	62 $\frac{3}{8}$	62	64 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$
Octobre				
1	62 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{4}$	67 $\frac{1}{2}$
3	63 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{4}$	78 $\frac{1}{2}$
4	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{7}{8}$
5	62 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{4}$	65 $\frac{3}{4}$
6	62 $\frac{3}{4}$	60 $\frac{3}{4}$	64 $\frac{1}{4}$	64 $\frac{1}{4}$
7	62	60 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	—
8	62	59 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$
11	61	59 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{8}$
12	61 $\frac{1}{4}$	59 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$
13	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{7}{8}$	—	60 $\frac{1}{4}$
14	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{4}$	—	60 $\frac{1}{4}$
15	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{8}$	—	60 $\frac{1}{4}$
17	60 $\frac{1}{2}$	59	—	59 $\frac{1}{2}$
18	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	—	59 $\frac{1}{2}$
19	61 $\frac{1}{4}$	59 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{3}{8}$
20	61 $\frac{1}{4}$	60	59 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$
21	61 $\frac{1}{4}$	59 $\frac{5}{8}$	59 $\frac{3}{8}$	60 $\frac{3}{8}$
22	61 $\frac{1}{4}$	59 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{7}{8}$	60 $\frac{1}{2}$
24	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{7}{8}$
25	60 $\frac{1}{2}$	59	57 $\frac{3}{4}$	59
26	59 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{4}$	57 $\frac{3}{4}$	59
27	58 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{4}$	59
28	59 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{4}$	59	59
29	60	59 $\frac{3}{8}$	59	58 $\frac{3}{8}$
31	59 $\frac{3}{8}$	58	—	58 $\frac{3}{8}$
Novembre				
1	59	58	—	58 $\frac{3}{8}$
2	58 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{2}$	—	58 $\frac{3}{8}$
3	58 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{3}{8}$	52 $\frac{3}{8}$	58
4	57 $\frac{3}{4}$	56 $\frac{3}{8}$	52 $\frac{3}{8}$	58
5	59	58 $\frac{3}{8}$	53 $\frac{1}{2}$	59
7	60 $\frac{1}{2}$	60	55 $\frac{1}{2}$	60
8	60 $\frac{1}{4}$	60 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$
9	60 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$
10	59 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{3}{8}$	55	58 $\frac{1}{4}$
12	59	59	55 $\frac{1}{2}$	58
14	60 $\frac{3}{8}$	61	56 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{4}$
15	60 $\frac{1}{4}$	60 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{3}{8}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1932				
Novembre—Fin				
16.....	59 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
17.....	59 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
18.....	59	60	56 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
19.....	59	59 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
21.....	60	60	56 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
22.....	60	60	56 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
23.....	60	60	56 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
24.....	60	60	56 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
25.....	59	59 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	59
26.....	60	60 $\frac{1}{2}$	56	59 $\frac{1}{2}$
28.....	60	60 $\frac{1}{2}$	57	60
29.....	59	59 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
30.....	59	59 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
Décembre				
1.....	59 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
2.....	60	60	56 $\frac{1}{2}$	59
3.....	59 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
5.....	59 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	57	59 $\frac{1}{2}$
6.....	59	59 $\frac{1}{2}$	57	58 $\frac{1}{2}$
7.....	59	58 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
8.....	59	58 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
9.....	60	59 $\frac{1}{2}$	56	58
10.....	60 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
12.....	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	55	58 $\frac{1}{2}$
13.....	59 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
14.....	58	56 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$
15.....	58	56 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$
16.....	56 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$
17.....	54 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$
19.....	56	55 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$
20.....	55 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$
21.....	55	54 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	55
22.....	55	54 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	55
23.....	54	54 $\frac{1}{2}$	52	54 $\frac{1}{2}$
28.....	53 $\frac{1}{2}$	53	49 $\frac{1}{2}$	54
29.....	54 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	47 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$
30.....	55	54 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$
31.....	55	55 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$
1933				
Janvier				
3.....	56 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$
4.....	56 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$
5.....	58	57 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
6.....	58	57 $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
7.....	60 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
9.....	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
10.....	59 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
11.....	60	60	53 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
12.....	60	59	53	59
13.....	59 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
14.....	58	58 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
16.....	58	57	51 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
17.....	58	57	51 $\frac{1}{2}$	58
18.....	58 $\frac{1}{2}$	57	51 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
19.....	58	57	52	57 $\frac{1}{2}$
20.....	58	58	52 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
21.....	57	58 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	58
23.....	57 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$
24.....	58	58 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	58
25.....	58	58 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
26.....	59	58	53	58
27.....	59	57	52 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$
28.....	59	58	53 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
30.....	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$
31.....	60 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{1}{2}$	60

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
Février 1933				
1	61½	59½	54	61½
2	60½	58½	53	60½
3	60½	59½	52½	59½
4	60	59½	52½	59½
6	60	59	53½	60½
7	60½	59	53½	60½
8	60½	59	52½	60
9	61½	60½	53	60
10	60½	60½	53	60½
11	61½	59½	52½	60½
13	60½	60½	52	60½
14	61½	60½	52½	60½
15	59½	58½	51½	59½
16	60½	59	52½	60½
17	61½	59½	53	60½
18	61½	59	52½	60½
20	60½	58½	52½	60½
21	60½	59	51½	59½
22	60½	59	51½	59½
23	61½	60	51½	59½
24	61½	59	51½	59
25	61½	59	51½	58½
27	61½	58½	50½	58½
28	60½	58½	49½	57½
Mars				
1	61	58½	50½	57½
2	61½	59½	51½	57½
3	61½	58½	50½	56½
4	63½	61½	52	58
6	—	63	53½	60½
7	67½	65	54½	61½
8	66	63	52½	60½
9	65½	61½	52½	60
10	66½	64	53½	61½
11	67	63½	53½	60½
13	66½	63	52½	60½
14	66	63½	52½	60½
15	65	61½	52½	60½
16	66½	62½	52	60
17	—	64½	53	60½
18	—	62½	52½	59½
20	—	62	52½	60
21	63½	61½	52½	59½
22	63½	61½	52½	59½
23	61½	60	52½	59½
24	61½	60½	52½	59½
25	61½	60½	51½	59½
27	62½	60	51½	59½
28	61½	60	51½	59
29	62½	60	51½	59½
30	62½	60	52½	58½
31	61½	59½	51½	58½
Avril				
1	62	60½	51½	59
3	62½	61	51½	59½
4	63½	61	52½	59½
5	63½	61	52½	59½
6	65	62½	52½	60½
7	64½	62½	52½	60½
8	63½	62	52½	59½
10	63½	61	52½	59½
11	67½	62	52½	59½
12	64	63	52½	59½
13	64½	62	52½	60½

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
 MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
 FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1933				
Avril—Fin				
18.....	64 $\frac{1}{8}$	63 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{2}$	61
19.....	65 $\frac{1}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	52 $\frac{3}{4}$	61 $\frac{3}{4}$
20.....	67 $\frac{3}{4}$	66 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{5}{8}$	64 $\frac{3}{8}$
21.....	69 $\frac{1}{8}$	68 $\frac{3}{8}$	55	64 $\frac{1}{2}$
22.....	67 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$
24.....	70 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$
25.....	72 $\frac{1}{4}$	71 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{3}{4}$	67
26.....	61 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
27.....	70	69 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{4}$	66 $\frac{3}{8}$
28.....	69 $\frac{5}{8}$	69	55 $\frac{3}{4}$	66
29.....	69 $\frac{3}{8}$	68	56 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$
Mai				
1.....	73 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{4}$
2.....	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{8}$	69 $\frac{3}{4}$
3.....	75 $\frac{1}{8}$	73 $\frac{1}{2}$	62	71
4.....	74	72 $\frac{3}{8}$	61 $\frac{3}{8}$	71
5.....	75 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	62	71 $\frac{3}{8}$
6.....	76 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
8.....	76 $\frac{3}{8}$	75 $\frac{1}{4}$	63 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{3}{8}$
9.....	75 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{3}{8}$
10.....	74 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{1}{2}$	62	71 $\frac{1}{2}$
11.....	75 $\frac{1}{8}$	75	63 $\frac{1}{4}$	71 $\frac{1}{2}$
12.....	76 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	72 $\frac{1}{2}$
13.....	77 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$	65	73 $\frac{1}{2}$
15.....	76 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$	72 $\frac{1}{2}$
16.....	76 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{5}{8}$	63 $\frac{1}{8}$	72 $\frac{1}{2}$
17.....	76 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{7}{8}$	63	71 $\frac{3}{8}$
18.....	76 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{3}{8}$
19.....	74 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{4}$	70 $\frac{1}{2}$
20.....	74 $\frac{3}{8}$	74	62	70 $\frac{1}{2}$
22.....	74 $\frac{1}{8}$	73 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{4}$	70
23.....	72	71 $\frac{1}{8}$	61 $\frac{1}{2}$	70
25.....	74 $\frac{1}{8}$	73 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{2}$	70
26.....	73 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{4}$	61 $\frac{1}{2}$	70
27.....	75	73 $\frac{1}{2}$	63	71 $\frac{3}{8}$
29.....	76	75 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{3}{8}$
30.....	75 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{4}$	73 $\frac{3}{8}$
31.....	76 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{3}{8}$
Juin				
1.....	75 $\frac{5}{8}$	75	63 $\frac{5}{8}$	72 $\frac{3}{4}$
2.....	75	74 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{4}$
6.....	75	73 $\frac{3}{4}$	62 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{3}{4}$
7.....	73 $\frac{1}{8}$	72 $\frac{1}{8}$	62 $\frac{1}{8}$	71 $\frac{1}{8}$
8.....	73 $\frac{3}{8}$	72 $\frac{3}{8}$	62 $\frac{1}{8}$	72
9.....	72	72	62 $\frac{1}{8}$	71 $\frac{5}{8}$
10.....	74	73	62 $\frac{5}{8}$	72 $\frac{5}{8}$
12.....	74 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{3}{8}$	63 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$
13.....	74 $\frac{5}{8}$	73 $\frac{5}{8}$	63 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{3}{8}$
14.....	73 $\frac{5}{8}$	73	62 $\frac{5}{8}$	72
15.....	73 $\frac{5}{8}$	73 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{5}{8}$	72 $\frac{1}{2}$
16.....	74 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
17.....	74 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{3}{8}$
19.....	75	74 $\frac{3}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{3}{8}$
20.....	76 $\frac{1}{4}$	75 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{3}{8}$
21.....	75 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{1}{2}$	64 $\frac{1}{2}$	74
22.....	76	75 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$
23.....	76 $\frac{1}{2}$	75	65 $\frac{3}{8}$	75
24.....	77 $\frac{1}{2}$	76	65 $\frac{1}{4}$	76
26.....	79	77 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{5}{8}$
27.....	82 $\frac{5}{8}$	80 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{2}$	79
28.....	89	85 $\frac{5}{8}$	71 $\frac{1}{2}$	80 $\frac{5}{8}$
29.....	84 $\frac{3}{8}$	82 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$	81
30.....	82	80 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{3}{8}$	78 $\frac{3}{8}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

		N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1933					
Juillet					
3	.....	85 $\frac{3}{8}$	86	72	81
4	.....	86	86	72 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{8}$
5	.....	88	87 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{1}{8}$	83 $\frac{3}{8}$
6	.....	87 $\frac{3}{4}$	86	73	83 $\frac{3}{8}$
7	.....	91	89 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{1}{4}$	86 $\frac{3}{8}$
8	.....	90	88 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{4}$	86
10	.....	91 $\frac{1}{8}$	90 $\frac{1}{8}$	78 $\frac{1}{8}$	87 $\frac{1}{2}$
11	.....	91 $\frac{1}{2}$	91 $\frac{1}{8}$	78 $\frac{1}{8}$	87 $\frac{1}{2}$
12	.....	95 $\frac{1}{2}$	93 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{2}$	88 $\frac{3}{8}$
13	.....	97 $\frac{3}{8}$	95 $\frac{1}{2}$	80	90
14	.....	95 $\frac{7}{8}$	94 $\frac{3}{8}$	78 $\frac{7}{8}$	89 $\frac{3}{8}$
15	.....	100	98 $\frac{1}{2}$	80	90 $\frac{3}{8}$
17	.....	102 $\frac{1}{2}$	100 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$	90 $\frac{3}{8}$
18	.....	104	101 $\frac{1}{2}$	82	92 $\frac{3}{8}$
19	.....	103 $\frac{3}{8}$	100 $\frac{7}{8}$	83 $\frac{1}{2}$	92 $\frac{3}{8}$
20	.....	97	94 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{3}{8}$	89 $\frac{1}{2}$
21	.....	89 $\frac{7}{8}$	88	77 $\frac{1}{2}$	86 $\frac{1}{2}$
22	.....	88 $\frac{3}{8}$	87	75 $\frac{3}{4}$	85
24	.....	86	85	76 $\frac{1}{2}$	85 $\frac{3}{8}$
25	.....	86	85	75 $\frac{5}{8}$	85 $\frac{3}{8}$
26	.....	88 $\frac{3}{8}$	-	76 $\frac{1}{2}$	86
27	.....	91 $\frac{7}{8}$	-	76 $\frac{1}{2}$	86 $\frac{5}{8}$
28	.....	96	-	77 $\frac{1}{4}$	84 $\frac{3}{8}$
29	.....	92 $\frac{1}{4}$	-	76	85 $\frac{3}{4}$
31	.....	89 $\frac{1}{2}$	-	76	85 $\frac{3}{4}$
Août					
1	.....	87 $\frac{1}{2}$	-	75	85 $\frac{1}{2}$
2	.....	93	-	75 $\frac{5}{8}$	86 $\frac{1}{2}$
3	.....	92 $\frac{5}{8}$	-	75 $\frac{1}{8}$	85 $\frac{7}{8}$
4	.....	93	-	75	85 $\frac{1}{2}$
5	.....	-	-	-	-
7	.....	-	-	-	-
8	.....	91 $\frac{1}{2}$	-	73 $\frac{1}{2}$	84 $\frac{3}{8}$
9	.....	88 $\frac{1}{2}$	-	72 $\frac{3}{8}$	84 $\frac{3}{8}$
10	.....	88 $\frac{1}{4}$	-	71 $\frac{3}{8}$	83 $\frac{1}{2}$
11	.....	87 $\frac{3}{8}$	-	71 $\frac{1}{4}$	83 $\frac{1}{2}$
12	.....	84 $\frac{3}{8}$	-	68 $\frac{3}{8}$	81 $\frac{3}{8}$
14	.....	80 $\frac{3}{8}$	-	68 $\frac{3}{8}$	78 $\frac{3}{8}$
15	.....	79	-	68	76
16	.....	78 $\frac{1}{2}$	-	64 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{3}{8}$
17	.....	78 $\frac{1}{4}$	77 $\frac{5}{8}$	64 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{3}{8}$
18	.....	78 $\frac{7}{8}$	-	64 $\frac{1}{4}$	76
19	.....	78	-	63 $\frac{7}{8}$	74 $\frac{1}{2}$
21	.....	79 $\frac{1}{8}$	-	64 $\frac{1}{4}$	74 $\frac{3}{8}$
22	.....	78 $\frac{3}{8}$	-	64 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{3}{8}$
23	.....	79 $\frac{1}{2}$	-	64 $\frac{3}{8}$	75
24	.....	78	78 $\frac{3}{8}$	63	73 $\frac{3}{8}$
25	.....	77 $\frac{7}{8}$	-	61 $\frac{7}{8}$	73 $\frac{3}{8}$
26	.....	79 $\frac{3}{8}$	-	64 $\frac{1}{4}$	74 $\frac{3}{8}$
28	.....	88 $\frac{3}{8}$	-	65 $\frac{1}{4}$	76 $\frac{3}{8}$
29	.....	80 $\frac{3}{8}$	-	65 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{3}{8}$
30	.....	78 $\frac{3}{8}$	-	64 $\frac{3}{8}$	75 $\frac{3}{8}$
31	.....	80 $\frac{3}{8}$	-	64 $\frac{3}{8}$	75 $\frac{3}{8}$
Septembre					
1	.....	79 $\frac{3}{4}$	-	65 $\frac{1}{4}$	75 $\frac{7}{8}$
2	.....	80 $\frac{1}{2}$	-	65 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$
4	.....	Cotes non reçues		-	-
5	.....	82 $\frac{1}{2}$	-	69 $\frac{3}{8}$	79 $\frac{1}{2}$
6	.....	80 $\frac{1}{2}$	-	68	77 $\frac{3}{8}$
7	.....	79 $\frac{3}{4}$	-	67 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{3}{8}$
8	.....	79 $\frac{3}{8}$	-	67	77 $\frac{3}{8}$
9	.....	79 $\frac{3}{8}$	-	66 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{3}{8}$
11	.....	79 $\frac{1}{2}$	-	64 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{1}{2}$
12	.....	79 $\frac{1}{2}$	-	65 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{1}{2}$
13	.....	79 $\frac{1}{2}$	-	65 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{1}{2}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1933				
Septembre—Fin				
14.....	80 $\frac{3}{4}$	—	65 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$
15.....	77 $\frac{1}{2}$	—	65 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$
16.....	78	—	65 $\frac{1}{2}$	77
18.....	80	—	65 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$
19.....	80 $\frac{3}{4}$	—	65 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$
20.....	80 $\frac{3}{4}$	—	66 $\frac{3}{4}$	77 $\frac{1}{2}$
21.....	79 $\frac{1}{2}$	—	65 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$
22.....	78 $\frac{1}{2}$	—	65 $\frac{3}{4}$	76 $\frac{3}{4}$
23.....	77 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{2}$	65 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$
25.....	77 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{4}$	64	75 $\frac{1}{2}$
26.....	77 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{3}{4}$	64	75
27.....	75 $\frac{3}{4}$	77	61 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{3}{4}$
28.....	75	75	61	72 $\frac{3}{4}$
29.....	77 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	61	72
30.....	72 $\frac{3}{4}$	—	60 $\frac{5}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
Octobre				
2.....	73 $\frac{1}{4}$	73 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{1}{4}$	71
3.....	72 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{7}{8}$
4.....	71 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
5.....	70 $\frac{3}{4}$	71 $\frac{1}{2}$	59 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
6.....	71 $\frac{3}{4}$	71 $\frac{1}{2}$	59	67 $\frac{1}{2}$
7.....	69 $\frac{3}{4}$	70 $\frac{1}{4}$	58	66 $\frac{3}{8}$
9.....	—	—	—	—
10.....	69 $\frac{3}{4}$	—	58	66
11.....	70	—	56 $\frac{3}{4}$	64 $\frac{1}{2}$
12.....	70 $\frac{1}{2}$	—	56 $\frac{3}{4}$	64 $\frac{1}{2}$
13.....	68 $\frac{1}{2}$	—	55	63 $\frac{3}{8}$
14.....	67 $\frac{1}{2}$	—	53 $\frac{3}{4}$	63 $\frac{3}{8}$
16.....	66 $\frac{3}{4}$	—	53 $\frac{3}{4}$	62 $\frac{3}{8}$
17.....	65 $\frac{3}{4}$	—	52 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{8}$
18.....	67 $\frac{1}{2}$	—	54 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{3}{8}$
19.....	67 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{3}{4}$	63
20.....	67 $\frac{1}{2}$	—	53	63 $\frac{3}{4}$
21.....	69 $\frac{3}{4}$	—	55	64 $\frac{1}{2}$
23.....	71 $\frac{3}{4}$	—	57	67
24.....	73 $\frac{3}{4}$	—	58 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
25.....	72 $\frac{3}{4}$	—	60 $\frac{1}{2}$	68
26.....	74 $\frac{1}{2}$	—	60 $\frac{1}{2}$	68
27.....	72 $\frac{1}{2}$	—	59 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{4}$
28.....	73 $\frac{1}{2}$	—	60	69
30.....	73	—	61	70 $\frac{3}{4}$
31.....	72 $\frac{1}{2}$	—	60 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{1}{2}$
Novembre				
1.....	71 $\frac{1}{2}$	—	59 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{2}$
2.....	72 $\frac{1}{2}$	—	60 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
3.....	73 $\frac{1}{2}$	—	—	69 $\frac{3}{8}$
4.....	73 $\frac{1}{2}$	—	60 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{2}$
6.....	73 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	60	70
7.....	73 $\frac{3}{4}$	73	59 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{8}$
8.....	73 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{1}{2}$	59	70 $\frac{1}{2}$
9.....	74 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	60	71 $\frac{1}{2}$
10.....	76	76	61 $\frac{1}{2}$	72
13.....	75 $\frac{3}{4}$	76 $\frac{1}{2}$	61 $\frac{3}{8}$	71 $\frac{1}{2}$
14.....	75 $\frac{3}{4}$	75 $\frac{3}{4}$	61	72
15.....	76 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{3}{4}$	61 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{1}{2}$
16.....	76 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{4}$	62 $\frac{3}{4}$	74 $\frac{1}{2}$
17.....	76 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{3}{4}$	61 $\frac{1}{2}$	72 $\frac{3}{8}$
18.....	76 $\frac{3}{4}$	77	60 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{3}{8}$
20.....	75 $\frac{3}{4}$	76 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{4}$	72 $\frac{3}{8}$
21.....	77 $\frac{3}{4}$	78	60 $\frac{3}{4}$	74 $\frac{1}{2}$
22.....	79 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{2}$	62 $\frac{3}{4}$	75
23.....	79	77 $\frac{3}{4}$	60 $\frac{3}{4}$	74 $\frac{1}{2}$
24.....	78 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{1}{2}$	59	73 $\frac{3}{8}$
25.....	78 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{4}$	59 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{3}{8}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1933				
Novembre—Fin				
27.....	77½	75½	56½	72
28.....	77	75½	57½	72½
29.....	76½	75½	59	73
30.....	77½	75½	58	71½
Décembre				
1.....	76½	74½	—	72
2.....	75½	74½	—	71½
4.....	73½	71½	—	70½
5.....	74½	72½	—	70½
6.....	75½	74½	—	70½
7.....	75½	73½	—	69½
8.....	75½	73½	—	69½
9.....	76½	73½	59	70
11.....	76½	73½	58½	69½
12.....	76½	73½	58	69½
13.....	75½	73½	59	68½
14.....	75½	72½	59	68½
15.....	75½	73½	59	69½
16.....	74½	73½	58½	69½
18.....	74½	73½	58	69½
19.....	74½	72½	58	69½
20.....	74½	73½	58½	70
21.....	73½	72½	58	69½
22.....	74	72½	57½	67½
27.....	74½	73½	58	67½
28.....	76½	74½	57	67
29.....	76½	75½	57	68½
1934				
Janvier				
2.....	77½	75½	58½	71½
3.....	77½	74½	58	70½
4.....	77½	74½	59	70½
5.....	78½	75½	58½	70½
6.....	78½	75½	58	70½
8.....	78½	75	58½	69½
9.....	78½	75½	58½	70½
10.....	78½	75½	58	70½
11.....	—	76½	60½	70½
12.....	79½	77	59	69½
13.....	81	78½	60	69½
15.....	82½	79½	61	71½
16.....	83½	81½	62½	72½
17.....	83½	80	62	71½
18.....	83½	80½	61½	70½
19.....	83	79½	60½	70½
20.....	83	79½	60½	70½
22.....	82½	70½	60	70½
23.....	82	79	60	69½
24.....	82½	79½	59	70½
25.....	81½	78½	59½	69½
26.....	81½	78½	59	69½
27.....	82½	78½	59½	69½
29.....	82½	79½	59½	69½
30.....	83	80½	59	70½
31.....	83	80	59½	69
Février				
1.....	83½	80½	59	69½
2.....	83½	79½	58	69½
3.....	83	80	58½	69½
5.....	83	80½	58	69½
6.....	84	80½	59	69½
7.....	84½	80½	59½	70½
8.....	82½	79	58	70½

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1934				
Février—Fin				
9	82 $\frac{3}{8}$	79	58 $\frac{7}{8}$	69 $\frac{1}{2}$
10	82 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{7}{8}$	58 $\frac{7}{8}$	69 $\frac{3}{8}$
12	82 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	69
13	82 $\frac{1}{2}$	78 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	69
14	81 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	69
15	81 $\frac{1}{2}$	77	58 $\frac{3}{4}$	69
16	83 $\frac{1}{8}$	78	57 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{5}{8}$
17	83 $\frac{1}{8}$	77 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	70
19	83 $\frac{1}{8}$	77 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	69 $\frac{3}{8}$
20	82 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{4}$	68 $\frac{3}{4}$
21	82 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{3}{4}$
22	82	76	56 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{3}{8}$
23	81 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{7}{8}$	56 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{2}$
24	81 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{4}$	68 $\frac{3}{4}$
26	81 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{3}{4}$	67 $\frac{3}{8}$
27	81 $\frac{1}{2}$	76 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$
28	82 $\frac{1}{8}$	76 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{3}{8}$
Mars				
1	—	77 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{1}{8}$
2	—	77 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{8}$	66 $\frac{3}{8}$
3	—	78 $\frac{1}{8}$	59	67
5	—	79 $\frac{1}{8}$	59	66 $\frac{1}{2}$
6	—	78 $\frac{3}{8}$	59	65 $\frac{1}{2}$
7	—	—	59	65 $\frac{1}{2}$
8	—	78 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{5}{8}$	65 $\frac{1}{2}$
9	—	78 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$
10	—	78 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	66
12	—	79 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{3}{4}$	65 $\frac{3}{8}$
13	—	79 $\frac{3}{8}$	59	66 $\frac{1}{2}$
14	—	78 $\frac{1}{8}$	58 $\frac{1}{2}$	63 $\frac{1}{2}$
15	—	77 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{1}{2}$	66 $\frac{1}{2}$
16	—	77 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{4}$	66 $\frac{1}{2}$
17	—	77 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{3}{4}$	66 $\frac{1}{2}$
19	—	77	57 $\frac{3}{4}$	65 $\frac{1}{2}$
20	—	77	56 $\frac{3}{8}$	65 $\frac{1}{2}$
21	—	76 $\frac{7}{8}$	56 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{1}{8}$
22	—	77 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	67 $\frac{3}{8}$
23	—	77 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{3}{8}$	67 $\frac{3}{8}$
24	82 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$	67
26	82 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$	67
27	82 $\frac{3}{8}$	75 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$	67
28	82 $\frac{3}{8}$	75 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{3}{8}$	67
30	—	76 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{8}$
31	—	—	—	—
Avril				
3	82 $\frac{3}{8}$	76 $\frac{3}{8}$	—	68 $\frac{3}{8}$
4	82 $\frac{1}{2}$	77 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{3}{8}$
5	82 $\frac{1}{2}$	76	59 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{3}{8}$
6	82 $\frac{1}{2}$	76	59 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{3}{8}$
7	82 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{7}{8}$	59 $\frac{3}{8}$	69 $\frac{1}{2}$
9	81 $\frac{3}{8}$	75 $\frac{7}{8}$	59 $\frac{3}{8}$	—
10	81	75 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{7}{8}$	—
11	82	76	59 $\frac{1}{2}$	—
12	82	76	59 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{3}{4}$
13	81 $\frac{1}{2}$	75 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
14	81 $\frac{1}{2}$	75	59 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
16	81 $\frac{3}{8}$	75 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
17	81	75	59 $\frac{3}{8}$	71
18	80 $\frac{1}{8}$	73 $\frac{3}{4}$	58 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
19	79 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{4}$	58 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
20	79 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	57	69 $\frac{1}{8}$
21	78 $\frac{1}{2}$	74	57	69 $\frac{3}{8}$

COTES DU BLÉ C.A.F. LIVERPOOL, CHAQUE JOUR, EN CENTS LE BOISSEAU,  
MONNAIE CANADIENNE AU TAUX COURANT DU CHANGE, DE  
FÉVRIER 1931 JUSQU'À LA DATE INDIQUÉE

(Cote Broomhall)

	N° 2 Nord du Canada Atlantique	N° 2 Nord du Canada Vancouver	Rosafe de l'Argentine	Australien
1934				
Avril—Fin				
23.....	78 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	69 $\frac{3}{4}$
24.....	79	74 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{1}{2}$
25.....	78 $\frac{5}{8}$	73 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{1}{2}$
26.....	77 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{3}{8}$	68 $\frac{1}{2}$
27.....	77 $\frac{3}{4}$	73 $\frac{3}{4}$	56 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{1}{2}$
28.....	77 $\frac{3}{4}$	73 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$	68 $\frac{3}{4}$
30.....	77 $\frac{5}{8}$	74	56 $\frac{3}{4}$	68 $\frac{3}{4}$
Mai				
1.....	76 $\frac{3}{4}$	74	58	70 $\frac{3}{8}$
2.....	76 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
3.....	76 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{2}$	70 $\frac{1}{2}$
4.....	76 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{2}$	71
5.....	77 $\frac{1}{8}$	74 $\frac{3}{8}$	58 $\frac{1}{2}$	71
7.....	77 $\frac{1}{8}$	75	58 $\frac{3}{8}$	71
8.....	78	76 $\frac{1}{8}$	59	70 $\frac{3}{8}$
9.....	80	78 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{1}{2}$	72
10.....	80	78 $\frac{3}{8}$	59	71 $\frac{1}{2}$
11.....	83 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{1}{2}$
12.....	81 $\frac{3}{8}$	79 $\frac{3}{8}$	59 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$
14.....	80 $\frac{3}{8}$	77 $\frac{1}{2}$	58 $\frac{3}{8}$	73 $\frac{3}{8}$
15.....	81 $\frac{3}{8}$	78 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{1}{2}$	73 $\frac{3}{8}$
16.....	81 $\frac{3}{8}$	79	60 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{1}{2}$
17.....	81 $\frac{1}{2}$	79 $\frac{3}{4}$	60 $\frac{3}{8}$	74 $\frac{1}{2}$

Le TÉMOIN se retire.

Le PRÉSIDENT: M. Jackson, représentant de l'English Co-operative Society, de Montréal est ici et nous allons lui demander de venir déposer.

R. T. JACKSON est appelé.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre occupation?

Le TÉMOIN: J'achète du blé pour la Co-operative Wholesale Society Limited, Montréal et Vancouver. Vous voudrez bien m'excuser, j'espère, car je n'ai pas eu le loisir de me préparer et vraiment j'ai bien peu de choses à dire. Ce sont les observations qui me viennent de l'autre côté, sur le blé expédié du Canada, qui me guident. Si vous n'avez pas objection, je vais dire en raccourci ce que nous sommes. La Co-operative Wholesale Society Limited possède sept minoteries, situées à Manchester, Oldham, Sowerby Bridge, Hull, Dunston et Silvertown; et la Scottish Co-operative, deux minoteries, l'une à Leith et l'autre à Edinbourg. La compagnie anglaise a besoin de 35 à 40 millions de boisseaux de blé, annuellement. Ce sont là des chiffres approximatifs. La proportion de blé canadien utilisé par les différentes minoteries varie entre 80 p. 100 et à peu près rien du tout, selon la richesse réelle du produit comparée à celle des autres blés. Celle-là est appréciée selon la valeur boulangère des différentes variétés de blé canadien. Nous achetons partout, —f.a.b. Vancouver et, chargé à Vancouver, en entrepôt à Fort-William, C.A.F. aux ports intérieurs, C.A.F. et; F.A.B. aux ports du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Les administrateurs de nos minoteries nous disent que la qualité des blés Nord Manitoba leur semble affaiblie par la présence du Garnet, qui fait une farine de teneur en gluten incertaine.

Nos meuniers nous ont dit de vive voix qu'ils étaient mécontents,—les promesses faites par les enquêteurs canadiens il y a deux ou trois ans n'ont pas eu de suite. Indépendamment de la qualité, cela n'a pas aidé la vente des blés canadiens.

Le PRÉSIDENT: Quelles promesses a-t-on faites?

Le TÉMOIN: Je comprends que certains représentants canadiens sont allés en Angleterre, qu'ils ont rencontré les minotiers et qu'ils ont fait certaines promesses de nature à améliorer la qualité du blé.

L'hon. M. WEIR: Vous dites que cela affaiblit la valeur de notre Nord-Manitoba: comprenez-vous par là le n° 1 et le n° 2?

Le TÉMOIN: Tout le blé du Manitoba.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela s'applique à toutes les qualités légales?

Le TÉMOIN: A toutes.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ont-elles jamais été meilleures que ces dernières années?

Le TÉMOIN: Je suis, monsieur le président, obligé de m'en rapporter à ce que nous disent nos gens d'Angleterre qui semblent d'avis que, antérieurement, le produit était de meilleure qualité et qui désirent qu'on y revienne.

M. STIRLING: Qui étaient ces représentants canadiens?

Le PRÉSIDENT: Les représentants canadiens qui ont fait des promesses.

Le TÉMOIN: C'est une question à laquelle je ne puis répondre, monsieur le président.

M. VALLANCE: Je me demande si l'ancien ministre ou le ministre actuel de l'Agriculture savent qui est allé là, et quand? La Commission des grains a-t-elle eu connaissance de cette délégation?

M. HAMILTON: J'ignore de quels représentants il est question, mais M. Ramsay, président, et le secrétaire sont allés en Angleterre et sur le continent à l'automne 1932.

Le PRÉSIDENT: Je crois, messieurs, que c'est moi qui ai amorcé ce sujet, mais il serait plus sage de laisser M. Jackson continuer, et je m'engage à ne plus interrompre.

Le TÉMOIN: Les rapports que nous avons reçus portant sur les consignations du côté du Pacifique indiquent une très forte proportion de Garnet dans le n° 2 Nord—beaucoup plus forte que dans le n° 2 Nord expédié de Fort-William. Nous avons pour règle l'élimination du Garnet des qualités légales du blé de Manitoba. Voilà ce que j'avais à dire.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

*L'hon. M. Weir:*

D. Sur ce point, Monsieur Jackson, j'ai compris que vous dites que le n° 2 ne vous paraissait pas d'aussi bonne qualité, chargé à Vancouver, que celui chargé à Fort-William, et cependant les constatations démontrent que durant douze mois consécutifs, comprenant deux récoltes, il y a moins de différence entre le n° 1 et le n° 2 à Vancouver qu'entre le n° 1 et le n° 2 à Fort-William, malgré la plus forte proportion de Garnet dans le n° 2, Vancouver, que dans le n° 2, Fort-William. Comment expliquez-vous cela? Que l'écart soit moindre entre le n° 1 et le n° 2 à Vancouver,—l'écart moyen c'est-à-dire,—qu'à Fort-William, durant une période de douze mois consécutifs qui comprend deux récoltes? Si vous n'aimez pas le Garnet parce que vous ne croyez pas que son mélange fasse un bon blé, comment expliquez-vous cela? Il s'agit d'une période assez longue comprenant deux récoltes; et le prix que vous payez le blé dépend de la qualité que vous croyez lui trouver?—R. C'est exact. La valeur du n° 2 Nord, à Van-

couver, est moindre que celle du n° 2 Nord, aux ports de l'Atlantique et du Saint-Laurent.

D. Et du n° 1 également?—R. Du n° 1 également.

D. Voyez-vous, la différence peut provenir de bien des choses, mais pour vos minotiers c'est la forte proportion de Garnet dans le n° 2 qu'ils n'aiment pas. Il n'y a pour ainsi dire pas de Garnet dans votre n° 1 Nord et il y en a dans le n° 2 Nord; cependant, même avec plus de Garnet, à Vancouver, qu'à Fort-William dans le n° 2, l'écart est moindre à Vancouver qu'à Fort-William, entre le n° 1 et le n° 2, malgré que le n° 2 soit plus fort en Garnet à Vancouver qu'à Fort-William: ce qui ne justifie pas votre préjugé contre le Garnet. Je pensais que vos minotiers avaient peut-être quelque autre raison.

M. LOUCKS: Le n° 1 comprend une proportion de Garnet.

L'hon. M. WEIR: Elle est la même aux deux endroits; la seule différence, c'est que la quantité de Garnet est plus grande à Vancouver.

M. LOUCKS: La quantité est-elle plus considérable dans le n° 1 Nord?

L'hon. M. WEIR: C'est une qualité légale,—jusqu'à 5 p. 100.

M. BROWN: Je ferai observer qu'il peut y avoir différentes raisons à cela. M. Jackson nous dit ce qu'en pense sa propre compagnie, et déclare que celle-ci n'aime pas la présence du Garnet. C'est la déposition de M. Jackson. Je prétends que ce n'est pas à M. Jackson à expliquer ces choses qui peuvent résulter de l'attitude d'autres compagnies à ce sujet. M. Jackson nous déclare nettement que sa compagnie n'aime pas le blé du Manitoba mélangé de Garnet. Eh bien, messieurs, c'est la question à examiner, et si la déposition de M. Jackson est appuyé par d'autres compagnies, il faudra la peser. Après tout, la seule question qui se pose est celle-ci: dans quelle mesure les minotiers d'Angleterre s'opposent-ils à la présence du Garnet. Je ne crois pas qu'il soit raisonnable de demander à M. Jackson d'expliquer ces différences d'écart qui peuvent provenir de maintes causes.

*M. Vallance:*

D. Depuis combien de temps représentez-vous au Canada les Coopératives d'Angleterre?—R. Je représente la compagnie depuis 1913.

D. Etes-vous son acheteur au Canada?—R. Je le suis.

D. Selon votre expérience comme acheteur de blé pour les Coopératives d'Angleterre depuis nombre d'années, achetez-vous moins de n° 2 maintenant que depuis, disons dix ans?—R. Je n'ai pas remonté jusqu'à dix ans, mais, à titre d'indication, en 1934 nous n'avons pas acheté un boisseau n° 2 Nord, alors qu'en 1933 nous en avons acheté 19 p. 100, et, en 1932, 60½ p. 100.

D. Avez-vous, dans la première partie de votre déposition, mentionné la quantité que vous achetez en Canada?—R. Elle varie beaucoup selon les prix. Nous achetons du blé dans le monde entier. Je n'achète que le blé canadien. Etant donné les écarts de prix à certains temps, il est à notre avantage, pour soutenir la concurrence des autres minoteries, d'acheter ailleurs.

D. En sorte que, compte tenu des autres facteurs que vous avez mentionnés, il serait difficile pour le Comité d'attribuer, entièrement dirai-je, au Garnet la diminution des commandes de n° 2 Nord des minoteries d'Angleterre?—R. Pas entièrement.

D. Mais vous le tenez pour un facteur considérable, est-ce là?—R. Pour arriver à déterminer la valeur relative du n° 2 Nord, la proportion variée de Garnet leur fait présumer le maximum de Garnet.

D. Direz-vous, monsieur Jackson, que la valeur réelle du n° 2 Nord actuellement, est plus faible qu'il y a, disons sept à huit ans. Est-ce le degré des qualités que vous ne trouvez pas assez élevé.—R. Oui. Je me borne à interpréter plus ou moins les plaintes qui me viennent de l'autre côté.

D. Quand je dis vous, j'entends ceux que vous représentez. Ils prétendent maintenant que les qualités ne sont pas aussi bonnes qu'avant; est-ce cela?—  
R. C'est ce qu'ils disent.

D. Et diriez-vous que cet état de choses est dû, en grande partie au moins, au blé Garnet?—R. Je ne saurais dire cela. Je le regrette.

D. C'est le point que nous aimerions éclaircir ici. Ce que vous pouvez dire absolument, c'est que vos gens n'aiment pas qu'on mêle le Garnet à nos variétés régulières fixées par la loi, et si vous pouviez conclure de cela quelque chose, cela suffirait.

M. CARMICHAEL: Vous avez dit qu'en 1932 vous avez acheté 62 p. 100 de n° 2 Nord, 19 p. 100 en 1933 et pas du tout en 1934. Quelle a été votre principale raison d'agir ainsi? Quel a été le principal facteur dans votre décision d'exclure entièrement le n° 2 Nord cette dernière année? Vous êtes acheteur de blé, et vous cessez absolument d'acheter du n° 2 Nord?

M. SMITH: Le prix comparé aux prix des autres pays serait-il un facteur?  
Le TÉMOIN: Oui.

M. CARMICHAEL: Ce qui m'intéresse, c'est la raison déterminante du mouvement régressif dans vos achats du n° 2 Nord, savoir: 62 p. 100 en 1932, 19 p. 100 en 1933, et absolument pas en 1934,—j'aimerais connaître le motif qui vous a déterminé à ignorer le n° 2 dans vos achats de blé canadien?

Le TÉMOIN: Eh bien, quant à 1934 l'année est encore relativement peu avancée, et il n'y avait pas beaucoup de n° 2 Nord disponible aux ports d'hiver, en sorte que nous avons acheté du n° 1 Nord aux ports de l'Atlantique.

M. PERLEY: Donnez-vous une préférence au n° 2 Nord aux ports de l'Atlantique, sur la même catégorie aux ports du Pacifique?

Le TÉMOIN: Pas plus que d'autres, mais la différence dans le prix de l'un et de l'autre ne vous dirait pas pourquoi le n° 2 Nord aux ports de l'Atlantique est préféré au n° 2, aux ports du Pacifique. Indépendamment de l'écart entre le n° 1 chargé aux ports de l'Atlantique, et chargé aux ports du Pacifique, il y a entre l'un et l'autre un écart bien net. Je prétends que l'écart entre les deux n° 2 Nord est plus considérable que dans le cas du n° 1 Nord.

*M. Vallance:*

D. Jusqu'à présent, avez-vous acheté une plus forte proportion de n° 1 que de coutume?—R. Vous me demandez si j'ai acheté plus de blé cette année que l'année dernière?

D. Oui?—R. Non.

D. Jusqu'à ce jour, avez-vous acheté plus de n° 1 que par le passé?—R. Non.

M. LUCAS: Avez-vous les proportions de n° 1 Nord achetées en 1931, 1932, 1933 et 1934?

Le TÉMOIN: Non, je ne les ai pas.

L'hon. M. MOTHERWELL: Puis-je vous demander pourquoi on se plaint de la valeur inférieure du n° 2, aux ports du Pacifique, comme vous dites, plainte que nous entendons depuis des années? Il arrive parfois que c'est autrement. Mais pourquoi ne pas acheter du n° 2 aux ports de l'Atlantique, quand vous en aviez l'occasion? Personne ne vous force d'acheter du n° 2 aux ports du Pacifique; vous pouviez acheter du n° 2 aux ports de l'Atlantique, et bien d'autres variétés.

Le TÉMOIN: Je crois vraiment, monsieur le président, que la raison, ce sont les proportions variables du mélange dans le n° 2 du Nord-Manitoba.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous pouvez en avoir aux ports de l'Atlantique.

Le TÉMOIN: Même celui-là n'est pas uniforme.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais, n'en achetez pas du tout. Cela indique qu'il ne manque pas d'autres variétés. Nous sommes dans un pays libre. Vous pouvez acheter ce que vous voulez. Si vous pouvez avoir du Garnet à un prix assez bas vous en utiliserez en quantité.

Le TÉMOIN: Votre idée est-elle que nous cessions tout à fait d'acheter du n° 2 Nord, parce que nous n'en achetons pas autant-actuellement, et que si nous n'aimons pas le n° 1 Nord nous cessions également d'en acheter?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je constate que vous n'aimez aucun blé canadien.

M. CARMICHAEL: Pour remplacer le n° 2 Nord, achetez-vous du n° 1, et peut-être du n° 3 et du n° 1 dur, ces deux derniers utilisés en mélange?

Le TÉMOIN: Non. Si nous pouvons avoir du n° 2 Nord à un certain prix un peu inférieur à celui du n° 1 Nord, nous l'achetons aux ports de l'Atlantique. Si l'écart est moindre qu'un chiffre donné nous achetons du n° 1. Mais si le prix du n° 1 ou du n° 2 dépasse un certain chiffre, naturellement, nous achetons d'autres pays.

L'hon. M. WEIR: N'est-il pas vrai qu'en 1933 la différence de prix entre le n° 2 et le n° 1 était bien faible et que c'est ce qui vous a fait acheter du n° 1? Si la différence entre les deux n'est que de 1 cent, vous avez tendance à acheter du n° 1, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui jusqu'à un certain point, mais il y a aussi la tendance à acheter plus de blé étranger, ou un blé canadien moins gros.

*M. Totzke:*

D. Quelles quantités de blés canadiens avez-vous achetées ces dernières années?—R. Notre compagnie augmente continuellement et nous achetons plus de blé.

D. Je veux dire de blé canadien?—R. Les quantités varient. Jusqu'à 1932 et 1933, nous en achetions davantage tous les ans, mais depuis nous en achetons moins. Cela peut dépendre d'un état provisoire du marché ou de l'attitude des propriétaires de blé canadien ne tenant pas suffisamment compte des blés étrangers.

M. PERLEY: A propos des qualités canadiennes, vous avez dit quelque chose à l'effet que ceux que vous représentez considèrent qu'elles devraient être fortifiées? Voulez-vous dire qu'ils apprécient moins le blé canadien, croyant que nous en affaiblissons les qualités?—R. Eh bien, ce serait plutôt à eux de répondre. Ce qu'ils nous disent de vive voix, c'est qu'ils sont mécontents et qu'ils veulent un meilleur blé. Ils demandent une meilleure qualité de n° 1 Nord et la même chose pour le n° 2 Nord.

M. MCKENZIE: Vous disent-ils leur raison? Est-ce à cause du Garnet? ou ont-ils d'autres raisons?

Le TÉMOIN: Pour le n° 2 Nord, ils s'en prennent explicitement au Garnet.

*M. Vallance:*

D. Est-ce le principe du classement canadien qui vous fait demander que nos qualités légales soient fortifiées, ou demandez-vous à tous les pays exportateurs de blé en Angleterre d'en faire autant?—R. C'est une question à laquelle je ne saurais répondre.

D. Eh bien, alors, n'est-ce pas à cause d'une différence dans le classement? En Argentine, c'est la bonne qualité moyenne qui ne peut être relevée, parce qu'elle dépend de la récolte. C'est pas mal la même chose en Australie et dans les pays du Danube. Au Canada, les qualités légales vont de 1 à 6 et elles sont définies dans la loi et vous savez ce qu'elles sont. Dites-vous qu'elles ne correspondent pas aux définitions et qu'à cause de cela elles doivent être relevées;

est-ce cela?—R. C'est ce que nous avons compris dans les lettres qui nous viennent de l'autre côté.

M. LOUCKS: Est-ce que toute la question ne revient pas à ceci: trop de Garnet dans le n° 2?

Le TÉMOIN: C'est le point. Nous ne voulons pas de Garnet dans les catégories légales du blé du Manitoba.

Le PRÉSIDENT: C'est clair, cela.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Voyons ce que tout cela veut dire. Que pensez-vous des plaintes en 1926, 1927 et 1928, quand il n'y avait pas de Garnet dans le n° 2? Elles étaient bien plus fréquentes et plus vives qu'aujourd'hui?—R. Il se peut que les plaintes continuelles durant les années que vous avez mentionnées aient contribué à maintenir les qualités élevées.

D. Vous n'avez peut-être pas tort. J'ai eu le plaisir de visiter votre minoterie à Manchester, minoterie splendide, très bien dirigée. Mais il ne s'agissait pas de Garnet alors; il n'en était pas question. C'étaient le blé tacheté, le blé crayeux, le blé blanc qu'on avait en horreur. Vous souvenez-vous de cela?—R. Oui.

D. Il est meilleur que dans ce temps-là, certainement, n'est-ce pas?—R. En apparence, peut-être.

D. Vous le voulez meilleur encore. Nous le voulons bien, si c'est possible. Nous désirons offrir à nos clients d'Angleterre le meilleur produit possible, mais nous ne comptons pas mettre jamais fin aux plaintes. Je crois que nous devons tâcher de les réduire au minimum, mais supposons que le Garnet soit exclu, qu'il n'en reste pas un grain, croyez-vous que les catégories n° 2 expédiées par le Pacifique vous conviendraient?—R. Je pense que sans le Garnet, les blés numéros 2 seraient bien attrayants, aux ports du Pacifique.

D. Je ne puis comprendre pourquoi vous l'achetez et pourquoi les différences de prix sont si faibles?—R. Nous achetons très peu de n° 2 Nord aux ports du Pacifique.

D. La différence si minime dans le prix vous fait acheter le n° 1. Ce qui veut dire que vous n'en pouvez acheter parce que tant d'autres l'achètent?—R. Il y a bien des éléments à examiner.

D. Oui, de nombreux éléments.

*M. Davies:*

D. J'aimerais poser quelques questions à M. Jackson. Je crois qu'il a donné à entendre au Comité que les ventes ont diminué depuis 1932, n'est-ce pas?—R. Non. J'ai dit que nous avions graduellement augmenté nos achats de blé canadien jusqu'à 1933, ou à la fin de 1932, et que nous les avons diminués depuis.

D. Eh bien, les chiffres du Bureau fédéral de la statistique indiquent que durant la campagne terminée le 31 juillet, 1933, le Royaume-Uni a acheté plus de blé canadien que jamais auparavant, à l'exception d'une année?—R. Oui.

D. Cela semble vous contredire.

M. TUMMON: M. Jackson parle de sa compagnie seulement.

M. LOUCKS: Je crois que M. Jackson nous a donné à entendre que l'entreprise marchait de progrès en progrès. Il ne l'a pas dit, mais avec une entreprise continuellement en progrès la vente du blé canadien à ces minoteries devrait augmenter au lieu de diminuer.

*M. Davies:*

D. Vos compagnies vous ordonnent-elles d'acheter aux ports de l'Atlantique ou aux ports du Pacifique? Vous disent-elles où acheter?—R. Si je suis à Van-

couver, j'achète là, en concurrence avec quelqu'un qui achète à Montréal, *via* les ports de l'Atlantique.

D. Voici où je veux en venir; votre compagnie vous donne-t-elle des instructions précises vous enjoignant d'acheter du blé expédié de Vancouver ou du littoral de l'Atlantique?—R. Il m'est assez difficile de répondre à cette question, car si je me trouve à Vancouver je reçois des instructions, naturellement pour des commandes faites ailleurs,—si je reçois des instructions à Vancouver, cela veut dire qu'on préfère me les faire parvenir à Vancouver plutôt qu'à Montréal.

D. Savez-vous si votre compagnie a acheté plus de blé de l'Argentine, disons depuis le mois d'août dernier; vous en connaissez les quantités?—R. Non, je ne les connais pas.

D. Eh bien, votre compagnie, d'ordinaire, achète où elle peut le faire à meilleur marché?—R. Elle veut du blé de bonne qualité. Elle tient surtout compte de la valeur au point de vue de la qualité.

D. N'est-il pas vrai, monsieur Jackson, que votre compagnie cherche à établir son commerce en Angleterre; l'un des grands principes qu'elle a établis est de livrer sa marchandise au consommateur au plus bas prix possible. Le prix constitue un élément très important, n'est-ce pas?—R. Le prix et la qualité.

D. Maintenant, revenant à la différence dans l'écart entre le n° 2 expédié de Vancouver et le n° 2 des ports de l'Atlantique, le président de la Commission des grains, M. Ramsay, parlant devant le Comité, en 1932, sur le blé Garnet,—je cite ici le fascicule du mardi, 5 avril 1932,—a dit:

J'ai constaté que les européens ne tiennent pas à se prononcer sur la qualité de votre blé. Cela ne les regarde pas. Ils traduisent leurs opinions dans les prix qu'ils vous offrent, ce qui, après tout, indique bien la valeur que l'on attache au produit que l'on achète.

Diriez-vous que cette affirmation est raisonnable?—R. Je dirais oui.

D. Dans ce cas, n'aurions-nous pas le droit de nous attendre à ce que vous nous répondiez si nous vous demandions pourquoi vous devriez payer plus cher le n° 2 expédié de Vancouver que le n° 2 expédié des ports de l'Atlantique?—R. Pourquoi nous devrions payer plus cher le blé n° 2 Nord expédié des ports de Vancouver?

D. Oui?—R. Nous ne payons pas plus cher.

D. Eh bien, les écarts entre le blé n° 1 et le blé n° 2 expédiés de Vancouver et le blé n° 1 et le blé n° 2 expédiés des ports de l'Atlantique sont bel et bien favorables au blé expédié de Vancouver, comme l'a indiqué le ministre de l'Agriculture il y a un moment?—R. J'avais des prix comparatifs, hier soir. Le blé n° 1 Nord, départ Vancouver, livrable dans la première moitié du mois de juin, était coté à  $\frac{1}{2}$  cent de plus que le blé livrable, au mois de juillet; le blé n° 2 Nord à  $4\frac{3}{8}$  de plus que le blé livrable en juillet. Les frais moyens, c.a.f. à Liverpool établiraient le prix du blé n° 1 Nord à  $12\frac{3}{8}$  de plus que celui de juillet, et le blé n° 2 Nord à  $7\frac{1}{8}$  de plus que celui de juillet. Le blé n° 1 Nord, départ Montréal, dans les mêmes conditions, dans la première partie du mois de juin, était coté à  $7\frac{1}{2}$  de plus que le blé livrable en juillet; le blé n° 2 Nord,  $5\frac{1}{2}$ ; c.a.f. Liverpool  $12\frac{1}{2}$ , n° 1 Nord, et  $10\frac{1}{2}$  n° 2 Nord. En d'autres termes, le blé n° 2 Nord expédié de Vancouver est coté, c.a.f. Liverpool, à environ  $7c. \frac{1}{8}$  de plus que le blé livrable en juillet, et, par voie de Montréal,  $10\frac{1}{2}$  de plus que celui de juillet.

D. Les chiffres que nous donne M. Jackson ne s'accordent pas avec ceux que nous a fournis le Bureau de la statistique, n'est-ce pas, monsieur Weir?

L'hon. M. WEIR: Je ne sais pas; il me faudrait les vérifier mois par mois.

*M. Davies:*

D. Pourquoi remontez-vous au mois de juin?—R. Je prends simplement la période suivante d'achat.

*M. Totzke:*

D. Pouvez-vous nous dire quelle attitude prendrait votre minoterie si le blé Garnet était classé séparément? Achèterait-elle une grande quantité de blé Garnet classé séparément, tenant compte de la différence des exigences des moutures? L'achèterait-elle séparément et l'utiliserait-elle séparément?—R. Je regrette, monsieur le président, de ne pouvoir répondre à cette question, mais pour ma part, je crois que le blé Garnet possède en lui-même et par lui-même de très importantes qualités. Il doit avoir de grandes qualités et, dans ce cas, il est certain qu'on trouvera à l'utiliser quelque part.

*M. Vallance:*

D. Savez-vous si votre compagnie a reçu une partie des expéditions qui ont été faites il y a quelques années pour qu'on puisse en faire l'essai? A-t-elle fait l'essai de ce blé?—R. Je n'en sais rien.

M. VALLANCE: Monsieur le président, il me semble que M. Jackson a rendu un bon témoignage à son propre point de vue et quand il nous dit, au nom de sa compagnie, qu'elle préfère classer le blé Garnet séparément, il ne peut rien dire de plus, à mon avis. Nous pouvons discuter avec M. Jackson tant que nous le voudrions au sujet des écarts de prix quand le blé est expédié par les ports de l'Atlantique et des écarts quand il est expédié par les ports du Pacifique, mais nous n'en sommes pas moins en présence d'un fait. Avec toute la déférence que nous devons à M. Jackson, le Comité admettra, je crois, qu'il nous a fait connaître son opinion sur la question à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Il nous a rapporté l'opinion de sa compagnie.

M. DAVIES: Certes, mais il n'a pas répondu à la question la plus importante qui est de savoir pourquoi cette opinion.

M. BROWN: Il ne le sait pas.

M. DAVIES: Le Comité a le droit de savoir pourquoi, je crois. Puis-je dire, monsieur le président, que le producteur de grain, dans ses rapports avec les minoteries se trouve dans la même situation que celle dans laquelle se trouve le producteur de porcs. Or, le Comité n'accepterait certainement pas une déclaration en blanc d'un propriétaire d'établissement de salaison, et ne s'en tiendrait pas là sans demander pour quelle raison on en est venu à cette conclusion. Nous ne devrions pas, je crois, accepter ainsi l'affirmation d'un représentant de minoterie qui peut retirer certains avantages financiers d'un classement distinct. J'ose dire que les établissements de mouture d'Angleterre pourraient au commencement obtenir quelque avantage financier de la classification distincte du blé Garnet, surtout quand nous tenons compte du fait que ce blé serait mis à bord des navires à un prix moins élevé que celui des autres blés. Le témoin, il est vrai, a dit qu'il y a une trop grande variation dans les cargaisons, mais le graphique que nous avons sous les yeux indique bien qu'en réalité la variation est plus grande dans les cargaisons du blé n° 2 Nord expédié de Montréal que dans celles du blé n° 2 Nord expédié de Vancouver.

Le TÉMOIN: Il se peut fort bien que la variation se trouve dans le blé Garnet même.

M. DAVIES: Il se peut bien aussi, monsieur Jackson, qu'elle ne se trouve pas du tout dans le blé Garnet; cela peut fort bien être une caractéristique du blé Nord sans tenir compte de la catégorie, n'est-ce pas? Tous les essais faits pour déterminer la teneur en protéine semblent indiquer que le blé Nord possède, en moyenne, une teneur en protéine moins considérable. Ne pourrait-on pas attribuer cela à cette cause plutôt qu'au fait que le blé est d'une variété particulière?

Le TÉMOIN: Je ne pourrais pas répondre à cette question. Je voudrais pouvoir vous donner tous les renseignements possibles pour vous donner satisfaction, mais je ne suis pas en état de vous dire cela.

M. DAVIES: Pourriez-vous obtenir un mémoire de votre compagnie donnant la raison pour laquelle elle attribue cette caractéristique au blé Garnet? C'est là une question raisonnable, je crois, monsieur le président. Je ne pense pas qu'elle ne soit pas raisonnable. En toute justice pour les producteurs de blé Garnet je crois que nous avons le droit d'obtenir ce renseignement avant que l'on prenne une décision quelconque dans ce sens.

L'hon. M. MOTHERWELL: Elle est bien raisonnable.

M. PERLEY: Je crois que c'est poser une question raisonnable que de demander à M. Jackson de nous dire pour quelle raison sa compagnie n'aime pas le mélange du blé Garnet et du blé Nord. Il n'est pas raisonnable, à mon avis, de lui demander, ou de demander à la compagnie qu'il représente, de nous expliquer toutes ces variations et toutes les statistiques et de nous dire pourquoi elle pense ainsi en présence du grand nombre des éléments qui entrent dans ce problème. Mais si M. Jackson, pouvait nous dire la raison pour laquelle lui, ou sa compagnie n'aime pas que le blé Garnet soit mélangé avec d'autres blés, il me semble que ce serait là de notre part une question absolument raisonnable. S'agit-il de la différence de traitement ou est-ce parce qu'on a constaté que la vente en était difficile à faire?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je ne suis pas en état de répondre à cette question. Tout ce que je puis dire, c'est que l'on trouvait toujours plus ou moins de blé Garnet dans ce qu'elle acceptait pour du blé n° 2 Nord. Il fut un temps où elle était habituée à recevoir du blé n° 2 d'une certaine teneur en gluten pour la fabrication de la farine et toutes sortes de choses dans le blé n° 2 Nord. Or, elle se demande maintenant quels résultats donnera le blé n° 2 Nord.

M. PERLEY: Si l'on n'y mêlait pas de blé Garnet, croyez-vous que notre blé n° 2 Nord se trouverait plus fermement établi sur le marché anglais?

Le TÉMOIN: Je le crois.

L'hon. M. WEIR: Diriez-vous pour une valeur de 1 cent le boisseau? Combien de cents le boisseau cela représenterait-il?

Le TÉMOIN: Il est assez difficile de le dire.

L'hon. M. WEIR: Si la qualité s'en trouvait améliorée pour une valeur de 1 cent le boisseau, cela ne voudrait pas dire une bien grande amélioration.

Le TÉMOIN: Cela n'ajouterait peut-être pas grand'chose au prix relatif du blé n° 1 Nord ou du blé n° 2 Nord.

L'hon. M. WEIR: Je ne parle pas de cela; je parle du blé n° 2. Voici la question que M. Perley vous a posée: si vous ne mêlez pas de blé Garnet au blé n° 2 Nord, la qualité de ce dernier s'en trouvera-t-elle améliorée?

Le TÉMOIN: Je crois sincèrement que si le blé n° 2 Nord ne contenait pas de blé Garnet, la différence entre les prix du n° 1 Nord et du n° 2 expédiés de Montréal serait la même que celle qui existe entre le blé n° 1 Nord et n° 2 Nord expédiés de Vancouver et de Montréal. On pourrait calculer que l'écart est à peu près de 1 cent  $\frac{1}{8}$  pour le blé du n° 1 Nord, différence entre l'un ou l'autre port; et actuellement il est de 3c.  $\frac{3}{8}$  pour le n° 2 Nord dans les mêmes positions. Cet écart serait réduit considérablement.

L'hon. M. WEIR: Oui, mais pendant douze mois consécutifs et pendant deux périodes de récoltes l'écart a été réduit. Vous avez répondu à M. Parley que si le blé Garnet n'était pas mêlé au blé n° 2 Nord la qualité de ce dernier en serait améliorée, pour ce qui a trait à votre compagnie?

Le TÉMOIN: Elle serait améliorée.

L'hon. M. WEIR: Si cela améliorerait la qualité du blé n° 2 Nord, je dirais que cette amélioration pourrait se mesurer au prix que l'on paierait ce blé.

Le TÉMOIN: Oui.

L'hon. M. WEIR: Ce serait tirer une conclusion raisonnable. L'amélioration représenterait-elle une augmentation de 1 cent?

Le TÉMOIN: L'augmentation pourrait être plus considérable que cela.

L'hon. M. WEIR: Croiriez-vous qu'il serait raisonnable de conclure que l'augmentation serait de 1 cent?

Le TÉMOIN: C'est possible.

L'hon. M. WEIR: J'ai ici l'écart entre le n° 1 et le n° 2 et la différence est de 1 cent. Cela veut dire que le n° 2 se trouverait amélioré au point d'avoir la valeur du n° 1, et cependant, le blé n° 2 serait un blé de qualité inférieure si on en enlève le blé Garnet.

Le TÉMOIN: Cela porterait la valeur du n° 2 à celle du n° 1 et augmenterait aussi la valeur du n° 1. J'ai calculé la valeur relative du blé n° 1 Nord et du n° 2.

L'hon. M. WEIR: Si cela améliorerait la qualité du blé n° 1, vous le paieriez plus cher.

M. TOTZKE: La situation n'est-elle pas celle-ci: les maisons que représente M. Jackson sont de bons clients pour notre pays. Nous tâchons de faire plaisir à nos clients. Si ceux-ci disent qu'ils ne sont pas satisfaits, notre devoir n'est-il pas de leur donner satisfaction?

*M. Davies:*

D. Je voudrais poser une autre question à M. Jackson. Avez-vous des statistiques concernant les quantités de blé n° 1 et de blé n° 2 que vous avez achetées en 1932 sur le marché de 1932?—R. Les chiffres que j'ai ne sont pas bien précis.

D. Voudriez-vous répéter ces chiffres, comme vous les avez?—R. En 1932 60 p. 100 du blé que j'ai acheté était du blé n° 2 du Nord.

D. Maintenant, pourriez-vous nous dire quelle quantité de ce blé a été expédiée par les ports de l'Atlantique et combien par Vancouver; pourriez-vous nous donner au moins un chiffre approximatif?—R. Environ 15 p. 100,—probablement moins que cela,—de 10 à 15 p. 100, à peu près, a été expédié par Vancouver.

D. Bon; maintenant ces graphiques muraux indiquent que certaines des cargaisons expédiées de Vancouver à destination de ce marché contenaient jusqu'à 86 p. 100 de blé Garnet; que la moyenne était de 60 p. 100 de blé Garnet, et que la moyenne des cargaisons de blé n° 2 expédiées par Fort-William contenait 35 p. 100 de blé Garnet. Ainsi donc il est clair qu'au cours de la saison de 1932 votre compagnie a acheté des cargaisons qui contenaient une quantité considérable de blé Garnet?—R. Oui, nous avons reçu des plaintes au sujet du résultat de ces expéditions, surtout celles qui venaient de Prince-Rupert.

D. Je disais que votre compagnie a acheté et a utilisé de fortes quantités de blé n° 2 renfermant du blé Garnet. Or, si le blé Garnet était classé séparément et placé à bord des navires à un prix notablement plus bas que celui qu'il rapporte à l'heure actuelle dans le mélange n° 2, il n'y a pas lieu de croire que vous ne continueriez pas à vous servir du blé Garnet?—R. Cela dépendrait de la valeur meunière de ce blé. Si la valeur meunière et aussi le prix en étaient bien attrayants et si l'escompte sur le prix n'était pas aussi considérable. Je ne pourrais répondre sur le champ.

D. Je veux tout simplement établir que jusqu'ici vous avez employé de fortes quantités de blé Garnet, de sorte que vous n'avez aucune raison de croire que vous ne pourriez pas continuer à le faire?—R. En en faisant une classe distincte, oui.

D. Et, étant coté à un prix bien plus bas, votre compagnie pourrait encaisser un bon profit, n'est-ce pas, si elle continuait à acheter ce blé à un prix moins élevé?—R. Si elle le désirait.

D. Et cela se ferait aux dépens du producteur de blé Garnet?—R. Le blé Garnet, à mon avis, se tirera bien d'affaires tout seul. La valeur du blé Garnet dépendrait de la demande.

*M. Brown:*

D. Je suppose que si votre compagnie constatait que vous pourriez avantageusement acheter le blé Garnet, vous en achèteriez?—R. Oui.

D. Et les autres minoteries en feraient autant?—R. Et bien vite.

D. Est-ce que la concurrence, si l'on trouvait le blé Garnet suffisamment bon par lui-même, ne lui donnerait pas sa valeur relative à celle des autres sortes de blé?—R. Oui.

M. VALLANCE: Je voudrais poser une question à M. Fraser. Quelles proportions de blé n° 3 trouvez-vous dans le blé Garnet?

M. FRASER: Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question, monsieur Vallance, parce que nous n'avons pas établi de séparations; nous n'avons pas fait d'essais pour le blé n° 3.

M. VALLANCE: Serait-il raisonnable de vous poser la question que voici: A la lumière de ce que vous savez au sujet du blé Garnet classé dans le n° 2, diriez-vous que presque tout ce blé Garnet est classé dans le n° 2?

M. FRASER: Lorsque la récolte est enlevée avant la gelée, oui.

M. VALLANCE: De sorte que le n° 3 ne renfermerait pour ainsi dire presque pas de blé Garnet?

M. FRASER: Oui, les années où la récolte se fait de bonne heure.

M. VALLANCE: La chose serait plus avantageuse pour le meunier qui désire éliminer le blé Garnet de son mélange?

M. FRASER: Le blé n° 3 Nord serait plus avantageux. Le n° 3, il est vrai, renferme beaucoup d'impuretés auxquelles peuvent s'opposer les meuniers. Il serait peut-être moins pesant et ne donnerait pas le même rendement en farine. Bien des choses nuisent au blé n° 3.

M. VALLANCE: Diriez-vous au moins que la plus forte partie du blé Garnet entre dans le blé n° 2?

F. FRASER: Oui, je le crois.

M. VALLANCE: C'est justement le point que nous devons éclaircir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous sommes rendus assez loin. Le témoin a clairement exposé son attitude.

M. DAVIES: Allons-nous demander à ce témoin de nous soumettre un mémoire dans le sens que l'on a indiqué tout à l'heure?

Le PRÉSIDENT: Il est assez difficile, je crois, de demander à une compagnie d'exportation, en dehors de notre pays, de nous faire connaître les raisons de sa manière d'agir, surtout quand nous savons que cette compagnie est un de nos clients. Elle se rendrait peut-être à notre désir. Si vous croyez avantageux de le faire, nous allons le lui demander.

M. DAVIES: Le bien-être de plusieurs milliers de cultivateurs dépend de la solution de ce problème. La question est raisonnable, ce me semble.

Le PRÉSIDENT: Nous allons demander à M. Jackson de prier sa compagnie de nous soumettre les raisons motivant les observations faites ici.

(Après discussion)

M. DAVIES: Je vais proposer que nous demandions à M. Jackson de nous fournir le renseignement demandé. Ce n'est pas trop exiger, je crois M. Smith, qui a rendu témoignage au cours de la dernière séance du Comité, nous a dit qu'il vendait presque tout son blé en Europe. N'oublions pas que nous expédions plus de blé dans les autres pays du monde que nous n'en expédions dans le Royaume-uni seulement. Or, dans son propre témoignage, fondé sur l'expérience acquise dans l'exportation du grain, M. Smith a dit n'avoir reçu aucune plainte au sujet du blé Garnet n° 2 en Europe, en dehors des Iles-Britanniques. Je veux que la compagnie de M. Jackson nous soumette un mémoire nous indi-

quant pourquoi elle est arrivée à la conclusion que le blé Garnet devait être classé séparément.

M. CARMICHAEL: Je n'ai aucune objection à cette motion, si ce n'est la question de temps que cela représente. Cela veut dire que la demande sera soumise à cette compagnie en Angleterre; elle sera étudiée par ses experts. Ceux-ci feront une enquête très minutieuse, de sorte que nous aurons peut-être un rapport vers le mois d'octobre ou le mois de novembre.

M. DAVIES: Cela ne constitue pas un élément de la question. M. Vallance a demandé à M. Fraser de lui dire quelles quantités de blé Garnet entrent dans le n° 3 et celui-ci ne peut pas répondre. M. Newman pourra peut-être répondre et je suggère que, si on le juge à propos, l'on demande ce renseignement à M. Newman qui est encore ici.

M. NEWMAN est rappelé.

*M. Vallance:*

D. Monsieur Newman, voici la question que j'ai posée à M. Fraser: pouvez-vous me dire quelle proportion de blé Garnet entre dans le blé n° 3 Nord: Il m'a dit qu'il n'était pas en état de me répondre?—R. Dans ce rapport, dont j'ai fait tenir un exemplaire à M. Fraser et que, malheureusement, il n'a probablement pas en sa possession actuellement, se trouve indiquée la teneur en blé Garnet de cinquante-cinq cargaisons de blé n° 3 Nord provenant de la récolte de 1932 et expédiées par voie de Fort-William.

D. Parlez-vous du blé n° 3?—R. Seulement du blé n° 3. Voici à peu près le résultat: en moyenne 27 p. 100 de blé Garnet dans le blé n° 3 Nord dans 55 cargaisons expédiées de Fort-William, de la manière suivante,—“Canadien”, 17.8 p. 100. Le navire suivant, 25 p. 100; et l'autre 21 p. 100, et l'autre encore, 25 p. 100, et ensuite 2.9 p. 100; le plus faible pourcentage a été de 0.3 et le plus fort de 66 sur les cargaisons de blé n° 3 Nord expédiées de Fort-William. La moyenne a été de 2.7 p. 100 et il est assez intéressant de constater que les fluctuations entre les cargaisons de blé n° 3 Nord expédiées de Fort-William sont plus grandes que celles que l'on constate dans le blé n° 3 Nord expédié par Vancouver. La proportion moyenne de blé Garnet contenue dans cinquante cargaisons de blé n° 3 Nord, expédiées par Vancouver, pour la saison de 1932, a été de 43.6.

*M. Donnelly:*

D. Pouvez-vous nous dire quelque chose du n° 4?—R. Oui, 33 p. 100, mais le nombre des cargaisons a été relativement petit.

D. A Vancouver?—R. Oui.

D. Avez-vous le même renseignement pour le blé expédié par Fort-William?—R. Non.

*M. Boyes:*

D. Vous nous avez déjà donné le pourcentage pour le n° 2.—R. Oui, pour le n° 2 la moyenne du pourcentage était de 35 p. 100 pour le blé expédié par Fort-William et de 65 p. 100 pour celui de Vancouver, tandis qu'elle était de 27 p. 100 pour le n° 3 expédié par les ports de l'Atlantique et de 43 p. 100 pour le blé expédié par Vancouver.

Monsieur le président, je profite de l'occasion pour ajouter un mot. Je puis dire qu'hier soir j'ai reçu un numéro du *Miller*, organe qui s'occupe des questions de mouture en Angleterre et qui contient, entre autres choses, un compte rendu du discours annuel du président de l'Association des meuniers, M. Alexander Dence. Il passe en revue le travail exécuté par l'Association au cours de l'année. J'y trouve un paragraphe, sous le titre “Blé Garnet”, que je devrais peut-être vous lire parce qu'à mon avis il exprime les sentiments du plus grand nombre des

membres de cette puissante organisation qui ont étudié sérieusement cette question. Le Comité, je crois, y attachera de la valeur.

*Blé Garnet:* Nous avons obtenu peu de résultat à la suite de la protestation du comité formulée il y a plus de douze mois au sujet de la quantité de blé Garnet que l'on trouve dans le blé du Manitoba que l'on expédie dans notre pays. Le président de la Commission des grains présente au Parlement canadien certaines modifications à la loi établissant les diverses classes de blé Garnet. Le comité a communiqué avec ce monsieur, demandant instamment le règlement de cette question avant l'établissement des nouvelles normalisations. Il lui disait que si l'on n'y réussissait pas et si le blé du Manitoba continuait à nous arriver contenant d'aussi fortes proportions de blé Garnet, la réaction serait défavorable à la vente du blé canadien.

Au cours de la discussion, vous nous avez posé la question de savoir si oui ou non l'opinion exprimée par M. Jackson représentait bien celle de la majorité des meuniers anglais. Je serais porté à croire que les observations faites par le président de l'Association répondraient assez bien à cette question.

On a aussi demandé, monsieur le président, si la compagnie que représente M. Jackson avait pris part aux essais faits en 1929. Je puis dire qu'elle y a pris part. Je me trouvais à bord du navire transportant cette expédition. Cette année-là 7,000 boisseaux de notre blé ont été moulus et convertis en pain dans vingt et un endroits différents. La minoterie de Silvertown a fait un excellent travail,—c'est l'usine de la Société coopérative anglaise,—et ses conclusions ressemblaient à celles des autres maisons dont les opinions sont inscrites dans mon rapport.

M. DAVIES: Avant d'ajourner, monsieur le président, je voudrais corriger une observation que j'ai faite mercredi, le 16 mai, dans la onzième ligne de la page 106 de la version anglaise. On me fait dire ceci:

Il y a une région où le Gouvernement est intervenu et a fait distribuer du blé Garnet il y a quinze ans.

Or, voici ce que j'ai dit: "Il y a une région où le Gouvernement est intervenu et a fait distribuer du blé Garnet là où, il y a quinze ans, on ne pouvait réussir à faire pousser avec succès une seule autre sorte de blé.

Le Comité s'ajourne au mardi 29 mai, à onze heures.

SESSION DE 1934

CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

---

SÉANCE DU MARDI, 29 MAI 1934

FASCICULE N° 7

---

Sujet: Projet de loi (bill n° 53), portant modification de la  
Loi des grains du Canada

---

TÉMOINS:

- M. John B. Fisher, de la *Scottish Co-operative Wholesale Society*, de Winnipeg.
- M. L. C. Brouillette, président du syndicat de blé de la Saskatchewan.
- M. E. B. Ramsay, président de la Commission des grains du Canada.



## PROCÈS-VERBAL

MARDI le 29 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* MM. Barber, Blair, Bowen, Boyes, Brown, Burns, Carmichael, Davies, Donnelly, Dupuis, Garland (*Bow-River*), Gobeil, Golding, Hall, Loucks, Lucas, McKenzie (*Assiniboia*), Moore (*Châteauguay-Huntingdon*), Motherwell, Mullins, Perley (*Qu'Appelle*), Pickel, Senn, Shaver, Smith, Spotton, Stirling, Swanston, Taylor, Totzke, Vallance, Weese, Wear (*Melfort*), Weir (*Macdonald*), Wilson. — 35.

*Présents:* M. J. D. Fraser, inspecteur en chef de la Commission des grains; M. C. M. Hamilton, membre de la Commission des grains.

Le président lit une lettre de l'English Co-Operative Wholesale Society. Voir le compte rendu des témoignages, à la page 173 de la version anglaise.

On adopte la motion de M. Carmichael voulant que le témoignage du docteur H. M. Tory, président du Conseil national des recherches du Canada, soit entendu à huis clos.

Le Comité aborde l'étude du projet de loi (bill n° 53) portant modification de la loi des grains du Canada.

M. Davies présente un questionnaire qui doit être envoyé à la Co-Operative Wholesale Society, de Montréal.

M. John B. Fisher, de la Scottish Co-Operative Wholesale Society of Winnipeg, est interrogé et se retire.

Le président demande à M. Fred Bowen de le remplacer au fauteuil.

M. L. C. Brouillette, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, est appelé, interrogé et se retire.

M. E. B. Ramsay, président de la Commission des grains du Canada, est appelé, interrogé et se retire.

Le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 30 mai, à onze heures du matin.

*Le secrétaire du Comité,*

WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

Le 29 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit à onze heures, sous la présidence de M. Senn.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je veux tout d'abord faire connaître au Comité, et aussi faire consigner dans le compte rendu, une lettre que j'ai reçue de M. W. L. Wieland, représentant de la Co-Operative Wholesale Society Limited. C'est la réponse à la demande de renseignements faite par le Comité au sujet des raisons qui ont porté cette compagnie à tenir pour impropre le blé Garnet, selon que nous l'a indiqué M. Jackson lors de notre dernière réunion.

M. le PRÉSIDENT,

Comité permanent de l'agriculture,  
Chambre des communes, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la question que vous avez posée à notre représentant, M. Jackson, je vous fais tenir le câblogramme que nous avons reçu de notre représentant à Liverpool, M. Hobley:

Le blé Garnet est dur et friable; impossible obtenir bons résultats quand moulu avec blé Marquis; bien meilleure chance de le moudre avantageusement tout seul.

J'espère sincèrement que ce renseignement est bien celui que vous voulez obtenir et qu'il pourra vous être utile au cours de vos délibérations.

Je voudrais vous dire, pour votre gouverne, qu'au cours de mon voyage dans le Royaume-Uni au mois d'octobre dernier, nos meuniers m'ont demandé quand ils pouvaient s'attendre à connaître les résultats de l'enquête faite précédemment par notre Gouvernement. J'ai cru comprendre qu'on leur avait promis de faire quelque chose et ils m'ont semblé assez impatients.

Je ne veux pas trop insister sur mon opinion, mais il me semble que la question la plus importante pour l'avantage de nos producteurs de blé est bel et bien laissée de côté et c'est pour cette raison que nos exportations de cette denrée diminuent constamment.

Pour toutes les autres sortes de marchandises, quand nous achetons une denrée ici pour l'exporter dans le Royaume-Uni, nous ne tenons pas compte de ce que le producteur ou le manufacturier désire produire ou fabriquer, — mais bien de ce que le client veut acheter.

Il est insensé de vouloir imposer à l'acheteur l'opinion que se fait le vendeur de la qualité de son produit. Les acheteurs savent ce qu'ils veulent et, si je comprends bien la situation au sujet du blé Garnet, ils ont clairement indiqué, il y a deux ans, ce qu'ils désiraient obtenir, et plus tôt l'on pourra établir cette classe distincte de blé, mieux ce sera pour notre pays.

Jusqu'ici le Canada a réussi à faire accepter avec certitude et confiance les certificats de son grain de l'Ouest. Les meuniers ont accepté ce certificat avec assurance, connaissant les résultats qu'ils pouvaient obtenir de la mouture de ce grain et ils ont payé une bonne prime pour l'importation de ce blé de préférence à d'autres sortes. Or, maintenant qu'on nous demande de rétablir cette haute réputation attachée aux certificats de notre grain, allons-nous nous montrer assez peu prévoyants pour ne

pas acquiescer tout de suite à leur désir? C'est nous, habitants du Canada, qui allons en souffrir et non eux, car ils peuvent faire ce qu'ils veulent; ils peuvent acheter leurs grains où ils le veulent et faire les mélanges qu'ils désirent obtenir.

J'ai l'impression que je ne puis pas exagérer la situation en faisant ces observations et j'espère qu'on le acceptera dans le sens que je leur donne moi-même en vous les offrant, uniquement dans le but de rendre service à l'industrie du blé au Canada. Donnons à l'acheteur ce qu'il veut obtenir et nous aurons déjà pris un très bon moyen de rétablir la réputation, jusqu'à ces derniers temps très haute, de notre blé dans tous les pays importateurs.

Votre bien dévoué,

W. L. WIELAND.

M. BROWN: Quel est l'effet de ce câblogramme?

Le PRÉSIDENT: L'auteur de la lettre cite le câblogramme qu'il a reçu en réponse à la question posée lors de la dernière réunion du Comité.

M. BROWN: Voulez-vous relire ce câblogramme?

Le PRÉSIDENT: "Le blé Garnet est dur et friable; impossible obtenir bons résultats quand moulu avec blé Marquis; bien meilleure chance de le moudre avantageusement tout seul."

Voici une autre question qu'il nous faut trancher avant d'entendre les témoins ce matin. Le docteur Tory est prêt à comparaître devant le Comité n'importe quand et nous devrions l'entendre demain, si la chose était possible.

(Discussion).

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, nous devons entendre deux témoins aujourd'hui: John S. Fisher, chef de la *Scottish Co-operative Organization of Winnipeg*, et M. Brouillette, chef du syndicat de blé de la Saskatchewan. Nous entendrons tout d'abord M. Fisher.

M. DAVIES: Avant d'appeler ce témoin, monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la lettre qui a été consignée au compte rendu ce matin car je suppose que nous n'allons pas expédier cette question aussi rapidement que cela. En ma qualité de membre du Comité, j'aimerais avoir l'occasion d'interroger quelqu'un qui est renseigné sur ce qui constitue le fond même de cette lettre. Il n'y a pas lieu de croire qu'une lettre adressée à un juge serait acceptée comme fait positif sans que l'on puisse examiner d'un peu plus près l'affirmation contenue dans le document. Je voudrais donc, pour ma part, avoir l'occasion,—d'autres membres désirent peut-être en faire autant,—d'interroger le représentant de la C. W. S. Limited, qui connaît certainement quelques-unes des questions indiquées dans la lettre. Cette affaire n'est pas tout à fait aussi bien définie ni aussi bien réglée que le peuvent croire M. Loucks et d'autres membres du Comité. J'ai sous les yeux le rapport du comité pour l'année 1932 et je vais vous lire des extraits d'une lettre datée du 1er avril 1932 et adressée par M. James Sword, de la *Scottish Co-operative Wholesale Society Limited*, de Glasgow, au docteur Newman, céréaliste au service du gouvernement fédéral. Je trouve ces extraits aux pages 66 et 67 de la version anglaise de ce rapport. La lettre est assez longue et je n'en lirai que quelques courts passages. Il se plaint de notre blé n° 2. Voici ce qu'il dit:

Quant à la cause première, je ne suis pas en état de me prononcer aussi catégoriquement, mais j'ai lieu de croire, et j'ai de bonnes raisons de conclure que le trouble commence par le mélange de certaines variétés de blé dans le n° 2, variétés qui ne sont pas admises dans le n° 1.

Il dit encore:

Il est fort possible que ces résultats et ces impuretés ne soient aucunement dus à la présence du blé Garnet.

Voilà ce qu'écrivait un acheteur autorisé à se prononcer sur cette question, le 1er avril 1932. Je suppose que certains membres du Comité sont d'avis que, sans tenir compte de la qualité du blé, le grain récolté dans les régions du Nord ne contient pas beaucoup de protéine et il se peut que, peu importe qu'il s'agisse du Garnet, du Reward ou d'une autre sorte de blé, vous trouviez encore des impuretés dans le numéro 2 tant que vous cultiverez du blé dans les régions du Nord. La séparation du blé Garnet ne fera peut-être pas disparaître ces impuretés.

Il est intéressant de faire observer ici que, depuis la lecture de cette lettre au comité en 1932, au cours de la campagne 1932-1933, le Royaume-Uni a importé de notre pays la quantité la plus considérable de blé encore connue dans l'histoire de notre pays. A la dernière réunion du Comité, j'ai dit que c'était la plus forte quantité, à mon avis, à l'exception d'une année, mais après avoir examiné soigneusement les rapports du bureau fédéral de la statistique, je constate que pendant la campagne 1932-1933 le Royaume-Uni a importé 103,000,000 de boisseaux. On dit que c'est le chiffre d'importation le plus considérable fait par ce pays et qu'il représente environ la moitié des importations totales du Royaume-Uni.

Je voudrais ensuite demander aux membres du Comité d'être indulgents au point de me fournir l'occasion—et j'espère que j'aurai l'occasion d'interroger un témoin au sujet de cette lettre—de demander à la C.W.S. Limited de nous faire tenir la réponse aux cinq questions que je voudrais lui poser. Ces questions, je crois, m'aideront beaucoup à tirer une conclusion raisonnable. Les voici :

1. Total des importations de tous les pays, par pays, faites par la C.W.S. Limited au cours de chaque campagne canadienne se terminant le 31 juillet, pour les campagnes 1929-1930 jusqu'à 1932-1933 inclusivement.

Le PRÉSIDENT: Mais, monsieur Davies, une question se pose ici. Je me demande si nous avons bien l'autorité voulue pour obtenir ce renseignement, si elle ne veut pas nous le fournir, car, après tout, il s'agit d'une compagnie anglaise et non d'une compagnie canadienne. Quoi qu'il en soit, si elle consent à nous le donner, c'est très bien.

M. DAVIES: Je voudrais tout de même lui poser ces questions :

2. Les statistiques indiqués ci-dessus pour chaque pays et montrant les importations de blé par classes distinctes ;
3. Les statistiques dont il est question dans le n° 2, pour ce qui a trait au Canada, montrant les quantités, pour chaque classe, expédiées par les ports de l'Atlantique et par ceux du Pacifique ;
4. Chiffre des achats de blé du Royaume-Uni, par campagnes canadiennes, pour les campagnes 1929-1930 à 1932-1933 inclusivement.

Par la C.W.S. Limited.

5. Quantités de farine, s'il y a lieu d'en indiquer, moulue par la C.W.S. Limited au cours des campagnes dont il est question dans le n° 1, farine qui a été exportée.

Pour ma part, quand j'aurai obtenu des réponses à ces questions, je saurai assez exactement où cette compagnie a acheté son blé, ce qu'elle en a fait et je connaîtrai aussi les mélanges qu'elle a moulus. Cela me sera certainement utile et m'aidera beaucoup à tirer une bonne conclusion sur cette question.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité désirent-ils que ces questions soient soumises à cette compagnie? Je puis dire que nous devons demander ce renseignement et il se peut que nous ne l'obtenions pas.

M. BROWN: Cela veut-il dire que M. Davies veut obtenir les réponses de la compagnie, en Angleterre, et que la question restera en suspens tant qu'il ne les aura pas reçues?

M. DAVIES: Si ces questions doivent nous venir de l'Angleterre, on pourrait nous les faire connaître par câblogramme. J'aimerais beaucoup obtenir ces renseignements. Je voudrais rappeler au Comité que le classement du blé Garnet en classes distinctes,—supposant même que cela entraînerait une baisse de 5 cents le boisseau dans le prix de cette denrée,—représente une perte de \$2,300,000 pour les producteurs de blé Garnet et pour les régions situées au nord des provinces des Prairies. Le Comité peut donc croire, à mon avis, qu'il s'agit ici d'une question qui représente une perte aussi considérable pour les producteurs de ce blé. Qu'il se rappelle aussi que tout cela sera perdu par les producteurs et probablement encaissé par les minoteries.

Le PRÉSIDENT: Je ne trouve pas à redire aux questions posées par M. Davies, seulement je me demande s'il pourra obtenir les renseignements qu'il désire connaître. Nous pouvons quand même les envoyer à cette compagnie; si elle y répond, tant mieux.

JOHN B. FISHER est appelé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, voulez-vous nous faire connaître vos titres. Quelle compagnie représentez-vous?

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je suis le représentant canadien de la *Scottish Co-operative Wholesale Society, Limited*.

*Le président:*

D. Voulez-vous nous faire un exposé?—R. Je n'ai ici que quelques notes. Je suis le représentant au Canada de la *Scottish Co-operative Wholesale Society, Limited*. Nous exploitons trois minoteries en Ecosse, employant environ 5 ou 6 millions de boisseaux de blé par année, dont 80 p. 100 de blé canadien.

Je ne suis que l'acheteur pour le compte de la compagnie que je représente et je n'ai aucune expérience dans la mouture du blé. Je ne puis donc pas prétendre au titre d'expert dans la question du blé Garnet. Le gérant de nos minoteries en Ecosse, nos chimistes et nos boulangers prennent, cependant, une attitude bien tranchée au sujet du blé Garnet et sont tous d'avis qu'il devrait être classé séparément.

Je voudrais vous demander de consulter le bulletin n° 134,—dans la nouvelle série,—publié par le docteur Newman, relativement aux essais faits en Europe sur la valeur meunière et boulangère du blé Garnet. Aux pages 51 et 54 vous trouverez des études de M. William Smith, gérant de minoterie, de M. Sproule, expert en boulangerie, et du Dr James Sword, chimiste. Ils ont examiné la question avec beaucoup de soin et il reste peu de chose à ajouter. Je puis seulement dire qu'à la réception du télégramme de M. Hill me demandant de comparaître devant le Comité, j'ai câblé à M. Smith lui demandant s'il désirait ajouter quelque chose au sujet du classement distinct du blé Garnet et sa réponse est ainsi conçue:

Sommes en faveur du classement distinct du blé Garnet. Ce blé exige un traitement distinct aussi. Il ne mélange pas avantageusement avec les autres sortes de blé canadien. Le gluten est dur, la texture en est courte, il manque d'élasticité. Les conditions dans lesquelles se fait la boulangerie indiquent clairement que ce blé est impropre à la fabrication du pain pour le commerce écossais. Consultez nos rapports du mois d'août 1929. Le blé canadien représente certainement 80 p. 100 de notre consommation totale.

Les rapports dont il est question dans le câblogramme sont contenus dans le livre qu'à publié le Dr Newman sur les essais faits en Europe pour déterminer la valeur meunière et la valeur boulangère du blé Garnet.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, désirez-vous poser quelques questions à M. Fisher?

*L'hon. M. Weir:*

D. Le rapport affirme que le blé Garnet ne se mélange pas bien avec le blé Marquis?—R. Oui, monsieur.

D. Dans ce cas, il n'y aurait pour eux aucun avantage à vouloir mélanger du blé Garnet avec le blé Marquis?—R. Non. Je pourrais ajouter, pour bien préciser notre attitude, que nous avons acheté cette année seulement du blé n° 1 Nord pour l'Ecosse, depuis le 1er août 1933. L'année précédente nous avons acheté 200,000 boisseaux de n° 2.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Expédié par les ports du Pacifique?—R. Par les ports de l'Atlantique. De cette quantité, 100,000 boisseaux portaient la garantie du blé Marquis. L'expédition avait été faite de Fort-William et le classement a été maintenu à Montréal, blé n° 2 Nord, avec la garantie de contenir 100 p. 100 de blé Marquis.

*M. Carmichael:*

D. Pourquoi n'achetez-vous pas du n° 2 depuis le mois d'août dernier?—R. Parce qu'il s'y trouve du blé Garnet.

*M. Davies:*

D. Dans ce cas, ce que vous dites du blé n° 2 s'applique aussi bien au blé expédié par les ports de l'Atlantique qu'au blé expédié par les ports du Pacifique?—R. Oui. De fait, j'ai ici un mot du Dr James Sword disant qu'il a reçu une expédition de blé par voie de l'Atlantique et qui contenait une très forte proportion de blé Garnet. Notre compagnie, je crois, a contourné la difficulté en n'achetant plus que du blé n° 1 Nord.

*L'hon. M. Weir:*

D. Cela serait-il vrai jusqu'au faible écart entre 1 et 2?—R. Je ne voudrais pas répondre à cette question, monsieur Weir. Je me contente d'acheter d'après les instructions que je reçois de la compagnie.

D. Cela pourrait constituer un élément, n'est-ce pas: le fait qu'il y ait eu une très faible différence entre le n° 1 et le n° 2 et que l'on était porté à acheter le n° 1?—R. En Ecosse, certes, il nous faut un blé très glutineux.

D. Avez-vous des statistiques de vos achats de blé n° 2 Nord en 1932?—R. Oui: 200,000 boisseaux dont 100,000 portant la garantie de blé Marquis.

*M. Garland:*

D. Pourriez-vous donner au Comité un état concernant les mélanges des numéros 1 et 2?—R. Je regrette d'avoir à vous dire que je ne suis pas un meunier, monsieur Garland.

*M. Davies:*

D. Savez-vous de quels autres pays vous importez du blé?—R. De l'Argentine, de l'Australie, de notre pays même, ce qui représente 20 p. 100 de tout ce que nous achetons. Le blé canadien représente 80 p. 100 et le reste est du blé de l'Argentine, de l'Australie et de notre pays. Il y a peut-être aussi un peu de blé de la Russie.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Vous n'aimez pas le n° 2 expédié par le Pacifique ni le n° 2 expédié par l'Atlantique parce qu'il s'y trouve du blé Garnet?—R. Oui.

D. Et cela constitue une très bonne raison à votre point de vue?—R. Oui.

D. Cela veut dire que vous aimez avoir la bonne couleur du blé canadien et aussi la haute qualité boulangère qui s'y trouve, parce que la Scottish Co-operative fait entrer dans ses mélanges presque 100 p. 100 de blé canadien; il fut un temps où c'est ce qu'elle faisait?—R. Oui.

D. De sorte que vous voulez donner à votre farine la couleur du blé canadien?—R. Oui.

D. Et lorsqu'il s'y trouve du blé Garnet, la farine n'a pas exactement la couleur que vous désirez lui donner pour les fins de votre commerce; mais quand vous faites un classement inférieur au n° 2, n'incluez-vous pas une plus grande quantité de n° 1, par suite du fait de ne pas le moudre?—R. Oui.

D. Dans ce cas, on ne peut pas dire véritablement que vous employez moins de blé canadien, vous prenez une meilleure qualité?—R. Nous prenons les meilleures qualités.

D. Si vous pouvez choisir une meilleure qualité, dans ce cas que trouvez à redire contre le n° 2?—R. Eh bien, nous pourrions peut-être réussir à obtenir le n° 2 à un prix plus avantageux.

D. Encore un truc de minotier. Vous voulez l'obtenir à meilleur marché et, dans ce cas vous consentiriez peut-être à l'acheter. Je puis comprendre la situation; c'est tout simplement une proposition genre *Imperial Tobacco Company*.

*L'hon. M. Weir:*

D. Si le blé Garnet était classifié séparément, votre compagnie l'achèterait-elle?—R. Non, parce qu'il est impropre au commerce écossais.

*M. Davies:*

D. Monsieur Fisher, je vais citer encore un extrait de la lettre du Dr Sword, datée du 1er avril, 1932, à la page 66 de la version anglaise du rapport du comité de l'Agriculture, au sujet du blé Garnet. Dans cette lettre le Dr Sword fait l'affirmation que voici:

Il est fort possible que tous ces résultats et toutes ces impuretés ne soient aucunement dus à la présence du blé Garnet.

Il se peut que ces colis ne contiennent pas un seul grain de blé Garnet.

Puis, à la page 68:

Depuis quelques années l'opinion devient de plus en plus générale dans notre pays que le blé canadien n'a plus la qualité boulangère qu'il avait autrefois.

Or, cette lettre a été écrite le 1er avril 1932 et il y est dit que depuis quelques années l'opinion se faisait de plus en plus générale dans ce pays que le blé canadien n'avait plus la valeur boulangère qu'il avait autrefois. Savez-vous jusqu'où remontent ces plaintes au sujet du blé canadien?—R. Elles ont commencé, je crois, un peu avant l'expédition du blé destiné aux essais, ou tout de suite après, en 1929, probablement.

D. Connaissez-vous les raisons qui ont porté le Dr Sword à pouvoir conclure depuis le 1er avril 1932, que la difficulté doit être attribué à la présence du blé Garnet, car sa lettre indique clairement qu'il ne le savait pas alors; vous ne savez pas quelle a été la cause de ce changement d'opinion, monsieur Fisher?—R. Non.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Mais quel reproche votre compagnie fait-elle alors au blé Garnet monsieur Fisher? Elle veut que les cultivateurs produisent du blé d'une certaine classe, je suppose, un peu comme le plan proposé par l'*English Co-operative*. C'est peut-être une bonne idée à son point de vue, mais je ne vois pas bien ce qu'on peut trouver à redire. Vous savez, je pense bien, qu'en Angleterre on est censé employer plus de blé anglais, donc la qualité est inférieure à celle de ce blé, n'est-ce pas?—R. Je n'aimerais pas répondre à cette question.

D. C'est-à-dire, par suite de la prime accordée à cette culture. On accorde une prime à la culture du blé en Angleterre. Si je m'en souviens bien, il s'y cultive 50 p. 100 plus de blé par suite de cette prime et les minoteries doivent

bien en employer une partie. Je dis cela en passant d'après mes souvenirs, et je n'ai aucune justification de mes paroles; mais, vous qui représentez la *Scottish Co-operative*, devez certainement savoir si l'on cultive plus de blé en Angleterre et si ce blé est de qualité inférieure. Je sais bien que cela se faisait, et je crois que ce système est encore en honneur.—R. Je crois qu'on y cultive 30 p. 100 de la quantité dont on a besoin, monsieur Motherwell.

D. Eh bien alors, vous employez maintenant dans votre mélange un blé que l'on tient pour une denrée de qualité inférieure; pourquoi vous montrer si méticuleux quand il s'agit du nôtre?

*M. Davies:*

D. On y a récolté, en 1932, environ 55 millions de boisseaux et les importations ont représenté un peu plus que 200 millions de boisseaux.—R. Je ne puis rien dire au sujet des statistiques, monsieur Davies.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si les meuniers de l'Ecosse désirent obtenir une farine meilleure et plus blanche, ils feraient peut-être bien de commencer chez eux et d'éliminer le blé cultivé dans ce pays.

*L'hon. M. Weir:*

D. Faisait-on ce reproche à notre blé avant qu'il soit question du blé Garnet? Vous avez lu ce que l'on reprochait à notre blé, avant de désigner particulièrement le blé Garnet.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui; les plaintes étaient dix fois aussi fortes et elles venaient encore de la *Scottish Co-operative*.

M. VALLANCE: C'était au temps où l'on jouissait du privilège de faire des mélanges.

*M. Brown:*

D. Je suppose que, les règlements anglais enjoignant à vos minoteries d'employer une plus grande quantité de blé récolté chez vous, seraient de nature à porter vos gérants à tâcher d'obtenir du blé plus pur afin d'améliorer la qualité de leur produit?—R. La chose est possible.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser d'autres questions, messieurs?

M. DAVIES: Je me demande si M. Fisher pourrait nous dire quelque chose, ou nous renseigner sur le mélange qui se fait actuellement là bas? Y emploie-t-on du blé cultivé au pays? Depuis environ deux années le programme agricole a bien changé dans le Royaume-Uni et je crois, comme on l'a laissé entendre ici-même, que les minoteries de l'Angleterre doivent employer le blé cultivé au pays, un blé de qualité inférieure, ou un blé moins bon, et je me demande si certaines des difficultés ne pourraient pas être attribuées à cette cause. Si M. Fisher pouvait obtenir ce renseignement pour le Comité, j'en serais bien content.

Le TÉMOIN: Je serais heureux de câbler à ma compagnie, monsieur le président, et d'obtenir ce renseignement pour le Comité.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le témoin va-t-il se retirer, messieurs?

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Messieurs, nous allons maintenant entendre M. Brouillette, président de la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited*.

M. L. C. BROUILLETTE est appelé.

*Le président suppléant:*

D. Quel est votre titre, monsieur Brouillette?—R. Je suis président de la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited* et aussi de la *Saskatchewan Co-operative Wheat Producers, Limited*.

D. Désirez-vous nous lire un mémoire, monsieur Brouillette?—R. Monsieur le président, honorable ministre et messieurs, ne sachant trop quels renseignements vous pourriez me demander, renseignements qui vous seront fournis d'ailleurs par les questions et les réponses, j'ai préparé un court mémoire que je voudrais ajouter au témoignage rendu devant le comité de l'Agriculture au mois d'avril 1932, je crois, par deux représentants de nos sociétés. M. Hutchinson a parlé au nom de trois coopératives. Il était accompagné de M. Steele, actuellement surintendant des Élévateurs du Syndicat Manitobain.

D. Vous avez ce mémoire sous les yeux?—R. Oui. Je vais vous en donner lecture.

En me présentant devant votre Comité, je ne crois pas pouvoir ajouter beaucoup d'observations aux vues qui ont déjà été exprimées devant le comité de l'Agriculture, il y a plus de deux ans, sur la même question par M. Lew Hutchinson, vice-président du Syndicat de blé de l'Alberta et vice-président du Comité central, et M. R. C. Steele, maintenant surintendant des élevateurs du syndicat manitobain.

Nos organisations ont alors déclaré, et elles n'ont pas changé d'avis depuis, que si les acheteurs de notre blé s'opposaient au mélange du blé Garnet avec les meilleures qualités de blé Marquis ou d'autre blé de haute valeur meunière, on devrait faire du Garnet une classe distincte. L'acheteur n'a peut-être pas toujours raison; il peut être prévenu, mais il nous faut tout de même lui fournir la sorte de blé qu'il nous demande et de la manière qu'il nous indique. Nos meuniers canadiens ne veulent pas acheter le blé Garnet et placent cette denrée dans une position désavantageuse quand ils achètent leurs approvisionnements de blé. Un certain nombre de nos acheteurs d'Europe semblent satisfaits de la valeur du blé Garnet, mais ils s'accordent presque tous pour ne pas vouloir le mélanger avec une autre sorte de blé en disant qu'il exige un traitement différent. Je ne veux pas me lancer dans une dissertation technique sur la valeur meunière et la valeur boulangère du blé Garnet au regard de notre variété régulière de blé Marquis, car vous possédez déjà, je n'en doute pas, tous les renseignements dont vous avez besoin à ce sujet. Quoi qu'il en soit, les coopératives de blé ont toujours affirmé que le certificat canadien décerné en dernier lieu doit garantir à l'acheteur la valeur du blé indiquée dans ce certificat.

Étant la plus importante des organisations du Canada qui s'adonnent à la vente du grain, nous avons toujours appuyé la décision du Parlement de relever le rendement régulier du grain dans les élevateurs de tête de ligne, bien qu'il nous ait fallu consentir à voir diminuer considérablement les recettes de nos élevateurs. Néanmoins, nous considérons qu'il était dans l'intérêt des producteurs de blé de maintenir au plus haut degré possible la renommée du blé canadien. Nous estimons de plus que cet objectif a encore plus d'importance aujourd'hui quand les marchés mondiaux deviennent restreints et tous les principaux pays exportateurs, sans compter beaucoup de pays importateurs, s'appliquent à améliorer la qualité meunière de leur blé.

Le Canada étant aujourd'hui le seul pays vendant son blé sur un certificat qui est final sur tous les marchés, nous estimons que l'on ne peut pas rétrograder, alors que tous les autres pays vont de l'avant. Nous croyons en outre que puisqu'un assez grand nombre de meuniers, chez nous et ailleurs, insistent pour qu'on classe le Garnet à part, nous, vendeurs de blé, devons tenir compte des exigences des acheteurs. Malgré tout, nous sommes d'avis que si votre Comité jugeait à propos de recommander l'établissement de classes distinctes pour le Garnet, ce devrait être avec l'entente que ce classement ne sera mis en vigueur qu'après la saison suivante des semailles. En attendant, si c'est possible, on devrait expédier une quantité suffisante de Garnet pour permettre aux minotiers d'en faire l'expérience sur une base commerciale, afin de déterminer au juste la valeur du Garnet comme blé de meunerie.

A ce sujet je dois dire qu'il serait utile, si toutefois c'est possible, d'établir les écarts de qualité du Garnet plutôt que de faire souffrir le cultivateur.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Vous voulez dire fixer arbitrairement l'écart?—R. Oui.

D. Mais cela ne serait que provisoire.—R. En attendant essayez d'expédier suffisamment pour que les meuneries fassent l'expérience, sur une base vraiment commerciale, dans le but de comparer. En tout cas, nous sommes convaincus qu'il importe de trancher la question dès maintenant, afin que les producteurs de Garnet puissent faire leurs préparatifs pour l'avenir.

*M. Vallance:*

D. Monsieur Brouillette, au début de votre déclaration, vous avez dit: "Nous estimons que le Garnet devrait être classé à part."—R. Non.

D. Donc, à la suite de cela, voici ce que je veux vous demander: Tenant compte de votre double fonction, en votre qualité de président de la Coopérative, n'avez-vous pas dit, au début de votre déclaration, que, d'après vous, l'on devrait classer le Garnet à part?—R. Non.

D. Je pensais que vous aviez recommandé de classer le Garnet à part?—R. Excusez moi, monsieur le président, si j'interromps; mais voici ce que j'ai dit sur ce point particulier:—

Le point de vue que nos organisations avaient alors adopté et auquel nous avons constamment adhéré depuis, est que si les acheteurs de notre blé s'opposent à ce qu'on mélange le Garnet avec les qualités supérieures de Marquis ou d'autre blé de la même haute valeur meunière, l'on devrait classer le Garnet à part.

D. Alors vous dites que vous voyez d'un bon œil l'établissement d'un type distinct. Voici ce que je veux demander: Etant donné que vous êtes le président de la *Canadian Wheat Producers Limited* et de la *Saskatchewan Wheat Producers Limited*, et que vous remplissez double fonction, cette conclusion est-elle basée sur la vente du blé ou bien sur sa production?—R. Monsieur le président, la question est très à point. Dans toutes ces questions d'importance majeure, notre attitude est dictée par les producteurs. Des délégués des producteurs de chaque district assistent aux assemblées annuelles.

D. Je comprends cela.—R. La directive vient du bas de l'échelle.

D. Or, au cours de ces assemblées annuelles a-t-on jamais discuté avec les délégués l'opposition des producteurs de Garnet?—R. Oui.

D. On l'a discutée?—R. Oui.

D. Et les délégués ont été d'avis,—du moins, d'après ce que vous venez de dire,—que le Garnet devrait être classé à part?—R. Monsieur Vallance, étant donné tous les renseignements que l'on possédait, ils en sont venus à cette conclusion.

D. Vu que, à un certain moment donné, nous avions plus de la moitié du blé vous prétendez, dans votre déclaration, que nous sommes les plus gros négociants de grain. Or, je voudrais savoir de vous, monsieur Brouillette, combien des plaintes votre organisation a reçues de la Grande-Bretagne, ou dans quelle mesure s'est-on plaint auprès de vous, relativement à ce mélange de Garnet n° 2. En avez-vous sur vous?—R. Il y en a eu. La plupart de nos renseignements nous sont venus du département du Commerce et à la suite d'entretiens avec le Conseil de recherches. Toutefois, lorsque ces plaintes ont commencé à arriver, nous venions pour ainsi dire d'abandonner le commerce d'exportation. Nos exportations ont été minimales, mais nous avons reçu beaucoup de plaintes relativement aux ventes faites directement aux minotiers canadiens par notre compagnie d'élevateurs ou par son intermédiaire.

D. En quelles années exportiez-vous?—R. Depuis la fondation de l'organisation, en 1924-25, jusque et y compris 1930.

D. Et jusqu'à cette date, comme exportateurs, vous avez eu très peu ou pas de plaintes?—R. Je ne me rappelle pas au juste en ce moment, mais je crois que nos vendeurs ou M. Smith le sauraient mieux que moi. Il est avéré, toutefois, que les minotiers canadiens, en ce qui concerne ce que nous leur vendons, ne veulent pas de Garnet.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est bien évident.

M. DAVIES: Veulent-ils seulement du blé du nord?—R. Parfois, j'imagine. Cela dépend de la quantité qu'ils prennent dans le sud. Mais s'il y avait trop de Garnet à un point d'expédition, ils ne voudraient pas que leur sélection se fit à cet endroit.

D. Est-ce que les minotiers ne sont pas mal disposés à l'égard du Garnet ou de n'importe quel blé du nord?—R. Il arrive parfois qu'ils veulent avoir du blé du nord; cela dépend de la quantité qu'ils obtiennent dans le sud.

D. Mais ce n'est pas beaucoup, n'est-il pas vrai?—R. Je ne saurais dire, mais je répète que lorsqu'il y a trop de Garnet dans nos élévateurs à un endroit déterminé, ils ne veulent pas faire leur sélection à cet endroit.

D. En tout cas, n'est-il pas avéré que les minotiers font une distinction au désavantage de presque tous les blés du nord, à moins que tout le blé du sud ne soit gelé, et cela arrive quelquefois.—R. Je dois dire que presque toutes nos informations nous viennent de nos experts et des chimistes agricoles, ou bien du comité adjoint au Conseil national des recherches agissant de concert avec d'autres experts occupant des postes semblables dans les universités des trois provinces des prairies. Ils nous font rapport de temps à autre et nous avons leur opinion réfléchie.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous admettez qu'ils ne sont pas infaillibles et que nous ne devrions, à notre époque, nous fier aveuglément à personne si ce n'est à notre propre jugement.

M. GARLAND: Monsieur Brouillette, votre organisation est-elle encore en faveur de continuer les essais d'expéditions en vrac de blé Garnet, dans le but de faire des expériences? Je crois vous l'avoir entendu dire.—R. Si je comprends bien, ces expéditions d'essai ont porté sur un total d'environ 7,000 boisseaux. Cela représenterait à peu près 500 ou 600 boisseaux par minoterie. Nous estimons qu'on devrait en expédier beaucoup plus d'ici à ce que ces qualités soient établies et séparées, afin d'expérimenter réellement et d'avoir quelque chose sur quoi baser les écarts de qualité, au lieu de les fixer arbitrairement, selon l'expression de M. Motherwell.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. On a envoyé des trains entiers de Garnet à la baie d'Hudson, et nous vous en avons félicités, vous et le cartel. Si vous n'aviez fait cela, je me demande ce qu'auraient été les exportations sur cette ligne. Vu que c'était presque exclusivement du Garnet,—on indique une moyenne de 60 p. 100, mais dans beaucoup de cas c'était plus que cela,—avez-vous suivi ces consignations jusqu'à la minoterie, pour savoir ce qui en est résulté ou en avez-vous entendu parler?—R. Monsieur le président, nous avons certains renseignements. J'aimerais beaucoup mieux répondre à la question de M. Motherwell plus tard, étant donné surtout que nous avons de gros stocks emmagasinés dans l'élévateur de l'Etat à Churchill, et ce que je pourrais dire en ce moment à ce sujet ne répondrait pas à la question.

D. Je ne savais pas que la question fût délicate, mais je m'en étais enquis plusieurs fois auparavant et on ne s'était jamais plaint?—R. Je ne suis pas tout à fait prêt à répondre.

M. GARLAND: Je demande simplement à M. Brouillette si, à son sens, tous les témoignages recueillis jusqu'ici par le Comité ne font pas présager une terrible perte pour le producteur de Garnet, advenant un classement distinct.

Le TÉMOIN: Je ne sais ce qui a été dit dans les témoignages antérieurs, monsieur le président, mais d'après les renseignements que j'ai eus de ceux qui ont fait une étude de la question et de gens qui font autorité jusqu'à un certain point, on ne fait pas de compliments au Garnet. En tout cas, si je conseille de faire de grosses expéditions commerciales, c'est justement, comme vous le dites, monsieur Garland, pour qu'on ne fixe pas au hasard les écarts de qualité relative.

*M. Garland:*

D. Si la perte doit être aussi considérable, ne serait-il pas prudent que ce Comité recommande de cesser la culture du Garnet à une date fixée à l'avance, plutôt que de faire souffrir le cultivateur qui a maintenant du blé en terre?—R. Je ne conseillerais pas cela.

D. Ne serait-il pas sage de la part du Comité de recommander de cesser le classement du Garnet à une date fixée à l'avance plutôt que de faire souffrir le cultivateur qui a actuellement du blé en terre?—R. Monsieur le président, je ne suis pas certain qu'en fixant des types distincts pour le Garnet les producteurs de ce blé se trouvent réellement lésés. En effet, si l'acheteur, pour des raisons à lui connues, préfère avoir le Garnet pur et non mélangé avec d'autres grains, peut-être sera-t-il avantageux pour les producteurs de Garnet de permettre aux acheteurs de cette sorte de blé de se le procurer sous la forme qui leur plaît.

D. Voilà ce que je veux savoir. M. Brouillette peut-il garantir au Comité qu'il y a une demande raisonnable de Garnet pur?—R. Je ne le peux pas.

D. Pas plus que qui que ce soit?—R. Je dirai que si le Garnet pur n'est pas demandé, c'est une raison de plus de ne pas en encourager la culture aux dépens des autres variétés qui sont recherchées.

D. Je ne conteste pas cela, mais bien la méthode qu'on emploie pour arriver là. C'est ce qu'on discute en ce moment. Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux, vu tout ce qui a été dit contre le Garnet, de fixer une date, disons dans un an, à partir de laquelle la culture du Garnet serait interdite, et de donner ainsi à ceux qui le cultivent actuellement la faculté de s'en tirer, plutôt que de les punir tout de suite?—R. Non, je ne pense pas que je pousserais l'interdiction jusque-là...

*M. Perley:*

D. Je pense que votre exposé résume assez bien la situation en Saskatchewan. Savez-vous si dans la partie septentrionale où l'on cultivait du Garnet, les gens se sont mis à cultiver le Reward?—R. Je n'ai pas de statistiques récentes. Ce que j'ai ici porte sur les années 1931, 1932 et 1933. Ce sont les relevés du Dr Geddes, qui est maintenant à la Commission des grains. Mais je suis d'avis que les nouvelles publiées à la suite de vos séances passées et sur la foi de renseignements obtenus à ce sujet, lesquelles laissaient entrevoir la possibilité d'un classement à part, ont probablement causé une incertitude chez les acheteurs et engagé le cultivateur à moins produire. Le blé Reward semble être plus recherché.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Quelles sont les nouvelles que vous avez eues du Garnet du nord, cette année? A-t-il échappé à la gelée quand les autres en ont souffert?—R. Souvent il y échappe.

D. Vu que l'attitude des pays du continent européen comme de l'Angleterre est d'encourager la culture du blé dans leur propre territoire, pensez-vous qu'il est raisonnable d'attendre de notre part que nous ne songions pas un peu à nos propres producteurs? Prenez les minotiers d'Ecosse, d'Angleterre et d'ailleurs: comme je l'ai déjà indiqué, très souvent leur mouture est exclusivement de blé canadien et ils ont reçu de vraies plaintes au sujet du Garnet, à cause de sa couleur. Vu que le minotier canadien ne peut pas se procurer leurs blés blancs

d'importation, il se trouve à près dans la même posture que les meuniers écossais qui ne veulent pas employer exclusivement de blé canadien. Quelques-uns de ces minotiers de la Grande-Bretagne et d'Europe emploient des blés inférieurs pour la consommation domestique et mangent volontairement du pain de piètre qualité. Pensez-vous que nos cultivateurs devraient prendre la peine de présenter une qualité extraordinaire pour suppléer à cette infériorité, alors que pour eux-mêmes ils emploient le blé mou de chez eux? Il y a environ un siècle, la Grande-Bretagne produisait tout son blé. Je ne pense pas qu'elle le fasse jamais plus. A une époque, il y a plus de cent ans, elle n'achetait pas de blé et il est fait mention qu'elle en exportait un peu. Je ne pense pas que cela se renouvelle, mais elle va tâcher d'en cultiver beaucoup plus et elle le peut. M. Fisher, un des témoins, nous a dit, je crois, que pour les fins de mélange l'on a besoin de 30 p. 100 de blé domestique. Pourquoi voudraient-ils exiger de nous un blé superfin aux dépens de nos cultivateurs du nord, quand ils peuvent avoir une qualité excellente comme le n° 1 Nord et le n° 1 dur, s'ils le désirent? Pourquoi tout ce bruit à propos du n° 2 Nord qu'on n'a pas de difficulté à vendre aux acheteurs du continent européen et à bien d'autres? On n'en voit pas d'accumulé dans nos ports, pas même dans la baie d'Hudson. L'attitude est-elle la même aujourd'hui? Notre attitude devrait-elle être la même aujourd'hui que lorsque les minotiers écossais n'employaient pas de blé domestique? Pourquoi, du moment qu'ils peuvent employer leur propre blé de pacotille, la Grande-Bretagne ou n'importe quel autre pays se plaindraient-ils d'un bon blé canadien, simplement à cause de la couleur de la farine?—R. Je considère que quelques-unes des raisons invoquées par M. Motherwell constituent de très bons arguments en faveur du classement distinct du blé Garnet; cela dit sans vouloir offenser M. Motherwell. En effet, à mesure qu'une demande fléchit et que les stocks d'autres variétés s'accroissent et s'accumulent, les acheteurs insistent un peu plus sur la qualité dans leurs achats restreints. Vous savez sans doute que notre blé trouve des débouchés surtout à cause de sa valeur au point de vue que vous signalez justement, celui du mélange avec d'autres blés, et c'est pour cela que l'on insiste d'autant plus sur la qualité.

D. M. Fisher a admis que par le fait qu'ils n'employaient pas le n° 2 Nord, soit de l'Atlantique, soit du Pacifique, ils absorbaient beaucoup plus du n° 1. Je lui ai alors demandé: "Vous n'employez pas moins de blé canadien du fait que le Garnet est dans le n° 2?" Il m'a répondu que non. Alors s'ils n'employaient pas moins de blé canadien, pourquoi ce chamaillis?—R. Naturellement, nous avons eu avec les Ecossais à peu près la même expérience qu'a indiquée M. Fisher: Ils achètent une forte proportion de blé canadien, parce que leurs gens insistent pour avoir du pain de bonne qualité, comme nous l'entendons.

M. VALLANCE: Cela s'applique à l'Ecosse, mais pas à l'ensemble du Royaume-Uni et l'Angleterre emploie beaucoup plus de blé et de farine que l'Ecosse.

Le TÉMOIN: Mais je prétends, monsieur le président et monsieur Vallance, que les Ecossais sont plus difficiles en ce que concerne la qualité de leur pain.

M. VALLANCE: C'est un trait caractéristique de l'Ecosse.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est exact, et il en est de même de leur farine d'avoine.

M. DAVIES: Je voudrais poser quelques questions au témoin.

Monsieur Brouillette, votre organisation exportait-elle au moment de l'écoulement de la récolte de 1928?—R. Oui.

D. Et au moment de l'écoulement de celle de 1929?—R. Non.

D. Aviez-vous transporté, dans l'intervalle, votre commerce d'exportation à la *Co-Operative Wheat Purchasers Limited*? Est-ce cette société qui vendait alors?—R. Oui.

D. Vous ne savez pas quels résultats elle a eu?—R. Pas en détail. Notre vendeur, M. Smith, qui se trouvait à Londres...

D. Vous étiez membre de l'Office central de vente, n'est-ce pas?—R. Oui à cette époque-là.

D. Or, vous vous rappelez que, au moment où ces dépositions furent faites devant le comité, en 1932, il y eut une plainte assez grave des producteurs de blé Marquis. Ceux-ci prétendaient alors que le gros écart entre le n° 1 et le n° 2 provenait de ce que le n° 2 contenait beaucoup de Garnet. N'est-ce pas cela?—R. Oui.

D. Et depuis ce temps-là la situation a changé, n'est-ce pas? L'écart a beaucoup diminué, n'est-il pas vrai?—R. L'écart est encore grand dans l'Ouest.

D. Mais il a diminué considérablement?—R. Il a diminué, je crois, l'année suivante, en 1932-33, et de nouveau, cette année, on voit se répéter plus ou moins ce qui s'est passé l'année précédente.

D. Néanmoins cette diminution de l'écart entre le n° 1 et le n° 2, sans qu'il y ait eu réduction de la quantité de blé Garnet, paraît réfuter l'opinion qu'on avait à l'époque, n'est ce pas?—R. Vous pouvez l'interpréter de cette façon, mais il faut tenir compte de bien des éléments, en ce qui concerne la quantité de chaque qualité en particulier, les qualités du blé des autres pays exportateurs et la manière dont il fut écoulé, et bien d'autres conditions.

D. Pouvez-vous dire au Comité pourquoi l'écart entre le n° 1 et le n° 2 est moindre à Vancouver que sur l'Atlantique?—R. Eh bien, je dirais que c'est à cause de la quantité de Garnet dans le n° 2 de l'Ouest.

D. L'écart entre le n° 1 et le n° 2 est moindre en port de Vancouver qu'en ports de l'Atlantique?—R. Ce doit être récent, alors; mais ce n'est pas ce qui existe généralement. Je vais vous dire pourquoi: il n'y a pas bien longtemps, lorsque l'écart était beaucoup plus grand dans l'Ouest que dans l'Est, on se trouvait à diriger vers l'est une partie du grain qui habituellement aurait profité du tarif de transport de l'Ouest. Ils pouvaient y trouver profit et faire une fraction de cent ou à peu près de cette façon, et c'était livrable sur notre option de Winnipeg.

D. Le tarif de transport ne devrait pas influencer sur l'écart entre les nos 1 et 2 Nord? La différence des tarifs ne devrait pas avoir d'effet sur l'écart des qualités?—R. Non.

D. Avez-vous eu connaissance de plaintes provenant d'acheteurs du continent européen relativement au blé Garnet?—R. Nous ne nous sommes pas abouchés avec eux.

D. Avez-vous eu connaissance de plaintes au sujet de la proportion de protéine de toutes les variétés de blé cultivées dans le nord?—R. A certaines saisons de l'année et suivant les années la proportion de protéine peut varier; cela dépend du degré d'humidité et de la durée de maturation.

D. Seriez-vous prêt à dire d'une façon générale si les blés du nord, quelle que soit la variété, contiennent beaucoup moins de protéine que ceux du sud?—R. Dans une très grande partie du sud au moins la proportion serait plus grande. A ce sujet, on m'informe,—cette information vient encore, je crois, du Dr Geddes,—que là où l'on cultive le Reward, le Garnet et le Marquis dans les mêmes régions du nord, l'on s'aperçoit que le Reward a invariablement la plus forte teneur en protéine.

D. Vous souvenez-vous en ce moment des proportions?—R. Mais l'avantage du blé Garnet n'est pas aussi prononcé dans le sud que dans le nord.

M. CARMICHAEL: Vous voulez dire: l'avantage du blé Reward?

Le TÉMOIN: Oui.

*M. Harris:*

D. Pourquoi avez-vous recommandé de ne pas le classer à part avant la récolte de 1935?—R. D'abord, la plupart des plaintes que nous avons reçues du nord étaient dues à ce que ... voyez-vous, on s'attendait probablement à ce qu'il y eût des types distincts pour cette récolte-ci. On n'avait rien décidé

avant les semailles. Les producteurs de Garnet prétendent que le blé s'égrènera et germera, si bien que dans la récolte prochaine ils auront de ce grain de végétation spontanée. Pour éviter cela et pour qu'ils n'aient pas à souffrir de cette croissance spontanée de Garnet au cas où il leur faudrait adopter le Reward ou quelque autre variété de blé, il importe qu'ils soient prévenus suffisamment à l'avance, afin de travailler leur sol à l'automne en vue de faire germer ce grain épars et de nettoyer le terrain. Ils demandent aussi qu'on leur fournisse toutes les occasions voulues d'échanger leurs grains de semence pour d'autres variétés, s'ils le désirent. A cet égard, notre organisation offrira volontiers son concours, si toutefois on prend une décision, pour mettre à la disposition des gens d'autres variétés de blé plus recherchées. Encore une fois, si vous faites du Garnet un type distinct, ce n'est qu'en fixant arbitrairement un écart comparativement au Marquis,—peut-être un écart de 6 cents,—que vous permettez dans l'intervalle, de faciliter ces expéditions sur une base commerciale, pour essayer d'établir plus tard, l'écart rationnel dans la mesure indiquée par l'expérience acquise.

*M. Carmichael:*

D. Monsieur Brouillette, vos conclusions s'inspirent de l'idée qu'il y aura un classement distinct pour le Garnet. D'après le projet de loi soumis au Comité, il n'est question que d'exclure le Garnet du type n° 2, ce qui ne veut pas dire nécessairement qu'on établira des types distincts pour le Garnet. Dans ces conditions et étant donné, par surcroît, que ce Comité a recommandé, en 1932, de modifier la loi des grains, afin de rendre applicable à la récolte de 1933-1934, c'est-à-dire la récolte de l'an dernier, la recommandation du Bureau des étalons des grains de l'Ouest au sujet du classement du Garnet, telle qu'elle est consignée dans le rapport annuel de la Commission des grains pour 1931,—dans ces conditions, dis-je, vu que, premièrement, l'objet de ce projet de loi est uniquement d'exclure le Garnet du type actuel n° 2 Nord, et, deuxièmement, qu'il avait été annoncé un peu partout il y a deux ans que cela s'appliquerait à la récolte de cette dernière année, pensez-vous que ce soit léser les producteurs de Garnet que d'adopter maintenant et de mettre en vigueur le projet de loi en question?—R. Monsieur le président et monsieur Carmichael, cela a donné lieu à bien des bavardages, mais, réellement, pas de votre part. Or, les cultivateurs, habitués à ces longues discussions, ont probablement pris le risque d'en entendre encore beaucoup parler, sans pour cela qu'on fasse quoi que ce soit cette année, et ils ont procédé à leurs semailles. En tout cas, ils n'auraient pas été prévenus assez à l'avance pour profiter de tout ce qui est arrivé dans l'intervalle.

L'hon. M. WEIR: Le fait que le Bureau des étalons n'a pas donné suite à votre recommandation semblait assez bien indiquer aux cultivateurs que cela n'avait pas l'importance que le Comité y attachait.

M. CARMICHAEL: En réalité, le rapport n'a jamais été adopté par la Chambre.

Le TÉMOIN: C'est ce que j'allais dire.

*M. Carmichael:*

D. Allons un peu plus loin. En supposant que le Comité recommande à la Chambre d'adopter le projet de loi et que le blé Garnet soit exclus du n° 2 Nord, il serait encore susceptible d'entrer dans le n° 3?—R. Oui, mais voulez-vous le faire? Est-ce juste à l'égard du blé Garnet?

D. C'est justement ce que le Comité aura à décider. Il y a un autre point sur lequel vous pouvez peut-être nous renseigner. Vu que le producteur de Garnet aura peut-être un rendement par acre deux fois plus grand que celui que le producteur de Marquis pourra obtenir dans la prairie, pensez-vous quand même que le producteur de Garnet se trouverait traité injustement?—R. En ce

qui concerne la première question, voulez-vous dire qu'en excluant le Garnet, vous allez vous arrêter au n° 2 Nord? Ce ne serait guère juste.

D. D'après le projet de loi, c'est ce que l'on propose.—R. Oui, mais en même temps il a été question d'établir des types, n'est-ce pas?

D. Cela viendra peut-être, mais il n'est pas question dans ce projet-ci.—R. Autrement, vous déchargeriez le tout sur le n° 3.

M. BROWN: Je ne pense pas qu'on songe sérieusement, en adoptant ce projet de loi, à rejeter tout le Garnet dans le n° 3. Au sujet de l'avertissement à donner, j'estime que le Comité avait eu raison, il y a deux ans, de reconnaître qu'il n'était que juste de donner un avis, et le Comité de cette année est disposé à se montrer aussi juste. Je suis persuadé que le Comité ne proposera point d'appliquer sa décision à la récolte de cette année.

M. BROWN: Nous ne songerions pas à faire une chose pareille.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Avez-vous jamais connu un blé classé à part des blés Nord, des blés du Nord Manitoba, et qui ait survécu, si ce n'est le Durum, qui n'est pas un blé de meunerie?—R. J'en doute, monsieur Motherwell. Vos souvenirs là-dessus remonteraient plus loin que les miens. Je ne le pense pas.

D. Il y a eu le White Fife, le Kota, et aussi ce qu'on appelait le Quality,—blé blanc,—qui ont disparu en dedans de quelques années. Le Quality fut très recherché pendant quelque temps, et maintenant vous n'en voyez qu'un ou deux wagons. M. Fraser me corroborera à ce sujet.

M. FRASER: Oui, c'est tout.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Quand on veut tuer une variété de blé, c'est le moyen scientifique d'y arriver: en en faisant un type distinct. Le meilleur blé au monde n'y survivrait pas. En effet, le blé du Manitoba est si bien connu dans le monde entier que l'expression "Manitoba" est beaucoup plus répandue à la Bourse des grains de Liverpool que dans bien des régions du Canada. Ce terme "Manitoba" a une signification, et dès que vous parlerez, d'autre blé, même s'il vaut mieux que le Manitoba, on le méprisera et les gens ne prendront pas la peine d'en faire l'expérience. En attendant que va devenir celui qui le cultive? Il sera probablement ruiné, s'il ne l'est déjà.—R. C'est pour cela que nous conseillons de faire ces expéditions sur une base commerciale, afin qu'il n'y ait pas de discussion.

D. Il y a du bon là dedans.—R. Le Dr Newman et le Dr Birchard l'ont fait en 1929.

Q. Ce n'était qu'une petite consignation.

*M. Carmichael:*

D. J'aurai une autre question à poser. On a beaucoup parlé, au cours des témoignages, ici, du tort qu'on va causer aux producteurs de Garnet; l'un des membres estime qu'ils perdront peut-être deux millions de dollars. Avez-vous jamais calculé, dans votre organisation, ce que perd le producteur de Garnet, dont la part est de 96 p. 100 du total, avec la dépréciation générale du prix du blé sur les marchés étrangers, du fait qu'on inclut le Garnet dans la proportion de 14 p. 100?—R. Non. Je n'ai jamais essayé de le calculer.

D. Il me semble que si on le calculait, on arriverait à un chiffre formidable.

L'hon. M. WEIR: Cela ne modifierait pas le n° 1.

M. CARMICHAEL: Malheureusement, une grande partie de notre blé va dans le n° 2, et dans les mauvaises années les nos 2, 3 et 4 sont des types importants.

L'hon. M. WEIR: Cela ne modifierait pas le n° 1, n'est-il pas vrai?

M. CARMICHAEL: Non.

L'hon. M. WEIR: Pourtant on a depuis douze mois le plus petit écart entre le n° 1 et le n° 2 qu'on ait jamais eu. La perte ne peut pas être bien grande. Je penserais que ce serait plutôt le contraire.

M. CARMICHAEL: Avant les deux dernières années, les importateurs achetaient beaucoup de n° 2; maintenant ils achètent ailleurs.

L'hon. M. WEIR: Est-ce que l'écart entre le n° 1 et le n° 2 n'est pas la meilleure preuve que l'on achète du n° 2? Si l'on n'achetait pas de n° 2, l'écart ne serait pas si mince entre ce type et le n° 1.

M. CARMICHAEL: L'écart entre le n° 1 et le n° 2 a été plus considérable cette année que les années précédentes.

L'hon. M. WEIR: Oh! non; rien que depuis deux ou trois mois; mais pendant douze mois consécutifs, l'écart a été inférieur à la normale.

Le TÉMOIN: Bien entendu, cela peut dépendre des stocks de n° 2. A l'heure actuelle, j'imagine qu'il y a environ 20 millions de boisseaux de n° 2 aux têtes et le reste dans l'est.

M. DAVIES: Combien d'acheteurs avez-vous à vos élévateurs de la Saskatchewan?—R. 1,067.

D. Ces acheteurs qui sont employés à vos élévateurs peuvent-ils prendre une poignée de blé dans un wagon et dire si c'est du Garnet ou non?—R. Ils le font actuellement jusqu'à un certain point pour le n° 1. C'est nécessaire. J'ai consulté les gens de nos élévateurs, surintendants et autres, qui m'ont donné là-dessus leur avis basé sur l'expérience et des constatations personnelles. Si vous avez le temps je vous communiquerai leur opinion.

D. Je voudrais avoir plus de renseignements. J'ai causé avec des acheteurs de grain que je connais personnellement. Ils m'ont dit que c'était extrêmement difficile, et, suivant eux, il a très peu d'acheteurs dans l'Ouest canadien qui puissent le faire.

M. BROWN: Je crois que M. Fraser pourrait nous donner une opinion là dessus.

Le TÉMOIN: J'ai quelques renseignements à ce sujet.

M. DAVIES: Je voudrais avoir cette information maintenant. J'apprécie l'opinion de M. Fraser, mais je voudrais avoir le renseignement de quelqu'un qui représente la compagnie de grain.

Le TÉMOIN: Evidemment c'est un problème qui entre dans la question qui nous occupe. Il n'y a pas de doute que cela ne continue d'être un problème pour ce qui est des élévateurs; on ne le négligera pas; la question d'espace, de mise en compartiments spéciaux et le reste. Toutefois aujourd'hui il faut que vos agents d'élévateurs soient en état de reconnaître le Garnet pour qu'il n'aille pas dans le Marquis n° 1. Je vois ceci dans la note:

Sans doute la séparation du Garnet dans les types autres que le n° 1 dur ou le n° 1 du nord offrira certains inconvénients, à cause de la nécessité qu'il y aura de garder de l'espace pour les types additionnels. Quant au classement même par les agents, ceux qui ont eu pas mal d'expérience dans la manipulation et le classement du Garnet semblant être d'avis qu'il ne sera pas absolument difficile de distinguer le Garnet des autres variétés ou de reconnaître les mélanges de Garnet dans d'autres variétés et vice versa, mais qu'il sera peut-être parfois difficile d'établir la proportion exacte de telle variété dans telle autre, surtout lorsqu'une ou les deux variétés du mélange sont plus ou moins dégénérées. Nous avons remarqué de nombreux échantillons dans lesquels le Garnet était de grosseur et de couleur normales, surtout les échantillons venant de régions où le blé est féculéux et marbré. Dans ce cas-là le Garnet n'a pas sa teinte habituelle et les grains sont toujours extraordinairement replets, si bien qu'ils ressemblent à du Marquis ou du Reward.

Nous sommes encore d'opinion qu'il sera aussi difficile de distinguer le Garnet d'autres variétés de blé du printemps que d'établir la démarcation entre beaucoup de types actuels de blé du printemps, sauf dans quelques rares cas où l'on a affaire à des variétés dégénérées de grains qui n'ont pas leur forme normale.

Nous avons consulté nos inspecteurs à ce sujet, parce que c'est important; or ils sont assez bien d'accord pour dire que c'est faisable. Bien entendu, si on ne le fait pas, c'est aux risques et dépens des compagnies d'éleveurs.

*M. Brown:*

D. Vous êtes-vous réellement rendu compte que vos acheteurs des éleveurs régionaux manquent leur type du fait qu'ils ne réussissent pas à trouver le Garnet dans le n° 1?—R. Cela nous est arrivé.

D. Est-ce général?—R. Je ne peux pas dire dans quelle mesure.

*M. Davies:*

D. Si le Garnet était classé à part serait-il possible que les cultivateurs de Garnet se vissent refuser leur blé par les éleveurs?—R. Les éleveurs ne feraient pas cela s'ils avaient de l'espace et si le grain était en état d'être emmagasiné.

*L'hon. M. Weir:*

D. Est-ce qu'on ne manifesterait pas une préférence pour le Marquis?—R. C'est là qu'intervient le livre des réquisitions de wagons.

*M. Davies:*

D. Est-ce que tout cela ne placerait pas les producteurs de Garnet dans une position tellement difficile que leur produit serait considérablement désavantagé du fait qu'il serait classé à part?—R. D'abord le livre des réquisitions de wagons doit servir de moyen de protection au point de vue de l'espace et de l'état du grain. Vu que les récoltes sont peu considérables et qu'on dispose d'un grand nombre d'éleveurs en quête de clients, je ne pense pas que cette difficulté soit à craindre. Les éleveurs devraient tenir à faire des affaires.

*M. Garland:*

D. Monsieur Brouillette, avez-vous jamais travaillé dans un éleveur?—R. Non.

D. Vous trouverez, je crois, qu'en cas de presse ce grain emmagasiné et mis en compartiments spéciaux fera l'objet d'une distinction désavantageuse pour le Garnet. A cette époque de l'année, il est très facile pour l'agent d'éleveur de se soustraire à la stricte observance de la loi des grains, et il est presque impossible pour un producteur de vérifier, sans examiner les compartiments.—R. Je ne peux pas parler des agents des autres compagnies d'éleveurs; je ne peux parler que des nôtres.

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur le président, voici le premier bulletin officiel que publièrent le Dr Newman et M. A.-G. Whiteside, experts en céréales du département de l'Agriculture à propos du Garnet, avant que ce blé fût jamais mis en cause. Dans ce bulletin on trouve aussi le rapport d'un chimiste, M. A.-J. Banks. M. Banks est chimiste aux *Ogilvie Flour Mills*, de Montréal. Je vais citer ce qu'il a à dire de bon et de mauvais à l'égard du Garnet:

Les qualités meunières peuvent être définies en très peu de mots: On les a trouvées satisfaisantes sur tous les points, sauf en ce qui concerne la couleur de la farine.

Cela a été écrit avant qu'il y eût le moindrement de propagande dans le pays: c'est simplement l'opinion sincère du chimiste des *Ogilvie Flour Mills*. Je citerai maintenant ce que le rapport contient de défavorable, si toutefois je peux en trouver. Parlant de la couleur, il dit:

Cette opinion se trouve confirmée par l'allusion à la qualité de la couleur. Cette couleur qui est réellement très jaune est une caractéristique particulièrement défavorable.

Le chimiste dit plus loin :

Le Garnet se mélangerait bien avec le Marquis et donnerait une farine excellente, probablement plus satisfaisante d'une façon générale que celle obtenue du Marquis à l'état pur.

Pour ce qui est du premier point, les minotiers canadiens peuvent avoir raison de se plaindre, mais ils ne sont pas obligés d'acheter ce type de blé. Ils ont bien d'autres types et ils devraient être libres d'acheter ce que bon leur semble. Nous sommes dans un pays libre et nos cultivateurs devraient avoir aussi le droit de cultiver du Garnet si cela leur plaît, tant qu'ils trouveront quelqu'un pour le leur acheter à des prix satisfaisants. Ce monsieur est apparemment sincère : il indique les bons et les mauvais côtés, et à mon tour je les cite. Il dit : "Le Garnet se mélangerait bien avec le Marquis." Cela avant qu'il y eut la moindre discussion ou la moindre propagande. Et il ajoute : "Il donnerait une farine excellente, probablement plus satisfaisante d'une façon générale que celle obtenue du Marquis à l'état pur." Avez-vous jamais lu ce rapport ou en avez-vous jamais entendu parler ?

Le TÉMOIN : Pas dernièrement.

L'hon. M. MOTHERWELL : Eh bien, moi, je l'ai lu il y a deux ans. Je l'ai lu si souvent que je m'en suis fatigué. Les adversaires du Garnet se sont lassés eux aussi de l'entendre citer. Vous, ou les gens de votre organisation, vous avez eu pas mal d'expérience dans l'exploitation des élévateurs. Or voilà des hommes disant que si vous pouviez mélanger cette variété de blé dans les proportions voulues, il donnerait de bons résultats. D'autres chimistes et minotiers mettent cette proportion à 25 ou 30 p. 100, disant qu'ainsi le Garnet se mélangerait bien avec le Marquis et donnerait une meilleure farine que l'un ou l'autre pris séparément. On parle de distribution. Il en a été souvent question à la Chambre durant cette session. N'est-il pas possible d'effectuer le mélange de ce blé avec d'autres blés, de telle sorte que toutes les variétés en profitent ? Un blé qui peut, en étant mélangé avec le Marquis, donner une meilleure farine que le Marquis pur, n'est pas un blé à dédaigner. Or, c'est justement ce qui est dit ici : on aurait une farine plus satisfaisante en mélangeant le Garnet avec le Marquis qu'avec le Marquis seul. Le rapport, dit plus loin :

On cultive déjà trop de Durum.

Ce personnage est un véritable acrobate.

Ce blé, comme le Garnet, a une grande faculté de fermentation, une faible valeur boulangère, peu d'élasticité et une couleur jaune accusée.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT : Monsieur Motherwell, pardonnez-moi si je vous interromps, mais il y a ici M. Ramsay que nous voudrions entendre avant d'ajourner.

L'hon. M. MOTHERWELL : Très bien, monsieur le président. Nous aurons une séance demain ; j'aimerais à en profiter pour poser une ou deux questions à M. Brouillette.

Le TÉMOIN se retire.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT : Messieurs, M. Ramsay, président de la Commission des grains, est ici aujourd'hui. Voulez-vous l'entendre maintenant ?

E. B. RAMSAY est appelé.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Voulez-vous nous dire quel poste vous occupez, monsieur Ramsay?—R. Je suis président de la Commission des grains.

D. Avez-vous préparé un exposé, monsieur Ramsay?—R. Non.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Messieurs, M. Ramsay n'a pas préparé d'exposé, mais il est tout disposé à répondre aux questions que vous voudrez bien lui poser.

Le TÉMOIN: Peut-être pourrai-je mentionner ceci: c'est que notre commission s'intéresse plus aux rouages de l'organisation qu'à n'importe quelle autre phase de la question. Cependant nos rapports avec le Bureau des étalons des grains qui a la responsabilité des types de grain donnent à vos travaux un effet très défini. D'une façon générale, j'ai peut-être recueilli plus de renseignements pendant mon séjour en Europe il y a dix-huit mois que de n'importe quelle autre façon. Chacun des minotiers que j'ai rencontrés avait son idée à lui; nos idées ne les intéressent guère. Ils m'ont dit: Le blé Nord-Manitoba a été expédié sous ce que l'on appellerait un nom de commerce, et lorsque nous achetons du Nord-Manitoba nous nous attendons à avoir ce type de blé. Or vous vendez ce nouveau blé que nous n'aimons pas. Nous n'en obtenons pas de bons résultats dans nos moulins et nous considérons que vous nous vendez quelque chose qui n'est pas ce qu'on nous dit.

*L'hon. M. Weir:*

D. Parlez-vous des minotiers du continent européen?—R. Ceux du continent et aussi de Grande-Bretagne. L'Europe n'insistait pas autant sur le blé Garnet; en réalité, beaucoup de minotiers ne savaient pas ce qu'était le Garnet, et pour cette raison, il fallait user de discrétion en discutant la chose avec eux, car je savais à l'époque que nous avions 30 à 40 millions de boisseaux de blé au Canada qu'il fallait exporter. On ne pouvait pas l'écouler dans le pays même, et que vous le classiez comme vous le voulez je suis d'avis que le Garnet est là pour longtemps. Je ne connais pas de blé qui ait plus aidé à améliorer la qualité des blés du nord que le Garnet. On cultive deux variétés de blés du nord; auparavant il y en avait quatre.

Ce qui est très important, c'est de maintenir votre certificat final. Je ne sais ce qu'il adviendrait de nos cultivateurs si l'Europe disait qu'elle ne veut pas accepter notre certificat. A mon avis, cela aura des effets plus graves sur l'ensemble du pays. Je n'ai aucune preuve technique à vous donner pour dire que le Garnet ne se vendra pas. Je crois qu'il s'écoulera sur sa base actuelle comme n° 2 du nord.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Vous ne pensez pas qu'on en vende beaucoup comme n° 2 Nord?—R. Non, je pense que son niveau s'établira à 3 cents en dessous du n° 1 Nord; je veux parler du prix de livraison sur les opérations à terme.

*M. Brown:*

D. Avez-vous jamais remarqué que le rejet de nos certificats définitifs ait eu ce qu'on pourrait appeler un effet grave?—R. Oui. En Europe, la tendance est à laisser de côté les certificats définitifs. Les Européens ne prennent pas le certificat final américain actuellement. Les minotiers d'Ecosse et d'Angleterre sont très, très bien organisés; je dirais même qu'ils le sont dans la proportion de 100 p. 100, et il y a le danger pour le Canada que la Russie recommence à faire concurrence au blé du Nord-Manitoba.

D. Conseilleriez-vous alors de maintenir nos types à un niveau qui leur fasse accepter nos certificats définitifs?—R. Oui, c'est le grand débouché pour le blé canadien.

*L'hon. M. Weir:*

D. Monsieur Ramsay, est-ce que n'importe où dans l'Ouest le Reward n'est pas, suivant les expériences, un meilleur blé de meunerie que le Marquis?—R. Je ne saurais dire, monsieur Weir. Je n'ai pas l'autorité voulue pour discuter les détails techniques de toutes ces différences.

D. Voici ce que je veux dire: Si le Reward est tellement supérieur au Marquis, étant donné que ce que nous cherchons surtout c'est d'acquérir la meilleure renommée possible pour notre blé ou de maintenir celle que nous possédons sur les marchés d'outre-mer, que penseriez-vous d'un classement distinct pour le Reward, afin de leur permettre de se procurer ce blé exceptionnel?—R. Monsieur Weir, il faut, je crois, envisager la chose d'un large point de vue. L'une de nos grandes difficultés dans l'inspection du grain a été de maintenir un seul type de blé canadien, disons le même type sortant de Churchill, Vancouver ou Fort-William. C'est extrêmement difficile. Il y a des années où le blé à une extrémité du pays n'a pas les mêmes caractéristiques, ni la même qualité qu'à l'autre bout, et pour faire marcher votre commerce de grain sous sa forme actuelle, vous avez besoin d'être très pratique. Vous vous rappelez que nous avons déjà modifié cette loi: nous avons abaissé nos types. Cela provenait de ce que le mélange était interdit et le service de l'inspection a tâché de séparer la consignment du cultivateur, afin qu'il retire le plus de profit possible du mélange des types.

D. Mais le Reward est le moins variable?—R. Il faudrait se baser sur la teneur en protéine. Il n'y aurait pas de raison de séparer le Reward du Marquis, parce que ces deux blés, en plein champ, se ressemblent beaucoup.

D. Dans les expériences, le Reward se montre supérieur au Marquis ou à n'importe quel autre blé, au point de vue de la qualité meunière, et c'est ce qu'ils veulent. Je crois comprendre qu'il y a moins de variation entre nord et sud dans le Reward que dans le Marquis.—R. Il vous faudrait demander à M. Fraser s'il pense pouvoir séparer le Reward du Marquis en plein champ.

M. FRASER: Je crois que la seule façon d'effectuer la séparation serait d'après la teneur en protéine, parce que le Reward varie, comme l'autre, suivant la localité. Le Reward cultivé dans le nord ne mériterait pas d'être classé dans le même type que le Reward cultivé dans le sud.

L'hon. M. WEIR: Mais la variation ne serait pas la même que pour le Marquis?

M. FRASER: Naturellement, le Marquis baisse de qualité.

L'hon. M. WEIR: Ne serait-il pas plus facile de distinguer le Reward du Marquis que le Garnet du Marquis?

M. FRASER: Je ne dirais pas cela. Nous avons séparé le Garnet d'autres blés, mais nous n'avons pas essayé de séparer le Reward du Garnet. Avec un peu d'expérience il est probable que nous pourrions le faire.

L'hon. M. WEIR: Le Reward donne presque entièrement du n° 1 dans le nord, dans des conditions tant soit peu favorables, et c'est à peu près le seul blé qui donne ce résultat.

M. FRASER: Oui, je crois que c'est exact.

M. BROWN: Je pense que c'est un cas de preuve par l'absurde.

L'hon. M. WEIR: L'honorable député a le sens de la plaisanterie plutôt faussé. Nous discutons en ce moment sur le moyen d'obtenir la meilleure qualité possible pour notre blé canadien. Or, si les expériences démontrent que le Reward vaut mieux que le Marquis, alors la remarque de l'honorable député s'applique à lui-même. En effet, nous tâchons d'améliorer la qualité de notre blé, et si le Reward est meilleur que le Marquis, nous devrions en tenir compte.

M. BROWN: Personne n'est encore venu prouver que l'on ne pouvait pas moudre avantageusement ensemble le Marquis et le Reward. C'est tout à fait

différent de l'autre témoignage voulant qu'on ne puisse pas moudre avantageusement le Garnet et le Marquis avec les autres blés, et c'est justement parce que j'y vois une grande différence que j'ai employé l'expression dont je me suis servi. Je considère que mon argument est bien fondé.

L'hon. M. WEIR: Pas s'il s'agit de la qualité.

Le TÉMOIN: Vous me permettez de dire, monsieur Weir, que si vous jugiez des wagons entiers de grain d'après la qualité individuelle notre commerce de blé se limiterait au pays même.

L'hon. M. WEIR: Je comprends la difficulté, mais voici ce que je voulais dire: après votre visite dans le continent européen, y compris le Royaume-Uni, ne pensez-vous pas que nous ferions bien d'encourager la culture du Reward?

Le TÉMOIN: Je pense que ce serait une très bonne chose. Toutefois, le Reward ne convient pas au sud.

L'hon. M. WEIR: Au point de vue du rendement?—R. Oui. On crèverait de faim à le cultiver.

D. Je ne pense pas que les expériences de la Ferme d'expérimentation indiquent une telle différence de rendement. Certes, les conditions sont beaucoup plus favorables.—R. Oui.

M. DAVIES: En 1932, devant ce Comité, vous avez dit, je crois, que vous ne seriez pas surpris de voir l'écart du Garnet atteindre jusqu'à 10 cents, s'il était classé à part.—R. Est-ce que cette déclaration ne visait pas les livraisons à faire pour les opérations à terme? Je crois que c'était là le sens. Si vous jetez tout à coup 25 millions de boisseaux de blé sur le marché...

D. J'ai l'impression que le producteur de Garnet se trouvait dans cette position-ci: c'est que si l'on classait ce blé à part, il risquait d'avoir 10 cents de moins par boisseau qu'il n'a maintenant. Ai-je tort?—R. Peut-être n'êtes-vous pas au courant de toute l'affaire. Quand il a été question de cela en 1932, la Bourse des grains refusa absolument de s'en mêler quant à le rendre livrable et c'est à elle qu'il incombe de fixer l'écart. C'est une des raisons pour lesquelles on a conseillé de tâcher réellement d'établir le blé en Europe où il trouverait sa propre valeur. On ne peut pas le vendre actuellement comme n° 2 Nord. Mais il y a cet autre point important: L'importateur dit: "Je vais essayer un peu de cela; je vais le payer bon marché et je verrai ce qu'il contient." N'en feriez-vous pas autant?

D. Je me demandais simplement si vous aviez changé d'avis depuis 1932 au sujet de cet écart, ou si vous avez encore la même opinion?—R. Je ne peux pas vous donner une opinion définitive, et après tout il s'agirait simplement de savoir si ce serait 3 cents ou 10 cents.

D. Je ne dis pas que vous l'avez affirmé, mais que vous en avez émis la possibilité.—R. Dans certaines conditions, je crois que c'est fort probable.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Dans le rapport du Dr Newman et du Dr Burkard,—en 1929, je crois,—à la suite d'une expédition en Grande-Bretagne de Garnet cultivé en 1928, il est fait mention de très peu de plaintes au sujet de la difficulté qu'ont le Marquis et le Garnet à se bien mélanger dans la mouture.—R. Je ne sais pas, monsieur Motherwell.

D. Vous ne savez pas?—R. Non. J'ai demandé à certains minotiers d'Europe quel avait été le résultat de leurs expériences. Ils m'ont dit qu'un essai de 500 boisseaux était une expérience de laboratoire et que pour faire une épreuve d'ordre pratique il leur faudrait de 16,000 à 20,000 boisseaux, afin de pouvoir faire le mélange et le vendre aux boulangers.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il nous sera facile d'avoir ce rapport ici un autre jour, monsieur le président. Il a été déclaré ici que l'on ne peut pas mélanger le Marquis avec le Garnet, mais il n'est pas moins vrai que dans le Royaume-Uni

ils font cela depuis des centaines d'années. Ils moulent toutes sortes de blés, toutes les variétés de blé qui poussent au monde, Pourtant il y en a qui disent qu'ils ne peuvent pas mettre à point pour la mouture le Marquis et le Garnet quand ils sont mélangés, disons dans une proportion égale. En Grande-Bretagne il y a toute la machinerie voulue pour faire le mélange et la mise au point. Qu'on installe au Canada les mêmes machines à mélanger qu'ils ont là-bas et la difficulté se trouvera aplanie.

Le TÉMOIN: Vous voulez dire dans les laboratoires?

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Non, dans les minoteries.—R. Mais ils ne peuvent pas effectuer le mélange et je crois comprendre que c'est de là que vient tout le fracas.

D. Je crois me rappeler que ni le Dr Newman ni le Dr Burkard n'avaient reçu de plainte disant qu'on avait de la difficulté à mélanger et mettre au point le Marquis et le Garnet.

L'hon. M. WEIR: Les minotiers ne nous ont-ils pas dit cela, l'an dernier?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, et quand ils ne peuvent pas avoir de Garnet pour le mélanger avec du Marquis, ils prennent autre chose, mais voici un homme qui ne formule aucune plainte. Laissez-moi citer de nouveau ce qu'il dit. M. Banks, chimiste de l'*Ogilvie Flour Mills Company*, déclare positivement ceci:

La valeur meunière peut être définie en très peu de mots. Elle est satisfaisante sous tous les rapports, sauf celui de la couleur de la farine.

Il dit plus loin:

Le Garnet se mélangerait bien avec le Marquis. . .

Or, cet homme n'est pas un imbécile? S'il l'était, l'*Ogilvie Flour Mills Company* ne l'aurait pas gardé à son service aussi longtemps.

Le Garnet se mélangerait bien avec le Marquis et donnerait une farine excellente, probablement plus satisfaisante, d'une façon générale, que celle obtenue du Marquis à l'état pur.

Le TÉMOIN: Monsieur Motherwell, bien sûr on peut le mélanger, mais ce dont l'Européen se plaint, c'est qu'une consignation de grain contienne 80 p. 100 de ce blé.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà la difficulté. M. Fraser et vous, ne pourriez-vous pas élaborer un système de répartition plus scientifique?

Le TÉMOIN: N'est-ce pas ce que nous tâchons de faire?

*L'hon. M. Motherwell:*

D. C'est la question qui est sur toutes les lèvres.—R. A moins de permettre le mélange, monsieur Motherwell, vous pouvez la résoudre de cette façon.

D. Oh non. La question de mélange n'est pas en jeu.—R. Elle entre dans votre proposition.

D. Oh non, il s'agit de mêler des types de même qualité, mais ce qu'on entend par "mixing", c'est le mélange de qualités différentes. Vous le savez et M. Fraser aussi, mais mêler des types ou des variétés de même qualité n'est pas du tout la même chose que de mélanger des qualités différentes.—R. N'est-ce pas ce que nous essayons de faire: mélanger des types de blé semblables.

D. Il y a certainement différents types de même qualité, l'objectif devrait être de les mêler autant que possible.—R. Eh bien, c'est ce que nous essayons de faire.

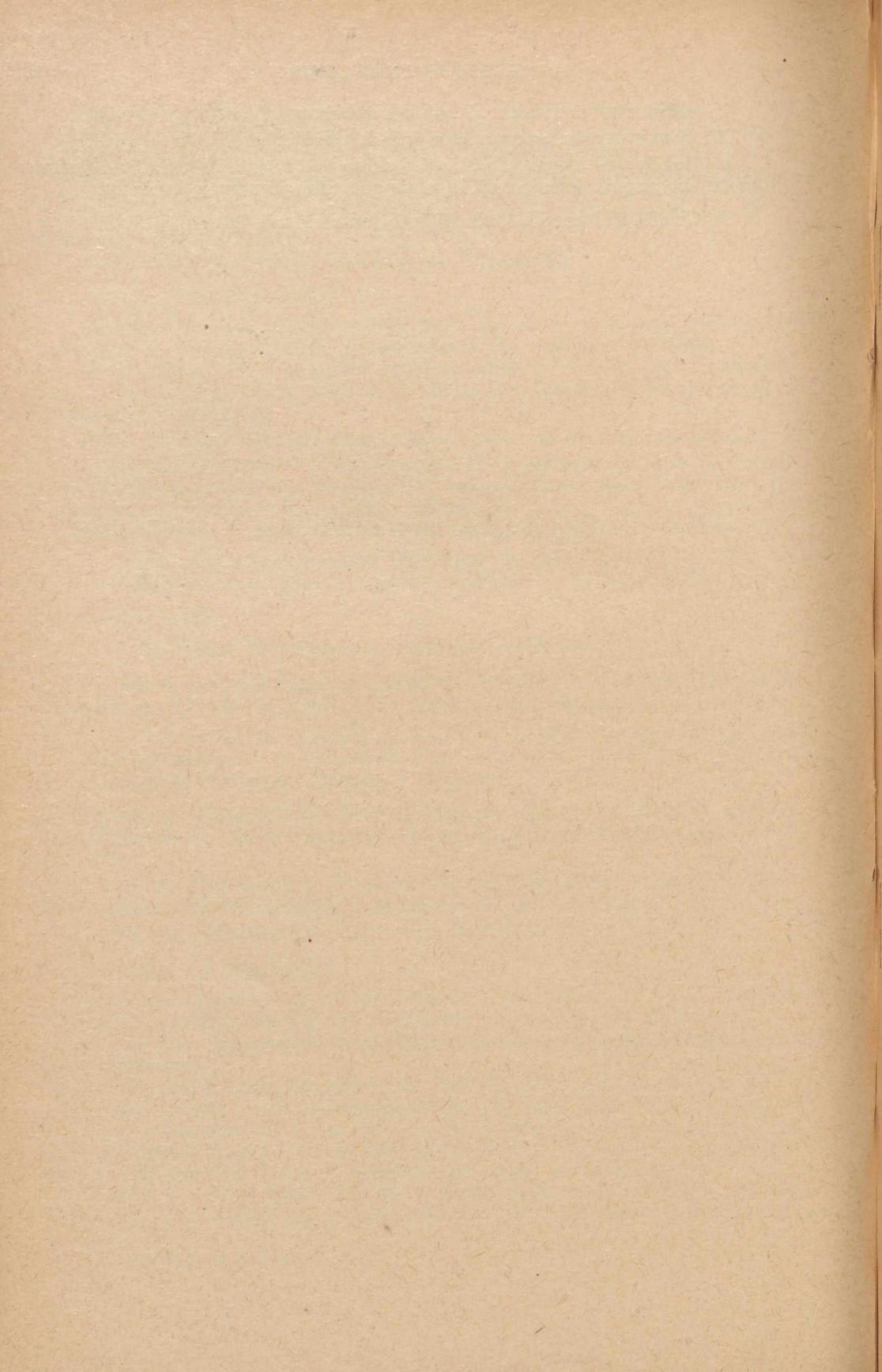
D. Oui et sans succès.

Le PRÉSIDENT-SUPPLÉANT: Y a-t-il d'autres questions?

M. VALLANCE: Je propose, monsieur le président, de lever la séance.

Le PRÉSIDENT-SUPPLÉANT: Il est presque une heure. Nous allons ajourner maintenant jusqu'à demain à 11 h., alors que nous siégerons à huis clos.

Le Comité s'ajourne à 12 h. 55 jusqu'au mercredi, 30 mai, à 11 h.



SESSION DE 1934

CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 8

---

SÉANCE DU MERCREDI 30 MAI 1934

---

Sujet: Bill N° 53

Loi modifiant la Loi des grains du Canada

---

TÉMOINS:

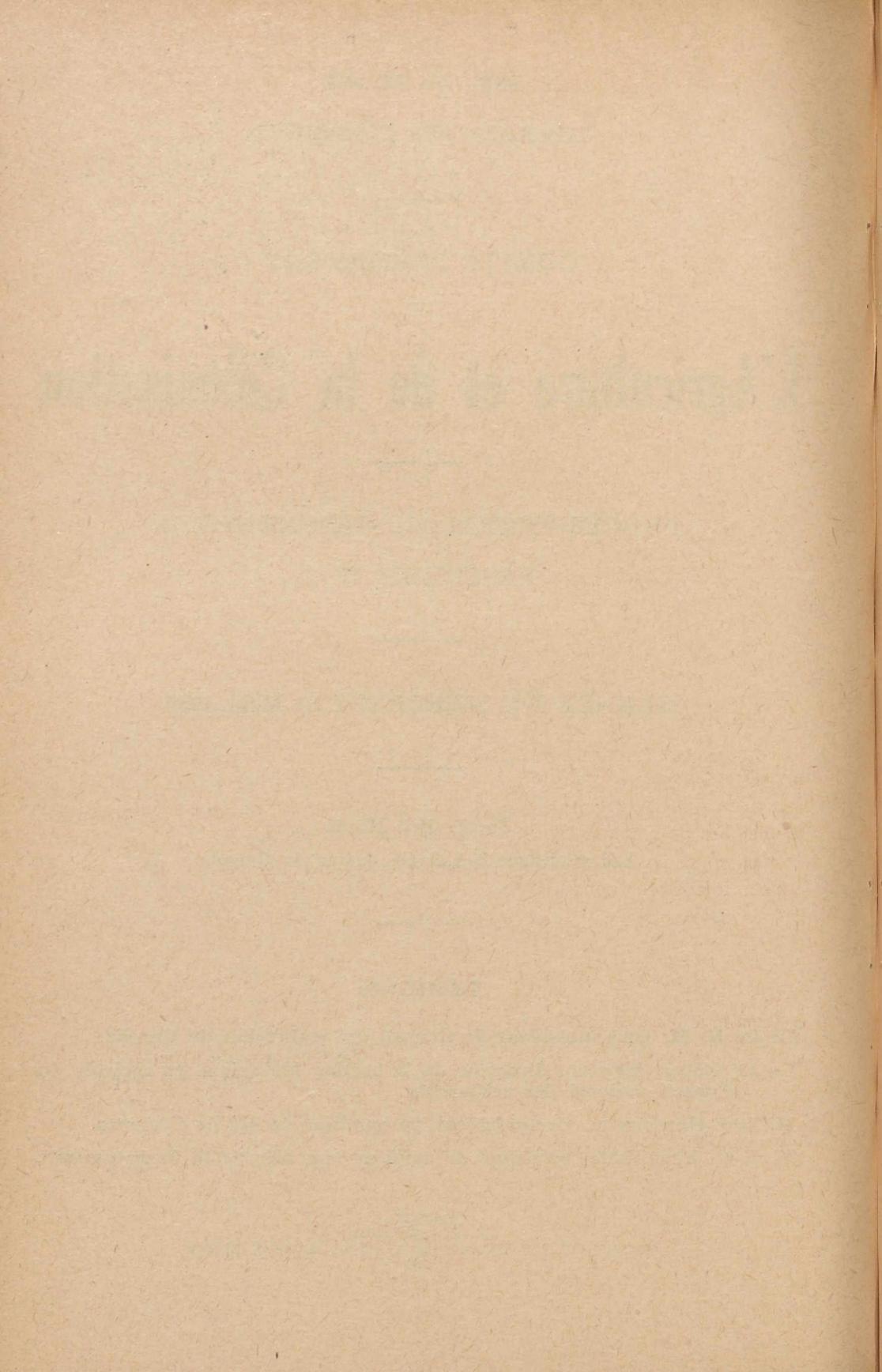
Le Dr H. M. Tory, président du Conseil des recherches du Canada.

Le Dr Robert Newton, directeur de la section biologique et agricole du Conseil national des recherches.

M. Lew Hutchinson, vice-président du syndicat de blé de l'Alberta.

M. L.-C. Brouillette, président du syndicat des blés de la Saskatchewan.

OTTAWA  
J.-O. PATENAUDE  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1934



## PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, 30 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* MM. Barber, Bowen, Boyes, Brown, Carmichael, Davies, Donnelly, Gobeil, Golding, Hall, Loucks, Lucas, Moore (*Châteauguay-Huntingdon*), Motherwell, Mullins, Myers, Perley (*Qu'Appelle*), Pickel, Senn, Shaver, Smith (*Victoria-Carleton*), Stewart (*Lethbridge*), Stirling, Taylor, Totzke, Vallance, Weir (*Macdonald*), et l'hon M. Weir, ministre de l'Agriculture.—(27).

Personnes présentes:

M. J. D. Fraser, inspecteur en chef de la Commission des grains.

M. C. M. Hamilton, commissaire de la Commission des grains.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi, bill n° 53, tendant à modifier la Loi des grains.

Le docteur H. M. Tory, président du conseil des Recherches du Canada est appelé, interrogé et congédié.

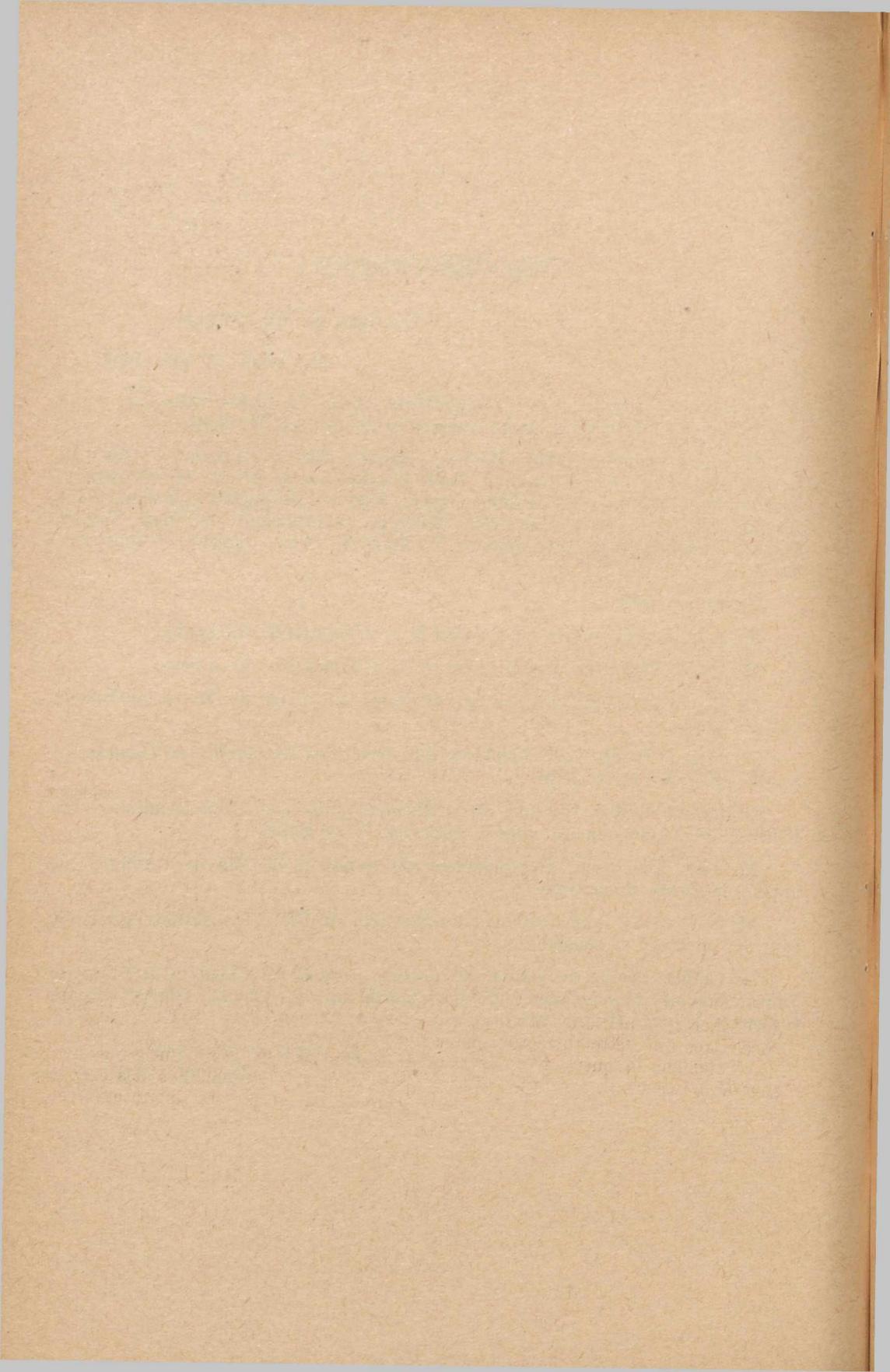
Le docteur Robert Newton, de la division agricole du conseil national des Recherches du Canada est appelé, interrogé et congédié.

M. Lew Hutchison, vice-président du Syndicat de Blé de l'Alberta est appelé, interrogé et congédié.

M. L. C. Brouillette, président du Syndicat de Blé de la Saskatchewan est rappelé, interrogé et congédié.

Le Comité décide de laisser en suspens, jusqu'à plus tard la question de l'impression des témoignages entendus aujourd'hui. Le Comité ajourne ensuite à demain, le jeudi 31 mai 1934.

*Le secrétaire du Comité,*  
WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE 429,

le 30 mai 1934.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit à onze heures sous la présidence de M. Senn.

Le PRÉSIDENT: Hier, M. Motherwell a posé une question touchant le blé à Fort-Churchill et, si le Comité le désire, nous pouvons rappeler M. Brouillette.

M. L. C. BROUILLETTE est rappelé.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il entendre lire la question avant que M. Brouillette commence?

M. VALLANCE: Si vous avez la question sous la main il vaudrait autant la lire.

Le PRÉSIDENT: J'ai la question qui se lit comme suit:

D. Il y a eu des trains chargés de blé Garnet envoyés à la Baie d'Hudson et nous vous avons félicité tous de cela, car j'ignore ce qui serait arrivé si l'on n'avait pas agi ainsi. Cependant, comme c'était pour ainsi dire tout du Garnet,—je crois que la moyenne était de 60 p. 100, mais beaucoup de changements indiquent une plus forte proportion,—avez-vous suivi ces consignations jusqu'à la minoterie pour savoir ce qui en est advenu, ou en avez-vous entendu parler?

M. Brouillette a alors déclaré qu'il préférerait répondre à cette question aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, avant de répondre à cette question, je me demande si vous me permettrez de rectifier une réponse que j'ai donnée hier à une question de M. Davies au sujet de notre expérience en exportation, combien de temps elle a duré, ou quelque chose dans ce sens. Au lieu de dire que nos exportations s'étaient limitées à la récolte de 1928-1929, ma réponse aurait dû spécifier que ces exportations avaient duré jusqu'en décembre 1930. A cette époque, les exportations du groupe interprovincial ont cessé, mais après cela, de faibles exportations ont été faites par l'organisation de l'Alberta, je pense, et la nôtre, mais de peu d'importance. J'espère que vous permettrez que cette correction passe au compte rendu.

Touchant la question posée par M. Motherwell, le grain que nous avons envoyé à Churchill, exception faite de l'an dernier, a été vendu à des exportateurs, par conséquent nous ne nous y sommes pas intéressés davantage, seuls le prix et la vente nous intéressaient.

Je me permets de suggérer que vous voyiez à ce que ces consignations ne soient pas retardées jusqu'à la prochaine récolte, parce que vous savez combien le mouvement des consignations internationales de ce genre se fait lentement. Je crois que vous trouverez des stocks disponibles suffisants dans les élévateurs du pays pour permettre que les expéditions de blé Garnet se composent de ces stocks. Il peut y avoir un changement dans la qualité du Garnet produit pendant ces deux ans si vous devez faire d'autres expéditions sur la récolte 1934-1935.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous rappeler, monsieur Brouillette, que le Comité ne fera pas de rapport; nous étudions un projet de loi. C'est tout ce que nous pouvons faire. Nous nous occupons d'adopter un bill ou de le modifier selon la forme que le Comité peut désirer, nous ne sommes pas en mesure de présenter un rapport.

Le TÉMOIN: Je ne sais rien de votre manière de procéder.

*M. Vallance:*

D. Vous avez dit que vous ne vous occupiez pas d'exportations, mais vous vendez aux exportateurs. Est-ce aujourd'hui la position du syndicat?—R. Pas tout à fait.

D. A la grosse, exportez-vous 50 p. 100?—R. Non.

D. Vous vendez plus aux exportateurs que vous n'exportez?—R. Oui.

D. Voici ce que je désire savoir. Les témoignages entendus jusqu'ici indiquent qu'en moyenne, une plus forte proportion de blé Garnet passe par le Pacifique que par l'Atlantique.—R. Il s'agissait du n° 1. Les autres n'ont pas été expédiés.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé votre déclaration, monsieur Brouillette?

Le TÉMOIN: On a parlé des minoteries. Pour votre gouverne je suggère que vous regardiez nos minoteries canadiennes comme nos plus importants clients, car leur mouture totale de notre production au cours des cinq dernières années va de 5.5 p. 100 jusqu'à 23 p. 100 de la récolte totale, dont nous avons fourni de 3 à 4 millions de boisseaux, l'an dernier et l'année précédente.

*L'hon. M. Weir:*

D. Vous avez parlé de consignations commerciales sur une grande échelle. Votre association donnerait-elle toute l'aide possible pour avoir les plus fortes consignations et la plus forte proportion de blé Garnet possible?—R. Oui, c'est ce que nous avons fait pour la consignment précédente. Nous serions heureux de recommencer.

D. Me permettra-t-on de dire ici au profit de M. Newman ou de quiconque fait ces essais de croissance, qu'on devrait prendre soin d'avoir de bons échantillons de n° 1 Nord et n° 2 Nord du blé qui se trouve actuellement à Churchill, afin de vérifier la proportion de blé Garnet dans chacun. Cela pourrait être très utile?—R. Oui. C'est là le point soulevé par M. Vallance. Cela peut être un peu à côté de la question, mais il est bon de ne pas oublier qu'au cours des quelques dernières années de 75 à 80 p. 100 de notre blé servant à l'exportation a été mis entre les mains de marchands de grains internationaux. Il y a quelques années, les chiffres étaient entièrement différents, environ 75 à 80 p. 100 de nos blés passaient à des maisons canadiennes et nous étions plus directement intéressés.

Le témoin se retire.

M. LEW HUTCHISON est appelé.

*Le président:*

D. Voulez-vous nous dire votre profession, monsieur Hutchison?—R. Je suis vice-président du bureau de direction du Syndicat de blé de l'Alberta.

D. Avez-vous quelque chose à dire?—R. On nous a demandé de rendre témoignage au sujet de cette question, tout comme il y a deux ans. Je crois que notre président, M. Wood, a été appelé en premier lieu, mais parce qu'il ne se sentait pas en état d'entreprendre le voyage d'aller et retour, M. Wood a demandé qu'on l'excuse et des arrangements ont été pris pour que je le remplace. Je crois que le Comité a accepté ces arrangements et qu'ils lui conviennent. Je puis dire qu'il y a deux ans, j'ai rendu témoignage devant ce même comité et touchant la même question. Le témoignage que j'ai rendu est au compte rendu et,

en le relisant, l'autre jour, je n'y ai rien vu que je ne serais pas parfaitement disposé à répéter aujourd'hui. En réalité, notre témoignage touchant la question du blé Garnet, s'il n'est pas le même que celui que nous avons donné à cette époque, serait encore plus énergique par le fait que nous croyons que le blé Garnet devrait avoir un classement à part. Or, ce que nous avons vu au cours des quatre ou cinq dernières années,—surtout au cours des trois dernières, quand nous avons eu la preuve que le blé Garnet était méprisé par les acheteurs,—c'est que le parti pris ne se manifestait pas tant contre le blé Garnet que contre le blé n° 2 et certaines personnes hésitaient à rejeter le blâme sur une variété ou un nom particulier. Depuis un an et demi ou deux ans, nous avons eu plus de critiques et beaucoup n'ont pas hésité à dire qu'ils s'opposent surtout à la proportion de Garnet dans notre blé n° 2. Je n'ai aucun doute que vous n'ayez recueilli, beaucoup de témoignages de techniciens en ce qui regarde la différence dans la mouture des blés Garnet et Marquis, différence qui ne se trouve nécessairement pas dans la qualité, mais plutôt dans les méthodes à suivre. Le gérant de la minoterie Robin Hood, de Calgary, est venu il n'y a pas longtemps, devant notre bureau et nous lui avons posé des questions au sujet de ce blé Garnet. Il nous a conduits au moulin et nous a fait voir divers échantillons de pain fait avec du blé Garnet, des mélanges de Garnet, et ainsi de suite et il nous a déclaré très positivement qu'on éprouve beaucoup de difficultés à moudre le mélange de blés Garnet et Marquis. Vous savez probablement cela depuis longtemps, mais c'était une preuve directe de ce que nous avions entendu dire auparavant, c'est-à-dire que la difficulté est dans le mélange. Comme vous le savez, on emploie une grande quantité d'eau en mélangeant le blé pour le mouiller suffisamment afin d'enlever le son. Il semble que le Garnet exige plus d'eau que le Marquis ou le Reward avant qu'on puisse enlever le son. Donc, si l'on a un mélange de Garnet et de Marquis et s'il est mouillé suffisamment pour enlever le son du Marquis, le son ne sera pas assez enlevé du Garnet et, d'un autre côté, si l'on fait tremper le mélange assez pour enlever le son du Garnet, on fait comme une bouillie du Marquis, ce qui le rend trop tendre et trop humide. C'est là, à mon sens, un des principaux griefs que les meuniers ont contre le mélange du Garnet et du Marquis. S'ils préfèrent le Garnet ou le Marquis pris séparément, il est certain qu'ils ne veulent pas les avoir mélangés. Les minoteries canadiennes ont toujours cherché à ne pas employer le Garnet, si c'est possible. De fait, depuis trois ans, nous avons éprouvé des difficultés au sujet de notre récolte de l'Ouest, quand nous voulions vendre du blé n° 2 aux minoteries canadiennes, à moins de stipuler positivement que ce blé ne contenait pas de Garnet. Une autre objection, à part celle que je viens de décrire, est le fait que le mélange donne une farine jaunâtre qui, apparemment n'est pas très demandée au Canada. Je sais que certains disent à ce sujet que le mal n'est pas grand parce que la farine peut être décolorée, mais ces messieurs de la minoterie Robin Hood nous ont montré des échantillons de pain fait avec la farine Garnet décolorée et ils nous ont dit, comme nous pouvions le constater nous-mêmes, que la farine Garnet décolorée n'est pas satisfaisante. De fait, la décoloration ne la rend pas blanche ou jaune-blanc, mais lui donne une sorte de nuance grise qui n'est pas belle à voir. Ils se sont donc prononcés positivement contre ce blé à moins de recevoir les blés séparément. Ce monsieur nous a dit qu'il voudrait employer du Garnet,—il avait fait des expériences avec cette variété,—et qu'on devrait pouvoir l'employer, mais il doit être séparé.

Voilà les raisons principales. Il y a encore le fait, surtout pendant les années où les régions du pays qui produisent le Marquis souffrent de la sécheresse ou de pauvres récoltes que nous rencontrons un parti pris marqué contre nos blés n° 2 à Vancouver. Si nous avons une bonne récolte dans toutes les provinces,—surtout une bonne récolte dans les régions produisant du Marquis,—ce parti pris n'est pas aussi perceptible. La récolte de 1932 a été assez bonne,—et je crois qu'elle a été meilleure dans les régions du Marquis que dans celles du

Garnet, — et les écarts qui avaient prévalu l'année précédente avaient pour ainsi dire disparu, cela, je crois, parce qu'une plus forte quantité de Marquis est passée par Vancouver et que le Garnet ne se voyait pas autant. L'année dernière, avec la récolte de 1933, alors que les régions produisant du Marquis avaient donné une très faible récolte, cet ennui s'est malheureusement renouvelé et nous avons rencontré du parti pris contre les blés n° 2 à Vancouver. Je ne puis pas dire que j'ai surveillé les écarts d'un bout à l'autre et que je m'en suis occupé au point de vue statistique comme cela pourrait peut-être se faire, — bien que les statistiques soient plutôt dangereuses. En allant assez loin vous pouvez prouver pour ainsi dire n'importe quoi au moyen des statistiques, comme par exemple que les lits sont les endroits les plus dangereux parce que bien plus de gens meurent dans leur lit qu'ailleurs. Nous avons maintenant constaté cet écart de 2 et 3 p. 100 ou parfois même, jusqu'à 5 p. 100 entre les numéros 2 de Vancouver, entre les numéros 1 et les numéros 2 de Vancouver et les numéros 1 et 2 de Fort-William. Ensuite, si vous examinez les cotes de Liverpool, — je ne dis pas que cela vaille continuellement, — vous avez pu constater un écart de 5 à 6 cents dans les cotes de Liverpool, entre le n° 2 de l'Atlantique et le n° 2 du Pacifique. Ainsi, nous croyons donc fermement que le mélange de Garnet dans nos blés certifiés est au détriment de la réputation de notre certificat, et il me semble que nous sommes tous d'accord pour conserver ce certificat final inviolable, parce que c'est la seule chose à laquelle on puisse se fier. Nous sommes dans une position où il est pour ainsi dire impossible pour nous de faire des affaires avec nos clients sur échantillons, car ils sont situés si loin de nous, et s'ils ne veulent pas reconnaître ce certificat, s'ils éprouvent des doutes quant à ce qu'ils vont recevoir sur la foi de ce certificat, cela milite contre notre blé et c'est là ce que nous devons considérer avant tout, — maintenir l'intégrité de notre certificat de qualité.

En séparant le Garnet, nous lui donnons une chance. Il se peut que ce soit un meilleur blé que le Marquis. Si vous le séparez, les minoteries pourront le prendre et le traiter comme il leur conviendra. Il se peut qu'il obtienne une prime, comme l'a fait le blé Durham. On s'imaginait d'abord que la séparation du blé Durham retomberait lourdement sur les producteurs de ce blé, mais le blé Durham a pris la place qui lui appartenait et s'est souvent vendu à prime sur le blé n° 1 Nord. Il se peut que le Garnet en fasse autant, mais il lui sera impossible d'y arriver s'il est vendu mélangé à du blé Marquis et sous une forme dont les minoteries ne veulent pas. Il paraîtrait aussi sensé pour nous de vouloir vendre notre blé n° 2 mélangé avec du Garnet qu'il serait sensé pour un producteur de grain de semence de semer des blés de printemps et d'automne mêlés ensemble et de forcer les acheteurs à le prendre parce qu'il est de bon poids et de belle apparence. Nous comprenons les difficultés qui existent à ce sujet. Nous comprenons que cela peut causer quelques ennuis aux producteurs de blé Garnet, mais avec ce qui s'est dit à ce sujet et grâce à l'initiative prise par ce Comité, il y a deux ans, pour explorer le terrain, je pense que tout le monde est renseigné à ce sujet et que beaucoup de producteurs de Garnet sont prêts à accepter la séparation du Garnet, — c'est-à-dire qu'ils sont prêts en ce sens qu'ils ont dû comprendre que cela devait arriver, et, en tout cas, il y a eu assez d'agitation pour leur faire voir que la chose était possible. Ils ont été bien prévenus à ce sujet et ils ont eu l'occasion de modifier leur culture. S'ils sont décidés à ne produire que du blé Garnet, c'est parfait, mais ils ne doivent certainement pas s'attendre à continuer à mélanger ce blé avec un autre blé, tant que cela causera du tort au n° 2. Cela ne serait pas juste pour le producteur de blé Marquis et je suis surpris de voir que vous n'avez pas reçu plus de protestations des producteurs de blé Marquis touchant le tort que cela a causé au blé n° 2.

D'après mon expérience, surtout depuis deux ans, alors que j'ai rendu témoignage ici, j'ai constaté que la question soulevée par nous a été soulevée dans beaucoup de petites assemblées qui ont eu lieu dans les régions produisant le blé Garnet. On s'est demandé pourquoi le syndicat adopte cette attitude

vis-à-vis du Garnet et je n'ai jamais eu de difficulté à obtenir une décision des assemblées auxquelles j'ai assisté. Le seule chose à faire est de séparer ces blés, ce qu'on accepte dès que la chose est expliquée selon ses mérites. Il n'y a pas longtemps, au début du printemps, je me trouvais dans une région ne produisant que du Garnet, à l'ouest de Red-Deer, région où les cultivateurs disent ne pouvoir cultiver autre chose que le Garnet. Nous avons eu une assemblée nombreuse et une très bonne discussion. On a soulevé cette question du Garnet et l'auditoire était hostile au début, mais quand nous eûmes terminé, celui qui avait pris l'initiative de la discussion est venu à moi et m'a dit: "Je me rends compte que nous devons séparer le Garnet, il est inutile d'essayer de le vendre aux meuniers comme nous le faisons et la seule chose sensée à faire est de le mettre à part."

Il est vrai que cela créera des complications aux élévateurs,—l'exploitation des élévateurs du pays deviendra plus compliquée—mais je crois que nous pouvons y voir. Cela ne créera pas beaucoup de complications dans les régions ne produisant que du blé Garnet, mais il y en aura dans les régions mixtes. Mais cela peut se régler. Nous ne pouvons certainement pas sacrifier l'intégrité de notre certificat pour éviter de légers ennuis aux exploitants des élévateurs.

Je ne pense pas avoir autre chose à dire, sauf si vous me questionnez. Comme je l'ai dit, je n'ai pas eu le loisir de préparer quelque chose car j'ai été appelé de chez moi ici.

M. STIRLING: Le représentant de la minoterie Robin Hood vous a-t-il expliqué comment il pourrait employer le blé Garnet s'il était séparé?

Le TÉMOIN: Oui. Il semblait porté à croire qu'il serait en mesure de mettre dans le commerce un pain Garnet, exclusivement fait de blé Garnet.

L'hon. M. WEIR: Pas mélangé avec du Marquis?

Le TÉMOIN: Oui, même si ce pain était jaune.

M. STIRLING: Mélangé avec quelque autre blé?

Le TÉMOIN: Non. Il pensait que le Garnet pouvait se créer une réputation, vendu tel quel. Bien qu'il fasse un pain d'une qualité un peu différente, des personnes le préfèrent. Le pain n'est pas aussi blanc, mais sa saveur est bonne et il voulait faire des expériences afin de constater s'il est possible de le placer sur le marché car il sait combien de cultivateurs de l'Alberta produisent du blé Garnet et s'il se trouvait un endroit pour l'utiliser, il désire le faire.

Le PRÉSIDENT: J'imagine que vous ne savez pas si l'on a fait des expériences pour voir s'il peut se mêler aux blés d'hiver de l'Ontario?

Le TÉMOIN: Je ne suis pas au courant de cela.

*M. Carmichael:*

D. D'après l'expérience que vous avez du producteur, diriez-vous que le producteur de Garnet souffrirait beaucoup si l'on décidait de séparer les blés Garnet de la récolte de 1934, ou pensez-vous qu'il vaudrait mieux attendre une autre année?—R. Je ne crois pas que le producteur en souffre beaucoup. Il a été souvent prévenu. D'un autre côté, je pense qu'il serait sage d'attendre encore un an. Mais je voudrais qu'on accomplît quelque chose de définitif, cette année, parce que si vous n'agissez pas, nous aurons la même difficulté à vaincre l'an prochain et nous n'arriverons jamais à rien. Tout bien considéré, si la loi était adoptée cette année, mieux vaudrait ne pas la mettre en vigueur avant la récolte de l'an prochain. Que le cultivateur en souffre ou non le cultivateur ne pourra pas se plaindre de ne pas avoir été prévenu avant les semailles.

*L'hon. M. Weir:*

D. Pouvez-vous nous citer des plaintes précises?—R. Non, je regrette de le dire. Je suis parti précipitamment.

*M. Vallance:*

D. Je comprends d'après votre témoignage monsieur Hutchison, que vous êtes en faveur de séparer le blé Garnet du Marquis?—R. Oui.

D. Le ministre de l'Agriculture, M. Weir, a offert une suggestion qui a été reçue avec dérision par quelques membres du Comité. Je cite un extrait du rapport du Conseil national de recherches sur le classement du blé Garnet par le comité de recherches sur le grain. On parle maintenant de succédanés pour le Garnet, et le blé Reward a été favorablement mentionné. "Parmi les variétés précoces qui pourraient être utilisées pour remplacer le Garnet, celle qui promet le plus est sans aucun doute le Reward. Par ses qualités de mouture et de cuisson cette variété s'est montrée supérieure non seulement au Garnet, mais aussi au Marquis." Comme le ministre le suggérait, l'autre jour. Si nous devons en déduire,—et je crois que nous devrions le faire jusqu'à un certain point,—que l'importateur ou l'acheteur va repousser le blé Garnet, devrions-nous séparer le blé Reward du Marquis à cause de la blancheur de sa mouture? Ne prévoyez-vous pas que c'est possible?—R. Peut-être, mais j'en doute beaucoup par le fait que la principale différence dans le procédé n'existe pas pour le blé Reward et le Marquis; ils demandent le même traitement. Notre classement règle cela. Si nous avons une récolte où cette dernière variété de blé est quelque peu endommagée et que le blé Reward ne l'est pas, le classement règle cela en plaçant votre meilleur grain parmi le n° 1 dur et le grain endommagé prend sa place en bas de la liste.

*L'hon. M. Weir:*

D. Vous avez dit que, durant une certaine période, l'écart entre le n° 1 et le n° 2, à Vancouver était plus prononcé en général que l'écart sur les blés n° 1 et n° 2 aux ports de l'Atlantique parce que le n° contenait une plus forte proportion de Garnet?—R. Oui.

D. Or, les témoignages entendus indiquent que, pendant une période ininterrompue de douze mois la moyenne de l'écart entre le blé n° 1 et le blé n° 2, à Vancouver, était moindre que la moyenne de l'écart entre les blés n° 1 et n° 2, aux ports de l'Atlantique et c'est là une des choses qui inquiètent certains cultivateurs?—R. De quelle période s'agit-il?

D. Elle comprend, je crois, deux récoltes. Cela figure au dossier. Je pense que vous pourriez y réfléchir et répondre demain?—R. S'il s'agit de la période comprenant la récolte de 1932, cela peut s'expliquer. Comme je l'ai dit, il y a un moment, nous avons eu une forte proportion de blé Marquis dans nos expéditions de l'Ouest, cette année-là et le blé Garnet ne se voyait pas du tout aussi facilement. En prenant la base du transport et ainsi de suite, il doit y avoir ordinairement une légère prime, pour ainsi dire, sur tous les grains de Vancouver.

Q. Cela n'affecterait pas l'écart entre le n° 1 et le n° 2, parce que le n° 1 recevrait le même avantage que le n° 2?—R. Oui, il serait le même. Cela a dû se produire du temps où nous avions beaucoup de blé Marquis.

D. Est-ce que c'est logique? S'il y a eu beaucoup de blé Marquis expédié de Vancouver,—cela se voit par la quantité de n° 1,—la même demande s'est-elle produite pour le n° 2? Est-ce que la tendance n'aurait pas été de prendre plus de blé Marquis?—R. Une certaine proportion de ce blé Marquis aurait été classée n° 2, peut-être une grande quantité. Je ne me souviens pas des chiffres de cette année-là; mais plus il y a de blé Marquis dans toutes les catégories qui vont vers l'ouest, surtout dans le n° 2, plus la proportion de Garnet dans le n° 2 est faible; et moins il y a de blé Marquis, plus grande est la proportion de Garnet.

D. La question a été soulevée fréquemment—nous avons eu, ce matin, des renseignements à son sujet,—en ce qui touche le nombre de boisseaux de n° 1 Nord et de n° 2 Nord, tant au littoral du Pacifique qu'à Fort-William, au cours des années de 1930 à 1933 et on a prétendu que cela pouvait être dû à la rareté du n° 1 Nord, à Vancouver, ou d'un excès de n° 1 sur le n° 2,—que cela pouvait

avoir quelque chose à faire dans l'écart?—R. Naturellement, vous ne sauriez imputer tout l'écart à un côté ou à un autre, parce que, come vous le dites, tant d'autres éléments peuvent entrer dans ce qui cause l'écart, mais nous les prenons plutôt comme un indice de la tendance des affaires, parce que nous avons beaucoup de cas remarquables de ce genre. En suivant ces indices techniquement, d'un bout à l'autre, vous ne pourriez rien prouver définitivement par les écarts.

D. Si l'on décide de créer une catégorie spéciale pour le Garnet, votre organisation voudra-t-elle aider à la distribution d'un blé nouveau pour le remplacer, cela en plaçant ce blé nouveau dans des soutes spéciales et en l'échangeant avec les cultivateurs pour du blé Garnet, s'ils le désirent, boisseau pour boisseau?—R. Naturellement, je n'ai pas l'autorité voulue pour faire une déclaration définitive en ce moment, mais mon idée est que l'organisation aiderait certainement.

*M. Lucas:*

D. Comme je le comprends, le projet de loi soumis au Comité propose d'éliminer le blé Garnet du blé n° 2, comme il est maintenant éliminé du blé n° 1 Nord, et de le mêler au n° 3. Croyez-vous que cela serait sage ou ne vaudrait-il pas mieux le séparer entièrement et créer une catégorie nouvelle, entièrement par elle-même?—R. A brûle pourpoint, je puis dire qu'il vaudrait mieux en faire une catégorie par elle-même. Naturellement, il y a très peu de blé Garnet dans le n° 3. En agissant ainsi, vous changeriez complètement la nature du blé n° 3. Sur ce point, je parle un peu au hasard. M. Fraser peut probablement vous renseigner. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de blé Garnet dans la plupart des n°s 3.

M. FRASER: Ces chiffres ont été présentés au Comité par M. Newman, il y a quelques jours. Ils indiquent que le n° 3 contient beaucoup de blé Garnet, jusqu'à 35 p. 100.

*L'hon. M. Weir:*

L. L'argument employé pour le n° 2 s'appliquerait au n° 3, si l'on sépare le Garnet?—R. Oui, je le crois. Naturellement, il y a une limite jusqu'à laquelle on peut aller. Je crois que vous pourriez créer un blé Garnet n° 1 et n° 2 et tout ce qui serait en dessous de cela passerait dans les autres catégories. Si vous mettez tout le Garnet dans le n° 3, comme cela se fait actuellement, vous empêchez tout d'abord le blé Garnet de ce créer une place pour lui-même. Si cette variété de blé a de l'avenir et doit réussir, vous l'empêchez de se faire connaître en agissant ainsi et vous modifiez la nature du n° 3, ce qui créera de la confusion dans l'esprit de nos clients.

*M. Davies:*

D. Vous avez dit que les producteurs ne souffriraient pas beaucoup si le blé Garnet était classé séparément, cette année. Les chiffres présentés au Comité indiquent qu'on battra environ 47,000,000 de boisseaux de blé Garnet, cette année et on a dit que si ce blé était classé séparément la perte pour le producteur se chifferrait entre 3 cents et 8 cents par boisseau. Si nous prenons une moyenne de 5 cents par boisseau, les producteurs de Garnet toucheraient environ \$2,500,000 de moins qu'ils ne recevraient autrement. Ne pensez-vous pas que cela constitue une perte sensible pour les producteurs de blé Garnet?—R. Il est possible que je me sois mal expliqué ou que je n'ai pas terminé ce que je disais. Je puis expliquer cette déclaration en disant que cela dépendrait de la base selon laquelle le Garnet sera vendu, une fois séparé. Si le blé Garnet subit une forte baisse, le producteur qui en aura subira une perte plus forte qu'il n'en aurait subi autrement. Mais, prenez le producteur de blé Garnet de l'Ouest qui peut avoir à souffrir d'une forte baisse, il peut aussi subir la même perte avec son blé n° 2, comme les écarts de prix l'indiquent fréquemment, bien qu'ils ne l'indiquent pas continuellement. Ainsi, l'un contrebalance l'autre. Certes le

producteur de Garnet peut s'attendre à recevoir moins pour son blé qu'auparavant si le Garnet subit une baisse de prix. Il n'y a pas à sortir de là. Néanmoins, et même dans ces conditions, combien le producteur de blé Marquis reçoit-il, dans les conditions actuelles, pour son blé n° 2? Vous ne pouvez pas établir de règlements sans que quelqu'un ait à en souffrir. La question est de savoir jusqu'où l'on peut aller en étudiant ces questions, étant donné, en particulier, que les producteurs de blé Garnet ont été suffisamment prévenus que quelque chose allait se produire au sujet du Garnet et ils auraient pu s'en débarrasser s'ils l'avaient voulu. Je ne me souviens pas qu'on ait eu tant d'égards pour les éleveurs de porcs gras quand on a décidé d'établir une base de classement pour les porcs, classement défavorable aux éleveurs d'animaux gras. On ne les a pas consultés, que je sache.

*M. Lucas:*

D. Le producteur de blé Garnet ne peut actuellement recevoir plus que le prix du n° 2 pour son Garnet, n'est-ce pas?—R. Non.

D. Si on le séparait en le classant nos 1, 2 et 3, vous avez dit qu'il passerait dans la catégorie 1?—R. Oui:

D. Et, par conséquent, il recevrait presque autant pour son n° 1 qu'il touche actuellement pour son n° 2?—R. C'est bien possible. Votre idée de ce que pourra être la baisse est plus ou moins théorique. Je ne voudrais certainement pas affirmer qu'il n'y a pas de risque de subir des pertes, le producteur devra souffrir jusqu'à un certain point, j'imagine, mais je ne sais pas jusqu'à quel point. Ce qui me préoccupe c'est tout le commerce du blé. Je ne crois pas que, sous ce rapport, nous devrions persévérer dans la ligne de conduite que nous avons suivie.

*M. Vallance:*

D. D'après votre expérience, est-ce que l'écart entre le n° 1 et le n° 2 a été plus accentué, depuis que nous produisons du blé Garnet dans l'Ouest, qu'il ne l'était auparavant?—R. Vous parlez de mon expérience. D'après ce que j'ai remarqué chaque fois que j'ai vérifié, mon opinion est que cet écart est plus prononcé, mais je ne saurais donner les chiffres exacts sur toute la ligne. Je ne prétends pas que ces chiffres appuieraient mes dires, mais je le crois parce que nous avons très rarement vu un écart plus élevé à Vancouver qu'à Fort-William, entre le n° 1 et le n° 2, au cours des années passées, tant que cette question du blé Garnet n'est pas devenue un problème et, depuis cette époque, nous avons fréquemment un écart bien plus élevé à Vancouver qu'à Fort-William. Naturellement, comme l'a fait observer M. Weir, ces écarts peuvent avoir été causés par le Garnet ou par autre chose, mais nous avons de forts soupçons que la source du mal est évidemment là.

*M. Davies:*

D. J'ai donné des chiffres touchant la différence entre le n° 1 et le n° 2, depuis dix ans et, d'après mes observations, l'écart entre le n° 1 et le n° 2 a été beaucoup moins prononcé depuis que nous avons le Garnet qu'il ne l'était auparavant et je veux éclaircir la question de savoir pourquoi les producteurs de blé Marquis protestent.—R. Est-ce que ces chiffres touchant les écarts étaient pour l'écart canadien tout entier ou seulement les écarts de l'Ouest?

D. Les écarts canadiens?—R. Naturellement. Vancouver n'a expédié qu'une partie comparativement minime, c'est-à-dire qu'elle n'a pas expédié une grande proportion de toute la récolte canadienne, ce qui fait que la situation à Winnipeg est pour ainsi dire celle qui gouverne.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Je crois que vous venez de l'Alberta. Je vous ai rencontré, il y a deux ans, représentant le syndicat?—R. Oui.

D. Au sujet du Garnet, je n'ai jamais su pourquoi ce Comité siégeait à huis clos. J'imagine qu'il siège maintenant à huis clos.

Le PRÉSIDENT: On prend note des témoignages.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est une bonne idée. Le huis clos au reste ne signifie pas grand'chose. Nous avons tous des amis pour répéter ce qui se dit et les amis ont des amis. Nous pensons parfois que seules les femmes sont indis-crètes, mais nous le sommes souvent aussi.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Est-ce qu'il y a de l'encombrement de blé Garnet quelque part parce que ce blé ne trouve pas d'acheteurs?—R. Oui.

D. A quel endroit?—R. Nous avons des stocks considérables à Vancouver. Le blé n° 2 s'est le plus mal vendu et il a été très difficile de s'en débarrasser.

D. Personne n'est obligé de l'acheter?—R. Non.

D. Nous avions ici un monsieur du nom de Fisher, représentant la coopérative écossaise. Il avait pris pour principe de ne pas acheter de secondes qualités; du moins il ne voulait pas de notre n° 2, à l'est ou à l'ouest, et il a acheté du n° 1. Je lui ai demandé si cela signifiait qu'il achetait plus de n° 1 qu'il n'eût acheté autrement et il m'a répondu affirmativement. Je lui ai demandé: "Est-ce que cela réduit la quantité totale de blé canadien que vous achetez?" et il m'a dit non. Il achète autant de blé canadien qu'il en a jamais acheté. S'il achète autant de blé canadien que jamais c'est parce qu'il trouve cela avantageux et il n'y a pas d'obligation à acheter le n° 2. Il achète le n° 1. Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas?—R. Alors, monsieur Motherwell, si tous les acheteurs adoptaient cette attitude que ferions-nous de notre blé n° 2?

D. Il n'y a rien qui indique que nous soyons encombrés de blé n° 2. De plus, M. Newman, nous a fait voir que notre n° 2, une partie de notre n° 2, qui s'en va vers les ports de l'Atlantique, contient jusqu'à 60 p. 100 de blé Garnet et, parce que les acheteurs ne le savent pas, ils l'absorbent, mais quand on l'expédie au Pacifique, ils protestent avec la dernière énergie. Que voulez-vous? Imaginons qu'il n'existe pas de blé Garnet au monde, pensez-vous que le blé de Vancouver aurait la valeur de celui de l'Atlantique? Il est cultivé dans une région du nord. Je ne veux pas déprécier notre Nord-Ouest. La région du nord est le refuge de nos colons du sud. Ces gens ont été envoyés du sud et se dirigent vers le nord. Pensez-vous que si le blé Garnet était classé séparément il y aurait de l'uniformité dans le Garnet?—R. Non, et vous ne l'aurez pas davantage dans votre blé Marquis, mais les classements sont là pour y remédier.

D. Je n'accepte pas du tout cela. Vous ne sauriez avoir l'uniformité dans ce grand pays de 1.000 milles par 500 milles; aucun grain n'est absolument uniforme. Je puis dire que le docteur Newman a découvert cela il y a longtemps et quand nous avons envoyé cette consignation de blé Garnet en Angleterre et en Europe, nous l'avons pris dans tout le Manitoba, le Minnesota, de la région des collines, Scot et Southey, afin d'avoir un échantillon moyen, sachant que le blé Garnet dépend de la localité pour sa qualité boulangère, exactement comme tout autre grain et si vous l'isolez vous n'aurez pas une catégorie uniforme dans tout le pays.—R. Sous le régime de nos règlements actuels, quand le grain sort des entrepôts de tête de ligne il est classé assez uniformément.

D. Il se trouve mélangé?—R. C'est une combinaison de toutes ces diverses différences, mais ce qui est expédié est d'une catégorie assez uniforme.—D. J'ai entendu des gens dire qu'on s'opposait au blé Garnet parce qu'il se trouve en très grande quantité dans certaines consignations et en faible quantité dans d'autres, on ne sait pas ce qu'on va recevoir. En supposant qu'il y ait un fondement à cela, les clients doivent savoir ce qu'ils ont reçu une fois la consignation arrivée. En font-ils quelque chose commercialement avant de savoir, le font-ils

analyser?—R. Il est impossible de faire quoi que ce soit si c'est une cargaison mélangée.

D. Mélangée à quoi?—R. Moitié blé Marquis et moitié blé Garnet. Vous ne pouvez pas les séparer de nouveau.

D. Assurément non, mais on fait analyser, n'est-ce pas, tous les déchets, rebuts et criblures, y compris l'essai de la mouture et de la panification?—

R. Oui, mais il existe une différence bien définie dans les premiers procédés de minoterie, le mouillage, qui n'est pas le même dans les deux blés. C'est là le principal obstacle.

D. Qui dit cela?—R. Le gérant de la minoterie Robin Hood, à Calgary nous a dit cela lui-même, l'autre jour.

D. Oui, les meuniers canadiens vous diront n'importe quoi, tout juste n'importe quoi et ils appuient cela d'une blague quelconque. Naturellement, leur objection est la couleur et, à leur point de vue, elle est bonne. Pour la consommation canadienne la couleur est une bonne objection. C'est vrai parce qu'ils ne peuvent pas se débarrasser de la couleur comme les meuniers anglais ou ceux des autres pays. J'ai examiné cela personnellement et j'ai cherché des preuves. Le blé Garnet donne un peu plus de travail au meunier s'il ne l'a pas employé auparavant, mais les minoteries anglaises ont, depuis 150 ans, moulu du blé venant de tous les pays pour faire du pain, et leurs procédés de mouture sont si complets et si parfaits qu'ils peuvent utiliser du Garnet ou tout autre blé. Les meuniers moins bien outillés offrent la couleur comme excuse. C'est mon excuse—pour ce marché particulièrement important. Sir Alfred Humphries probablement le chimiste qui a fait les plus importantes recherches au sujet du blé et qui a été anobli pour cela,—cela ne vaut peut-être pas dire grand'chose,—prétend qu'il n'existe aucune difficulté de ce chef. J'ai ici un rapport de M. Banks, chimiste des minoteries Ogilvie, qui soutient que le blé Garnet peut avoir la condition voulue pour la mouture mêlée avec du blé Marquis, et ceux qui ne sont pas au courant prétendent que cela leur cause des ennuis.

Si vous avez une machine à coudre neuve, votre femme la trouvera difficile à faire fonctionner tant qu'elle n'y sera pas habituée. Il en est de même avec une nouvelle lieuse. Il faut la moitié de la première journée pour s'y habituer. M. Brouillette a suggéré qu'on envoie des consignations commerciales pendant quelque temps afin que les gens s'habituent à ce blé. C'est là une très bonne idée. Mais condamner ce blé sous prétexte qu'il ne peut pas se préparer avec d'autres, c'est un peu ridicule. Les meuniers d'Angleterre peuvent préparer n'importe quel grain. Il n'est pas de meuniers au monde qui peuvent s'adapter plus rapidement à un nouvel état de choses, mais s'ils peuvent avoir ce blé séparé afin de s'éviter des ennuis, il est naturel qu'ils le demandent, mais ne vous imaginez pas que le Garnet sera uniforme parce qu'il sera classé.—R. Il ne sera pas plus uniforme qu'il ne le serait si nos règlements devaient continuer d'être appliqués comme ils sont. Désormais, nous aurons un échantillon assez uniforme.

D. Que voulez-vous dire?—R. Notre étalon d'exportation est définitivement fixé et on le respecte.

D. Votre étalon d'exportation est égal à l'étalon type?—R. C'est un composite.

D. Si vous pouviez l'avoir composite?—R. Il doit être passablement uniforme.

D. Il ne l'est pas. Vous savez qu'il ne l'est pas. Tout dépend de la région où il a poussé.—R. Naturellement, il variera.

D. Où les minoteries ont-elles pris leurs meilleurs chargements de wagons, les wagons de blé de choix, quand elles avaient le privilège d'agir ainsi, jusqu'en 1930? Elles peuvent le faire encore, pour ce que j'en sais, mais pas autant. M. Hamilton pourrait nous dire cela?—R. Cela dépend de ce qu'il leur faut. Si

elles veulent du blé de tout premier ordre, elles s'adressent à la région qui le produit.

D. Qu'est-ce que nos meuniers canadiens demandent. Le meilleur blé qu'ils pouvaient trouver pour la farine d'exportation. Où le trouveront-ils?—R. Comme je le comprends ils emploient une assez bonne quantité de nos basses qualités de blé. Ils n'ont pas moulu rien que du n° 1 Nord.

D. Avez-vous jamais étudié le graphique des protéines?—R. Oui.

D. Vous ne voulez pas nous le dire?—R. Ils ne veulent pas toujours la première qualité.

D. Ils veulent le blé Garnet s'ils peuvent l'avoir séparément et à bas prix. C'est un simple truc des meuniers dans le genre du truc de l'*Imperial Tobacco*. Voilà quel est le but visé. Et ils emploieront ce blé, ils le feront séparer. Avez-vous jamais connu une nouvelle variété de blé, un blé séparé, pris en dehors des blés du Manitoba, qui ait vécu plus que trois ou quatre ans?—R. Naturellement, il y a la question de savoir s'il survivra ou non, d'après sa qualité. S'il a des caractéristiques que nos acheteurs n'aiment pas et s'ils n'en veulent pas, plus tôt on le séparera et mieux cela vaudra. D'un autre côté, s'ils en veulent, plus tôt on le séparera mieux encore cela vaudra.

M. CARMICHAEL: Je voudrais soulever ici une question de règlement. Le Comité a décidé d'entendre les témoins d'aujourd'hui à huis clos. Le témoignage de M. Hutchison n'était pas compris parmi ceux-là; il était censé comparaître demain. Ne vaudrait-il pas mieux continuer comme nous avons commencé, compléter le témoignage du docteur Newton et entendre M. Hutchison demain?

L'hon. M. MOTHERWELL: Si je contrarie une entente, je serai heureux de reprendre mon siège car je n'ai pu être présent au commencement. Je constate qu'il s'élève toujours des protestations partant des personnes opposées au blé Garnet, quand leurs témoins sont embarrassés. Si je viole les conditions arrêtées au début je vais reprendre mon siège et tout sera fini par là.

Le PRÉSIDENT: J'étais sur le point de demander à M. Motherwell s'il n'avait pas d'objection à remettre à demain la suite de l'interrogatoire de M. Hutchison.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, je préférerais continuer demain, cela vaudrait bien mieux.

Le PRÉSIDENT: Je vais soulever un autre point. Bien que nous soyons très heureux de recevoir tout témoignage que le docteur Newton peut nous donner, je veux faire observer que le sous-comité, dans ses recommandations, suggère que le docteur Tory, président du Conseil des Recherches, explique plus particulièrement les qualités d'entreposage de la farine Garnet. C'est là, je crois, le témoignage que le Comité attendait du docteur Tory et c'est probablement ce que nous entendrons du docteur Newton. Je crois que, probablement, le docteur Newton a cela dans l'esprit en donnant son témoignage.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant appeler le docteur Tory.

Le docteur H. M. TORY est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'ai très peu à ajouter à ce que j'ai dit au comité il y a deux ans, alors que j'ai rendu témoignage devant lui. Je me suis intéressé à cette question à la suite du désir exprimé par le Parlement que le Conseil des recherches entreprenne un étude du problème touchant le contenu en protéine du blé comme base de classement et après cela, quand ce travail a été terminé, le comité parlementaire de l'Agriculture nous a demandé de classer les diverses variétés de blés cultivées dans l'Ouest canadien, en tenant compte de leur valeur et de leur utilité, afin d'éliminer les variétés ou types dont on n'a pas besoin. Quand on a soulevé la question de la relation du blé Garnet avec les autres blés,—je crois que c'est l'association des meuniers qui l'a fait—nous avons été appelés en consultation avec le ministère de l'Agriculture et celui du Commerce. A cette époque, il m'a semblé que la meilleure chose à faire était

d'en appeler aux gens qui achetaient notre blé. Somme toute, nous cultivons un produit vendable et qui doit se vendre dans tous les marchés du monde, et il serait sage de notre part, comme dans l'intérêt de nos études scientifiques de chercher à savoir ce que pensent les acheteurs de notre blé quant à la valeur comparative du blé Garnet comme produit vendable. Vous ne l'ignorez pas, le résultat fut qu'on en envoya une cargaison en Europe et un rapport touchant les résultats a été soumis à votre comité, en 1932, à l'époque où j'ai rendu témoignage, il y a deux ans. Ce rapport et les déclarations basées sur lui ont été conservés comme preuve documentaire, à cette époque. En ce qui me regarde, il n'y a pas grand'chose à dire au sujet de ces rapports, sauf un mot touchant notre méthode de traiter la problème afin que vous puissiez comprendre comment cela s'est fait.

Quand la question de classer nos blés comme types désirables et types indésirables a été soumise au Conseil, nous avons constaté qu'il existait une telle confusion d'idées à ce sujet,—non seulement touchant ce problème particulier, mais le problème général du classement du blé,—qu'il était à désirer qu'on entreprît une enquête assez approfondie. Nous avons organisé un comité connu sous le nom de comité de recherches sur les grains et nous avons obtenu la coopération de groupes d'expérimentateurs des universités dans le but de répéter dans les laboratoires tous les travaux accomplis. Le résultat fut que dans les provinces d'Alberta, Saskatchewan et Manitoba les laboratoires des universités se joignirent à l'organisation et toutes nos expériences furent répétées dans chacun de ces laboratoires. Chaque échantillon de blé éprouvé l'a été par les trois laboratoires et des rapports ont été soumis au comité,—j'en ai des copies dans la main,—ainsi que les conclusions de ces trois laboratoires. Tout d'abord, il y avait quatre laboratoires, mais l'un d'eux renonça à poursuivre le travail et les conclusions de ces laboratoires furent unanimes. La position du blé Garnet, en tant que ce comité est intéressé,—il s'agit du comité du Conseil national de Recherches,—se verra dans ce document écrit par les docteurs Malloch, Geddes et Larmour, trois des experts qui y ont collaboré. Vous le trouverez à la première page du rapport tiré du *Canadian Journal on Research*, édition d'avril 1932. C'est là que vous trouverez le classement. Il serait peut-être bon de rappeler la classification faite dans une des tables du rapport:

1. Variétés qui sont entièrement satisfaisantes: Reward, Cerès, Marquis, Pioneer. Red-Fife, Renfrew, Red-Bobs 222, Suprême.

2. Variétés assez satisfaisantes: Red-Fife hâtif, Ruby, Triumph hâtif.

3. Variétés qui sont peu satisfaisantes; (a) blés blancs: Quality, Axminster, Federation, dur; (b) Variétés différant du Marquis par leurs qualités de mouture: Garnet, Kota; (c) Variétés inférieures au Marquis pour la panification: Garnet, Parker's Selection, Brown head, Huron, Kitchener, Preston, Marquillo.

4. Variétés très peu satisfaisantes: Prolific hâtif, Dicklow, Vermillon.

Telles sont les conclusions du comité d'experts et elles ont été publiées comme résultat de leurs meilleures réflexions sur le sujet. Depuis cette époque, nous avons reçu des rapports d'un caractère semi-confidentiel dont certains, je crois, ont été déjà soumis au Comité, mais nous n'avons pas du tout changé d'avis à ce sujet pour la raison que les preuves qui nous sont arrivées depuis n'ont que justifié l'attitude que nous avons prise à cette époque. Je puis faire observer que mon intérêt sur ce sujet a été entièrement l'intérêt de voir à ne pas risquer la réputation de nos blés sur les marchés mondiaux. Nous n'avons pas d'autre intérêt et c'est seulement à ce point de vue que vous avons étudié le sujet. Les détails de ces recherches sont entre les mains du docteur Newton qui dirige notre comité. Je crois que mon opinion sur ces témoignages ne vaut pas plus que l'opinion de toute autre personne qui examine les témoignages, les lit et se crée une opinion d'après eux; mais les faits scientifiques sur lesquels nos décisions ont été basées vous seront exposés par le docteur Newton. Je ne désire pas entrer dans cette partie du sujet. Je crois que c'est là tout ce que j'ai à dire, sauf si

vous désirez me questionner. Je n'ai pas accompli le travail personnellement, mais, d'une manière générale, j'ai dirigé l'organisation qui s'en est chargée.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs je crois que M. Motherwell désire tout particulièrement entendre le témoignage du docteur Newton. Nous allons donc l'appeler.

Le docteur ROBERT NEWTON est appelé.

Le PRÉSIDENT: Faites votre déclaration, docteur, mais dites nous d'abord quelle position vous occupez?

Le TÉMOIN: Directeur de la division de biologie et d'agriculture du Conseil national de Recherches. Monsieur le président, comme vous l'a dit le docteur Tory nous avons terminé, il y a quelques années, une série assez élaborée de recherches et d'expériences sur les qualités de diverses variétés de blé, recherches que nous avions entreprises à la suite d'une résolution du Parlement qui avait été soumise à votre Comité et qui nous était parvenue accompagnée de vos conclusions. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai déjà dit lors de votre dernière réunion, alors que j'ai passé en revue tout le travail accompli jusqu'à cette époque et qui avait été décrit dans les témoignages. Ce sont les nouveaux renseignements qui nous sont parvenus depuis cette époque qui vous intéressent,—les renseignements des deux dernières années. Ils se divisent en deux catégories: rapports venus d'outre-mer et rapports qui nous sont parvenus par nos collaborateurs de l'Ouest qui poursuivent leurs recherches sur le grain et obtiennent des renseignements sur le blé Garnet comme sur les autres blés, ainsi que sur divers problèmes qu'ils sont chargés d'étudier.

Lors de votre première séance, il y a une quinzaine, je crois que l'hon M. Stevens a soumis des extraits des rapports de M. Horace Ward, chimiste anglais qui nous a envoyé des copies de ses rapports confidentiels de temps en temps, au cours des deux dernières années. Je vois par les témoignages que quelqu'un a demandé qui était M. Ward. Je l'ai rencontré quand j'ai été en Angleterre lors de l'enquête sur la protéine. M. Broomhal, de la Bourse des Blés de Liverpool et plusieurs meuniers que j'ai rencontrés là m'ont dit, quand ils ont su à quoi je m'intéressais, que je devrais voir M. Ward; qu'il possédait tous les renseignements que je désirais.

Je suis allé chez M. Ward et j'ai été surpris de voir la quantité de renseignements qu'il possédait et le grand nombre de minoteries qu'il semblait conseiller,—je crois que plus de trente minoteries bénéficiaient de ses conseils. Ces extraits de ses rapports qui faisaient voir une inquiétude grandissante devant la proportion élevée de blé Garnet trouvée dans les blés classés du Manitoba ont été lus et mis au dossier et, pour le moment, je me contenterai de vous lire une lettre que M. Ward m'a envoyée après que je lui eus câblé pour lui demander si nous pourrions nous servir des extraits de ses rapports confidentiels dans le but de renseigner le Comité. Voici sa réponse en date du 11 mai 1934:

J'ai reçu votre câblogramme au sujet du Garnet et j'ai câblé "Consens avec plaisir". Je suis très heureux de voir qu'on agit au sujet de ce blé Garnet, car il nous cause certainement beaucoup d'ennuis de ce côté-ci et je recommande fortement à mes amis d'acheter des blés de l'Atlantique dans l'espoir que vous empêcherez ce blé de se mêler aux types de l'Atlantique.

Un autre point que j'ai observé est que les numéros 4 que nous avons reçus récemment semblent être du Garnet avec une proportion de n° 6. Il est certain que si l'on ne s'occupe pas de ce Garnet, il est susceptible de causer de grands dommages au commerce canadien parce que si nous avons de bons blés russes, l'an prochain, les minoteries n'achèteront que le minimum de grain canadien.

Notre difficulté réside dans la préparation de ce blé. Le Garnet se moule mieux avec 18 ou 19 p. 100 d'humidité, alors que le blé anglais en demande 15 p. 100, tout au plus. Les minoteries qui ne donnent pas un traitement séparé pour les blés du Manitoba éprouvent la plus grande difficulté à avoir des grains de condition égale. Pour eux, ils ont assez de difficultés avec les blés Marquis, mais la situation est bien aggravée avec ce blé Garnet.

J'aimerais apprendre qu'on a décidé quelque chose de définitif.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Était-ce en 1929?—R. La date exacte est le 11 mai 1934. Je désire aussi attirer votre attention sur un article publié récemment dans un petit journal commercial appelé *Brabender News*. D'abord, je pourrais vous donner une idée de l'instrument à essayer la pâte, pour les intérêts duquel on publie ce petit journal, en disant que le comité de Recherches sur le grain, en collaboration avec le laboratoire de la Commission des grains, à Winnipeg, a envoyé un questionnaire à 95 laboratoires chimiques de céréales en Belgique, France, Danemark, Angleterre, Hollande, Hongrie, Allemagne, Latvie, Afrique du Nord et Nouvelle-Zélande, dans le but de savoir quels instruments ils emploient pour essayer la pâte et déterminer les qualités de panification de la farine. Je vais citer une ou deux phrases d'un rapport compilé par M. T. R. Aiken, du laboratoire de la Commission des grains:

Quand nous avons à notre disposition des échantillons de farine assez considérables on se sert d'instruments pour choisir et acheter les blés domestiques ou importés et on s'accorde en général pour dire que les machines Brabender, Chopin et Buhler sont assez sensibles pour établir la différence entre les blés du Manitoba du Pacifique ou de l'Atlantique de même classement et aussi les blés tendres d'Europe, le français, l'anglais ou l'allemand. Certains prétendent même que le farinographe Brabender est assez sensible pour révéler la présence de 2 à 3 p. 100 de blé du Manitoba dans un mélange de blé tendre, tandis que d'autres prétendent qu'on peut trouver des différences dans la qualité de la farine que la cuisson ne révèle pas.

Plus loin il dit: "On s'entend unanimement sur la valeur de cet instrument (le farinographe Brabender) pour déterminer avec une grande exactitude ces caractéristiques (absorption, stabilité de pâte et adaptation au mélange)".

Or, cette édition du *News* publié par cette corporation contient un article sur le mélange des blés où il est question du blé Garnet. C'est en date de décembre 1933 et se lit comme suit:

Il y a plusieurs années une nouvelle variété de blé nous est venue du Canada. Ce blé possédait des caractéristiques agricoles admirables et paraissait superbe. Les grains étaient un peu plus long, mais autrement ressemblaient au plus beau Marquis n° 1. Son nom était le Garnet. Les meuniers s'en sont emparés et . . . les résultats ont été désastreux.

Sur la dernière page, on voit une série de farinographes faits de divers types de farines y compris un qui est ainsi désigné: "Très mauvais n° 2 du nord Manitoba consistant surtout de blé Garnet".

Le journal anglais "Milling" qui est le principal organe des minoteries de Grande-Bretagne et d'Irlande a publié de temps à autre des articles au sujet du blé Garnet. Je ne me propose pas de lire plus que quelques extraits d'articles parus au cours de l'an dernier. Il a publié le discours prononcé par sir Albert Humphries à l'Exposition mondiale des Grains et à la Conférence tenues à Régina, l'été dernier, et à laquelle M. Motherwell a fait allusion. Dans ce discours je prends une phrase ou deux:

Pour leur propre avantage, les producteurs et les vendeurs en général ne devraient rien faire pour affaiblir la confiance des acheteurs dans l'authenticité de l'article offert. Tout gain temporaire retombe sur vous. On peut dire la même chose d'une interprétation négligente des règlements du classement, car dans un marché où existe la concurrence l'acheteur doit compter non pas sur le mieux qu'il puisse obtenir, ou même la moyenne, mais sur le pire qu'il ait à accepter d'après le contrat où il est partie.

Je cite cela à cause de la grande variation bien connue qui existe dans la proportion de Garnet qu'on trouve dans le blé n° 2 et les acheteurs sont évidemment poussés à tenir compte des proportions élevées qu'on rencontre parfois même si on ne les trouve pas toujours.

A la date du 22 septembre 1933 je vois un article de rédaction sur le blé d'où je tire ce qui suit:

Un des grands ennuis, aujourd'hui, du moins en tant que cela regarde l'abondance du blé, c'est que les producteurs de beaucoup de pays se concentrent sur la production de variétés à grand rendement sans souci de leur qualité de mouture.

Enfin, dans l'édition du 14 avril 1934, je trouve le discours du président à l'assemblée annuelle de l'Association nationale des meuniers britanniques et irlandais tenue à Londres, le 13 avril 1933. Je cite ce qui suit:

Blé Garnet.—On n'a pas accompli grand'chose au sujet de la protestation que le comité a présentée, il y a plus de douze mois, touchant la proportion de Garnet contenue dans le blé du Manitoba expédié en ce pays. Le président de la Commission des grains soumet au parlement canadien certains amendements à la loi contenant un classement statutaire projeté du blé Garnet. Le comité s'étant mis en communication avec ce monsieur demanda que cette question fut décidée avant d'établir les nouveaux étalons types car, à moins que cela ne se fasse, et si le blé du Manitoba continue à venir avec de telles proportions de Garnet, le marché du blé canadien sera défavorablement affecté.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Qui est ce monsieur?—R. Le président de l'Association des meuniers britanniques et irlandais.

D. Est-ce là un article envoyé au journal?—R. C'est son discours à l'assemblée annuelle de l'Association, tenue à Londres le mois dernier. Avant de mettre de côté les témoignages venus d'outre-mer, monsieur le président, je voudrais faire observer que nous cultivons notre blé dans le but de le vendre et quand nos meilleurs clients nous disent et nous répètent que si nous ne modifions pas notre méthode de classement ils seront obligés d'employer notre blé le moins possible, je crois que le moment est venu d'agir.

Encore quelques faits provenant de nos propres investigateurs travaillant de concert avec notre comité de recherches sur le grain. Le docteur Larmour est le chimiste en céréales de l'Université de la Saskatchewan. Quand j'ai su que je serais appelé à fournir des renseignements, je lui ai écrit pour lui demander s'il voudrait bien soumettre une déclaration pour compléter les renseignements des deux dernières années,—c'est-à-dire depuis la dernière séance. Je ne citerai qu'un ou deux extraits:

Comparaison des blés Marquis et Garnet au point de vue qualité,—  
Les résultats obtenus par comparaison des blés Marquis et Garnet cultivés sur les terres contiguës, au cours des deux dernières années, confirment nos conclusions précédentes c'est-à-dire que le blé Garnet contient ordinairement moins de protéine et que sa panification est moins bonne que celle du blé Marquis cultivé dans les mêmes conditions.

Par "conclusions précédentes" le docteur Larmour fait allusion à son étude publiée dans le journal *Scientific Agriculture*, au début de 1931. C'est sur cette étude que j'ai appelé votre attention à la dernière séance. Elle comprend les résultats des saisons de récolte de 1927, 1928 et 1929; trois ans. Cela se trouvait dans mon premier témoignage. Maintenant, il soumet d'autres tableaux indiquant les moyennes jusqu'à et y compris 1933, depuis 1927, soit une période de sept années. Les endroits où il a recueillis ses échantillons de Marquis et de Garnet qui ont été comparés se trouvent dans la Saskatchewan Nord et comprennent Beauval, Churchbridge, Cumberland-House, Kamsack, Meadow-Lake, Melfort, Muenster, Marcelin, Rosthern, Spruce-Lake, Lloydminster, et Guernsey. Voici maintenant les endroits correspondants dans la région sud de la province: Fox-Valley, Indian-Head, Kindersley, Loverna, Riverhurst, Saskatoon, Shaunavon, Scott, Swift Current, Tugaske, Wawota, et Weyburn. Or, en ce qui regarde les endroits que je viens de nommer dans la région nord, la moyenne pour cette période de sept ans à tous ces endroits,—la grande moyenne,—est Garnet 95 p. 100 de la protéine du blé Marquis et, dans la région sud, pendant la même période, le blé Garnet a indiqué un contenu de 98 p. 100 de la protéine du blé Marquis. C'est le point sur lequel nous avons appelé l'attention précédemment, c'est-à-dire que, pour le tout, la tendance du blé Garnet à se classer en dessous du Marquis est plus prononcée dans la région nord.

En ce qui regarde la panification, le docteur Larmour dit:

Toutes les preuves obtenues dans cette étude comparative nous amènent à la conclusion que la qualité de la protéine du blé Garnet est moins bonne que celle du blé Marquis correspondant. Des données de cuisson avec la formule de bromate à 0.001 p. 100 ont été obtenues pour chacune des sept récoltes représentées. Elles sont résumées au tableau 2. Elles indiquent que, dans une forte majorité des cas, le blé Garnet s'est montré inférieur au Marquis, même dans les cas où son contenu de protéine était plus élevé. Cette différence dans la cuisson est accentuée par le mélange de la formule de bromate et même aussi par la formule de malt-bromate-phosphate dont on s'était servi tout d'abord pour les échantillons de 1932. Les données du tableau 3 indiquent que le Garnet est trop "tendre" pour supporter un tel traitement. Avec la formule M.B. P., qui avait été employée par le comité de recherches sur le grain comme la meilleure pour établir la différence entre les blés forts et les blés faibles, les échantillons de Marquis ont donné en général une réaction positive, tandis que les échantillons de Garnet étaient "affaissés" à l'extrême. Cela a résulté en un écart très considérable entre ces deux variétés au point de vue de la grosseur de la miche de pain.

Pour expliquer ces formules de cuisson, je dois dire qu'en outre de conduire un essai ordinaire et régulier de cuisson de ces farines, nous les traitons de diverses manières pour découvrir leur force de réserve, en tenant compte du fait que nos blés sont produits surtout pour l'exportation et que les exportateurs les achètent à cause de leur forte qualité boulangère inhérente et dans le but de les mélanger avec des blés tendres locaux. Il devient donc très important que non seulement nos blés soient capables de fournir par eux-mêmes un bon pain mais qu'ils possèdent une réserve de gluten leur permettant de relever la qualité de blés moins glutineux. On a imaginé ces diverses formules pour mettre le gluten à l'épreuve afin de constater s'il peut supporter un traitement énergique. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de lire le rapport entier, monsieur le président, mais voici le dernier paragraphe:

De cette épreuve et d'autres faites durant une période de sept années, nous concluons que le Garnet est très manifestement inférieur au Marquis cultivé dans des conditions de milieu semblables et qu'il n'est pas dans

l'intérêt du commerce d'exportation du blé canadien de permettre qu'on le mêle aux qualités régulières.

J'ai remarqué que le Dr Donnelly, il y a une couple de semaines, vous a déclaré qu'on devrait vous fournir des renseignements précis au sujet de la teneur en gluten et en protéine de ces divers blés, et c'est un peu à cause de cela que j'ai apporté ce renseignement. Il a aussi, je pense, signalé que, dans quelques-uns des rapports,—dans la plupart des rapports d'outre-mer,—il était surtout question de la difficulté du conditionnement, de la difficulté de traiter les blés Marquis et Garnet en les mélangeant; dans certains cas, l'objection portait contre la qualité boulangère. Je pense qu'on peut répondre à cela d'une façon satisfaisante en disant que les différents lots peuvent être de qualités différentes selon leur origine, selon l'endroit et l'année de leur croissance et aussi que cela peut dépendre de la proportion dans laquelle se sont faits les mélanges en question. Cette difficulté du traitement existera toujours quand il se trouvera une quantité appréciable de Garnet, mais on ne remarquera pas l'absence d'une réserve de force de cuisson à moins que ce blé ne soit là dans une proportion notable; en conséquence, des lots différents impressionneront différemment.

Le Dr Larmour m'a envoyé plus ou moins privément,—mais je me sens justifiable de vous les communiquer,—des épreuves qu'il a faites de quelques échantillons de blé au moyen de l'instrument Brabender dont j'ai parlé. Le représentant de la compagnie Brabender, compagnie allemande, se trouvait un jour à Minneapolis et écrivit au Dr Larmour, lui demandant de lui faire parvenir quelques échantillons distinctifs du blé canadien de l'Ouest. Le Dr Larmour, connaissant naturellement l'existence de cet instrument et comptant en même temps pouvoir obtenir des renseignements pour lui-même, envoya un bon choix d'échantillons comprenant trois de Marquis, de Garnet et de Reward provenant de Beauval, dans le nord de la Saskatchewan, et trois du sud de cette province. Voici le rapport fait à ce sujet. Je pense qu'il est préférable de ne lire qu'une ou deux phrases, car le rapport entier est trop long. Il envoie les diagrammes semblables à ceux que je vous ai montrés tout à l'heure à la dernière page de ce journal:

Les diagrammes ci-inclus du farinographe font voir naturellement que le blé Garnet est très pauvre en gluten et que le Marquis et le Reward sont glutineux, choses que nous avons déjà apprises au moyen de nos épreuves de cuisson au bromate.

Si nous devons avoir quelque confiance dans le diagramme du farinographe, il faut reconnaître que le Garnet, faible en protéine, se comporte plus comme un blé moyen australien ou Barusso que comme un blé rouge dur de printemps. Si j'interprète correctement ces diagrammes, le Garnet, faible en protéine est bien inférieur au Marquis ou au Reward cultivés dans les mêmes conditions.

D. Quel est le nom de cet homme?—R. Le Dr Larmour, de l'université de la Saskatchewan. Le Dr Geddes, de l'université du Manitoba, qui a travaillé avec nous durant plusieurs années, a été engagé par la Commission des grains et dirige son laboratoire. Je ne cite pas son opinion, attendu qu'il est à présumer que le président des commissaires pourra présenter ce renseignement de la part du Dr Geddes. L'autre laboratoire est celui l'université de l'Alberta. Je n'ai pas écrit au Dr Aamodt, directeur de ce laboratoire, pour lui demander son opinion, parce que je connaissais assez bien ce qu'on y faisait, mais il m'a écrit récemment une lettre sur ce sujet. Je pense qu'un paragraphe de cette lettre vous intéresserait à cause d'une question posée il y a une quinzaine de jours, je crois, par M. Motherwell. Ce dernier disait qu'on devrait se renseigner davantage auprès des meuniers et moins auprès des experts techniciens. Le Dr Aamodt écrit à ce sujet:—

J'ai parfois entendu dire ou lu que ce sont les gros meuniers canadiens qui combattent le blé Garnet. D'après l'expérience que nous avons eue l'hiver dernier, les petits meuniers sont probablement plus adversaires du blé Garnet que ne le sont les gros meuniers.

Il n'écrivait pas au sujet de la mouture du blé Garnet. J'ai pensé que cette opinion incidente pourrait vous intéresser.

D. Je pense que c'est là l'expérience générale. Les petits meuniers n'ont pas cette expérience?—R. D'une brochure publiée l'automne dernier par le Dr Aamodt et contenant un rapport sur des épreuves de céréales, je vais citer un passage faisant connaître le rendement moyen à Edmonton du Garnet et des variétés qu'on pourrait employer pour le remplacer, durant une période de huit années y compris 1933: période moyenne de croissance, en jours pour le Red-Bobs, 103; pour le Garnet, 101; pour le Reward, 101. La période de croissance du Reward est en moyenne la même à Edmonton que celle du Garnet, bien qu'en d'autres endroits il y ait une différence dans la période de croissance du Reward et du Garnet. Quant au rendement durant la même période de huit années, le Red-Bobs a donné 48 boisseaux à l'acre, le Garnet, 44 boisseaux, et le Reward, 40. Ceci est arrivé sur des lopins d'expérimentation. Quant à la force en paille, le Red-Bobs accusait 1 p. 100 de verse, le Garnet avait 18 p. 100 de verse et le Reward avait 5 p. 100 de verse. Et il ajoute cette remarque:

Le Garnet est parfois un peu plus hâtif que le Reward, mais cet avantage ne compense guère le classement plus élevé obtenu par le Reward. Quand on sème le Reward en mettant un ou deux pecks de plus par acre que ce que l'on met régulièrement pour les autres variétés, il y a ordinairement peu de différence entre ce blé et le Garnet tant pour le rendement que pour la maturité.

*M. Davies:*

D. Y a-t-il des renseignements sur la quantité semée par acre?—R. Il ne parle pas de cela, mais je connais quelle est la quantité ordinaire.

D. Sème-t-on ordinairement la même quantité pour chacune de ces expériences?—R. Oui, C'est la même quantité. Il dit cependant qu'on pourrait réduire la différence de quatre boisseaux en semant le Reward d'une façon un peu plus abondante. Ce doit être environ d'un boisseau et demi à deux boisseaux. C'est la quantité qu'on sème dans cette région.

L'hon. M. WEIR: Je désire communiquer au Comité les chiffres dont j'ai parlé l'autre jour, afin qu'on puisse les imprimer dans le rapport du Comité.

STOCKS EN MAIN LE 31 JUILLET

	1930		1931		1932		1933	
	N° 1 Nord	N° 2 Nord	N° 1 Nord	N° 2 Nord	N° 1 Nord	N° 2 Nord	N° 1 Nord	N° 2 Nord
Elévateurs du littoral du Pacifique.....	2,848,105	2,387,535	1,789,676	2,855,226	2,321,055	2,367,881	2,707,616	2,724,360
Elévateurs de Fort-William et de Port-Arthur et de l'Est.....	29,036,875	12,613,434	20,310,311	15,317,212	26,250,986	28,750,922	77,081,062	7,944,62

Le Comité s'ajourne au jeudi 31 mai, à 11 heures.

SESSION DE 1934  
CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT  
DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES  
FASCICULE N° 9

---

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 1934

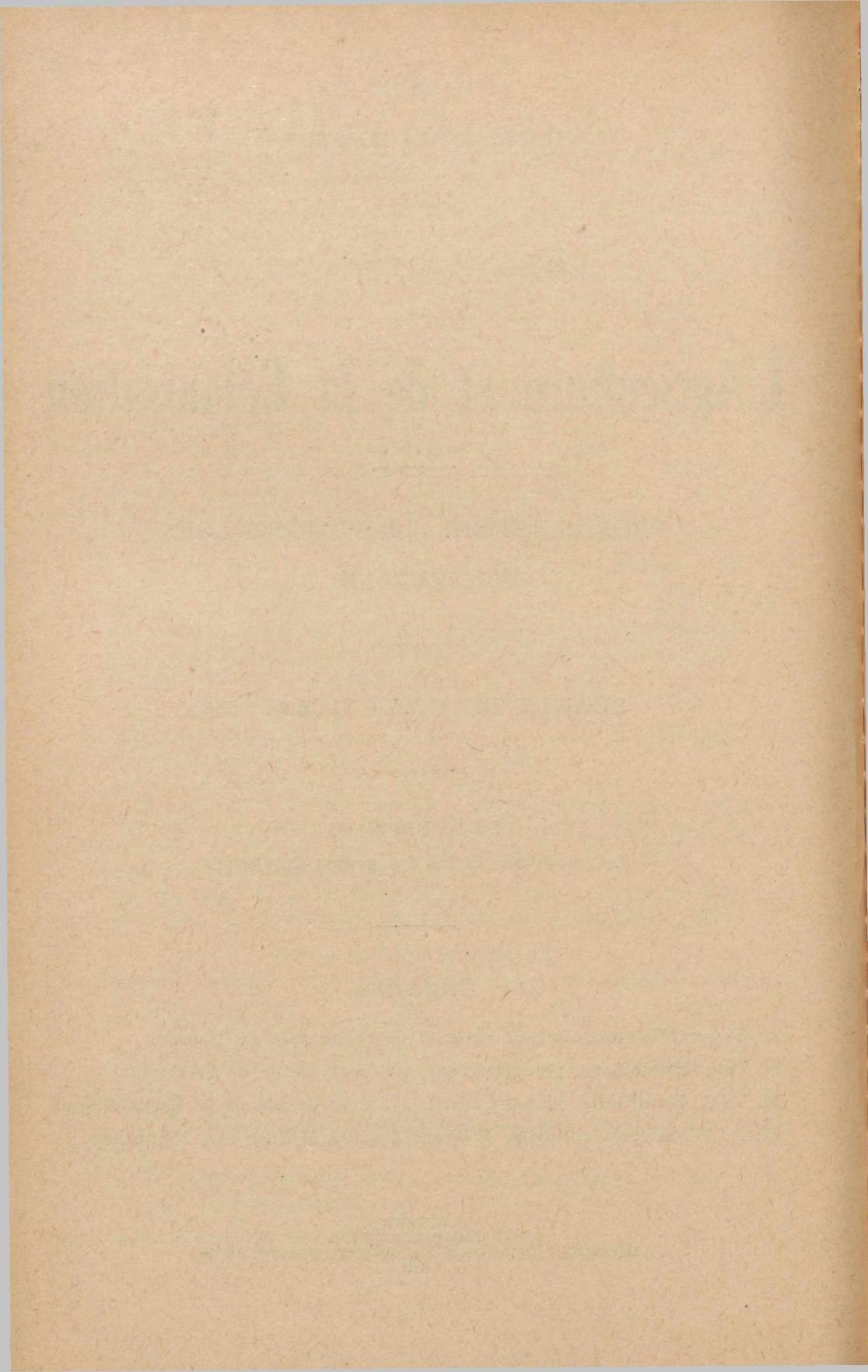
---

Sujet: Bill N° 53  
Loi modifiant la loi des grains du Canada

---

TÉMOINS:

Dr Robert Newton, Conseil national de recherches du Canada.  
M. Lew. Hutchinson, vice-président, syndicat de blé de l'Alberta.  
M. L.-C. Brouillette, vice-président, syndicat de blé de la Saskatchewan.  
M. A. W. Alcock, chimiste, *Western Canada Milling Co.*, Winnipeg.



## PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, le 31 mai 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* Messieurs Blair, Bowen, Brown, Carmichael, Donnelly, Garland (*Bow River*), Golding, Hall, Loucks, Lucas, McKenzie (*Assiniboia*), Motherwell, Mullins, Myers, Perley (*Qu'Appelle*), Pickel, Rowe, Senn, Shaver, Simpson (*Simcoe-Nord*), Sproule, Stewart (*Lethbridge*), Stirling, Sutherland, Swanston, Taylor, Totzke, Vallance Weir, (*Macdonald*), et l'hon. M. Weir, ministre de l'Agriculture—(30).

Le Comité reprend l'examen du bill No. 53, loi modifiant la loi des grains du Canada.

Le Dr Robert Newton, du Conseil national des recherches du Canada, est rappelé, interrogé, et congédié.

M. Lew Hutchinson, président du Syndicat de blé de l'Alberta, est rappelé, interrogé, et congédié.

M. L.-C. Brouillette, président du Syndicat de blé de la Saskatchewan, est rappelé et interrogé, puis est congédié.

M. A. W. Alcock, chimiste, de la Western Canada Milling Co., Winnipeg, est appelé, interrogé, et congédié.

*Présents:* M. E. B. Ramsay, commissaire en chef de la Commission des grains, M. C. M. Hamilton, membre de la Commission des grains.

Le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 5 juin, à 11 heures.

Le secrétaire du Comité,  
WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 429,

Le 31 mai 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à onze heures du matin sous la présidence de M. Senn.

Le Dr. Robert Newton est rappelé.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Voici une déclaration faite à une enquête tenue en 1932 au sujet des expéditions outre-mer et dans laquelle M. Newman et le Dr Birchard étaient intéressés. Je lis dans votre témoignage:

Au sujet de cette expédition outre-mer, j'ai eu moi-même l'occasion de converser avec plusieurs personnes qui ont fait l'épreuve du blé. Je me trouvais en Europe, chargé d'une autre mission relative au classement du blé, et j'ai rencontré à peu près les mêmes gens. La question du blé Garnet est naturellement venue souvent sur le tapis et j'ai alors inscrit des notes dans mon calepin. Quand on m'a demandé de rendre témoignage à cette enquête, j'ai transcrit ces notes sans les corriger. Je pense qu'elles pourraient intéresser le Comité.

Je présume que c'était tout à fait accidentellement?—R. Non, ce n'était pas accidentellement; c'était à la demande du Comité.

D. De quel comité?—R. De ce Comité-ci.

D. ...que vous avez suivi le Dr Newman et le Dr Birchard?—R. Aucunement. C'est à la demande de ce Comité-ci que je suis allé en Europe pour enquêter sur le problème du classement quant à la protéine, et il me fallait voir les mêmes personnes.

D. Le Dr Newman venait d'enquêter un mois auparavant sur la question de la protéine et il s'en revenait?—R. Je ne savais pas qu'il eût eu cette mission; je pensais qu'il s'occupait du problème du blé Garnet.

D. Nous pensions que vous vous occupiez de la protéine, mais vous vous occupiez apparemment du blé Garnet:

La question du blé Garnet est naturellement venue souvent sur le tapis et j'ai alors inscrit des notes dans mon calepin. Quand on m'a demandé de rendre témoignage à cette enquête, j'ai transcrit des notes sans les corriger. Je pense qu'elles pourraient intéresser le Comité.

C'est-à-dire le Comité de l'Agriculture. Ce sont des renseignements que vous avez recueillis d'une façon non officielle chez les mêmes personnes que le Dr Newman a vues?—R. Ce sont des renseignements propres, selon moi, à intéresser le Comité.

D. Je veux savoir quelle importance il faut attacher à ces pains et à ces poissons,—il n'y a pas de poisson, mais il y a des pains,—à la suite de ce que vous faisiez en Europe. Vous alliez simplement au hasard. Étiez-vous chargé d'aller en Europe pour vous occuper de la question du Garnet et de constater si M. Newman et le Dr Birchard faisaient ce qu'ils devaient faire? Est-ce cela ou autre chose?—R. J'avais instruction de me rendre en Europe et ces instructions me venaient du Parlement.

D. Du Dr Tory?—R. Oui, du Dr Tory, lequel avait reçu ses instructions du Parlement.

D. Cela suffit. Je tiens à dire que je n'a pas eu connaissance de ces instructions, mais je constate par votre témoignage que vous avez suivi d'assez près M. Newman et le Dr Birchard, qui étaient des hommes de science,—le sont-ils, à votre point de vue?—officiellement nommés par le ministère de l'Agriculture et par le ministère du Commerce respectivement. Et voici ce que vous avez recueilli par oui-dire,—ce n'est pas une preuve concluante et elle n'a pas été donnée sous serment,—et ce que vous soumettez au Comité comme une preuve. Il y a ici une longue liste de personnes interviewées; aucune n'était d'une grande utilité pour le Garnet. Je ne sais pas ce qui a dirigé votre choix, mais voici les noms de quelques-uns des individus interviewés: Dr A. E. Humphries, M. Walter Allen, M. W. H. Raylor, M. Harry L. Webb, M. J. H. Green. Pour montrer combien le rapport de M. Newman était mauvais, le Dr Newton critiquait l'irrégularité ou la complexité ou la nature contradictoire de quelques-uns des témoignages contenus dans ce rapport. Voici l'opinion de M. Green:

Il a une pauvre fermentation et donne une pâte dure, mais la couleur n'est pas une objection. On pourrait probablement l'employer jusqu'à une proportion de 25 p. 100 dans un mélange de meunerie.

Telle est l'opinion de M. Green, gérant de la *Co-operative Wholesale Company*, de Londres.

Le témoin suivant fournit un bon exemple de l'uniformité dans les rapports, —on peut mettre un point d'interrogation après "uniformité". C'est le témoignage du Dr Fisher. Parlant du blé Garnet, ce dernier dit:

La pâte est stable, mais courte (combinaison commune). L'amande dans le blé n'a d'importance qu'en ce qui concerne le rendement en farine. La couleur est très importante. La farine doit être blanche ou susceptible d'être blanchie.

M. Green dit que la couleur de la farine du Garnet n'est pas importante. Ce témoin-ci dit qu'elle est importante. Vous voyez donc quelle valeur il faut attribuer à une grande partie de ces témoignages. Le Dr Kent-Jones est le témoin suivant:

K. J. a accueilli favorablement l'arrivée du blé Garnet en le considérant comme une nouvelle sorte de blé utilisable pour fins de mélange; cependant, vu ses caractéristiques distinctives, il conseille de ne pas le mélanger avec les blés du Manitoba.

Ils ont presque tous rendu ce témoignage. Pourquoi feraient-ils autrement? Pourquoi un meunier voudrait-il accepter l'inconvénient de faire ce qu'un autre peut faire à sa place et courir tous les risques en transit? Il est en effet assez difficile d'expédier les variétés. De fait, cette variété Garnet s'expédiait entièrement dans des sacs. Nous ne courions pas de risques. Nous avons mis en sac les 6,000 boisseaux et n'avons pas voulu risquer de les expédier en vrac.

Docteur, vous n'avez pas les rapports dans lesquels vous avez pris ces résumés? Vous ne pouvez pas les communiquer au Comité?

Il voulait savoir si le Dr Newton avait quelque dossier à soumettre. Le témoin répond:

Ce sont là des notes résumées; ce sont les notes originales que j'ai prises dans mon calepin à l'époque où j'ai interviewé chacun de ces personnages.

Je cite ceci, monsieur le président, pour montrer quelle valeur il faut accorder à ces graphiques d'exposition. Le Dr Newton dit que ce n'est pas concluant, mais il n'a pas déclaré cela avant que je lui aie demandé. Le Dr Newton suit M. Newman en Europe partout où ce dernier va officiellement, et le Dr Newton donne ici comme preuve les racontars qu'il a recueillis là-bas.

Il y a encore ceci :

Une autre chose sur laquelle ils ont insisté, c'est l'importance de la constance des qualités dans le classement. Au début de la saison, ils constatent quelle est la qualité moyenne de nos blés 2 ou 3 Nord et ils leur accordent une certaine place dans leur programme de mélange; puis si les cargaisons de 2 et 3 Nord arrivant subséquemment n'ont pas les mêmes qualités, ou encore si ces qualités varient beaucoup, cela nuit à leur programme de mélange.

J'ai eu connaissance de certains cas où ils avaient acheté du blé d'une certaine classe donnée qu'ils durent vendre à perte parce qu'il n'avait pas la qualité attendue, après quoi ils achetèrent d'autre blé.

Nous parlons maintenant du Garnet. Si un génie,—je ne suppose pas que M. Davies ferait cela,—si quelque génie opposé au Garnet voulait tronquer cela, il pourrait s'arrêter ici et l'on penserait qu'il s'agit du Garnet. Il parle du Garnet, mais il explique dans la phrase suivante :

Il ne s'agit naturellement pas ici du blé Garnet, mais cela explique la chose.

Il en est ainsi du Dr Newton. Naturellement, ceci n'est pas concluant; il ne rapporte ici qu'une expérience après avoir dit avec raison que ces expéditions devraient se répartir sur un certain nombre d'années, un certain nombre d'endroits et se faire par un certain nombre de savants.

D. Il parle ici d'un nommé Green, meunier, d'Edmonton. C'est celui dont le Dr Newton a parlé et chez qui les cultivateurs envoyaient de grandes quantités de blé pour le faire moudre. Je vais lire un passage de son témoignage :

Vous connaissez maintenant l'attitude du meunier canadien relativement aux exigences de notre marché domestique. Je voudrais cependant parler d'une expérience faite par M. B. W. Green, gérant de la Northwest Milling Company, d'Edmonton. Cette expérience porta sur la récolte de 1929-30, la première fois que le blé Garnet commença à arriver en grandes quantités sur le marché.

Vous savez probablement que la mouture sur commande a augmenté durant la période de dépression. Les cultivateurs, au lieu de vendre leur blé et d'acheter de la farine, se sont mis de plus en plus à adopter l'ancien système et à aller porter leur blé au moulin pour l'échanger directement pour de la farine. Durant cette année-là, M. Green donnait 22 livres de farine pour un boisseau de blé Marquis et 20 livres pour un boisseau de blé Garnet. En 1930-31, il donna 21 livres de farine pour un boisseau de blé Garnet. Cette différence représentait à ses yeux la différence entre le rendement en farine de ces deux variétés de blé.

Je pourrais dire que, pour une grande meunerie munie d'un meilleur outillage pour le traitement avantageux du blé, il n'existerait probablement pas de différence dans le rendement de la mouture. Il éprouve de réelles difficultés à moudre le Garnet, et il dit que, lorsqu'on le mêle au Marquis, la mouture devient impossible et il ne peut s'en charger. Quand il a moulu les premiers 3,000 boisseaux pour les cultivateurs,—pour environ 80 ou 90 cultivateurs en 1929-30,—il a exigé que ces derniers acceptassent en échange au moins une partie de farine Garnet. La plupart préféreraient prendre de la farine Marquis, mais il exigeait qu'ils prissent de la Garnet. Or tous ces 90 cultivateurs, sauf deux, rapportèrent cette farine et réclamèrent de la farine Marquis, consentant à payer la différence du prix, parce que leurs femmes n'aimaient pas la farine Garnet.

Tout cela vient du Dr Newton qui le tient d'un petit meunier nommé Green.

LE PRÉSIDENT: Je dois vous signaler que vous procédez à une discussion plutôt qu'à l'interrogatoire du témoin.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je pose des questions de temps à autre. Je rapporte des faits exposés par le Dr Newton il y a deux ans au sujet d'une certaine question. Je veux savoir si nous devons juger d'après ce qui s'est fait ici. Je puis dire que je n'ai guère eu connaissance de cela il y a deux ans. J'étais assis si loin que je ne pouvais guère entendre, surtout si mes piles étaient faibles, mais le ministre a eu la bonté de me faire asseoir plus près cette année. Il serait peut-être préférable que je n'entendisse pas aussi bien. Voici maintenant une vraie perle. Je dus flairer ce qui se passait alors et je posai cette question à laquelle le Dr Newton répondit:

D. C'était là le témoignage des meuniers?—R. C'est la déclaration de M. B. W. Green. Je puis dire qu'il a fait cette déclaration à une réunion publique tenue à l'université de l'Alberta. Nous donnions des cours abrégés aux cultivateurs et j'y donnais une conférence sur la qualité des variétés de blé. Il n'y fut aucunement mention du blé Garnet, toute la conférence porta sur les variétés de blé en général.

Voici la troisième fois que l'on coupe une citation et qu'on ouvre la porte aux suppositions. Le Dr Newton a fait la même chose l'autre jour. C'était là pour moi une drôle de preuve contre le Garnet. Je lui ai demandé si c'était concluant et le Dr Newton a dit que ce n'était pas concluant. C'est la même chose pour ce nommé Green; il a fait un discours sans rien dire contre le Garnet, et cependant le Dr Newton est arrivé à une raison concluante. Je vais maintenant m'arrêter.

D. Il y a autre chose. J'ignore si le Dr Newton peut nous renseigner ou non là-dessus. D'après des lettres écrites en 1932, il appert que certains meuniers de la Grande-Bretagne se plaignaient fort du Garnet. Ce que je ne puis aucunement m'expliquer, c'est que les meuniers du Royaume-Uni nous aient acheté une plus grande partie de notre récolte de 1932-33 (c'est-à-dire durant l'année expirée le 31 juillet 1933) qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant?—R. En 1932-33?

D. Oui, ils ont acheté environ 103,000,000 de boisseaux de la récolte de l'année expirée le 31 juillet 1931?—R. Monsieur le président, cela nous entraîne sur le terrain économique, qui n'est pas le mien. Je puis cependant dire que cela se passait à une époque où notre récolte était d'une qualité excellente et où le niveau des prix était très bas. Dans une telle situation, il est certain que ces gens voulaient acheter de nous tout le blé qu'ils pouvaient.

*L'hon. M. Motherwell:*

Voici une question que je voudrais poser au Dr Newton: voici votre témoignage,—c'est un témoignage absolument digne de foi et je ne veux pas être injuste à l'égard du Dr Newton,—mais ceci se rapporte à une époque où l'on procurait de petites quantités de Reward aux cultivateurs en 1931 pour la semence afin de leur permettre de se préparer à semer davantage en 1932. "Si cette propagande éducative",—c'est un terme plutôt suggestif,—réussit, le problème de trouver un classement spécial pour le Garnet en 1932 pourra disparaître."

Or, s'il en était ainsi en 1932, il devrait en être de même, et même davantage, en 1934. Est-ce une supposition raisonnable? Quelle était votre idée?—R. Je pense que M. Motherwell n'a peut-être pas lu ce rapport d'une façon assez complète. Il cite un rapport que le comité de recherches sur les grains du Conseil national des recherches a publié le 9 février 1931. Il y avait à cette époque bien moins de blé Garnet dans notre pays qu'il y en a aujourd'hui. Dans ce rapport, nous avons résumé tous les renseignements que nous possédions jusqu'alors à la suite de nos expériences, et nous étions absolument convaincus qu'il fallait classer le Garnet séparément. Nous avons recommandé qu'il fût classé séparément, mais nous avons demandé qu'on avertît les cultivateurs de ce changement, que le changement ne se fît pas cette année-là et que le rapport fût publié sans délai pour permettre aux cultivateurs de se munir

de petites quantités d'autres variétés qu'ils sèmeraient cette année-là, ce qui leur permettrait, l'année suivante, de faire le gros de leurs semailles au moyen d'une autre variété de blé. Nous sommes allés plus loin et nous avons dit que, si on livrait à la publicité les faits relatifs au Garnet, cela porterait les cultivateurs à changer et à retourner au Reward ou à quelque autre variété, et que, si cela arrivait, tout le problème disparaîtrait.

D. Ils n'ont apparemment pas changé?

*M. Vallance:*

D. Dans l'expérience que vous avez faite, avez-vous choisi un endroit en particulier, avez-vous pris,—je parle du blé du nord,—du blé Marquis et du blé Garnet provenant tous deux de même endroit pour faire la comparaison? Je veux dire la farine de l'un comparé avec la farine de l'autre. Quelle est la différence entre les deux?—R. Le Marquis est presque toujours supérieur, pourvu, naturellement, que le grain soit raisonnablement bon; si vous comparez du Marquis et du Garnet une certaine année où le Marquis a gelé fortement et où le Garnet a été bon, la comparaison ne sera évidemment pas la même.

D. Combien de fois cela se présente-t-il?—R. Cela ne s'est pas produit à notre connaissance. Le Marquis a presque toujours été meilleur que le Garnet.

*M. Donnelly:*

D. En quoi diffèrent-ils quant à la teneur en gluten?—R. Dans la partie nord de la Saskatchewan, province où nous avons fait la plus grande partie de nos expériences, durant une période de sept ans, dans douze endroits, le Garnet a donné en moyenne 95 p. 100 de la teneur en protéine du Marquis. Dans une douzaine d'endroits du sud de la Saskatchewan, le Garnet a donné en moyenne 98 p. 100 de la teneur en protéine du Marquis. La différence n'est pas grande dans le sud, mais tous deux ont une teneur moindre en protéine dans le nord, et le Garnet en perd plus que le Marquis.

D. Quelle est la teneur en gluten de Reward dans le nord?—R. La proportion doit baisser à environ 11 p. 100. Cela dépend de l'endroit.

D. Quelle est-elle dans le sud?—R. Probablement 15 p. 100 ou à peu près cela.

D. Ainsi dans les deux cas, il y a diminution de la teneur en gluten dans le nord?—R. C'est ici qu'il y a une question de degré; c'est-à-dire que le Garnet baisse plus dans le nord que ne le font le Reward ou le Marquis; pas beaucoup plus, mais plus; sa teneur en protéine baisse à 95 au lieu de 98 p. 100 de celle du Marquis.

D. Vous constatez la même chose pour le Marquis?—R. Toutes les variétés en perdent jusqu'à un certain point dans le nord.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Dr Newton est désireux de s'en aller. Si vous n'en avez plus besoin, nous allons le remercier.

Le témoin est remercié.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici deux témoins: M. Hutchinson, représentant le syndicat de l'Alberta, ainsi que M. Alcock, représentant des meuniers. Désirez-vous d'abord entendre le témoignage de M. Hutchinson ou celui de M. Alcock?

M. CARMICHAEL: Je propose que nous entendions d'abord M. Alcock; les questions qui lui seront posées pourront intéresser les deux.

Le PRÉSIDENT: Je crois savoir que M. Weir est du même avis. Si le Comité le désire, nous allons appeler M. Alcock.

M. A. W. ALCOCK, chimiste, de la Western Canada Flour Company, Winnipeg, est appelé.

*Le président:*

D. M. Alcock, vous représentez ici... — R. L'Association des meuniers canadiens.

D. Avez-vous une déclaration à faire, monsieur Alcock?—R. Non, monsieur le président. Je pensais que vous auriez présentement assez de témoignages au sujet des qualités du blé Garnet quant à la mouture et à la cuisson. La question a été longuement étudiée il y a deux ans. Le Dr Newton ayant rendu témoignage aujourd'hui, je crois que vous avez eu probablement la même preuve aux séances de ce Comité. Tout ce que je puis dire, monsieur le président, c'est que les meuniers, en 1928 et en 1929, après avoir soigneusement comparé les blés Garnet et Marquis, ont informé le ministère de l'Agriculture qu'ils croyaient préférable de voir classer le Garnet séparément. A la suite d'une conférence tenue dans le bureau du ministre de l'Agriculture en 1929, on expédia du blé outre-mer, et l'opinion générale de ceux qui contrôlèrent les expériences fut que le Garnet devait être classé séparément. Subséquemment, le Conseil de recherches du Canada a fait dans ses laboratoires, dans les trois universités de l'Ouest, une série considérable d'expériences qui ont démontré les qualités respectives de ces deux sortes de blé. Ses conclusions ont été en tous points conformes aux opinions déjà exprimées par les chimistes des meuneries. Ces faits ont été exposés à l'enquête tenue il y a deux ans.

D. Vous avez rendu témoignage à cette occasion?—R. J'ai rendu témoignage à cette enquête; du moins, je suis venu comme conseiller technique de M. Short notre président. Depuis lors les meuniers n'ont eu aucune raison de modifier leur opinion quant au classement distinct du blé Garnet. Je crois savoir que certaines critiques ont été faites par la *British and Irish Millers' Association* et autres organisations intéressées à la réputation de notre blé en Europe, y compris le Bureau des étalons des grains, qui ont recommandé une fois de plus le classement distinct de ce blé. Je le répète, l'opinion des meuniers est exactement la même qu'il y a deux ans et il y a cinq ans. Nous persistons à croire que ce blé est manifestement inférieur et nous croyons encore qu'il avilit la qualité de nos expéditions en Europe et qu'il nuit à la réputation de notre blé sur les marchés du monde.

Monsieur le président, je ne crois pas devoir offrir d'autre preuve technique. Si quelque membre du Comité désire me poser des questions, à titre de chimiste de meunerie, je serai trop heureux d'y répondre de mon mieux. Je puis dire que nous avons essayé souvent de moudre du blé Garnet et que nos résultats n'ont jamais été satisfaisants.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Vous n'en employez pas dans la fabrication de votre farine?—R. Nous en employons un peu maintenant; nous ne pouvons guère faire autrement.

*M. Brown:*

D. Avez-vous fait des expériences pour le moudre séparément?—R. Nous n'avons fait que des essais.

D. Pas en grandes quantités?—R. Non.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Vous ne vous en servez pas pour fins commerciales?—R. Oui.

D. Dans quelle proportion faites-vous le mélange?—R. Dans nos moulins à Saint-Boniface, nous en mettons peut-être 5 p. 100, peut-être 10 p. 100, certainement pas plus de 10 p. 100.

L'hon. M. WEIR: L'achetez-vous séparément pour le mêler?

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Est-ce que cela a un effet appréciable?—R. Il est très difficile de le retracer quand il se trouve en si petite quantité.

*M. Donnelly:*

D. Que remarquez-vous d'une façon générale?—R. Surtout deux choses: il est différent du Marquis quant à la qualité pour la mouture, puis il lui est inférieur pour la qualité de la cuisson et pour la couleur.

*L'hon. M. Weir:*

D. Achetez-vous le Garnet séparément pour le mélanger dans la proportion de 10 p. 100?—R. A notre moulin de Saint-Boniface, nous nous adressons aux commerçants de grain et nous leur demandons de nous expédier une certaine quantité de n° 2 Nord et une certaine quantité de n° 1 Nord, faisant savoir que les deux blés Nord ne devront pas contenir de Garnet.

D. Si le Garnet était classé séparément, vous en serviriez-vous beaucoup pour le mélanger?—R. Je doute fort, monsieur Weir, que nous voulions nous en servir beaucoup.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Vous connaissez la loi de la métropole obligeant les meuniers à moudre une certaine proportion de leur blé domestique?—R. Je n'en sais pas bien long là-dessus.

D. Vous savez qu'il existe dans la métropole une loi obligeant les meuniers à employer une certaine proportion de leur blé domestique dans leur mélange?—R. Je ne pense pas qu'ils soient tenus de moudre une certaine proportion de leur blé domestique.

D. Vous ne le pensez pas?—R. Pas en Angleterre; mais en France et en Allemagne, oui.

D. Il n'existe par de loi semblable au Canada?—R. Non.

D. Il n'existe donc aucune loi vous forçant à acheter du blé Garnet?—R. Non.

D. S'il en est ainsi, pourquoi en achetez-vous pour créer des difficultés? N'existe-t-il pas d'autres variétés meilleures que le Garnet, meilleures que le n° 2 Nord? Il existe plusieurs autres variétés: le n° 1 dur, le n° 1 Nord et le n° 3 que vous pouvez vous procurer?—R. Nous voulons une grande quantité de blé n° 1 Nord.

D. Si vous pouvez vous procurer tout le n° 1 Nord que vous voulez, pourquoi donc suscitez-vous tant de difficultés au sujet du n° 2 Nord? Quelqu'un l'achète; je n'ai pas eu connaissance qu'il y eût accumulation de blé n° 2 du Pacifique ou de blé n° 2 de l'Atlantique; c'est plutôt le contraire qui existe. Pourquoi susciter toutes ces difficultés quand vous pouvez vous procurer le n° 1 dur et le n° 1 Nord et les autres variétés?—R. Les meuniers ne suscitent pas tant de difficultés que cela, que je sache.

D. Dans ce cas, pourquoi êtes-vous ici?—R. On m'a simplement demandé de venir ici pour renseigner le Comité au point de vue du meunier canadien.

D. Vous êtes chimiste?—R. Je suis chimiste.

D. Bah! nous entendons des choses drôles et contradictoires de la part des chimistes. Je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Le Comité a-t-il d'autres questions à poser? S'il n'en a pas, nous allons remercier M. Alcock et lui demander de se retirer.

Le témoin est congédié.

M. L. HUTCHINSON est rappelé.

*M. Davies:*

D. M. Hutchinson a déclaré hier que la raison de l'écart étroit qui a existé à Vancouver était la quantité considérable de blé Marquis qui s'y trou-

vait cette année-là. J'ai sous les yeux des chiffres indiquant qu'en 1931 la quantité de Garnet était de 61 p. 100, qu'elle était de 64 p. 100 en 1932 et de 65 p. 100 en 1933; ces chiffres indiquent que la raison alléguée n'est pas valable. Vous vous rappelerez, M. Hutchinson, que nous discussions la question de savoir si l'écart entre le n° 1 et le n° 2 partant de Vancouver était moindre que l'écart entre le n° 1 et le n° 2 partant de l'Atlantique. Vous avez dit que vous pensiez que cela provenait de ce qu'il y avait une plus grande quantité de Garnet dans ce blé. De fait, il y avait plus de Garnet?—R. S'agit-il des proportions s'appliquant au blé partant de Vancouver ?

D. Il s'agit de la proportion du Garnet?—R. Pour toutes les expéditions de Vancouver?

D. Non, pour toute la récolte.

Le PRÉSIDENT: Je me permets de demander aux membres de ne pas partir, car nous avons une question importante à régler au sujet des témoignages entendus à huis clos et à décider quelle partie de ces témoignages il faudra retrancher des notes sténographiques. Nous n'avons pas décidé cela hier.

*M. Davies:*

D. Se présente-t-il d'autres causes qui pourraient s'appliquer là?—R. Ses chiffres se rapportent à toute la récolte canadienne. Je crois pouvoir répondre affirmativement parce que cela concerne Fort-William aussi bien que Vancouver, mais cela ne vous dit pas quelle était la proportion de Garnet à Vancouver.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser? Sinon, nous allons remercier M. Hutchinson.

Le témoin est congédié.

M. DAVIES: Je désire proposer que la suggestion de M. Carmichael soit adoptée. Nous avons un excellent secrétaire qui a assisté à nos séances et qui sait ce dont M. Carmichael veut parler. Il pourra lire les témoignages et décider quelles sont les parties qu'il faut supprimer.

Le PRÉSIDENT: Je puis dire que le secrétaire s'entendra sans doute avec M. Brouillette et le Dr Newton.

M. DAVIES: M. Brouillette a quelques chiffres à faire connaître.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons rappeler M. Brouillette.

M. L. C. BROUILLETTE est rappelé.

Le TÉMOIN: M. Davies et d'autres nous ont demandé de les renseigner sur les ventes aux meuniers canadiens dans les provinces d'où partent les expéditions. Depuis qu'on a posé cette question, j'ai fait une enquête complète à notre département des ventes—le bureau de Winnipeg des élévateurs du syndicat—et j'ai appris que, durant l'année courante, nos ventes du nord, à l'ouest d'une ligne tracée entre Prince-Albert et Moose-Jaw sont d'environ 30 p. 100; dans la partie centrale de la province, elles sont d'environ 45 p. 100; le reste vient de la partie sud. Etant donné ce renseignement, étant donné la preuve entendue auparavant, même là où l'on produit trop de blé Garnet à certains endroits d'expédition, les meuniers demandent le classement à part. L'expédition à l'ouest de la ligne en question se fait parce que cela ne nécessite pas le transport de retour mais peut venir des élévateurs ruraux en ligne directe avec les moulins. Les expéditions de l'Est se font, généralement de la même façon, je le crois. Cela peut varier pour certaines autres années, mais je pense que nous pouvons à peu près nous guider là-dessus.

M. DAVIES: Quand j'ai donné les chiffres relatifs à la proportion de blé Garnet, quelques-uns des membres semblent avoir compris que je voulais parler de toute la récolte canadienne. Je voulais parler de la proportion de Garnet partant de Vancouver. J'ai donné les chiffres pour 1931, 1932 et 1933, lesquels étaient respectivement 61, 64 et 65 p. 100.

Le Comité étudie ensuite les articles 3 et 4 du projet de loi.

SESSION DE 1934  
CHAMBRE DES COMMUNES

---

COMITÉ PERMANENT

DE

# L'Agriculture et de la Colonisation

---

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 10

---

SÉANCE DU MARDI 5 JUIN 1934

---

Sujet: Bill N° 53

Loi modifiant la loi des Grains du Canada

---

TÉMOINS:

Le Dr L. H. Newman, céréaliste du Dominion.

Le Dr Robert Newton, du Conseil national des recherches du Canada.

M. E. B. Ramsay, commissaire en chef, Commission des Grains du Canada.

M. C. M. Hamilton, membre de la Commission des Grains du Canada.

OTTAWA  
J.-O. PATENAUDE  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1934



## PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, le 5 juin 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Senn.

*Membres présents:* Messieurs Barber, Blair, Bowen, Boyes, Brown, Burns, Carmichael, Davies, Dupuis, Garland (*Bow-River*), Gobeil, Golding, Hall, Loucks, Lucas, McKenzie (*Assiniboïa*), Moore (*Châteauguay-Huntingdon*), Motherwell, Mullins, Senn, Smith, Stirling, Taylor, Totzke, Vallance, Weese, Weir (*Melfort*), Weir (*Macdonald*), Wilson — 29.

Sur motion de M. Vallance, —

*Décidé*,—que les témoignages entendus par le Comité le 29 mai et le 30 mai et révisés par le docteur Newton, M. L. C. Brouillette et le secrétaire du Comité soient imprimés

Le Comité reprend l'examen du bill 53 intitulé: Loi modifiant la loi des grains du Canada.

Le docteur L. H. Newman, céréaliste du Dominion, est appelé, interrogé et congédié.

Le docteur Robert Newton, du Conseil national des recherches du Canada, est appelé et interrogé, puis se retire.

M. E. B. Ramsay, commissaire en chef, de la Commission des grains du Canada, est appelé, interrogé et congédié.

M. C. M. Hamilton, membre de la Commission des grains du Canada, est appelé, interrogé et congédié.

Le Comité s'ajourne au jeudi 7 juin, à 11 heures.

*Le secrétaire du Comité,*  
WALTER HILL.



## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, SALLE 429,

5 juin 1934.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à 11 heures sous la présidence de M. Senn.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. M. Weir désire faire une brève déclaration.

L'hon. M. WEIR: Des doutes se sont élevés sur l'opportunité de transcrire certains témoignages ou une partie de certains témoignages rendus devant ce Comité. Je reconnais avec le sous-comité que les témoignages du docteur Newton et du docteur Tory et une partie de celui de M. Brouillette contenaient des avis opportuns, bien que je ne fusse pas porté tout d'abord à les accepter. Quant au témoignage du docteur Newton, nous l'avons trouvé intéressant et très instructif, mais je pense que nous avons raison de ne pas l'insérer dans le compte rendu imprimé du Comité, attendu qu'il a lui-même déclaré que son témoignage n'était pas suffisamment concluant. Je tiens aussi à signaler que M. Brouillette a demandé que ce qu'il a déclaré dans son témoignage relativement aux expéditions de blé par Fort-Churchill ne soit pas considéré comme faisant partie de la preuve, car ce n'est pas là un exposé de fait mais de simples conjectures.

Le PRÉSIDENT: Je crois savoir que M. Brouillette et le docteur Newton se sont entendus avec le secrétaire du Comité pour reviser les notes sténographiques. Si le Comité veut bien accepter cette revision, il serait sage de faire imprimer ces témoignages. Quel est le désir du Comité à ce sujet?

L'hon. M. MOTHERWELL: La première fois qu'on a parlé de cela, j'étais porté à refuser absolument le huis clos. Maintenant que nous savons ce qui s'y est dit, je suis disposé à penser qu'une grande partie de ces témoignages n'aurait jamais dû voir le jour. Ce n'est pas concluant. Ce que nous disons ici peut s'oublier, mais ce qui est rapporté officiellement doit subsister pour toujours. Je suis disposé à croire que toute cette preuve devrait être supprimée du commencement à la fin.

Le PRÉSIDENT: Il ne saurait y avoir d'objection à laisser publier le témoignage de M. Hutchinson. Il ne me semblerait pas juste de supprimer le témoignage de M. Hutchinson.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne pense pas que cela importe beaucoup. Est-ce la seule exception?

M. VALLANCE: Monsieur le président, je propose que ces témoignages, dans leur texte révisé, soient acceptés.

Adopté.

M. BROWN: Avant d'entendre les témoignages aujourd'hui, je désire appeler l'attention du Comité sur une déclaration que j'ai faite et que je désire rectifier. Je vois à la page 192 (v.a.) du rapport de la séance de mardi, 29 mai, qu'on rapporte ainsi mes paroles:

Personne n'est encore venu prouver que le Marquis et le Reward ne peuvent pas se moudre ensemble. D'un autre côté, nous avons la preuve que le Garnet et le Marquis ne peuvent se moudre d'une façon satisfaisante avec d'autres blés.

Or ce que j'avais l'intention de dire et ce que j'aurais dû dire, c'est que, d'un autre côté, nous avons la preuve que le Garnet et le Marquis ne peuvent se moulin ensemble d'une façon satisfaisante. Nous savons que le Marquis, le Red-Bobs et le Reward peuvent se moulin ensemble d'une façon satisfaisante, mais on ne peut moulin le Garnet avec les autres d'une façon satisfaisante. Voilà ce que j'avais l'intention de dire.

Le PRÉSIDENT: Cela sera inscrit au procès-verbal.

Nous recevons ce matin une lettre de M. Wieland, de la *Co-operative Wholesale Society Limited*, en réponse à une lettre de M. Hill, notre secrétaire, contenant une liste de questions soumises récemment par M. Davies. Cette lettre est très courte. Il est peut-être préférable que je la lise:

Mon adjoint, M. R. T. Jackson, m'a communiqué votre lettre du 1er juin, contenant une liste de questions soumises par M. Davies, M.P.

Attendu que ce dépôt n'est qu'un bureau d'achat, si vous croyez que, dans l'intérêt de votre enquête, il doit être répondu à ces questions, je pense qu'il serait bon de les remettre à M. A. H. Hobley, *Co-operative Wholesale Society Ltd.*, 28 Brunswick Street, Liverpool, 2, Angleterre.

M. Hobley est gérant de notre bureau d'achat de blé dans le Royaume-Uni.

Je dois dire que je suis incapable de répondre à aucune de ces questions.

Votre tout dévoué,

W. L. WIELAND,  
*pour la Société.*

Je ne sais pas si le Comité désire que nous câblions ces questions en Angleterre. La réponse prendra probablement un peu de temps à nous arriver, et je pense que le Comité est disposé à terminer l'examen de ce projet de loi cette semaine si la chose est possible. Dans tous les cas, il sera fait selon le désir du Comité.

M. VALLANCE: Ces questions ont-elles été inscrites au procès-verbal?

Le PRÉSIDENT: Oui. Nous ferions peut-être bien de laisser la question en suspens jusqu'au témoignage du Dr Newton.

M. VALLANCE: Qu'est-ce que M. Davies en pense lui-même?

M. DAVIES: J'aime autant laisser la chose en suspens pour le moment, monsieur le président.

M. L. H. NEWMAN est rappelé.

*Le président:*

D. Avez-vous autre chose à nous communiquer au sujet de cette question du classement du Garnet?—R. Non, je n'ai rien de particulier.

D. Vous n'avez rien de particulier?—R. Non, si ce n'est que certaines observations pourraient survenir au cours de la discussion.

L'hon. M. WEIR: Si M. Newman a quelque chose à ajouter, nous pourrions l'entendre, je pense.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, je n'ai rien de particulier à ajouter à la preuve déjà entendue. Je pourrais peut-être faire certaines observations en résumant la question. Je pense tout d'abord qu'après l'enquête que nous avons faite outre-mer, la plupart d'entre nous étions franchement d'avis qu'il était théoriquement préférable de classer ce blé à part. Puis certaines complications sont survenues qui nous ont fait douter de la sagesse de cette mesure. Au début, je tenais moi-même beaucoup à ce classement. En

compagnie de M. Ramsay, je fis une visite au ministère à ce sujet; je désirais vivement que l'on adoptât un classement distinct. De son côté, il trouvait qu'il n'y avait pas encore assez de blé Garnet au pays pour justifier une telle décision. J'étais d'opinion que si nous devions décider un jour de classer le Garnet à part, il valait mieux le faire avant qu'il ne ce soit trop répandu dans le pays; d'après ce que j'en connaissais, je savais que ce blé ne manquerait pas de s'étendre rapidement et que tôt ou tard il faudrait étudier la question de le classer séparément. Le temps passa. Un grand nombre de gens entreprirent la culture de ce blé et l'enquête que l'on a faite outre-mer n'a pas manqué de démontrer que les acheteurs favorisent presque unanimement un classement distinct du blé Garnet.

Quand je suis venue rendre témoignage ici en 1932., j'ai prétendu, pour les fins de la discussion, que le temps n'était pas encore arrivé. L'autre jour, j'ai dit que le moment est beaucoup plus propice maintenant. Pour ces deux raisons,—en premier lieu nous avons maintenant au pays une grande quantité de blé Reward et de meilleure qualité qu'il y a deux ans, de sorte qu'il est facile d'en obtenir pour la semence,—nous avons découvert, et nos amis les cultivateurs ont vite compris, qu'ils ne peuvent avoir de meilleures récoltes dans les régions du nord,—et nous nous occupons surtout du nord car nous n'avons pas à porter grande attention aux blés hâtifs du sud,— et qu'ils ont maintenant un meilleur rendement qu'à l'époque où ils semaient le grain plus dru. Si l'on examine les résultats de nos fermes d'expérimentation de l'Ouest, l'on voit par la moyenne de neuf années, qu'en plusieurs endroits l'écart de rendement entre le Garnet et le Reward n'est pas très considérable, bien qu'il soit un peu plus marqué ailleurs. Nous pensons cependant, que le résultat des expériences de plusieurs années fera voir que l'écart dans le rendement diminuera quand on aura déterminé définitivement la quantité normale de semence à répandre à l'acre pour chaque variété. A l'heure actuelle, au cours des expériences, toutes les variétés sont semées en même quantité. Nous avons cependant commencé une série d'épreuves comportant des quantités de semence différentes pour les diverses variétés. Nous pensons que sur un sol bien préparé et relativement neuf l'écart de rendement diminuera graduellement. Pour ce qui est du Reward, nous avons maintenant un excellent succédané à offrir aux producteurs de Garnet. Il n'en était pas ainsi il y a deux ans, vu que la quantité disponible pour la distribution était alors insuffisante et les producteurs de Garnet n'avaient guère de choix. Puis, le blé Marquis reprend rapidement son ancienne popularité. Un grand nombre de gens qui avaient abandonné la culture du blé qu'ils pensaient être du Marquis, mais qui en réalité n'en contenait qu'une très faible proportion, reviennent maintenant au blé Marquis. Grâce au système d'épreuves maintenant en vigueur dans l'Ouest, l'on a recueilli des échantillons de plus de mille consignations différentes. A 50 endroits différents, l'on a examiné le grain de plus de 20,000 cultivateurs. L'occasion d'être utile aux producteurs de Garnet sera magnifique dès qu'ils verront la possibilité de cultiver une variété différente avec des résultats satisfaisants.

C'est peut-être là tout ce que j'ai besoin de dire à ce sujet. Je me suis plus ou moins répété, mais au point de vue national, il ne faut pas oublier que ces acheteurs d'outre-mer sont nos meilleurs clients et ils désirent vivement que nous adoptions un système de classement distinct. Comme je le disais dans mon rapport sur l'enquête faite outre-mer, il est ordinairement désirable d'offrir aux gens ce qu'ils veulent avoir et c'est un fait dont il faut tenir compte. En définitive, après tout ce qui s'est dit et écrit, nous ne pouvons nous empêcher de penser que le moment est arrivé où une décision définie s'impose.

Quand il a été question d'adopter un classement distinct, il y a deux ans, on a proposé d'établir un écart de plus de 8 c. au désavantage de ce blé. L'un des témoins déjà entendus a dit que si l'écart entre le Garnet n° 1 et le n° 1 Nord pouvait être réduit à 3 c. environ, les producteurs de Garnet ne se trouve-

raient pas à en souffrir. S'il était possible de coter ce blé, dès le début, à un prix ne présentant qu'un écart très faible, il ne se créerait pas de fausse impression et je ne pense pas que les producteurs de Garnet se plaindraient. D'autre part, si les transactions du début comportent l'écart de prix que l'on a mentionné, ce sera bien différent; ce blé sera condamné aussitôt.

Les meuniers, au Canada et outre-mer, ont appris beaucoup de choses au sujet de ce blé. En dernière analyse, ce qu'ils désirent surtout, c'est un classement séparé. Ils savent qu'il a certaines caractéristiques et qu'il n'est pas d'aussi bonne qualité que le Marquis. Je l'avais expliqué bien clairement dans notre bulletin de 1927 sur le blé Garnet et notre opinion n'a pas varié depuis. C'est un blé satisfaisant pour la mouture. Dans certaines régions, il vaut le Marquis. Mais en général, il lui est un peu inférieur à certains points de vue et, dans certaines régions, il est nettement inférieur. Pour ce qui est des gens d'outre-mer, le point le plus important, c'est qu'il est différent pour les fins de la mouture et c'est pourquoi ils désirent un classement séparé. Il n'y a aucun doute qu'une bonne partie des plaintes reçues d'outre-mer—et il n'y en pas eu autant qu'on le dit—ne soient sans fondement; cependant, un chimiste spécialisé dans l'étude des céréales me disait en 1929: "Si vous ne classez pas ce blé à part, après tout ce que l'on a dit à son sujet, dès qu'une consignation ne sera pas satisfaisante, on en imputera la raison à la présence de blé Garnet." C'était l'un de ses arguments en faveur d'un classement distinct. On a proposé d'en expédier encore un certain nombre de consignations, mais M. Sword, de la coopérative écossaise, avec qui j'ai été en correspondance à ce sujet, l'a fortement déconseillé. Il me disait: "Si vous en expédiez une consignation particulière, on trouvera toutes sortes de choses à lui reprocher et cela fera plus de tort que de bien à ce blé." En tout cas, il ne pensait pas qu'il y eût rien à gagner de l'expédition d'une consignation séparée. Ces gens ont collaboré avec nous, en nous envoyant des échantillons pour la semence, afin que nous puissions déterminer la proportion de blé Garnet et comparer nos résultats avec les leurs. Les membres de la coopérative écossaise étaient d'avis que cette méthode était préférable à celle d'une expédition spéciale. Cependant, je vous communique ceci uniquement à titre d'opinion d'un minotier important d'outre-mer.

Je ne pense pas avoir autre chose à ajouter, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

*M. Carmichael:*

D. Pour ce qui est de ces variétés de blé dont vous avez parlé et que l'on essaie de produire en vue de les substituer au blé Garnet, dans les régions du nord, avez-vous quelque renseignement sur le résultat obtenu à la mouture, quand ils sont mélangés au blé Marquis?—R. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont magnifiques. Nous avons produit un hybride Garnet-Reward qui serait un blé idéal.

D. Et savez-vous quel résultat il donne à la mouture quand il est mélangé avec du Marquis?—R. Non, pas encore, mais nous avons bonne confiance, car la mouture donne un résultat semblable à celui du blé géniteur, le Reward.

D. Existe-t-il assez de ce blé pour remplacer le Garnet?—R. Pas de celui-là. Je parlais uniquement du Reward-Marquis. Vous comprenez que le développement de ces hybrides est très lent. Il faut leur faire subir toutes sortes d'épreuves et ces expériences dureront encore quelques années, bien que nous les poussions avec la plus grande rapidité. Nous avons fait des progrès remarquables, grâce aux serres qu'on nous a données, il y a quelques années, mais cela prendra encore quelque temps. Je ne dis pas que ce sera la solution définitive du problème, mais il est probable qu'en définitive, les blé Garnet et Reward disparaîtront, si nous pouvons en juger par les succès obtenus.

*M. Brown:*

D. Monsieur Newman, pendant votre visite en Europe et au Royaume-Uni, avez-vous pu constater une disposition à refuser notre certificat final, ou à mettre sa valeur en doute, à cause de l'inclusion de Garnet?—R. Pendant que j'étais là-bas, il n'en a pas été beaucoup question; comme on l'a fait remarquer l'autre jour, il y aura toujours des plaintes; mais on n'a pas eu recours à cet argument.

*L'hon. M. Weir:*

D. Pourriez-vous nous dire quel est le rendement relatif des blés Marquis, Reward et Garnet, ainsi que le nombre de boisseaux semés dans chaque cas aux fermes d'expérimentation, où les conditions sont idéales pour la culture?—R. Oui. A la station agronomique de Scott, située dans la région de Battleford, la différence est minime entre le Reward et le Garnet, semés dans un sol bien cultivé. à Lacombe, où se trouve la ferme de l'Alberta, le résultat moyen de neuf années indique un rendement supérieur de 8 boisseaux en faveur du Garnet, par opposition au Reward.

D. Quelle a été la différence à Scott?—R. Il n'y en a pour ainsi dire pas, à Scott. A Beaver-Lodge, dans la région de la rivière de la Paix, la différence n'est pas très marqué, bien qu'elle soit légèrement en faveur du Garnet.

D. A-t-on employé la même quantité de semence dans chaque cas?—R. En discutant les rendements, il ne faut pas oublier que si l'on emploie la quantité normale de semence par acre pour chaque variété, l'écart diminue sensiblement. Le blé Reward est certainement moins vivace que le Garnet, dans des conditions identiques, il ne résiste pas aussi bien aux mauvaises herbes et il ne talle pas autant.

*M. Vallance:*

D. En d'autres termes, c'est un blé à qui la sécheresse ne va pas?—R. Non.

*L'hon. M. Weir:*

D. Quelle est la quantité normale de semence pour le blé Reward?—R. Deux boisseaux par acre, soit un demi-boisseau de plus que le Garnet. Ce dernier n'a pas besoin d'être semé aussi dru que le Reward. Il faut une quantité plus considérable de celui-ci.

*M. Vallance:*

D. Comment le rendement se compare-t-il entre Scott et Lacombe?—R. Le rendement est beaucoup plus élevé à Lacombe. J'ai ici les chiffres, si cela vous intéresse.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Pensez-vous que l'acheteur de n° 2 du Pacifique reçoit la valeur de ce qu'il paie?—R. Oui, je pense qu'en somme il reçoit une bonne valeur.

D. Malgré cela, pour ramener la paix et l'harmonie, on pense que le Garnet est maintenant assez bien connu pour soutenir sa propre réputation. Bien qu'on lui ait fait beaucoup de tort, il y a deux ans, il est maintenant difficile de lui en faire davantage parce qu'il est bien connu?—R. Je pense, comme plusieurs autres témoins l'ont déjà dit, que si ce blé ne peut se vendre sur sa propre réputation, il doit disparaître. Mais ceux d'entre nous qui sont au fait de la question du blé pensent que le moment est arrivé de le soumettre à cette épreuve; il le faudra tôt ou tard.

D. Monsieur le président, je ne me suis jamais fait d'illusion sur le résultat à prévoir, quand le Garnet devra soutenir sa propre réputation; il faut faire face à l'inévitable et je ne sais pas si M. Newman le comprend comme moi. Il s'est produit un autre développement: les journaux ont rapporté l'autre jour le fait intéressant que sir Charles Saunders a été décoré pour la découverte de quatre variétés de blé: Marquis, Ruby, Reward et Garnet. Puisqu'il a été fait chevalier pour la découverte du Garnet, il faut prendre garde de ne pas lui faire perdre son titre.

M. CARMICHAEL: Est-ce vrai, monsieur Motherwell, qu'il a créé le Garnet?

L'hon. M. MOTHERWELL: Celui qui détruira ce blé aura peut-être aussi droit à être anobli, sera-ce le ministre du Commerce, ou un autre?

Le PRÉSIDENT: Ne me le demandez pas.

M. VALLANCE: Ce sera le président de ce Comité.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y a évidemment quelqu'un qui cherche à gagner un titre en détruisant le blé pour la découverte duquel on a décoré sir Charles Saunders.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité a terminé son interrogatoire de M. Newman, nous pourrions entendre M. Newton, qui nous apporte les réponses à deux ou trois questions qu'on lui a posées l'autre jour et auxquelles il ne pouvait alors répondre. Le Comité désire-t-il l'entendre?

M. CARMICHAEL: Je voudrais demander à M. Newman s'il est vrai que sir Charles Saunders est le découvreur du blé Garnet?

Le TÉMOIN: C'est tout à fait exact.

M. CARMICHAEL: Vraiment?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CARMICHAEL: L'on m'avait donné à ce sujet des réponses contradictoires et je voulais être renseigné au juste.

L'hon. M. MOTHERWELL: La chose est assez officielle, je pense, pour servir de base à mes commentaires de tout à l'heure.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Quel est le désir du Comité au sujet de M. Newton?

Le témoin est congédié.

Le PRÉSIDENT: Nous allons demander à M. Newton de nous faire son exposé.

M. R. Newton est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président messieurs, je vous apporte une brève réponse à deux questions, dont l'une m'a été posée l'autre jour, alors que je n'étais pas préparé pour y répondre. L'autre a une portée générale; c'est l'honorable M. Weir qui m'a demandé d'expliquer pour quelle raison l'écart entre le n° 1 Nord et le n° 2 Nord a été moins grand à Vancouver qu'à Fort-William, pendant la période de juin 1932 à février 1933, malgré la prépondérance du blé Garnet à Vancouver. J'ai étudié les chiffres déjà fournis au Comité et ceux des publications commerciales et j'ai aussi consulté à ce sujet les fonctionnaires du bureau de la statistique. Si le président me le permet, je vous donnerai une explication.

En premier lieu, je vous signalerai que si, dans le tableau déposé par l'honorable M. Weir et imprimé à la page 101 (version anglaise) du procès-verbal du 16 mai, il apparaît que pendant neuf mois l'écart a été moins considérable à Vancouver, il n'en reste pas moins que pendant toute cette période, sauf trois mois, le prix réel du n° 2 à Winnipeg a été plus élevé qu'à Vancouver. Si la qualité était égale, on eût constaté l'inverse, car le transport coûte moins cher à partir de Vancouver. Les trois mois pendant lesquels le n° 2 a été coté à un prix plus élevé à Vancouver, sont ceux de décembre, janvier et février, alors que les expéditions de grain de Fort-William et Port-Arthur ne sont pas considérables, au point que les publications commerciales anglaises ne donnent aucune cote à leur sujet. Les prix cotés à Winnipeg étaient donc purement spéculatifs.

*L'hon. M. Weir:*

D. Monsieur Newton, voulez-vous que nous éclaircissions un point avant d'aller plus loin? Faut-il déduire de votre explication que, le blé étant de qualité égale à Vancouver et aux ports de l'Atlantique, celui de Vancouver se

vendra plus cher à cause du coût inférieur du transport?—R. C'est ce qu'un autre témoin a déjà dit au Comité l'autre jour en ma présence et je pense que vous en avez convenu.

D. Mais un autre témoin a aussi ajouté qu'il entre dans cette question certains éléments imprévisibles, de sorte que personne ne peut se prononcer de façon absolue?—R. Oh! naturellement, il y a la quantité de blé disponible à un moment donné et d'autres choses de ce genre.

D. Je tenais simplement à corriger l'impression que vous aviez créée, en disant que c'était là le seul facteur. Les témoignages entendus sont concluants et il en résulte qu'on ne peut dire exactement quelles sont les causes de ces écarts dans les prix du blé?—R. Il est peut-être impossible de se prononcer de façon absolue, mais j'ai puisé aux meilleures sources de renseignements, puis j'ai fait vérifier mes données par les fonctionnaires de la statistique, qui les ont trouvées justes.

D. Il y a encore un point que je tiens à relever pour plus de clarté. Après avoir pris connaissance de la preuve, vous avez admis que la plus grande partie du blé expédié par Vancouver vient du nord, ou tout au moins que la plus grande partie de ce blé a les caractéristiques du blé du nord,—qui passe par Vancouver, —plutôt que du blé du sud?—R. Oui.

D. La plus grande partie du blé du sud est dirigée vers l'Atlantique et pour une même variété, il a été prouvé que le blé du nord,—même le Marquis,—est inférieur; c'est probablement ce qui explique le prix moins élevé à Vancouver?—R. Je voulais démontrer que pendant les trois mois où le prix du n° 2 a été plus élevé à Vancouver, il n'y a pas eu d'expéditions importantes de l'Est; les prix cotés à Vancouver étaient donc purement spéculatifs. En outre, les conditions du marché pendant le dernier semestre de 1932 ont été anormales. En 1932, la récolte des régions danubiennes a manqué. Les Etats-Unis n'exportaient pas de blé. Les exportations de blé de la Russie étaient insignifiantes. En juillet, la récolte de l'Australie et de l'Argentine était déjà toute vendue, de sorte que le Canada se trouvait à être la seule source d'approvisionnement. Nous avons eu une abondante récolte de blé d'excellente qualité. Les prix étaient à leur niveau le plus bas. Pendant cette période, nous avons approvisionné une plus forte proportion du marché anglais que jamais auparavant dans notre histoire. Cela s'applique aussi à la question que M. Davies m'a posée l'autre jour et à laquelle je ne me trouvais pas en mesure de répondre pour le moment.

En deuxième lieu, je ferai remarquer qu'il est plus sûr de former son jugement sur les prix c.a.f. à Londres et à Liverpool que sur les prix cotés à Winnipeg. Il s'agit dans leur cas du prix réel des ventes et non pas d'opérations de spéculateurs, et ils sont généralement un peu plus élevés que les prix de fermeture de la bourse des grains de Winnipeg. D'autre part, le marché de Winnipeg a été plus ou moins artificiel depuis 1930, à cause de la fixation des prix et du fait que les transactions de la bourse de Chicago s'y sont reportées à la suite des restrictions imposées par le gouvernement des Etats-Unis.

Nous relevons les prix de Londres et de Liverpool dans les publications commerciales et, malheureusement, celles que nous avons consultées ne cotaient pas séparément les prix de l'Atlantique et de Vancouver antérieurement à 1930. On pourrait en conclure que l'écart n'était pas assez marqué pour qu'on y portât attention. Les tableaux ci-joints donnent les prix c.a.f. hebdomadaires des expéditions aux ports anglais, de 1930 à 1933 inclusivement, tels qu'ils ont été publiés dans le *London Grain, Seed and Oil Reporter*. Ils indiquent que de novembre 1930 à la fin de 1933, il n'y a eu que quatorze semaines pendant lesquelles l'écart entre le n° 1 et le n° 2 a été moins considérable pour le blé de Vancouver. Dix de ces quatorze semaines se trouvent dans la période d'août à décembre 1932, dont j'ai déjà signalé les conditions anormales. Il faut aussi ajouter que pendant cinq de ces dix semaines, le prix du n° 2 de l'Atlantique a été égal au prix du n° 1 de Vancouver, ou même plus élevé, ce qui était évidemment anormal.

## PRIX DES CONSIGNATIONS (C.A.F. AUX PORTS ANGLAIS) PAR 480 LIVRES

(Compilation du *London Grain, Seed and Oil Reporter*)

	Expéditions de Vancouver		Expéditions de l'Atlantique		Ecart 1°—2°	
	1°	2°	1°	2°	Vancouver	Atlantique
1930						
3 janvier						
10 "						
17 "						
24 "						
31 "						
7 février						
14 "						
21 "						
28 "						
7 mars						
14 "						
21 "						
28 "						
4 avril						
11 "						
17 "						
25 "						
2 mai						
9 "						
16 "						
23 "						
30 "						
6 juin						
13 "						
20 "						
27 "						
4 juillet						
11 "						
18 "						
25 "						
1er août						
8 "						
15 "						
22 "						
29 "						
5 septembre						
12 "						
19 "						
26 "						
3 octobre						
10 "						
17 "						
24 "						
31 "						
7 novembre						
14 "						
21 "						
28 "						
5 décembre						
12 "						
19 "						
24 "						
1931						
2 janvier						
9 "						
16 "						
23 "						
30 "						
6 février						
13 "						
20 "						
27 "						
6 mars						
13 "						
20 "						
27 "						
2 avril						
10 "						
17 "						
24 "						

PRIX DES CONSIGNATIONS (C.A.F. AUX PORTS ANGLAIS) PAR 480 LIVRES—Suite

	Expéditions de Vancouver		Expéditions de l'Atlantique		Ecart 1°—2°	
	1°	2°	1°	2°	Vancouver	Atlantique
1931						
1er mai.....	26/7½	25/3	26/6	25/7½	1/4½	10½d.
8 ".....	26/6	25/6	26/6	25/7½	1/-	10½d.
15 ".....	26/9	25/6	26/7½	25/7½	1/3	1/-
22 ".....	26/-	24/7½	25/4½	24/6	1/4½	10½d.
29 ".....	25/3	24/-	24/7½	23/9	1/3	10½d.
5 juin.....	25/-	24/-	25/1½	24/1½	1/-	1/-
12 " —Manque au dossier..						
19 ".....	24/6	23/-	24/3	23/3	1/6	1/-
26 ".....	25/3	23/10½	25/-	24/-	1/4½	1/-
3 juillet.....	25/3	23/9	25/-	24/-	1/6	1/-
10 ".....	24/4½	22/9	24/4½	23/4½	1/7½	1/-
17 ".....	23/9	22/3	23/10½	22/10½	1/6	1/-
24 ".....	23/1½	21/7½	23/6	22/6	1/6	1/-
31 " —Manque au dossier..						
7 août.....	21/-	20/-	21/9	20/9	1/-	1/-
14 " —Manque au dossier..						
21 ".....						
28 ".....	22/10½	21/4½	22/10½	21/9	1/6	1/1½
4 septembre.....	22/-	20/3	22/1½	20/9	1/9	1/4½
11 ".....	22/3	20/6	22/-	20/7½	1/9	1/4½
18 ".....	22/6	20/6	22/1½	20/10½	2/-	1/3
25 ".....	29/6	27/3	29/3	27/9	2/3	1/6
2 octobre.....	25/3	23/3	25/6	23/9	2/-	1/9
9 " —Manque au dossier..						
16 ".....	27/9	25/4½	28/-	25/6	2/4½	2-6
23 ".....	29/-	26/6	29/1½	26/6	2/6	2/7
30 ".....	31/7½	28/9	31/-	28/10½	2/10½	2/1½
6 novembre.....	35/-	32/-	34/6	32/-	3/-	2/6
13 ".....	32/9	29/9	32/9	30/½	3/-	2/7½
20 ".....	32/9	29/6	32/3	29/9	3/3	2/6
27 ".....	31/6	28/3		28/10½	2/9	
4 décembre.....	32/6	29/4½		30/-	3/1½	
11 ".....	31/7½	28/7½			3/-	
18 ".....	30/10½	27/10½			3/-	
24 ".....	30/7½	27/9			2/10½	
31 ".....	31/6	28/6	32/3	29/9	3/-	2/6
1932						
8 janvier.....	32/3	29/3			3/-	
15 ".....	30/10½	27/10½			3/-	
22 ".....	31/6	28/6			3/-	
29 ".....	30/10½	28/1½			2/9	
5 février.....	31/10½	29/3			2/7½	
12 ".....	32/6	29/10½			2/7½	
19 ".....	33/10½	31/6			2/4½	
26 ".....	34/7½	32/6			2/1½	
4 mars.....	34/1½	31/10½			2/3	
11 ".....	33/7½	31/4½			2/3	
18 ".....	32/3	30/-			2/3	
24 ".....	30/7½	28/4½			2/3	
1er avril.....	29/9	27/7½			2/1½	
8 ".....	30/4½	28/4½	31/-	29/1½	2/-	1/10½
15 ".....	30/9	28/9	31/9	29/10½	2/-	1/10½
22 ".....	30/3	28/6	30-10½	29/3	1/9	1/7½
29 ".....	29/4½	27/7½	30/1½	28/4½	1/9	1/7½
6 mai.....	29/4½	27/6	29/7½	28/-	1/10½	1/7½
13 ".....	29/-	27/6	29/7½	28/1½	1/6	1/6
20 ".....	28/10½	27/4½	29/4½	28/-	1/6	1/4½
27 ".....	28/10½	27/7½	29/6	28/3	1/3	1/3
3 juin.....	28/-	26/7½	28/4½	27/1½	1/4½	1/3
10 ".....	25/3	24/3	25/6	24/4½	1/-	1/1½
17 ".....	25/7½	24/3	25/6	24/7½	1/4½	10½d.
24 ".....	25/6	24/-	25/6	24/4½	1/6	1/1½
1er juillet.....	25/3	23/10½	25/6	24/1½	1/4½	1/4½
8 ".....	25/9	24/1½	26/1½	24/9	1/7½	1/4½
15 ".....	25/3	23/9	25/6	24/4½	1/6	1/1½
22 ".....	25/9	24/6	26/1½	25/-	1/3	1/1½
29 ".....	28/6	27/-	28/6	27/6	1/6	1/-
5 août.....	27/9	26/3	27/7½	26/6	1/6	1/1½
12 ".....	28/6	27/4½	28/6	27/4½	1/1½	1/1½
19 ".....	27/9	26/7½	28/-	26/9	1/1½	1/3
26 ".....	27/3	26/3	27/6	26/4½	1/-	1/1½

## PRIX DES CONSIGNATIONS (C.A.F. AUX PORTS ANGLAIS) PAR 480 LIVRES—Fin

—	Expéditions de Vancouver		Expéditions de l'Atlantique		Ecart 1°—2°	
	1°	2°	1°	2°	Vancouver	Atlantique
1932						
2 septembre.....	27/6	26/7½	28/-	26/9	10½d.	1/3
9 ".....	27/9	27/1½	28/3	27/3	7½d.	1/-
16 ".....	27/-	26/-	27/6	26/6	1/-	1/-
23 ".....	26-9	26/4½	27/6	26/9	4½d.	9d.
30 ".....	26/4½	26/-	27/1½	26/4½	4½d.	9d.
7 octobre.....	25/9	25/3	26/6	26/-	6d.	6d.
14 ".....	25/6	25/1½	26/9	26/-	4½d.	9d.
21 ".....	26/-	25/7½	27/3	26/4½	4½d.	10½d.
28 ".....	26/4½	25/9	26/10½	26/3	7½d.	7½d.
4 novembre.....	25/7½	25/3	25/9	25/4½	4½d.	4½d.
11 ".....	25/7½	25/4½	26/-	25/6	3d.	6d.
18 ".....	25/4½	25/-	25/6	25/1½	4½d.	4½d.
25 " —Manque au dossier.						
2 décembre.....	26/-	25/7½	26/9	26/1½	4½d.	7½d.
9 ".....	25/6	25/-			6d.	
16 ".....	24/6	23/7½			10½d.	
23 ".....	23/6	22/9			9d.	
30 ".....	24/-	23/6			6d.	
1933						
6 janvier.....	25/6	24/10½			7½d.	
13 " —Manque au dossier.						
20 ".....	25/1½	24/9			4½d.	
27 " —Manque au dossier.						
3 février.....						
10 ".....						
17 ".....						
24 ".....	24/-	23/6			6d.	
3 mars.....	23/7½	22/9			10½d.	
10 ".....	25/-	24/1½			10½d.	
17 ".....	25/10½	24/10½			1/-	
24 ".....	24/4½	23/6			10½d.	
31 ".....	24/-	23/-			1/-	
7 avril.....	24/9	24/-			9d.	
13 ".....	25/4½	24/6			10½d.	
21 ".....	25/7½	24/7½			1/-	
28 ".....	25/6	24/10½			7½d.	
5 mai.....	27/3	26/10½			4½d.	
12 ".....	27/9	27/3			6d.	
19 ".....	27/3	26/4½			10½d.	
26 ".....	26/4½	25/9	26/7½	26/0	7½d.	7½d.
2 juin.....	26/10½	26/3	27/1½	26/9	4½d.	4½d.
9 ".....	25/9	25/3	25/9	25/7½	6d.	1½d.
16 ".....	26/6	25/9	26/10½	26/6	9d.	4½d.
23 ".....	27/1½	26/1½	27/1½	26/6	1/-	7½d.
30 ".....	28/9	28/-	29/-	28/1½	9d.	10½d.
7 juillet.....	30/4½	29/6	30/4½	29/7½	10½d.	9d.
14 ".....	31/7½	31/1½	31/9	31/4½	6d.	4½d.
21 ".....	30/-	29/3	30/6	29/9	9d.	9d.
28 ".....	33/6	32/6	33/6	32/9	1/-	9d.
4 août.....	33/3	31/3	33/3	31/7	2/-	1/8
11 ".....	30/6	29/9	31/-	30/4½	9d.	7½d.
18 ".....	27/9	26/9	27/10½	27/3	1/-	7½d.
25 ".....	27/-	26/-	27/10½	26/1½	1/-	9d.
1er septembre.....	27/7½	26/7½	27/6	26/9	1/-	9d.
8 ".....	27/7½	26/9	27/6	26/10½	10½d.	7½d.
15 ".....	26/9	25/9	26/6	25/10½	1/-	7½d.
22 " —Manque au dossier.						
29 ".....	25/1½	24/3	25/-	24/4½	10½d.	7½d.
6 octobre.....	24/4½	23/9	24/3	23/6	7½d.	9d.
13 ".....	24/3	23/3	24/3	23/6	1/-	9d.
20 ".....	24/4½	23/3	23/7½	22/9	1/1½	10½d.
27 ".....	25/6	24/3	24/9	24/-	1/3	9d.
3 novembre.....	25/7½	24/1½	25/-	24/6	1/6	6d.
10 ".....	25/1½	23/9	24/4½	24/-	1/4½	4½d.
17 ".....	25/-	23/9	24/9	24/3	1/3	6d.
24 ".....	25/6	24/3	24/10½	24/1½	1/3	9d.
1er décembre.....	24/7½	24/3	24/9	24/1½	1/4½	7½d.
8 ".....	24/9	23/4½	25/-	24/4½	1/4½	7½d.
15 ".....	24/3	22/10½	24/6	23/9	1/4½	9d.
22 " —Manque au dossier.						
29 ".....	25/-	23/7½	25/3	24/7½	1/4½	7½d.

*L'hon. M. Weir:*

D. Avant de passer à autre chose, je ferai remarquer que le Comité veut connaître l'effet de la présence du blé Garnet dans le blé n° 2 et il me semble qu'on ne saurait scientifiquement comparer le Vancouver n° 1 avec le Vancouver n° 2; la même remarque s'applique au blé des ports de l'Atlantique. Mais si nous expédions de Vancouver chaque année une quantité à peu près uniforme de blé, pendant une même période, et que la principale différence entre le n° 1 et le n° 2 résulte de la présence de blé Garnet dans le n° 2, je dirais que le prix payé par les minotiers, pendant cette période et avec l'expérience de ces trois ou quatre années, pour notre blé (n° 1 et n° 2),—et ils ont payé un prix assez élevé pour le n° 2 contenant une forte proportion de Garnet, relativement à ce qu'ils accordaient pour le n° 1,—est à peu près le seul critérium qui nous permette de faire une comparaison des valeurs.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Sinon, nous allons permettre à M. Newton de se retirer.

Le témoin se retire.

Messieurs, je pense que la preuve est complète, au point de vue du rapport du sous-comité.

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur le président, puis-je vous signaler la présence ici de M. Ramsay? Quand il a rendu la partie la plus importante de son témoignage, il était environ une heure moins dix minutes et vous m'avez demandé de cesser "ma conversation" (est-ce bien cela) et de lui permettre de terminer sa déposition avant une heure. Je n'ai pas eu l'occasion de la lire, mais je pense savoir assez bien ce que M. Ramsay a dit et je demande le privilège de lui poser quelques questions.

Le PRÉSIDENT: Mais certainement, monsieur Motherwell. M. Ramsay a rendu son témoignage et, vu qu'il est ici, le Comité consentira sans doute à le rappeler.

M. E. B. RAMSAY est rappelé.

*L'hon. M. Motherwell:*

D. Il n'y a rien de bien terrible dans ce que j'ai à dire ou à demander. J'ai conclu du témoignage de M. Ramsay que le "chaos" allait survenir dans le classement de notre blé et l'octroi de notre certificat final,—je ne sais pas au juste s'il a mentionné le certificat final. Mais il a rendu son témoignage avec beaucoup de vigueur et il a dit avec conviction que le moment est arrivé de régler définitivement cette question du classement séparé du blé Garnet. Si la Commission des grains est de cet avis, son opinion a pour moi un grand poids. M. Ramsay pourra peut-être concilier cette opinion avec celle qu'il a exprimée dans le rapport que j'ai ici. Toute votre déposition était fondée sur la visite que vous avez faite outre-mer à la demande de votre ministre, en 1932. Mais après avoir recueilli tous les renseignements que vous nous avez donnés, vous avez signé le rapport annuel que vous faites à votre ministre, dans lequel vous dites (à la page 6 du rapport de 1933: "la Commission a continué d'étudier l'effet de l'addition du blé Garnet au blé n° 2 du Nord-Manitoba. Nous convenons que le blé Garnet devrait être classé à part, mais, vu le prix modique du blé et les difficultés des producteurs, nous sommes d'avis qu'il n'est peut-être pas à propos de changer le système de classement à la présente session."

Mais c'est exactement ce que nous faisons. Nous parlons de modifier le système de classement, cette session-ci, à l'encontre de l'opinion exprimée par la Commission des grains, le 8 janvier dernier, alors qu'elle était déjà en possession de tous ces renseignements.

M. Hamilton nous a apporté d'autres preuves, mais assez peu convaincantes d'après moi; quelques-unes avaient même été recueillies après que le bill eut été inscrit au Feuilleton.

Si M. Ramsay, dans sa nouvelle preuve, s'il en a, et aussi M. Hamilton, se prononcent maintenant à l'encontre de leur rapport du 8 janvier, nous devons les écouter attentivement; j'attribue une grande valeur à leur opinion et je ne veux rien autre chose que savoir la vérité. Je sais quelle direction les cultivateurs du sud prennent maintenant. Je les ai rencontrés par centaines, se dirigeant vers le nord, qu'ils appellent "le pays du bon Dieu". J'ai connu la vie des pionniers et leurs difficultés et j'ai pour eux la plus grande sympathie. Vous pouvez sans doute donner des raisons valables, monsieur Ramsay, à l'appui de ce changement de système de classement car, à mon avis, en classant ce blé séparément, on va le ruiner. Vous n'avez pas vécu autant d'années que moi; j'ai une longue expérience et je n'ai jamais connu de variété de blé qui ait survécu à son exclusion de la catégorie "Manitoba". Quelques variétés ne valaient pas la peine d'être conservées, mais aucune n'a duré plus de trois ou quatre ans après avoir été exclue des catégories "Manitoba" et "Nord". Mais si vous pouvez nous affirmer que vous êtes de l'avis de M. Newman et que cette variété peut maintenant survivre par ses propres qualités et qu'elle est assez bien connue pour cela,—sachant ce que signifie la perte du classement sous la désignation "Manitoba-Nord";—si vous pouvez nous donner cette assurance à la suite des renseignements recueillis pendant votre voyage, je puis assurer que nous allons accorder à votre opinion toute l'importance qu'elle mérite. Mais il doit y avoir une bonne raison pour que vous vous prononciez maintenant contre l'avis que vous émettiez le 8 janvier. Afin de donner à votre témoignage tout le poids voulu, nous aimerions à connaître cette raison?—R. Le blé Garnet était déjà classé comme blé n° 2 Nord quand la Commission est entrée en fonctions. Je ne pense pas qu'il ait eu de meilleurs amis que la Commission des grains et le Bureau des étalons des grains.

D. C'est exact, je pense—R. Quand nous avons fait ce rapport, c'était notre opinion. Il s'est depuis produit des développements très graves au point de vue Canadien. C'est parce qu'il est arrivé un véritable désastre que le pays a pu sortir de cette impasse. Telle est mon opinion, monsieur Motherwell.

D. Vous voulez parler de l'état de la récolte?—R. J'ai l'obligation de faire tout ce que je peux, avec toute l'impartialité possible, en tenant compte de la situation générale des producteurs, tant du nord que du sud; ce sont les mobiles qui m'ont guidé au cours de mon témoignage devant ce Comité.

D. Je ne sais pas pourquoi, mais je comprends qu'il n'était pas...—R. Je veux parler, monsieur Motherwell, de la situation en ce qui a trait aux fournitures de blé.

D. En ce qui a trait à quoi?—R. Aux fournitures, ou stocks de blé. La situation est beaucoup plus grave aujourd'hui que si nos stocks visibles n'étaient que de 80 millions de boisseaux.

D. Vous voulez parler de l'excédent considérable?—R. De la quantité énorme de blé que nous avons au pays et il sera impossible de rétablir le marché tant que nous ne l'aurons pas écoulée; c'est mon opinion personnelle.

D. Cela veut-il dire que notre production serait moins élevée si nous culti- vions plutôt une autre variété de blé?—R. Non, monsieur Motherwell; j'essaie d'expliquer que si notre certificat de classement n° 2 Nord est accordé à du blé qui n'est pas de cette catégorie, il nous faut tenir compte des acheteurs. Quand nous leur demandons d'accepter le blé Garnet, ils nous répondent qu'ils font le commerce de blé n° 2 et qu'ils tiennent à avoir ce blé en son état naturel.

D. Vous pensez alors que les conditions universelles ont assez changé depuis le 8 janvier pour justifier l'attitude que vous adoptez maintenant?—R. Non, je ne le pense pas.

D. Quelle est la raison de votre revirement; pourquoi avez-vous modifié votre attitude puisque la situation universelle n'a pas changé depuis le 8 janvier, —elle ne peut pas à la fois être différente et ne pas l'être?—R. Je ne saurais vous répondre sur ce point, monsieur Motherwell. La situation universelle dépend à l'heure actuelle des stocks de blé de l'Europe. C'est une situation générale des marchés dont personne en particulier n'est responsable. La nature généreuse nous a donné une abondance de blé. Nous avons un article spécial à vendre et nous faisons de notre mieux pour y réussir.

D. Vous pensez alors que plus les autres pays réussiront à suffire à leurs propres besoins, moins nous exporterons; ils prennent soin de leurs producteurs et nous ferment leurs marchés?—R. C'est toujours l'acheteur qui fait le marché.

D. C'est bien cela, nous l'avons vu. Nous fermeraient-ils leurs marchés si nous ne faisons pas ce changement?—R. Ils pourraient nous exclure encore davantage si nous ne le faisons pas.

D. Dites-donc, ils le font tous les jours davantage?—R. Je n'aimerais pas à être responsable de nouvelles restrictions.

D. Mais en Europe et en Grande-Bretagne, on accorde une prime à l'emploi du blé domestique, à l'exclusion du nôtre?—R. L'avenir est assez incertain.

D. Vous pensez que cette méthode s'est accentuée depuis le mois de janvier?—R. Oui.

D. C'est peut-être ce que vous pensez, mais j'arrive à une conclusion différente; si notre blé doit être exclu de toute façon, à quoi bon bouleverser nos cultivateurs? Je n'ai plus rien à ajouter, monsieur le président.

*M. Davies:*

D. J'aimerais à poser une question à M. Ramsay: La Commission des grains a-t-elle déjà exercé quelque contrôle sur l'écart des prix du blé sur le marché et avez-vous déjà pensé que cela serait désirable?—R. Non, nous n'avons jamais réglementé nos bourses du grain; le marché a toujours été libre. Nous nous occupons uniquement de la manutention, de l'inspection et du pesage du blé.

M. VALLANCE: C'est-à-dire de l'application de la loi.

*M. Davies:*

D. Le premier témoin entendu par le Comité, je pense que ce fut M. Sydney B. Smith, le représentant d'une importante maison d'exportation de Winnipeg, a dit que les intéressés,—je suppose qu'il voulait parler des membres de la bourse,—ont discuté le prix auquel ce blé devrait être mis sur le marché. Il ressort de leurs discussions qu'ils favorisaient un écart de 3 à 8 c. J'ai pensé alors qu'il est plutôt arbitraire de laisser à ceux qui font ce commerce le pouvoir de déterminer l'écart de prix qui devrait exister si ce blé était classé séparément. Je me suis demandé si les choses se sont toujours passées ainsi et s'il est désirable de perpétuer ce système?—R. Monsieur Davies, ils ne font que fixer l'écart maximum, tout comme nous établissons un tarif maximum pour les éleveurs. L'écart maximum est une fixation de prix, dans l'espérance que la cote sera meilleure.

D. Pensez-vous que cette pratique soit désirable?—R. Elle a donné des résultats satisfaisants sous la direction de la bourse du grain.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Sinon, nous allons permettre à M. Ramsay de se retirer.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Bien, messieurs, nous allons passer à l'examen du projet de loi.

La discussion s'engage.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous devrions avoir une réunion à laquelle le ministre du Commerce et les commissaires des grains assisteraient. Ce sont eux, sans doute, qui ont préparé le projet de loi et ils en connaissent la portée. Par exemple, je pense qu'il veut dire telle chose et M. Carmichael pense autrement. Quelqu'un devrait rendre une décision sur ce point: soit le ministre du Commerce, soit les fonctionnaires qui ont rédigé le bill. A la suite d'une conversation avec M. Stevens, j'en suis venu à la conclusion que cette question sera laissée entre les mains du bureau des étalons des grains, qui s'en occupera comme du classement des autres variétés commerciales.

M. CARMICHAEL: Si je comprends bien l'article 2, monsieur le président, il s'agit de définir le n° 2 Nord de telle manière que le Garnet ne pourra entrer dans cette catégorie. Le bill ne va pas plus loin et prescrit la création de catégories distinctes pour le Garnet.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le ministre du Commerce, qui a dirigé la préparation du bill et l'a présenté à la Chambre, devrait nous dire ce qu'il signifie au juste.

M. RAMSAY: Vous étendez l'application des dispositions concernant le blé dur n° 1 et n° 1 Nord au n° 2 Nord, de sorte que toutes les variétés inférieures au blé Marquis en seront exclues. Le blé Garnet ne pourra donc être classé comme n° 2 Nord. Le bureau des étalons des grains devra alors décider si ce blé est produit en quantité suffisante pour justifier la création de catégories spéciales à son cas, ou s'il ne vaudrait pas mieux classer le Garnet comme n° 3 Nord. Si vous pensez qu'il a droit à un classement supérieur au n° 3 Nord, vous établirez des types spéciaux et le vendrez à son propre mérite.

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans ce cas, j'ai raison; nous délégons au bureau des étalons des grains le pouvoir de le traiter comme les autres variétés commerciales?

M. RAMSAY: Exactement.

M. VALLANCE: Avons-nous la certitude que l'on va créer des catégories distinctes en vertu de ce bill? Devrai-je dire aux producteurs de Garnet, dans la région de Battleford, que leur blé sera classé comme n° 3 en vertu de ce bill, à moins que le bureau, des étalons des grains ne juge à propos de créer des catégories distinctes pour ce blé? Je ne pense pas pouvoir défendre une telle décision. Le blé devrait mentionner expressément qu'il y aura des classes distinctes pour le blé Garnet.

M. RAMSAY: Comme alternative, l'on pourrait créer des classes distinctes dans la loi elle-même.

M. BROWN: N'y aurait-il pas lieu de mentionner le Garnet nommément dans le bill?

M. VALLANCE: Ce bill porte sur toutes les variétés, de sorte que vous devriez appliquer à chacune toutes les catégories que vous allez créer, ou bien inclure dans le numéro 3 toutes les variétés, sauf le Marquis.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce bill crée un précédent. L'on nous annonce la venue de plusieurs variétés nouvelles et, d'après ce précédent, à l'avenir, nous devons obtenir l'avis du bureau des étalons des grains avant d'inclure une de ces variétés nouvelles dans les catégories de blé Nord. Est-ce ce que l'on va faire? Ce bureau est aujourd'hui un jury circonvenu, car il s'est déjà prononcé deux fois sur cette question,—dont une fois, *ex parte*,— et, avec le but avoué d'en faire un corps plus équitable, on y ajoute un producteur de blé Reward, représentant la région du nord. C'est à cela que je m'oppose et il faudra une preuve concluante pour me convaincre que j'ai tort et que c'est la meilleure solution de ce problème complexe.

M. RAMSAY: Dans la rédaction de la loi, une disposition spéciale a été insérée en ce qui concerne le personnel du bureau des étalons des grains. Aucune

profession n'y est représentée, c'est un corps composé uniquement de producteurs. D'après ma connaissance des gens qui en font partie, je puis vous assurer que même le producteur de blé Reward peut se montrer juste à l'égard des producteurs des autres variétés.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne veux pas entreprendre de discussion sur ce point; vous n'êtes plus ici comme témoin, n'est-ce pas?

M. RAMSAY: On m'a demandé d'expliquer le bill. Monsieur le président, rien ne s'oppose à ce que les catégories soient déterminées par la loi. La seule difficulté se trouve dans l'adoption d'un étalon. Nous avons pensé classer ce blé parmi les variétés commerciales pendant une année ou deux, afin de laisser le marché nous donner une indication, et il n'y a absolument rien qui s'oppose à ce que les catégories soient déterminées dans la loi.

Le PRÉSIDENT: Je pense, messieurs, qu'il vaut mieux ajourner la discussion et nous réunir de nouveau.

M. DUPUIS: Monsieur le président, en ma qualité d'observateur désintéressé pour ce qui a trait à cette question du blé, que l'on cultive avec plus de succès dans l'Ouest canadien, je voudrais proposer avant l'ajournement de la séance du Comité, d'adresser nos félicitations à notre grand compatriote, M. Saunders, que Sa Majesté vient d'honorer pour avoir produit le meilleur blé au monde. Si le Comité y consent unanimement, je propose d'adresser une résolution de félicitations à M. Saunders.

Le PRÉSIDENT: Je le voudrais bien, mais je crains que cela ne fasse pas partie des attributions du Comité.

M. DUPUIS: Nous constituons le Comité de l'Agriculture et je suis convaincu que les membres du Comité sont des loyaux sujets de Sa Majesté. Le roi ne peut se tromper. Je voudrais que le président rendît sa décision.

Le PRÉSIDENT: J'ai déjà dit que cette question n'est pas du ressort du Comité. En outre, personne n'appuie votre proposition, monsieur Dupuis.

M. DUPUIS: Très bien. C'est donc que le roi peut se tromper.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas ainsi que vous devez entendre ma décision. Nous aimerions à faire ce que vous nous demandez, mais le Comité a été convoqué pour des fins spéciales.

M. DAVIES: J'aimerais à entendre l'opinion de M. Hamilton sur cette question du blé Garnet, avant l'ajournement de la séance.

M. HAMILTON: Avant l'ajournement de la séance, j'aimerais à avoir quelques instants pour faire voir au Comité quel sera l'effet de ce bill. S'il est adopté sous une forme qui laisse en doute l'établissement de catégories distinctes pour le blé Garnet, il ne pourra donner pleine satisfaction à la population. J'ai entendu dire ici et ailleurs à plusieurs reprises qu'il faut une solution définie. A mon point de vue, l'adoption de ce bill aura un résultat défini, c'est-à-dire que l'on a l'intention d'exclure le blé Garnet, et certaines autres variétés inférieures au blé Marquis, de la catégorie n° 2 Nord. Il est vrai que la question sera laissée dans une certaine mesure à la discrétion du comité de l'Ouest du bureau des étalons des grains, c'est-à-dire que ce comité aura la responsabilité de déterminer le nombre des catégories et d'en faire la définition. Il est également vrai que le comité de l'Ouest ne sera aucunement obligé d'agir dans ce sens, mais il a déjà étudié la question à différentes reprises et il a décidé, à la majorité de ses membres, qu'il y a lieu de créer des catégories spéciales pour le blé Garnet. Le comité de l'Ouest trouve même que le règlement de cette question a déjà trop tardé. Nous pouvons aussi conclure que les membres du comité de l'Ouest du bureau des étalons des grains se conduiront en hommes raisonnables. En loi, on suppose que, dans certains cas, les hommes agiront d'une façon raisonnable. Nous avons donc raison de penser que les membres du comité de l'Ouest du bureau des étalons des grains agiront en hommes raison-

nables, puisqu'ils ont déjà étudié cette question à trois reprises différentes. En adoptant ce bill, le Parlement du Canada prend une décision et fait disparaître tous les doutes qui ont pu surgir au point de vue législatif. Si le Comité et le Parlement préfèrent établir les catégories et les définir dans la loi, ce sera très bien; c'est à vous qu'il convient de décider cette question. Le seul point que je tiens à établir, c'est qu'en adoptant cette loi vous pouvez être convaincus qu'elle sera appliquée et que toutes les précautions voulues seront prises à l'égard du blé Garnet, dans la limite de temps mentionnée dans le bill.

M. CARMICHAEL: Je pense qu'il vaudrait mieux créer des catégories ou un classement dans la loi même, pour le blé Garnet et les autres variétés semblables, comme on l'a fait dans la loi actuelle pour le blé Marquis et les variétés égales au blé Marquis.

M. RAMSAY: Vous n'avez qu'à ajouter une annexe à la loi et vous pourrez ainsi établir le classement que vous désirez. Mais il est difficile de modifier une annexe et c'est pourquoi nous n'en avons pas ajouté. Nous pouvons facilement en préparer une et la soumettre au Comité, mais la grande difficulté qui se présente dans le classement du blé Garnet, monsieur Carmichael, c'est celle du mélange du Garnet avec les autres variétés, c'est-à-dire des mélanges faits dans les élevateurs régionaux. C'est là que se trouve le plus grand problème. On trouve une certaine quantité de Garnet dans les catégories n° 1 et n° 2, mais le cas le plus difficile à régler est celui des mélanges.

M. VALLANCE: Pensez-vous qu'il soit possible aujourd'hui à un propriétaire d'élevateur de tenir le Garnet séparé des autres variétés et de l'expédier absolument pur et classé Garnet n° 1, comme nous l'exigeons pour le blé Marquis?

M. RAMSAY: Je ne m'occupe pas tant du propriétaire de l'élevateur que du producteur de Garnet dont le grain est entreposé à part. Je sais que le propriétaire d'élevateur va se trouver en butte à toutes sortes de difficultés. Mais j'essaie de protéger le producteur de Garnet qui entrepose son grain à part et assure ainsi la qualité de son blé.

M. DAVIES: Ne pensez-vous pas essentiel de laisser une certaine discrétion au bureau des étalons des grains pour qu'il puisse opérer les changements voulus selon les variations annuelles des récoltes?

M. RAMSAY: Il aura la discrétion que le Parlement voudra bien lui laisser. Si vous désirez fixer le classement dans la loi, c'est votre droit.

M. DAVIES: Si l'on n'accorde pas quelque latitude au bureau des étalons des grains, ne pensez-vous pas qu'il pourra en résulter des difficultés considérables?

M. RAMSAY: Cela compliquerait quelque peu la situation. Personnellement, je n'aurais pas fait une telle proposition si je n'avais pas eu une grande confiance dans le bureau des étalons des grains. S'il s'était trouvé parmi ses membres quelqu'un que je ne n'eusse pas approuvé personnellement, j'aurais songé sérieusement à le remplacer.

M. VALLANCE: Si la loi ne définit pas les catégories de blé Garnet, comment l'acheteur pourra-t-il savoir ce qu'on lui donnera? Quand il achète du n° 1 Nord ou du n° 2, il sait à quoi s'en tenir parce que ces catégories sont définies dans la loi. S'il n'y a aucune stipulation, je ne sais pas comment il pourra faire intelligemment ses achats.

M. RAMSAY: Naturellement, les acheteurs connaissent bien les catégories commerciales. Les blés atteints de rouille sont généralement classés séparément. Le bureau des étalons des grains procède ainsi parce qu'il pense pouvoir de cette façon les vendre plus facilement.

M. VALLANCE: Les catégories commerciales sont toutes inférieures au n° 4.

M. RAMSAY: Ah! non.

M. VALLANCE: Mais les catégories définies dans la loi vont du n° 1 au n° 4.

M. RAMSAY: Vous pouvez classer une catégorie commerciale et l'expédier sous cette désignation et les commerçants sauront ensuite ce qu'il doivent attendre.

M. VALLANCE: Je n'aimerais pas du tout à laisser la question ainsi en suspens.

Le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 7 juin.



